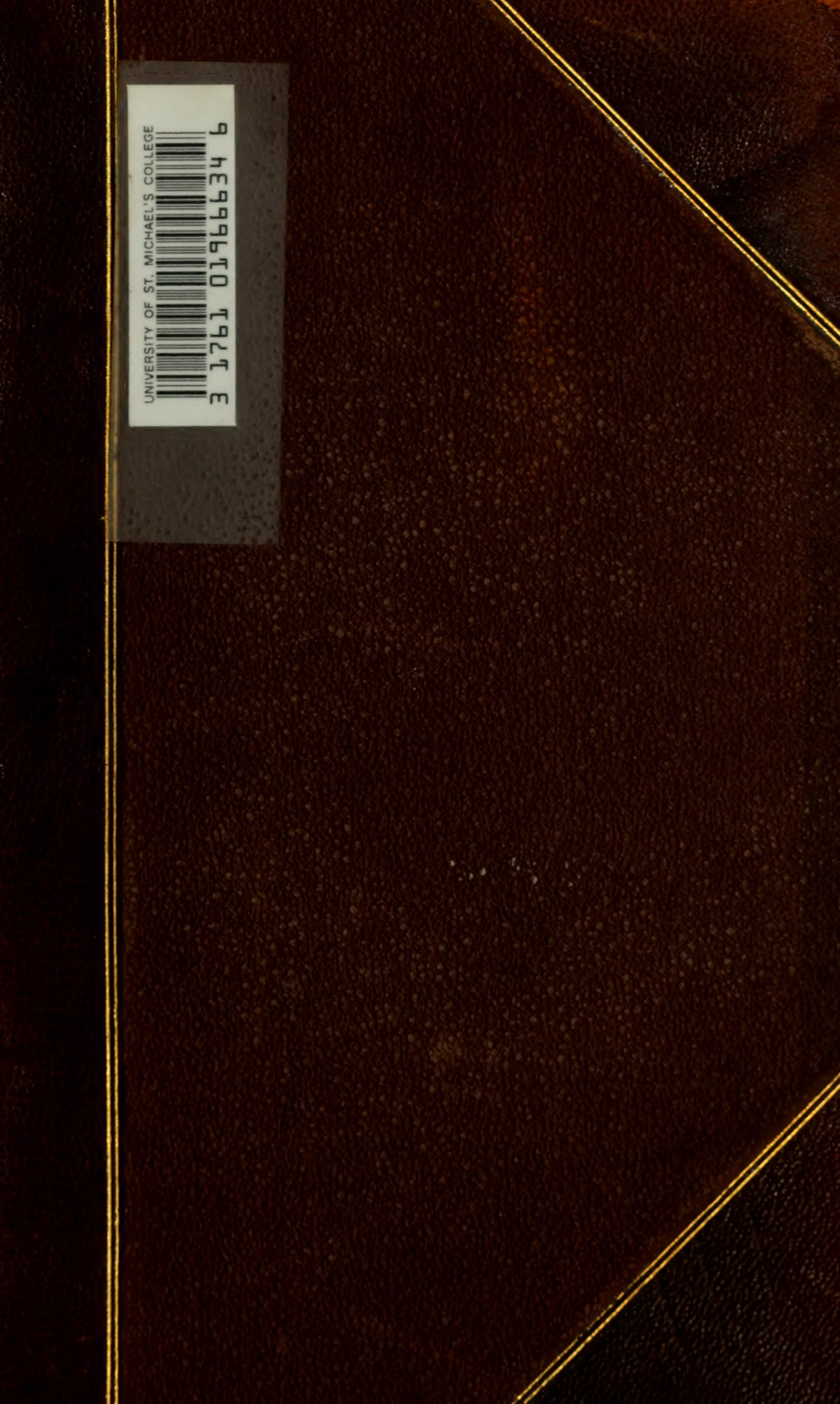
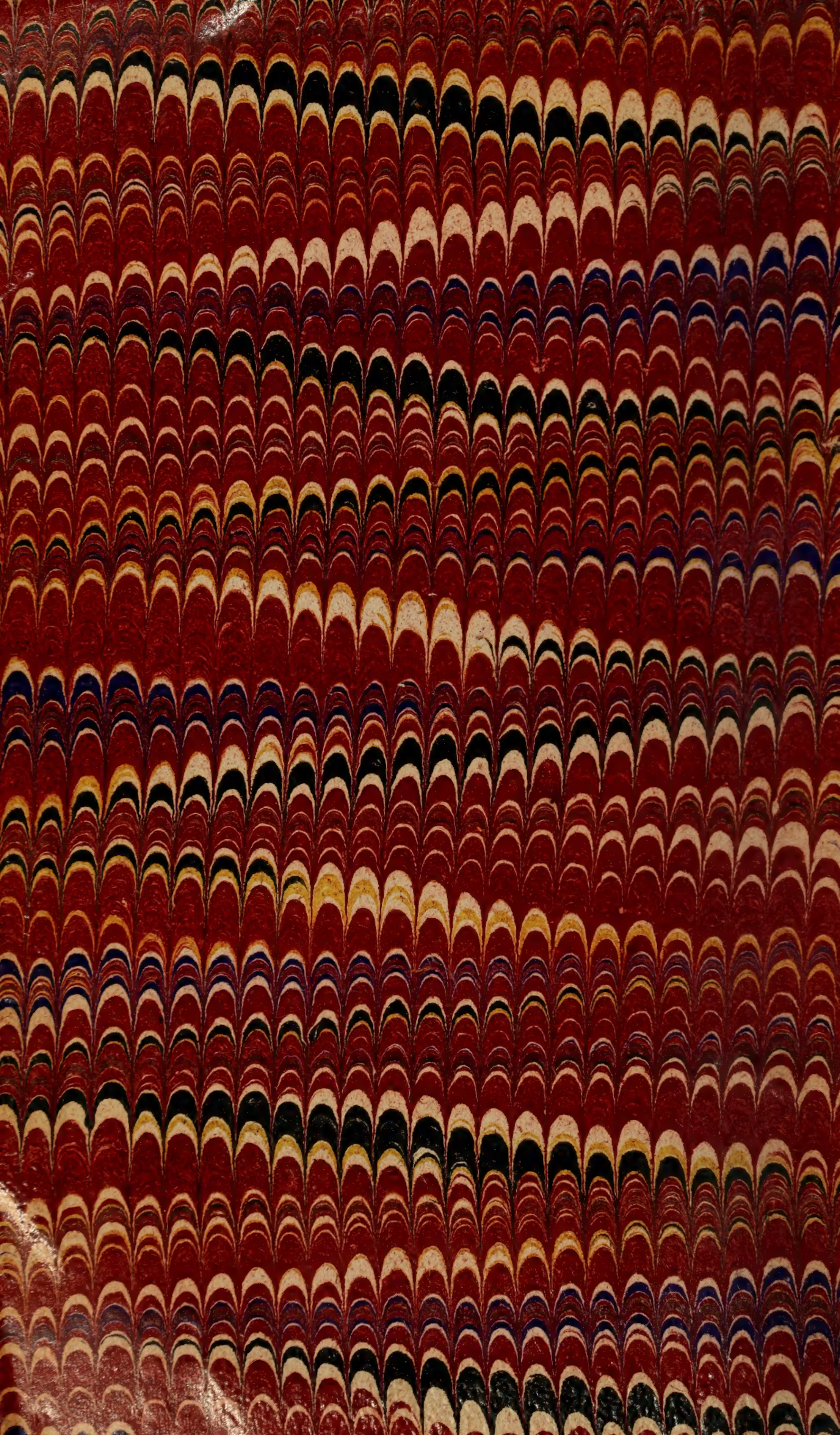
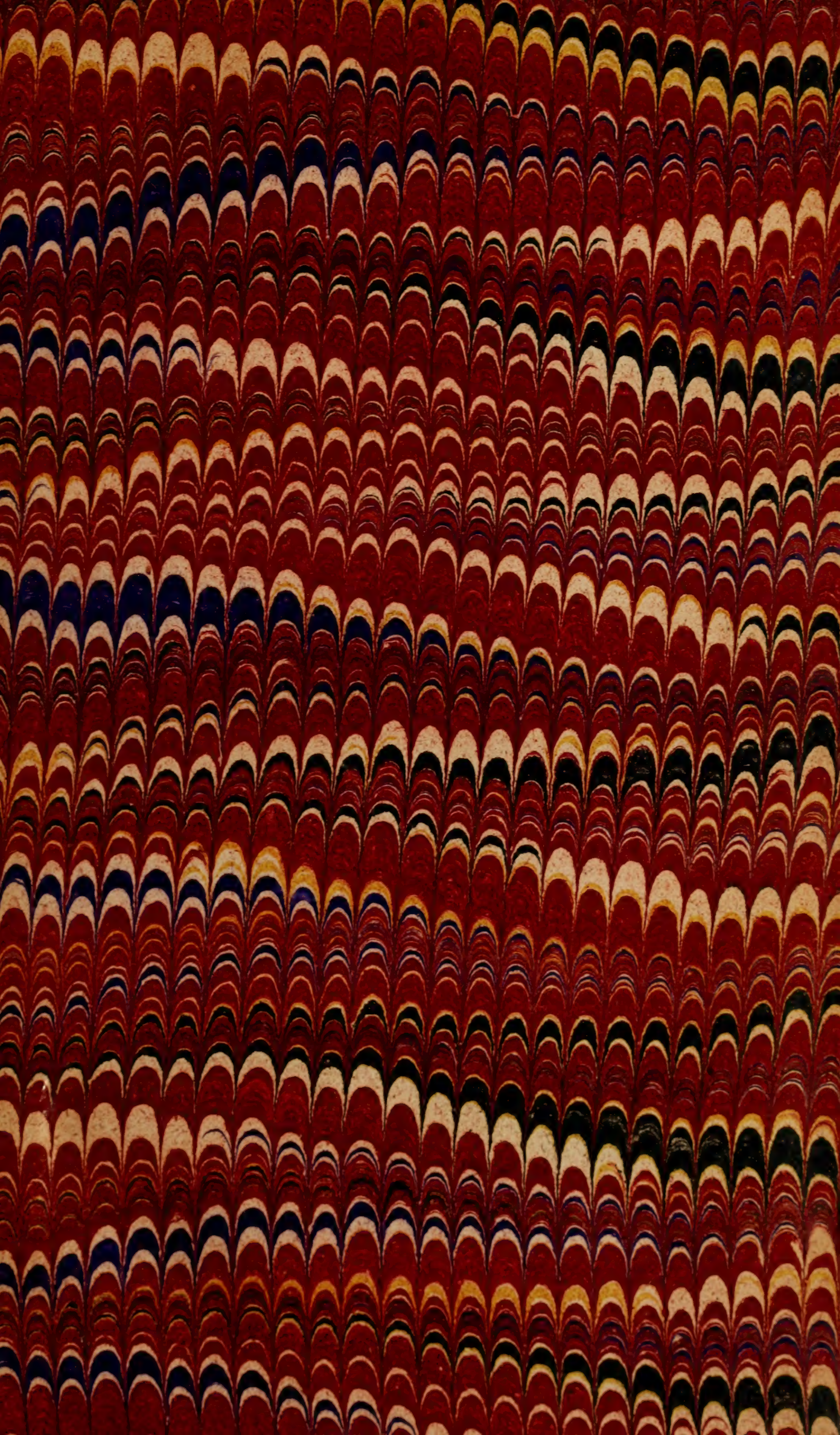

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01966634 6





HISTOIRE

DE L'ÉGLISE

Saint-Amand (Cher). — Imprimerie DESTENAY.

HISTOIRE
DE L'ÉGLISE

DEPUIS LA CRÉATION JUSQU'AU XIIe SIÈCLE

PAR L'ABBÉ J.-E. DARRAS

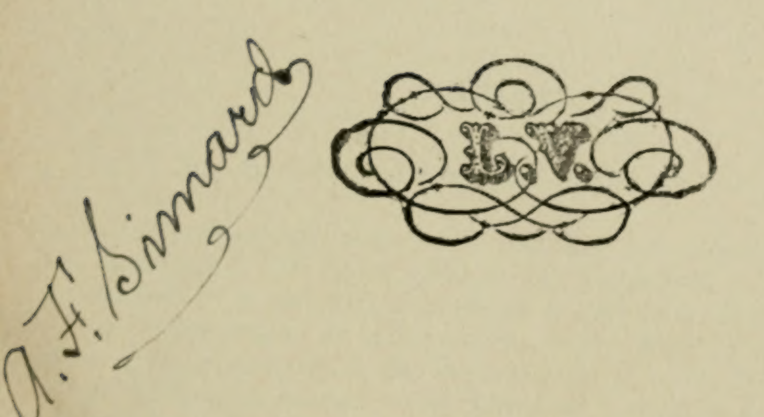
JUSQU'AU PONTIFICAT DE CLÉMENT VII

PAR L'ABBÉ J. BAREILLE

CONTINUÉE PAR M[gr] FÈVRE

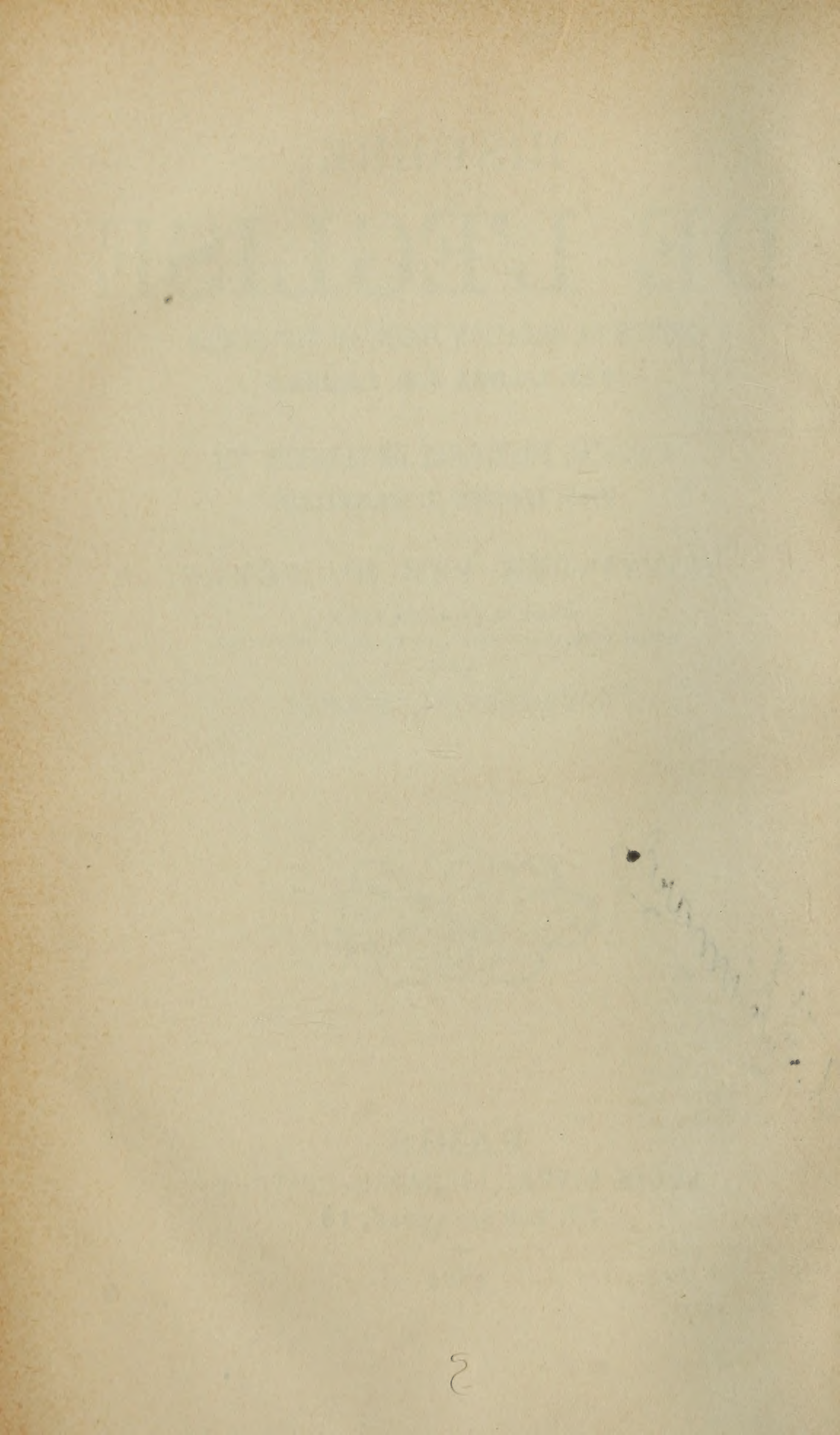
MEMBRE DE L'ACADÉMIE TIBÉRINE,
VICAIRE GÉNÉRAL HONORAIRE, PROTONOTAIRE APOSTOLIQUE

TOME TRENTE-QUATRIÈME



PARIS
LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-EDITEUR
13, RUE DELAMBRE, 13

1884



HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE L'ÉGLISE

SEPTIÈME ÉPOQUE

DU PONTIFICAT DE PAUL III (1534-1549) AUX TRAITÉS DE WESTPHALIE (1648)

(SUITE)

CHAPITRE XII

PONTIFICAT DE PAUL III (1534-1549).

(SUITE)

SOMMAIRES

§. X. LES CONSTITUTIONS DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

183. Notion générale des exercices. — 184. But des exercices. — 185. Objet des exercices. — 186. Leurs effets. — 187. Objections. — 188. Le noviciat. — 189. Etudes. — 190. Troisième année de probation. — 191. Divers états. — 192. Gouvernement de la Compagnie. — 193. *Monita secreta*. — 194. Doctrines de la Compagnie. — 195. De l'obéissance. — 196. Journée du Jésuite. — 197. Le type du Jésuite. — 198. Situation canonique de l'Ordre. — 199. Censures des Papes. — 200. Trois objections.

§. XI. DÉBUTS DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

201. Vue générale. — 202. Ignace à Rome. — 203. Nouvelles fondations. — 204. Collège romain. — 205. Collège germanique. — 206. Légation d'Irlande. — 207. Campagne d'Italie. — 208. Les Jésuites en France. — 209.

§. XII. LE CONCILE DE TRENTE.

§. XIII. S. THOMAS DE VILLENEUVE.

§. XIV. SAINTE ANGÈLE MÉRICI ET LES URSULINES.

§. XV. LES MISSIONS EN AMÉRIQUE.

§ X. LES CONSTITUTIONS DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

S. Ignace partage, avec S. Benoit, avec S. Dominique et S. François d'Assise, l'honneur d'avoir formé une innombrable légion d'apôtres et d'avoir conquis, par l'action, le monde qu'ils avaient conquis par la bêche, par la pauvreté et par la parole. A la vérité, il entra dans une carrière ouverte par S. Gaétan de Thienne, déjà parcourue par les Somasques et les Barnabites ; mais il y entra avec une initiative si hardie, il s'y tailla un si vaste champ, il donna aux siens une si magnifique impulsion, qu'il peut, à bon droit, passer pour un grand chef d'Ordre, et, à certains égards, pour un grand homme. Au milieu d'un monde qui veut rompre avec Dieu, en présence du protestantisme qui ouvre la marche à l'apostasie et forme sa première étape, né sous un ciel orageux, dans un berceau plein d'agitations, le vaillant Ignace forma une compagnie de soldats qui l'élurent général. A ces soldats, dressés pour la bataille, il n'imposa pas les observances du monachisme cloitré ; il leur donna la petite tenue et la forte discipline du soldat en campagne. Mais, plus il les déchargea extérieurement de l'appareil des armes, plus il les voulut intérieurement forts. Par la science, par la vertu, par la bravoure et l'intrépidité, un Jésuite est un homme de fer. De pauvres sots, un d'Alembert, un Quinet, un Michelet, leur re-

prochent le *Compelle intrare*, le *Perinde ac cadaver* : ce sont là consigne de bons régiments ; à toute armée, il faut des règlements sévères. La preuve qu'Ignace ne s'est pas trompé, c'est que, depuis trois siècles, ses fils sont partout et toujours aux avant-postes ; c'est que, tantôt libres, tantôt proscrits, parfois triomphants, parfois martyrs, ils sont toujours au feu, et, pour s'en défaire, il ne suffit pas de les diffamer, de les expulser, de les voler, il faut les assassiner. Les scélérats de la rue Haxo, dernière escouade de la bande persécutrice,avaient seuls compris comment on se débarrasse d'un Jésuite : on le tue: encore cela ne suffit pas pour en triompher. En présence des exploits prodigieux de cette admirable compagnie, on prête, aux jésuites, une sorcellerie qui leur assure toujours et partout d'étonnants succès. C'est une grande marque de déloyauté et d'inintelligence, c'est faire voir qu'on ne comprend rien à S. Ignace, à ses constitutions et à son histoire. Répandre sur ce grand nom et sur ce grand œuvre des couleurs absurdes à force d'être déloyales ; ériger le jésuitisme en monstre horrible dont l'imagination a fait les frais de peinture et dont la bassesse a inventé le dessin, c'est montrer peut-être du talent pour la caricature, mais se mettre absolument en dehors de cette raison qui assigne aux effets leur juste cause et en pénétrant le mystère des choses en mesure la véritable grandeur. — Pour entrer dans ce mystère, il faut étudier à fond le code de l'Institut des Jésuites. L'ensemble de leurs lois comprend : 1° Les *Exercices* pour la formation des membres de la compagnie ; 2° Les *Constitutions* pour la vie commune des frères admis dans l'Ordre ; 3° Les *Règles* pour la gérance des charges ; 4° Les *Déclarations* ou éclaircissements du texte. Le tout forme l'*Institutum* écrit tout entier de la main de S. Ignace. Nous ajouterons un mot sur les *Monita secreta*, misérable factum d'un calomniateur anonyme. Nous devrons, pour acquérir une plus haute intelligence de ces règles, nous enquérir des résultats effectifs dans les esprits et dans les consciences : parler de la situation canonique de l'ordre dans l'Église et de son expansion dans l'histoire, conclure cette étude par une réponse aux difficultés principales soulevées contre la Compagnie de Jésus.

Notion générale des Exercices.

183. Sous le nom d'Exercices spirituels, on doit comprendre en général la manière la plus parfaite de prier. La prière parfaite a pour objet de faire vivre l'âme d'une vie semblable à celle de Dieu ; par conséquent, elle se rapporte à ce qu'il y a de plus important et de plus élevé dans l'homme. En nous recommandant de prier en vérité et en esprit, le Sauveur nous apprend à désirer les biens spirituels et éternels : c'est cette prière qui purifie l'âme, la sanctifie, l'unit à Dieu. Jésus veut donc que dans la prière nous connaissions Dieu par le moyen de l'entendement et que nous rendions ainsi notre volonté conforme à la volonté divine. Comme à chaque chose il faut une direction, la pratique dont il s'agit ici exige un art saint ; Ignace en a présenté d'une manière particulière les règles d'après sa propre expérience. Pèlerin et mendiant volontaire, le guerrier converti s'est retiré dans la grotte de Manrèze. Là, parmi les rigueurs de la pénitence, il lutte, il cherche ; il subit des épreuves cruelles qui bouleversent tout son être. Pâle, exténué par la macération, prosterné sous la cendre et le cilice, il semble anéanti. Une main puissante le relève et le conduit, au grand jour des illuminations divines, jusque dans les régions les plus élevées de la charité apostolique. Alors, retournant sur ses pas, Ignace mesure la carrière parcourue ; il constate un enchaînement de vérités et de luttes intérieures, qui épuisent l'âme, la placent en présence de la volonté divine trop souvent méconnue, la rendent à Dieu généreuse et dévouée. Après en avoir éprouvé la vertu pour lui-même, Ignace pensa qu'il serait utile de retracer pour les autres la suite de ces vérités et l'économie de ces voies : tel est l'objet des *Exercices spirituels pour apprendre à se vaincre soi-même et pour régler à l'avenir tout l'ensemble de la vie, sans prendre conseil d'aucune affection désordonnée.* « Si l'on en veut une définition logique, dit le Père Génelli, on peut dire qu'ils sont un exercice de l'esprit par lequel un individu médite, devant Dieu, dans la retraite et le silence, les vérités éternelles, et scrute à leur lumière l'état de son âme, dans le dessein de corriger ce qui est défectueux, et de donner ainsi à sa vie la direction la plus agréable à Dieu et la plus utile à son âme. On pourrait d'après cela exprimer en général l'idée des *Exercices*,

en disant qu'ils consistent à rapporter à Dieu les choses temporelles et éternelles de l'homme qu'il a racheté. Celui qui fait les *Exercices* cherche, par une méthode appropriée à ce but, à comprendre clairement et à disposer avec ordre ce qu'il a reconnu comme la volonté divine à son égard. Ils ont donc pour fin de découvrir à l'homme en quoi il manque, mais surtout de le conduire au degré de perfection dont il est capable. Et comme on ne peut atteindre celle-ci que dans un état particulier où Dieu nous appelle, les *Exercices* nous disposent à bien choisir cet état, ou, si notre choix est déjà fait, à en retirer le plus de fruit. Leur idée doit donc renfermer en soi tous les degrés de la perfection chrétienne, jusqu'au plus élevé, à savoir la perfection évangélique, telle que Notre-Seigneur l'a recommandée à ses disciples par ses conseils et son exemple. Elle embrasse donc la perfection ordinaire et générale du chrétien, laquelle consiste à pratiquer les commandements de Dieu ; et sous ce rapport ils apprennent à chacun ce qu'il doit faire ou omettre en chaque cas particulier pour atteindre sa fin ; mais ils tendent principalement à former des apôtres par l'imitation de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Leur but est donc de développer en nous la vie de l'Homme-Dieu à ces deux degrés par la connaissance et le choix de la volonté[1]. » Cette idée a sa raison d'être. Le protestantisme se plaçant au point de vue humain et en dehors de l'Église, posait en principe que la lecture des livres saints et la foi humaine suffisent au salut. L'abaissement moral de l'époque permit à cette erreur de s'étendre promptement. Comme on ne prenait point l'Evangile par son côté pratique et que ses influences ne se faisaient presque point sentir dans la vie, la diffusion de la lettre morte, la simple lecture des livres saints électrisa les esprits ; mais l'effet fut illusoire. Cependant la divine Providence avait déjà pris des mesures contre le mal et produit dans l'Église, par l'épanouissement de la vie religieuse, un remède contre ce mal. Il s'agissait alors de connaître de plus près l'Évangile, d'en saisir plus intimement les mystères, de rendre plus vives les influences de son esprit et de sa

[1] *Vie de S. Ignace*, t. I, p. 194.

foi : ce problème fut résolu par Ignace. Dieu convertit Ignace par les vérités contenues dans l'Évangile, par la parole vivante que l'on cherche vainement dans la lettre morte, par la considération de la vie du Seigneur, laquelle l'enflamme du désir de l'imiter. Et c'est pendant que Dieu formait de lui un nouvel apôtre, qu'il lui inspira le livre des Exercices comme le moyen de réagir plus efficacement contre le principe premier du protestantisme.

184. Le développement de l'idée des Exercices nous découvre leur but. Ce but c'est de nous faire voir la fin dernière de l'homme ici-bas et dans l'éternité ; c'est de nous montrer les moyens de l'atteindre le mieux et le plus sûrement qu'il nous est possible dans cette condition. « Ils doivent, dit S. Ignace, préparer l'âme convenablement et la disposer à se dépouiller de toute affection déréglée, puis à chercher et à trouver comment Dieu veut qu'elle ordonne sa vie pour son salut éternel. » L'homme doit donc s'appliquer à connaître le but pour lequel Dieu l'a créé et racheté ; il ne doit pas considérer ce problème comme une chose spéculative et purement extérieure ; mais il doit la trouver en soi, car ce problème consiste dans l'accord de la révélation, du dogme de la loi morale avec les besoins de notre propre esprit, dès que celui-ci ne se laisse plus éblouir par les illusions des uns, mais qu'il écoute, au contraire, la voix de la conscience qui donne la connaissance de la vérité et nous unit à Dieu. Pour atteindre ce but suprême, celui qui suit les Exercices doit parcourir plusieurs degrés dont chacun conduit à un but spécial. Ces degrés forment, quant au temps, les quatre divisions appelées semaines, et répondent, quant à leur objet aux trois voies, la purgative, l'illuminative et l'unitive. Le pécheur a d'abord besoin de se purifier : chacun a besoin de connaître ce qu'est le péché et quelles en sont les suites. Les sept jours de la première semaine sont donc destinés à exercer sur cet objet les puissances de l'âme et à produire, comme fruit, le repentir et la haine du péché. La seconde et la troisième semaine comprennent le chemin que l'âme doit parcourir, après s'être purgée des vices qui la rendent malade, afin d'acquérir une santé parfaite, laquelle consiste dans la connaissance et l'accomplissement de la volonté divine. C'est alors qu'elle

But des exercices.

choisit l'état où Dieu veut qu'elle le serve, ou qu'elle se réforme, si son choix est déjà fait. Les sujets de ces méditations la préparent au dernier degré qui remplit la dernière semaine, dont le but est d'unir fortement et pour toujours à Dieu le cœur qui s'est détaché de l'amour du monde. La philosophie a bien peu conscience de la dignité de sa mission, quand elle néglige, dans sa métaphysique, de se joindre à la foi pour célébrer le devoir, la puissance et le bonheur de l'amour de Dieu. Le plus grand génie du paganisme l'avait pressenti : Socrate et Platon voulurent qu'on s'attachât à ce qu'ils appellent le *bon*, le *beau*, c'est-à-dire le *parfait*. Platon exprime admirablement la grandeur et l'héroïsme de cet amour, quand il fait dire à Socrate, dans son *Banquet* : « Qu'il y a quelque chose de divin dans celui qui aime... que l'amour en fait un Dieu par les vertus... que ceux qui aiment veulent seuls mourir pour un autre. » La philosophie profondément chrétienne de Leibniz renferme sur ce point une sublime doctrine : « L'amour, dit le philosophe, est cette affection qui nous fait trouver le plaisir dans les perfections de ce qu'on aime : et il n'y a rien de plus parfait que Dieu, rien qui doive charmer davantage. Pour l'aimer, il suffit d'envisager ses perfections, ce qui est aisé, parce que nous trouvons en nous leurs idées. Les perfections de Dieu sont celles de nos âmes ; mais il les possède sans bornes, il est un océan dont nous n'avons reçu que des gouttes... L'ordre, les proportions, l'harmonie nous enchantent : Dieu est tout ordre. Il fait l'harmonie universelle ; toute la beauté est un épanchement de ses rayons[1]. » Je n'ai pas besoin de citer Fénelon dont le génie, éminemment philosophique et la tendre piété surent parler si bien la langue du pur amour. Le soldat, illuminé dans la grotte de Manrèze, s'était donc élevé à la plus sublime philosophie.

Objet des exercices.

185. L'objet des *Exercices* s'accorde avec leur idée et leur but. Afin de bâtir sur un fondement solide, on commence par méditer sur la fin de l'homme, parce que celle-ci doit préexister à l'être qui doit y parvenir. La première question que l'homme doit s'adresser

[1] *Pensées de Leibnitz*, p. 252-264 ; — FÉNELON, *Sur l'amour pur*.

est celle-ci : Pourquoi suis-je dans le monde ? « L'homme répondent les *Exercices*, a été créé pour louer Dieu, c'est-à-dire pour l'honorer, le servir et pour sauver aussi son âme. Tout ce qui est sur la terre a été fait pour l'homme, afin de l'aider à atteindre le but pour lequel il est créé. » Qu'on essaie de donner une autre réponse à cette question et l'on verra qu'aucune autre ne peut nous satisfaire. Ce n'est ni la science, ni l'art, ni la richesse, ni le plaisir, ni la force qui est la fin de l'homme : autrement tous les hommes devraient avoir la même aptitude, les mêmes droits et la même part à toutes ces choses ; et l'inégalité qui existe réellement dans la distribution des biens corporels et spirituels serait une injustice à la fois inexplicable et irréparable. L'égoïste ne gagne rien en laissant de côté le problème, car, après ses égarements, il faut y revenir ou négliger l'affaire la plus importante de son âme et réduire à dessein son esprit à l'inaction. La plupart néanmoins prennent les moyens pour le but et s'arrêtent à la recherche du bonheur sensible, désordre inconciliable avec le christianisme. Ce désordre est l'objet de la seconde méditation, désordre qui consiste dans la préférence donnée à la créature sur le Créateur, tendant ainsi vers le néant. C'est pour ce motif que la méditation du péché est suivie immédiatement de la méditation sur l'enfer. Lorsque l'homme, en considérant où mène l'amour de la créature a atteint le premier degré de la conversion, à savoir l'indifférence à l'égard des créatures et la purgation du péché, la seconde période commence en posant, pour principe, la vocation. L'ancien monde est passé ; par le rachat du genre humain, une nouvelle création va se produire. Cette seconde semaine commence donc par la méditation du royaume de Jésus-Christ, invitant solennellement tous les hommes à le suivre comme des sujets suivent un roi, de sorte qu'ils ne fassent et ne souffrent rien, qu'il n'ait fait ou souffert avant eux. Après cette introduction viennent les méditations sur l'incarnation, la naissance et la vie du Christ. Au quatrième jour, Jésus quitte ses parents pour rester dans le temple, c'est la méditation célèbre des deux étendards. Lucifer, d'un côté, sur son trône dans la Babel terrestre, image de la Babel infernale ; il appelle des

soldats pour étendre son règne. De l'autre côté, dans la Jérusalem mystique, Notre-Seigneur, d'une beauté ravissante, mais dans un lieu bon, appelle des combattants disposés à agir et à souffrir plus que des chrétiens ordinaires. L'un promet des biens et des plaisirs de la terre dont il n'est pas le maître, et nous trompe d'une manière indigne ; l'autre invite ceux qui veulent le suivre à prendre sur eux, ici-bas, la pauvreté, l'humilité, les persécutions et à l'aider, dans sa lutte, avec ses armes. Mais trois classes d'hommes, voulant se sauver, n'en prennent pas les moyens : les uns renvoient le salut jusqu'à la mort ; les autres veulent le concilier avec des inconciliables ; les derniers, sont prêts à tout, mais se négligent. Au cinquième jour, où la volonté doit se décider, ou entre dans la vie publique du Sauveur et l'on apprend à connaître les divers degrés de l'humilité. Enfin, après avoir triomphé des fascinations de la sensualité et pris la résolution de suivre réellement Jésus-Christ, on entre, la troisième semaine, dans la méditation des souffrances du divin Maître, afin d'y puiser les forces et l'énergie nécessaires contre les ennemis du salut et pour que la force d'en haut vienne confirmer notre vocation. La quatrième et dernière semaine est consacrée à la vocation et à la gloire. On s'y occupe de considérer les mystères depuis la résurrection jusqu'à l'ascension. On y apprend comment l'homme céleste se perfectionne et s'achève : et l'on finit par méditer, non pas sur l'union avec Dieu dans l'éternité, mais sur le moyen d'acquérir la charité parfaite, objet constant de nos efforts ici-bas. S. Ignace cherche surtout à inculquer cette pensée : que l'amour consiste plus dans les œuvres que dans les paroles, qu'il consiste dans l'échange mutuel de ce que possèdent l'aimant et l'aimé. Que l'aimé donne à Dieu, dans cet échange *soi-même* : c'est le fruit le plus parfait des *Exercices* : « C'est vous qui me l'avez donné, Seigneur, je vous le rends, tout est à vous, disposez-en selon votre bon plaisir ; en retour, donnez-moi votre amour et votre grâce, car elle me suffit. »

Leurs effets.

186. Les *Exercices* sont comme un flambeau qui éclaire les coins les plus obscurs et les plus cachés de l'âme ; comme une sonde qui pénètre jusqu'au fond des plaies qui la souillent : Ils procurent à

l'homme une connaissance exacte et intime de lui-même. L'homme s'efforce désormais d'arracher de son cœur les mauvaises herbes et les difficultés de l'entreprise ne l'arrêtent plus. Les *Exercices* éclairent et purifient : Ils répondent à ce besoin impérissable de pureté et de lumière, qu'on n'a su, dans tous les temps, satisfaire que d'une manière extérieure et symbolique. Mais comment les *Exercices* obtiennent-ils ces effets qui les ont rendu si célèbres ? Ils ne sont après tout que des méditations sur les anciennes vérités du christianisme, vérités qui se trouvent partout, mais qui ne produisent pas toujours la même impression. Ignace a-t-il quelque secret magique ? Au contraire, tout ce qui pourrait survenir entre la vérité et nous est mis de côté ; rien de créé ne peut prendre dans notre cœur la place qui n'appartient qu'à Dieu. Ce qui donne surtout, aux *Exercices*, cette vertu merveilleuse, c'est qu'ils sont une prière active, une méditation pratique des vérités fondamentales, lesquelles simplement lues feraient une impression beaucoup plus faible. Il faut encore chercher la cause de ces effets merveilleux dans l'étude détaillée de ces vérités, dans leur ordre et leur arrangement, dans leur rapport avec les besoins de l'âme ; de sorte qu'aucune autre forme, ni aucune autre réforme ne pourrait faire ce que fait celle-ci, lorsque les choses se passent, du reste, comme elles doivent se passer. L'analyse et la déduction exacte des vérités ont une haute importance. Plus on creuse la mine, plus la mine d'or qu'elle renferme est riche, plus le métal qu'on en tire est pur, plus le cœur se sent fortement attiré, plus l'esprit se dépouille de ses erreurs, plus la volonté se dégage des sens, plus l'âme ressemble à Dieu. Ces effets, au surplus, ne sont pas seulement le résultat de l'activité humaine, ils ont lieu parce que Dieu est fidèle dans ses promesses ; qu'il va au devant de la créature qui cherche la vérité ; qu'il attend, pour se donner, qu'elle se serve des moyens auxquels il a attaché sa grâce. Or, un de ces moyens, ce sont les exercices spirituels, qui s'insinuent dans l'âme, par la méditation et la prière, les principales vérités du christianisme et les y font pénétrer comme un principe de vie divine. — Il ne faut pas oublier que la Compagnie de Jésus doit aux *Exercices* son origine, son or-

ganisation, sa conservation et son expansion. Saint Ignace voulut que les novices en fissent la base de leur avancement dans la perfection. Les autres institutions et les règles n'en sont guère que la traduction et le développement externe ; de sorte que la vie de l'ensemble et de chacune des parties tire d'eux son origine et sa réforme. Il faudrait un livre pour décrire l'influence qu'ils ont exercée sur tous les États et toutes les conditions de la Compagnie. On peut dire, en tout cas, que ces *Exercices* produisent la vraie réforme, car ils réforment notre vie, et, il y a toujours en nous quelque chose à corriger ; ce besoin n'est point imaginaire, mais réel et véritable : cette réforme n'est le fruit ni d'une erreur de l'esprit, ni d'une illusion de cœur ; ce n'est que l'application de nos croyances à la transfiguration de notre vie. Réforme, il faut le crier sur les toits, bien différente de celle du moine apostat, qui, après avoir jeté, dans le monde, les principes révolutionnaires, ne sut que s'ébaudir au milieu des pots de bière et cuver sa bière à côté d'une femme.

Saint Ignace désira que son livre des *Exercices* fût scrupuleusement examiné à Rome. Le pape Paul III nomma des censeurs. Après un double examen et un double rapport, le 31 juillet 1548, le pape Paul III dans la bulle *Pastoralis officii*, approuva en ces termes : « Ayant reconnu que ces renseignements et ces exercices sont remplis de piété et de sainteté, très utiles et très salutaires, pour l'édification et l'avancement spirituel des fidèles... De notre science certaine et par l'autorité pontificale, en vertu des présentes, nous approuvons, louons et confirmons lesdits exercices et tout leur contenu. » Je ne sache pas qu'il y ait un autre exemple d'un livre ainsi formellement approuvé par une bulle des souverains pontifes.

Objections. 187. Les *Exercices* sont commentés par le *Directorium, les Industriæ* et la *Medulla asceseos*, ce dernier ouvrage de Bellecius : ce sont autant de trésors ascétiques des traditions primitives de la Compagnie. Des esprits mal faits ou égarés ont élevé, cependant, contre les Exercices, différentes objections. Les examens de conscience, dit-on, sont trop fréquents. En principe, on ne peut les

condamner, sans condamner tous les maîtres de la vie spirituelle ; en fait, leur fréquence provient de ce que les exercices ne doivent durer que trente jours et c'est peu pour la transformation morale d'une âme. — Les détails, dit-on encore, sont trop minutieux : les détails sont toujours des minuties; mais on ne peut les réprouver sans réprouver aussi les minuties, dans la manœuvre du soldat, dans les comptes du banquier ou dans la consultation du médecin, car, il s'agit ici de guérir une âme, d'amasser les trésors du ciel, d'armer le soldat chrétien contre tous les ennemis du salut, et pour une telle entreprise, les riens mêmes ont leur importance. — L'extase, objectent les libres penseurs, y est réduite en système. Si l'on veut bien ne pas se payer d'antithèse, et ne pas travestir les choses, on verra qu'il n'y a ici, ni système, ni extase, mais simplement une pratique heureuse de conversion, d'après la vieille maxime : Aide-toi, le ciel t'aidera. — L'enthousiasme des choses divines, disent les mêmes soi-disant penseurs, se change en un mécanisme abrutissant. Or il n'y a ici, ni mécanisme abrutissant, ni enthousiasme avec écarts, mais uniquement la soumission de la liberté humaine à la volonté divine qui purifie et élève la nôtre ; et si l'on s'obstine à voir dans cette subordination, un automatisme chrétien, nous disons que cette soumission à Dieu est librement acceptée et que cet esclavage date des temps apostoliques. Le célèbre théologien espagnol Torrès explique en ces termes comment les *Exercices* ont pu avoir une telle influence sur les savants de bonne foi : « Dans mes premières études, dit-il, j'avais pour but de m'instruire ; mais j'ai fait les Exercices pour les pratiquer ; car il y a bien de la différence entre savoir une chose pour la savoir, et la savoir pour la faire[1]. » On peut dire la même chose de l'action qu'ils ont eue sur le peuple, auquel on les expose d'une manière plus simple et proportionnée à sa condition. Ce furent ces *Exercices* suivis et médités avec constance qui donnèrent à l'Église saint Charles Borromée, saint François Xavier, saint François de Borgia et une foule d'autres. Saint François de Sales, dont la piété ne doit pas

[1] BOLLAND, *Act. Sanct.* §. 10, n° 97.

faire oublier le génie, disait que ce livre avait sauvé autant d'âmes qu'il avait de lettres.

Le noviciat.

188. Les *Exercices* spirituels ont fait du pécheur un converti, les *Constitutions* vont faire, du converti, un membre de la Compagnie de Jésus. Saint Ignace, nous le savons, n'avance qu'avec une sainte maturité. Tandis que Luther, écumant de rage, se jette au milieu des foules et vomit, comme un volcan, la lave incendiaire de sa symbolique, Ignace se retire dans la retraite, invoque la Vierge, médite longuement et dépose sur l'autel, pendant la messe, le papier confident de sa pensée réformatrice. Sur le seul point de savoir si les maisons professes auraient des revenus, Ignace passa dix jours en prières et trente en méditations : pendant ce laps de temps, l'Ecclésiaste de Wittemberg eut barbouillé un in-folio. Nous devons examiner les principaux points de ces constitutions, en commençant par le noviciat. Au postulant qui se présente dans la compagnie, on pose ces questions : Etes-vous prêt à mourir s'il le faut? pour vivre, consentez-vous à aller partout où vos supérieurs vous enverront ? saurez-vous obéir en tout ce qui ne sera pas péché ? voulez-vous souffrir ignominie pour Jésus-Christ? S'il répond : Oui, il entre au noviciat qui dure deux ans, sans autre étude que la lecture de l'Écriture-Sainte, sans autre travail que celui qui mène à l'humilité, au mépris de soi, à la création de l'homme nouveau. Dans les autres ordres, le noviciat dure moins longtemps ; la durée fixée par saint Ignace est déjà une conception hardie et puissante. C'est une autre originalité que d'interdir l'étude proprement dite. « Une distance si grande, dit le P. de Ravignan, sépare la vie du monde et la vie religieuse, les études d'un homme destiné à marcher dans les voies du siècle et celle du religieux réservé aux travaux apostoliques, que pour l'âme appelée à ce genre de vie dans la société de Jésus, l'énergique et prudent législateur a voulu en quelque sorte créer un milieu nouveau et toute une existence nouvelle. Dans la longue éducation de ses novices et dans l'absence même des études, il a entendu préparer le meilleur fondement pour les études elles-mêmes, savoir : l'humilité et toutes les vertus solides ; la prière, les méditations prolongées, l'étude pratique de la

perfection et surtout la plus entière abdication de soi-même, la réforme courageuse des penchants de la nature, la lutte journalière et fidèle contre l'amour d'un vain honneur et des fausses jouissances, l'usage familier des *Exercices* spirituels et la conversation avec Dieu, la connaissance de tout un monde caché au fond de l'âme et d'une vie tout intérieure : voilà ce qui remplit les heures du noviciat. C'est bien là que viennent mourir les derniers bruits du monde et ses vaines agitations. A l'école de la pénitence et de la prière, on se dépouille peu à peu de cette vie fausse, de ces intérêts factices, de ses affections inférieures qui empêchent d'aspirer aux combats et aux triomphes de la grande gloire de Dieu et de la conquête des âmes. Et cependant l'onction des entretiens divins et les attraits puissants de la grâce, et le bonheur intime d'une concorde, d'une paix inaltérable, pénètrent, encouragent, consolent... Le novice, ainsi arraché aux illusions de la vie du siècle est mieux prémuni désormais contre le danger de leur retour, n'est encore lié par aucun engagement : il est libre. Souvent, très souvent, on appela ses réflexions sur les graves obligations que les vœux imposent. Il dut passer par des épreuves réitérées et décisives. Il délibère, il examine, il est jugé, il juge avec une entière liberté. Il s'offre enfin ; la société l'accepte, après deux ans révolus, il se donne entièrement par une consécration irrévocable[1]. » Le noviciat est ce travail régénérateur de l'esprit qui livre autant que possible, à la grâce divine, la possession entière des facultés, des forces et des habitudes de l'âme. Par là se forme une direction qui remplace dans l'homme toutes les situations purement humaines par l'unique ambition de la gloire divine et du salut éternel. *Ad majorem Dei gloriam* : Tel est le but vers lequel tendent toutes les épreuves, toutes les règles, toutes les lumières.

189. Deux années sont écoulées ; les vœux sont prononcés; l'heure des études a sonné ; le religieux de la Compagnie entre dans la carrière des études. Outre la puissance de l'exemple et la vie de l'esprit, il faut, en effet, à l'homme apostolique, la science Etudes.

[1] *De l'existence et de l'institut. des Jésuites*, p. 87, 8e édition.

convenable. « Quand donc, dit saint Ignace, le fondement de l'abnégation et du progrès nécessaire des vertus aura été jeté dans ceux qui sont admis parmi nous, on songera pour lors à construire l'édifice de leurs connaissances[1]. » Il faudra sans doute prendre garde que la ferveur des études n'attiédisse l'amour de la vie religieuse ; il faut apporter de sages tempéraments aux exercices de piété et de mortification, car les études exigent en quelque sorte l'homme tout entier. Or, le cours doit être régulièrement suivi, quand l'âge, le défaut d'aptitude ou de santé, quand les difficultés du saint ministère ou le malheur des temps n'y apportent pas d'obstacles invincibles. Les deux années qui suivent le noviciat sont données d'abord à la rhétorique et à la littérature ; trois ans à la philosophie, aux sciences physiques et mathématiques, quelquefois davantage. Vient ensuite ce qu'on nomme la *régence* ou la tenue des classes dans un collége. On fait en sorte que le jeune professeur, commençant par une classe de grammaire, monte successivement et parcoure tous les degrés du professorat. Cinq à six ans se passent ainsi. Il y a là utilité grande pour soi et dévouement pour les autres ; en apprenant beaucoup, on remplit tous les devoirs d'un zèle assidu auprès de la jeunesse, et dans les fonctions qui en demandent le plus. Vers l'âge de vingt-huit ou trente ans, le religieux est renvoyé en théologie. Cette étude, avec celle de l'Écriture sainte, du droit canonique, de l'histoire ecclésiastique et des langues orientales, occupe quatre années, six même pour ceux qui montreraient des dispositions remarquables. Le sacerdoce n'est conféré qu'à la fin des études théologiques, rarement avant trente-deux ou trente-trois ans. Après chaque année de ce long cours d'études, un examen sévère est subi ; nul ne passe au cours de l'année suivante qu'après un jugement favorable porté par des examinateurs compétents. Toutes les études finies, ceux qui jusque-là ont réussi dans les examens annuels, subissent un examen général sur l'universalité des sciences philosophiques, physiques et théologiques. Avoir obtenu trois suffrages sur quatre, dans ce der-

[1] *Instit. Soc.* t. I, p. 378.

nier examen est une des conditions *nécessaires*, pour être admis à la *profession*. Tel est l'ordre d'études pour les jeunes religieux de la compagnie de Jésus ; tel est le secret de leur sorcellerie, la force de l'intelligence. Pour la plus grande gloire de Dieu et le plus grand bien des âmes, un long apprentissage prépare les ouvriers évangéliques à toutes les positions, à tous les ministères sacrés. Saint Ignace veut des hommes solidement instruits, des hommes qui ne s'égarent point, mais que les saines doctrines éclairent et conduisent toujours ; des hommes qui sachent tout ce qu'il faut savoir, qui se maintiennent à la hauteur du mouvement scientifique ; qui, en tout, en histoire, en physique, en philosophie, en littérature comme en théologie, ne restent point en arrière de leur siècle, mais puissent en aider le progrès, sans oublier qu'ils sont voués à la défense de la religion et au salut des âmes. Parmi les gloires de la France, on compte Corneille, Racine, Molière, Lafontaine, Bossuet, Fénelon, Bourdaloue, Condé, Turenne, Descartes, Pascal, Voltaire ; sur douze, huit furent élèves des jésuites. On peut joindre à cette pléiade, une multitude d'hommes utiles dans toutes les branches des connaissances humaines et dans toutes les fonctions évangéliques. On trouvera, je l'espère, les caractères du génie théologique dans Suarez et Vasquez que Benoît XIV appelle les deux *flambeaux* de la théologie, dans Bellarmin et dans Delugo ; le génie de l'éloquence dans Seigneri, dans Bourdaloue dont Bossuet disait qu'il sera *éternellement notre maître à tous* ; enfin le génie des sciences dans Pétau, Sirmond, Kircher, Clavius, Gaubil, Grimaldi, Secchi ; et, au surplus, Ignace a voulu former des hommes apostoliques et non pas des savants. Or, si l'on porte à douze mille le nombre des écrivains jésuites, on porte à dix-mille le nombre de ses missionnaires, à dix mille le nombre de ses martyrs.

190. Le jésuite a passé, comme novice, deux années de recueillement et de silence ; puis sont venus neuf ans d'études et cinq à six d'enseignement ; il vient d'être ordonné prêtre, il n'a point encore rempli les fonctions du sacerdoce ; le plus souvent il compte trente-trois ans d'âge et quinze ans de vie religieuse : le religieux rentre au noviciat pour une troisième année de probation. Il va, pen- Tr[illegible]me [illegible] de pro[illegible]n.

dant une année, renoncer encore à toute étude et à toute relation avec le dehors. Cette dernière épreuve a pour objet de l'exercer dans l'école du cœur. Ce prêtre a pu acquérir des connaissances étendues et variées ; il a pu donner déjà des preuves de dévouement et de zèle ; au sein de la solitude, dans une vie de retraite et de silence, rendu à Dieu et à lui-même, avant d'être livré aux autres, on va soigneusement l'appliquer « à tout ce qui affermit et fait avancer dans une humilité sincère, dans une abnégation généreuse de la volonté, du jugement même, dans le dépouillement des penchants inférieurs de la nature, dans une connaissance plus profonde, dans un amour plus grand de Dieu ; de cette sorte, après avoir fortifié dans son âme, après y avoir fait pénétrer plus avant encore cette vie véritablement spirituelle, il pourra mieux aider les autres à s'avancer dans les mêmes voies pour la gloire de Dieu et de Notre-Seigneur. » Pendant cette troisième année de probation, la grande carrière des *Exercices* est encore parcourue ; la prière, la méditation se prolongent ; l'esprit de l'institut, les conditions de l'apostolat, la pauvreté, la souffrance, l'obéissance, tout ce qui constitue les devoirs du religieux, est de nouveau étudié, approfondi. Quelques catéchismes aux petits enfants, quelques missions dans les campagnes, viennent seuls interrompre cette solitude et servir de prélude au ministère. L'année révolue, les supérieurs s'informent religieusement des progrès faits dans la vertu et dans la science, et, suivant le jugement que le père général porte lui-même sur les informations transmises, le grade est donné ; on est admis à prononcer les derniers vœux de *coadjuteur spirituel* et de *profès*. Ainsi, après les deux ans de premier noviciat viennent les trois vœux de religion, simples mais perpétuels ; après quinze à dix-sept ans d'épreuves ou d'études, après une troisième année de noviciat, viennent les vœux solennels de profès ou les derniers vœux de coadjuteur, telle est la gradation régulière. Si l'on daignait gravement réfléchir sur cette économie religieuse d'épreuves et de travaux préparatoires, on verrait que, pour façonner le jésuite, pour en faire un homme de bronze, S. Ignace a épuisé toutes les ressources d'un art patient et courageux. Alors sonne l'heure de

l'action. La classe de septième au collège, la pénible surveillance du jour dans une étude, de la nuit dans un dortoir ; la Chine, les Indes, les sauvages, les infidèles ; l'Arabe, le Grec ; les républiques, les monarchies ; l'ardeur des tropiques, les glaces du nord ; l'incrédulité, l'hérésie ; les campagnes, les cités ; les résistances sanglantes du barbare, les luttes polies de la civilisation ; la mission, le confessional ; la chaire, les recherches studieuses ; les prisons, les hôpitaux, les lazarets, les armées ; l'honneur, l'ignominie ; la persécution, la justice ; la liberté, les cachots ; la faveur, le martyre : pourvu que Jésus-Christ soit annoncé, la gloire de Dieu propagée, les âmes sauvées, tout est, pour le jésuite, d'une égale indifférence. Tel est l'homme que les constitutions de S. Ignace ont voulu donner à l'apostolat catholique. Sans doute, il n'atteint pas toujours à toute perfection, du moins, il faut l'avouer, poursuivre un tel but n'est pas sans grandeur.

191. Il y a six états dans la compagnie. 1° Les *novices* se partagent en trois classes : novices destinés au sacerdoce, novices pour les emplois temporels et les indifférents, c'est-à-dire ceux qui entrent dans la compagnie avec les dispositions de la servir soit comme prêtres, soit comme coadjuteurs temporels, selon que les supérieurs les jugent capables. 2° Les *frères temporels formés* sont ceux qui sont employés au service de la communauté en qualité de sacristain, de portier, de cuisinier. Après dix années d'épreuves et lorsqu'il sont parvenus à l'âge de trente ans, on les admet aux vœux publics. 3° *Les scolastiques ou écoliers approuvés* sont ceux qui, après avoir terminé leur noviciat et fait à Dieu les vœux simples de religion, continuent la carrière des épreuves, soit dans les études privées, soit dans l'enseignement et dans les autres emplois, jusqu'à l'époque de leurs vœux spirituels. 4° *Les coadjuteurs spirituels formés* s'appellent ainsi, parce que, sans avoir encore la science et les talents acquis pour la profession des quatre vœux, on les juge propres au gouvernement des collèges et résidences, à la prédication, à l'enseignement, à l'administration et aux missions : il ne peuvent être promus avant trente ans d'âge et dix ans de religion. 5° *Les profès des trois vœux* se trouvent toujours en nombre fort restreint :

Divers états.

Ce sont ceux qui, n'ayant pas toutes les qualités requises pour la profession des quatre vœux, se voient admis à la profession solennelle à cause de quelque autre qualité ou d'un mérite dont la compagnie peut tirer parti dans un certain ordre décidé ; leur emploi est le même que celui des coadjuteurs spirituels. 6° *Les profès des quatre vœux* composent la société dans toute l'acception du mot ; seuls ils peuvent être élus général, assistants, secrétaire général et provincial ; seuls ils ont le droit d'entrer dans les congrégations qui nomment les assistants et le général. Quant à l'observance des vœux et des règles, à la manière de vivre, il n'y a aucune différence entre ces divers degrés. Dans les soins du corps, dans le vêtement, dans la nourriture, dans le logement, depuis le général jusqu'au dernier novice, tout est basé sur le système de l'égalité parfaite. La compagnie, ne pouvant qu'éprouver les écoliers, ne s'oblige envers eux que sous condition ; eux s'obligent envers elle. Ils promettent de vivre, de mourir en observant les vœux de pauvreté, de chasteté, d'obéissance ; ils s'obligent même à accepter le degré que, par la suite, les supérieurs jugeraient être plus en rapport avec leur caractère ou leurs talents. Les écoliers deviennent religieux par ce triple vœu dont, dans des occasions sagement déterminées, le général ou la congrégation a le droit de dispenser. La propriété de leurs biens leur est laissée ; ils ne peuvent cependant pas en jouir ou en disposer sans l'agrément des supérieurs. S'ils veulent, avant de faire profession, donner à la société tout ou partie de leurs biens, les constitutions leur en laissent la faculté, mais ne leur en font ni une obligation, ni un devoir. Le temps d'épreuves fixé est de dix à dix-sept ans. Ils ne s'engagent par des vœux publics ou solennels qu'à l'âge de trente ans. Malgré la diversité des climats et la différence des caractères nationaux, tous doivent se soumettre au genre de vie prescrit par la Constitution. Les profès sont obligés à la pauvreté la plus entière. Leurs maisons ne doivent rien posséder, et ils s'obligent, même par un vœu particulier, à ne jamais consentir à une modification de ce vœu, à moins qu'on ne juge à propos d'étendre davantage sa rigueur. Il est ordonné à tous de ne briguer ou de ne convoiter aucune charge de la compagnie. Le pro-

fès s'oblige à n'accepter aucune prélature, hors de l'Institut, aucun honneur, il ne doit jamais aspirer aux dignités ecclésiastiques, jamais les poursuivre, soit directement, soit indirectement. Il ne peut même en être revêtu que lorsque le Pape l'y contraint sous peine de péché mortel. C'était le meilleur moyen de fermer la porte aux ambitions et de conserver à l'Ordre les membres distingués. Les profès remplissent toutes les intentions pour lesquelles Ignace créa la Société de Jésus. Ils enseignent, ils prêchent, ils dirigent. Pour ces fonctions, ils ne doivent toucher aucun argent sous forme de salaire ou de récompense ; il ne leur est permis de recevoir que comme aumône. A ces dispositions qui sont le résumé d'un grand nombre d'articles spéciaux, le fondateur en ajoute beaucoup d'autres qui, par leur rédaction ou par leur portée, rentrent dans la catégorie de toutes les constitutions monastiques. L'Institut de la Société de Jésus n'avait point eu de modèle. Il a servi à beaucoup d'autres mais il renferme tant de nuances diverses, il exige tant de perfection de la part de ceux qui se soumettent à sa pratique, il fut créé à une époque si exceptionnelle, qu'il ne faut pas trop s'étonner des tempêtes qu'il souleva, des adhésions qu'il provoqua et de la singularité même qui le caractérise, singularité qu'il a fait sa force, quand tous les autres corps s'affaiblissaient ou se contentaient de vivre [1].

192. A toute société, il faut un gouvernement ; dans la société de Jésus, pour maintenir la vigueur des lois, ainsi que l'unité d'esprit et de but, pour conserver l'harmonie des moyens et la subordination des membres, il fallait une autorité, le général de la compagnie en est le titulaire : il n'exerce toutefois son pouvoir que dans la plus parfaite dépendance à l'égard du vicaire de Jésus-Chrit, chef suprême et unique de l'Église. Quand il y a lieu de nommer le général, la société s'assemble en congrégation dans chaque province, le père provincial et deux profès élus par la congrégation provinciale se rendent à Rome pour composer la congrégation générale. Celle-ci procède également par voie d'élection ; c'est ainsi que la

Gouvernement de la Compagnie.

[1] Crétineau-Joly, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, t. I, p. 56.

société, représentée par les députés des provinces, élit le général. On lui donne, pour l'exercice de sa fonction, un conseil de six *assistants*, hommes éprouvés et expérimentés, appartenant à l'Allemagne, à la France, à l'Espagne, au Portugal, à l'Italie et à la Pologne. La société désigne encore un *Admoniteur* qui a mission de le soutenir comme un confesseur, un ami, un père. Du reste, l'autorité du général n'a pas d'autre contrôle ordinaire : il est obligé de prendre des conseils; mais il nomme à toutes les charges et reste seul juge de sa détermination. En cas d'excès, il pourrait être déposé ; il n'y en a pas d'exemple. Tous les membres de la Compagnie sont soumis au général et lui doivent obéissance. Tous peuvent librement recourir à lui : il est le père commun : la subordination est grande, mais les recours sont nombreux et faciles. — La Compagnie est divisée en *provinces*. Dans chaque province, un *provincial* est le supérieur de tous les établissements qu'elle renferme ; il les visite lui-même exactement chaque année ; tous peuvent aller à lui pour leurs besoins, et leurs peines. Le provincial a ses *consulteurs* et son *admoniteur* nommés par le général : il doit prendre leur avis. Enfin chaque maison a un supérieur propre, soumis au provincial et au général ; ce supérieur a aussi son admoniteur et son conseil. Aux trois degrés de sa hiérarchie, la société nous offre un pouvoir établi dans la triple condition d'assistance, de contrôle et de responsabilité : l'autorité est éclairée, limitée et forte. La sagesse possède ainsi toute sa lumière et l'action toute sa puissance. Le général est à vie ; les autres supérieurs sont nommés pour trois ans ; ils peuvent être renouvelés, mais aspirent ordinairement peu à cette prolongation du fardeau. Une telle organisation porte avec elle beaucoup de force et de douceur, d'ordre et de paix. C'est un rouage facile et régulier qui fonctionne sous une sérieuse garantie. « Les règles, les conseils, les libres communications, les recours toujours ouverts et le principe intérieur qui est l'âme de tout, se réunissent pour produire un état de chose, où nulle autorité n'est indépendante ni absolue. Les lois seules ont un souverain empire[1]. »

[1] Ravignan, *De l'Institut. des Jésuites*, p. 105.

193. *Les Monita* virent le jour à Cracovie, en 1612. Ils circulèrent d'abord en manuscrit ; distribués mystérieusement, sous le manteau, on les lisait et les faisait relire à huis-clos. Puis, la plume des copistes ne suffisant plus à la curiosité des lecteurs, ils furent imprimés, et parurent sans nom d'auteur, sous le titre de *Monita privata societatis Jesu*. Seulement, pour détourner les soupçons, on feignit qu'il venaient de Padoue, en passant par Vienne en Autriche et qu'ils avaient été traduits de l'espagnol en latin. Ces données assez incohérentes auraient suffi à rendre le nouvel ouvrage suspect, les infamies qu'il contenait excitèrent l'indignation. Nul honnête homme ne put s'arrêter un moment à la pensée que ce code monstrueux d'hypocrisie et d'ambition eût rien de commun avec les règles d'une compagnie louée par le concile de Trente, approuvée par les papes, et déjà riche en héros et en saints. Mais quel était l'auteur du libelle ? On l'ignorait. Content d'avoir lancé son venin contre les fils de Saint Ignace, le calomniateur était rentré dans l'ombre. Les soupçons se portèrent d'abord sur un calviniste polonais, puis finirent par se fixer sur Jérôme Zaorowski, curé de Gozdziec. Ce malheureux s'était fait chasser de l'Ordre en 1611. A partir du jour de son expulsion, les murs de Cracovie avaient été fréquemment couverts de placard injurieux à la Compagnie. La rumeur publique les lui attribuait et il ne les avait pas désavoués. On ne douta pas que les *Monita* ne vinssent de la même source, et ne fussent eux aussi le fruit de la rancune et de l'orgueil froissé. Cette opinion paraît aujourd'hui encore fort vraisemblable. Tout, en effet, dans ce livre, dénonce la plume d'un apostat. C'est un pastiche continuel du style des constitutions de Saint Ignace. L'auteur leur emprunte à chaque instant des tours de phrases, et parfois des phrases entières. Il avait certainement lu les *Monita generalia* du P. Claude Aquaviva ; et c'est sur eux qu'il calqua ses *Monita privata*. Quoi qu'il en soit, Pierre Tilicki, évêque de Cracovie, homme d'un grand mérite et d'une haute vertu, s'empressa d'instituer une procédure juridique pour rechercher l'auteur du pamphlet. « On a répandu, écrivait-il le 11 mai 1615, contre la Compagnie de Jésus, cet ordre si digne de respect, un libelle diffamatoire, intitulé Instructions secrètes, ***Monita secreta.***

propre à flétrir tout l'ordre ecclésiastique.... Nous ne pouvons souffrir qu'un crime aussi énorme demeure impuni et provoque la vengeance divine[1]. » Le nonce revêtit de l'autorité apostolique les procureurs de l'évêque ; mais le faussaire avait pris ses mesures, on ne parvint pas à le découvrir. Après la mort de Tilicki, l'administrateur pendant la vacance condamna les *Instructions secrètes comme un libelle diffamatoire, un écrit injurieux, rempli de calomnies, d'outrages, de sarcasmes et nuisible et pernicieux à tous ceux qui voudraient le lire*. Cette condamnation fut affichée à la porte de toutes les Églises de Cracovie. A Rome, le 10 mai 1616, dans la congrégation générale des cardinaux, le libelle fut mis à l'Index, comme *faussement attribué à la compagnie de Jésus*, et plein d'inculpations calomnieuses et diffamatoires. Au mois de mars 1621, un autre décret de la même congrégation fit insérer les *Monita privata* dans le catalogue imprimé des livres défendus. Ainsi cet opuscule dont on ne connaît pas l'auteur, dont personne n'ose s'avouer l'éditeur, est condamné dès sa première apparition par l'évêque de Cracovie, par tous les évêques de Pologne, par la congrégation de l'Index, comme l'œuvre d'un faussaire et d'un diffamateur. Le P. Gretser qui, dans une réfutation solide, en a repoussé les grossières calomnies, a trouvé pour caractériser le libelle, un mot heureux et décisif : *Testimonium sine teste :* c'est un témoignage qui n'est avoué par personne et dont ne peuvent se prévaloir que les gens sans raison ou sans honneur.

Doctrines de la Compagnie.

194. La Compagnie de Jésus a-t-elle des doctrines qui lui soient propres ? Quel esprit la dirige dans l'enseignement de la religion ? La Compagnie, à proprement parler, n'a pas de doctrines qui lui appartiennent ; elle adopte les doctrines les plus communément autorisées dans l'Église ; quand, sur une doctrine, il n'y a pas d'enseignement commun et autorisé, les Jésuites sont libres, comme tous les chrétiens, de choisir une opinion à leur gré. Chez les Jésuites, comme parmi les chrétiens et les prêtres, on tient à la maxime de S. Augustin : *In necessariis unitas, in*

[1] Mavel, *Questions controversées*, t. I, p. 157.

dubiis libertas, in omnibus charitas. « Que les nôtres, écrit S. Ignace, suivent en chaque faculté la doctrine la plus approuvée et celle qui offre le plus de vérité : Securiorem et magis approbatem doctrinam[1]. » En théologie, saint Thomas d'Aquin, l'ange de l'Ecole et la gloire de l'Ordre des Frères pécheurs, est déclaré le docteur propre des maîtres et des élèves de la Compagnie, sans que l'on soit asservi toutefois à suivre en aveugle ses opinions. Ainsi, dans les questions librement controversées entre les théologiens, le jésuite est libre d'opiner comme bon lui semble, pourvu qu'il le fasse avec raison et maturité. Un ordre religieux a surtout besoin d'harmonie et de paix intérieure ; l'union de ses membres est sa vie. La différence d'opinion et de doctrine, en divisant les esprits, pourrait diviser les cœurs. On conçoit donc que S. Ignace ait recommandé aux religieux de sa Compagnie d'éviter, autant que possible, cette diversité d'enseignements et d'opinions qui avec l'union ôte la force et peut offrir un scandale aux faibles. Pour en écarter le danger et veiller à l'intégrité de la doctrine, les constitutions soumettent à un examen et à une autorisation préalables, tous les livres qu'un religieux de la société veut offrir au public. Jamais cependant la Compagnie par l'emploi de ces sages précautions, n'a pu prétendre que le moindre enseignement de chacun de ses écrivains ou de ses professeurs devint l'enseignement de tout le corps ; ni que l'approbation de deux ou trois examinateurs et d'un supérieur imprimât au livre d'un Jésuite, une sanction de vérité irréfragable. Ces examinateurs peuvent se tromper, alors l'Église les redresse. Quant à imputer, aux Jésuites, une doctrine particulière, un enseignement de corps, une théologie à eux, c'est une imputation frivole, une conception fantastique. Il est contraire à la justice et au bon sens d'imputer, à tout le corps, les erreurs de quelques membres. L'intention de S. Ignace n'a pas été d'asservir les esprits, mais de les régler ; de proscrire toute liberté d'opinion, mais de prévenir les abus qui en pourraient naître. Telles sont les règles des Jésuites quant à la doctrine, et tel est le véritable caractère que présentent les nombreux auteurs de la Compagnie.

[1] *Instit. Soc.* t. I, p. 383.

De l'obéissance.

195. Une société si sage dans ses pensées, si forte dans son organisation hiérarchique, est, à coup sûr, un chef-d'œuvre de sagesse. De nos jours, cependant, nombre d'esprits éclairés, sans être dépravés, gardent, à son endroit, des préjugés étranges. On croit que, chez les Jésuites, le pouvoir est despotique et l'obéissance servile ; on cite, à l'appui, le *Perinde ac cadaver*, le *Cæca quadam obedientia* et autres petites rubriques mal comprises, qu'on dirait colportées, tout exprès pour dispenser de sens commun. « Tous s'étudieront, dit S. Ignace, à observer principalement l'obéissance et à y exceller... Il faut avoir devant les yeux notre créateur et notre Seigneur, à cause duquel on rend l'obéissance à l'homme. » C'est ce qui la justifie et l'ennoblit. Il ne faut pas que les cœurs soient ployés sous le joug de la crainte ; aussi le saint législateur ajoute : « Il faut apporter tous les soins pour agir dans un esprit d'amour, et non avec le trouble de la crainte. Dans toutes les choses auxquelles l'obéissance peut s'étendre avec *charité*, soyons aussi prompts et aussi dociles que possible à la voix des supérieurs, comme si c'était la voix même de Jésus-Christ ; car c'est à lui que nous obéissons dans la personne de ceux qui tiennent pour nous sa place. Portons-nous donc avec grande promptitude, avec joie spirituelle et persévérance à tout ce qui nous sera ordonné, renonçant par une sorte d'obéissance aveugle à tout jugement contraire, et cela dans toutes les choses réglées par les supérieurs et *où il ne se trouve point de péché.* » Ici se trouve le mot célèbre et si souvent objecté : « Que chacun soit bien convaincu qu'en vivant sous la loi d'obéissance, on doit sincèrement se laisser porter, régir, remuer, placer, déplacer par la divine Providence, au moyen des supérieurs, comme si on était mort, *perindi ac cadaver* ; ou bien encore comme un bâton que tient à la main un vieillard et qui lui sert à son gré. Ainsi le religieux obéissant accomplit avec joie ce dont il est chargé par le supérieur pour le bien commun, certain par là de correspondre à la volonté divine[1], » bien mieux que si, sous l'inspiration du jugement propre, il faisait des entreprises au gré d'une liberté inconsidérée et quelquefois par les mouvements d'une volonté ca-

[1] *Institut. Soc.* t. I, p. 407.

pricieuse. S. Ignace a beaucoup insisté, sans doute, sur la vertu et la perfection de l'obéissance ; mais il n'a rien dit de plus fort que les autres fondateurs de sociétés religieuses. S. Benoît, S. François d'Assise, S. Basile de Césarée dirent équivalemment la même chose ; ces expressions de *mort*, de *cadavre*, de *baton*, d'*obéissance aveugle* se retrouvent dans les saintes Écritures, dans les Pères et dans les Maîtres de la vie spirituelle. L'obligation qu'elles expriment, volontairement contractée, n'est pas autre chez les Jésuites qu'ailleurs ; cette obéissance est honorable, parce qu'elle est subordonnée au bien général et rapportée à Dieu représenté par celui qui commande ; enfin elle est tempérée par le droit de représentation. Les expressions incriminées doivent se référer à la doctrine qu'elles expliquent et la doctrine elle-même se contrôle par l'ensemble des règles.

Journée du Jésuite.

196. La journée du Jésuite n'est point à la merci des caprices de maîtres fantasques, comme le sont les jours de tant d'autres dont les censeurs de la Compagnie ne songent guère à plaindre le sort. Le jésuite a sa règle tracée d'avance. A quatre heures du matin, la cloche sonne le réveil : l'excitateur parcourt les chambres, pour constater la ponctualité de l'obéissance. A quatre heures et demie, l'usage appelle les religieux à la chapelle pour la méditation. La cloche de l'*Angelus* met fin à l'oraison ; après quoi les prêtres disent leur messe, et l'action de grâce terminée, vaquent à leurs occupations journalières. Ces occupations ne manquent ni au dedans ni au dehors. Quelques heures sont toujours réservées pour le travail solitaire et l'étude. Les uns sont appliqués aux lentes études qu'exige la prédication évangélique ; d'autres se livrent aux recherches de la science ou de l'histoire. Tous s'emploient aux fonctions actives du ministère. A moins qu'une impérieuse nécessité n'interdise l'accès de sa cellule, elle est continuellement assiégée. A tous on tâche de faire entendre le langage de la foi et de la charité ; ceux qui étaient venus pour tenter se retirent confondus ; d'autres, consolés dans leurs douleurs. Les femmes chrétiennes sont reçues dans un lieu destiné à les recevoir ou au confessionnal. Midi arrive : c'est un temps d'arrêt dans la communauté. Après un quart d'heure

d'examen, on descend en silence au réfectoire : la lecture assaisonne le frugal repas d'une demi-heure. On visite ensuite le Saint-Sacrement ; et on se réunit pour trois quarts d'heures, dans la cordialité charmante d'entretiens fraternels. Vers une heure et demie de relevée, on retourne au silence, à l'étude, et le plus souvent, au confessionnal ; on recommence à entendre la longue histoire des peines et des infirmités des consciences. On écoute le pauvre comme le riche, l'enfant et l'homme fait. S'il est besoin aussi, on va consoler, sur leur lit de douleur, les malades et les mourants ; c'est dans les heures de l'après-midi surtout qu'on remplit ces religieux devoirs. Mais on s'abstient de toute visite qui ne serait que pure distraction et simple bienséance. Jamais un jésuite ne paraît dans le monde ; il ne prend jamais ses repas hors de la communauté ; à moins qu'il n'en soit momentanément séparé pour la mission évangélique. Le soir vient ; il a fallu cependant trouver le temps de la prière et de l'office divin. A sept heures, le souper réunit les habitants de la maison ; quelques instants de récréation suivent encore ; à huit heures un quart les litanies des saints se récitent en commun à la chapelle ; chacun se retire alors dans sa chambre et consacre seul une demi-heure à la lecture spirituelle et à l'examen de conscience. A neuf heures, on sonne le repos. Quelques-uns, avec la permission des supérieurs, pourront bien encore prolonger le travail et la prière ; quelques autres, le matin, préviendront l'heure du réveil commun ; mais tous obéiront à la sage autorité qui veille au maintien de la santé et des forces nécessaires. C'est en commun, une vie bien réglée, un temps bien employé, mais sans trace de servitude, même volontaire. Les jours se suivent ainsi et se ressemblent. Ils sont remplis, souvent pénibles, doux cependant. Et voilà dans la réalité ces redoutables jésuites, ces hommes *noirs*, *ténébreux* et *malfaisants*, que nous verrons si souvent attaqués parce qu'on les sait forts, et, en effet, ils le sont ; mais ce ne sont pas des ennemis de la propriété et de la famille, de la liberté et du pouvoir, de l'Église et de l'État. Il faut faire violence au bon sens et à la probité pour s'attarder à d'aussi misérables imputations.

197. Pour donner au lecteur une idée synthétique du jésuite, je voudrais esquisser le type moral de son existence. Si l'on veut comprendre cet être peu mystérieux, il faut considérer le but de ses efforts et les moyens qu'il emploie pour y atteindre. Tous les motifs d'action qu'il se propose se réunissent dans une fin dernière, qui est la plus grande gloire de Dieu. Les religieux cherchent à procurer pratiquement celle-ci, en travaillant à leur sanctification et à celle des autres ; et cela, non par des obligations particulières, mais en n'excluant rien de ce qui est bon en soi, conforme à l'Évangile et au but de la Compagnie. Il suit de là que la société embrasse toutes les pratiques de vertu qui répondent à son but, puisque la gloire de Dieu dans toutes les directions est la fin dernière qu'elle se propose, et que cette fin donne la mesure des efforts de chacun, pour sa propre sanctification et pour celle des autres. C'est dans ce principe que gît la liberté de l'Institut, sa partie mobile, laquelle se renouvelle sans cesse et puise sa vie dans la volonté de Dieu, à mesure qu'il fait connaître que telle ou telle œuvre peut procurer sa gloire. Pour cela, il faut que les religieux de la Compagnie de Jésus cherchent la gloire de Dieu uniquement pour elle-même, non par crainte du châtiment, ni dans l'espoir de la récompense, mais par le motif du pur amour ; et c'est, pour ce motif, que les constitutions n'obligent pas sous peine de péché. Celui qui après s'élève à un degré de perfection est inattaquable et sûr de soi, autant que cela est possible sur la terre. Ce but suprême, la plus grande gloire de Dieu, les religieux doivent l'avoir uniquement présent à l'esprit et ne rien vouloir autre chose. Mais, pour ce qui regarde les moyens qui conduisent au but, ils doivent, à moins d'ordre contraire, être à leur égard dans une complète indifférence. Si, par exemple, entre ces trois actes de vertu : la prière, la méditation et le ministère du confessionnal, ce dernier contribue davantage à la gloire de Dieu, il faut laisser là les deux autres. On doit être tout aussi indifférent à l'égard des consolations et des lumières spirituelles, du plus ou moins grand pas vers la perfection, pourvu qu'on ne néglige rien de ce qui peut le hâter. C'est pour que ce but soit plus certainement atteint, que la Compagnie

Le type du Jésuite.

pour la pratique des vertus, prescrit très peu de règles fixes : la règle, ce doit toujours être le principe de la plus grande gloire de Dieu ; et dès que celle-ci exige quelque chose de plus ou de moins, dès que le temps, le lieu ou la personne avec qui l'on a affaire, prescrit une conduite particulière, on doit se soumettre à cette nécessité. C'est pour cette raison encore que la vie du jésuite est la vie ordinaire ; elle ne se distingue aucunement, quant à l'extérieur, de celle des clercs pieux, sauf que l'on y trouve les avantages de la vie commune. Pour qu'aucun obstacle n'empêche le jésuite de tendre vers son but, il ne doit jamais s'engager à des choses qui abaisseraient à un but particulier la fin générale de la Compagnie et appliqueraient à un petit nombre de personnes son action et ses services. Le jésuite ne reçoit jamais non plus d'argent pour les services qu'il peut rendre, et c'est un point essentiel de ses constitutions. — Dans la poursuite du but général, le jésuite ne regarde point à la partie extérieure, accessoire et pour ainsi dire matérielle des vertus, mais seulement à ce qu'elles ont d'essentiel et de formel. Il ne se propose, en effet, comme fin dernière, aucune vertu spéciale, de sorte que les autres lui soient subordonnées et qu'elles deviennent le pivot de son existence. Le jésuite pratique toutes les vertus, mais seulement comme moyen de perfection : il n'en élève aucune arbitrairement au dessus des autres, n'attribue à aucune un mérite absolu, mais ne reconnaît à chacune en particulier que la valeur qu'elle possède comme moyen d'arriver au but. Dans la pratique des vertus, il choisit les voies douces et, pour cela, efficaces ; il suit le *fortiter et suaviter*, comme fait aussi la grâce divine. En un mot, le jésuite est un religieux excellent ; ailleurs, ce serait un homme de grand esprit.

Situation canonique de l'Ordre.

198. Des écrivains affiliés aux sectes, esclaves de la faveur populaire, avides d'un gain honteux ou unis par d'autres passions aussi peu honorables, ont su couvrir la vérité de si perfides déguisements, qu'en écrivant l'histoire, ils ont faussé le jugement des peuples. Par exemple, pour favoriser ou amnistier l'éviction de la Compagnie de Jésus, on a osé prétendre que le Saint-Siège ne l'avait point approuvée explicitement et que dans ses approbations, il

n'est question ni de vœux solennels, ni d'exemption de la juridiction des évêques, ni des constitutions formulées dans l'Institution, ni de la distinction des divers degrés de profès, de coadjuteurs spirituels et de scolastiques qui existent dans la Compagnie. Pour répondre sommairement à ces allégations frivoles, il faut noter d'abord que Paul III, à cinq reprises différentes, a réitéré son approbation de la société de Jésus. Nous avons parlé déjà de la Bulle *Regimini militantis Ecclesiæ* du 27 septembre 1540 ; il faut joindre : 1° la constitution *Injunctum nobis* du 14 mars 1543, dans laquelle la clause qui restreignait les profès à soixante est supprimée ; 2° le bref *Cum inter cuncta* du 3 juin 1545, qui accorde des facultés spéciales concernant la prédication, la confession et autres ministères pour le bien spirituel des âmes ; 3° le bref très important *Exponi nobis* du 5 juin 1545, dans lequel est accordée à la Compagnie la faculté d'admettre des coadjuteurs *spirituels* et *temporels* distincts des *profès* pour la nature des vœux ; 5° la constitution *Licet debitum* du 18 octobre 1549. Or, par la première de ces constitutions, le pape Paul III approuve l'idée mère, l'esquisse, la *formule générale* et la forme de vie à intervenir et confère à la Compagnie le *pouvoir législatif*, pour tirer, de cette règle primitive, un corps de constitution. Dans la seconde bulle, on ne parle plus du premier titre légal, mais des constitutions, en indiquant la connexion intime de celle-ci avec la formule dont elles sont l'explication et l'application ; en second lieu, le Pontife parle de constitutions déjà faites, du moins en partie ; en troisième lieu, il accorde le pouvoir d'en faire de nouvelles, de changer ou d'abroger celles qui existent et, par là, il donne à la Compagnie le pouvoir constituant qu'elle exerce de fait en vertu de l'autorité apostolique, dans les congrégations générales. Les documents ultérieurs ajoutent successivement aux corps tous les organes. Le bref *Exponi nobis* établit explicitement un des points les plus importants de l'organisme spécial de la Compagnie, je veux dire la distinction des degrés et la diversité intrinsèque des vœux. La dernière constitution de Paul III fait continuellement allusion aux constitutions de la Compagnie, dont elle mentionne et confirme les points les plus

importants ; par exemple, le plein pouvoir de gouverner la Compagnie, donné au général ; l'exemption de la juridiction de tout ordinaire, confirmée d'une manière expresse ; le pouvoir judiciaire et coercitif donné contre les sujets apostats ou rebelles. Jules III, Pie V, Grégoire XIII, Grégoire XIV, Paul V, Benoît XIV, Clément XIII, en confirmant l'Institut, déclarent approuver et confirmer ce qui fut approuvé et confirmé par Paul III. Nous ne saurions rapporter tous ces textes, mais on ne peut sérieusement contester la situation canonique de la Compagnie de Jésus dans l'Église[1].

Censures des Papes.

199. Dans toutes les recrudescences de haine contre l'Église, les attaques contre la Compagnie de Jésus servent ordinairement de prélude à la guerre. On dit volontiers que l'Église n'a pas eu de plus grands perturbateurs et le pape, de sujets plus rebelles que les Jésuites ; en preuves on allègue les *nombreuses* censures portées par le Saint-Siège contre les jésuites. Les jésuites, dit-on, auraient été *près de cent fois* condamnés par des décrets, bulles ou lettres apostoliques de la cour de Rome ; le *près de cent* se réduit à *quatre-vingt-sept ;* de ce chiffre il faut encore retrancher les *cinquante* pièces, discours ou discussions théologiques, relatives à la Congrégation *de Auxiliis*, pour l'examen de la doctrine de Molina, congrégation dont les disputes aboutirent à une ordonnance de non-lieu, contre l'auteur de l'essai de concordance entre la grâce et le libre arbitre : déduction qui réduit les censures à *trente sept*. Ces trente-sept comprennent plusieurs décrets de Papes, condamnant des propositions de morale relâchée ; mais dans ces actes de la puissance et de la sagesse apostolique, il n'y a aucune condamnation contre la Compagnie. « L'Église, dit un évêque, toujours attentive à réprimer l'erreur partout où elle se trouve, sans exception de personne, n'a eu garde d'attribuer *à aucun corps ni à aucune société* les maximes qu'elle a condamnées, non-seulement parce qu'elle n'a pas cru devoir rendre aucun corps responsable des erreurs de quelques particuliers, surtout *avant* leur condamnation, mais encore parce qu'elle n'ignorait pas que ces erreurs ne sont pas *particulières*

[1] Cf. Sanguinetti, *La Compagnie de Jésus et son existence canonique dans l'Eglise*, in-8°, Paris, 1884, passim.

à un corps plutôt qu'à l'autre et que plusieurs théologiens, soit séculiers, soit réguliers, indistinctement *de tous corps*, dont les particuliers sont en usage de donner des traités sur ces matières, étaient tombés dans les mêmes égarements. Convaincu par cela même que ces erreurs étaient un effet de la faiblesse de l'esprit humain sujet à faiblir, plutôt qu'un vice attaché à aucune autre société, elle s'est contentée de proscrire l'erreur, d'en défendre l'enseignement ; et ces décisions ont servi depuis qu'elles ont été portées, de règle inviolable pour tous les particuliers ; règle inviolable et respectée, on ose l'assurer *plus que partout ailleurs*, dans la société de Jésus. » A cette observation de bon sens, dont l'évidence même dispense de preuves, on peut ajouter que les propositions, en très petit nombre qui ont été condamnées, n'ont été soutenues par *quelques* jésuites que d'après un *très grand nombre* de casuistes des autres ordres ou des autres écoles, et *avant les censures*, alors que ces propositions étaient des opinions libres. Depuis leur condamnation, les jésuites qui ont écrit sur ces matières ont fait des censures la base de leurs décisions. — Ces trente-neuf censures comprennent encore les bulles, brefs ou lettres des papes dans la question des rites chinois et malabares. Or, parmi ces pièces, il n'y a pas de censures, mais seulement des ordonnances, décisions, décrets, pour la conduite des ouvriers apostoliques dans les pays de missions, décisions directrices et obligatoires pour les évêques et missionnaires de ces contrées lointaines. Ces décisions ne regardent pas les seuls jésuites, mais tous les prêtres, tant séculiers que réguliers, consacrés à l'évangélisation des pays infidèles. De plus, ces décisions non-seulement ne sont pas des censures, mais en excluent même formellement l'idée ; le décret de Clément XI entre autres porte : « Qu'il ne faut pas blâmer les missionnaires qui ont cru jusqu'alors pouvoir suivre une pratique différente, puisqu'il ne doit pas paraître étonnant que, dans une matière discutée depuis tant d'années, tous les esprits ne se soient pas réunis dans le même sentiment. » En retranchant des considérants, trente-sept censures, toutes des bulles relatives aux missions et aux condamnations [illegible]

de morale relâchée, il reste onze censures réelles, portées contre des ouvrages des pères Bauny, Cellot, Rabardeau, Pirot, Berruyer et Neumayer. Onze censures pour dix ou douze mille auteurs jésuites, cela représente à peu près un sur mille. A quoi il faut observer encore que ces censures ne flétrissent aucunement les auteurs, mais frappent seulement l'erreur. La sagesse et l'équité de l'Église lui font discerner des auteurs qui tombent, dans quelque erreur, soit de dogme, soit de morale, dans des matières qui n'ont pas été bien éclaircies et sur lesquelles l'Église n'a pas prononcé; ces auteurs s'égarent de bonne foi, séduits par quelques raisonnements spécieux ou entraînés par l'autorité de quelque docteur ou subjugués par l'empire du préjugé. L'Église prévient le danger, redresse l'auteur en faute et prévient la contagion de l'erreur. L'auteur se soumet et par sa soumission, la faiblesse de son esprit contribue à l'accroissement de ses vertus.

Du pouvoir énorme de la Compagnie.

200. L'Église n'a pas assez de foudres, pas assez d'anathèmes contre les jésuites, suivant les uns ; suivant d'autres, les jésuites se sont imposés à l'Église ; ils gouvernent le Saint-Siège ; la papauté est forcée de compter avec eux. Quand les jésuites ont rédigé une bulle ou fulminé une condamnation, le Pape n'a plus qu'à s'incliner et à revêtir le document de sa signature. Cette puissance tyrannique et arbitraire qu'on veut bien attribuer à la Compagnie est une pure chimère. L'Église n'est gouvernée ni dominée par personne, pas plus par les jésuites que par d'autres ; elle est assistée, gouvernée par l'Esprit-Saint qui réside en Pierre et dans ses successeurs. Les jésuites comme les plus simples fidèles, se sont toujours fait un devoir et un honneur de rester soumis à la plus haute autorité qui soit sur la terre, et pour soutenir et pour défendre cette autorité, ils ont, quand il l'a fallu, tout sacrifié, leurs biens, leur repos, leur honneur et leur vie. « Le pouvoir que Jésus-Christ a confié à son Église, dit le Père Ravignan, a principalement pour objet : 1° la décision des points de doctrine concernant le dogme ou la morale ; 2° l'administration ou le gouvernement ecclésiastique. Pour ce qui concerne les décisions doctrinales, tout catholique instruit sait que le soin de les préparer et le droit de les porter appar-

tient à l'Église, et spécialement à son chef suprême. Se permettre, à propos des jugements de doctrine prononcés par les Papes, de dire qu'ils leur ont été imposés, dictés ou simplement suggérés par l'esprit de parti ou de cabale, ce n'est pas manquer seulement de respect, et d'une manière très grave, à la plus haute autorité qui existe, c'est en quelque sorte manquer à la foi dans un point essentiel, c'est donner un démenti formel à Jésus-Christ, qui nous assure qu'il est avec son Église, avec Pierre, jugeant et décidant jusqu'à la fin des siècles. C'est assez pour le vrai fidèle. — Quant à ce qui regarde l'administration ecclésiastique ou le gouvernement spirituel de l'Église, — il s'agit ici de l'Église universelle, — l'on sait aussi que cette administration n'a lieu à Rome régulièrement que par le moyen des congrégations, des tribunaux ou des commissions formées pour traiter et régler les affaires. Ces congrégations, présidées toujours par un cardinal, sont composées de consulteurs, qui autrefois appartenaient en grande partie aux différents ordres religieux. Les jésuites, comme les autres, pouvaient y être appelés, au moins dans quelques-unes; mais vu la multitude des autres membres réguliers, ils n'y étaient jamais qu'en minorité. Sous ce premier point de vue, on n'aperçoit pas comment ils auraient pu dominer la congrégation dont ils étaient membres, quand d'ailleurs il est notoire que les autres réguliers, leurs collègues, avaient souvent entre eux des vues, des intérêts opposés aux intérêts des pères de l'Institut de saint Ignace. Chose assez remarquable, c'est presque toujours sous les Papes les plus affectionnés aux jésuites que ces religieux ont eu à essuyer le plus d'échecs, le plus d'actes ou de décisions qui leur étaient contraires, de la part des congrégations romaines. Il y a loin de là, il faut en convenir, à la domination absolue, universelle, tyrannique, comme on l'a rêvée[1]. » Les jésuites sont la milice fidèle, le régiment des gardes du corps des souverains Pontifes : il implique contradiction qu'ils soient ses ennemis. Les jésuites ont tout sacrifié pour couvrir le Saint-Siège de leurs corps : expulsés de France en 1594, de Venise

[1] *De l'existence des Jésuites*, p. 115.

en 1606, poursuivis, traqués, suppliciés en Angleterre pendant plus d'un siècle, toujours en vue et même en haine de leur attachement au Saint-Siège ; les jésuites, qui, poussant encore plus loin l'héroïsme dans leur mission de Chine et de Malabar, « n'hésitaient pas à obéir au Pape, dit Cantu, dût-il en coûter les conquêtes achetées par deux siècles de martyre et l'espérance de convertir le plus grand empire du monde : » ces jésuites seraient maintenant des rebelles armés contre la puissance temporelle et spirituelle du chef de l'Église. Une telle imputation se comprend sur les lèvres d'un sot ; elle est inadmissible dans la bouche d'un homme raisonnable [1].

Trois objections.

201. Les constitutions de la Compagnie ont soulevé contre elle d'autres objections ; nous n'en examinerons plus que trois. 1° Le général, dit-on, est un *despote*, contre les décisions duquel, hormis le cas de faute évidente, il n'y a pas d'appel possible. — L'autorité du général est limitée par les Constitutions. Quiconque entre dans la Compagnie, peut étudier, pendant dix ans, ces règles. L'obéissance est la vertu des jésuites, s'ils persévèrent jusqu'au jour où ils s'enchaînent librement par des vœux. C'est par un effet de leur libre volonté, qu'ils se soumettent à l'autorité du général. L'ordre était créé pour combattre, il était urgent de le fortifier en pliant l'obéissance de ses membres aux exigences de la discipline militaire. — 2° Les jésuites *s'espionnent les uns les autres*, conformément au texte de leurs constitutions : on demandera, au postulant, si, pour l'amour de son avancement spirituel et pour sa propre humiliation, il est content que ses fautes et ses défauts soient manifestés au supérieur par quiconque en a eu connaissance en dehors de la confession ; il devra déclarer s'il prendra en bonne part la correction qui lui sera faite. La révélation des fautes d'un religieux, parvenue à la connaissance de ses frères, fait partie également des constitutions de Saint-Dominique et de Saint-François d'Assise. Le mot délation sonne mal à nos oreilles ; son imputation avilit l'homme auquel elle s'applique ; et, cependant, les anciennes répu-

[1] *Histoire de cent ans*, t. I, p. 146.

bliques ne regardaient pas comme un déshonneur de sauver, en dénonçant les coupables, la patrie mise en péril par une conspiration. En religion, vouloir que chacun reste soumis au jugement de tous, n'est-ce pas stimuler, par la crainte de la honte, le zèle pour le bien ? Ce que la délation a d'odieux, c'est le mystère ; dès qu'elle n'est plus secrète, ce n'est qu'une garantie d'ordre. S'y expose qui veut. — 3° Le but dernier de la Compagnie est *son propre agrandissement* : elle domine les grands par les flatteries et les services, les petits par le ministère de la parole, la crainte de l'enfer et par une doctrine qui se prête admirablement aux passions de chacun. La Compagnie de Jésus est une société ; or, toute société tend naturellement à s'accroître, à se propager, à se répandre. Fondée pour la vie active, elle avait mission de réformer les mœurs, de combattre toutes les hérésies et de convertir le Nouveau-Monde. Pour atteindre ce triple but, il fallait évidemment des hommes sages, pieux, intrépides, la société les trouva et sut les former. Les Papes et les rois devaient nécessairement aimer des hommes qui leur construisaient des Églises, des collèges, qui leur fournissaient des serviteurs dévoués et se plaçaient eux-mêmes sous leur direction, sans s'inféoder autrement à aucune cause politique. C'est ainsi que s'accrut la réputation et la puissance de la Compagnie. Le jésuite ne pouvant être ambitieux pour son propre compte, parce que tout accès aux dignités et aux honneurs lui est fermé, a été accusé d'être ambitieux pour sa Compagnie. Mais je le demande au nom du bon sens, quel mal y a-t-il donc dans cet esprit de corps, dans ce concert admirable des volontés, à procurer l'avantage de la société à laquelle ils appartiennent. Existe-t-il un corps qui ne cherche à accroître sa réputation et à augmenter son importance ? Les jésuites ont subi la loi commune : ils se sont sentis et montrés hommes de cœur en cherchant à établir la prépondérance de leur ordre. C'est le seul reproche qu'on puisse leur adresser, si tant est que des hommes puissent équitablement les blâmer de s'être conduits en hommes. Voici ce que disait d'eux l'Université de Paris : « Quand on réfléchit à l'admirable harmonie avec laquelle se gouverne ce grand corps répandu par tout l'univers, au concours

surprenant de tous pour le bien-être commun et à toutes ces entreprises diverses que l'on aurait dites impossibles avant la fondation de la Compagnie de Jésus, et que nos descendants regarderaient comme fabuleuses, au cas où elles viendraient à être abandonnées ; — lorsqu'on réfléchit à tout cela, on comprend que ni la république romaine, si parfaitement organisée et si profondément pénétrée de l'amour de la patrie, ni aucune monarchie au monde, gouvernée par les ministres et les diplomates les plus habiles, ne pourront jamais se vanter de posséder dans son sein une harmonie semblable à celle qui règne dans la société fondée par Ignace de Loyola, des succès semblables à ceux des entreprises de la Compagnie ; entreprises conduites dans toutes les parties du monde, avec une perspicacité, qui tient du prodige, dans lesquelles elle aurait inévitablement succombé, ou auxquelles elle n'aurait pas même songé, si tous les membres de ce corps immense avaient été unis à leur chef par des liens moins puissants que ceux qui les unissent ensemble. » Le soldat de Manrèze a parfaitement formé ses disciples. Les jésuites doivent, à leur organisation exceptionnelle, l'apparent excès de sujétion chez les inférieurs, la vitalité des membres et la vigueur énergique du corps entier. Si l'on songe à tout cela, on s'étonnera moins qu'un corps si vaste, et, en apparence, si frêle, après avoir fait face à l'attaque simultanée de tous les potentats de l'Occident acharnés à le détruire ; après avoir paru succomber sous leurs coups, laissant le champ libre aux révolutions qui ont ensanglanté l'Europe, soit ressuscité sous nos yeux, ait aussitôt occupé les postes qu'il avait laissés vides, dans toutes les guérites, sur tous les bastions et sur toutes les avenues de la citadelle de l'orthodoxie.

§ XI. DÉBUTS DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

Vue générale. 202. Les débuts de la Compagnie tiennent du prodige. Les jésuites ne sont que d'hier, et déjà l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la France, l'Irlande, l'Ecosse et l'Allemagne sont témoins de leur zèle aposto-

lique. Le caractère, la marque de la grande hérésie des temps modernes, c'est le mépris de l'autorité pontificale, eux professent pour le Saint-Siège le plus inviolable dévouement. C'est à Rome, sous les yeux du Pape, que se tient leur général pour diriger et surveiller tous les mouvements de ses soldats. La petite troupe destinée à lutter corps à corps avec les mille têtes de l'hérésie, ne se contente point de repousser l'erreur loin des pays qu'elle menace d'envahir ; elle l'attaque au centre même de son domaine, lui dispute le terrain pied à pied et guerroie avec une activité que rien ne ralentit. Ranke lui-même est frappé de l'extension subite et rapide de la Compagnie de Jésus : « En peu d'années, dit-il, Ignace la vit se répandre dans tous les pays de la terre. Quels progrès extraordinaires avait faits la société. En 1551, les jésuites n'avaient encore aucune situation fixe en Allemagne ; en 1556, ils occupèrent la Bavière et le Tyrol,, la Franconie et la Souabe, une grande partie des provinces Rhénanes, l'Autriche ; ils avaient pénétré en Autriche, en Bohème, en Moravie[1]. » Ce que dit Ranke des jésuites en Allemagne peut s'appliquer à leurs prouesses dans les autres pays du monde chrétien. Les jésuites sont partout : ils confondent l'hérésie par la sainteté des mœurs, la pureté de la foi et la force de l'éloquence ; ils excitent le courage, soutiennent ceux qui chancellent, ramènent ceux qui s'égarent, se font tout à tous pour gagner toutes les âmes à Jésus-Christ. Instruction des peuples, réforme du clergé, fondation de collèges, controverses, négociations diplomatiques, compositions d'ouvrages savants, œuvres de charité : il n'est rien que leur zèle n'embrasse, aucun obstacle dont il ne triomphe. Je ne dirai point que ce sont les temps héroïques de la Compagnie ; ce serait supposer qu'elle n'a pas répondu à ses commencements ou croire qu'elle puisse défaillir autrement que par la mort. C'en est fait, dès qu'Ignace a lancé sa première phalange : la lutte s'engage sur tous les points ; elle ne cessera qu'après l'extermination du dernier jésuite. Travaux, fatigues, outrages, persécutions, le glaive même, rien ne saura désormais arrêter dans leur marche les

[1] *Hist. des Pontifes Romains au* XVI.e *siècle*, t. I, p. 310, et t. III, p. 30.

défenseurs que Dieu a suscités à son Église. Aussi les sectaires les poursuivent-ils de la plus implacable haine. Les poisons de la calomnie sont distillés savamment contre leur institut; des législateurs ourdissent, contre leur zèle, des lois féroces; leur nom même est un crime et jusque sur les plages les plus lointaines, un titre au martyre. Heureux de souffrir pour la cause de Jésus-Christ, ils puisent dans ce nom même le courage et la force qui les feront triompher de toutes les tortures; parce qu'ils trouvent, dans ce nom seul, leur consolation et leur espérance.

Ignace à Rome.

203. « Dans le calme plein d'activité que le premier Général imposait à sa volonté et à celle de ses successeurs, il y avait, dit Crétineau-Joly, un fond de réflexion dont les faits ont toujours confirmé la prudence. Loyola savait que les capitaines expérimentés se tiennent à l'écart au jour de bataille, afin de suivre dans le repos de leur esprit le grand jeu qu'ils dirigent. Un chef d'armée doit, par ses ordres, être présent sur tous les fronts de ses troupes. Leurs mouvements, leur courage, leur vie même sont entre ses mains; il en dispose de la manière la plus absolue; il se condamne donc par le fait même à cette inaction du corps qui double les forces de l'intelligence. C'est lui qui pousse, lui qui retient, lui qui combine tous les ressorts, lui qui assume sur sa tête la responsabilité des événements. Le général d'armée adopte cette tactique: Loyola s'y astreignit, parce que les avantages en sont incalculables. Il dispersait ses compagnons sur le globe; il les envoyait à la gloire ou à l'humiliation, à la prédication ou au martyre. Lui, de Rome, centre de ses opérations, il communiquait à tous la force; et ce qui est plus que la force dans un corps, il en régularisait les mouvements. De Rome, Ignace suivait tous les pas de ses disciples. Dans un temps où les communications n'étaient ni faciles, ni rapides, et où chaque évolution militaire apportait une entrave de plus à ses communications, il avait découvert le moyen de correspondre fréquemment avec eux. Ils le tenaient au courant de leurs missions; ils l'entretenaient de leurs joies ou de leurs peines; ils l'associaient par la pensée à leurs dangers ou à leurs luttes; ils demandaient ses ordres; ils se conformaient à ses conseils. Plus calme qu'eux, car il

ne s'impressionnait pas des passions locales, il jugeait les choses avec plus de discernement, il les coordonnait avec plus d'ensemble[1].» Pendant ce temps, il organisait l'intérieur de la maison-professe, formait les novices, leur expliquait les points les plus minutieux de la discipline et tenait strictement à leur observation. D'autre part, il veillait à l'observance fidèle des règles de l'Ordre. Si on lui conseillait d'apporter des modifications, il répondait que le mieux est ennemi du bien et ordonnait de se tenir aux règles. Les ordres religieux, comme les états politiques, ne peuvent pas consacrer leur vie à la recherche de théories inapplicables ou d'un mieux que la nature humaine ne comporte pas Ignace, après avoir créé, conservait.

204. Cette existence réfléchie n'épuisait pas l'âme de Loyola. ; il voulait soutenir son ordre religieux en sanctifiant Rome. Le premier fait qui attira son attention, ce fut la disposition des Juifs à se convertir. Loyola leur ouvrit un asile, une maison de catéchumènes, qui accepta aussi les Turcs et les infidèles de toutes nations. De 1617 à 1842, il y est passé 3614 convertis. Après la propagation de la foi, la correction des mœurs, les pécheresses faisaient le scandale de Rome ; le pape gémissait de la difficulté qu'on éprouvait à les retirer du désordre ; Loyola, pour répondre au vœu du pontife, fonda le monastère de Sainte-Marthe qui admettait sans condition toutes les converties. Une œuvre connexe, c'était la préservation des filles pauvres : Ignace fit construire, à leur intention, la maison de Sainte-Catherine. Une des plus vives afflictions de son cœur était de voir les orphelins abandonnés à la charité publique ; après avoir fait violence à toutes les bourses, il bâtit deux maisons : l'une, pour les garçons ; l'autre, pour les filles ; on les céda depuis aux frères Somasque. Tous les ans à la fete de Saint Ignace, ces enfants viennent à l'Eglise de Gésu, et, pour témoigner leur reconnaissance à celui qui fournit un asile à tant de générations d'orphelins, ils aident à servir les messes que l'on célèbre en son honneur. Où trouver dans la vie de Luther, de Calvin,

Nouvelles fondations.

[1] *Histoire de la Compagnie de Jésus*, t. I, p. 150.

de Zwingle, de Henri VIII, de semblables actes de charité ? et, en dehors des déclamations des sectaires ou des libres penseurs, qui songe à leur témoigner la moindre reconnaissance ?

Collège romain. 205. Un projet occupait davantage Ignace ; dans ses rêves prophétiques, il en attendait, pour l'avenir, les plus brillants résultats, et s'y consacrait avec sa puissante ardeur ; c'était la fondation d'un grand collège. Le 16 février 1550, treize Scolastiques, conduits par le P Pelletier, se transportaient de la maison-professe à une petite demeure que Loyola venait de prendre à bail au pied du Capitole. L'habitation était étroite ; le régime difficile ; la vie dure. A peine les classes furent-elles ouvertes que le nombre des élèves obligea de chercher une demeure plus commode ; Ignace en prit une près de la Minerve et commença à l'agrandir, pour l'approprier à ses grands desseins. Les jésuites ne prélevaient aucun impôt sur l'éducation qu'ils dispensaient, cette gratuité leur attira l'animadversion des autres docteurs. On les accusa de mauvaise foi, d'hérésie et même d'ignorance. Ignace, content de bien faire, laissa dire. En 1553, le jeune collège commençait à enseigner la théologie, suivant la méthode adoptée dans l'Université de Paris. Avec cette méthode, appliquée par de bons maîtres, la science devenait facile aux élèves ; ce n'était pas seulement un séminaire pour sa Compagnie que Loyola venait de créer, c'était une maison où tout jeune homme avait le droit de suivre les cours et d'y recevoir l'instruction. En 1555, les cent premiers élèves se disséminèrent dans les différents états de l'Europe ; deux cents autres prirent leur place. En 1556, Paul IV accordait à la maison tous les privilèges des Universités. En 1557, le collège représentait un drame : le maître avait jugé utiles ces jeux de scène pour former le corps et développer l'intelligence. Le collège comptait, parmi ses docteurs, Emmanuel Sa, Polanque et Ledesma ; parmi ses maîtres, d'Avellanida et Tolet ; parmi ses élèves, Possevin, Bellarmin, et Aquaviva. On voyait, parmi ses Scolastiques, des hommes venus de tous points de l'Europe. Ces succès cependant n'étaient encore que des éventualités ; rien de fixe ne se préparait pour l'établissement du collège et pour sa dotation. En 1560, le Souverain Pontife chargea quatre cardi-

naux de pourvoir à la fixité du collège. On le transporta dans un couvent de religieuses et on commença par l'érection de la chapelle où fut établie une Congrégation de la Sainte Vierge. « De cette maison, écrivait à Pie IV Ferdinand Ier, grand nombre d'hommes d'une vertu et d'une science signalée, ont été envoyés les années précédentes, non-seulement dans nos royaumes et nos domaines, mais encore dans tous les autres royaumes de la Chrétienté. » « Entre tous les Ordres, écrivait en 1561 Pie IV à Philippe II, la société de Jésus mérite une spéciale protection du Siège Apostolique. Quoique arrivés les derniers de tous et à la neuvième heure pour cultiver la vigne du Seigneur, ces laborieux ouvriers non-seulement en ont arraché les ronces et les épines, mais ils l'ont étendue et propagée dans d'autres contrées. Nous avons dans cette ville le premier collège de cet Ordre : il est comme la pépinière de tous les autres qui s'établissent en Italie, en Allemagne et en France. De ce séminaire fécond le Siège Apostolique tire des ministres choisis et capables, comme autant de plantes pleines de sève et abondantes en fruits, pour les jeter dans les lieux où les besoins sont les plus grands. Ils ne refusent jamais quelque travail que ce soit pour l'honneur de Dieu et le service de ce Siège Apostolique ; ils vont sans crainte partout où ils sont envoyés, même dans les pays les plus hérétiques et les plus infidèles, et jusqu'aux extrémités des Indes. Nous devons donc beaucoup à ce collège, qui a si bien mérité et qui continue à bien mériter de la religion catholique et qui est si dévoué au service de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la Chaire de Saint Pierre. Mais afin que, placé dans cette ville comme dans la citadelle de la Religion chrétienne et le centre de l'Église catholique, il puisse être utile à tous ses membres, il convient que non-seulement nous le soutenions, et nous ne manquions pas à ce devoir ; mais il réclame aussi le secours de tous les chrétiens pieux ; il a surtout besoin du vôtre et de votre protection. Nous avons donc voulu par ces lettres vous faire connaître le fruit très grand et si opportun que l'Église universelle en retire. » Les jésuites n'avaient pas seulement le don de rendre l'instruction aimable, ils trouvaient encore les moyens d'exciter l'émulation. En 1561, Laynès in-

venta la distribution publique des prix, solennité si douce pour le cœur des mères, électrique pour les enfants, dont la magie se garde parmi les bons souvenirs de l'âge mûr. En 1576, Bellarmin inaugurait son cours de controverses. En 1584, le registre du collège portait 2, 107 élèves. Le pape Grégoire XIII fit construire l'immense édifice qu'avait tant souhaité Loyola et assigna des revenus tant pour payer les dettes que pour entretenir les professeurs. En 1623, un élève du collège Romain montait sur le siège de Saint Pierre. Depuis cette époque, le Collège Romain n'a pas cessé de produire des hommes distingués, soit dans les lettres, soit dans la politique, soit dans les sciences, soit dans la sainteté. Sept autres Papes : Innocent X, Clément IX, Clément X, Innocent XII, Clément XI, Innocent XIII, et Clément XII, qui marquent avec tant d'éclat dans les annales de l'Église, sortirent de cette Maison. Elle avait d'illustres élèves, mais ses professeurs n'étaient pas moins célèbres : on vit tour à tour dans ses chaires Sacchini, Maffei, Clavius, Mariana, Maldonat, Suarez, Azor, Vasquez, Cornelius a Lapide, Pallavicini, Conti, Kircher, Martinez et Casati. On y formait des savants, on y élevait des Saints tels que Jean Berchmans, saint Camille de Lellis, le bienheureux Léonard de Port Maurice et le vénérable Pierre Berna, martyr. Ce n'était plus le Collège des jésuites, il devenait le Collège du monde entier ; car tous les autres établissements de Rome se faisaient honneur de n'être qu'une de ses succursales. Rome avait la suprématie de l'éducation ; on prétendait néanmoins que l'Eglise Catholique était ennemie des lumières, et, dans cette seule ville, il existait quatorze écoles qui, en dehors de leurs cours particuliers, suivaient ceux des jésuites. Par la simple nomenclature de leurs noms, on verra de quelle manière le Saint-Siège répondait au reproche d'obscurantisme et d'ignorance que la mauvaise foi lui a si souvent jeté ; les Collèges des Anglais, des Grecs, des Ecossais, des Maronites, des Irlandais et des Néophytes ; les Collèges Capranica, Fuccioli, Mattei, Pamphili, Salviati, Ghislieri, le Collège Germanique et le Collège Gymnasio, composaient cette brillante pléiade.

Collège germanique.

206. Ignace venait de jeter les bases d'un monument, il ne s'ar-

rêta pas dans ses créations. L'hérésie s'était implantée en Allemagne, le général conçut l'idée d'un collège germanique, spécialement destiné à former des apôtres pour les contrées que ravageait l'hérésie. Ce projet, communiqué aux cardinaux Moroni et Cervini, puis à Jules III, fut examiné en consistoire et accepté par le Sacré-Collège. Le Pape et les cardinaux souscrivirent même, pour les frais d'établissement, une somme de trois cent mille francs. Jules III donna, en 1552, la bulle d'érection, avec de nombreux privilèges, entre autres, pour le recteur, le droit de promouvoir au doctorat. On n'enseignait encore au collège romain, que le grec, le latin et l'hébreu ; par ordre d'Ignace, on ouvrit, au collège germanique, des chaires de philosophie, de théologie, d'Écriture Sainte, afin que les élèves eussent sous la main tous les éléments d'une forte instruction. En 1552, le collège recevait dix-huit élèves ; l'année suivante, cinquante-quatre. On n'y entrait qu'après examen ; on revêtait les élèves d'une robe rouge avec une ceinture noire ; ils signaient un formulaire de foi. Au bout de quelque temps d'épreuves, ils s'engageaient sous serment à se conformer aux intentions du Souverain Pontife, aussi bien pendant leur séjour au collège qu'à leur sortie. Le règlement était si parfait que le Concile de Trente l'adopta presque tout entier pour son décret sur les séminaires. Après Jules III et Marcel II, Paul IV ne fut pas favorable à l'établissement ; mais le doyen du Sacré-Collège, Jean de Bellay, vint à son secours, en provoquant, entre cardinaux, une cotisation de quatre cents écus et en léguant, à sa mort, un fond de terre. Ces secours permirent aux étudiants allemands de revenir à Rome ; Pie IV prit le contre-pied de son prédécesseur ; Grégoire XIII le surpassa encore. D'abord il envoya des légats pour intéresser les souverains à une œuvre dont l'Allemagne avait éprouvé la salutaire influence. Le 6 août 1573, le Pape publie une bulle par laquelle il accorde au Collège germanique les biens et l'église d'un monastère au mont Aventin, et lui assigne une rente de trente-cinq écus d'or. Par une autre bulle de 1574, le Souverain Pontife consacre, pour le Collège germanique, l'église, le palais de l'Apollinaire et tous les monuments, qui y sont adjoints ; il l'exempta de tout impôt, lui

achète une villa pour les promenades, lui donne des cardinaux protecteurs, enfin réalise tous les rêves dont un autre homme qu'Ignace de Loyola n'aurait pu concevoir la possibilité. Les plus grands noms de l'Allemagne sont inscrits sur les listes de ce collège. A la fin du XVIII[e] siècle, on en avait vu sortir le pape Grégoire XV, vingt-quatre cardinaux, six électeurs de l'empire, dix-neuf princes, vingt-et-un archevêques, deux cent vingt-et-un évêques, quarante-six abbés et généraux d'ordres, onze martyrs. En voyant Ignace fonder ce collège, Chemnitz, l'un des coryphées du protestantisme, avait reconnu l'habileté de la stratégie : « Il ne se contente pas, dit-il, de nous faire attaquer par des étrangers ; le voilà qui nous jette sur les bras nos compatriotes eux-mêmes. » En effet, à leur retour en Allemagne, les élèves communiquaient à leur famille, à leurs amis, les fruits des leçons reçues. Plus tard, Jean de Muller reconnaîtra que les jésuites ont, par ce moyen, arrêté la réformation. « La doctrine théologique de la Papauté, dit Ranke, n'avait presque plus de croyants chez nous. Les jésuites vinrent pour la rétablir... Ils n'ont rien reçu des Allemands ; leurs doctrines et leurs constitutions étaient achevées et formulées avant qu'ils apparussent chez nous. Nous pouvons donc considérer les progrès de leur Institut chez nous comme *une nouvelle intervention* de l'Europe romaine dans l'Europe germanique ; ils nous vainquirent sur le sol de l'Allemagne ; ils nous arrachèrent une partie de notre patrie[1]. »

Légation d'Irlande.

207. L'attaque était partout, mais nulle part aussi violente qu'en Angleterre : Henri VIII l'avait séparée de la communion romaine ; mais, en Irlande, il rencontra un peuple qui ne consentit pas à changer de foi aussi souvent que son souverain changeait de maîtresse. Pour réprimer ces protestations de la foi, Henri VIII avait organisé un système atroce de persécution. En apprenant ces boucheries, Paul III s'émut et envoya, en légation, Salmeron et Pasquier Brouet. Seuls, sans argent, sans provisions, ils partirent de Rome, ainsi que les Apôtres quand ils allèrent à la conquête du monde. Au départ, Ignace leur avait remis ces instructions :

[1] RANKE, t. IV, p. 43.

« Je vous recommande d'être avec tout le monde en général, mais surtout, avec vos égaux et vos inférieurs, sobres et circonspects dans vos paroles, toujours disposés et patients à écouter, prêtant une oreille attentive jusqu'à ce que les personnes qui vous entretiennent vous aient dévoilé le fond de leurs sentiments. Alors vous leur donnerez une réponse claire et brève, qui prévienne toutes les instances. Afin de vous concilier la bienveillance des hommes dans le désir d'étendre le royaume de Dieu, vous vous ferez tout à tous, à l'exemple de l'Apôtre, pour les gagner à Jésus-Christ. Rien, en effet, n'est plus propre que la ressemblance des goûts et des habitudes, à se concilier l'affection, à gagner les cœurs. Ainsi, après avoir étudié le caractère et les mœurs de chaque personne, vous chercherez à vous y conformer autant que le permettra le devoir ; en sorte que si vous traitez avec un caractère vif et ardent, vous secouiez toute lenteur ennuyeuse. Il faut, au contraire, devenir un peu lents et mesurés, si celui auquel vous parlez se montre plus circonspect et plus pesé dans son discours. Du reste, si celui qui doit traiter avec un homme de tempérament irascible a lui-même ce défaut, et s'ils ne s'accordent pas en tout l'un et l'autre dans leurs jugements, il est grandement à craindre qu'ils ne se laissent emporter à quelque accès de colère. C'est pourquoi celui qui reconnaît en lui cette propension doit s'observer avec le soin le plus vigilant et munir son cœur d'une provision de force pour que la colère ne le surprenne pas ; mais qu'il supporte plutôt avec égalité d'âme tout ce qu'il souffrira de la part de l'autre, fût-il même son inférieur. Les contestations et les querelles sont bien moins à craindre de la part des esprits tranquilles et lents que de celle des personnes vives et ardentes.

» Pour attirer les hommes à la vertu et combattre l'ennemi du salut, vous emploierez les armes dont il se sert afin de les perdre ; tel est le conseil de saint Basile. Lorsque le démon attaque un homme juste, il ne lui découvre pas ses piéges, il les cache au contraire et ne l'attaque qu'indirectement sans combattre ses pieuses inclinations, feignant même de s'y conformer ; mais peu à peu il l'attire et le surprend dans ses piéges. Ainsi convient il de suivre

une marche semblable pour retirer les hommes du péché. Commencez par louer avec prudence ce qu'ils ont de bon, sans attaquer d'abord leurs vices ; lorsque vous aurez gagné leur confiance, appliquez le remède propre à les guérir ; à l'égard des personnes tristes ou troublées, montrez, en leur parlant, autant que vous le pourrez, un visage gai et serein ; usez de la plus grande douceur dans vos paroles, afin de les ramener plus aisément à un état d'âme tranquille, combattant un extrême par un extrême.

» Non-seulement dans vos serments, mais encore dans vos discours particuliers, surtout lorsque vous réconcilierez entre eux des ennemis, ne perdez pas de vue que toutes vos paroles peuvent être publiées, ce que vous dites dans les ténèbres manifesté au grand jour. Dans les affaires anticipez le temps plutôt que de différer ou d'ajourner, si vous promettez quelque chose pour demain, faites-le aujourd'hui.

» Quant à l'argent, ne touchez pas même à celui qui serait fixé pour les dispenses que vous accorderez. Faites-le distribuer aux pauvres par des mains étrangères et employez-le en bonnes œuvres, afin que vous puissiez, si besoin était, assurer avec serment que dans le cours de votre légation vous n'avez pas reçu une obole. Lorsqu'il faudra parler aux grands, que Pasquier Brouet en soit chargé. Délibérez entre vous dans tous les points sur lesquels vos sentiments seraient partagés ; faites ce que deux sur trois auraient approuvé ; écrivez souvent à Rome durant votre voyage, aussitôt que vous serez arrivés en Écosse, et aussi quand vous aurez pénétré en Irlande ; ensuite rendez tous les mois compte des affaires de la légation. »

En Écosse, les deux légats n'avaient qu'à étudier la situation ; en Irlande, ils devaient fortifier et relever. Déguisés, presque mendiants, changeant chaque nuit de résidence, ils parcoururent l'Irlande en trente-quatre jours ; ils ranimèrent partout la confiance. A la vue des fronts qui ne se courbaient plus sous le bâton des tyrans, l'ennemi soupçonna leur présence. A l'instant leur tête est mise à prix. La confiscation des biens et la peine de mort sont prononcées contre quiconque accordera asile aux deux légats. Le

Barbe-bleue de la Grande-Bretagne se sentait faible devant deux jésuites : il ne pouvait rendre, à leur vertu, un plus bel hommage. Un instant, les deux proscrits songèrent à se rendre à Londres, pour reprocher au tyran, face à face, ses abominables crimes. Un ordre du Pape les rappela en Italie. L'Écosse avait été encouragée contre la séduction ; l'Irlande se sentait forte depuis qu'elle avait reçu la bénédiction du Saint-Siège.

Campagne d'Italie.

208. La France et l'Espagne venaient de rompre le traité que Paul III avait eu tant de peine à leur faire conclure, le Turc menaçait l'Italie. Le Pape voulut avant tout conjurer les maux qui menaçaient l'Eglise et dispersa les jésuites comme autant de grands-gardes de la péninsule. C'est que j'appelle la campagne d'Italie, plus belle aux yeux de la foi que tous les lauriers de Lodi, d'Arcole et de Marengo. Salmeron fut envoyé à Modène ; l'hérésie qui s'y glissait comme un chancre, suscita contre lui des accusations qui l'obligèrent à se défendre ; il se défendit de manière à confondre l'imposture, et, pendant deux années prêcha en héroïque missionnaire. Pasquier Brouet fut envoyé à Foligno, à Montepulciano, à Reggio de Modène, à Faenza ; par des entretiens familiers, des œuvres de charité, des exercices de confréries, il força l'ennemi à battre en retraite. Lefèvre et Laynès opérèrent d'abord à Parme, puis à Plaisance et communiquèrent leur esprit à des prêtres chargés de continuer leur mission. Le plan des sectaires était d'envahir secrètement toute l'Italie et de la détacher graduellement du Saint-Siège ; Venise, pour leur dessein, avait une particulière importance, Laynès y parut et se dressa, lui seul, comme un mur d'airain. Son éloquence était vive ; elle avait de profondes pensées, de fortes images. Tour à tour, par des sermons et des exégèses, elle lui assura, sur toutes les classes de la cité, un véritable empire. De Venise, il gagnait Padoue et réformait l'Université. Au mois de févriers 1554, il paraissait à Brescia, où s'infiltraient les disciples et les ouvrages de Luther et de Calvin. Dans cette ville, dont il eut bientôt ravivé la foi, habitait un moine apostat, qui, par sa forte dialectique, dévoyait beaucoup d'esprits. Fort de sa science, il provoqua Laynès en champ clos. Ces discussions publiques étaient

alors un plaisir et un besoin. Accompagné d'une multitude avide de ses joutes, le moine se présente devant les jésuites, qui, patiemment, l'écoutent développer ses thèses à loisir. Quand il eut énuméré ses arguments, Laynès dont la mémoire était prodigieuse, les reprit l'un après l'autre et les réfuta d'une façon si péremptoire, que l'adversaire confondu avoua son erreur et rentra dans le giron de l'Église. Ces exploits de la Compagnie au pays lombard venaient de décider, pour une part, du salut de l'Italie.

Opérations en Espagne et en Portugal.

209. En Espagne, les jésuites n'avaient pas à lutter contre un invisible ennemi. L'Espagne était catholique ; elle avait combattu les Maures pendant huit siècles ; et les braves de Cavadonga avaient marqué les âmes du sceau de leur héroïsme. De plus, Ignace était espagnol et son œuvre militante devait convenir au sang généreux de ses vaillants compatriotes. Un espagnol, nommé Araoz, était entré dans l'Institut ; c'est à lui qu'échut la charge de le faire connaître à ses compatriotes. Araoz était éloquent et surtout convaincu ; son voyage en Espagne fut comme un de ces triomphes que la fable attribue à certains demi-dieux. A Barcelonne, il fonde une maison de la Compagnie ; à Burgos, à Valladolid, même enthousiasme, mêmes résultats ; dans les provinces basques il opère de semblables prodiges. Plus d'une fois, les églises se trouvèrent trop petites pour ses auditoires ; il dut prêcher en rase campagne. Le vice-roi de Catalogne était don François de Borgia ; il s'entretint avec Araoz et se sentit vaincu : il devait être le troisième général de la Compagnie. Le Portugal, le royaume le plus empressé à recevoir la Compagnie, eut en partage Xavier et Rodriguez ; Xavier partit pour les Indes ; Rodriguez fonda une maison à Lisbonne et posa les fondements du célèbre collège de Coïmbre. Au mois de janvier 1544, il ne comptait que vingt-cinq sujets ; en juillet, il en comptait soixante : la grâce de Dieu s'attachait partout aux pas d'un Jésuite. En Portugal, ils luttèrent surtout et avec un tel succès contre la corruption des mœurs, qu'un témoin oculaire dit, en parlant de leur réussite : « C'est une seconde Sparte qu'ils veulent fonder. »

Les Jésuites en France.

210. En France, les Jésuites ne furent représentés d'abord que par des étudiants à l'Université de Paris : le berceau de l'ordre de

vait en être ainsi le Séminaire. En 1540, le Navarrais Jacques d'Eguia était le supérieur de ces écoliers, Jérôme Domenech lui succéda en 1541. Paul Achille, Ribadéneira, Viole, François Strada, l'un des plus célèbres prédicateurs de son siècle, André Oviédo, qui fut patriarche d'Ethiopie et plusieurs autres, se livraient avec l'ardeur ordinaire des novices aux travaux dont l'Université ouvrait le champ. A l'étude, ils joignaient toutes les pratiques de la charité et du zèle. Leur prosélytisme attira des recrues et des protecteurs: Jacques Miron demanda d'entrer dans la Compagnie ; François Picard et Maitre à Cornibus, se déclarèrent hautement ses protecteurs. Dans l'intérêt des études, on jugea utile de réunir dans une même maison les étudiants de l'Ordre : le collège des Boursiers, et, en 1542, celui des Lombards, ouvrirent leur porte. La rivalité entre Charles-Quint et François I[er] entraîna bientôt l'expulsion du supérieur Domenech et la dispersion des élèves. Du reste les ressentiments ne manquaient pas, en France, contre le nouvel Institut. Cet Ordre était fondé par un Espagnol ; la plupart de ses membres appartenaient à la même nation. Cette nation, par ses souverains, se posait en rivale ardente de la France : la différence des mœurs et des caractères était flagrante ; il y avait, de plus, préjugés, antipathie.Les clameurs contre les Jésuites, poussées par les hérétiques d'Italie et d'Allemagne, retentissaient dans tout le royaume, où ils comptaient beaucoup de sectateurs. Ignace avait placé, à Paris, une pierre d'attente ; il laissa au temps le soin de calmer les esprits et de faire tomber les préventions. En 1545, l'évêque de Clermont, se déclarant protecteur de la Compagnie, fonda un collège à Billom et logea les Pères à Paris dans son hôtel de Clermont, qui sera plus tard, la première maison de l'Ordre dans cette Capitale. Ce point de départ heureux découvrit bientôt la grande pierre d'achoppement de la Compagnie. Dès longtemps, les Universités s'opposaient à l'admission des ordres religieux comme corps enseignants ; leur opposition aux ordres de S. Dominique et de S. François avait suscité de longues controverses et obtenu un retentissement considérable. La présence des Jésuites, d'autant plus redoutables qu'ils étaient plus forts, devait réveil-

ler toutes ces querelles et montrer combien peu l'Université accepte la concurrence du mérite. La lutte durera trois siècles ; elle se continue encore, quand tout a changé, excepté les passions. — Outre l'opposition des Universités, les Jésuites trouvaient encore parfois des ennemis au sein du clergé. Les réguliers étaient jaloux, parce qu'ils se voyaient surpassés en vertu ; ils ne se disimulaient point que le nouvel ordre avait plus de souplesse dans les formes pour s'approprier aux convenances sociales ; ils regrettaient que le Saint-Siège eût accordé aux nouveaux venus d'immenses privilèges. Le clergé séculier avait d'autres motifs d'opposition ; s'il ne découvrait pas, dans les Jésuites, l'extérieur mortifié et pénitent, il ne s'apercevait que trop de leurs succès énormes dans la direction des âmes ; les évêques se plaignaient qu'ils fussent soustraits à la juridiction de l'Ordinaire ; enfin, évêques et curés, pendant longtemps, ne pardonneront pas, aux Jésuites, leur irréconciliable guerre contre le rigorisme jansénien et le servilisme gallican. Cette hostilité du clergé et des Universités trouve un fidèle écho et une force nouvelle dans les chambres des Parlements. Les Parlements sont d'ailleurs jaloux de l'influence des Jésuites à la cour et sur la noblesse ; ils combattent particulièrement, en eux, les adversaires des théories parlementaires sur l'organisation sociale, le pouvoir des rois et les rapports naturels entre les deux puissances. En France et hors de France, les hérétiques, les révolutionnaires, les sociétés secrètes, les gens de cour et les philosophes corrompus leur jurent une haine éternelle. C'est un honneur pour les Jésuites: les supports de Satan n'ont pas l'habitude de se méprendre sur la force de leurs adversaires. — Malgré toutes les oppositions, dans cette France travaillée par le Calvinisme, Pasquier Brouet, fut envoyé pour fonder l'Institut. A sa suite vinrent l'infatigable Laynès, Antoine Possevin et Edmond Auger. Laynès avait déjà soutenu la foi catholique en Italie, réformé la Daterie, composé une Somme théologique et refusé le chapeau de cardinal, lorsqu'il parut en France et brilla surtout au collège de Poissy. Possevin avait été délégué Apostolique en Russie et en Suède, lorsqu'il vint à Lyon combattre les hérétiques. Enfin Edmond Auger, dont personne n'i-

gnore la vocation extraordinaire, l'érudition, l'éloquence, la sainte intrépidité au pied de l'échafaud, sut forcer l'admiration de ses ennemis : il fonda un Collège à Paris et ramena, lui seul, plus de quarante mille protestants.

Les Jésuites en Allemagne.

211. « Le mouvement religieux qu'imprimèrent les Jésuites en Allemagne, dit Ranke, est peut-être sans exemple dans l'histoire. » L'Allemagne était le berceau du protestantisme ; elle était alors si ignorante et si corrompue, que l'erreur pouvait aisément s'y promettre tous les succès. C'est donc sur ce théâtre que le grand adversaire de Luther devait déployer ses forces et faire valoir ses ressources ; il s'y essaya principalement par l'envoi de trois Pères, Lefèvre, Le Jay et Canisius. Lefèvre, dit Florimond de Rémond, était natif d'un village près de Genève, qui, dès l'âge de douze ans gardant ses brebis, fit vœu de perpétuelle chasteté ; il se rendit depuis, par la vivacité de son esprit, un grand pasteur de la bergerie de Jésus-Christ. » Lefèvre fut envoyé en Allemagne en 1540, avec Ortiz, député de Charles-Quint On avait proposé un colloque, où, sous couleur d'expliquer les choses, on s'ingéniait à les obscurcir, à les passionner et à les faire trancher par la force. A son premier coup d'œil sur la nation allemande, Lefèvre fut épouvanté : « Je m'étonne, écrit-il, qu'il n'y ait pas deux ou trois fois plus d'hérétiques, et cela parce que rien ne conduit si rapidement, à l'erreur dans la foi, que le désordre des mœurs : car, ce ne sont ni les fausses interprétations de l'Écriture, ni les sophismes qu'emploient les Luthériens dans leurs sermons et leurs disputes, qui ont fait apostasier tant de peuples et fait révolter contre l'Église Romaine, tant de villes et de provinces : tout le mal vient de la vie scandaleuse des prêtres. » Au lieu de discuter dans des colloques, Lefèvre se prit à prêcher : il ouvrit des exercices spirituels aux évêques, aux prélats, aux électeurs, aux vicaires-généraux, aux ambassadeurs des couronnes, aux théologiens, aux docteurs et aux autres membres des diètes ; il évangélisa successivement Worms, Spire, Ratisbonne ; expliqua, en dernier lieu, l'Écriture Sainte à Mayence. Quand Lefèvre eut résolu les doutes des grands et leur eut enseigné la manière de régler leur vie, vint Le Jay qui voulut répandre, dans

le clergé, les germes de la vertu. Le clergé, sous les yeux même de l'Empereur, se révolte à l'idée du changement que ce Français veut introduire dans les mœurs. Les hérétiques s'unissent au clergé dans un commun sentiment de haine. On menace Le Jay de le jeter dans le Danube : « Peu m'importe, répond-il, d'entrer au ciel par la voie d'eau ou par la voie de terre. » Bobadilla, de son côté, s'arrête à Inspruck, prêche à la cour et suit Ferdinand à Vienne. Bobadilla fait aussi triompher l'Évangile dans le cœur des prêtres dissolus. Quant à Le Jay, après avoir prêché avec fruit, il soutient les évêques dans la lutte contre l'hérésie. A l'assemblée provinciale de Salzbourg, il est leur conseil unique et exclusif ; il prouve d'abord que les Prélats ne peuvent jamais consentir à ce que, dans une assemblée laïque, on s'arroge le droit de résoudre une question religieuse ; il démontre ensuite que les protestants, en supposant qu'ils admettent tous les dogmes catholiques, seraient encore entachés de schisme et d'hérésie, s'ils refusent de reconnaître, en matière de foi, l'autorité des Souverains Pontifes. Les évêques adhérèrent à cette déclaration ; ils firent écarter l'idée d'un Concile national inspiré par les Luthériens et chargèrent Le Jay de presser, à Rome, la convocation de l'assemblée œcuménique dont les Jésuites étaient les intelligents promoteurs.

Canisius. 212. *Marteau des hérétiques*, comme l'appelle le cardinal Stanislas Hosius ; *homme très vénérable dont la louange*, dit Raynaldi, *est dans l'Évangile et dans toutes les églises*, Canisius, selon le témoignage de nombreux écrivains, est l'astre le plus radieux qui, au XVI[e] siècle, était paru en Allemagne. Pour prouver, comme il convient, la science, les vertus et les mérites de Canisius, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire le bref de sa béatification en 1865 :

» Le Christ Notre-Seigneur, ayant prédit que les portes de l'enfer ne prévaudraient jamais contre son Église, a suscité, dans tous les siècles, des hommes vaillants, qui, armés du double glaive de la sainteté et de la doctrine, ont eu pour mission de réprimer l'audace, de repousser les assauts, et de résister aux violences des méchants, toutes les fois qu'ils ont essayé d'ébranler cette même Église, et de semer le trouble dans son sein.

« Certes, on l'a vu souvent, mais surtout à l'époque funeste de Luther, lorsque cet homme impie, dominé par un orgueil satanique, s'éleva contre le Saint-Siège, boulevard et forteresse du nom chrétien, arbora l'étendard de la révolte et se mit à répandre d'innombrables erreurs pour corrompre l'intégrité de la foi, et causer ainsi la perte des âmes. Ce ne fut point sans une disposition particulière de la Providence, que l'année même où Ignace de Loyola, père et fondateur de la Compagnie de Jésus, tombait atteint d'une grave, mais heureuse blessure, en défendant le château de Pampelune, et que, déposant, peu après, les armes de la milice séculière, il résolut de combattre désormais les seuls combats du Seigneur, qu'en cette même année, disons-nous, naquit le vénérable serviteur de Dieu Pierre Canisius, destiné à lutter avec force et courage, sous les auspices du même Ignace, contre des ennemis d'un genre nouveau. Canisius, né en 1521, d'une famille distinguée, à Nimègue, en Hollande, passa dans l'innocence les années du premier âge sous le toit paternel. Plus tard, il se rendit à Cologne pour y faire ses études ; ayant achevé le cours des humanités, et reçu le grade de docteur en droit civil, il se transporta à Louvain pour s'initier au droit canonique. Quoique jeune, il était si enflammé de zèle pour défendre la foi, qu'on eût dit, à le voir s'élever contre les erreurs pernicieuses des hérétiques, qu'il faisait l'apprentissage des luttes glorieuses qui l'attendaient dans l'avenir.

« Pour donner cours aux sentiments qui l'animaient, il résolut de s'enrôler dans la Compagnie de Jésus qui venait de s'établir ; rien ne fut capable de l'arrêter dans la réalisation de son projet : ni la perspective d'une fortune opulente, ni les avantages d'une alliance choisie qu'on lui offrait. A peine eut-il reçu les ordres sacrés, que son cœur brûla du désir de défendre l'Église ; aussi ne s'épargna-t-il aucune peine pour se mettre en état de voler de toutes manières à son secours.

« Le clergé et le peuple de Cologne, jaloux de conserver intact le trésor inestimable de la foi orthodoxe, députèrent Canisius auprès de l'empereur Charles-Quint et de l'évêque de Liége, George d'Autriche, pour réclamer leur appui contre Hermann, archevêque

de Cologne, qui, s'étant laissé prendre à l'amorce des opinions nouvelles, et séduire par les fourberies hérétiques, avait fait venir à Cologne plusieurs novateurs, introduisant ainsi les loups ravissants dans la bergerie du Christ. Canisius remplit sa mission avec un plein succès ; car peu de temps après, Hermann, mercenaire, et non pasteur, fut frappé d'anathème, et déposé de son siège par le souverain pontife.

» Pierre était à peine âgé de vingt-six ans, lorsque le cardinal Othon Truchsès, évêque d'Augsbourg, qui avait su apprécier le savoir et la vertu de l'homme de Dieu, l'envoya au concile de Trente, comme son théologien. Les pères qui composaient cette mémorable assemblée, furent frappés du talent avec lequel parlait Canisius ; ils admiraient la maturité du jugement qu'il apportait dans les questions à expliquer, la promptitude de ses réparties, son éloquence grave et soutenue. Appelé à Rome par saint Ignace, il reçut l'ordre d'aller enseigner les belles-lettres au collège de Messine en Sicile. Il s'acquitta de cette mission, certes très difficile, avec un rare mérite, et au grand avantage des jeunes gens confiés à sa sollicitude. Une année s'était à peine écoulée, que le vénérable Pierre, rendu à l'Allemagne, déploya sur ce vaste théâtre toutes les ressources de son zèle aussi saint qu'éclairé.

» En arrivant à Ingolstadt, et plus tard à Augsbourg, il dut constater avec douleur les nombreuses et profondes blessures que les hérétiques avaient faites à l'Église : le peuple était dépravé ; les mœurs du clergé étaient relâchées ; les temples abandonnés ; les sacrements méprisés ; la plupart des villes, dépourvues de pasteurs, étaient délaissées. Pour remédier à tous ces maux, Canisius eut recours au ministère de la parole, mais il prêcha surtout par le bon exemple, dont l'éloquence est toujours si persuasive. Vivement préoccupé de rétablir dans les collèges la marche des études solides, ce ne fut que par des efforts vigoureux et opiniâtres qu'il atteignit son but. Il fit venir des hommes d'une orthodoxie reconnue pour reprendre l'enseignement des saines doctrines et de la théologie scolastique, si propre à l'exposition du dogme catholique, et que, pour cette raison, les protestants avaient souverainement en

horreur. Ayant remarqué qu'on propageait le poison de l'hérésie au moyen de petits livres, il crut que le meilleur antidote à employer, était de publier un abrégé de la doctrine chrétienne ; il le composa avec tant d'exactitude, de clarté et de précision, qu'aucun ouvrage n'est plus propre à instruire les peuples dans la foi catholique. Aussi fut-il unanimement approuvé par les évêques et les théologiens, et répandu de tous côtés pour le bien des âmes.

» On ne pourrait s'imaginer combien ce courageux athlète, que Dieu avait suscité pour servir de rempart à l'Église dans des temps très difficiles, entreprit de longs et fréquents voyages, durant l'espace de cinquante ans ; combien il eut à essuyer de fatigues et à dévorer de peine.

« Pour défendre l'épouse du Christ, il parcourut la Pologne, la Franconie, la Bavière, la Bohême, l'Allemagne presque toute entière. Il fut le sauveur d'une foule de villes et de provinces, préservant les unes de la contagion, purgeant les autres de la peste, parfois même invétérée, des erreurs nouvelles. Aux diètes de Ratisbonne, de Piotrkow et d'Augsbourg, il excita le courage des princes catholiques et des évêques, pour les amener à comprimer la fureur des sectaires et étouffer la flamme funeste de l'hérésie, qui dégénérait en une conflagration générale. Au colloque de Worms, il en vint publiquement aux mains avec les chefs de l'hérésie ; il écrasa les uns du poids de son érudition et de son éloquence, et réduisit les autres au silence, bien qu'ils fussent tous d'une audace effrénée. Il réfuta victorieusement les centuriateurs de Magdebourg, dans un ouvrage plein de science et de laborieuses recherches.

« Nommé premier provincial d'Allemagne par saint Ignace, il créa une multitude de collèges pour favoriser l'instruction de la jeunesse, et se donna des peines infinies pour établir à Rome le collège Germanique, destiné à recevoir les jeunes Allemands, qui, sous l'égide des souverains pontifes, formés aux bonnes mœurs et élevés dans la saine doctrine, devaient s'en retourner ensuite dans leur patrie, afin d'y combattre en bons soldats de Jésus-Christ les progrès envahissants de l'erreur. Les lieux qu'il ne pouvait visiter

en personne étaient également l'objet de ses meilleures attentions; il y envoyait des prêtres émules de sa charité, chargés de cultiver avec soin le champ du Seigneur.

« Rappelé, pour la deuxième fois par les légats du Saint-Siège, au sein du concile de Trente, il y défendit la cause catholique avec un zèle et une science qui furent reconnus et admirés de tout le monde.

« Les souverains pontifes, nos prédécesseurs, pleins de confiance dans le savoir et la sainteté de Canisius, le chargèrent maintes fois de missions très importantes. Paul IV l'envoya en Pologne, pour y relever la religion sur le penchant de sa ruine ; Pie IV le députa vers les évêques et les princes de l'Allemagne, pour les déterminer à accepter et à promulguer les décrets du concile de Trente et servir par là les intérêts de la foi orthodoxe et des bonnes mœurs ; Grégoire XIII, enfin, se servit du ministère de ce saint apôtre pour débrouiller plusieurs affaires ecclésiastiques très compliquées ; s'en acquitta parfaitement, selon le gré du pontife, mais non sans vaincre de nombreuses difficultés et affronter de grands dangers.

« Du reste, ni les menaces, ni les injures, ni le péril même de sa vie, ne purent jamais le détourner d'employer toutes ses forces morales et physiques à soutenir la religion vivement battue en brèche par les menées perfides des protestants.

» Partagé entre mille soins divers, n'ayant jamais un moment de repos, bien moins encore de loisir, il consacrait à la prière une partie considérable de la nuit, et se livrait avec tant de bonheur à la contemplation des choses célestes, que d'ordinaire il y versait d'abondantes larmes. Les souverains pontifes et les personnages les plus éminents par leur rang et leur piété, et surtout saint Charles Borromée et saint Philippe de Néri, professaient pour Canisius la plus profonde estime ; néanmoins, malgré ces témoignages si flatteurs, il montrait tant de modestie, et était si plein de mépris pour lui-même, qu'il refusa constamment le Siège épiscopal de Vienne, qu'on lui offrit plusieurs fois avec instance. Ce ne fut qu'avec grand'peine qu'on parvint à lui faire accepter, en vertu d'une

autorisation du Saint-Siège, l'administration du diocèse, durant une année.

« Son attachement et son dévoûment au souverain pontife ne connaissait point de bornes. Il avait consacré au successeur de Pierre tous ses talents, ses efforts, ses labeurs, sa vie tout entière. Son obéissance à ses supérieurs était non moins exemplaire ; entièrement soumis à leurs ordres et à leur bon plaisir, aucune entreprise, si pénible ou difficile qu'elle pût être, ne lui paraissait au-dessus de ses forces, dès que l'autorité avait parlé ; aussi sa joie et sa promptitude dans l'exécution étaient parfaites. Il conserva jusqu'à son dernier soupir la robe de l'innocence ; d'ailleurs, dès son premier âge, il s'était engagé devant Dieu à garder la chasteté. Il affligeait son corps par toutes sortes d'austérités : à l'exemple de l'apôtre saint Paul, il réduisait sa chair en servitude, de peur qu'elle ne se révoltât contre l'esprit. Enfin, ayant reçu l'ordre de partir pour Fribourg, en Suisse, et s'y étant employé avec le plus grand zèle à procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes, il mourut saintement dans la paix du Seigneur, l'an 1697, âgé de 77 ans. Il succomba sous le poids de ses longs et pénibles travaux, bien plus que sous le faix des années.

« L'opinion très favorable que les peuples s'étaient faite de la vertu du Vénérable Pierre, prit un caractère très accentué immédiatement après sa mort. C'est pourquoi les évêques de Lausanne et de Freisingen prirent à cœur de faire relater par écrit la vie et les œuvres du serviteur de Dieu. Malheureusement les troubles de la guerre vinrent mettre obstacle à l'achèvement de ce travail. Mais en l'année 1730, toutes les formalités prescrites par l'Église ayant été remplies, la cause de Pierre Canisius fut introduite auprès du Siège apostolique. »

Cent ans après cette introduction de la cause, en 1844, Grégoire XVI déclara formellement que Canisius avait pratiqué les vertus dans le degré héroïque ; et le 17 avril 1865, Pie IX, procéda solennellement à sa béatification. — C'est aux Jésuites particulièrement à Le Jay et à Canisius, que l'Allemagne doit ses collèges de Cologne (1556), de Trèves (1561), de Mayence (1562), d'Augsbourg

et Dillgen (1563), d'Ervangen et Paderborn (1585), de Wurtzbourg (1586), d'Aschaffenbourg, Munster et Salzbourg (1588), de Bamberg, de Prague, de Passau, d'Anvers, etc. En ouvrant ces collèges les Jésuites, qu'on répute ennemis des lumières, n'oublient point de composer des ouvrages classiques sur la grammaire, la rhétorique, la philosophie et la théologie. Aussi, dit Menzel, « les protestants les haïssaient-ils comme leurs plus dangereux ennemis. »

Mort des compagnons d'Ignace.

213. Ainsi les Jésuites, après l'approbation de l'Ordre, s'étaient comme partagé le monde ; et partout où un Jésuite portait ses pas, là éclatait la grâce de Dieu. Ces premières années de la Compagnie, si laborieuses et si belles, devaient jeter l'alarme dans le camp de l'ennemi et troubler même ces hommes d'indifférence, qui, à quelque culte qu'ils appartiennent, ne veulent pas que le mouvement des idées, ni même l'éclat des vertus, viennent les tirer de leur atonie. L'ascendant que les Jésuites prenaient sur les esprits, l'influence qui leur arrivait par le fait même de leur apostolat, soulevaient contre eux des colères ; nous verrons, dans la suite, les tempêtes de leur histoire et cette longue persécution qui la résume. L'Ordre des Jésuites s'est établi comme un empire ; il est assailli comme un empire que toutes les puissances de l'enfer veulent abattre. Sa destinée s'identifie en quelque sorte avec la destinée de l'Église ; dans les attaques dont elle est l'objet, l'Institut des Jésuites reçoit toujours les premiers coups, souvent les reçoit seul et se voit immoler comme la victime de choix. En attendant, les braves soldats qui ont inauguré ce valeureux ministère, disparaissent successivement de la scène. Lefèvre mourut le premier en 1546, martyr de son obéissance, après avoir rendu, à la cause catholique, les plus éminents services. Il suffira pour faire connaître sa vertu et sa piété, de dire que S. François Xavier et S. François de Sales l'invoquaient après sa mort comme un saint. L'évêque de Genève se félicitait de ce que son diocèse avait donné, à la compagnie naissante, deux de ses plus brillantes lumières : Lefèvre et Le Jay. Le Jay mourut en 1552, à Vienne, en Autriche, après avoir refusé l'évêché de Trieste et puissamment contribué au retour de la foi en Allemagne. Canisius l'appelait d'un nom qu'il

ne soupçonnait pas devoir lui être donné aussi à lui-même, le nom d'apôtre de la Germanie. Pasquet Brouet mourut à Paris en 1562, en soignant un de ses compagnons atteint d'une maladie contagieuse ; son humilité, sa douceur, son zèle, égalaient sa charité et lui avaient concilié la faveur de tout le monde. Nous retrouvons Salmeron et Laynès au Concile de Trente ; le nom de Xavier illustre l'histoire des missions et, par des merveilles d'apostolat, crée un prototype d'apôtre-missionnaire. Quant à Bobadilla, Espagnol de naissance, il opposa une résistance si ferme et si courageuse à Charles-Quint, lors de la publication du fameux *Interim*, qu'il encourut la disgrâce de ce prince : Interrogé par plaisanterie pourquoi dans les bulles qui faisaient mention des premiers compagnons de Saint Ignace, il était toujours nommé le dernier, il répondit gaiement : « Parce que je dois mourir le dernier de tous : » et il disait vrai. Presque octogénaire, il termina sa carrière à Lorette ; il s'était choisi lui-même cet asile, afin de finir sous la protection de la Mère de Dieu, une carrière qui lui avait été consacrée toute entière[1]. Dans tous ces Jésuites de la première heure, il n'y a rien de vulgaire : tous sont soldats et tous ces soldats sont des héros.

214. Le fondateur de la Compagnie mourut en 1556. Sa santé avait toujours été très chancelante ; dans l'automne de 1554, elle commença à donner des inquiétudes ; et comme ses occupations augmentaient ses conseillers le prièrent de se choisir un aide qui pût partager ses travaux. Il avait autrefois demandé qu'on le délivrât de sa charge ; on voulait maintenant lui donner un vicaire, sans qu'il l'eût demandé ; il le refusa d'abord, prévoyant bien que celui qu'il associerait, à moins qu'il ne prît sur lui toutes les affaires, lui apporterait peu de soulagement. Cependant, humble et dépouillé de lui-même, comme il l'était, il revint bientôt sur sa résolution et accepta la collaboration du P. Nadal. Nadal se conduisit avec beaucoup de discrétion et refusa tout titre, afin de conserver intacte l'autorité du général. Ignace, en effet, se rétablit

Mort d'Ignace.

[1] Cf. ORLANDINI ET SACCHINI, *Historia societatis Jesu* ; et TANER, *Societas Jesu, Apostolorum imitatrix*.

bientôt assez pour n'avoir plus besoin d'aide et put, l'automne suivant, l'employer d'une manière plus utile en Espagne. Dans cette dernière année, il continua d'expédier, avec activité et énergie, les affaires chaque jour plus nombreuses. Le seul soulagement qu'il se permît, ce fut de nommer au mois de mars 1555, procureur général de la maison-professe à Rome, le P. Pezzano, qu'il chargea de l'administration temporelle de cette maison. Mais au commencement de l'été 1556, sa maladie augmenta tellement, que l'on vit bien qu'il n'avait plus longtemps à vivre. Lui-même parut l'avoir clairement pressenti. « J'ai désiré souvent trois choses, dit-il, et grâce à Dieu je les vois accomplies ; c'est que la Compagnie fût confirmée par le Pape, que le livre des Exercices spirituels fût confirmé par le Saint-Siège et que les Constitutions fussent achevées et observées dans la société tout entière. » Les auditeurs comprirent qu'il annonçait l'approche de sa fin. Peu de temps avant sa mort, il abandonna le gouvernement de la Compagnie aux Pères Polanco, Madrid et Nadal et se retira dans la villa qu'il avait fait bâtir pour les malades aux bains d'Antonin ; mais les chaleurs excessives de l'été lui firent beaucoup de mal ; et, après avoir souffert de la fièvre deux ou trois jours, il se fit reporter à la maison-professe. « La veille de S. Pierre aux Liens, écrit le P. Polanco, Dieu brisa les liens qui le retenaient captif dans une chair mortelle, pour l'admettre à la liberté de ses élus, exauçant enfin les désirs de son serviteur. Car bien qu'il supportât avec beaucoup de patience et de force son pèlerinage et les travaux dont il était chargé, il désirait néanmoins depuis longtemps contempler et louer dans la céleste patrie son créateur et son maître, dont la divine providence nous l'a laissé jusqu'à ce moment, afin que cette petite compagnie, qu'il avait commencée par lui, pût prospérer par son exemple, son habileté, son autorité et ses prières. Mais maintenant que les racines de celles-ci semblent s'être fortifiées, il l'a admis au ciel, afin que cette plante et les fruits qu'elle produit, croissent et augmentent dans les diverses contrées du monde, et pour qu'étant uni plus intimement avec la plénitude de tout bien, il nous obtienne une mesure de grâce plus abondante. Il ne se peut, il est vrai, que la privation

de l'aimable présence d'un si bon père ne soit sentie douloureusement dans cette maison et dans les collèges de la Compagnie : ce sentiment toutefois est sans douleur ; dans ces larmes que nous versons comme des orphelins qui ont perdu leur père, il y a je ne sais quelle douce piété, une espérance assurée et une ferveur plus grande de l'esprit. Si nous jetons les regards sur lui, il semble qu'il était temps qu'il passât de ces travaux continuels au vrai repos, des larmes et des souffrances à la béatitude et au bonheur éternel. Si nous jetons les regards sur nous-mêmes, il nous semble que, loin de l'avoir perdu, nous espérons plus que jamais qu'il nous aidera par son ardente charité et que la divine miséricorde augmentera par son intercession pour le bien général de l'Église, l'esprit, le nombre et les bienfaiteurs de notre Compagnie. » « Or, écrit Florimond de Rémond, Ignace avant de mourir, eut ce bonheur du ciel de voir ce merveilleux fruit de ses labeurs et la grande bénédiction de Dieu sur la Compagnie qu'il avait établie sous le nom de Jésus, laquelle il vit s'étendre presque par toute la terre, égaler ses conquêtes au circuit du soleil, car de son vivant douze provinces furent fondées, à savoir : Portugal, Castille, Andalousie, Arragon, Italie, Naples, Sicile, Allemagne inférieure et supérieure, France, le Brésil et Indes Orientales, divisées en près de cent Collèges ou domiciles, de sorte que les pauvres Luthériens étonnés virent bien que leurs conquêtes étaient en leur solstice et au point de commencer leur rétrogradation ; qu'ils auraient assez à faire meshuy à se tenir sur la défensive, sans espérer de faire désormais autre prinse. C'étaient les grands et profonds regrets que faisait Mélanchton, prêt à partir de ce monde, ayant la nouvelle de tant de Jésuites, lesquels passaient les mers, les déserts, si qu'il n'y avait coin des quatre coins du globe, où l'on ne pût voir leurs traces, souvent arrousées de leur sang.» Ha ! bon Dieu, disait-il en soupirant, étendu au lit de la mort, qu'est-cecy. Je voy que tout le monde se remplit de Jésuites [1] ! » — S. Ignace eut pour successeur, Jacques Laynès en 1558. Les autres généraux de l'Ordre se succéderont ainsi :

[1] *Histoire de la naissance et des progrès de la nouvelle hérésie*, liv. v, ch. 3. — Voir aussi la *Vie de S. Ignace* par Bartoli ; cet ouvrage, classique en Italie,

S. François de Borgia en 1566. Everard Mercurian, 1573 ; Claude Aquaviva, 1581 ; Mutio Vitelleschi, 1615 ; Vincent Caraffa, 1646 ; François Piccolomini, 1649 ; Alexandre Gotfredi, 1652 ; Goswin Nickel, 1655 ; Jean-Paul Oliva, 1664 ; Charles de Rozelle, 1682 ; Gonzales de Santalla, 1687 ; Michel-Ange Tambourini, 1706 ; François Netz, 1730 ; Ignace Visconti, 1751 ; Aloysius Centurioni, 1755; et Laurent Ricci : c'est sous ce dernier généralat qu'aura lieu la dissolution de la Compagnie par bref de Clément XIV.

215. S. Ignace avait conçu l'idée d'une sorte de croisade spirituelle contre l'hérésie. Sa pensée fut parfaitement comprise par Paul III, et l'on sut faire de la société nouvelle une redoutable phalange qu'on opposa aux plus fiers athlètes du protestantisme. Ce but, clairement désigné dans la bulle d'institution, éclate dans l'opposition qui s'établit entre Luther et S. Ignace, entre la Compagnie et la prétendue réforme. Ignace et Luther sont deux hommes d'une grande puissance d'entraînement, tous les deux sont arrachés au monde par un coup extraordinaire de la grâce; mais tandis qu'Ignace tourne, vers le service de Dieu, toute l'ardeur et toute l'énergie de son caractère, Luther jette l'habit religieux pour s'abandonner sans frein à tous les vices. Luther caché sous un faux nom à la Wartbourg se vante de communications avec le diable, se déchaine contre les vœux monastiques et pousse des peuples entiers à la révolte ; Ignace, retiré dans la grotte de Manrèze, est favorisé d'inspirations célestes, voue à Dieu sa chasteté, forme le dessein d'un grand Ordre monastique et écrit ces Exercices spirituels qui doivent gagner à Dieu d'innombrables âmes. Dieu permet qu'ils soient, tous les deux, assaillis d'anxiétés de conscience, de doutes cruels ; tous les deux cherchent inutilement, par des austérités, à ramener la paix dans leur âme : l'un se perd par l'orgueil ; l'autre, grâce à son humilité, devient dans les mains de Dieu, l'instrument de grands desseins. « Luther, dit Ranke, (T. I, p. 247) avait sondé avec épouvante ces terribles profondeurs d'une âme en lutte avec elle-même ; il avait désespéré de pouvoir obtenir la réconciliation

Ignace et Luther.

est celui qui peut servir le mieux à faire connaître S. Ignace, et le plan de son Institut.

avec Dieu, par l'accomplissement difficile des préceptes rigoureux de la religion. Luther et Loyola sortirent enfin l'un et l'autre de ce labyrinthe, mais par des chemins opposés : » l'un en se jetant dans un abime de corruption et d'impiété ; l'autre en s'élevant, par la foi, aux plus magnifiques vertus. Quand le fils du pauvre et obscur paysan d'Eisleben, s'érigeant en docteur, prétend imposer son Islam à l'Allemagne et se livre à tous les excès de la plus superbe arrogance, le noble et riche descendant des Loyola, le héros de Pampelune, s'abaisse aux œuvres de charité les plus pénibles, parcourt en pèlerin l'Espagne, l'Italie, la Palestine, s'assied sur les bancs de l'école et redevient enfant pour l'amour de Jésus-Christ. De là, entre protestants et jésuites, cet antagonisme flagrant et irréductible, cette antithèse radicale dont Juan Gonzales rend si bien raison : « Dans le protestantisme, l'homme est tout pour ainsi dire par lui-même ; dans la Compagnie, l'homme est tout par ses supérieurs. Dans le protestantisme, l'homme est juge de ses croyances ; dans la Compagnie, il fait le sacrifice le plus absolu de sa raison et de sa volonté. Le protestantisme tend à absorber l'homme en lui-même ; dans la Compagnie, il ne peut aspirer à obtenir des dignités ecclésiastiques, et cela à tel point et avec tant de vérité, que S. Ignace ordonna de célébrer des messes solennelles et de chanter un *Te Deum* d'actions de grâces, lorsque Ferdinand se désista du désir qu'il avait exprimé d'élever le P. Le Jay à la dignité d'évêque de Trieste. Dans le protestantisme, la haine et la guerre contre le Saint-Siège sont les principes fondamentaux de la secte ; dans la *Compagnie*, toutes les âmes, tous les corps, tous les individus se dévouent à aller partout où le Saint-Siège les envoie, pour la propagation de la foi. Luther condamnait les sciences ; les jésuites les cultivent et les enseignent avec les meilleurs résultats, au bénéfice de la religion et de la société. Le protestantisme pousse l'esprit de l'homme à se lancer dans toutes les aberrations ; dans la *Compagnie*, la direction des consciences est l'un des objets auxquels ses membres se consacrent avec le plus de succès. Dans le protestantisme, l'homme reste isolé, et réduit à sa seule et souveraine personnalité ; dans la *Compagnie*, on concède

et l'on donne effectivement à la personnalité un grand pouvoir et un grand développement, mais toujours dans la sphère et dans les principes de l'ordre, c'est-à-dire dans les limites d'une grande identification. Le protestantisme proclame l'exclusive prééminence de la Bible, comme l'*unique* lumière ; la *Compagnie* protège les exercices spirituels pour dompter les passions, et recevoir de Dieu, toujours par l'inspiration de l'Église, la lumière des facultés de l'âme. Enfin, dans le protestantisme, l'esprit de l'homme s'exalte ; dans la Compagnie, au contraire, il s'humilie [1]. » Pour parler le langage d'aujourd'hui, la Compagnie de Jésus, c'est la plus pure substance de l'Evangile et, dans les temps modernes, la meilleure organisation pour la pratique des conseils de perfection ; tandis que le protestantisme n'est qu'un pont pour sortir de l'Église, un acheminement vers l'antichristianisme.

§. XII LE CONCILE DE TRENTE

Vue générale.

216. Dans les pages de l'histoire sont enregistrés, à une notable distance les uns des autres, certains grands faits dont le retentissement étonne et dont l'influence régit l'univers. Un œil vulgaire se borne à les considérer comme des phénomènes aussi extraordinaires qu'imprévus ; un œil observateur, au contraire, accoutumé à embrasser les causes et les effets dans un même dessein, considère ces mêmes événements comme des conséquences légitimes de principes et de doctrines enseignés d'abord par quelques philosophes, vulgaires ensuite peu à peu, devenus à la fois, familiers à toutes les clases et aspirant à se convertir en institutions. Car, de même qu'un germe ne produit des fruits qu'autant qu'il se trouve dans un terrain convenable et dans les conditions nécessaires à son développement, de même les principes et les doctrines, vrais ou faux, ne produisent leurs effets que quand ils sont favorisés par les circonstances de temps. C'est ce qui explique la lenteur plus ou moins grande avec laquelle ils se développent et exercent leur em-

[1] *Le Pape dans tous les temps*, p. 163.

pire. Le temps est un facteur indispensable à l'évolution de toutes les grandes entreprises ; Dieu lui-même dispose toutes choses avec douceur et ne met sa force qu'à atteindre son but. On comprend, à plus forte raison, qu'il en soit ainsi dans les œuvres humaines ; il est moralement impossible qu'un homme seul soit autre chose qu'un homme ; et quels que soient son intelligence, son autorité, ses moyens d'action, le court espace d'une vie humaine, incarnée par sa propre faiblesse, et traversée par mille contradictions, ne lui permet pas de voir le commencement et la fin d'une transformation sociale. Les uns posent les principes, les autres tirent les conséquences, d'autres en déterminent les applications. Les grands changements, qui surviennent à un instant d'une manière extraordinaire, sont des résultats qui dépassent entièrement les forces humaines. Pour les bien comprendre, il faut regarder plus loin et plus haut. Il faut embrasser le passé et l'avenir d'un regard synthétique et compréhensif ; il faut demander à Dieu gouvernant le monde par son Église, le secret des révolutions et la science efficace des réformes.

Coup d'œil sur les Conciles.

217. L'histoire des conciles est, à différentes époques, l'histoire même de l'Église. Dans les trois premiers siècles du christianisme, la persécution ne laissait pas de place aux assemblées publiques et ne permettait que le martyre. De Rome, les souverains Pontifes envoyaient à tous les peuples, leurs paroles partout révérées comme les oracles de l'autorité suprême. Mais, quand les chrétiens sortirent des catacombes, l'Église vit se poser, dans son sein, des questions de hiérarchie, elle vit poser, par les princes, des questions de juridiction ; elle vit surtout poser par les hérétiques, des questions de doctrine. Alors les conciles s'assemblèrent, à la voix des pontifes romains, pour régler, sous leur autorité, la discipline, réformer les abus et définir les croyances. Les dix-huit conciles œcuméniques qui précèdent le concile de Trente marquent les étapes du développement harmonieux du dogme et font voir comment, à la fois immuable et progressif, il s'éclaire par les faits et se fixe par les formules. Leur histoire est aussi celle des excès qu'ils combattent, des abus qu'ils repoussent, des mœurs qu'ils redres-

sent, de la discipline dont ils établissent les lois, les conditions et la pratique. A ce titre, chaque concile a eu son œuvre à accomplir et l'on peut dire, sans emphase, que grande est l'importance de leur histoire. Parmi les conciles œcuméniques toutefois, le concile de Trente, pour nous du moins, occupe le premier rang : et par la gravité des circonstances au milieu desquelles il se tint, et par sa longue durée et par le nombre des questions qu'il traita et par sa profonde influence sur les âges postérieurs. Jusque-là l'Église n'avait eu à traiter des affaires qu'avec les princes, désormais elle se trouvait en face des peuples ; elle voyait se dresser contre elle le rationalisme des diplomates et des hérétiques, et dix-huit années durant, elle fit face à un orage séculaire, conjurant ses foudres par toutes les puissances de la vérité. Il est donc pour nous, du plus haut intérêt, d'étudier son histoire. Cette histoire est le commencement de la nôtre ; c'est le premier effort victorieux contre ce puits de l'abîme dont nous devons contenir les débordements ou subir les ravages.

Antécédents doctrinaux.

218. *Mens agitat molem*, dit Virgile : c'est l'esprit qui agite et vivifie la masse de l'humanité : l'esprit éclairé de Dieu la pousse vers les hauteurs ; l'esprit, accessible seulement aux ténèbres d'en bas, la précipite vers les abîmes. L'histoire des peuples est en germe dans l'enseignement des écoles et dans les conceptions des philosophes. Quand le manichéisme introduisit, d'Orient en Occident, la doctrine des deux principes, de leur antagonisme destructeur,on ne pensait ni aux Albigeois, ni aux Vaudois. De même, lorsque les Albigeois et les Vaudois déduisirent, du manichéisme, leur morale grossière et leurs théories séditieuses, personne ne soupçonnait que Wiclef et Jean Huss sauraient en tirer des conséquences subversives de tout ordre social et religieux. Une fois implantées, au centre de l'Europe, ces doctrines devaient s'étendre comme une peste morale et faire sentir leur fatale influence ; mais il était difficile de prévoir l'extension et la profondeur de leurs ravages. Le germe funeste avait été déposé précisément à l'époque où l'autorité religieuse était parvenue à son apogée et où l'autorité civile s'agrandissait chaque jour en s'arrogeant des droits qui ne lui ap-

partenaient point et affaiblissait, dans le but de les faire graduellement disparaître, les petites principautés nées des ruines de l'empire romain. Les doctrines révolutionnaires de Wiclef et de Jean Huss furent vigoureusement frappées par le concile de Constance. Mais, en même temps que les Pères de Constance anathématisaient ces erreurs, ils jetaient eux-mêmes, au milieu de la société chrétienne, une semence funeste de rebellion contre le Saint-Siège, source et centre de l'unité catholique. En même temps, quelques apôtres plus calmes, mais animés d'un zèle hypocrite, conçurent le diabolique projet de renverser, à l'aide de si spécieuses doctrines, les deux autorités civile et religieuse. En les séparant l'une de l'autre et en leur imposant des défiances réciproques, ils comprirent que, cessant de se soutenir, elles pourraient être détruites. Pour réaliser ce plan, ils comprirent qu'en s'appuyant sur le pouvoir civil, ils abaisseraient facilement le pouvoir religieux et que le pouvoir civil une fois isolé et découronné, il ne serait pas difficile de le jeter bas pour arriver à la démocratie pure. Au terme de cette révolution doctrinale, chaque homme doit être son pape et son empereur ; il ne doit plus relever que de lui-même et se glorifier dans sa propre déification. Toutefois les derniers rêves et les dernières secousses qui favorisèrent l'avènement des idées du XVI[e] siècle, ne remontèrent pas si haut et ne se simplifièrent pas à ce point. Un grand nombre d'éléments ont su contribuer à produire un changement si radical que celui qui, préparé depuis longtemps, bouleversa enfin l'Europe à la voix des anges révoltés de la fausse réforme. Toutefois, si le XVI[e] siècle apparaît comme un siècle dans lequel se formula tout ce qui devait successivement s'accomplir jusqu'à notre époque et au-delà, il faut imputer cette fécondité ruineuse surtout à ses fausses idées sur la constitution de l'homme et sur les rapports entre le sacerdoce et l'Empire.

Guerres du sacerdoce et de l'Empire.

219. Les difficultés qui, dès le moyen âge, s'étaient élevées entre les princes et les évêques et plus particulièrement entre l'empire et la chaire apostolique, n'avaient jamais été entièrement aplanies. A mesure que les souverainetés nouvelles se formaient en Europe, soit par voie de conquêtes, soit par voie d'héritage, le pouvoir

royal qui allait en s'agrandissant, considérait d'un œil de plus en plus soupçonneux la puissance de l'Église et semblait craindre que le Saint-Siège ne le dépouillât de ses prérogatives. Les légistes césariens, plus flatteurs que savants, soutinrent que l'autorité du prince était supérieure à l'autorité de l'Église, tandis que quelques docteurs voulaient, au contraire, faire dépendre entièrement, de l'autorité de l'Église, les droits des princes. En même temps, d'autres cherchaient à établir la ligne de démarcation entre les deux pouvoirs et à déterminer leurs attributions respectives. Cependant la foi des peuples, plus ou moins vive, mais généralement solide, tenait les rois en respect ; les rois d'ailleurs trouvèrent souvent, dans la religion et dans l'Église, un appui efficace, soit pour maintenir, soit pour étendre leur domination. Les Papes distribuaient même des couronnes et des terres ; on eût été mal venu à soutenir qu'ils voulussent en prendre. Mais quand la monarchie autrichienne eut établi son sceptre sur l'Europe et sur l'Amérique, les rois commencèrent à s'effrayer d'un accroissement qui pouvait les abaisser à un rôle subalterne, peut-être les réduire à l'état de vassaux. Tous les princes avaient à redouter une absorption complète de leurs états ou tout au moins une abdication forcée de leur prééminence. Or, l'Empire s'appuyait sur la foi religieuse et par suite sur l'autorité des Souverains Pontifes, qui seuls pouvaient prêter à ses ennemis un concours redoutable. Les princes devaient prendre ombrage de cette union politique des deux puissances et, croyant se défendre, guerroyer contre les Papes. En France, depuis Philippe le Bel et en Allemagne depuis Henri IV, se perpétuaient certaines tendances à diminuer l'influence de Rome. L'invention de l'artillerie venait d'introduire un grand changement dans l'art militaire ; avec des canons, le siège des places n'était plus qu'un jeu. Les petits seigneurs, dépourvus de ressources, se voyaient réduits à courber la tête sous le joug de quelque souverain ou à se procurer de l'argent pour maintenir leur indépendance. En Allemagne surtout, ailleurs plus tard, voyant qu'ils peuvent tirer des biens de l'Église, l'or nécessaire à la défense du trône, les princes ne se trouvèrent que trop disposés à embrasser les doctrines favorables

à leur passion. En agissant de la sorte, ils résistaient d'autant plus efficacement à l'empire, qu'ils affaiblissaient l'action religieuse, sa principale base et sa raison d'être.

220. Pendant que les convoitises s'abattaient sur la propriété ecclésiastique et s'élevaient contre l'Église, un grand fait se produisait en Europe, la renaissance des arts, des sciences et des lettres. Les beaux-arts ne semblent pas posséder en eux-mêmes le pouvoir d'amener une transformation sociale. Cependant si nous les considérons unis à d'autres causes, ils constituent un élément de force impulsive qui, résultant de l'action commune de plusieurs influences, mène à certaines époques l'esprit humain et rend un siècle plus ou moins noble, selon la nature de ces influences. Même en religion, un esprit attentif reconnaîtra sans peine que les beaux-arts exercent une action notable, sur l'élévation ou l'abaissement des mœurs, sur le maintien ou la destruction du culte. A cette époque, cette double tendance s'accusa avec force et les arts de la peinture et de la sculpture partagèrent un empire que s'était presque exclusivement réservé jusque-là l'architecture. Rome en acquit un lustre particulier. Mais ces merveilleuses productions, qui mettaient sous les yeux l'exemple des héros chrétiens, ne pouvaient que mécontenter les ennemis de Rome et devenir de leur part l'objet de la plus sanglante critique. Les études, autrefois religieuses au fond des cloitres, commencèrent à s'étendre dans les classes jusqu'à présent absorbées par la guerre. Une fois que le goût des études se vulgarisa, les Italiens surtout s'empressèrent de rechercher les restes des chefs-d'œuvre de l'antiquité. Alors certains esprits, exagérés ou enthousiastes, semblèrent s'être donné le mot pour ressusciter en Italie ce qu'on appelle les beaux siècles de la Grèce et de Rome antique. Les mathématiques et l'astronomie se signalèrent par de remarquables progrès. On étudia surtout avec passion les langues latine, grecque, hébraïque. Autrefois, on s'était préoccupé davantage de théologie ; on avait donné aux choses divines, étudiées en elles-mêmes, la part prépondérante qui leur revient ; maintenant on répudiait la scolastique, même dans l'Église, à cause de la terminologie, et on laissait la théologie pour s'appli- La Renaissance.

pliquer à l'Écriture-Sainte. « La philosophie appliquée à la Bible, dit Mgr Tizzani, fit donc ainsi peu à peu disparaître l'ancienne méthode peripatéticienne, particulièrement en Allemagne, où le grec et l'hébreu, dans leurs rapports avec les Livres Saints, étaient cultivés avec plus d'ardeur qu'ailleurs, tandis qu'en Italie les recherches philosophiques portaient de préférence sur les classiques anciens. Une fois ce genre d'études introduit dans la science sacrée, on comprend qu'il devenait facile de passer à l'examen et à la critique de l'Écriture elle-même. L'amour-propre ne devait pas tarder à se débarrasser de toute entrave et à vouloir déterminer le sens du texte saint, non plus en recourant à l'autorité de l'Écriture et des Pères, mais à celle des grammaires et des dictionnaires. Toutes les fois que l'homme se propose, pour sujet d'études, un objet de l'ordre naturel, la raison, à l'aide de l'examen et de la critique, fait faire à la science des progrès merveilleux. Toutes les fois, au contraire, que l'objet de ses études appartient à l'ordre surnaturel, la raison seule demeure insuffisante pour l'expliquer et pour le faire entrer dans la sphère restreinte des démonstrations des vérités naturelles. Les efforts de notre intelligence se trouvent, dans ce dernier cas, en disproportion avec l'objet; elles la conduisent nécessairement, soit à la transformation subjective du surnaturel, c'est-à-dire à l'hérésie, soit à la négation absolue de ce même surnaturel, c'est-à-dire à l'incrédulité[1]. » C'est là un enchaînement logique que nous verrons bientôt éclater dans l'histoire.

Les abus.

221. Aux idées fausses, au trouble des relations entre le sacerdoce et l'empire, aux périls créés par la renaissance, s'ajoutaient les abus. Ces abus, légués par la captivité d'Avignon et par les scandales du grand schisme, étaient, d'un côté, réprouvés par les âmes pieuses, de l'autre, attaqués par l'esprit d'opposition. D'un commun accord, s'était produit un vœu d'amélioration générale sous cette consigne : Réforme de l'Eglise dans son chef et dans les membres. Les Papes durent se conduire avec une sagesse admirable pour éviter les écueils suscités par ce bel entraînement. Au fond, cette

[1] *Les Conciles généraux*, t. IV, p. 141.

réforme disciplinaire, n'était, pour certains esprits, qu'un moyen d'en venir à modifier la constitution hiérarchique de l'Église, afin de se rendre indépendants du Pape, ensuite des évêques. Aussi peut-on assurer que si certaines réformes avaient été introduites dans la discipline de l'Église, on eût pu désarmer quelques esprits, mais on n'eût qu'ajourné l'éclat de la révolte. L'homme semblait rassasié de vieux monde. Les esprits saturés des biens terrestres, infatués d'orgueil, inclinaient à s'éloigner de la révélation pour ne croire qu'à la science. A côté du progrès matériel, on voyait les mœurs se corrompre par l'aisance croissante des familles et l'augmentation des richesses. Les erreurs, enfantées comme toujours par l'orgueil, faisaient cortège aux vices du siècle. De plus, dans toutes les classes de la société, certains abus criants réclamaient une prompte répression. La vieille révolte de l'hérésie venait, avec des erreurs plus radicales, un principe plus destructif et des passions plus furieuses, de se rallumer à la voix du moine Saxon. Même dans l'Église, même à Rome, certains hommes, secondant le mouvement du siècle, s'entouraient d'un faste inusité et s'abandonnaient à une vie molle, qui, chez quelques-uns, ressemblait à celle des Romains. Cet affaiblissement démontre que les ministres du sanctuaire sont hommes et environnés d'infirmités, mais ne détruit point les vérités de la religion. La révélation n'est point fille de l'homme, mais du ciel ; elle n'a point été établie sur des fondements humains, mais divins. En somme, les arts, les sciences, les lettres, le commerce avec le nouveau monde, les ambitions politiques, les abus s'étaient glissés tant dans la société civile que dans la société religieuse, secouaient le monde, de même qu'une violente tempête agite un navire sur lequel chacun ne pense plus qu'à se sauver lui-même. Tous les yeux, en Europe, semblaient tourner vers un avenir inconnu, que l'on s'efforçait de découvrir, tant il est vrai que l'homme n'est jamais satisfait des biens présents et aspire constamment à une condition meilleure. La chrétienté cachait, sous une surface paisible en apparence, tous les éléments d'une révolution sociale, qui, en transformant le monde, devait assigner à chacun son rôle dans l'Église, afin que celle-ci, sans chan-

ger avec les mœurs du siècle, se rendît cependant accessible à toute âme ennemie de l'orgueil et désireuse de marcher dans la voie du salut.

Commission de réforme.

222. Il ne faut pas croire que l'Église resta sans prévoyance en face des écueils et sans force contre l'ennemi. Les Facultés de Paris et de Louvain dressèrent des formulaires orthodoxes que devaient signer les docteurs. La Papauté, dont la mission spéciale est de réformer l'Église, défendit le pouvoir temporel avec le génie d'Alexandre VI et l'épée de Jules II ; le pouvoir spirituel par la douceur de Léon X, l'autorité d'Adrien VI, l'habileté de Clément VII et la bravoure de Paul III. Paul III, et avant lui Léon X, nommèrent même une commission spéciale de réforme, dont les membres osèrent parler avec l'intégrité de la vertu et l'indépendance respectueuse du désintéressement. Paul III voulait que cette commission, s'inspirant de la sagesse et de la connaissance des temps, trouvât aux maux qui affligeaient l'Église des remèdes efficaces. Une pareille tâche réclamait de ceux à qui elle était confiée, une grande maturité de jugement, une profonde doctrine, une expérience consommée, une impartialité entière et une franchise indispensable pour dire toute la vérité : qualités qu'on trouve seulement chez ceux qui n'ont point d'ambition et qui ne convoitent ni richesse, ni bien-être. Paul III pour former cette congrégation réformiste, n'eut guère que l'embarras du choix. Grâce à la protection et aux encouragements accordés aux savants par le Saint-Siège, les pontificats de Jules II et de Léon X avaient produit des hommes remarquables dans toutes les branches du savoir et dans toutes les sphères de l'action. Du choix des réformateurs dépendait, au surplus, le succès de la réforme. Neuf membres composèrent cette importante congrégation : trois étaient de Modène, l'humaniste Sadolet, le controversiste Badia et le bénédictin Cortese ; un originaire du Frioul, Aleandro ; un Génois, Frégoso ; un Sicilien, Giberti ; un Vénitien, Contarini ; un Napolitain, Caraffa, un Anglais, Polus. Tous se distinguaient par l'éclat de leurs vertus privées et publiques ; tous possédaient une science éminente et s'étaient fait, dans le monde, un nom par leurs ouvrages ; tous étaient expérimentés dans le ma-

niement des affaires, étrangers à toute ambition, uniquement désireux du bien public. Le plus âgé était Caraffa, qui deviendra Paul IV ; il avait soixante et un an. Sadolet n'en avait que soixante, Frégoso et Aleandro près de cinquante-sept, Contarini, Cortese et Badia, cinquante-quatre ; Giberti n'avait que quarante-trois ans et Polus trente-huit. Tels furent les hommes insignes que Paul III choisit pour examiner les manières disciplinaires qu'il conviendrait de soumettre au concile. Le clergé, à cause des fortes études que faisaient alors dans les universités les jeunes clercs, abondait en personnages de mérite. A un grand esprit de douceur, ceux-ci unissaient le courage nécessaire pour soulever le voile qui cachait les plaies de l'Église ; ils savaient qu'il est impossible de guérir une maladie morale, lorsqu'elle est dissimulée soit par l'adulation, soit par l'intérêt personnel, soit par la politique. Tous répondirent fidèlement à l'attente du pape Paul III en lui indiquant avec une loyale franchise les réformes à introduire d'abord dans la cour de Rome. Cette manière de procéder, loin de nuire à l'Église, fermait la bouche à tous les ennemis du Saint-Siège. On avait dénoncé des abus, l'Église se préparait à les proscrire ; on avait demandé des réformes, la chaire apostolique les offrait.

223. Les travaux de la commission n'étaient pas sans délicatesse. Soulever le voile qui recouvrait les maux dont l'Église était affligée, pouvait fournir un prétexte aux diffamations des hérétiques ; tenir ces maux cachés, c'était les laisser s'envenimer davantage. La Congrégation n'eut pas besoin d'efforts pour se résoudre à la sincérité et à la franchise, cependant elle dut craindre de fournir aux novateurs un motif apparent pour persister dans leurs fausses doctrines : elle avait également à redouter la colère des hypocrites qui se trouveraient démasqués, les répugnances des gens pusillanimes, le péril d'ébranler la foi des faibles et le courroux de presque tous les personnages de la Cour romaine, où le besoin de réforme se faisait spécialement sentir. Les membres de la Congrégation, ne se proposant que l'intérêt de l'Église de Jésus-Christ, exposèrent par écrit les moyens que leur expérience et leur science leur faisait juger nécessaires à l'extirpation des abus. Dans

Travaux de la commission.

un mémoire à Paul III, après avoir remercié Dieu d'avoir donné, à son Église, un Pontife si zélé, ils font voir comment Paul III a été prédestiné à la réforme des mœurs chrétiennes et au rétablissement de l'ancienne discipline. En effet, le Pape leur a ordonné de n'avoir aucun égard pour les avantages du Pape, ni d'aucun autre; mais de faire connaître les abus et les très graves maladies dont souffre l'Église de Dieu, et spécialement la Curie Romaine. Puis, faisant allusion à certaines négligences déplorables des temps passés, il leur attribue l'accroissement des maux présents, car l'adulation suit la principauté, comme l'ombre suit le corps; et, il a toujours été difficile, à l'oreille des princes, d'entendre la vérité. De là, des maux de tout genre qui parviennent facilement à la connaissance des infidèles, et font tourner en dérision la religion du Christ. C'est pourquoi les membres de la Congrégation croient travailler à l'honneur et à la gloire du Souverain Pontife en lui manifestant les abus ; ils le feront avec une entière franchise, car la négligence ou l'infidélité les exposerait à rendre à Dieu un compte sévère. Dans leurs observations, ils ne s'occupent pas du pouvoir temporel des Papes ; mais seulement de ce qui regarde le Vicaire de Jésus-Christ en tant que Pontife universel et en tant qu'évêque de Rome. Par-dessus tout, ils recommandent l'observation des lois et voudraient qu'on n'en dispensât qu'en cas de nécessité. Ils conseillent de choisir avec le plus grand soin ceux qui doivent aider le Souverain Pontife dans l'administration de l'Église universelle; par là, ils entendent les clercs, les prêtres, les curés et par-dessus tout les évêques. Ensuite, ils énumèrent certains abus dont ils réclament la suppression. En tête, ils placent la facilité avec laquelle on confère les saints ordres, à des sujets qui ne possèdent point les qualités requises pour être admis à cet honneur. C'est pourquoi, ils proposent que l'on choisisse pour la ville de Rome en particulier deux ou trois prélats, doctes et honnêtes, qui président aux ordinations, et qu'on étende cette mesure à tous les diocèses en même temps que d'autres relatives aux professeurs chargés d'instruire les clercs. De plus, ils font observer que les bénéfices ecclésiastiques, surtout les cures et les évêchés, ne devraient être

donnés qu'à des personnages doctes et vertueux, tandis que l'usage s'est introduit de pourvoir les personnes plutôt que de pourvoir au troupeau du Christ. De cette manière, on assurerait la résidence des bénéficiers. Viennent ensuite les règles à suivre pour régler les pensions et les réserves : on ne devrait point accorder aux clercs riches des revenus qui pourraient servir à l'entretien des pauvres. Traitant alors complètement la question des bénéfices, ils indiquent certaines précautions à prendre, notamment lors de la collation des évêchés et toutes ces mesures leur paraissent d'autant plus nécessaires que l'on ne doit point imiter les Pharisiens qui disent et ne font pas, mais Jésus-Christ qui commença par faire et puis à enseigner. — Tournant ensuite leurs regards sur l'Église universelle, ils font voir combien il était nécessaire que les évêques et surtout les curés ne s'éloignassent point de leur résidence et que les cardinaux demeurassent à Rome. Quant aux évêques, les membres de la commission sont d'avis qu'ils doivent être laissés parfaitement libres dans le gouvernement de leurs diocèses, sauf, bien entendu, leur subordination au Saint-Siège apostolique. Relativement aux Ordres religieux, la Congrégation proposa plusieurs mesures sévères, qui devaient avoir pour résultat d'empêcher les scandales publics et le relâchement de l'observance. De plus, afin que la prédication et la confession produisissent tous leurs fruits parmi les fidèles, elle demandait que des ecclésiastiques, choisis à cet effet par l'évêque, fussent chargés à l'avenir d'examiner, sous le double rapport de la science et de la vertu, ceux qui seraient destinés à l'exercice du saint ministère. — L'affection des peuples envers le Saint-Siège s'accroîtrait et les fidèles demeureraient profondément édifiés, si l'on renonçait à certains profits matériels que l'usage accordait aux représentants du Pontife Romain. On proposait aussi de soustraire les religieuses à la juridiction des Ordres religieux. De là, on passe aux études dans les collèges ; on trace des règles fort sages, pour écarter de l'enseignement public toute impiété, et l'on demande, par rapport à l'imprimerie, l'adoption de mesures propres à empêcher la diffusion de l'erreur. Leur sollicitude s'occupa aussi des religieux apostats, des quêteurs qui inculquaient, aux gens simples, une foule

de superstitions, de la dispense du célibat à accorder ou non à ceux qui sont entrés dans les saints Ordres, des empêchements dans les mariages. On s'occupe encore des simoniaques, des testaments, des clercs, des confessionnaux, des autels portatifs, des indulgences, des commutations, des vœux, des dérogations faites aux volontés des testateurs en matière de legs pieux. Enfin s'adressant d'une manière spéciale à l'évêque de Rome, on lui propose les remèdes à plusieurs abus qui se sont glissés dans la ville éternelle. Relativement au culte divin, ils se plaignent du peu de propreté des ornements sacerdotaux même à la basilique vaticane. En ce qui concerne les mœurs, ils signalent, à Paul III, certains actes d'impudence qui s'étalaient au grand jour et la facilité trop grande laissée à un trafic honteux. La Congrégation proposait d'employer l'influence des cardinaux, pour éteindre les haines qui pouvaient régner entre les citoyens ; elle insistait sur la réforme des hôpitaux, sur le soin à prendre des veuves et des orphelins. Lorsqu'on parcourt ces divers points de réforme pour les comparer aux ordonnances du concile de Trente, on voit que le concile a suivi la voie ouverte par la commission, et si l'on se retourne vers les écrits des pseudo-réformateurs, pour voir s'ils ont suivi l'Église dans cette réforme tant souhaitée par leur prétendu zèle, il faut reconnaître qu'en dehors de déclamations haineuses, tristement stériles pour le bien, ils n'ont su ni pénétrer les profondeurs du mal, ni remédier à rien. Des abus, ils ont fait des vices ; et par la diminution de la vérité, ils n'ont favorisé le vice que dans les ténèbres.

Négociations diplomatiques.

224. Souvent on en appelle au Pape à cause de son éloignement, et au futur Concile à cause de son impossible convocation. Lorsque le Pape parle, on ne l'écoute pas, et lorsqu'un Concile veut s'assembler on y met obstacle. Depuis tantôt vingt ans, des sectaires du protestantisme et les princes réclament un concile général. La révolte qu'ils attendent et qu'ils espèrent ne leur paraît possible que par un concile œcuménique. Mais lorsque Paul III, après Clément VII, veut convoquer ce concile, ceux qui l'ont provoqué, commencent à le craindre ; pour l'empêcher de se réunir, le mauvais vouloir des protestants et des princes recourt à tous les moyens

que la mauvaise foi peut suggérer à la faiblesse. Malgré les difficultés, Paul III se mit à son tour à l'œuvre. Le Pontife voyait bien les difficultés qui s'opposaient à la réunion d'un concile ; mais il les dissimulait afin qu'on ne le soupçonnât pas d'y mettre obstacle. Tout d'abord, pour ne pas susciter lui-même des embarras, il manifesta aux princes un vif désir de vivre en paix avec eux et déclarait qu'il n'entrerait dans aucune ligue politique dirigée contre un souverain catholique. Ensuite, dès son premier consistoire, il ouvrit aux cardinaux son intention de convoquer un concile général et exhorta les membres du Sacré-Collège à commencer la réforme par eux-mêmes et par leur maison. De plus, pour que les réformes ne fussent pas plus nuisibles que correctives, et fussent moins proportionnées au bel idéal qu'à la bonne pratique, Paul avait nommé une première commission préparatoire, qu'il ne faut pas confondre avec celle dont nous venons de parler. En outre, il envoyait des nonces aux souverains catholiques. Vergerio fut envoyé en Allemagne, puis à Naples. Son mandat était de prêcher l'espérance et de fixer le lieu de réunion. Les Allemands ne voulaient pas entendre parler d'une ville d'Italie, afin d'éviter, disaient-ils, le supplice de Jean Huss. Ils oubliaient que c'étaient les Allemands qui avaient fait brûler cet hérétique. D'autres raisons poussaient les protestants à ne point accepter le concile en Italie ; mais toutes se réduisaient à deux points négatifs, non pas du concile, mais de l'Evangile, savoir : que le libre examen a le droit de mettre en cause tout ce qui a été défini par l'Église et que, par conséquent, il n'y a aucun compte à tenir de l'autorité du Souverain Pontife. Le 5 avril 1536, Charles Quint vint à Rome et traita la question du concile avec le Pape qui en proposa la convocation en plein consistoire, nomma sept cardinaux et un évêque pour s'en occuper. Le 29 mars on approuva en consistoire la bulle par laquelle Paul III convoquait le concile général à Mantoue. Cette bulle déclarait le triple but qu'on devait se proposer : l'extirpation des hérésies, la paix entre les chrétiens et la guerre contre les Turcs. Les trois cardinaux, Quignonez, Trivulce et Caracciolo furent dépêchés au roi des Romains, au roi de France et à l'empereur. L'on ne dé-

puta personne à Henri VIII, désormais schismatique déclaré, qui venait de tremper ses mains dans le sang adultère d'Anne de Boulen. Les souverains acceptèrent les notifications ; mais les princes protestants montrèrent,par la ligue de Smalcalde, combien ils se refusaient à l'union projetée. Le duc de Mantoue ne se prêta pas non plus au choix de sa ville pour la célébration du concile. La guerre entre Charles-Quint et François Ier, une ligue du Pape avec l'empereur et les Vénitiens contre les Turcs firent surseoir à une prompte exécution. En 1540 fut nommée une nouvelle commission de cardinaux, divisée en quatre sections, pour reprendre les projets de réforme. Les légats Campeggio, Aleandro et Smonetta furent envoyés en ambassade ; Paul III se rendit lui-même à Nice pour ménager la paix entre la France et l'Empire. Mais plus le Pape mettait en œuvre les moyens de conciliation, plus les obstacles semblaient se multiplier. Les légats apostoliques se succèdent en Allemagne ; les entraves se succèdent entre souverains. Des diètes se tiennent à Nuremberg, à Spire, à Worms. On discute interminablement sur le lieu du concile, sur son objet, sur sa forme, sur son but ; mais plus on précise la question, plus les protestants se dérobent. Enfin la paix se signe à Crespy, entre François Ier et Charles-Quint ; le concile indiqué finalement pour le 15 mars 1544 se réunit le 13 décembre de la même année à Trente, dans le Tyrol. La Papauté, fidèle à ses résolutions, avait triomphé de tous les obstacles ; elle allait rendre à la vérité les seuls hommages qui conviennent à son ambition sainte, de plus solennelles manifestations.

Trente. 225. J'emprunte au secrétaire vénitien Milledonne, la description de la ville de Trente, siège du concile. « Trente, dit-il, est située entre l'Italie et l'Allemagne, au pied des Alpes, dans une plaine charmante. D'un côté, le fleuve Adige, que traverse un beau pont, la baigne ; de l'autre, une ancienne muraille, fort élevée et propre à repousser un assaut, la protège. En dehors des portes sont aussi des jardins forts beaux et des résidences de campagnes tout à fait agréables. Il est commode d'y aller à pied et à cheval, car à chaque heure du jour l'ombre y domine, en raison des hautes monta-

gnes qui les entourent. Cette ombre cependant n'est pas telle que le paysan ait à souffrir ; au contraire, le territoire est très fertile. Les vins, les fruits, les foins y abondent. A la vérité, le blé n'y est pas en quantité suffisante à la consommation pour plus d'une moitié de l'année ; mais l'abondance du vin, qu'on exporte en Bavière et en Allemagne, permet d'acquérir le blé avec avantage pour une année entière. Sur ces montagnes, si hautes qu'elles soient, on y peut chevaucher et jouir des aspects les plus riants, y chasser des oiseaux de toutes sortes et autres gibiers. Au pied des plus grandes sont des collines d'une fertilité admirable et faites pour s'y reposer de toute fatigue et récréer un esprit tourmenté. La ville a de belles et grandes églises. La cathédrale est consacrée à saint Vigile, qui y fut évêque et martyrisé par les populations voisines. L'église de Saint-Pierre renferme le corps du bienheureux Simon, martyrisé et mis à mort par les Juifs. La première église est à la moitié de la ville habitée par les Italiens, et la seconde à l'autre moitié habitée par les Allemands. Il y a encore d'autres églises dedans et hors des murs, et des couvents de religieux et de religieuses. A l'occasion du concile, les habitations ont été bien aménagées, car bien que la ville ne s'étende pas à plus d'un mille environ, elle peut loger trois cents prélats avec leur suite ; vingt autres personnages, tels que cardinaux et ambassadeurs, et quelques princes encore. Cela tient à ce que les citoyens et tous les autres résidents ont laissé les maisons libres et sont allés habiter les villages voisins. Les rues, larges et droites, rendent la ville agréable ; les petits ruisseaux qui la parcourent, la tiennent propre ; l'air y est tempéré, la salubrité parfaite et entretenue pour l'usage qu'ont les habitants d'y prendre beaucoup d'exercice pour se divertir. L'aménité des vallées, la beauté des montagnes, la plaine, l'ombre, la fraîcheur y invitent. Hermagore, disciple de saint Marc évangéliste, y a prêché la foi chrétienne, qui s'y est conservée intacte jusqu'à présent, malgré le voisinage des hérétiques d'Allemagne. Le site qu'elle occupe rend cette ville abondante de toutes les choses nécessaires à la vie : les viandes d'animaux domestiques et sauvages n'y manquent jamais ; de même les poissons ; car outre l'Adige et les petits lacs, le lac de

Garde est proche, et, en une nuit, on peut recevoir les plus belles pièces. Mais c'en est assez pour ce qui est des avantages de la ville de Trente [1]. »

Historiens du Concile de Trente, Sarpi.

226. Avant d'entrer dans le récit des opérations du Concile de Trente, il importe de fixer les idées sur la valeur des deux historiens qui nous en ont transmis les détails. D'autres historiens s'étaient occupé du même travail : Alciati avait rassemblé des matériaux : Quarli publia une réfutation de Fra Paolo ; Mendham avait réuni des mémoires sur ce Concile et Le Plat en avait édité lés *Monuments*. Mais ces historiens sont des savants de bibliothèque ; ils n'ont pas eu, comme Sarpi et Pallavicini, le privilège de former l'opinion et de diviser, pour ainsi dire, le monde en deux camps. Pierre Sarpi naquit à Venise en 1552 et entra chez les Servites en 1565 ; il y changea son nom de baptême en celui de Fra-Paolo, comme s'il eût voulu se donner pour un autre Paul redressant Pierre. Dans sa jeunesse il montra un grand désir de savoir, fit des progrès dans la théologie et dans les autres sciences ; mais il rendit aussi sa foi suspecte et fut dénoncé à l'Inquisition comme ami des protestants. Paul V ayant menacé de jeter l'interdit sur Venise, à propos d'une loi sur l'immunité ecclésiastique, le Sénat consulta ses théologiens et Sarpi ayant publié un ouvrage où le Saint-Siège était traité sans ménagement, il fut nommé en 1605, avec de bons appointements, consulteur de la République. En général, ces théologiens au service de la puissance civile, n'enseignent qu'une théologie de transfuges et de rebelles. Sarpi ne dérogea pas à la coutume des mercenaires ; il écrivit livres sur livres, affectant, pour les dogmes, un respect d'autant plus profond, qu'il méprisait davantage la Chaire Apostolique. Le gouvernement vénitien, en se servant de Sarpi, reconnut en lui un de ces génies indomptables qui marchent à leur but sans se préoccuper de ce qu'il en peut coûter à eux et aux autres. On le consulta sur des matières d'État, il répondit en rejetant tous les principes reçus. « L'opinion qu'il donna comme théologien consultant de la république pour

[1] *Journal du Concile de Trente* publié par Armand Baschet, p. 31.

garantir la stabilité des gouvernements est un monument du plus odieux machiavélisme et Daru l'appelle un chef-d'œuvre d'insolence et de conceptions non moins scélérates que tyranniques. » Ce sont les propres paroles de Lanjuinais, peu suspect de partialité pour la cour de Rome. Fra Paolo, dit Daru dans son *Histoire de Venise*, fut un savant, un politique, un écrivain habile, mais quelquefois un odieux conseiller du tribunal des Dix. Aussi se fit-il beaucoup d'ennemis ; en 1607, on tenta même de l'assassiner, mais il se rétablit et ne mourut qu'en 1623. A Venise, Sarpi avait formé une société secrète dans le but d'introduire le protestantisme. Dans sa correspondance, il laisse percer les sentiments d'un ennemi du catholicisme. Ainsi, à propos d'un gouverneur qui devait venir d'Espagne à Milan : « Le bruit court, dit-il, qu'on destine à cette place le connétable de Castille, qui, par parenthèse, me plaît comme étant l'ennemi des prêtres. » Dans une lettre, il dit : « Il faudra que les huguenots soient respectés et ils feront bien de ne pas pardonner... Tout ce qui sera en leur faveur sera pour le service de Dieu et l'utilité du roi. » Dans son *Opinion sur le gouvernement de Venise*, il énonce froidement ces sauvages maximes : « Dans les querelles entre les nobles, châtier les moins puissants ; entre un noble et un sujet, donner toujours raison au noble... Traiter les Grecs comme des animaux féroces ; du pain et du bâton, voilà ce qu'il leur faut... Il faut exterminer, sous un prétexte quelconque, les chefs de parti ; que les poisons fassent l'office du bourreau. » Maximes plus dignes d'un scélérat que d'un homme politique. Les témoignages assemblés sur le compte de ce moine, ont fait dire à Bossuet que, sous le froc, Sarpi cachait un cœur calviniste, qu'il travaillait sourdement à décréditer la messe qu'il disait tous les jours, et qu'il ne s'ingéniait qu'à porter la république à une séparation entière, non seulement de la cour, mais encore de l'Église romaine. Le plus connu des ouvrages de Sarpi est l'*Histoire du concile de Trente* ; l'auteur en avait donné le manuscrit à Marc-Antoine de Dominis, lorsqu'il s'en fut apostasier à Londres. La première édition parut à Londres en 1619, sous le nom de *Pietro Soave Polano*, anagramme de *Paolo Sarpi, Veneto* ; elle fut reçue avec ap-

plaudissements dans les pays hérétiques, mais excita, parmi les hérétiques, d'unanimes réclamations. L'Eglise l'a mis à l'Index avec les qualifications les plus sévères, Bossuet a dit avec raison que Fra Paolo n'est pas tant l'historien que l'*ennemi déclaré* du concile de Trente. Le P. Pallavicini s'est donné la peine de dresser une table des erreurs de faits commises par Sarpi : il en a noté expressément *deux-cent-soixante-huit*. Léopold Ranke, sympathique pourtant à Sarpi, comme tout protestant doit l'être, ne laisse pas que de le flétrir. A son jugement, Sarpi altère les documents *pour jeter de l'odieux sur les évêques* ; *il est plein de fiel et de haine* ; *toute son histoire est inspirée par une opposition systématique et une haine violente contre la cour de Rome*, il est *plein de haine contre le concile ;* il copie les documents sur le concile en ayant soin de retrancher tout ce qui peut lui être favorable ; *il s'efforce de produire une impression défavorable au concile* ; il altère les paroles du Pape dans ses instructions, *parce qu'il ne veut point reconnaître que le concile ait jamais montré de la condescendance* pour arriver à une réconciliation : il prête au Pape des paroles qu'il n'a jamais prononcées ; *il blâme, il condamne, il est hostile à tout propos ; son ouvrage est le premier exemple d'une histoire écrite dans un parti pris de dénigrement qui s'applique à tous les faits, objet de l'étude de l'historien*[1]. « Je ne crois pas, dit Saint-Chéron, dans ses notes, qu'on ait jamais accumulé contre un écrivain, une masse d'accusations plus infamantes. »

Pallavicini. 227. Un livre comme l'histoire de Sarpi, renfermant tant de détails qui n'avaient pas encore vu le jour, et les présentant avec un tel esprit de malice, ne pouvait paraître sans faire sensation. L'ouvrage fut traduit en latin, en allemand et en français. Les traductions françaises sont de Diodati, d'Amelot, de la Houssaye et de Le Courrayer, bien dignes d'une telle entreprise ; elles ont fait autrefois le régal des gallicans ; il n'était même pas rare de les trouver dans les bibliothèques des presbytères et l'on peut croire que les réminiscences de ces lectures n'ont pas médiocrement inspiré

[1] *Histoire de la Papauté*, t. I. En appendice.

les correspondances néo-gallicanes contre le dernier concile. La cour pontificale songea d'autant plus à faire réfuter Sarpi, qu'il contenait un plus grand nombre d'erreurs évidentes pour quiconque connaissait bien les affaires de ce temps. Un jésuite avait rassemblé les matériaux d'une réfutation. Le général de la Compagnie, Goswin Nickel, choisit pour les mettre en ordre Sforza Pallavicini, un des Pères de l'Ordre, qui avait déjà fait preuve d'un certain talent littéraire. L'an 1656, Pallavicini publia son ouvrage en trois gros volumes in-4°, le double à peu près du travail de Sarpi. L'auteur possédait à un haut degré les qualités de l'historien. Dans son grand travail, les documents sont analysés avec exactitude, les discussions reproduites avec leur physionomie distincte, les erreurs relevées avec une abondance de preuves qui ne laisse aucun subterfuge à la réplique. On y a noté cependant, comme dans toute œuvre humaine, quelques erreurs de détails et l'on regrette une trop constante préoccupation de réfuter directement Sarpi. A quelques taches près, l'*Histoire du concile de Trente*, par Pallavicini, est un monument digne de la plus haute considération ; elle valut très justement, à son auteur, le chapeau de cardinal. « Ce livre, dit Ranke, qui contient des matériaux immenses, est *de la plus grande importance* pour l'histoire du XVI[e] siècle, car il commence à l'origine de la Réforme. L'auteur a pu fouiller dans les archives, consulter tous les documents renfermés dans les bibliothèques de Rome, il a eu à sa disposition, non-seulement les actes du concile, mais aussi les correspondances des légats avec Rome et une foule d'autres pièces. Bien loin de garder le silence sur ces sources, il en cite les titres sur les marges de son livre. Son but principal est de réfuter Sarpi. Il fait suivre chaque volume d'un catalogue d'*erreurs de fait*, dont il prétend avoir convaincu son adversaire : il en compte trois-cent-soixante-et-un. Mais il y en a une infinité d'autres, ajouta-t-il, que j'ai réfutées et qui ne sont pas citées dans ce catalogue. Pour nous faire une idée de la méthode de Pallavicini ; il nous suffira de quelques exemples. Comme il a, à sa disposition, un grand nombre de documents secrets et que c'est avec eux qu'il a réellement composé tout son livre, il importe

avant tout de savoir de quelle manière il les a consultés. Nous pourrons le faire particulièrement pour ceux qui ont été imprimées plus tard. J'ai eu aussi le bonheur de pouvoir examiner toute une série de pièces qui n'ont jamais été imprimées et qu'il cite : il est nécessaire de comparer les originaux avec son travail. C'est ce que je vais faire successivement. Il faut rendre d'abord cette justice à Pallavicini que les extraits qu'il a faits des instructions et des pièces officielles sont de la plus scrupuleuse exactitude, et qu'il a consulté avec soin tous ces documents. J'ai comparé, par exemple, les instructions que l'ambassadeur espagnol reçut au mois de novembre 1562, la réponse que le Pape lui fit, au mois de mars 1563, les nouvelles instructions que le Pape donna à son nonce, avec les extraits qui se trouvent dans Pallavicini, et je les ai trouvés parfaitement conformes (Pallav., XX, 10 : XXIV, I [1]). — On a entrepris plusieurs fois de simplifier l'ouvrage de Pallavicini, pour le rendre plus accessible au commun des lecteurs. En 1660, le P. Puccinelli commença un abrégé ; six ans après, il en parut un autre, avec la collaboration de l'auteur même ; enfin le P. Jean Stoz voulut le réduire à l'état de brève chronique. Ces abrégés trop courts ou trop longs ont été, de nos jours, éclipsés par un travail du P. Prat (2 vol. in-8°) qui rectifie parfois heureusement Pallavicini et le complète par l'histoire fidèle de la réception du concile dans les Etats catholiques.

Bulle de convocation.

228. La bulle de convocation du concile est du 22 mai 1542, huitième année du pontificat de Paul III. C'est une grande page d'histoire comme savent en écrire les Pontifes Romains. Le Pape déclare au début que, dès le commencement de son pontificat, il a voulu, à l'exemple de ses prédécesseurs, recourir au remède *excellent* et *très convenable* d'un concile œcuménique. Mais chaque fois que son dessein a été près d'aboutir, au moment d'entrer au port, quelque coup de vent l'a rejeté dans la haute mer et livré à la tempête. La bulle raconte ces incidents des huit dernières années, avec la discrétion convenable ; mais, sous les ménagements de la phrase

[1] RANKE, *Hist. de la Papauté,* t. I, p. 416.

diplomatique, on sent percer les vifs regrets de Paul III. « Ce n'est pas, dit-il, que nous ayons jamais eu autre intention que d'assembler un concile œcuménique le plus tôt qu'il se pourrait, espérant qu'il serait utile et pour procurer la paix entre les chrétiens, et pour rétablir la religion chrétienne en son entier ; mais nous aurions été bien aise qu'il se fût tenu de l'agrément et de l'approbation des princes chrétiens. Cependant, après avoir été longtemps dans l'attente de cet agrément, et avoir longtemps observé ce moment caché, ce moment, Seigneur, de votre bon plaisir, nous aurions enfin été obligé de prononcer que tout temps est le temps du bon plaisir de Dieu, quand il s'agit de traiter des choses saintes et qui regardent la piété chrétienne. C'est pourquoi, voyant avec une extrême douleur de cœur que les affaires de la chrétienté allaient tous les jours de pis en pis, la Hongrie se trouvant accablée par les Turcs, les Allemands en grand danger, et tous les autres abattus de terreur et d'affliction ; nous aurions résolu de n'attendre plus le consentement d'aucun prince, et de n'envisager uniquement que la volonté de Dieu tout-puissant et l'unité du christianisme. C'est pourquoi, ne pouvant plus disposer de Vicence, et souhaitant, dans le choix d'un nouveau lieu pour tenir le concile, pourvoir au salut commun de tous les chrétiens, et aux nécessités particulières de la nation allemande, laquelle entre les lieux proposés, nous aurait témoigné particulièrement désirer la ville de Trente ; quoique nous estimassions que toutes choses auraient pu se traiter plus commodément dans l'Italie, au-deçà des Alpes, néanmoins, pour leur marquer notre affection paternelle, nous aurions bien voulu nous accommoder à leur demande, et nous aurions choisi ladite ville de Trente, pour le concile œcuménique y être tenu au premier jour de novembre prochain ; ce lieu étant en effet fort commode pour les évêques et prélats d'Allemagne, et pour les provinces voisines, qui peuvent y venir très facilement ; et n'étant pas fort incommode pour ceux de France, d'Espagne, et autres provinces les plus éloignées, qui s'y peuvent, aussi, rendre sans grande difficulté. Pour la détermination du jour de l'ouverture du concile nous aurions eu égard qu'il y eût assez de temps, et pour la publication de notre pré-

sente ordonnance par toutes les nations de la chrétienté, et pour donner le loisir à tous les prélats de s'y trouver. Que si nous n'avions pas pris une année de terme, pour pouvoir changer le lieu de l'assemblée, comme d'autres fois il a été réglé par certaines constitutions, ç'a été parce que nous n'avons pas voulu que l'espérance de rétablir une partie de la chrétienté, qui se trouve affligée de tant de calamités et de tant de désastres, fût plus longtemps différée, quoique dans le fonds, néanmoins, nous voyions et reconnaissions bien les fâcheuses conjonctures, et les difficultés du temps et des affaires, et que nous comprenions assez combien est incertain le succès de nos conseils et de nos bons desseins. Mais quoiqu'il soit écrit (Psal. 36, 5): *Exposez votre conduite au Seigneur, espérez en lui, et il agira lui-même*; nous aurions pris résolution de nous arrêter plutôt à la juste confiance que nous devons avoir en la bonté et en la miséricorde de Dieu, qu'à la défiance que notre faiblesse nous inspire. Car on voit souvent arriver dans les saintes entreprises, que la puissance de Dieu opère et accomplit ce qui surpasse les conseils des hommes. Nous confiant donc, et nous appuyant sur l'autorité de Dieu tout-puissant, le Père, et le Fils, et le Saint-Esprit, et des bienheureux apôtres, saint Pierre et saint Paul, de laquelle nous sommes revêtu, dans la fonction, que nous exerçons sur la terre, de l'avis et du consentement de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Église romaine, après avoir préalablement levé et annulé, comme par ces présentes nous levons et annulons, la suspension dont nous aurions, ci-devant, fait mention, nous assignons, annonçons, convoquons, établissons et ordonnons le saint concile œcuménique et général, pour être ouvert le premier jour de novembre de la présente année mil cinq cent quarante deux de l'incarnation de Notre-Seigneur, dans la ville de Trente, lieu propre, libre, et commode à toutes les nations ; et pour y être poursuivi, achevé et conclu, moyennant l'aide de Notre-Seigneur, à sa gloire et à son honneur et au salut de tout le peuple chrétien, requérant, exhortant, avertissant tant nos vénérables frères, les patriarches, archevêques, évêques, que nos chers fils, les abbés, et tous autres de quelques pays que ce soit, qui de droit, ou par

privilège, ont séance et voix délibérative dans les conciles généraux, et leur enjoignant et commandant aussi très expressément, qu'en vertu de la sainte obéissance et du serment qu'il nous ont prêté, et au saint Siège apostolique, et sous les autres peines qui ont coutume d'être portées et proposées par le droit ou par la coutume, dans la célébration des conciles, contre ceux qui manquent à s'y trouver, ils aient à se rendre et à assister en personne à ce saint concile, à moins qu'ils n'en soient empêchés par quelque cause raisonnable et légitime, dont ils seront obligés de justifier, ou du moins qu'ils y envoient leurs agents et procureurs légitimes. »

229. Paul III aurait voulu aller lui-même présider le concile ; mais sa santé chancelante et son âge avancé l'en empêchaient, quoiqu'il fut prêt cependant à se rendre à Trente, si les intérêts de l'Église y avaient rendu sa présence absolument nécessaire. C'est pourquoi, il nomma, comme ses représentants au concile, trois légats pris parmi les membres du Sacré-Collège et appartenant, le premier à l'Ordre des évêques, le second à l'Ordre des prêtres, le troisième à l'Ordre des diacres. C'était Jean-Marie del Monte, Marcel Cervini, qui montèrent successivement sur la chaire de Saint-Pierre, et Réginald Polus, que de nombreux suffrages jugèrent digne de l'occuper à son tour. Les deux premiers partirent le 13 février, pour la ville de Trente, où ils entraient solennellement le 13 du mois suivant : Polus, pour se dérober aux émissaires d'Henri VIII, ne put les rejoindre que le 24 mai. A leur arrivée, les légats ne trouvèrent à Trente qu'un seul évêque, celui della Cava, que le Pape y avait dépêché en qualité d'internonce. D'autres ne tardèrent pas à s'y rendre. L'ambassadeur de Charles-Quint, Diégo de Mendoza, qui arriva vers le même temps, exposa, en termes convenables, l'objet de son mandat et le sens de ses instructions. Cependant le Souverain Pontife ordonnait aux évêques d'Italie, même à ceux qui remplissaient des charges à la cour romaine, de hâter leur départ pour le concile. De leur côté, les légats publiaient des indulgences en faveur des fidèles, qui offraient à Dieu des prières ou des bonnes œuvres, pour l'heureux succès des travaux de l'as-

Les légats du Pape.

semblée. Mais tandis que Paul III pressait les évêques d'Italie, le vice-roi de Naples, Pierre de Tolède, défendait aux prélats de son gouvernement de sortir de leurs diocèses. Quatre seulement avaient reçu l'autorisation de partir ; tous résistèrent au caprice tyrannique du vice-roi. Par une bulle expresse, le Pape avait déclaré que, généralement, les procureurs des évêques ne jouiraient point, dans l'assemblée, du droit de suffrage et que les évêques devaient y assister en personne, sous peine, en cas de négligence volontaire, d'interdit ou de suspense. François Ier s'était constamment montré favorable au concile ; il avait même sacrifié au désir de le voir enfin réuni, la répugnance que lui inspirait le choix d'une ville Allemande. Dès qu'il eut appris que le concile se réunirait prochainement, il voulut que quelques théologiens conférassent ensemble sur les points contestés par les hérétiques et prévissent ainsi les matières que traiterait le concile. Leur travail n'aboutit qu'à dresser un sommaire de la doctrine catholique. L'Empereur demanda un travail semblable à la Faculté de Louvain, cependant il voulait obtenir du pays de nouveaux atermoiements, afin, disait-il, de concerter ses plans contre les Protestants et les Turcs. Mais le Pape ne crut pouvoir différer plus longtemps, sans préjudice pour la chrétienté, ni empêcher le concile de commencer, suivant l'antique usage, par des définitions de doctrines. La résolution du Pape mit à néant tous les mauvais vouloirs ; le concile allait enfin commencer.

Première session.

230. Le bref qui ordonnait aux légats d'ouvrir le concile le 13 décembre, leur parvint deux jours avant. Aussitôt ils ordonnèrent pour le lendemain un jeûne général, une procession solennelle et et des prières publiques, pour attirer, sur les Pères et sur leurs travaux, les bénédictions du Seigneur. Enfin le 13 décembre vint éclairer une cérémonie que le nombre des obstacles vaincus permettait à peine d'espérer. Dès le matin, les légats se rendirent avec les Pères à l'Église de la Trinité, où ils revêtirent leurs ornements pontificaux et chantèrent en chœur l'hymne d'invocation au Saint-Esprit. De là ils s'avançaient processionnellement vers la cathédrale, dédiée à Dieu sous le vocable de saint Vigile. Les ordres re-

ligieux marchaient les premiers ; après, les chanoines et le reste du clergé. Venaient ensuite les évêques, puis les trois légats, que suivaient les ambassadeurs du roi des Romains. Le cardinal del Monte, premier légat, célébra pontificalement le saint sacrifice de la messe, et accorda une indulgence plénière à tous les assistants, en leur recommandant de prier pour l'accroissement, la paix et l'union de la sainte Église. L'évêque de Bitonto, Cornélio Musso, alors le plus célèbre prédicateur de l'Italie, prononça un discours latin dans lequel il développa les paroles de l'introït de la messe du jour : *Gaudete in Domino*. Quand il l'eut fini, le cardinal del Monte récita les prières indiquées par le cérémonial, bénit trois fois le concile et entonna le *Veni Creator Spiritus*, que l'assemblée chanta en chœur. Ces cérémonies terminées les Pères prirent les sièges qui leur étaient destinés, et le premier légat leur rappela, dans une allocution courte, mais pleine d'à-propos, les devoirs que l'Église leur imposait dans cette circonstance solennelle, et les espérances qu'elle avait fondées sur leur zèle et leur piété. Ensuite Thomas Campeggi, évêque de Feltre, monta en chaire et donna lecture du bref, qui ordonnait aux légats d'ouvrir et de commencer le concile. — Alors le cardinal del Monte se leva de son siège et adressa ces paroles aux Pères : « Révérendissimes et révérends Pères, vous plaît-il pour la gloire de Dieu, de la très sainte Trinité, du Père, du Fils et du Saint-Esprit, pour l'accroissement et l'exaltation de la foi et de la religion chrétienne, pour la réformation du clergé et du peuple chrétien, pour la répression et l'extinction des ennemis du nom chrétien, de décréter et déclarer que le saint concile de Trente commence et est commencé ? » Tous répondirent : « Il nous plaît. » — Le légat reprenant : « Et parce que la fête de la naissance de Jésus-Christ, notre Seigneur, ajouta-t-il, est très prochaine et qu'elle est suivie de plusieurs autres jours de fêtes, vous plaît-il que la première session se tienne le jeudi après l'Epiphanie, c'est-à-dire le 7 du mois de janvier de l'an 1546 ? » Tous répondirent encore : « Il nous plait. » Enfin, Hercule Sévéroli, promoteur du concile, ayant requis les notaires de prendre acte de tout ce qui venait de se passer, le premier légat bénit de nouveau le concile, et le chant du *Te Deum* mit fin à

cette imposante solennité. On y vit, outre les trois légats, le cardinal Christophe Madrucci, évêque de Trente; Olaüs Magnus, archevêque d'Upsal, en Suède ; Wancop, archevêque d'Armagh, en Irlande; Filhol, archevêque d'Aix en Provence ; Tagliavia, archevêque de Palerme ; Thomas Campeggio, évêque de Feltre ; Pacheco, évêque de Jaen ; plus de vingt autres évêques ; Séripandi, général des ermites de l'ordre de Saint-Augustin, et les généraux des Carmes, des Servites, des frères Mineurs et des Conventuels, les ambassadeurs du roi des Romains, plus de vingt théologiens, et plusieurs seigneurs du voisinage. A Trente, comme à Nicée, on voyait des confesseurs de la foi qui gardaient, sur leur corps, la marque des chaînes et les cicatrices de leurs blessures. Parmi les pères, figure le patriarche de Jérusalem ; le patriarche de Constantinople n'a envoyé qu'un représentant ; et de Rome où le retiennent les fatigues d'un long voyage, un vénérable pontife, arrivé du fonds de l'Asie et dont l'autorité s'étend sur d'immenses régions, Abd-Ysu, patriarche d'Arménie, déclare reconnaître la sainteté des décrets de Trente. Enfin d'éminents personnages, les Truchsess, les Commendon, sans paraître à l'assemblée, y exercent une salutaire influence et contribuèrent de tout leur pouvoir à en favoriser l'heureux succès. Rien ne manque à l'aspect du concile. « Une preuve, dit Balmès, que l'Église n'était pas alors plongée dans une ignorance et une corruption telle qu'on a voulu le dire, c'est qu'elle présenta l'excellent assemblage des saints qui jetèrent un si vif éclat sur ce siècle même et des hommes qui brillèrent par une si puissante sagesse au concile de Trente[1]. » Cependant à la nouvelle d'un concile, Luther, à demi couché dans la tombe, se relève et pousse un cri de rage : « Un concile, s'écrie-t-il, que vous en semble ? Polissons que vous êtes, qui ne savez pas ce que c'est qu'un évêque, ni César, ni Dieu même, ni son Verbe ! Pape ! tu n'es qu'un âne ! » Tout le pamphlet est sur ce ton. Calvin, plus modéré, ne voit, à Trente, qu'un *ramassis de brigands*.

Programme du Concile.

231. Cantu, dans ses *Hérétiques d'Italie*, dit que la première

[1] *Le Protestantisme comparé au Catholicisme*, t. I, ch. II.

séance du Concile traîna en longueurs sur les préséances, sur le cérémonial, sur les formalités, sur le mode de voter et jusque sur le titre à donner à l'assemblée : perte de temps que nous voyons se renouveler à chaque instant dans les assemblées qui ne sont pas composées de moines et de cardinaux, et qu'a recueilli avec un zèle vraiment puéril Fra Paolo Sarpi, comme pourrait le faire de nos jours un gazetier. L'assimilation entre le concile et les chambres parlementaires nous paraît aussi peu orthodoxe que libérale et l'imputation élevée contre le Concile de Trente manque au moins d'exactitude. Une assemblée, sous peine de stérilité et de ridicule, doit régler l'ensemble de ses opérations ; or, le concile régla son programme avec toute la gravité que réclamaient ses travaux. J'emprunte au P. Prat, les linéaments de ce programme. D'abord le Concile, conformément à l'intention de Paul III, se fit une loi de ne définir que les points sur lesquels les Pères seraient parfaitement d'accord. C'était une loi pleine de sagesse ; car la foi impose l'obligation de croire des vérités mystérieuses, obligations tellement strictes, que nous sommes tenus de souffrir même la mort, plutôt que de révoquer en doute ce que l'Église impose de foi divine. On ne voulut donc pas obliger les fidèles à croire d'une foi si ferme, des points que quelque membre d'une assemblée, si consciencieuse, aurait sérieusement contesté. Ainsi, quoique les Pères se fussent prononcés en faveur de l'Immaculée-Conception de Marie, le Concile ne la définit point dogmatiquement, parce qu'un petit nombre n'admettait pas ce sentiment. En second lieu, le Concile, considérant qu'il n'était assemblé que pour la condamnation des hérésies, refusa de s'établir juge des controverses entre théologiens ; ainsi il s'abstint de décider les questions suivantes : les sacrements sont-ils des causes physiques ou morales ? — En quoi consiste formellement le caractère ? — Suffit-il, pour l'efficacité du sacrement, que le ministre ait seulement l'intention de faire sérieusement les cérémonies extérieures que pratique l'Église : ou bien faut-il qu'il ait l'intention de produire l'effet et d'obtenir la fin que l'Église se propose ? — Celui qui communie sous une seule espèce, reçoit-il autant ou moins de grâces que celui qui communie sous les espèces

du pain et du vin. Ce fut pour la même raison que le Concile laissa dans le même état où elles étaient auparavant les opinions des théologiens, dont les uns disent que la contrition parfaite est une partie nécessaire du sacrement de pénitence ; et les autres, en plus grand nombre, soutiennent que l'attrition ou la contrition imparfaite suffit à l'intégrité du sacrement, quoique plusieurs partisans de cette dernière opinion veuillent que l'attrition soit accompagnée d'un commencement d'amour de Dieu ; mais il condamna comme hérétique cette proposition de Luther : « La contrition imparfaite qu'on appelle attrition, rend l'homme hypocrite et plus coupable encore. » Le Concile laissa également indécises les deux questions si ardemment agitées dans les réunions des théologiens et dans les congrégations des Pères. Les évêques sont-ils institués de droit divin dans l'Église ? — De quel droit sont-ils obligés de résider dans leurs diocèses ? — Le Concile montra la même modération et la même sagesse dans la réformation qu'il prescrivit : il la régla sur le bien commun de l'Église et sur la faiblesse de la nature humaine, conciliée avec les devoirs de la religion. Également éloigné d'un relâchement coupable et d'une sévérité outrée, il ne fit que des lois possibles dans la pratique. A quoi bon, en effet, prescrire à la communauté des fidèles les lois, théoriquement les plus parfaites, si l'on ne peut en faire passer la perfection dans les actes ? — Quant aux questions dogmatiques qui devaient être décidées dans quelques sessions, elles étaient toujours soumises auparavant à la discussion des théologiens, et des notaires publics mettaient par écrit leurs sentiments et leurs raisons sur chacune d'elles. Ces notes étaient livrées à plusieurs Pères, qui en conféraient entre eux, les réduisaient à certains points principaux, qu'ils soumettaient à leur tour aux autres membres du Concile. Après avoir pris connaissance des sentiments des théologiens et des preuves sur lesquelles ils les appuyaient, les Pères agitaient les mêmes questions dans des congrégations générales, jusqu'à ce que chaque point eût, sinon réuni tous les avis, du moins obtenu une forte majorité. Ensuite on confiait à quelques évêques des plus savants de l'assemblée le soin de rédiger, d'après toutes ces lumières et con-

formément à l'avis du plus grand nombre, le projet de décret, qui, présenté aux Pères dans une congrégation générale, devenait l'objet d'une nouvelle discussion. Les propositions, les phrases, chaque terme, tout y était scrupuleusement examiné. Lorsqu'un certain nombre de Pères demandaient quelques changements, il leur était donné immédiate satisfaction ; si quelques-uns seulement provoquaient des modifications importantes, les présidents prenaient sur ce sujet les sentiments de l'assemblée ; et si la modification demandée était peu considérable, on s'aidait des lumières des théologiens. De sorte qu'avant d'arriver en session, le projet de canon ou de décret avait subi une série de transformations et d'épreuves, et encore n'était-il porté qu'après avoir obtenu au moins la presque unanimité des suffrages. — Enfin, comme les matières de réformation exigeaient moins la doctrine que l'expérience, elles n'étaient pas soumises aux théologiens. On formait des réunions particulières, où l'on délibérait sur les questions de ce genre. Les conclusions de chaque comité étaient reproduites aux congrégations générales et ne passaient en loi qu'à la grande majorité des suffrages [1]. La critique la plus vétilleuse ne peut rien reprendre à un tel programme.

232. Le Souverain Pontife avait envoyé à ses légats des instructions pour les diriger dans la marche des affaires. Ces instructions prescrivaient : Ordre des travaux.

1° De faire traiter les questions de religion avant les autres, malgré les instances qu'on pourrait leur faire pour les en détourner ;

2° De condamner non les personnes, mais les doctrines, afin d'expédier plus promptement celles-ci et de ramener plus facilement celles-là ;

3° De condamner non seulement les erreurs générales, mais encore les propositions particulières qu'on répandait de vive voix et par écrit et sur lesquelles s'appuyaient les nouvelles hérésies ;

4° De ne s'occuper de la réformation que quand le Concile serait bien établi dans son objet principal.

[1] PRAT, *Hist. du Concile de Trente*, t. I, p. 110.

De son côté, le Concile compléta son organisation et pourvut à son règlement. Sur la présentation du saint Père, il admit, pour son avocat, Achille de Cravin, plus tard auditeur de Rote, et reçut, comme abréviateur de la chancellerie, Ugo Buoncompagni, qui deviendra, Grégoire XIII. La charge du premier consistait à défendre, contre les puissances séculières et contre les hérétiques, les droits du Concile, l'autre était chargé de transcrire les commandements de la Cour pontificale. Angelo Massarelli fut nommé secrétaire, charge qu'il remplit jusqu'à la fin du Concile, et non sans peine, à la satisfaction générale. — C'est un usage conciliaire, suivi à Trente, que les questions s'examinent en commissions particulières, se discutent en congrégations générales et se promulguent en sessions solennelles. En dehors de ces réunions, il se tenait des assemblées chez les trois légats. On y discutait librement, dans toutes les langues et sur toutes les questions. Cependant pour que la conversation n'amenât pas la confusion, un théologien ou un canoniste remplissait la fonction de rapporteur. Les argumentateurs se prenaient ensuite aux questions, par séries graduées et les éclairaient par des arguments pris des Écritures. des Pères, des Conciles et des Constitutions pontificales. Des notaires dressaient des procès-verbaux ; et, surtout, quelques Pères tiraient la quintessence pour la transmettre pure à l'assemblée. Les journaux n'existaient pas alors. On n'écrivait pas de brochures pour la galerie ; on n'envoyait pas de correspondances révélatrices aux feuilles stipendiées sur les fonds secrets. Le concile devait suivre l'ordre de ses travaux, sans rien donner aux passions populaires, sans rien négliger de ce qui pouvait élucider ses opérations.

Ordre des sessions.

233. Voici quel était l'ordre des sessions. Chaque Père se rendait de son logis à l'église cathédrale où il prenait sa place. Les légats siégeaient sur une estrade élevée devant le maître-autel, ayant près d'eux les cardinaux. A leur droite, sur des sièges inférieurs, prenaient place les ambassadeurs ecclésiastiques des princes ; à leur gauche, les ambassadeurs laïques, d'abord les impériaux, puis les Français, enfin les autres. L'ambassadeur espagnol exigea une place hors rang. Dans différentes circonstances, les ambassadeurs

laïques précédaient les ambassadeurs ecclésiastiques : néanmoins dans les cérémonies religieuses, naturellement les évêques et abbés mitrés avaient le pas sur les laïques. Les autres prélats siégeaient sur des bancs rangés par ordre des deux côtés, et en avant du grand autel : d'abord les patriarches, puis les primats et les métropolitains, ensuite les évêques par rang d'ancienneté. Au dessous des évêques étaient les procureurs des évêques absents, les abbés mitrés, les généraux d'ordres selon l'ancienneté de leur institut respectif. Venaient ensuite l'auditeur de Rote, les avocats consistoriaux, le promoteur et les autres officiers intérieurs du Concile. Le siège du secrétaire était placé vers le milieu de l'enceinte, en avant des sièges des évêques. Tous les assistants ayant pris les places qui leur étaient assignées, les cérémonies de la session commençaient. Un évêque célébrait pontificalement le sacrifice de la messe ; à l'évangile, un prélat, désigné par les légats, prononçait un discours latin, ordinairement sur la circonstance. Après le sacrifice, le secrétaire du Concile montait en chaire, et, s'il y avait lieu, lisait les brefs du Pape, les lettres des princes, les titres et instructions officielles des ambassadeurs. Ensuite le célébrant venait recevoir à genoux, des mains du président, les deux décrets de foi et de réformation, puis montait en chaire pour en donner lecture à l'assemblée. On lisait d'abord le décret sur les matières de foi avec les chapitres doctrinaux et les canons ; puis on adressait en latin, aux membres du Concile, la question suivante : Ce que vous venez d'entendre vous plaît il ? Les légats disaient les premiers leur sentiment ; les autres répondaient chacun selon son rang. Ceux qui approuvaient le décret dans son intégrité, exprimaient leur avis par le simple mot : *Placet ;* ceux qui y trouvaient quelque chose à reprendre pouvaient l'expliquer de vive voix et par écrit. Il était même permis aux Pères de modifier, de corriger, de rétracter même l'avis qu'ils avaient émis dans les congrégations précédentes. Le secrétaire du concile écrivait les suffrages donnés de vive voix, recueillait ceux qu'on émettait par écrit et portait les uns et les autres aux légats. Si le consentement des Pères était unanime, le président disait : « Le décret a été approuvé de tous sans exception,

rendons grâce à Dieu. » Si le sentiment de quelque Père ne s'accordait pas avec celui des autres, le légat en avertissait l'assemblée. Ensuite le secrétaire lisait à haute voix les suffrages des dissidents, afin que l'assemblée pût en connaître le nombre. Le décret de foi ainsi réglé, on procédait exactement de même pour le décret de réformation. Puis le promoteur dénonçait la contumace des absents et ordonnait aux notaires de dresser les procès-verbaux de la séance. Enfin on chantait l'hymne d'action de grâce et le premier légat congédiait l'assemblée après lui avoir donné sa bénédiction. — Un ordre à peu près semblable régnait dans les commissions particulières et dans les congrégations générales. Loin de ressembler aux débats confus des assemblées parlementaires, les séances du Concile se passaient toujours avec ordre et dans la plus grande honnêteté.

Seconde session.

234. La première session avait ouvert le concile ; les congrégations subséquentes avaient procédé à son orientation ; la seconde session, qui se célébra le 7 janvier 1546, détermina la base, la marche et le but de ses opérations conciliaires. A cette session assistaient, sous la présidence des trois légats, les cardinaux Madrucci et Pacheco, quatre archevêques, vingt-huit évêques, trois abbés, cinq généraux d'Ordre, le P. Lejay, procureur de l'évêque d'Augsbourg, trente-cinq docteurs, parmi lesquels brillaient Jérôme Oléaster, théologien du roi de Portugal, Dominique Soto, premier théologien de l'empereur et procureur de l'ordre de saint Dominique ; André Véga, Alphonse de Castro, Ambroise Catharin, noms qui suffiraient à l'honneur d'un siècle ; les ambassadeurs du roi des Romains et plusieurs seigneurs de la principauté de Trente. Jean Fourico, évêque de Castellamare, célébra la messe ; Coriolan Martiano, évêque de San Marco, prononça le discours. Dans sa harangue, il s'appliqua à montrer aux Pères, ce qui, dans l'œuvre solennelle qu'ils entreprenaient, devait surtout attirer leur attention et exciter leur zèle. Après avoir tracé un effrayant tableau des maux de la chrétienté, de la corruption des mœurs, des attaques livrées à la religion, il conjura les Pères de poursuivre le mal partout où ils le verraient en eux-mêmes comme dans les autres. Afin de don-

ner plus d'efficacité à sa prière, il représenta l'Épouse du Christ, couverte de deuil, venant exposer sa désolation, priant les Pères de la délivrer de ses maux si funestes, les menaçant s'ils étaient insensibles à sa douleur, des malédictions de la nature entière, tandis qu'elle se consolerait dans les promesses d'immortalité que lui a faites son divin Époux. On récita des prières habituelles ; puis le secrétaire du Concile lut, de la part des légats, une exhortation composée par Polus, dans laquelle on invitait les Pères à se montrer dignes de leur mission. Nous en détachons les passages suivants :

« Chargés de présider cette sainte assemblée et d'y représenter la personne du Souverain Pontife, nous serons souvent obligés, dans le cours des affaires qui se traiteront à la gloire de Dieu et au bien de l'Église, de vous adresser des paroles d'exhortation et d'avertissement. Ce devoir, nous devons surtout l'accomplir au début d'une carrière si sainte et si difficile. Et, pour commencer par ce qu'il y a de plus important, que chacun de nous se mette devant les yeux les espérances qu'on a conçues de cette assemblée et il comprendra la grandeur du devoir qui lui est imposé. Or, qu'attend-on de nous ? c'est, comme le dit la bulle de convocation, l'extirpation des hérésies, la réformation de la discipline ecclésiastique et des mœurs, et le rétablissement d'une paix solide dans toute l'Église.

« Voilà ce qui doit être l'objet de nos soins, ou plutôt de nos prières continuelles... car si nous pensons que ce grand ouvrage puisse se faire par d'autres que par Jésus-Christ notre souverain Pasteur, à qui Dieu a donné tout pouvoir, nous baserons toutes nos actions sur une grave erreur et nous provoquerons de plus en plus la colère divine. » Les légats tracent ensuite à grands traits un sombre tableau des ravages de l'hérésie, de la corruption des mœurs, des divisions intestines de la chrétienté, attribuent au clergé une large part dans la cause et les progrès de tant de maux, et l'exhortent dans la personne de tous les membres du Concile, à réparer par une pénitence sincère les scandales ou les négligences de sa vie passée, puis ils continuent à peu près en ces termes :

« Nous siégeons dans ce concile comme délibérants et comme juges : nous délibérerons sur tout ce qui appartient au bien de l'Église universelle ; nous jugerons les choses et les personnes. Il faut donc nous précautionner contre les influences qui ont coutume de vicier de si hautes fonctions, je veux dire ces passions de l'âme, ces préventions d'esprit, qui troublent et pervertissent le jugement. Tous les hommes sont portés à ces défauts, mais surtout ceux qui approchent de près les princes, ou ecclésiastiques, ou séculiers ; car ils en épousent les intérêts et règlent trop souvent leurs paroles sur les affections de ces princes ou sur les faveurs qu'ils en attendent. Ici nous n'avons qu'un seul et même souverain : c'est Jésus-Christ ; c'est lui seul que nous devons louer et justifier... Servez vos princes avec fidélité et dévouement à la bonne heure ; mais servez-les en évêques, et non en courtisans ; en serviteurs de Dieu et non en esclaves des hommes. Mais si, dans les sentiments et les avis que nous émettrons ici en présence de Dieu et des anges, et à la face de toute l'Église, nous ne devons rien accorder à la faveur d'un homme, nous devons éviter avec plus de soin encore de proférer des paroles de haine contre qui que ce soit... Et ce sont de pareilles préoccupations qui contristeraient et éloigneraient de nous l'Esprit Saint, sans lequel nous ne pouvons rien faire pour le bien de l'Église. Nous devons toujours garder avec tous et envers tous un esprit de paix, de douceur et de charité, mais surtout dans ce Concile, où nous sommes réunis pour mettre fin, avec la grâce et le secours de l'Esprit Saint, aux funestes divisions qui, depuis si longtemps, affligent et tourmentent l'Église. »

235. Après avoir exhorté les Pères à sacrifier toutes les considérations humaines aux devoirs de leur mission et au bien de l'Église, l'évêque officiant lut, du haut de la chaire, la bulle relative à l'ouverture du Concile et celle qui privait du droit de suffrage les procureurs des prélats. Cette lecture fut suivie de la promulgation d'un décret relatif à la conduite des Pères pendant le concile. Nous en citons quelques passages :

« Le saint Concile, légitimement assemblé au nom du Saint-Esprit, sous la présidence des légats du siège apostolique..., exhorte

tous les fidèles réunis à Trente, à expier leurs péchés, à se corriger de leurs vices, à vaquer à la prière, à s'approcher souvent du tribunal de la pénitence et de la table sainte, à visiter les églises, à garder les commandements de Dieu et à prier chaque jour pour la paix de la chrétienté et l'unité de l'Église. Quant aux évêques et à tous les prêtres qui interviennent au Concile, qu'ils célèbrent assidument les louanges du Seigneur, et lui adressent leurs vœux et leurs prières ; que chaque dimanche au moins, ils offrent le saint sacrifice ; qu'ils prient pour notre Très-Saint Père le Pape, pour l'empereur et pour les rois, pour tous ceux qui sont constitués en dignité et généralement pour tous les hommes... Le Concile les exhorte à jeûner tous les vendredis en mémoire de la Passion du Sauveur, à distribuer des aumônes aux pauvres. — Que tous les jeudis, on célèbre la messe du Saint-Esprit dans l'église cathédrale, où l'on dira encore les Litanies des Saints et les oraisons prescrites. Les mêmes prières se réciteront le même jour dans les autres églises de la ville. Qu'on garde un silence respectueux pendant la célébration de la messe... — Le Concile exhorte encore les évêques à se prescrire un modeste ordinaire, à écouter la lecture de l'Écriture sainte pendant leurs repas, et à mettre dans tout leur domestique un tel ordre qu'on n'y voie aucun excès. — En outre, le Concile invite tous ceux qui se trouvent ou se trouveront ici assemblés, et surtout les plus habiles dans les saintes lettres, à méditer sérieusement sur les moyens de dissiper l'erreur, de réformer les mœurs, d'assurer le triomphe de la vérité et de la vertu. Ensuite, renouvelant le décret du Concile de Tolède, il recommande à tous d'accompagner leurs suffrages de la douceur et de la modestie qui conviennent à des prêtres du Seigneur. Enfin, il déclare que si, par hasard, quelqu'un siégeait ou opinait hors de son rang, il ne perdrait pour cela aucun droit, pas plus qu'il n'en acquerrait de nouveau[1]. Le Concile, on le voit, avait conscience de sa mission ; ce n'est pas ainsi qu'on procède à une œuvre purement humaine ; mais lorsqu'on veut sincèrement rendre hommage à la vérité, à la vertu, à

[1] Labbe, *Conc.*, t. XIV, col. 742.

la justice, il est clair que le plus sûr moyen de faire agréer ses oracles, c'est de mettre ses mœurs à la hauteur de ses doctrines.

Nouveaux règlements

236. En attendant la troisième session, le Concile eut à porter de nouveaux règlements et à trancher la question de titre qui lui convenait ; le concile s'était intitulé justement Concile *œcuménique*, épithète qu'il accompagna encore de celle de *général*, tenu sous la présidence des légats : *Præsidentibus legatis*. Quelques prélats demandaient qu'à ces qualifications, il fût ajouté : *Représentant l'Eglise universelle*. Le concile de Constance, il est vrai, s'était attribué cette représentation et son exemple fut toujours invoqué par ceux qui, fidèles à son esprit, auraient voulu en garder les formes. A l'encontre, on fit justement observer que le concile de Constance s'était tenu, lorsqu'il n'y avait pas, à la tête de l'Église, un Pape légitime et certain, ce qui n'était plus le cas ; on ajouta que ce Concile s'était, dans ses IVe et V^e^ session, conduit comme s'il eût voulu perpétuer l'absence de Pape et subalterniser le Saint-Siège, en quoi il était à blâmer non à imiter. Au surplus le mot *œcuménique* signifie *s'étendant á la terre habitée* et le concile, déclaré tel, représente nécessairement toute l'Église. On conclut donc qu'il était à la fois inutile et dangereux d'insérer dans le titre du Concile, qu'il représentait l'Église universelle. L'évêque de Fiésole, Martelli, revint plusieurs fois à la charge sur ce sujet ; mais le concile ne prit point en considération ses instances ; et pour l'obliger à n'en pas réitérer sans fin l'expression, le président dut lui infliger une réprimande publique. — On s'occupa ensuite de savoir dans quel ordre on aborderait les questions de foi et de mœurs. Les Allemands préféraient qu'on s'occupât d'abord de réformation ; les autres Pères, d'accord avec le Souverain Pontife, étaient d'avis de traiter d'abord des vérités de foi, parce qu'elles sont le fondement de la morale. D'ailleurs il paraissait difficile de débuter par la réforme, avant d'avoir pu, par des conférences contradictoires, connaître à fond l'état présent de la chrétienté ; en abordant ces matières de but en blanc, il était à craindre que l'inexpérience amenât la contention et que Trente ne vît recommencer Bâle. Cette dernière opinion était la plus sage ; l'autre, agréable à l'Empereur,

était plus en crédit. L'évêque de Trente, Cardinal Madrucci, l'appuya vigoureusement. Le légat président tourna habilement la difficulté, en se rendant. « Je rends grâce à Dieu, dit-il, qui a inspiré au cardinal de Trente de si pieux sentiments. Il nous a exhortés à commencer la réforme par nous-mêmes. Eh bien! très Révérends Pères, moi qui, en ma qualité de premier président, vous dois l'exemple à tous, je renoncerai à mon évêché de Pavie, je bannirai de ma maison le luxe des meubles, et je réduirai le nombre de mes gens, chacun de vous pourra en peu de jours se soumettre à la même règle ; et bientôt la réformation, opérée par les Pères sur eux-mêmes, édifiera et consolera le monde chétien. Mais la réforme, qu appellent les besoins du reste de l'Église, ne peut se faire aussi promptement : elle exigera plus de temps et plus de peine, et nous ne pouvons différer jusque-là de définir les vérités contestées par les hérétiques, puisque, par ce délai nous priverions les peuples des lumières dont ils ont besoin pour se conduire au milieu de si épaisses ténèbres. » Ce discours fut compris ; on crut plus sage, en se référant au directoire du Pontife Romain, de mener de front les questions de dogme et celles de discipline. — Entre temps, il était décidé qu'à Trente on ne voterait pas comme à Constance, par nation, mais par tête. Chaque évêque, individuellement pris, est un juge ; c'est à la majorité des juges à former l'autorité du tribunal.

237. Personne ne doit être surpris de ce que, à ses débuts, le concile s'arrête à tant de difficultés pour régler l'ordre de sa procédure. Il en est ainsi dans toutes les grandes assemblées, lorsqu'elles sont réclamées par les besoins des temps et qu'elles veulent sincèrement remédier aux maux d'une situation. Il s'agissait pour le concile de Trente, de trouver une règle qui le mît au dessus de toute exception, de poser un critérium qui imposât ses décisions à l'acceptation de la probité, de formuler enfin une doctrine tellement sage qu'elle réfutât en même temps l'ardeur des hérétiques et réformât tout le code de la discipline de l'Église. Le monde catholique attendait avec anxiété que le Concile général prît toutes les décisions nécessaires et les prît d'une manière oppor- Troisième session.

tune. C'est pourquoi, afin d'écarter tout doute qui pourrait naître un jour, nous voyons les évêques du concile, fidèles, d'un côté aux dispositions de Paul III et aux inspirations de ses légats, de l'autre, soucieux d'appliquer par eux-mêmes toutes les recommandations sur l'ensemble et le détail des travaux conciliaires, le titre du concile, le mode de vote, la règle de vie, la simultanéité de la réforme et des définitions dogmatiques. Le concile, commencé sous ces heureux auspices, peut défier la comparaison avec tous les règlements des assemblées passées, présentes et futures ; même au point de vue humain il a ses titres de supériorité et sa marque de sagesse. C'est sur ces entrefaites que la troisième session eut lieu le 4 février ; Pierre Tagliavia, archevêque de Palerme, célébra le Saint Sacrifice et Ambroise Catharin, prononça un discours sur la nécessité, pour les Pères, de s'appuyer sur le secours du ciel, dans leur grande entreprise. L'archevêque de Sassari lut ensuite le décret, qui ordonnait de commencer les opérations du concile par une profession solennelle de la foi contenue dans le symbole de Nicée. Les Pères, interrogés sur ce décret, répondirent tous après le premier légat : *Placet et ita credimus.* Cette profession de foi au concile nous touche. Dans les écoles de philosophie, on dispute, on ne chante pas ; on n'a point d'accord et pas de mélodie ; les protestants, s'ils eussent pu se réunir entre eux pour faire une profession de foi, n'eussent professé que la contradiction ; au lieu de rappeler la Pentecôte, ils eussent renouvelé la scène de Babel, la confusion des Langues. Dans l'Église, on chante, d'un cœur joyeux, les triomphes de la foi sur l'hérésie et les merveilles de l'unité. Pas un mot du *Credo* qu'il n'ait fallu enlever à la pointe de l'épée et dresser comme un trophée victorieux. Pour se rattacher à un point de départ et montrer à ses adversaires sur quelles bases il se formule, le concile proclame donc les symboles de Nicée et de Constantinople ; il fait sonner et retentir l'accord solennel de tous les siècles chrétiens. On n'a pas songé, en reprochant ce fait soit comme blessant, soit comme inutile, que les protestants, s'ils étaient sincèrement attachés à la foi primitive de l'Eglise, devaient se réjouir de voir les catholiques reconnaître la même croyance qu'eux. Il était juste d'ail-

leurs, — et c'est l'observation du comte de Maistre — avant de venir à ce qui divisait, de ne pas omettre ce qu'on avait de commun.

Question des Écritures

238. Ces préliminaires posés, il fallait venir à l'objet propre du concile. Comme la parole de Dieu est le fondement de la foi, on y traita d'abord des Livres saints, de la Tradition, et des abus qui auraient pu en altérer la pureté. — On réduisit la question de l'Ecriture Sainte à trois principaux points qui devaient être discutés dans les congrégations particulières :

1° Faut-il approuver et recevoir tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament ?

2° Faut-il les soumettre, ou non, à un nouvel examen ?

3° Faut-il les distinguer en livres dogmatiques et moraux, comme a fait le cardinal Cajetan ? Ce troisième point fut élagué, parce que la distinction parut arbitraire. Le premier, au contraire, fut unanimement admis parce que la plupart des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament sont cités et tenus pour canoniques dans le dernier canon des apôtres, dans les Actes du concile *in Trullo*, et de celui de Laodicée. Le troisième concile de Carthage y joignit les livres de Judith, de Tobie et l'Apocalypse. Les uns et les autres furent regardés comme canoniques par le quatrième concile de Tolède, par S. Athanase, S. Grégoire de Nazianze, Innocent III, Gélase, et enfin par le concile de Florence dans son décret du 4 février 1441. On objecta que le canon des Apôtres avait été rangé parmi les apocryphes par le pape Gélase (can. Sanct. 3 Dist. 15) qui, dans le même décret, parle de l'Ecclésiastique comme d'un livre seulement utile à la jeunesse ; que le décret attribué au concile de Florence ne pouvait lui appartenir, puisque ce décret était daté de 1441, et que le concile avait été terminé en 1439. Ces objections étaient sans force comme sans fondement. Le pape Gélase ne mit point au nombre des apocryphes les canons des Apôtres, mais un livre des canons des apôtres, composé par les Priscillianistes ; et en recommandant à la jeunesse la lecture de l'Ecclésiastique, il ne l'avait pas défendu aux autres, ni regardé comme apocryphe. Le concile de Florence se tint dans cette ville jusqu'en 1439 ; il fut en-

suite transféré à Rome, où il dura encore deux ans. Dans ses actes, on trouve le décret qui met parmi les livres canoniques la prophétie de Barnch, que les anciens avaient, en effet, reconnu comme telle, mais sous le nom de Jérémie, dont ce prophète avait été secrétaire. Le second point offrait de plus sérieuses difficultés et fut l'objet de plus longues discussions. Selon les uns, le respect dû aux conciles antérieurs ne permettait pas de soumettre à un nouvel examen leurs décisions ; selon les autres, on ne les examinait pas pour les mettre en doute, mais pour les fortifier en repoussant les objections des hérétiques. Des deux côtés on avait raison et l'on était, au fond, d'accord. Cependant la question portée à une congrégation générale, ne put se résoudre par une conciliation. Le vote décida, par la voie du nombre, que les Pères s'accordaient à recevoir tous les livres des Écritures, sans les soumettre à un nouvel examen.

De la tradition.

239. A la question des Écritures succède la question des traditions Apostoliques. Cette question souleva, encore plus que la première, une grande diversité d'opinions. Dans l'Eglise, on entend, par tradition, la parole de Dieu non consignée dans les Ecritures, mais venue de Jésus-Christ par les apôtres et reçue, à ce titre, dans l'Église. Ces traditions se sont perpétuées dans la croyance et la pratique : on les trouve écrites dans les ouvrages des Pères et dans les compositions des historiens. On s'en enquit en congrégation. On y lut les témoignages des divines Écritures et des saints docteurs favorables aux traditions. Claude le Jay, de la Compagnie de Jésus chargé de pouvoirs du cardinal d'Augsbourg, fit observer avec raison qu'il y a deux sortes de traditions : les unes qui ont rapport à la foi, les autres aux mœurs et aux rites ; que les premières doivent être reçues sans exception, mais qu'on ne doit adopter que celles qui subsistent encore aujourd'hui dans l'Eglise où elles sont passées en coutume. Cervini confirma cette observation par une citation de saint Basile ; c'est le passage où ce Père enseigne qu'on ne doit admettre que les traditions qui, venues des apôtres, se sont maintenues sans interruption jusqu'au temps présent. On soumit tout ce qui venait de se dire à la congrégation générale, et la divi-

sion y fut grande. Les uns voulaient qu'on spécifiât nommément celles des traditions qu'on recevait ; les autres, comme l'archevêque de Sassari, voulaient au contraire qu'on les approuvât en termes si généraux qu'on s'abstînt même de leur donner l'opinion d'apostoliques, afin de ne pas paraître rejeter toutes les autres sur les rites dont l'origine ne remonte pas aux apôtres. L'évêque de Chioggia répugnait à admettre ces dernières, parce qu'elles étaient infinies pour le nombre et très-onéreuses dans la pratique. Mais l'évêque de Fiesole et celui d'Astorga, toujours d'accord quand il s'agissait de se mettre en opposition avec les autres, se plaignirent de ce que malgré la résolution prise de traiter en même temps de la foi et de la discipline, on s'occupait exclusivement de la première, au risque d'encourir le reproche d'inconstance et de mauvais emploi de leur temps. Le dominicain Thomas Caselius, évêque de Bertinoro, indigné de cette interruption, répondit qu'il lui semblait étrange de voir ces deux hommes prétendre s'opposer perpétuellement à tout le concile : est-ce qu'on n'avait pas arrêté, du plein consentement de tous, qu'après les livres canoniques on traiterait des traditions et ensuite des abus relatifs aux uns et aux autres? Qui donc était le plus en droit de se plaindre? Etait-ce l'assemblée, qui n'avait contre elle que ces deux membres, ou ces deux membres isolés qui s'élevaient contre le sentiment de tous ? Le cardinal Polus lui-même, tout modéré et tout retenu qu'il était, ne put se contenir ; il s'écria, en lançant un regard sévère sur les deux évêques turbulents : « Quiconque, parmi les Pères, traite ce que nous faisons d'inconstance dans les délibérations, ou de perte de temps, fait bien voir qu'il n'entend rien aux affaires. Le tourbillon luthérien qui a bouleversé toute l'Eglise, de quelle caverne est-il sorti, si ce n'est de cette audace à attaquer l'original et la version des livres saints que l'Église reconnaît pour le fondement de ses doctrines ? Et pour ce qui est des abus dans le clergé, les plus nombreux et les plus funestes ne se réduisent-ils pas à deux chefs, c'est-à-dire, à la prédication et à l'enseignement, ce qui a rapport aux Écritures ; et à la confession, au culte divin, à l'observation des rites et des lois ecclésiastiques, ce qui a rapport aux traditions ? Ces points bien réglés, le concile aura parcouru

heureusement plus de la moitié de sa route. » Le poids de ces raisons, joint à la gravité de celui qui les exposait, arrêta la hardiesse de ces deux prélats, et la changea en confusion.

Décrets de la IV session.

240. Ces deux grosses questions de la tradition et des Écritures, appelaient un complément : la recherche des abus qui s'étaient introduits sur ces deux chapitres, spécialement par le fait de la sédition protestante. Une commission fut préposée à cette recherche d'abus et de remèdes à y apporter. Cette commission se composait de Filhol, archevêque d'Aix, de Marc Vergério, évêque de Sinigaglia, des évêques de Cava, de Castellamare, Fano, Bitonto, Astorga, du général des Augustins, Séripando, du dominicain Catharin, des franciscains Alphonse de Castro et Richard du Mans. La commission signala, touchant les Ecritures, surtout quatre abus. L'un était cette grande variété de traductions qui rendait tout-à-fait incertain le vrai sens du texte sacrée ; ils croyaient nécessaire, pour remédier à ce mal, de ne reconnaître comme bonne que la traduction qui avait la plus grande autorité dans l'Église. L'autre était le grand nombre d'incorrections qui défiguraient le texte hébreu, ainsi que les versions grecque et latine. Le troisième était la liberté que chacun se donnait d'interpréter l'Ecriture-Sainte à sa manière. Enfin le quatrième, l'incurie ou la négligence des typographes, qui la rééditaient sur des originaux incorrects et avec des interprétations arbitraires. Pour corriger le premier abus, la commission proposait de ne reconnaître pour bonne que la Vulgate. Le second devait disparaître, si le Pape faisait publier une nouvelle édition de l'Écriture Sainte, corrigée avec le plus grand soin, et s'il en envoyait un exemplaire à toutes les cathédrales. Sur le troisième, elle réclamait des règles stables qu'on suivrait pour interpréter l'Ecriture Sainte, conformément au sens adopté par l'Ecriture et les Pères, et des lois sévères contre quiconque oserait s'en écarter. Au quatrième abus, elle voulait qu'on opposât une défense expresse, sous peine d'amendes pécuniaires et d'autres châtiments, d'imprimer tout livre de ce genre sans le nom des auteurs et la permission des ordinaires. Après la discussion du décret sur les livres canoniques et l'approbation des traditions apostoliques, on admit donc un décret

de réforme, qui portait en somme : 1° Que de tant de versions diverses, on ne tiendrait pour authentique que la traduction latine appelée *Vulgate* et que personne ne la rejetterait. 2° que personne ne l'interpréterait contrairement au sens adopté par l'Eglise et les Saints Pères ; 3° qu'il était enjoint aux typographes de donner toute la perfection possible à la *Vulgate* et de n'imprimer d'autres ouvrages sur les choses saintes qu'après l'examen et l'approbation de l'ordinaire et avec le nom de l'auteur, sous les peines portées par Léon X à Latran ; 4° que les évêques, recourant aux peines de droit et aux peines arbitraires, puniraient ceux qui oseraient, par un abus sacrilège des paroles de l'Écriture, les faire servir à des railleries, à des flatteries, à des médisances, à des superstitions, qui en seraient des applications frivoles ou qui les emploieraient dans des libelles diffamatoires. On publia ces décrets à la quatrième session, le 8 avril. L'archevêque de Sassari officia pontificalement. François-Augustin d'Arezzo prononça un discours sur la foi à la parole de Dieu. Soixante-quatre Pères assistaient à cette session.

Cinquième session.

211. Dans les congrégations du 21 mai et jours suivants, on traita des abus touchant les lecteurs en théologie et les prédicateurs ; de l'exemption des réguliers ; de la résidence des évêques, et si elle était de droit divin, ou seulement de droit ecclésiastique. On examina le dogme, et d'abord celui du péché originel ; on le divisa en cinq articles : 1° de la nature de ce péché ; 2° de la manière dont il se transmet dans les descendants ; 3° des maux qu'il a causés au genre humain ; 4° de son remède ; 5° quelle est l'efficacité de ce remède ; 6° on examina la question de la Conception de la Sainte Vierge, mais le concile en parla dans la session suivante. Cette session eut lieu le 7 juin. Il s'y trouva, outre les trois légats, deux cardinaux, neuf archevêques et cinquante évêques. Alexandre Piccolomini, évêque de Pienza, officia pontificalement ; le sermon fut prêché par Marc-Laurent, religieux dominicain. Après le discours, l'évêque de Pienza lut, en cinq canons, le décret de foi touchant le péché originel. Cette question était l'anthropologie chrétienne, celle que la réforme avait le plus embrouillée. La déchéance de notre premier père a-t-elle atteint toute sa postérité ? Zwingle se pronon-

çait pour la négative ; il soutenait que l'homme est maintenant aussi fort qu'avant le péché et que, dès qu'il a conservé le libre arbitre, cela suffit pour mériter le ciel. Luther, embrassant le système opposé, disait, au contraire l'homme déchu, mais prononçait sa déchéance incurable. En présence de ces contradictions de l'erreur, les Pères établirent, dans le décret sur le péché originel, la vérité catholique avec toute sa précision. « Anathème, disent-ils, à qui niera que le premier homme, par sa transgression, n'a pas encouru la colère et l'indignation de Dieu, et en conséquence, la mort dont Dieu l'avait auparavant menacé, et avec la mort, la captivité sous la puissance de celui qui a eu, depuis, l'empire de la mort, c'est-à-dire le démon ; 2° Anathème à qui soutient que la faute d'Adam n'a été préjudiciable qu'à lui seul et non à sa postérité ; qu'étant souillé par le péché de désobéissance, il n'a transmis à tout le genre humain que la mort et les peines corporelles, et non le péché qui est la mort de l'âme ; 3° Anathème à qui prétend que le péché d'Adam, unique dans sa source, et transmis à tous les hommes par la génération, peut être effacé par les seules forces de la nature humaine ou par un autre remède que par le sang de notre Seigneur Jésus-Christ. Anathème à quiconque nie que le sang de Jésus-Christ soit appliqué tant aux adultes qu'aux enfants par le sacrement de baptême, conféré selon la forme et l'usage de l'Église. 4° Anathème à quiconque nie la nécessité du baptême conféré aux enfants. — Toutefois, ajoutent les Pères à la fin de leur décret, l'intention du saint Concile n'est pas, dans ce qui a rapport à l'universalité du péché originel s'étendant à tous les hommes, de comprendre la bienheureuse Vierge Marie, mère de Dieu.

Incidents 242. Après la cinquième session arrivèrent les ambassadeurs français : Claude d'Urfé, sénéchal de Forez, Jacques de Lignères, président au Parlement de Paris et Pierre Danès, prévôt de Sézanne, depuis évêque de Lavaur. Douze jours après leur arrivée, le 8 juillet, ils furent reçus avec grand appareil au concile. Trois évêques les introduisirent dans l'assemblée ; tous les pères restèrent debout jusqu'à ce que les ambassadeurs eussent pris place. On lut d'abord leur commission, ensuite Pierre Danès porta la parole avec une

magnificence qui lui attira l'admiration de l'auditoire. Dans son discours, il célébra la gloire de la France, de ses rois et de l'Église gallicane ; rappela ce qu'ils avaient fait pour le maintien de la foi, pour l'extirpation des hérésies, pour la défense de l'Église romaine et de ses Pontifes, enfin pria les Pères en termes fort convenables, de respecter dans leurs travaux, les privilèges d'un pays qui avait si bien mérité de l'Église, de se hâter de fixer la foi des peuples, par des décrets auxquels le roi de France promettait un puissant concours, et d'opérer dans la discipline une réforme de mœurs qui devait exercer une si grande influence sur tous les fidèles. Le premier légat répondit, avec une délicatesse exquise, que les grandes actions des rois très chrétiens, en faveur de l'Église et du Saint-Siège, étaient connues du monde entier ; mais qu'on éprouvait toujours un nouveau plaisir à en entendre le récit, surtout d'une bouche si digne de les révéler ; que le concile recevait les lettres du roi, qu'il rendait grâces de ses nobles intentions, qu'il le félicitait du choix des personnages illustres pour sa représentation près de l'assemblée ; qu'on aurait soin de respecter les privilèges de la France, dans la persuasion qu'ils ne pouvaient que servir aux intérêts de l'Église. — A cet agréable incident, s'en joignit un autre qui le fut moins. San-Félice, évêque de la Cava, avait émis cette opinion, pour le moins étrange, que l'homme est justifié par la foi seule ; et avait apporté de gros livres pour les citer à l'appui de son opinion. La contradiction enflamma son tempérament bouillant ; un instant il oublia son caractère d'évêque et la dignité de l'assemblée. Dans un des groupes qui se formaient dans la salle après la séance, Zanettino, évêque de Chiron, parlait avec force contre les propositions de San-Félice. San-Félice l'entendit et, emporté par son émotion, secoua violemment la barbe du prélat grec, sans lui adresser un seul mot ; l'assemblée n'encourait point la honte de cet acte ; elle demanda la réparation de l'outrage. Pour tempérer par la douceur la solennité de la réparation, San-Félice fut absous par les légats, mais condamné à sortir du concile, où il ne reparaîtra qu'après une interruption de dix ans. — Un incident plus grave fut l'opposition de Charles-Quint à un décret sur la jus-

tification ; le pauvre empereur espérait toujours amener les protestants par la douceur et à cette date même ils prenaient les armes. Le concile se trouvait menacé ; il était d'ailleurs travaillé intérieurement par certaines petites disputes. Les hommes sont toujours hommes ; et si l'on pouvait en douter, on serait bien vite ramené de ses présomptions trop favorables, par la petitesse des passions.

Sixième session.

243. Au milieu de ces incidents, le concile poursuivait son œuvre. Pendant sept mois, il agita la question de la justification. Luther l'avait résolue dans un sens absurde et infâme ; Calvin l'avait poussée jusqu'au fatalisme mahométan. Depuis, les théologiens en avaient mesuré la profondeur fort opportunément ; car les séductions de l'erreur avaient pénétré jusqu'au concile. Les résultats de son beau travail éclatèrent à la sixième session, 13 janvier 1547. On y copmtait quatre cardinaux, dix archevêques et quarante-cinq évêques. André Cornaro, archevêque de Spalatro, officia pontificalement ; Thomas Stella, évêque de Salpi, prononça un discours sur les effets de la grâce. On lut ensuite l'admirable décret sur la justification ; nous le reproduirons en substance parce qu'il est l'œuvre capitale du concile, la gloire de l'Église et la base de son histoire. Les Pères déclarèrent d'abord que le commencement de la justification dans les adultes vient de la grâce prévenante de Dieu par Jésus-Christ, qui les appelle sans aucun mérite de leur part, qui les excite et qui les aide à contribuer à leur justification, en consentant et en coopérant librement à cette même grâce. Ils exposent ensuite de quelle manière les pécheurs parviennent à la justification. Les pécheurs, dit le concile, sont disposés à être justifiés, lorsque, excités et aidés par la grâce, et ajoutant foi à la parole sainte qu'ils entendent, ils se portent librement vers Dieu, croyant que tout ce qu'il a révélé et promis est véritable, et surtout que l'impie est justifié par la grâce que Dieu lui donne par la rédemption de Jésus-Christ ; et lorsque, se reconnaissant pécheurs, étant frappés utilement de la crainte de la justice de Dieu, et ayant recours à la divine miséricorde, ils conçoivent l'espérance et ont confiance que Dieu leur sera propice à cause de Jésus-Christ, et commencent à l'aimer comme source de toute justice ; et que pour

cela, ils tournent contre leurs péchés par la haine qu'ils en conçoivent et par la détestation, c'est-à-dire par la pénitence qu'il faut en faire avant le baptême ; enfin lorsqu'ils se proposent de recevoir le baptême, de commencer une vie nouvelle et d'observer les commandements de Dieu.— Le concile explique ensuite la nature et les effets de la justification, en disant qu'elle ne consiste pas seulement dans la rémission des péchés, mais aussi dans la sanctification et le renouvellement intérieur de l'âme. Cette justification, disent les Pères, si l'on en recherche les causes, a pour fin la gloire de Dieu et de Jésus-Christ et la vie éternelle ; pour cause efficiente, Dieu même qui, en tant que miséricordieux, lave et sanctifie gratuitement par le sceau et l'onction du Saint Esprit, promis par les Écritures qui est le gage de notre héritage ; pour cause méritoire, elle a Notre-Seigneur Jésus-Christ, son très cher et unique Fils, qui, par l'amour extrême dont il nous a aimés, nous a mérité la justification et a satisfait pour nous à Dieu son Père, par sa très Sainte Passion, sur la croix, lorsque nous étions ses ennemis ; pour cause instrumentale, elle a le sacrement de la foi, sans laquelle personne ne peut être justifié. — Enfin, son unique cause formelle est la justice de Dieu, non la justice par laquelle il est juste lui-même, mais celle par laquelle il nous justifie, c'est-à-dire de laquelle, étant gratifiés par lui, nous sommes renouvelés dans l'intérieur de notre âme et non-seulement nous sommes réputés justes, mais nous sommes avec vérité nommés tels et le sommes, en effet, recevant la justice en nous, chacun selon sa mesure et selon le partage qu'en a fait le Saint-Esprit, comme il lui plaît, et suivant la disposition propre et la coopération de chacun ; en sorte que le pécheur, par cette grâce ineffable, devient véritablement juste, ami de Dieu et héritier de la vie éternelle ; que c'est le Saint-Esprit qui opère en lui ce merveilleux changement en formant dans son cœur les saintes habitudes de la foi, de l'espérance et de la charité, qui l'unissent intimement à Jésus-Christ et en font un membre vivant de son corps. Mais personne, quelque justifié qu'il soit, ne doit s'estimer exempt de l'observation des commandements de Dieu ; personne ne doit faire usage de ces paroles téméraires et

condamnées par les Saints Pères, sous peine d'anathème, que l'observation des commandements de Dieu est impossible à un homme justifié, car Dieu ne commande pas les choses impossibles, mais, en commandant, il avertit et de faire ce que l'on peut, et de demander ce qu'on ne peut pas faire ; et il aide afin qu'on le puisse. — Le concile enseigne encore sur le même sujet, que dans cette vie mortelle, personne ne doit présumer du mystère secret de la prédestination de Dieu, de sorte qu'il soit certainement assuré qu'il est du nombre des prédestinés, comme s'il était vrai qu'étant justifié, il ne peut plus pécher, ou que s'il péchait, il dût se promettre assurément de se relever, parce que, sans une révélation particulière de Dieu, on ne peut savoir qui sont ceux que Dieu a choisis. Il en est de même du don de persévérance, dont il est écrit que celui qui aura persévéré jusqu'à la fin sera sauvé : ce qu'on ne peut obtenir d'ailleurs que de celui qui est tout-puissant, pour soutenir celui qui est debout, afin qu'il continue d'être debout jusqu'à la fin, aussi bien que pour relever celui qui tombe. Mais personne là-dessus, ne se peut promettre rien de certain, d'une certitude absolue, quoique tous doivent mettre et établir une confiance très ferme, dans le secours de Dieu, qui achèvera et perfectionnera ce bon ouvrage qu'il a commencé, en opérant en nous le vouloir et le faire ; si ce n'est qu'ils manquent eux-mêmes à sa grâce. — Ceux qui, par le péché, sont déchus de la grâce de la justification qu'ils avaient reçue, pourront être justifiés de nouveau quand, Dieu les excitant par le moyen du sacrement de pénitence, ils feront en sorte de recouvrer, en vertu des mérites de Jésus-Christ, la grâce qu'ils auront perdue : c'est la réparation propre pour ceux qui sont tombés, c'est ce que les saints Pères nomment, si à propos, la seconde planche après le naufrage. Et ça été en faveur de ceux qui tombent dans le péché, depuis le baptême que Jésus-Christ a établi le sacrement de pénitence, quand il a dit : Recevez le Saint-Esprit ; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. De là vient qu'il faut bien entendre que la pénitence d'un chrétien, après qu'il est tombé dans le péché, est fort différente de celle du baptême ; car non-seule-

ment elle demande qu'on cesse de pécher et qu'on ait son crime en horreur, c'est-à-dire qu'on ait le cœur contrit et humilié, mais elle renferme encore la confession sacramentelle de ses péchés, au moins en désir, pour la faire dans l'occasion, et l'absolution du prêtre avec la satisfaction par les jeûnes, les aumônes, les prières et les autres pieux exercices de la vie spirituelle, non pas à la vérité, pour la peine éternelle, qui est remise avec l'offense par le sacrement ou par le désir de le recevoir, mais pour la peine temporelle qui, selon la doctrine des saintes lettres, n'est pas toujours, comme dans le baptême, entièrement remise à ceux qui, ingrats à l'égard des bienfaits de Dieu et de la grâce qu'ils ont reçue, ont contristé le Saint-Esprit et ont profané sans respect le temple de Dieu. — Que l'on doit être persuadé que la grâce de la justification se perd non-seulement pas le crime de l'infidélité par lequel la foi se perd aussi, mais par tout autre péché mortel par lequel la foi ne se perd pas ; car la doctrine de la loi divine exclut du royaume de Dieu, non-seulement les infidèles, mais les fidèles aussi, s'ils sont fornicateurs, adultères, efféminés, sodomites, voleurs, avares, ivrognes, médisants, ravissants du bien d'autrui et tous autres sans exception, qui commettent des péchés mortels, pour la punition desquels ils sont séparés de la grâce de Jésus-Christ. — Le seizième et dernier chapitre contient en substance ce qui suit : Afin que les justes s'efforcent d'abonder dans les bonnes œuvres, il faut leur proposer la vie éternelle, et comme une grâce promise à cause de Jésus-Christ, et comme une récompense que Dieu, fidèle en ses promesses, réserve à leurs bonnes œuvres et à leurs mérites ; mais que tout ce que leurs bonnes œuvres peuvent avoir d'agréable à Dieu et de méritoire doit être attribué à la vertu de Jésus-Christ qui influe sur elles, comme un cep sur les sarments, qui les précède, les accompagne et les suit. Personne, par conséquent, ne doit se glorifier en soi-même, mais seulement dans le Seigneur qui, dans sa bonté, voit que ses dons deviennent nos mérites.

243. Après la promulgation de cet immortel décret, on vint aux articles sur les Sacrements. On lut d'abord, dans la congrégation, les erreurs recueillies sur ce sujet, des ouvrages des hérétiques.

Ces erreurs avaient été rangées en quatre catégories : celles qui étaient manifestement contraires à la foi ; celles qui demandaient des explications ; celles qu'on devait omettre, enfin celles qu'il fallait ramener aux premières. La matière des sacrements n'exigeait pas autant de discussions que la matière de la justification ; les docteurs catholiques, après le Maître des sentences et saint Thomas d'Aquin l'avaient traitée avec autant de netteté que d'étendue, et le concile de Florence, dans son instruction aux Arméniens, l'avait suffisamment développée. Il ne parut donc pas nécessaire d'expliquer sur ce point la doctrine de l'Église et l'on se contenta de réprouver les erreurs contraires, dans trente canons, treize sur les sacrements en général, quatorze sur le baptême et trois sur la confirmation. On y traite de leur nécessité, de leur excellence, de la manière dont ils effacent les péchés ; du caractère qu'ils impriment, de la sainteté du ministre des sacrements ; quelles personnes doivent les administrer, du changement dans la forme, de l'intention du ministre. On dressa un décret portant que la collation des sacrements serait gratuite. Ces décrets, préparés par les congrégations, non sans avoir donné lieu à des discussions vives, furent à la fin approuvés par la majorité des Pères et publiés dans la septième session, qui se tint le 3 mars 1547, sous la présidence des deux légats. La messe fut célébrée par Cauco, archevêque de Corfou ; Martirano, évêque de San-Marco, devait prononcer le sermon d'usage ; il en fut empêché par une extinction de voix. On fixa au 21 avril la session suivante. Vers cette époque fut déposé l'archevêque Herman de Cologne, comme infecté d'hérésie : Charles-Quint prêta mainforte à la décision pontificale. Ces nobles avaient reçu des évêchés de l'indulgente bonté de la sainte Mère Église ; ils lui témoignaient leur reconnaissance en la trahissant. Il se trouve aujourd'hui des écrivains bourgeois et populaires pour trouver, à ces trahisons, un éclat de lumière et une marque de vertu. Ces héroïsmes sont à bon marché.

Huitième session.

245. Cette session extraordinaire fut tenue le 11 mars 1547, pour décréter la translation du concile, à cause d'une maladie contagieuse qui s'était déclarée à Trente, et qui inspirait les craintes lé-

gitimes. Les Pères se réunirent dès le matin à la cathédrale, revêtus de leurs ornements pontificaux, et assistèrent aux cérémonies par lesquelles on ouvrait toujours les sessions ordinaires. Lorsqu'elles furent terminées, le cardinal del Monte rapporta en peu de mots ce qui s'était passé dans les séances des deux jours précédents. On fit ensuite connaître les renseignements que le promoteur du concile avait recueillis sur l'état sanitaire de la ville ; et il fut constaté qu'il y avait chaque jour plusieurs cas de mort ; que la maladie, contagieuse de sa nature, devenait de plus en plus meurtrière. On entendit ensuite la déposition des membres de la commission d'enquête, et le témoignage de Frascator, oracle de la médecine en Italie, d'après lequel la maladie régnante était véritablement contagieuse et présageait, pour la saison d'été, une peste plus affreuse encore. Après la lecture de ce rapport, le premier légat, proposant ensuite le décret de translation qu'on avait arrêté, dans la congrégation de la veille, demanda à l'assemblée deux choses :

1° S'ils trouvaient bon de décider que l'épidémie était telle que les Pères ne pouvaient rester plus longtemps à Trente sans courir évidemment le danger d'y succomber, qu'on ne pouvait pas les contraindre à rester, malgré eux dans cette ville, et que tous venant à se retirer, le concile serait suspendu ; 2° S'ils voulaient décréter que le concile, pour être continué, devait être transféré à Bologne, où la session serait célébrée au jour indiqué et les travaux repris ; qu'il y serait, en effet, transféré, jusqu'à ce qu'il parût bon au Souverain Pontife et aux Pères, de l'avis de l'empereur, des rois, des autres princes chrétiens, de le reporter à Trente ou ailleurs. — Tous les Pères ayant donné leurs votes, il résulta que de cinquante-six membres présents, trente-six se prononcèrent purement pour la translation du concile ; tous y consentirent conditionnellement, et quatorze s'y opposèrent formellement. — Les légats qui n'avaient point encore donné leur avis, le firent connaître en l'appuyant du consentement exprès du Souverain Pontife qui leur avait envoyé depuis longtemps une bulle par laquelle il leur permettait de transférer leur concile ailleurs, si des circonstances impré-

vues et puissantes exigeaient impérieusement de prendre cette mesure. Sans laisser le temps d'en référer à Rome, le cardinal del Monte ordonna donc au secrétaire de donner aux Pères, lecture de la bulle du Pape. Presque tous l'accueillirent avec autant de joie que de respect, parce qu'elle satisfaisait à leurs désirs et à leur conscience; et la translation fut aussitôt décrétée [1]. — La translation commença à s'opérer dès le lendemain. Les légats se rendirent directement à Bologne, les Pères les y suivirent, excepté quatre dissidents, qui restèrent à Trente pour être agréables à l'empereur. Charles-Quint avait fait la guerre aux protestants avec le concours des hommes de l'Église et avec les subsides du Pape. Victorieux, il ne faisait pas rendre gorge aux Protestants ; il n'empêchait rien, il se bornait à promettre. Pour reconnaître les services illusoires de ce Charlemagne à rebours, il eût fallu se tenir encore à sa discrétion dans les conciles. Les conciles font les affaires de l'Église ; si l'État veut en tirer des fruits, c'est à lui à se les approprier, mais en toute docilité et tout respect.

Affaire de Parme.

246. Cependant Paul III ne se dissimulait point les tristes conséquences que pouvait entraîner la translation du concile. Il croyait qu'on aurait évité ces inconvénients, si les légats avaient pu prolonger le concile à Trente encore deux mois, parce que ce délai leur aurait donné peut-être le temps d'expédier tout ce qui restait à décider sur les affaires de foi, comme sur les questions de discipline, et ainsi de conclure le concile au lieu de le transférer. Le cardinal Cervini justifia la détermination du concile et proposa divers moyens de rester à Bologne sans blesser l'empereur. Mais l'empereur n'était pas de si facile composition ; à la première nouvelle de la translation du concile, il éclata en transports de colère : il vit dans cette mesure de sûreté publique, une marque de mépris pour sa personne et un obstacle au succès de ses armes. Il envoya un ambassadeur à Paul III pour exprimer son mécontentement et exiger le retour des Pères à Trente. François Ier tenait, dans cette affaire, une conduite plus généreuse et plus chrétienne; il avait déjà

[1] Labbe, *Sacrosanct Conc.*, t. XIV, p. 783; Raynaldi, *ad an.* 1547, n° 53.

résolu de faire publier dans son royaume les décrets portés à Trente, lorsqu'il fut pris de la maladie dont il mourut. Henri II, son fils et son successeur, approuva également la translation, et pour que personne ne pût douter de ses sentiments, dépêcha des ambassadeurs au concile. Quelque temps après eux, vinrent au concile les évêques d'Avranches, de Noyon, Angoulême, Saint-Malo, Saint-Brieuc, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Séez, Nevers et Cavaillon. Le Pape, de son côté, envoya une ambassade en France, pour l'avènement du jeune souverain; le roi s'empressa de rendre obéissance filiale au Saint Père. Pour récompenser les dispositions religieuses de Henri II, Paul III fit, par indult, quelques concessions gracieuses et entre autres, éleva au cardinalat Charles de Guise, archevêque de Reims. Ces rapports de bienveillance entre le Pape et le roi, excitèrent l'indignation de l'empereur. Ses soupçons et ses ressentiments le portèrent à de criantes injustices. Parme et Plaisance dépendaient du Saint-Siège. Le 19 août 1545, Paul III, du consentement de plusieurs cardinaux, avait accordé ces domaines en fiefs à sa famille : Plaisance à Pierre-Louis Farnèse son fils ; Parme, à Octave Farnèse son petit-fils. En échange, il avait reçu, de l'un, Népi ; de l'autre, Camérino ; des deux, un tribut annuel. Le 10 décembre 1547, Pierre-Louis périt sous les coups de quelques gentilshommes. Des soupçons graves accusèrent don Gonzaga, gouverneur de Milan, d'avoir inspiré ce crime ; en tout cas, il s'empara de la ville et du duché au nom de l'empereur. Charles-Quint fit au Pape des compliments de condoléance, mais garda la prise de Gonzaga. En vain, on prouva à Charles-Quint que Maximilien avait cédé Parme et Plaisance au pape Jules II et que lui-même avait ratifié la cession : il trouva bon de garder ce qu'il avait trouvé bon de prendre et offrit au Pape une compensation en argent. Paul III comprit que l'empereur ne voulait point se dessaisir de Plaisance et qu'il jetait sur Parme des regards de convoitise. Pour ne pas tout perdre, il consentit à céder le domaine de ces deux villes, si l'empereur voulait lui rétrocéder Sienne qu'il donnerait en fief à Octave Farnèse. Mais il changea ensuite de résolution et s'arrêta au projet de céder, en faveur du roi de France, la ville de

Parme à Horace Farnèse, frère d'Octave et gendre du roi. Enfin il remit Parme et Plaisance sous son obéissance immédiate, et, à l'insu d'Octave, qui se trouvait à Rome, envoya un corps de troupes à Parme, pour la défendre et la garder au nom du Saint-Siège. A cette nouvelle, Octave se plaignit hautement que le Pape le dépouillait et fit de vains efforts tant pour rentrer dans Parme que pour la réoccuper. Mandé à Rome par le Pape, Octave refusa d'y retourner et se jeta dans les bras des impériaux qui lui offrirent des secours, s'il voulait reconquérir la ville au nom de l'empereur et y régner en son nom. Avant d'accepter ces propositions perfides, Octave écrivit au cardinal Alexandre Farnèse, son frère, que si Paul III, son oncle, ne lui restituait pas la ville de Parme, il se mettrait sous la protection de Charles-Quint et entrerait dans son ancien domaine à la tête d'une armée impériale. Ces menaces devaient abréger les jours de Paul III.

Neuvième session.

247. Malgré les injonctions et les menaces de Charles-Quint, le concile tint à Bologne, le 21 avril 1547, sa neuvième session ; elle offrit un aspect plus solennel et plus grave encore que les précédentes. Leccavela, archevêque de Naxos, célébra pontificalement le Saint Sacrifice. Catharin, alors évêque de Minorque, prononça un discours adapté aux circonstances, et dans lequel il exhorta les Pères, en termes aussi modestes que chaleureux, à poursuivre courageusement leur œuvre, surtout celle de la réformation qu'il faisait consister principalement dans le choix de bons pasteurs. Toutes les cérémonies étant terminées, les deux légats s'assirent devant l'autel, la face tournée vers les Pères, qui avaient aussi repris leurs places. Un instant après, l'archevêque de Naxos vint recevoir, à genoux, des mains du cardinal del Monte, le décret suivant dont il alla donner lecture à l'assemblée du haut de la chaire :

« Le saint concile œcuménique et général, qui se tenait depuis quelques temps en la ville de Trente, et maintenant se trouve légitimement assemblé à Bologne, sous la conduite du Saint-Esprit, les mêmes légats apostoliques, Jean-Marie del Monte, évêque de Palestrine, et Marcel, du titre de Sainte-Croix de Jérusalem, prêtres,

cardinaux de la Sainte Église romaine, présidant au nom du Très Saint Père en Jésus-Christ, Paul III, Pape par la divine Providence; considérant que le onzième jours de mars de la présente année, dans la session publique et générale, tenue dans la ville de Trente, au lieu accoutumé, avec toutes les observations et formalités ordinaires ; pour causes pressantes, urgentes et légitimes, et sous l'autorité du Siège apostolique, par pouvoir spécial, accordé aux susdits révérendissimes présidents, il aurait été délibéré et ordonné que le concile serait transféré dudit lieu de Trente, dans cette ville, comme en effet, il s'y trouvait transféré ; et que la session fixée, à Trente, au présent jour, 21 avril, pour y prononcer et publier les canons touchant les Sacrements, et diverses matières de réformations, dont il s'était proposé de traiter, se tiendrait au même jour dans cette ville de Bologne. Considérant de plus que, quelques-uns des Pères qui ont assisté jusqu'ici à ce concile, les uns occupés dans leurs propres églises, pendant ces derniers jours de la semaine Sainte, et des fêtes de Pâques, les autres retenus par d'autres empêchements, n'ont pu encore se rendre ici, ou néanmoins il est à espérer qu'ils se rendront bientôt, et que pour cela, il est arrivé que lesdites matières des sacrements et de la réformation, n'ont pu être examinées et discutées, dans une assemblée de prélats aussi nombreux que le saint concile le désirait. — A ces causes, afin que toutes choses se fassent avec poids, dignité et mûre délibération, il a jugé et juge à propos et expédient, que la session, qui devait se tenir en ce jour, ainsi qu'il a été dit, soit remise et différée, comme il la remet et la diffère, jusqu'au jeudi dans l'octave de la prochaine fête de la Pentecôte, pour y régler les mêmes matières qui ont été désignées, le saint concile jugeant ce jour très propre pour cela, et très commode surtout pour les Pères absents, avec cette réserve néanmoins que le saint concile pourra selon son bon plaisir, et suivant qu'il le trouvera utile aux affaires de l'assemblée, restreindre et abréger ce terme, même dans une congrégation particulière. » Après la lecture de ce décret, l'archevêque de Naxos demanda aux Pères s'ils l'approuvaient ; tous répondirent affirmativement. Alors le président, rendant grâce à

Dieu d'un si heureux accord, donna sa bénédiction et mit fin à une si importante solennité. Du reste, pour que la translation ne mît pas d'obstacle aux travaux du concile, les légats firent appel au savoir des théologiens. Un appel particulier fut adressé aux Jésuites Salmeron et Laynes : Cervini les avait chargés de recueillir les erreurs sur les sacrements. Leur travail touchait à sa fin lorsqu'ils partirent de Trente ; une maladie de Salmeron l'arrêta à Vérone, et, avec lui, Laynes. Cependant le malade ayant été guéri par l'intervention de S. Ignace, ils purent se rendre à Bologne vers la mi-avril et justifier l'opinion qu'on avait de leurs mérites. Les autres théologiens avaient repris la discussion sur les sacrements. A peine arrivés. Salmeron et Laynes prirent part à leurs réunions : Laynes parla trois heures de suite sur la pénitence ; Salmeron traita de l'Eucharistie dans deux séances consécutives. Canisius qui était venu de Pologne avec Claude Le Jay partagea les travaux et la gloire de ses confrères. Il fut chargé, cemme eux, par le cardinal Cervini, de puiser dans les décrets des conciles, dans les constitutions apostoliques, dans les œuvres des Pères, grecs et latins, les définitions, les décisions, les passages, les preuves en faveur des vérités attaquées par les hérétiques, et d'en faire un tout lumineux, où les autres théologiens pussent éclairer leur esprit et leur conscience. Cet important travail auquel Laynes, Salméron et Canisius apportèrent une application, une science et une religion communes, fut, en effet, d'un puissant secours pour les Pères et les théologiens dans les discussions ou les délibérations sur les sacrements. — Des études si sérieuses devaient avoir un heureux résultat, mais encore bien éloigné ; car les circonstances, nées de la translation du concile, empêchèrent longtemps les Pères de porter des décrets sur ces matières, et leur imposèrent l'obligation de surseoir à toute autre définition. Bien plus, le Souverain Pontife, considérant qu'aucune puissance catholique n'avait encore d'ambassadeur à Bologne, et que l'Église n'y était presque représentée que par des prélats italiens, craignit que le concile ne fût plutôt regardé comme national que comme œcuménique, et ordonna aux légats de ne porter, dans cette neuvième session, que le décret de la prorogation du concile.

248. La neuvième session à peine terminée, les Pères s'occupèrent des questions qu'ils devaient décider dans la dixième. Les légats, qui prévoyaient de grandes difficultés, distribuaient les matières de telle façon, que les unes fussent prêtes, pour le cas où la session se tiendrait au jour indiqué, et que les autres, restées imparfaites, fournissent une excuse plausible, s'il fallait proroger la session. Etrangers à ces préoccupations, les théologiens, au nombre de soixante ou soixante-dix, apportaient, à l'étude des questions pendantes, une ardeur extraordinaire. Cependant le Souverain Pontife négociait, à Rome, avec l'ambassadeur de Charles-Quint et en Allemagne, avec le nonce, la réconciliation entre le Saint-Siège et l'Empire. Afin que les opérations des Pères ne vinssent pas contrarier sa paternelle entreprise, Paul recommandait aux légats de proroger itérativement la session. Les prélats allemands, réunis à Augsbourg, représentaient au Pape, que le concile, regardé comme le remède aux maux de l'Allemagne, avait été souvent invoqué par l'Empereur et par les Etats; que, lorsqu'il fut réuni à Trente, les besoins de leurs diocèses et les menaces des hétiques, en avaient rendu l'accès impossible aux évêques allemands; que, délivrés maintenant par les victoires de l'Empereur, ils pourraient se rendre au concile, si le concile était reporté à Trente. Par égard pour les besoins de l'Allemagne, ils priaient donc Paul III de rétablir le concile dans son premier siège, de crainte qu'un refus ou un retard ne les forçât de pourvoir autrement aux affaires religieuses du pays. Cette supplique fut portée à Rome par le cardinal Madrucci, qui l'appuya avec des arguments peu respectueux pour la Chaire Apostolique. Paul communiqua ces informations aux trois cardinaux chargés à Rome des intérêts du concile. On fut d'avis que le concile restât à Bologne; les deux autres, effrayés par les conséquences d'une résolution, n'osèrent se prononcer; mais tous les trois furent d'avis qu'il fallait respecter la liberté du concile. Le concile, saisi de l'affaire à son tour répondit : Après trois mois de travaux, les matières, pour lesquelles le concile était rassemblé, étaient discutées et préparées : il n'y manquait plus que la solennité de la promulgation ; les Pères espéraient même que

Négociations avec Charles-Quint.

cet acte terminerait le concile. Cependant, pour favoriser les vues du Pape et de l'empereur et les intérêts de la nation allemande, ils consentaient à retourner à Trente, pourvu qu'il ne dût jamais en résulter aucun désordre dans l'Église. Mais ils mettaient à leur détermination les conditions suivantes :

1° Les Pères, restés à Trente, viendraient d'abord à Bologne, afin que la dignité du concile fût ainsi garantie, et qu'il ne parût pas obtempérer à ceux qui devaient lui obéir ; — 2° Les Protestants déclareraient nettement si par ce concile chrétien, auquel ils disaient vouloir se soumettre, ils entendaient un concile populaire, ou un concile légitime, et regardé comme tel par l'Église catholique ; si en parlant du concile qui devait se réunir à Trente, ils comprenaient aussi les sessions qui s'y étaient déjà tenues ; et s'ils étaient prêts à se soumettre non-seulement aux décrets à faire, mais encore aux décrets déjà publiés ; 3° Les Pères pourraient, quand ils le jugeraient à propos, terminer et clore librement le concile. — Ils ajoutaient que, si ces conditions n'étaient pas ratifiées dans un intervalle de temps convenable, ils entendaient continuer le concile à Bologne, et y porter des décrets sur les questions pour lesquelles ils étaient rassemblés. L'Empereur, qui ne se tenait pas pour battu, dépêcha à Bologne deux procureurs fiscaux pour faire des protestants contre *certaines personnes qui se disaient Légats Apostoliques* et contre une réunion de *quelques prélats qui s'arrogeaient le titre de concile général*. Ces protestations ressemblaient plutôt à une incartade d'hérétiques qu'au noble langage de magistrats chrétiens; elles ne méritaient d'autre réponse que le silence. Del Monte crut cependant devoir répondre : il défendit en termes énergiques la dignité méconnue des légats et du concile. En même temps, l'Empereur envoya, à Rome, son ambassadeur, Diégo de Mendoza, pour réitérer ses instances près du Conclave et du Saint-Siège. A l'entendre, le concile de Bologne n'était plus qu'un conciliabule ; ses décrets, s'il en portait, seraient sans valeur ; la réponse du Pape, à l'Empereur, n'était ni loyale ni vraie ; tous les maux qui allaient résulter du refus de rétablir le concile à Trente, devaient être imputés au Pape et non à l'Empereur qui s'efforcerait de les prévenir

par tous les moyens que le droit mettrait à sa disposition. Le Pape écouta avec patience ces mauvais propos. Le cardinal Polus, chargé de rédiger la réponse, remplit sa tâche avec un succès digne de sa grande âme ; il donna au Pape, le rôle, non pas d'un accusé, mais d'un souverain ; quant à l'attitude que prenait Charles-Quint, elle était d'un schismatique, plutôt que d'un Empereur, et l'on se demande, en présence de ces rodomontades, ce que de tels princes eussent eu à faire pour devenir Turcs.

349. C'est alors, pour faire pièce au concile, que Charles Quint magina de publier son *Intérim*. Cet acte est intitulé : Déclaration de Sa Majesté Impériale touchant la conduite à tenir en matière de religion, jusqu'à la décision d'un concile. » Un concile œcuménique était réuni à Bologne ; César en empêchait les opérations ; puis, à la place de ce concile, dont il empêchait le fonctionnement, il se faisait lui-même concile vivant et parlant. La longueur de cette pièce ne permet pas de la reproduire ; en reproduisant les titres, on devinera suffisamment jusqu'où le prince poussait la manie de théologiser. — I. De la condition de l'homme avant sa chute. — II. De la condition de l'homme déchu. — III. De la rédemption par Jésus-Christ Notre-Seigneur. — IV. De la justification. — V. De l'utilité et des fruits de la justification. — VI. Du mode dont l'homme reçoit la justification. — VII. De la charité et des bonnes œuvres. — VIII. De la confiance de la rémission des péchés. — IX. De l'Église. — X. Des notes et signes de l'Église. — XI. De l'autorité et du pouvoir de l'Église. — XII. Des ministres de l'Église. — XIII. Du Souverain Pontife et des Évêques. — XIV. Des sacrements en général. — XV. Du baptême. — XVI. De la confirmation. — XVII. Du sacrement de pénitence. — XVIII. Du sacrement de l'eucharistie. — XIX. De la sainte onction. — XX. Du sacrement de l'ordre. — XXI. Du sacrement de mariage. — XXII. Du sacrifice de la messe. — XXIII. De la mémoire qui se fait des saints au sacrifice de l'autel, de leur intercession et de l'invocation des saints. — XXIV. De la mémoire des défunts dans le Christ. — XXV. De la communion à prendre au sacrifice. — XXVI[1]. Des céré-

Intérim.

[1] Le Plat, *Monument. ad hist. Trid.* t. IV, p. 32.

monies et de l'usage des sacrements. A la même date l'Empereur publiait des lois disciplinaires pour maintenir les intérêts de la moralité publique. Mais, parce que le peuple a coutume de suivre le clergé, comme un troupeau, son pasteur, Charles-Quint, s'immisça encore dans la réforme du clergé, à l'exemple des monarques du Bas-Empire. Donc, le 14 juin, de la même année, il publia un édit de réformation en deux chapitres : les premiers regardaient l'examen et l'ordination des clercs, l'office et les heures canoniales ; les autres concernaient les monastères, les écoles, les hôpitaux, l'administration des sacrements, les censures, les synodes et autres matières relatives à la discipline ecclésiastique. Enfin, le dernier jour de ce mois, ce prince publia un nouvel édit dans l'intérêt de la paix, et ordonna tant aux évêques qu'aux protestants de se rendre au concile, dès qu'on l'aurait rétabli dans la ville de Trente. La paix ne devait pas sortir de pareilles mesures, prises sans autorité, par un violent excès de pouvoir et par un si visible empiètement du pouvoir civil sur l'autorité de l'Église : si Charles-Quint avait pu légitimement porter de semblables ordonnances, il eût pu se passer du Pape. On ne comprend pas qu'un prince chrétien ait oublié ainsi le premier de ses devoirs, le respect de l'Église.

Dixième session et suspension du Concile.

250. En présence de l'*Intérim*, le Souverain Pontife ne dissimula pas son mécontentement ; il le manifesta même en termes sévères à l'ambassadeur ; mais, aussi prudent que ferme, il attendit, pour se prononcer, que les temps, les circonstances et les conseils d'hommes habiles lui eussent apporté ou de nouvelles lumières ou de nouveaux motifs. Les Pères de Bologne ne furent ni moins surpris, ni moins indignés. Au premier bruit de cette nouvelle, l'évêque d'Avranches s'écria que c'en était fait de la religion. Mais, revenus de leur surprise, les Pères partagèrent généralement la circonspection de Paul III. Quelques-uns proposaient d'envoyer en Allemagne de nouveaux nonces. D'autres, ayant sûrement posé la teneur de cet acte, firent remarquer que, par ce formulaire, l'Empereur paraissait se proposer la tolérance provisoire de certaines erreurs des protestants, en leur défendant d'autres excès auxquels ils pouvaient se porter, ou s'étaient portés déjà ; mais non de s'in-

gérer dans les attributions de l'Église ; que, du reste, il ne convenait pas que cet écrit fût corrigé par autorité pontificale, parce que, fait seulement en faveur des hérétiques, il ne pouvait jamais être purgé suffisamment pour ne plus exhaler aucune odeur d'hérésie et mériter l'approbation du Saint-Siège. Cependant les désordres, parvenus au comble en Allemagne, semblaient provoquer des explications ou une condamnation solennelle. Trois nonces furent envoyés en Germanie : ils n'eurent aucun succès : les Luthériens dédaignèrent de recourir à leurs pouvoirs ; les catholiques n'en avaient pas besoin. La cause de la translation ne donnait pas moins de soucis au Pontife ; car il n'était ni sûr de la décider, ni honorable de la négliger[1]. Les cardinaux délégués à l'instruction de l'affaire, furent divisés en quinze sections ; les Pères, venus de Bologne, répondirent à tout avec autant de netteté que d'exactitude. Le cardinal del Monte, craignant que les quinze prélats restés à Trente ne se portassent à quelque parti extrême, conseillait à Paul III de déclarer par écrit, que, d'après les actes et les preuves les plus convaincantes, la translation était régulière et qu'il était ordonné à tous, sous les peines les plus graves, de la tenir pour légitime. Paul III pensait le faire par une bulle solennelle ; par prudence et mansuétude Apostolique, il crut devoir s'abstenir. Sur ces entrefaites, eut lieu la dixième session solennelle du concile, le 14 septembre 1547. Il y avait encore, à Bologne, six archevêques, trente-six évêques, un abbé et deux généraux d'ordres. La onzième session fut remise *Ad beneplacitum sacri concilii*. Comme les temps devenaient de plus en plus mauvais, le Concile fut suspendu pour quatre années L'âpre zèle de Charles Quint, malgré ses obsessions, n'avait pu forcer le rempart invincible de la liberté du Souverain Pontife. — Nous verrons bientôt, sous Jules III, le concile de Trente reprendre le cours de ses immortelles assises.

[1] PALLAVICINI, *Stor. del conc. di Trento*, lib. XI, c. 1.

§ XIII. S. THOMAS DE VILLENEUVE

La réforme par les saints.

251. L'Église vit le XVIe siècle commencer sous de tristes auspices. A cette date, l'Europe chrétienne était menacée au dehors par la puissance ottomane, affaiblie au dedans par les divisions des princes qui inauguraient la politique des passions, de l'intérêt et de l'égoïsme. L'unité catholique venait à peine de triompher du grand schisme qui avait déchiré son sein et déjà elle pressentait la formidable lutte qu'elle devrait bientôt soutenir contre l'hérésie du protestantisme. Dans les contrées même le plus sincèrement attachées à la foi, les mauvais instincts avaient pris un essor si violent que la morale de l'Évangile semblait avoir perdu, près des peuples, une grande part de son crédit. Enfin, pour ajouter à ce triste tableau, un dernier trait, le clergé lui-même n'était pas à l'abri de reproches. Sans doute, il comptait, dans ses rangs, à tous les degrès de la hiérarchie, des hommes qui honoraient leur caractère par leurs vertus ; mais ces exemples n'étaient pas assez multipliés et la vérité de l'histoire nous condamne à appliquer à un certain nombre d'ecclésiastiques de ce temps, cette parole d'Osée : « Tel prêtre, tel peuple ; *Sic populus sic sacerdos.* » L'histoire de S. Thomas de Villeneuve se rattache à cette époque de douloureuse mémoire. La réformation des mœurs et de la discipline ecclésiastique était alors, au jugement des saints, le besoin le plus pressant de l'Église. Saint Thomas s'écriait du haut de sa chaire : « Ce n'est pas le Turc, encore éloigné de nos frontières, que je crains le plus, non ! mais notre ennemi le plus redoutable est en nous : le péché ! Voilà l'infidèle que nous devons exterminer avant tout. Car si nous mettons Dieu dans nos intérêts, quelle autre puissance pourra nous nuire ? » Or, il y avait déjà plusieurs siècles que le cri de réformation avait retenti, pour la première fois, par la voix puissante de saint Bernard. Dans les temps qui suivirent, ce même cri fut répété par tous les saints personnages qui apparurent successivement dans l'Église. Ainsi, saint Vincent Ferrier, saint Bernardin de

Sienne, saint Laurent Justinien, saint Antonin, saint François de Paul, pendant le xv[e] siècle, et dans la première moitié du xvi[e], saint Ignace de Loyola, saint Charles Borromée, Dom Barthélemy-des Martyrs, l'admirable sainte Thérèse, furent les principaux organes de l'esprit régénérateur qui déjà préparait les voies au renouvellement du sentiment religieux parmi les fidèles. Ces grandes âmes étaient profondément émues par le spectacle des maux qui affligeaient le bercail de Jésus-Christ. L'histoire nous a transmis leurs glorieux travaux : elle nous apprend qu'aucune d'elles ne quitta la terre, sans y avoir déposé, dans le cercle que la Providence avait tracé à son activité, les germes féconds d'une salutaire réforme. Saint Thomas de Villeneuve appartient à cette phalange sacrée de pacifiques réformateurs. Comme les saints que nous venons de nommer, il reçut de Dieu la mission de travailler à la régénération de la famille chrétienne, et spécialement de hâter, par l'influence de ses conseils et la puissance de ses prédications, l'époque de la tenue du concile de Trente, au sein duquel cette grande œuvre devait recevoir son accomplissement.

252. Thomas naquit en 1488, à Fuenlana, diocèse de Tolède, d'une ancienne famille dont quelques membres se livraient à l'agriculture. Alphonse-Thomas Garcias de Villeneuve, son père, et Lucie Martinez, sa mère, étaient tous deux également distingués par leur vertu. Alphonse distribuait aux pauvres tout le revenu d'un moulin et prêtait, pour la semaille, des blés aux paysans, prêt dont il leur faisait presque toujours la remise. Lucie était une femme pieuse et forte : elle portait le cilice, jeûnait tous les vendredis, elle avait un oratoire où elle se retirait à certaines heures, avec ses filles de service et ses nièces pour vaquer à l'oraison et entendre la messe, si elle ne pouvait aller à l'église paroissiale. Emule de son mari dans la pratique de la charité, elle s'occupait surtout des pauvres honteux, des malades et des prisonniers ; elle distribuait, dans la semaine sainte, les vêtements qu'elle avait préparés de ses mains dans le cours de l'année. Thomas, l'aîné de leurs enfants, se montra digne de tels parents : comme Job, il était né avec la miséricorde. S'il rencontrait des enfants pauvres, il leur donnait son

déjeuner ou leur partageait ses vêtements. Un jour la mère était sortie de la maison sans laisser de pain pour l'aumône : les mendiants vinrent à la porte comme à l'ordinaire ; l'enfant, ne trouvant pas de pain, leur donne à chacun un poulet. La mère en ayant demandé des nouvelles, il lui dit en souriant : Ah ! maman, lorsque vous sortez, ayez soin de laisser du pain pour les pauvres, si vous voulez retrouver vos poulets ; car les pauvres sont venus, et et comme il n'y avait pas de pain, et que je ne voulais pas les renvoyer vides, je leur ai donné un poulet à chacun. Quand il recevait de ses parents quelque monnaie, il en achetait des œufs et les portait aux malades des hôpitaux. A la moisson, où il présidait, il donnait aux pauvres qui glanaient une partie de son dîner et celui des moissonneurs sans qu'il manquât rien à personne. Si jeune encore, non-seulement il observait les abstinences et les jeûnes de l'Eglise, mais y en ajoutait d'autres, et se mortifiait par des flagellations secrètes. D'une pudeur et d'une modestie angéliques, il inspirait dès lors le respect à tout le monde. Quand on prêchait dans une église, il écoutait avec une attention merveilleuse, puis, après dîner, rassemblait autour de lui les enfants de son âge, et répétait le sermon avec tant de ferveur, que les grandes personnes même y accouraient et en étaient souvent touchées jusqu'aux larmes.

Études de Thomas, ses professions.

253. A l'âge de quinze ans, ses parents l'envoyèrent à l'Université d'Alcala ou de Complut, récemment fondée par Ximenès. Thomas y fit ses études avec tant de succès qu'il fut jugé digne d'être agrégé au collège de Saint-Ildephonse : il y professa la philosophie et la théologie. Ses succès y furent tels, que l'Université de Salamanque, dans tout l'éclat de sa vieille gloire, l'attira pour remplir les mêmes fonctions. Son enseignement forma plusieurs hommes illustres, entre autres le célèbre Dominique Soto, dont les ouvrages sont connus, dont les lumières répandirent, à Salamanque et à Trente, le plus vif éclat. Les vertus qu'il avait pratiquées dès l'enfance croissaient avec l'âge. Plusieurs de ses compagnons, gagnés par ses bons exemples, étaient entrés dans la voie de la perfection. Pour lui, pressé par l'attrait de la grâce, il se démit de ses fonc-

tions pour réfléchir devant Dieu et connaître, dans sa conscience, les desseins de Dieu sur sa destinée. Sur ces entrefaites, la mort de son père le rappelait un instant à Villeneuve. A la réserve de ce qu'il fallait pour l'entretien de sa mère, il distribua tout son héritage aux pauvres et fit, de la maison paternelle, un hôpital. A vingt-huit ans, Thomas entra dans l'ordre des Ermites de Saint-Augustin à Salamanque, y prit l'habit le 21 novembre 1516, jour de la Présentation de la Sainte Vierge, pour laquelle il eut toute sa vie la dévotion la plus filiale, et y fit profession le 25 novembre 1517, comme pour réparer l'apostasie d'un Moine du même ordre, l'hérésiarque Luther, qui eut lieu la même année. Ordonné prêtre en 1520, saint Thomas de Villeneuve célébra sa première Messe dans la sainte nuit de Noël. Sa ferveur fut celle d'un Séraphin, les assistants en étaient émerveillés ; en disant le cantique des Anges et la préface, il parut en extase. Le mystère de cette fête le pénétrait si vivement, que vers la fin de sa vie il ne disait plus en public, mais dans une chapelle particulière, les trois Messes de Noël à cause des ravissements qu'il y éprouvait toujours.

254. L'ordre des Ermites de Saint-Augustin se rattache à cette petite communauté que le grand évêque d'Hippone avait établie à Tagaste. Vers 428, pendant l'invasion des Vandales, cette petite communauté fut transplantée par S. Gaudiose, dans le royaume de Naples, par S. Fulgence, dans l'île de Sardaigne et par S. Eugène, dans le Languedoc. De là elle rayonna sur tout l'univers. Cette fécondité même épuisa sa force, parce qu'elle n'avait ni centre d'unité, ni constitutions. Innocent IV et Alexandre III réunirent en un seul corps les communautés éparses en Italie, en France et en Espagne ; l'ordre eut ses chapitres et son général. A la faveur de ces sages mesures, le nerf de la discipline se raffermit dans l'ordre de S. Augustin. Cet état prospère dura plusieurs siècles, après lesquels la faiblesse humaine chercha encore à secouer le joug des règles. Une première réforme fut introduite en Espagne, par Jean d'Alarcon, vers l'an 1430 : ce fut la *Réforme de la sainte observance*; une seconde, au XVIe siècle, compta parmi ses promoteurs, Thomas de Villeneuve : ce fut la réforme des *Augustins* déchaussés.

Avant d'en devenir le réformateur, S. Thomas y fut un modèle des vertus monastiques. Fidèle et diligent observateur des règles, il apportait une attention particulière à l'accomplissement de celles qui concernaient le culte divin. Malgré la multitude de ces occupations, il était toujours le premier au chœur ; il s'acquittait de ses fonctions avec une dévotion touchante et accomplissait avec la plus scrupuleuse attention tous les rites prescrits. Son union avec Dieu était continuelle. Non content de vaquer à l'oraison avec ses frères, il consacrait en particulier plusieurs heures chaque jour à ce saint exercice. Vers le milieu de la nuit, il interrompait son sommeil pour prier encore. Au sortir de la méditation commune, Thomas montait à l'autel. Alors il paraissait un ange de modestie et de ferveur ; alors c'étaient des élans, des transports continuels, quelquefois si violents qu'ils l'obligeaient à interrompre l'action du sacrifice. Quoique son recueillement fût tel, au milieu de ses occupations il ne perdait jamais de vue son propre cœur, rentrait plusieurs fois le jour dans sa conscience et lui faisait rendre un compte sévère. Un autre avantage que Thomas retirait de cette attention continuelle sur lui-même était le bon emploi du temps. La sévérité du fervent religieux, sur ce point, était connue. Les frères avaient coutume de dire que, pour le trouver, il fallait aller ou à sa cellule, ou au chœur, ou à l'infirmerie, ou à la bibliothèque. L'abandon que Thomas avait fait de son patrimoine en faveur des indigents, avant d'entrer en religion, montre qu'il n'avait pas attendu ce moment pour embrasser la pauvreté volontaire. Mais, une fois engagé par vœu à la pratique de cette vertu, il l'aima comme une compagne chérie, et à l'exemple de son père et son modèle, saint Augustin, il s'unit à elle pour vivre et mourir avec elle. Dans l'ordre de saint Augustin, une paillasse grossière étendue sur deux planches, un siège et une table de bois, quelques livres et autres objets de piété : voilà tout l'ameublement du simple religieux ; celui du provincial comporte quelque chose de plus propre et de plus orné. Mais quand Thomas occupait l'un ou l'autre de ces emplois, il ne voulait avoir dans sa cellule rien de plus que le dernier des frères. Si quelque occupation imprévue l'empêchait d'assister au repas de la

communauté, il ramassait quelques restes de pain épars sur les tables, et en faisait son repas. Ses vêtements étaient couverts de pièces rapportées. Les livres et autres objets à son usage portaient l'empreinte de la plus extrême pauvreté. Le crédit dont il jouissait, auprès des plus grandes familles de Castille, lui attirait beaucoup de dons et d'aumône ; il les acceptait quand il n'en devait être que le dépositaire ; mais, si l'on voulait les lui donner pour ses besoins personnels, il les refusait avec fermeté, il n'allait jamais prêcher à la cour sans en remporter des aumônes abondantes pour l'usage du couvent où il résidait ; mais quand, parmi les objets qu'on lui offrait, il s'en trouvait qui ne pouvaient servir à la communauté, il les renvoyait, quoiqu'ils eussent pu lui être utiles à lui-même.

255. Thomas fut employé, par ses supérieurs, à l'enseignement de la théologie, à la prédication de la parole sainte et à l'administration du sacrement de pénitence. Bientôt il devint successivement prieur de Salamanque, de Valladolid et de Burgos, deux fois provincial d'Andalousie et une fois de Castille. Ce fut malgré lui et après de longues résistances, qu'il accepta ces différentes charges; mais dès qu'il se fut engagé à les remplir, il n'y manqua point. En prenant la direction d'une communauté, Thomas commençait à étudier en silence les membres qui la composaient, afin de s'accommoder autant que la prudence le demandait, aux manières, aux inclinations de chacun d'eux, et de se faire ainsi tout à tous pour les gagner tous à Jésus-Christ. Il étudiait les usages en vigueur pour savoir s'ils étaient conformes ou non, soit à l'esprit de l'ordre, soit aux règles de la province. Si ces coutumes lui paraissaient abusives, il prenait aussitôt la résolution de les abolir, mais en même temps, il cherchait, pour arriver à son but, les moyens les plus doux ; puis il attendait avec patience que le temps et d'autres circonstances lui permissent de mettre ces moyens en œuvre. Mais, pour peu que ces usages fussent susceptibles d'une interprétation favorable, il les laissait subsister et s'y conformait lui-même inviolablement. Nous devons remarquer toutefois que ce prudent supérieur était ennemi déclaré de toute innovation. Cette disposition, sur laquelle insistent ses biographes, peut être regardée comme l'une

des dispositions qui le caractérisent le mieux sous ce rapport : elle est une preuve de sa sagesse, aussi bien que son humilité. S'il était, en effet, trop modeste pour être tenté de substituer ses vues et ses volontés propres à celles de ses supérieurs, il était aussi trop prudent pour ne pas détester en général l'esprit d'innovation, comme un principe destructeur propre à ruiner les communautés religieuses les mieux établies. Thomas ne voyait pas sans effroi combien le malheur des temps avait élargi, dans l'ordre des Augustins, la voie qui avait été tracée dès le commencement, mais ne se sentant pas destiné de Dieu à y rappeler ses frères, il tenait au moins à ne laisser à ses successeurs aucun exemple de changement qui s'écartât des règles primitives. Laissant donc, partout où il passait, les choses dans l'état où il les trouvait, il s'appliquait uniquement à maintenir et à augmenter la ferveur de l'esprit religieux parmi ses frères. Le premier moyen qu'il employait pour arriver à cet heureux résultat, c'était l'exemple : il donnait toujours, dans l'exercice de son zèle, la première place aux fonctions de sa charge. Quelque entraînants que fussent ses exemples, Thomas ne négligeait point d'y joindre la prédication, et comme il prêchait d'une manière excellente, sa parole produisait les meilleurs fruits. La correction fait partie des devoirs imposés aux supérieurs. Thomas faisait ses réprimandes dans des circonstances si favorables, en termes si mesurés, si également exempts d'amertume et de faiblesse, qu'elles encourageaient le coupable sans le flatter et le corrigeaient sans le blesser. Un de ses biographes rapporte que Thomas obtint, par ces procédés, les plus admirables conversions.

Thomas provincial.

256. Dans la charge de provincial, la principale fonction de Thomas était de visiter les maisons de l'Ordre. « Ainsi dans un convent, dit son dernier biographe, il ne souffrait rien, ni pour la nourriture, ni pour le logement, qui pût le distinguer du moindre de ses frères. Après avoir réglé, avec soin, tout ce qui concernait le temporel de la communauté visitée, il s'occupait avec une sollicitude plus grande encore du spirituel. Quatre points fixaient principalement son attention. Le premier était le culte de Dieu. Le saint provincial voulait savoir, jusque dans les plus petits détails,

la manière dont les religieux s'acquittaient de leurs devoirs envers Dieu, comment on se comportait au chœur, si la tenue était pieuse et modeste, si les cérémonies étaient faites avec exactitude et gravité, si, dans l'exécution du chant, on était fidèle à observer les pauses et les médiantes, et à suivre, pour la mesure, les divers degrés de solennités. Il s'informait de la manière dont chacun des pères célébrait le saint sacrifice, ne craignant pas, au besoin, de les soumettre lui-même à l'examen. Il visitait l'église, les autels, la sacristie, les vases sacrés, les ornements, pour voir si tout était propre et digne de la majesté de Dieu. Il faisait cette revue avec une sévérité égale à la religion profonde dont il était animé, et pour justifier sa conduite, il apportait les deux raisons suivantes : la première, que les choses, les plus petites en elle-mêmes, deviennent grandes et importantes quand elles concourent au service divin ; la seconde, que Dieu répand ses bénédictions sur une maison religieuse, en proportion de l'honneur qu'il y reçoit[1]. » — Les rapports mutuels des membres de la communauté attiraient ensuite l'attention du visiteur. Il voulait que ces rapports fussent fondés sur un sentiment profond de respect et de charité ; qu'également éloignés de la charité qui engendre le mépris et de la froideur qui produit l'isolement, ils fussent empreints d'affabilité et de déférence. A son jugement, tous les religieux du même couvent devaient former une seule et même famille, soumise à la même règle, nourrie à la même table, n'ayant qu'un cœur et qu'une âme. Quant à ces esprits inquiets, mécontents, ennemis de la paix et de la concorde, qui se rencontrent parfois dans les plus ferventes communautés, il les traitait avec une fermeté nécessaire et ordonnait aux prieurs d'exercer sur eux une particulière vigilance. — En-

[1] MGR. DABERT, *Histoire de S. Thomas de Villeneuve*, p. 100. — La vie du saint archevêque avait été écrite précédemment par le P. Augnaton ami intime de Thomas ; par le P. Michel Salon, religieux augustin ; par Joseph Pamphili dans sa *Chronique Augustinienne* ; par Thomas de Herrera, dans l'*Histoire du couvent de Salamanque* ; par Jean Coccius, dans un traité sur les vertus et miracles de Thomas ; par Ossinger, dans la *Bibliothèque Augustinienne*, et par Nicolas Antonio de Séville dans sa *Nouvelle Bibliothèque espagnole*.

suite il entrait dans le détail des emplois personnels ; interrogeait chaque religieux sur ses travaux, ses occupations, son ministère ; il laissait à chacun la plus grande liberté dans le choix des fonctions à remplir, parce qu'il était convaincu que les choses, faites par attrait, le sont toujours mieux que celles qui sont imposées par contrainte. Cette conduite offrait un autre avantage, elle garantissait plus sûrement les religieux de la tentation de l'oisiveté. En effet, l'oisiveté n'est à craindre que pour celui qui fuit le travail et on ne fuit guère le travail que pour éviter la peine qui l'accompagne ; et l'attrait adoucit tout, un travail qu'on aime n'a rien de pénible. Cet avantage était d'un prix inestimable aux yeux du serviteur de Dieu, ennemi déclaré de la paresse, qui est, selon nous, le plus grand fléau de la Sainte Église. — Enfin, pour ce qui regarde la piété, Thomas voulait que tous les religieux missent, à la tête de leurs pratiques, la méditation et la lecture spirituelle. Ces deux exercices, disait-il, ne doivent jamais être séparés l'un de l'autre, parce qu'ils se prêtent un mutuel appui et qu'ils se complètent réciproquement. — Lorsque Thomas avait réglé ce qui concerne le religieux profès, il s'occupait des novices ; s'il était quelquefois contraint de faire sentir aux premiers la fermeté d'un supérieur, il ne laissait voir aux plus jeunes que la bonté et le tendre intérêt d'un père. Non content des renseignements que lui communiquait le maître des novices, il les voyait tous en particulier, afin de s'assurer par eux-mêmes de leur vocation et de leurs progrès : il les interrogeait sur les motifs qui les avaient portés à renoncer au monde et à embrasser la règle de saint Augustin, sur leurs dispositions présentes, sur leurs attraits et leurs répugnances intérieures, sur les moyens qu'ils prenaient d'avancer dans la vertu, sur les difficultés et les obstacles qu'ils rencontraient dans l'exécution de leurs pieux desseins. Puis il leur donnait sur chacun de ces points de salutaires avis. — Thomas terminait sa visite par un discours qu'il prononçait devant les pères et les frères assemblés. Dans ce discours, après avoir exposé, en général, l'état du couvent, et signalé en particulier, avec la réserve convenable, les abus et les défauts qui s'y étaient introduits, il indiquait les moyens les plus propres à

remédier aux uns, et à corriger les autres. Puis, transportant par la pensée ses auditeurs devant le tribunal de Dieu, il développait devant eux le sévère interrogatoire qu'ils auraient à y subir, au dernier jour, sur la manière dont ils auraient rempli leur vocation et répondu à leurs engagements sacrés. Mais il reproduisait cette scène redoutable avec une si grande énergie, avec une foi si vive, que le sentiment d'effroi dont son âme était saisie, allait jusqu'à altérer sa voix. Aussi ce même sentiment ne manquait jamais de se communiquer à toute l'assemblée et de produire dans tous les cœurs de salutaires impressions.

257. Dès ses plus jeunes années, Thomas avait eu un gout particulier pour la prédication ; religieux et prêtre, il excella dans la prédication évangélique. Par l'étude, il avait développé, à un degré rare, toutes les qualités requises pour exercer avec fruit ce ministère ; naturellement éloquent, ses talents pour la chaire avaient été fécondés par de longs et sérieux travaux sur toutes les branches de la science ecclésiastique. L'enseignement l'avait habitué à s'exprimer avec aisance, à exposer avec clarté, à raisonner avec vigueur. Sa foi vive et profonde, son zèle ardent pour le salut des âmes, sa tendre charité pour Dieu promettaient à son discours et à son débit la chaleur, l'onction et la force nécessaires au prédicateur pour toucher et entrainer ; enfin la pureté de ses intentions, l'éminente sainteté de sa vie ne pouvaient manquer d'attirer sur les cœurs la grâce qui seule peut les changer et les convertir. Certes, un prédicateur, qui se livre à la prédication sous de pareils auspices, doit compter sur le succès. Or, Thomas commença à prêcher la troisième année qui suivit sa profession. Ce fut dans l'Eglise conventuelle qu'il prêcha d'abord, devant l'auditoire restreint qui avait l'habitude de la fréquenter. A peine eut-il fait entendre les premiers accents de son éloquence, que le nombre de ces auditeurs s'accrut dans une étonnante proportion. On accourut de toute la ville et bientôt l'enceinte de l'Eglise se trouva trop étroite. Ce fut au point qu'on eût dit que tout Salamanque était dans un monastère, et non pas qu'il y eut des monastères à Salamanque. Le bruit de la réputation naissante du serviteur de Dieu parvint aux oreilles du P.

Ses prédications.

Jean Hurtado, célèbre orateur de l'ordre de S. Dominique. Après avoir entendu Thomas, l'illustre prédicateur s'écria : « Béni soit à jamais le Seigneur qui a daigné envoyer de nos jours pour travailler à sa vigne, un aussi excellent ouvrier. Certes, j'avais entendu dire beaucoup de choses à la louange de ce Père ; ce que je viens d'entendre dépasse encore tout ce qu'on a raconté. » — La Providence ne tarda pas à ouvrir, au jeune prédicateur, un théâtre plus élevé. Une députation composée des principaux membres du chapitre, l'invita à prêcher la station prochaine à la cathédrale. Thomas, qui sentait au fond de son âme, un attrait puissant pour la prédication, accepta avec empressement une proposition si conforme à ses goûts. Le royaume de Léon, dont Salamanque faisait partie, était alors, ainsi que les contrées voisines, en proie aux maux de la guerre civile qui affligea les premières années de Charles-Quint. Ces pénibles circonstances durent imprimer aux prédications de Thomas une direction toute particulière. Il devait, avant tout, tirer des calamités publiques, les grands et utiles enseignements qui y étaient contenus. Elevant, dès son début, ses auditeurs au-dessus des agitations de ce monde, le prédicateur fit voir, dans les maux de la patrie, les coups de la justice divine, irritée contre elle à cause de ses iniquités, et il présenta la pénitence comme le moyen le plus efficace d'obtenir du ciel grâce et miséricorde. Mais voyant, d'un autre côté, combien grande était la consternation générale, il sentit son zèle s'attendrir, et résolut de consacrer une partie de ses discours à relever le courage de ses auditeurs, et à ranimer leur confiance en celui qui tient dans sa main le cœur des princes et peut d'un souffle en éteindre le courroux. Les prédications de Thomas furent suivies avec une grande assiduité par tous les habitants de Salamanque ; elles opérèrent de merveilleux changements. Parmi les plus illustres conquêtes, il faut citer Alphonse de Borgia et Mugnaton, depuis religieux ; ce succès répandit au loin la réputation du religieux ; toutes les villes de Castille voulurent l'entendre. On l'appelait surtout à l'approche des fêtes. Dans l'impossibilité où il se trouvait de répondre à tous les désirs, il se rendait dans les plus grandes villes. A l'heure où il devait

prêcher dans une église, toutes les autres devenaient désertes, quelle que fut la solennité. Pour assister au sermon de l'homme apostolique, les ecclésiastiques se confondaient avec les simples fidèles. Placé devant un auditoire si varié, Thomas trouvait, dans sa science, dans son zèle, de quo répondre aux besoins de tous les auditeurs. Dieu d'ailleurs donnait, à la parole de son ministre, une vertu extraordinaire qui en modifiait l'effet suivant les dispositions de chacun, inspirait le remords aux pécheurs et la confiance aux âmes pures. Tandis que Thomas dispensait ainsi le pain de la parole, Charles-Quint vint dans le royaume et voulut l'entendre. La profondeur de la doctrine développée par Thomas frappa vivement l'Empereur ; il le nomma aussitôt son prédicateur et son conseiller. Quelques seigneurs de la cour avaient été condamnés à mort. Charles Quint avait refusé leur grâce à son propre fils Philippe ainsi qu'à l'archevêque de Tolède et à d'autres grands personnages. Ceux-ci comme dernière ressource, députèrent saint Thomas de Villeneuve, alors prieur de Valladolid qui l'obtint sans peine. L'empereur dit à sa cour : « Ne vous étonnez pas si j'ai accordé la grâce des coupables au Prieur des Augustins ; ce religieux ne prie pas, il commande, et fléchit les cœurs. » Comme directeur des âmes, le Saint amena un grand nombre, même du grand monde, à la plus haute perfection. La vivacité de sa foi augmentait avec les années : Il avait de fréquentes extases dans la prière, dans la sainte Messe, dans ses prédications même. Il forma dans son Ordre plusieurs hommes apostoliques, qu'il envoya dans le Nouveau-Monde, annoncer la foi chrétienne aux peuples du Mexique.

253. Augustin a écrit en parlant de lui-même : « Je redoutais si fort l'épiscopat, que, voyant croître ma réputation dans l'esprit des serviteurs de Dieu, je m'abstenais d'aller dans aucun lieu où je savais qu'il n'y avait pas d'évêque. Le but de mes désirs et l'objet de mes efforts étaient d'opérer mon salut dans un rang inférieur plutôt que de m'exposer à me perdre dans un rang plus élevé. » Dans l'esprit de son glorieux patriarche, Thomas évitait la fréquentation des grands autant que le permettaient les intérêts de la religion ; il insistait dans ses prières pour que Dieu éloignât de lui

Promotion de Thomas à l'épiscopat.

le fardeau des dignités. Loin d'exaucer de tels vœux, la Providence parut, au contraire, hâter le moment de placer sur le chandelier son fidèle serviteur. L'archevêché de Grenade vint à vaquer ; Charles-Quint, qui attendait le moment favorable pour témoigner, à son conseiller et prédicateur, sa haute bienveillance, lui fait part de sa résolution de le nommer au siège vacant. Thomas refuse, l'Empereur insiste ; plusieurs seigneurs de la cour joignent leurs instances à celles du monarque. L'humble religieux, inflexible, déclare qu'il ne ne se rendra qu'à l'ordre exprès de son supérieur. Son supérieur était à Rome ; car Thomas, alors provincial, n'avait en Espagne personne qui pût lui commander d'accepter l'épiscopat, en vertu de la sainte obéissance. Cependant, il était urgent de donner un pontife à l'église de Grenade : Charles-Quint, craignant que la négociation avec Rome n'entraînât un trop long délai, consentit à ne pas penser, pour cette fois, à Thomas et le laissa retourner en paix à ses occupations ordinaires. Mais, quelques années après, le serviteur de Dieu se vit contraint de courber la tête sous le fardeau de la charge pastorale. En 1544, le siège de Valence devint vacant. Ce siège après un long veuvage avait été occupé, en 1538, par Georges d'Autriche, oncle paternel de Charles-Quint. Après avoir administré, par lui-même, son diocèse pendant quatre ans, Georges fut appelé par l'empereur en Belgique, où il devint coadjuteur de l'évêque Corneille de Berges. Celui-ci étant venu à mourir en 1544, Georges fut élu canoniquement par Paul III, pour lui succéder. Il avait donné auparavant sa démission de l'archevêché de Valence. Le siège de Liège, inférieur, quant au titre, à celui de Valence, lui était supérieur à raison des nombreux privilèges dont il jouissait. Sous ce rapport l'église de Liège était l'une des plus importantes églises d'Allemagne dont elle faisait alors partie. L'Empereur, sachant depuis combien de temps souffrait l'Église de Valence, songea, aussitôt après la démission de son oncle, à lui donner un successeur. Le nom de Thomas se présenta le premier à son esprit ; mais, en présence d'un refus, il crut devoir porter sa pensée sur un autre religieux, qui appartenait à l'Ordre de S. Jérôme. En conséquence, il ordonna, à son secrétaire, d'expédier, au religieux hiéronymite,

son titre de nomination ; mais, je ne sais pourquoi ni comment, le secrétaire écrivit sur le diplôme le nom de Thomas. L'empereur surpris en demanda la raison : le secrétaire répondit qu'il croyait avoir entendu le nom de Thomas de Villeneuve, mais qu'il serait facile de réparer la méprise. « Non, non, répartit le prince, je reconnais là une Providence particulière, il faut nous conformer à sa volonté. » Le brevet de nomination fut donc signé et expédié à Thomas, alors prieur de Valladolid ; Thomas voulut résister encore par ordre supérieur, il dut accepter. Paul III expédia les bulles ; Thomas fut sacré en 1544, par le cardinal-archevêque de Tolède.

259. Dès le lendemain du sacre, Thomas se mettait en route pour Valence, à pied, avec son vieil habit de moine ; il n'était accompagné que d'un religieux et de deux domestiques. Sa mère qui vivait encore, l'avait prié de passer par Villeneuve, pour qu'elle eût la consolation de le voir Thomas consulta son compagnon, qui s'empressa d'agréer cette visite ; mais après avoir prié : « Allons tout droit à Valence, reprit Thomas ; car il nous importe, pour le moment, de secourir l'épouse qui a peut-être besoin de notre présence ; nous ne manquerons pas d'occasion de consoler la mère, si ce n'est en personne, du moins par lettre. Notre premier père a dit de l'épouse qui lui était donné : L'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, faisant entendre avec quel amour et quelle sollicitude l'époux doit s'empresser au secours de son épouse. Or, la même raison n'oblige pas moins les évêques à aimer et à secourir leurs églises. Depuis longtemps le royaume de Valence était affligé de sécheresse. Tout à coup, quatre jours avant Noel 1544, la pluie commença de tomber en abondance, comme pour annoncer à tout le pays des jours de grâce et de salut Pendant que la pluie tombait à verse, le portier du couvent des Augustins, hors des murs de la ville, vit arriver deux Moines de son Ordre, qui demandèrent l'hospitalité pour deux jours : ils étaient accompagnés de deux domestiques. Le portier leur demanda s'ils avaient des lettres de leur Supérieur, qu'il pût montrer au Prieur de la maison : sans cela, il ne lui était pas permis de les admettre.

Comment Thomas se rendit à Valence.

Un des religieux lui dit : Mon Frère, vous faites très-bien votre devoir ; mais ce Père a été lui-même prieur et provincial de Castille, et n'a pas besoin des lettres que vous demandez. Allez trouver le Père prieur, et dites-lui que nous sommes arrivés ici, deux anciens religieux de Castille, que nous ne voulons pas y demeurer plus de deux jours, jusqu'à ce que les pluies aient cessé, et que, quant aux domestiques, ils savent où loger en ville avec les mules. Le bon Prieur, qui attendait la venue de l'Archevêque, soupçonna que ce pourrait bien être lui. S'étant rendu à la porte, il ne trouva que deux religieux, les domestiques étant déjà partis : il ne sut plus que penser. Cependant, voyant deux religieux graves et modestes, il les reçut avec beaucoup d'humanité, et leur offrit à demeurer dans le couvent aussi longtemps qu'il leur plairait. Une seule chose lui faisait de la peine : c'est que la maison était si étroite et si pauvre, qu'il ne pouvait leur rendre tous les services dont il les croyait dignes. — Ne vous en inquiétez pas, Père Prieur, répondit le même Religieux ; ce Père et moi serons contents chacun d'une petite cellule, tant que dureront les pluies : pour les vivres, nous y pourvoirons nous-mêmes : tout à l'heure viendra le domestique qui est chargé des dépenses du voyage. Cependant le Prieur considérait attentivement le Religieux qui gardait le silence ; il était frappé de son humilité et de sa modestie. Il se persuada de plus en plus que c'était l'Archevêque Thomas de Villeneuve. Il hésitait toutefois à le demander, ne voyant aucune apparence de cortège. A la fin, il s'enhardit, et lui dit à lui-même : Je vous en prie, pour l'amour de Dieu, mon Père, ôtez-moi un doute, êtes-vous le seigneur Archevêque ? L'autre, ne pouvant plus cacher la vérité, répondit : Oui, c'est moi, quoique je n'en sois digne ni capable. Et le bon Prieur de se jeter à ses genoux et de lui baiser la main. Toute la communauté réunie conduisit processionnellement le nouvel Archevêque en chantant le *Te Deum* à l'église du couvent, et puis, en chantant l'*Ave maris stella*, à la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours, dont le couvent portait le nom.

Prise de possession.

260. L'Eglise de Valence est située en face des îles Baléares, sur la mer, au dessous de la Castille, au dessus des Alpujarras, dans

un pays propice à toutes les mollesses et à toutes les voluptés. A cette date, la Sainte Eglise traversait la crise dont nous avons parlé ; l'Espagne,il est vrai, n'était pas déchirée par l'hérésie ; mais peu de pays étaient plus tombés sous le rapport de la dépravation des mœurs. Une des causes qui pourrait l'expliquer se prendrait de l'influence des Maures ; vivant en présence de populations ardentes, accoutumés à les voir et trop bien à les imiter, ils avaient pu inoculer, au cœur du peuple, leur instinct de sensualité asiatique. Cette cause avait dû produire,dans le diocèse de Valence, des effets d'autant plus funestes, que, de Calixte III à Georges d'Autriche, pendant près de cent ans, il avait été privé de la présence de ses évêques. Georges avait laissé lui-même le gouvernement du diocèse aux mains de vicaires généraux, qui ne peuvent, en aucun cas, suppléer longtemps et parfaitement l'action de l'évêque. Dans un tel état de choses, l'Eglise de Valence était devenue, suivant l'énergique expression de Thomas, *une forêt de désordres et de vices* ; l'injustice, la vengeance, le libertinage s'y manifestaient partout et sous toutes les formes. D'un autre côté, les biens du diocèse, livrés à des fermiers, avaient été gérés sans intelligence et sans ordre ; les revenus de l'évêché étaient tombés à rien. Thomas, étant donc décidé à prendre promptement possession de son diocèse, voulut le faire en toute simplicité ; il se retira d'abord au couvent de Notre-Dame du Secours. Le jour de la Circoncision, à deux heures après midi, la magistrature et l'élite de la noblesse, suivies d'une cour nombreuse, se présentèrent au couvent pour prendre l'archevèque. Le prélat monta sur une mule richement parée et se mit en marche, accompagné de son brillant cortège. On se dirigea vers l'hôtel de ville où Thomas devait prendre les ornements épiscopaux. L'avenue était couverte de précieux tapis ; les murs tendus de velours. Dans le fond, s'élevait une estrade sur laquelle avait été placé un crucifix. Le prélat, s'étant approché, s'agenouilla sur le pavé ; baisa d'abord le crucifix, puis la dalle, avec tant de dévotion que les assistants furent attendris jusqu'aux larmes. On se mit en marche pour se rendre à la métropole. L'archevêque était entouré du chapitre, et des autorités civiles et militaires ; il était

précédé du clergé et suivi d'un peuple immense. Quand il fut arrivé devant le maître-autel, le vice-roi qui l'y attendait, vint se mettre respectueusement à genoux devant lui, et lui baisa la main. Après le chant des antiennes prescrites par le cérémonial, Thomas monta les marches de l'autel, et d'une voix émue, il bénit solennellement les fidèles. De la cathédrale, il se rendit avec même cortège au palais épiscopal, où il reçut les félicitations du vice-roi, les hommages du chapitre et des principaux habitants de Valence. Ainsi fut reçu notre bienheureux archevêque, à son entrée dans la première ville de son diocèse. Il nous serait impossible d'exprimer les sentiments de joie qui animaient tous les cœurs en ce beau jour. Quant à Thomas, il parut dans cette brillante fête, humble et recueilli, comme dans l'obscurité du cloître. On eût dit, à le voir, qu'il était tout à fait étranger aux honneurs qui lui étaient rendus.

Vie de l'archevêque.

261. La première visite de l'archevêque fut pour les prisons de l'officialité : il les fit combler, estimant indigne d'un évêque d'employer de pareils moyens pour corriger ses frères, et les gagner à Dieu. Suivant l'avis de S. Paul, le prélat s'applique d'abord à mettre un ordre parfait dans sa maison. La dignité épiscopale ne détruit pas les engagements de la profession religieuse ; elle oblige seulement à les concilier avec des obligations plus hautes. Thomas ne voulut pas considérer sa nouvelle dignité comme un motif suffisant d'adoucir la sévérité de la discipline claustrale ; il s'appuya, au contraire, sur ses engagements antérieurs pour se soustraire à certaines petites exigences de l'épiscopat. Le jour de son entrée solennelle, il portait une soutane et un manteau propres, mais faciles à convaincre d'usure. Pour le mettre au large dans son mobilier, le chapitre lui alloua quatre mille écus ; il les rétrocéda incontinent à l'hospice pour la reconstruction d'un édifice incendié. Le seul achat qu'il se permit eut pour objet du fil, des aiguilles, une paire de ciseaux et un dé à coudre, pour réparer ses vêtements à mesure que le besoin s'en ferait sentir. Fidèle observateur de la pauvreté évangélique, il prenait plaisir à ce travail de raccommodage, mais sans rien laisser voir qui portât atteinte à sa dignité. Thomas passa onze ans sur le siège de Valence, et, pendant ce temps, n'acheta

que deux habillements neufs, de l'étoffe et de la couleur en usage dans l'Ordre. Dans ses repas et son ameublement, il pratiquait de même la pauvreté. Rien n'était plus simple que sa manière de vivre; sa table était habituellement servie comme celle des religieux, à l'exception d'un plat qu'il faisait ajouter pour ses convives, dont plusieurs appartenaient au clergé séculier. La simplicité du service répondait à la frugalité des mets. La vaisselle était de terre, les cuillères et fourchettes de métal le plus commun ; pour les grands jours, il n'avait consenti qu'à grand'peine à l'achat d'une douzaine de couverts et de deux salières en argent. Le palais archiépiscopal contenait quelques meubles, mais il était presque complètement dépourvu de décoration intérieure. Malgré les plus pressantes sollicitations, il ne consentit à y ajouter que des choses fort communes et en très petit nombre. Les personnes attachées au service de l'archevêque étaient en fort petit nombre ; le prélat procédait à leur choix avec la plus grande prudence ; il leur recommandait de se faire aimer de tout le monde, de pratiquer la vie retirée, dans le silence et la prière. Rien n'était plus uniforme que la vie privée du prélat. Chaque jour, il se levait de très grand matin, faisait une longue oraison et vaquait ensuite à la lecture, à la méditation des Livres Saints. A neuf heures en été, à dix en hiver, il sortait de son cabinet et se rendait, le mercredi et le vendredi à la cathédrale, les autres jours, dans sa chapelle privée, pour dire la sainte messe. Après sa messe, il allait dans la grande salle du palais, où l'attendait ordinairement un grand nombre de personnes, que l'indigence, le malheur ou quelqu'autre motif analogue conduisait à son audience. Thomas s'asseyait devant une table placée à l'un des angles de la salle et appelait successivement à lui les solliciteurs. Les uns demandaient l'aumône ; les autres, des conseils ; ceux-ci présentaient des suppliques pour obtenir quelque grâce ; ceux-là se plaignaient de vexations et demandaient justice. Le dévoué pasteur trouvait, dans les trésors de sa charité, de quoi satisfaire à toutes les demandes. Quand il avait entendu tout le monde, il allait prendre son modeste repas. Le reste du jour était consacré à l'administration du diocèse, à la récitation de l'office canonial et à la

prière. Dans cette sévère distribution du temps, rien n'était accordé aux délassements de l'esprit, aux visites et autres rapports. Rien ne répugnait plus à Thomas que de se produire au dehors. Il n'allait dans le monde que par nécessité ; ses sorties en ville étaient extrêmement rares ; et encore avaient-elles pour objet ordinaire a visite de l'hôpital, du collège, d'un monastère ou de quelque établissement de piété. Tel était l'esprit qui animait l'archevêque dans sa vie privée. Le monde le trouva mauvais ; le chapitre crut devoir faire des remontrances ; le prélat les écouta et continua de vivre, dans son palais, en humble religieux.

La visite du diocèse.

262. L'archevêque administrait son diocèse avec six prêtres : quatre appartenaient au clergé de Valence, deux étaient étrangers au diocèse. Après avoir constitué son administration, le prélat dut songer à l'organisation du diocèse, et avant tout à sa visite. Organiser un diocèse, c'est soumettre tous les membres qui le composent, prêtres et laïques, à des règles qui fixent leurs rapports spirituels et facilitent l'accomplissement du devoir religieux. Cette œuvre, aussi difficile dans son exécution que précieuse dans ses résultats, implique, de la part d'un évêque, une connaissance parfaite des lieux, des choses et des personnes. Or, pour bien connaître, il faut voir. Thomas devait donc, avant tout, faire en personne la visite de son diocèse : il la commença quarante jours après sa prise de possession. Fidèle à la maxime de tout bon administrateur, il voyait, écoutait, examinait, et s'abstenait d'agir : pendant tout le temps de sa visite, il se borna à ce rôle d'observateur. Thomas avait une grande perspicacité d'esprit : c'était chez lui un talent naturel que la grâce et la réflexion avaient perfectionnés. Jusqu'à l'ouverture de la visite, le séjour de Valence avait suffi pour le mettre en mesure d'apprécier la situation religieuse de la ville épiscopale, sous le rapport du caractère, des mœurs, des qualités bonnes ou mauvaises du peuple et du clergé. Le but de la visite générale était de compléter ces premières données, de les étendre à toutes les brebis de son nombreux troupeau. La visite commença donc par l'église métropolitaine. De là, il se rendit dans toutes les églises et chapelles de la ville épiscopale, puis parcourut toutes les

paroisses du diocèse. Pendant sa visite, il portait son attention sur l'état de l'église, du presbytère et de la paroisse. Tous les objets consacrés au culte divin passaient sous ses yeux ; il s'informait de la manière dont se célébraient les saints offices, dont s'accomplissaient toutes les fonctions pastorales ; il cherchait à bien connaître le degré de science que possédaient les prêtres de la paroisse, leur aptitude, leur zèle dans l'accomplissement de leur ministère ; il étudiait les dispositions religieuses de la population, les désordres et les abus auxquels elle était livrée. Ces recherches révélaient souvent bien du mal aux yeux du pasteur ; mais, quels que fussent les résultats de la visite, on les consignait exactement dans des registres ; on prenait le nom de tous les paroissiens infidèles au devoir pascal, ou aux règles de la justice, de ceux qui vivaient dans des habitudes criminelles, et donnaient des scandales publics. Après avoir pris tous les renseignements nécessaires, le saint pasteur montait en chaire en présence de toute la population réunie et lui annonçait la parole divine. Il puisait le sujet de ses instructions dans les observations qu'il venait de faire. Il signalait le mal et indiquait les remèdes. Dans ces circonstances, il parlait avec une ardeur dont ses précédentes prédications ne pouvaient donner qu'une imparfaite idée. A l'entendre on s'apercevait aisément qu'une grâce nouvelle était entrée dans son âme par la consécration épiscopale. Après cet exercice public, le vigilant pasteur faisait appeler auprès de lui tous les paroissiens qui avaient besoin d'avis particulier, et il donnait également aux ecclésiastiques les conseils qu'il jugeait utiles. Mais, quelque graves que fussent les fautes ou les abus qu'il avait découverts dans une paroisse, il y terminait toujours cette première visite, en accordant un pardon général.

263. Dès que le saint pasteur fut rentré dans sa ville épiscopale, il se replia sur lui-même pour se rendre compte de tout ce qu'il avait vu et entendu. Les renseignements qu'il avait recueillis dans les différentes paroisses, il les compléta, les mit en ordre, et put bientôt embrasser, dans son ensemble, l'état des populations confiées à sa sollicitude. En considérant la proportion dans laquelle le mal l'emportait sur le bien, il fut épouvanté ; il sentit son zèle, Synode et Con[illegible].

pourtant si généreux, comme fléchir sous le poids d'une si accablante responsabilité. Se croyant incapable de remédier à d'aussi graves désordres, il se prit à regretter amèrement le repos et la sainte servitude du cloître. Répondre du salut de tant d'âmes qui gémissent sous les chaînes du démon et en répondre âme pour âme : cette pensée, toujours présente, l'accablait d'angoisses. Il passait des nuits sans sommeil, pleurant et gémissant sur le sort de son malheureux peuple. Mais il est écrit dans Ezéchiel : « Si vous annoncez la vérité à l'impie et qu'il ne se convertisse pas de son impiété, il mourra dans son péché ; mais, quant à vous, vous aurez délivré votre âme. » Dans cette pensée, Thomas se mit à composer un recueil d'ordonnances destinées à faire revivre dans son église, l'esprit et les mœurs du christianisme. Ce pasteur ne manquait d'aucune des qualités propres à conduire cette œuvre à bonne fin. Dès longtemps, il connaissait la doctrine et les lois de l'Eglise ; d'autre part, il avait acquis les plus exactes renseignements sur le caractère, les habitudes et les besoins de son troupeau. Il pouvait donc imprimer à son travail une direction pratique, également conforme à l'esprit du christianisme et aux circonstances de temps, de lieux et de personnes ; il pouvait se tenir également éloigné d'un rigorisme outré qui décourage la faiblesse, endurcit la mauvaise volonté, autorise la prévarication, et d'une lâche condescendance qui flatte la passion et en ort la conscience dans une sécurité funeste. Quant il s'agit de l'entreprise surnaturelle qui consiste à ramener dans les voies du salut, le peuple et le clergé de tout un diocèse, les efforts de l'homme, pour être féconds, réclament la grâce de Dieu ; c'est pourquoi, renonçant à son jugement propre, Thomas implora, par de longues oraisons, les lumières du Saint-Esprit ; puis il commença la rédaction de ses ordonnances. Dès que ce travail fut achevé, l'archevêque convoqua son clergé dans la ville épiscopale, puis ouvrit un synode, composé des ecclésiastiques appelés à y siéger, en vertu du droit ou de la coutume. Les ordonnances synodales publiées par Thomas, ont été recueillies par le Cardinal d'Aguirre, dans la grande collection des Conciles d'Espagne. Ce recueil contient aussi des règlements que le

saint pasteur publia dans un second synode tenu en 1548, pour réprimer les abus qui s'étaient introduits dans la célébration des offices de paroisse et pour rendre, au culte divin, toute sa dignité. Rohrbacher ajoute que Thomas réunit son concile provincial et remplit ainsi tous les devoirs d'un bon évêque.

264. Ces ordonnances ne purent échapper au blâme et à la cen- Épreuves
sure d'une population indocile par caractère et accoutumée depuis plusieurs siècles à vivre selon ses caprices. L'homme est naturellement trop ami de sa liberté, pour la voir, d'un œil indifférent, fléchir devant les injonctions de l'autorité. Si elle est dégagée de toute préoccupation, la raison rendra hommage à la sagesse du législateur ; alors même la volonté se révoltera souvent contre la loi, quelque légère que soit sa contrainte. Mais si nous supposons une loi qui tende à pénétrer jusqu'au cœur de l'homme, pour le détacher de ses plus intimes affections, de ses plus chères habitudes, on peut prévoir que se sentant blessé dans la partie vive de son être, il déploira contre l'autorité une énergie égale à la gravité de ses commandements ; à moins que Dieu, dans sa miséricorde, n'envoie sa grâce pour dompter la résistance et assouplir la volonté à la soumission. Dès que les ordonnances de l'archevêque parurent, il se forma aussitôt trois partis : les uns les acceptèrent comme la forme de la perfection ; d'autres se promirent de les associer à leurs habitudes mondaines ; d'autres enfin les rejetèrent comme une loi gênante et un frein injurieux. Le chapitre de la métropole, relevant immédiatement du Saint-Siège, se déclara soustrait à la réforme : ce qui n'était pas une petite preuve du besoin qu'il en avait. Thomas ne contesta pas ce privilège, mais attendit le moment de la Providence qui ne tarda guère. Un des chanoines fut impliqué dans un procès civil, et emprisonné par le vice-roi de Valence, le duc de Calabre. C'était contre les privilèges du chapitre, qui recourut à l'autorité de l'archevêque pour les faire respecter. Thomas leur dit en souriant : Si vous étiez de mes ouailles, et que je fusse votre pasteur, je donnerais certainement ma vie pour vous ; mais comme vous m'êtes étrangers, je ne puis rien faire. Les chanoines, se voyant entre le marteau et l'enclume, renoncèrent à

leur exemption, et se soumirent en tout à l'autorité de l'archevêque, qui aussitôt prit fait et cause : le vice-roi ut beau résister et faire des menaces, il fut obligé de relâcher le chanoine, et de venir lui-même, à la porte de la cathédrale, le dimanche des Rameaux, recevoir l'absolution des censures qu'il avait encourues. On conçoit quelle puissante influence cette conduite dut concilier au Saint pour ramener les ecclésiastiques à leur devoir. Il y joignait, au reste, des industries de plus d'un genre. Certains bénéficiers menaient une vie peu édifiante. Thomas de Villeneuve les sollicita par des paroles amicales à se corriger : ils promettaient toujours mais ne faisaient pas mieux. A la fin, l'archevêque les conduisit l'un après l'autre dans son cabinet ; puis, fermant la porte, se découvrant les épaules et prosterné devant son crucifix, il disait à chacun : Mon frère, ce sont mes péchés qui sont cause que vous ne vous êtes pas retiré de cette mauvaise voie, et que vous avez méprisé tous mes avertissements. C'est pourquoi, si c'est ma faute, il est temps que j'en subisse la peine ; il se mit à se flageller cruellement. Le bénéficier, ému jusqu'aux larmes, le supplia de s'épargner, promit de corriger sa vie, et tint parole. Un chanoine distingué ne vivait pas trop canoniquemnnt. Pour le gagner tout à fait à Dieu, le saint archevêque lui rendit longtemps tous les services possibles. S'étant ainsi concilié son amitié et sa reconnaissance, il lui dit un jour : J'ai une affaire importante à Rome, il me faudrait pour cela un homme habile et dévoué, j'ai pensé à vous. Il s'agissait effectivement d'obtenir de Rome une bulle, avec certaines clauses pour opérer la réforme dans un monastère de religieuses. Le chanoine se montra très disposé à faire le voyage, et l'archevêque lui dit : Préparez bien toutes vos affaires. et venez tel jour, le soir dans mon cabinet, sans aucun domestique, car je pourvoirai à tout ce qu'il vous faudra pour partir la nuit même. Le chanoine dit adieu à ses parents et amis, et vint à l'heure indiquée souper et coucher chez l'archevêque, pour partir le lendemain. De grand matin, 'archevêque vint le trouver qui dormait encore, et lui dit : Seigneur chanoine, ce qu'il y a de mieux reste encore à faire : vous avez mis ordre à tous vos biens, vous avez même fait votre

testament, comme il est juste, à propos d'un si long voyage. Mais à ce que je vois, vous n'avez pas encore fait le principal, de mettre ordre à votre conscience, de faire une bonne confession et une bonne communion, afin que Dieu bénisse votre voyage. J'ai pensé à une chose : mon affaire, quoique j'y tienne beaucoup, n'est pas si urgente, que votre départ ne puisse se différer d'un mois. Comme vous avez dit adieu à tout le monde, et qu'il ne conviendrait pas de vous remontrer en public, employez ce temps à faire ici une bonne retraite spirituelle, dont personne ne saura mot. Le chanoine le fit de bonne grâce ; à la fin du mois, son confesseur lui conseilla de demander lui-même à l'archevêque de différer encore d'un mois son départ, afin qu'il pût s'affermir de plus en plus dans la vie meilleure qu'il avait commencée, et faire une sincère pénitence. Au bout de deux mois, l'archevêque lui dit qu'il avait de bonnes nouvelles de Rome, que l'affaire s'arrangeait, que dans quelque temps, il recevrait les bulles et qu'ainsi le voyage n'était plus nécessaire. Le chanoine fit ainsi secrètement une retraite de six mois chez le saint pontife, pleurant ses fautes et s'affermissant dans ses bonnes résolutions. Dans l'intervalle arrivèrent les bulles dans la forme demandée. Alors le chanoine, qu'on supposa dans le public être arrivé la nuit, reparut dans la ville, mais tout changé, et aussi édifiant qu'il l'avait été peu. Voilà par quelles voies saintement industrieuses l'Augustin espagnol, Saint Thomas de Villeneuve, opérait la réforme de son clergé et de son peuple, de mal en bien et de bien en mieux ; tandis que sous le nom menteur de réforme, l'Augustin allemand, l'apostat Martin Luther, plongeait l'Allemagne pour des siècles dans l'anarchie religieuse, intellectuelle et sociale.

263. L'archevêché de Valence rapportait annuellement dix-huit mille ducats. Le saint en donnait deux mille au prince Georges d'Autriche, qui s'était démis sous réserve de pension ; il en consacrait treize mille au soulagement des pauvres, et se servait du reste pour l'entretien de sa maison et les réparations de son palais. On voyait tous les jours à sa porte cinq cents pauvres, et chacun d'eux recevait une portion, avec du pain et du vin, et une pièce d'argent.

Les charités de l'archevêque.

Il se déclara le père des orphelins. Il contribuait à la dot des filles qui n'étaient pas en état de se marier. Il avait une tendresse particulière pour les enfants trouvés ; il récompensait ceux qui les lui apportaient, ainsi que les nourrices qui en prenaient bien soin. Une ville de son diocèse, située sur le bord de la mer, ayant été pillée par les pirates, il fit porter des provisions et de l'argent pour racheter ceux des habitants captifs. Aux nobles tombés dans l'indigence, aux pauvres honteux, il faisait d'honnêtes pensions, ainsi qu'aux ouvriers infirmes et sans travail. Ces charités étaient accompagnées de la bonté la plus gracieuse. Un ecclésiastique à qui, après bien des délais, un ouvrier n'avait pu payer une dette, de sept ducats, se disposait à prendre hypothèque sur ses biens, parce qu'il était lui-même dans le besoin. L'ouvrier, accompagné de son voisin qui l'y avait excité, alla trouver l'archevêque, pour qu'il recommandât à l'ecclésiastique de ne point exiger de gage. Ce saint pontife les écouta tous deux avec une grande familiarité, mais prit le parti de l'ecclésiastique, disant : il ne vous a fait aucun tort, puisqu'il vous a attendu, si longtemps, et qu'il est peut-être dans un plus grand besoin que vous. Ce n'est pas lui qui est en faute, mais vous-même, de ce que vous n'êtes pas venu me trouver, car je serais venu aussitôt à votre secours. Et il lui fit donner dix ducats au lieu de sept. Autant il était libéral pour les pauvres, autant il était parcimonieux pour lui-même. Un jour, il envoya son gilet à une pieuse femme, pour en raccommoder les manches. Elle répondit que le tout était en si mauvais état que ça ne valait pas la peine de le raccommoder, surtout pour un archevêque. Le saint dit, au contraire : Pourvu qu'on y mette des manches, il me servira encore ; et avec l'argent qu'il faudrait pour un neuf, nous aiderons quelqu'un qui n'en a ni de neuf ni de vieux. Il fit venir un tailleur, lui demanda combien il faudrait pour remettre les manches, trouva le prix trop élevé et en rabattit quelque chose. Le tailleur y consentit, mais s'en alla fort mécontent, et traitant l'archevêque d'avare. Cependant il avait trois filles nubiles, sans rien pour leur faire une dot. Un prêtre, qui connaissait sa position, lui conseilla d'aller trouver l'archevêque. Il s'y refusa et raconta l'histoire du

gilet. Toutefois, sur de nouvelles instances du prêtre, il y alla. Le saint, qui le reconnut, l'écouta avec beaucoup de bienveillance, prit le nom des trois filles, fit venir le prêtre, qui lui assura qu'elles étaient vertueuses et pauvres. Le lendemain, il manda le père, et lui dit : Hier j'ai promis à votre confesseur trente pièces d'argent pour chacune de vos filles ; mais j'ai pensé la nuit que ce n'était point assez pour se mettre en ménage, et j'en donne à chacune cinquante. Le tailleur se jeta à ses pieds pour lui rendre grâce. Le serviteur de Dieu lui demanda : Mon frère, n'êtes-vous pas le même qui m'avez refait mon gilet ? L'autre ayant dit que oui, il ajouta : je sais que vous avez été mécontent lorsque vous n'avez pas bien jugé ; car, sans refuser à personne ce que je crois juste, je cherche toujours à ménager, afin de pouvoir faire des aumônes. Les charités du saint évêque étaient souvent accompagnées de miracles. Un jour, comme il considérait de sa fenêtre les pauvres à qui on distribuait l'aumône dans la cour, il en vit un qui le regardait fixement. C'était un homme perclus de ses pieds et de ses mains, et qui se soutenait péniblement avec ses crosses. Le saint envoya ses domestiques qui le lui amenèrent sous les bras ; il lui dit : Mon frère, je me suis aperçu de la fenêtre que vous me regardiez attentivement ; pourquoi cela ? Est-ce que l'aumône qu'on vous accorde ne suffit pas ? — Seigneur, répondit le pauvre, elle me suffit bien à moi ; mais j'ai une femme et deux enfants, et cela est partagé entre nous tous : nous éprouvons tous la misère. — Est-ce que vous ne savez aucun métier pour entretenir votre famille avec ce que je vous donne ? — Seigneur, je sais un métier, car je suis tailleur : je gagnerais encore ma vie, comme auparavant, si une fluxion maligne ne m'avait rendu impotent des pieds et des mains. Le saint archevêque ajouta : Lequel aimeriez-vous mieux, de la santé ou d'une aumône plus considérable ? — Ah ! seigneur, répliqua le pauvre, si seulement je jouissais de la santé ! — Aussitôt l'archevêque, sans lui laisser dire davantage, se lève, fait sur lui le signe de la croix, et dit : Au nom de Jésus-Christ le Nazaréen, qui a été crucifié, laisse tes crosses, et va-t'en guéri chez toi, à ton ouvrage et le pauvre se leva guéri. Quant à ceux de ses parents qui se

trouvaient eux-mêmes dans le besoin, saint Thomas de Villeneuve les secourait comme les autres pauvres, ni plus ni moins[1].

Sa participation au Concile de Trente.

266. Thomas venait de monter sur le siège de Valence, quand se réunit le concile de Trente. La situation de son église et la faiblesse de sa santé ne permirent pas au prélat de se rendre à cette assemblée ; mais il comprit que cette impuissance ne le dispensait pas de l'obligation de concourir autant qu'il serait en lui, non-seulement par ses prières, mais encore par ses conseils et ses propres réflexions, au succès d'une œuvre aussi importante pour le maintien de la foi et le renouvellement de la discipline. Pour remplir ce devoir, il invita ses suffragants à se rendre à Valence, avant de quitter le royaume, afin qu'ils pussent se concerter sur les graves intérêts qui allaient se discuter à Trente. Les évêques répondirent à l'appel du métropolitain avec un empressement égal à la haute opinion qu'ils avaient de ses lumières et de ses vertus. Dans les conférences qui se partagèrent le temps de séjour des évêques, Thomas développa une longue série d'articles disciplinaires qu'il jugeait dignes d'être soumis aux délibérations du concile. Ces articles furent discutés et sauf deux, admis par les Pères de Trente. A leur retour, ces évèques allèrent trouver Thomas pour le remercier, avec effusion, des sages avis qu'il leur avait donnés pour leur direction ; ils lui annoncèrent que les points proposés par lui, avaient été, entre les mains de l'assemblée, comme un fil conducteur, qui l'avaient dirigé dans ses travaux de réformation. Thomas rendit grâce à Dieu et exprima l'espérance que de nouvelles réflexions amèneraient les Pères de Trente, à statuer aussi sur les deux articles qu'ils avaient cru devoir rejeter après un premier examen. Thomas fit plus ; quand ses collègues prirent la mer, ils furent assaillis par la tempête et tombèrent en péril de mort. Alors Thomas leur apparut ; crosse en main, il calmait les vents, aplanissait les montagnes d'eau, domptait la fureur de l'orage et relevait les courages abattus. Et les évêques disaient entre eux : Quel est ce prélat à qui la mer et les vents rendent une si prompte obéissance ?

[1] ROHRBACHER, *Vie des Saints,* au 18 septembre.

267. Nous n'ajouterons plus que deux mots sur les vertus pastorales de l'archevêque. Dans la conduite de son troupeau, le prélat sut allier, à un degré éminent, la fermeté à la mansuétude, la haine du péché à l'amour du pécheur, la vigueur d'un apôtre pour le maintien des lois divines à la condescendance d'un père dans le support des faiblesses humaines. Parmi tant de vertus, il y en a une qui prédomine, c'est la charité. Aussi appelle-t-on S. Thomas l'*Aumônier*. Dans un sentiment de clairvoyante charité, il priait beaucoup pour son troupeau ; il multipliait l'enseignement catéchétique et la prédication pastorale ; il redoublait de zèle pour la correction des mœurs des fidèles et le rappel de son clergé à la perfection ecclésiastique. Au milieu des luttes de la vie épiscopale, Dieu le gratifiait de fréquentes extases ; on peut dire de lui, sans exagération, que sa conversation était dans les cieux. Le désir du ciel lui faisait souhaiter de pouvoir se démettre de la charge épiscopale, et, s'il l'eût osé, il eût prié Dieu de le délivrer du fardeau de la vie. En 1555, il passa plusieurs nuits en prière, demandant à Dieu sa retraite. Comme il achevait le *Miserere* en versant un torrent de larmes, le crucifix lui adressa distinctement ces paroles : « Aie bon courage, au jour de la Nativité de ma Mère, tu viendras à moi et tu te reposeras. » Le 29 août il fut pris de fièvre ; l'évêque de Ségovie l'avertit que les médecins avaient peu d'espoir : aussitôt, rempli de joie, il se mit à genoux et dit en levant les yeux au ciel : « J'ai été réjoui de ce qu'on vient de me dire : nous irons dans la maison du Seigneur. » Puis, modérant cette joie, il ajouta, avec S. Martin : « Seigneur, si je suis encore nécessaire à votre peuple, je ne refuse pas le travail ; autrement, pour être avec vous, je désire ma dissolution. » Thomas reçut le Saint Viatique en présence de son clergé, auquel il recommanda vivement de garder les commandements de Dieu, de mener une vie conforme à la sainteté du ministère, de professer une inviolable obéissance au Saint-Siège Apostolique et de demander à Dieu, pour l'église de Valence, un pasteur exemplaire. Ensuite, il envoya distribuer tout ce qui restait d'argent à l'évêché, même ses meubles, même le lit sur lequel il allait expirer, demandant seulement qu'on le lui pré-

Mort de S. Thomas de Villeneuve.

tât pour mourir. On dit la messe dans sa chambre ; à l'élévation, il commença le *Nunc Dimittis* et ajouta : Seigneur, je remets mon âme entre vos mains ; » et il rendit l'âme le 8 septembre 1555. On l'enterra dans la chapelle des Augustins, où il avait demandé l'hospitalité avant d'entrer à Valence. Béatifié en 1618 par Paul V, il fut canonisé en 1658 par Alexandre VII. On célèbre sa fête au 18 septembre. Saint Thomas de Villeneuve a laissé un grand nombre de sermons en latin ; la meilleure édition est celle de Milan, 1760 ; il y a aussi, depuis peu, une traduction française. On respire, dans ces discours, la même foi, la même science, la même piété, la même charité, que dans les lettres du Martyr S. Ignace d'Antioche, disciple des Apôtres. L'esprit céleste, qui demeura éternellement dans l'Église de Jésus-Christ et qui parle dans les Saints, est toujours l'Esprit de Dieu.

§ XIV. SAINTE ANGÈLE MÉRICI.

Le préjugé contre les Saints.

268. L'antiquité païenne la plus philosophique, la plus lettrée, la plus raffinée, les sociétés idolâtres les plus policées de nos jours, le Japon, la Chine, les Indes, n'ont pas conçu l'idée de *Saint*. Création essentiellement surnaturelle et orthodoxe, le *Saint* n'appartient plus à nos frères, hérétiques ou schismatiques ; bien qu'ils possèdent des fragments nombreux de la vérité, ils ont perdu cette tradition pratique et même cette conception. Quant aux ennemis de la foi, lorsqu'ils ont jeté leur pelletée de terre sur un cadavre, lequel de cette indigente famille songe à invoquer l'ami qui est parti, à creuser sa doctrine, à modeler sa vie sur cette vie éteinte ici-bas. On dressera une statue peut-être, on inscrira tel nom sur une rue, sur un navire, sur une machine ; on poussera des vivats de commande, un jour d'inauguration ; mais là, il n'y a ni âme, ni vie, ni souffle, ni clarté. « Les siècles de petite vertu, écrit Renan, sont essentiellement sceptiques. Jugeant tout à leur mesure, ils proclament impossibles et chimériques les grandes figures idéales du passé. Pour plaire à certains esprits, il faudrait construire l'his-

toire, sans admettre qu'un seul homme ait été grand. Dès qu'on leur présente une peinture, qui dépasse le niveau de la médiocrité, auquel ils sont habitués, ils vous accusent d'introduire la légende dans l'histoire. Ils croient que tous les hommes ont été bas et intéressés comme eux... Notre siècle, dont le trait essentiel est de juger les choses, non par leur côté esthétique et moral, mais par leurs avantages ou leurs inconvénients matériels ne comprend plus cet idéalisme absolu ; sa prétention est de faire de grandes choses, sans grandeur morale. Son inexpérience de l'histoire, la prétention qu'il a d'inaugurer une ère nouvelle, lui inspirent une confiance exagérée en la richesse... L'art est le fils d'un monde exalté, vivant de gloire et d'idéal... Je vois ce qu'ont fait pour la civilisation les rois, les républiques, les princes, les nobles, les moines, les pauvres ; mais ce que produirait de grand une société fondée sur l'âpreté de la possession individuelle, je ne l'imagine pas. » Ces paroles sont d'un renégat, d'un malfaiteur qui nie Dieu, qui nie l'âme, qui nie la vie future, la prière et qui veut concilier le grand idéal avec le néant des croyances : elles ont d'autant plus de prix.

Premières années d'Angèle.

269. Or, voici une humble fille, sans lettre, qui va faire ce que ne feront jamais nos grands hommes d'action, nos capitalistes, une œuvre durable pour sept ou huit siècles, répondant à des besoins permanents, impliquant certains principes vrais pour l'éternité. La sainte qui accomplit cette œuvre, fut une des âmes suscitées de Dieu, pour combattre le plus efficacement le double fléau du relâchement et de l'hérésie. Angèle Mérici naquit en 1474, à Désenzano, diocèse de Vérone. Son père, Jean Mérici, sa mère, Biancozi, étaient de bonne maison et fort estimés pour leur vertu. Auprès d'eux se pratiquaient toutes ces belles observances des familles chrétiennes, qui rendent si ferme dans le sentiment et la pratique du devoir. La bienheureuse enfant avait reçu de la nature une beauté peu commune ; dès l'âge de sept ans, elle était un sujet d'admiration tant pour la régularité de ses traits que pour la vivacité de son esprit. La grâce de Dieu lui fit comprendre les périls que ces avantages pouvaient lui faire courir ; elle se prémunissait dans la prière et se confinait avec une sœur, dans la solitude. Sa morti-

cation des sens et l'amour de la pureté furent les premiers fruits de cette retraite. A l'âge de dix ans, elle fit voir où allaient ses désirs. Sa chevelure était d'une remarquable beauté ; chacun lui en faisait compliment, une compagne lui prédit même qu'elle en tirerait fortune. Angèle craignit qu'en effet quelqu'un ne s'avisât de s'attacher à elle, et ne rendît sa résolution plus difficile à exécuter. S'enfermant donc dans un appartement, elle s'approche de la cheminée, en retire une quantité suffisante de suie qu'elle fait bouillir dans l'eau, elle plonge ses cheveux en cette espèce de lessive, en disant : « Du moins on ne les trouvera plus si blonds ! » Non contente de cette opération, qui lui paraissait plus sérieuse qu'elle ne l'était au point de vue du résultat, elle s'appliqua à multiplier ses jeûnes, ses veilles, ses privations, toutes ses mortifications corporelles, afin d'acquérir un teint et une maigreur sur lesquels elle comptait pour détourner d'elle les regards capables de troubler son innocence. Armée de la pénitence, de l'humilité et de l'oraison, comme d'une triple cuirasse, elle rendait inutiles les assauts du démon, plus redoutable ordinairement qu'on ne se l'imagine dans une petite fille de cet âge. C'était dès lors chose arrêtée dans son esprit, qu'elle ne se marierait point et que si la Providence lui en faisait la grâce, elle se consacrerait à la vie parfaite. A l'âge de treize ans, elle fut admise pour la première fois à la sainte communion. Notre plume ne saurait exprimer le bonheur qu'elle eut à recevoir Celui qu'elle regardait déjà comme son époux et le besoin qu'elle contracta de communier souvent. Deux ans après, elle perdit son père et presque aussitôt, cette sœur aînée qui l'avait introduite dans la voie de la perfection chrétienne. Souvent elle priait pour le repos de leurs âmes ; un jour qu'elle était allée porter le déjeuner aux ouvriers qui travaillaient aux champs, elle s'agenouilla à l'écart pendant qu'ils mangeaient, priant pour son père et pour sa sœur bien-aimée. Comme elle levait les yeux vers le ciel, elle aperçut une lumière plus resplendissante que celle du soleil, et dans cette lumière, des anges et des saints à la tête desquels rayonnait la Mère de Dieu. Au milieu du chœur des vierges, elle reconnut sa sœur, et entendit une voix qui lui dit : « Angèle, si tu persé-

vères dans la carrière où tu es entrée, tu jouiras aussi de cette gloire. »

270. La mère d'Angèle suivit de près son mari au tombeau ; sa fille se retira chez un oncle à Salo et y resta cinq ans dans la pratique d'austérités dignes des premiers chrétiens. Son jeûne était presque continuel ; chaque jour, elle ne mangeait que le soir un peu de pain qu'elle arrosait d'eau ; pendant le carême, hors le dimanche, elle ne prenait d'autre nourriture que la sainte Eucharistie, de l'Ascension à la Pentecôte, pour mieux se préparer à la descente du Saint-Esprit, elle ne prenait son peu de pain que le dimanche dans l'Octave. Son désir de se consacrer à Dieu était si vif, qu'elle résolut de fuir le monde et de se retirer dans le désert. Un jour que l'oncle était dans la ville occupé à ses affaires, elle et son frère sortirent le matin pour aller entendre la messe ; puis, sans autre guide que le ciel, ils marchèrent devant eux, pendant quelques heures, et, rencontrant une grotte dans un lieu écarté, s'y arrêtèrent, décidés à achever là leur vie dans la pénitence, la solitude et l'union exclusive avec Dieu. Le projet était irrévocable. Enfin ils seraient délivrés des embarras, des tumultes et des dangers du monde. Angèle se disposait ainsi, sous l'impulsion de la Providence, à la fondation d'un Ordre où la retraite serait sévère et sérieuse, la séparation du monde complète. « Notre Seigneur, dit E. Daras, lui fit connaître en ce temps, par une admirable vision, les grands desseins qu'il avait sur sa servante. Un jour qu'elle était allée dans les champs, avec quelques compagnes, elle se retira un peu à l'écart, suivant sa coutume, pour prier. Comme elle levait les yeux au ciel, il lui sembla qu'une étoile resplendissante en descendait. Sur les gradins de cette échelle mystérieuse étaient des vierges revêtues de blanc, la tête couronnée d'un magnifique diadème. Des anges étaient mêlés parmi elles, unissant le son des instruments qu'ils touchaient aux voix célestes des vierges. Sainte Angèle resta quelque temps ravie hors d'elle-même par ces chants et à la vue de tant de gloire. Enfin sainte Ursule, qui était à la tête des vierges lui dit : « Sache, Angèle, que Dieu t'a donné cette vision, pour te signifier qu'avant de mourir tu fonderas à Brescia une compagnie

Premiers projets.

de vierges semblable à la mienne ; car c'est sa volonté divine. » La bienheureuse servante du Seigneur entendit ces paroles sans en concevoir aucune vanité ; bien loin de se hâter d'aller à Brescia, où devait s'accomplir cette prédiction, elle resta encore vingt ans à Désenzano, partageant sa vie entre le travail et la prière, elle entra même dans le Tiers-Ordre de Saint-François, afin d'obtenir la permission de communier plus fréquemment ; car à cette époque, on ne croyait pas convenable que les personnes qui vivaient dans le monde s'approchassent souvent de la Table Sainte. La ferveur des fideles s'était bien relâchée en ces temps, qui virent naître le protestantisme; la foi était vive encore, mais les mœurs se corrompaient de plus en plus. Il y avait dans les environs de Désenzano, une villa qui appartenait à de nobles habitants de Brescia. Ils venaient s'y retirer l'été et avaient lié amitié avec sainte Angèle, à cause de son angélique piéte. Ces seigneurs, ayant perdu tous leurs enfants, prièrent la sainte de ne pas les quitter, et de retourner avec eux à Brescia. Elle y consentit volontiers et demeura quelque temps dans leur palais. Elle trouvait à Brescia de plus grands secours pour la direction de sa conscience et la réception des Sacrements. Le matin elle entendait plusieurs messes, le soir elle visitait les églises. L'austérité de sa vie, l'aménité de ses discours, sa douceur, sa charité, l'eurent bientôt fait connaître de la ville entière. On ne l'appelait que la sainte[1]. »

Pèlerinage aux Saints-Lieux.

271. C'est toujours une sainte pensée que celle des pèlerinages : d'abord à cause de leur objet propre qui est sacré ; puis par leurs effets sur les âmes, par les relations qu'ils établissent dans le domaine de la vie spirituelle. Pieuse est l'inspiration qui y conduit ; cette inspiration persévère tout le long de la route, remuant jusqu'au fond du cœur ce qu'on a de foi, faisant apprécier plus chrétiennement les fautes par lesquelles nous dérogeons de la sainteté chrétienne, engageant à secourir les pauvres par l'aumône, donnant aux pèlerins de précieuses occasions de pénitence. Angèle avait fait, à Mantoue, le pèlerinage de la Bienheureuse Hosanna.

[1] *Grande Vie des Saints*, t. X, p. 741.

Les consolations qu'elle avait goûtées dans ce premier pèlerinage, les grâces qu'elle avait recueillies, lui inspirèrent le désir de visiter les lieux sanctifiés par la présence de Jésus-Christ et par l'accomplissement des mystères de la rédemption. A l'âge de cinquante-quatre ans, en 1524, elle ne craignit point d'entreprendre le pèlerinage de Jérusalem, avec un de ses cousins et un marchand de Brescia, Antoine Romano. De Venise, elle s'embarqua au mois de mai sur un navire qui portait annuellement les pèlerins en Terre-Sainte. Comme le navire arrivait au port de Candie, Dieu, pour l'éprouver, lui enleva la vue, soit par suite des fatigues de la mer, ou plutôt par une cause surnaturelle, elle devint aveugle. Notre Seigneur ne voulait pas, sans doute, qu'une distraction vînt troubler le recueillement avec lequel elle devait visiter les lieux sacrés arrosés de son sang. Le navire les conduisit ensuite au port de Jaffa en Palestine, d'où ils partirent en caravane pour Jérusalem. Les compagnons de la sainte la menèrent visiter tous les sanctuaires de Jérusalem, ceux de Bethléem et plusieurs autres de la Palestine. La sainte ne les voyait pas de ses yeux corporels, mais Notre-Seigneur les montrait à ceux de son âme, en sorte qu'elle les connaissait aussi parfaitement que si elle n'eût point été aveugle. Les sentiments qu'ils lui inspiraient étaient si vifs, elle les exprimait d'une manière si touchante, qu'elle arrachait des larmes à tous ceux qui l'entouraient. Pendant son séjour à Jérusalem, elle demeura sur la montagne de Sion, dans un petit couvent où son nom est resté célèbre. En quittant la Terre-Sainte, elle voulut emporter comme souvenir de son voyage, une relique de tous les lieux qu'elle avait visités. Au retour, les pèlerins faillirent être pris par les Arabes qui les attendaient sur le chemin : ils durent rester huit jours à Rama, jusqu'à ce qu'on leur eût donné une escorte suffisante pour les accompagner à Jaffa. Ils se rembarquèrent dans cette ville sur le navire qui les avait amenés et qui les conduisit une seconde fois dans l'île de Crète ou de Candie. Là, sainte Angèle retrouva la vue en priant aux pieds d'un Crucifix miraculeux. Cette guérison instantanée, au lieu même où elle avait été frappée de cécité, montre bien dans quel but Notre-Seigneur lui avait envoyé cette épreuve. Deux

autres navires partirent avec le leur de cette île, se rendant également à Venise. Le gouvernement de Candie, qui retournait en Italie frappé sans doute de la sainteté d'Angèle et du miracle qui s'était opéré, voulut s'embarquer avec elle sur le navire des pèlerins, et bien lui en prit, car une affreuse tempête les assaillit presque au sortir du port. Au bout de trois jours, les deux autres vaisseaux ne purent résister davantage à la fureur des vagues, et furent engloutis dans les flots. Celui des pèlerins fut préservé pendant cinq jours encore que dura cette tourmente, grâce aux prières de la sainte. Ils arrivèrent enfin à Venise le 4 octobre de l'an 1524, comme on célébrait la fète de saint François d'Assises. Le bruit de la sainteté d'Angèle s'y répandit avec la rapidité de l'éclair. Plusieurs grands personnages de la république vinrent la prier de se fixer dans leur ville et de prendre la direction des hôpitaux et des autres œuvres de miséricorde, mais la sainte refusa constamment toutes ces charges. Elle se rendit au plus vite à Brescia, où elle arriva le 25 novembre, jour de la fête de sainte Catherine, patrone des vierges de Jésus-Christ.

Nouveaux pèlerinages.

272. De retour à Brescia, Angèle voulut compléter le pélerinage aux Saints Lieux par le pélerinage de Rome. Le motif qui la décidait à cette nouvelle absence était la publication du jubilé accordé au monde catholique, en 1525, par le pape Clément VII : c'était le troisième et l'on s'y porta en foule. A peine arrivée dans la ville sainte, une heureuse circonstance lui procura la rencontre de Pierre de la Pouille, attaché au service du Pape, et qui avait fait avec elle une partie du pélerinage de la Terre Sainte. Ce camérier, qui avait conçu, pour la sainte fille, la plus haute estime, et qui, pendant la longue et périlleuse navigation de Jaffa à Venise, avait été témoin de ses rares vertus, se montra joyeux de la revoir, lui fit ses offres de service et se chargea de la faire admettre à l'audience du Pape. Cette faveur était sans contredit la plus signalée qu'il pût procurer à Angèle. Le Saint Père, instruit des grâces dont le ciel favorisait sa servante, lui proposa de se fixer à Rome et de prendre la direction des hôpitaux. Angèle ne vit pas, dans cette proposition, la volonté de Dieu et, avec l'agrément du

Pontife, revint à Brescia. Le duc de Milan, Sforza, lui témoignait également une haute estime ; il lui recommanda ses États menacés d'une terrible guerre. La guerre éclata, en effet ; les troupes de l'Empereur envahirent le territoire de la République. La sainte fille s'était heureusement retirée à Crémone ; par ses prières et ses mortifications, elle obtint de Dieu la conclusion de la paix. Une maladie causée par les jeûnes excessifs, vint alors la visiter ; une guérison inattendue la rendit à l'exécution de ses desseins. Cependant, pour la fondation de l'Ordre qu'elle préparait, les lumières divines se déterminaient de plus en plus. Angèle commença par s'associer douze des plus vertueuses filles de la ville et les fit participer à ses exercices ; désireuse d'attirer, sur ses compagnes, la bénédiction de Dieu, elle résolut d'entreprendre en leur compagnie le pélerinage de Monte-Sacro, à Varallo, près Novare. C'est un lieu où l'on a représenté dans une vingtaine de chapelles, par des groupes de statues et des peintures à fresque, les lieux de la Passion du Sauveur. Le voyage s'accomplit heureusement : les prières furent ferventes et l'événement fit voir qu'elles avaient touché le cœur du bon Maître. Ce fut là, en face des scènes de la Passion que la fondatrice développa l'étendue de ses desseins, qui avaient pour objet de faire aimer davantage Dieu que les hommes oublient, après qu'il a tant fait pour eux.

Idée-mère de l'Institut des Ursulines,

273. L'idée mère du nouvel Institut se ramenait à ses termes : Relever la bannière de la virginité, que les dernières hérésies avaient tenté de rendre odieuse ; renoncer, par un généreux sacrifice, aux avantages et aux plaisirs du siècle, abdiquer sa propre volonté, faire profession d'une vertu austère ; se consacrer par état à l'instruction gratuite des jeunes filles, les élever dans l'amour et la pratique des obligations de leur baptême ; leur inspirer l'ordre en toutes choses, la discipline dans la vie, le sérieux dans toutes les actions ; les disposer, par des épreuves convenables, à la fréquente et digne participation aux sacrements ; éclairer les pauvres femmes, les filles ignorantes ; visiter et soigner les malades ; consoler et soutenir, autant que possible, celles que la misère et le mauvais exemple exposent au danger de se perdre ;

joindre, en un mot, la vie contemplative aux travaux de la vie active ; ne s'y proposer d'autre fin que la gloire de Dieu et le salut des âmes, comme déjà nous l'avons dit; n'avoir d'autre ambition que de répondre à la charité parfaite avec laquelle Jésus-Christ travailla lui-même à la sanctification des hommes. Quoi de plus complet ? Un tel programme édifie, mais n'étonne point dans l'Église. C'est tout simplement ce que l'humanité peut concevoir de plus héroïque : l'immolation perpétuelle, quotidienne, incessante de l'individu à ses frères, sans retour sur lui-même, sans honneur à sa personnalité, sans le moindre intérêt de possession et de jouissance. Cette œuvre de sanctification généreuse se rapportait surtout à l'éducation des petites filles. « L'instruction ! l'éducation, s'écrie monseigneur Postel, deux mots qui semblent se confondre et qui n'ont point la même signification. On peut savoir beaucoup, sans être *élevé* dans la dignité de ce mot. L'instruction est affaire d'intelligence, l'éducation est la lumière et le rempart du cœur. Or, le cœur ne se forme que par la religion. C'est une vérité qui n'a pas besoin d'être démontrée ; chacun de nous la sent au fond de lui-même, et il suffit de regarder autour de soi pour en trouver les plus abondantes et les plus concluantes preuves. La religion, d'ailleurs, n'est point une science que l'on enseigne à certaines heures, comme l'histoire, la littérature, le calcul ; elle préside à toutes les pensées de l'homme, elle dirige toutes ses actions, elle enveloppe son être tout entier ; elle doit donc être bien plus qu'une leçon orale, une atmosphère morale. Sans religion, vous n'aurez point d'éducation, sans éducation, vous n'aurez point de nobles cœurs, sans nobles cœurs, point d'hommes. Il faut tendre vers Dieu pour représenter ici-bas une créature couronnée d'intelligence, être réchauffé par le regard de Dieu pour valoir quelque chose. C'est pourquoi on aura beau faire, l'Église parlant au nom de Dieu, reliant l'homme à Dieu par les sacrements et par le culte, est et restera toujours, la grande, la vraie institutrice des nations. Elle seule peut se faire ouvrir les portes du cœur, et verser dans ce cœur, avec les clartés célestes, le baume de vie qui conserve, purifie, agrandit, fortifie. Elle seule a le droit de commander la lutte

contre les passions qui dégradent ou amoindrissent ; seule elle en possède les moyens avec le pouvoir de les communiquer. L'impiété de nos jours en a la très claire vue : une notable partie de ses efforts se porte sur l'éducation, qu'elle voudrait soustraire à Jésus-Christ ; et, par contre, le dévouement pastoral concentre sur ce point la défense et la vigueur de l'apostolat. — Cette défense n'était pas moins urgente à l'époque de sainte Angèle. Au lieu de l'impiété effrontée, c'était l'hérésie qui envahissait le monde, combattant la vérité. Un quart de l'Europe cédait aux prédications de fougueux sectaires, et abandonnait l'Église pour courir après tous les systèmes erronés qu'il leur plaisait de lui offrir. C'était donc un intérêt de premier ordre que prémunir l'enfance contre ces ténèbres et ces défections, et, par la mère de famille, de maintenir la famille entière, puisque les premières impressions, les premiers souffles respirés, sont ceux qui durent, ceux qui, du moins, finissent toujours par se réveiller. Mais, d'autre part, l'éducation demande un dévouement surhumain, des qualités supérieures, une abnégation sincère, persévérante : et comment s'élever soi-même à ces hauteurs, sinon en se tournant toujours vers Dieu par la méditation et la prière ? L'Institut d'Angèle mettait cette prière et cette méditation en tête de ses principes, comme l'élément même de la vie religieuse et pédagogique. On y devait prier parce qu'on enseignerait et on enseignerait parce qu'on en aurait acquis la force par la prière. Et maintenant, que l'on suppute, si on le croit possible, le nombre des âmes qui, depuis trois cents ans, par tant de mères de famille élevées chez les Ursulines, ont été introduites ou confirmées dans le bien. C'est par millions sans doute qu'il les faudrait compter. Et ce bien immense est dû à une simple femme sans lettres et sans pouvoir humain, puissante seulement par son amour pour Dieu, son union sainte avec le ciel. Or, on voudra bien remarquer que de telles œuvres, plus durables que les constitutions des royaumes, ne se rencontrent que dans l'Église catholique. Ni l'hérésie, ni ce qu'on peut appeler la libre pensée [1], ni

[1] *Histoire de Sainte Angèle Mérici*, t. II, p. 93 et passim.

même la politique la plus saine, n'ont eu jamais rien de semblable. La fécondité surnaturelle leur manque.

Institution définitive.

274. Bien que le plan de son Institut fût arrêté, Angèle hésitait encore et resta pendant deux années sans se déclarer publiquement. Or, une nuit qu'elle méditait dans son oratoire, elle aperçoit un ange qui s'avance vers elle, tenant un fouet dont il paraissait vouloir la frapper. Aussi fut-elle comme foudroyée par l'apparition de l'esprit céleste ; mais s'étant prosternée et ayant prié une heure, elle se releva et vit Notre-Seigneur en personne lui adresser une réprimande sévère. A peine le jour commença-t-il à paraître, Angèle se rendit à l'église, se confessa de ses retards, communia et ne rentra chez elle que pour dresser immédiatement le plan de l'Institut, qu'elle communiqua, peu de jours après, à ses compagnes. Toutes unanimement s'engagèrent à respecter et à observer cette règle. Ce fut donc le 25 novembre 1535, fête de sainte Catherine, modèle des épouses de Jésus-Christ que la société formée par Angèle se considéra comme définitivement établie. Elle se composait des douze premières sœurs d'Angèle leur directrice, et de quinze autres personnes qui se joignirent à elles dans cette solennité : en tout vingt-huit personnes. On se rendit à l'église pour communier et sceller son engagement par le vœu simple de virginité ; après quoi on revint à l'oratoire, pour se disperser dans la ville et exercer la charité promise. La clôture n'entrait pas encore dans les plans de la fondatrice ; les sœurs, au contraire, devaient aller au milieu des familles, des écoles, des hôpitaux : c'était à proprement parler, ce que S. Vincent de Paul devait créer plus tard sous le nom de *Sœurs de charité*, également vouées à l'aumône, au soin des pauvres, à la visite des malades, au service des hôpitaux et à l'instruction des enfants. Ce fut assurément un beau spectacle pour Brescia de voir sortir à des moments réglés, de l'oratoire d'Angèle, cette troupe de pieuses filles qui se répandaient dans tous les quartiers, pour y porter l'instruction, les bons conseils, les secours de toute sorte. On savait que si le vœu de virginité leur était permis, il ne leur était point imposé et que le seul amour des âmes les poussait à se dévouer ainsi. Elles demeuraient dans

leurs familles ne se réunissaient à l'oratoire que pour certains exercices de piété ou de pénitence et pour la réception des sacrements. On en admirait davantage ce zèle qui se révélait chaque jour et cette fidélité qui devait se garder elle-même. On ne savait pourtant si l'on devait se fier à des commencements si beaux, en voyant surtout qu'il ne s'agissait point de clôture, sans laquelle jusque-là on ne comprenait point la vie religieuse ; mais on put s'assurer chaque jour que l'Esprit de Dieu était avec les sœurs et qu'il les maintenait dans la persévérance, malgré tout ce qui, selon les idées du temps, faisait craindre l'insuccès. Nous retrouvons ici, au surplus, ce que nous avons rencontré déjà, chez les Théatins et les Jésuites, un ordre religieux qui s'approprie au temps pour mieux lutter contre les désordres. En ces temps critiques, disait la fondatrice des Ursulines, plaçons de saints modèles au milieu du monde même. Opposons à l'hérésie et au libertinage des digues vivantes, des chrétiennes établies sur leur propre terrain, toujours à la portée de les combattre et de les réduire. Gardons-nous donc d'obliger nos filles à la clôture, et même de les rassembler dans une maison particulière. Laissons-les plutôt au sein de leurs familles : elles y pareront plus aisément les coups que l'on voudrait porter à la foi et aux bonnes mœurs ; elles y jetteront plus efficacement la paix de la sainte doctrine, et les exemples qu'elles donneront seront autant de leçons journalières propres à soutenir les faibles, et que Dieu lui-même fera servir à la défense de la religion. — Ainsi raisonnait Angèle en traçant le plan de son Institut. N'était-ce pas un effet de sa prudence et de ses lumières que de savoir régler son zèle suivant les circonstances ? Elle ne pensait pas, d'ailleurs, que la forme actuelle fût le dernier mot de la pieuse association, mais qu'elle pourrait, comme tout ici-bas, en se développant, rencontrer des conditions plus parfaites. Elle se réservait de s'en expliquer dans les constitutions, comme elle le fit réellement quelques années après. Elle ne doutait point que l'orde de Sainte-Ursule fût dès lors comme un séminaire dont la surabondance servirait un jour à repeupler et faire fleurir plusieurs communautés de filles. Quant au patronage de la grande

Sainte de Cologne, qu'elle invoquait pour son œuvre naissante, il s'explique de lui-même. Par humilité, Angèle ne voulait pas donner son nom à son œuvre et préférait la placer sous la protection d'une Sainte. Or, comme Ursule, elle appelait à la vertu une troupe de jeunes filles ; Ursule lui était apparue pour l'y encourager et enfin, envisageant, comme but, l'instruction à donner aux enfants, elle prenait pour patronne, la patronne des Universités de Paris, de Vienne et de Coïmbre.

Organisation de l'autorité.

275. Angèle n'ignorait pas qu'une institution, si bonne, si bien conçue qu'elle soit a toujours besoin d'être gouvernée pour se maintenir dans son esprit primitif, qu'il y faut une autorité vivante. Elle divisa donc ses filles, répandues dans la ville, en un certain nombre de *quartiers*, chacun administré par une directrice choisie parmi les plus exemplaires et les plus méritantes. La directrice devait visiter les sœurs de son quartier, au moins une fois tous les quinze jours, et de temps en temps les appeler auprès d'elle pour les pénétrer de l'esprit de l'Institut et les ranimer dans la pratique des œuvres. En outre, la prudente fondatrice voulut avoir quelques veuves de sainte renommée, estimées pour leurs jugements et leur sagesse, n'ayant pas moins de cinquante ans, et les charger de veiller sur les plus jeunes, afin d'empêcher le relâchement de s'introduire dans la Congrégation. Pour cela, toute *matrone* ou *veuve* était assistée d'une conseillère, dont la mission consistait à s'informer des points qui pouvaient mériter attention et réforme. Les matrones furent appelées *gouvernantes*, les conseillères colonelles (mot qui aujourd'hui ferait sourire), et la Congrégation toute entière se nomma *Compagnie de Sainte-Ursule*. On ne s'étonnera pas beaucoup de voir adopter de pareilles désignations à une époque de guerres continuelles. C'est ainsi que S. Ignace appela lui-même son ordre, *Compagnie* de Jésus, et *général*, le supérieur qui la gouverne. — Enfin, la bienheureuse apportant à tous les détails, à toutes les nécessités, la maturité de son expérience, réclama l'assistance de plusieurs hommes de pieuse vie [1]

[1] POSTEL, *Hist. de Sainte Angèle Mérici*, t. I, p. 121.

pour protéger les sœurs au cas de quelque affaire extérieure ou de quelque injustice. A cette congrégation ainsi constituée, il fallait des règles. Angèle se mit en oraison et les dicta. Son secrétaire était Gabriel Cozzano, homme instruit et fort estimé dans ce temps-là, qui depuis a écrit : « En cette rédaction il n'y a rien de moi. Je n'ai fait que reproduire aussi fidèlement qu'il m'était possible, ce que j'ai entendu. Seule, Angèle, soutenue de Dieu, a été la fondatrice de cette grande œuvre, où elle a voulu, par humilité, que je cache son nom. » Au surplus, encore qu'elle sentit réellement l'assistance divine dans la composition de sa règle, elle ne laissait pas de conférer, sur chaque point avec son confesseur, avec des religieux doctes et éclairés, et même avec des femmes qu'elle savait expérimentées et solidement pieuses. On cite, parmi ses conseillers, le P. Paul de Crémone, chanoine de l'église de Sainte-Affre, don Chrysante, chanoine d'une autre collégiale de Brescia, et don Allianello ; ce dernier fonda depuis la Congrégation des Pères de la Paix, et contribua beaucoup aux progrès de l'ordre de Sainte-Ursule. Les règles furent revêtues bientôt par le cardinal Cornaro, de l'approbation épiscopale. Il se tint ensuite un chapitre général où l'on compta cinquante-neuf sœurs. Angèle fut nommée, à l'unanimité des suffrages, Mère générale. On élut ensuite les gouvernants, les assistants et les directeurs. En congédiant ses sœurs, Angèle leur fit ces recommandations : « Oui, mes très chères filles, si nous n'avons pas, comme sainte Ursule dont nous porterons le nom, l'ineffable bonheur de conquérir le ciel par un glorieux martyre, nous y arriverons du moins par l'imitation de ses vertus, c'est-à dire par notre pureté, notre attachement à l'Église catholique maintenant déchirée par l'hérésie, nous y arriverons par une inviolable fidélité à nos engagements. Ces engagements sont graves, vous le savez : je vous les ai fait connaitre. Nous nous réunirons ici tous les dimanches pour concerter ensemble les opérations de la semaine, et convenir des endroits où notre zèle paraîtra le plus nécessaire. Vous aurez chacune votre district et des quartiers différents, afin d'éviter la confusion, et de rendre ainsi nos travaux plus réguliers et plus utiles. Quant à l'habillement, je ne vois au-

cune difficulté à ce que nous conservions celui que nous avons l'usage de porter, puisqu'il est modeste ; je crois même que nos habits ordinaires pourront, en telle circonstance, nous ouvrir plus facilement les familles, et par conséquent, servir à la bonne cause que nous voulons défendre. — Continuez, mes très chères filles, continuez la sainte œuvre que vous avez si bien commencée. Allez, au nom du Seigneur, partout où la divine charité vous appellera. Faites-vous toutes à tous ; rendez-vous esclaves de tous, à l'exemple du grand Apôtre. Recevez avec bonté les enfants qui vous seront confiés, et attachez-vous principalement aux plus grossiers, aux plus pauvres. Dieu sera votre récompense. »

Approbation à Rome.

276. Désormais Angèle, devenue supérieure, dut s'occuper du recrutement de son ordre, de la formation de ses religieuses, des principes et des pratiques à faire particulièrement prévaloir dans l'ordre, pour lui assurer la grâce de Dieu. La chose qu'elle eut premièrement à cœur, ce fut d'obtenir l'approbation du Saint-Siège. L'approbation épiscopale avait été obtenue ; mais, pour l'extension de l'ordre aux autres pays, celle du Souverain-Pontife, chef de l'Église catholique, était nécessaire ; et notre bienheureuse pensa qu'il convenait dès maintenant d'en demander la faveur à Rome. C'était une affaire quelque peu difficile, où moins que jamais elle pouvait agir seule. Elle appela donc le secrétaire Cozzano, et, lui ayant fait part de son désir et de ses intentions, le chargea de rédiger la supplique qui serait adressée au Saint-Siège, puisqu'il connaissait, mieux que personne, ces sortes de rédactions et les formes exigées par la chancellerie romaine. « Cette pièce, depuis écrit Cozzano, fut à la vérité tracée par ma plume, mais les pensées en furent dictées par le Saint-Esprit, qui se servait d'Angèle pour me les faire entendre. » Le document de 1537, précéda de trois ans seulement la mort de la fondatrice. Fut-il envoyé du vivant d'Angèle ? ce point est difficile à éclaircir. Ce qui est certain, c'est que l'approbation ne vint que sept ans après, la sainte étant partie pour le ciel depuis quatre années. Sans doute, du haut de la gloire elle intercéda pour le bon succès de cette négociation. Après sa mort, deux épreuves devaient affliger sa congrégation ; il

devait s'élever des disputes, d'abord sur la nécessité de la clôture, ensuite sur les convenances d'un habit commun à toutes les Ursulines. Les cœurs allaient s'envenimer, lorsqu'arriva de Rome la bulle d'approbation ; elle était datée du 9 juin 1544. Les destinataires avaient reçu, en même temps, une indulgence de cent jours en faveur de celles qui revêtiraient la robe noire attachée autour des reins par une corde de cuir : cette concession rétablit entre les cœurs l'harmonie des premiers jours. Au sortir de ces épreuves, la jeune famille se développa rapidement, sans doute par la protection de la fondatrice. En peu d'années, on compta les religieuses par centaines ; l'ordre se répandit en Italie, puis dans les autres parties du monde catholique. Cette compagnie a été depuis le modèle de tant de Congrégations de femmes, fondées principalement en France, pour l'éducation de la jeunesse, le soin des malades et le soulagement des pauvres. C'est à sainte Angèle qu'il faut reporter cette sainte hardiesse, avec laquelle elle a laissé la première ses filles au milieu du monde, à la garde de leur vertu, sous la protection de Jésus-Christ, de la Sainte Vierge et de Sainte Ursule.

Mort d'Angèle Mérici.

277. Quand la Compagnie des Ursulines fut définitivement fondée, Angèle ne pensa plus qu'à se préparer à la mort, elle tenait désormais son œuvre pour accomplie. Cette sainte femme vécut jusqu'en 1540 ; mais aussitôt qu'elle le put, elle se démit de son autorité en faveur d'une femme très remarquable, la comtesse de Lodrone. Angèle tomba malade à la fin de l'année 1539, ou au commencement de 1540 : elle avait alors de soixante-cinq à soixante-six ans. Sa maladie ne semblait pas dangereuse, mais Notre-Seigneur lui avait révélé que sa mort était prochaine. D'ailleurs l'amour divin qui la consumait avait desséché son corps et tari en elle toutes les sources de la vie. Elle se fit revêtir de l'habit du Tiers-Ordre de Saint-François et étendre sur une natte. Elle réunit ses enfants autour d'elle, leur fit ses adieux, et reçut au milieu de leurs sanglots les dernières consolations de la religion. Par une précaution admirable, elle avait voulu laver elle-même son corps, afin qu'on ne fût point obligé de découvrir ses membres pour les

laver après sa mort, avant de l'ensevelir. Quel amour jaloux de la virginité, et que cette sainte femme méritait bien le nom angélique, qu'elle avait reçu dans son baptême. Le 27 janvier de l'an 1540, vers les trois heures du soir, elle rendit à Dieu sa sainte âme. Un étoile parut sur la maison où son corps était déposé, et l'éclaira de ses rayons pendant trois jours. Le corps fut ensuite porté à l'église au milieu d'une affluence immense, mais une discussion s'étant élevée entre la cathédrale et l'église de Sainte-Affre, qui toutes deux voulaient posséder ce trésor, le corps resta exposé pendant un mois à la vénération du peuple. Il rendait une odeur suave et était flexible comme pendant la vie. Aucun signe de corruption ne parut en un temps si long et malgré la foule qui continuellement remplissait l'église. Il semble que Dieu avait suscité ce procès pour mieux constater le prodige de son intégrité et la gloire de sa Servante. On accourait pour le voir de toutes les parties de l'Italie ; les miracles qui s'y faisaient y attiraient les malades. Ce fut une bénédiction pour tous les malheureux de ce pays. Enfin le procès fut jugé en faveur de l'église de Sainte-Affre, que la sainte aimait entre toutes celles de Brescia, à cause des Reliques des Martyrs qu'elle possède. Elle fut déposée dans un tombeau que la piété de ses enfants a rendu magnifique, et que Dieu a encore plus illustré par de nombreux miracles. Sainte Angèle Mérici fut béatifiée par Pie VI et canonisée par Pie VII.

§ XV. LES MISSIONS EN AMÉRIQUE

L'époque dans laquelle nous entrons offre cette particularité qu'au moment où le schisme et l'hérésie désolent l'Occident, la découverte de l'Amérique et le passage du cap de Bonne-Espérance, offrent à l'Église plus d'âmes que ne lui en ont enlevé toutes les hérésies depuis Simon le Magicien. L'Eglise, fidèle à elle-même, s'élance à la conquête de ces âmes et inaugure les grandes missions du XVI[e] siècle. Ce seul mot de mission jette l'âme en contemplation devant les plus grands mystères. Dieu a créé l'homme

pour l'élever jusqu'à lui : il l'élève de deux manières, soit que Dieu descende vers l'homme et il l'a fait par l'Incarnation ; soit que l'homme faisant un effort sublime, s'élève jusqu'à Dieu, avec le secours de la grâce et entre, même ici-bas, en participation des biens célestes. Or, pour préparer et pour continuer l'Incarnation de son divin Fils, Dieu a échelonné, le long des âges, une série de missions départies, tantôt à des hommes privilégiés, tantôt à des institutions de choix. Avant Jésus-Christ, Dieu donne aux patriarches la mission de garder le dépôt des traditions primitives et le culte de la promesse du Rédempteur. Parmi les patriarches, il choisit pour des missions plus spéciales Noé, Abraham, Isaac, Jacob, Joseph, Moïse : alors il choisit un peuple et au sein de ce peuple suscite des rois et des prophètes. Dans la plénitude des temps, vient le grand envoyé, Jésus-Christ; Jésus-Christ envoie les Apôtres et par eux conquiert le monde. Depuis la conquête Apostolique, les principales missions s'effectuent à l'intérieur de l'Europe, soit pour soutenir Rome à son déclin et Constantinople au berceau ; soit pour convertir les Barbares, jusques y compris les Normands. Les Croisades ouvrent en grand l'ère des missions au dehors, en confiant à l'épée chrétienne le soin de délivrer le tombeau du Christ et d'abattre l'Islam. Au XIIIe siècle, les Franciscains et les Dominicains s'élancent sur l'Asie, pénètrent jusqu'en Tartarie, au Thibet et à la Chine. Au XVI[e] siècle, s'ouvrent les grandes voies de l'Amérique et des Grandes Indes : c'est là que s'inaugurent les grandes missions qui se poursuivent depuis trois siècles.

278. S'il est un spectacle au monde qui doive attirer l'attention et causer à l'homme qui réfléchit une admiration profonde, c'est sans contredit la fécondité de cette simple parole adressée à ses apôtres par Jésus-Christ ressuscité : « *Allez, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ; et voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles.* » Parole étonnante en vérité ! Mais parole dont les événements ont démontré la divine origine. Voyez les philosophes de la Gentilité : les Socrate, les Platon, les Zénon, les Epictète. Certes, ils ont dit des choses magnifiques, ils ont révélé à leurs contemporains des vérités

Ce qu'il faut entendre par Missions.

admirables, mêlées d'erreurs, il est vrai, mais grandes cependant, conquises d'ailleurs sur l'ignorance par la réflexion du génie et arrachées comme pièce à pièce aux ténèbres et à la confusion des esprits. Un instant ils ont enseigné quelques disciples choisis ; on les a crus immortels parce qu'ils parlaient d'immortalité ; tout-puissants, parce qu'ils avaient ravi à la création une partie de ses mystères. Et cependant, il n'est venu à aucun d'eux la pensée de dire à ses disciples : « Allez, je vous envoie, je suis avec vous. Voici l'univers, changez-le. » L'eussent-ils dit, cette parole, qu'elle n'en serait pas moins morte avant eux. Ils ont vécu, il n'ont pas régné ; ils ont enseigné, ils n'ont pas régénéré. Mais un jour, sur les rives d'un petit fleuve de la Palestine, un homme parut. On disait de lui des choses merveilleuses. Les anges avaient annoncé sa venue, des rois avaient visité son berceau, et des bergers, les préférés de sa tendresse, avaient appris, par ses vagissements, les secrets de la vie. Mais il était pauvre, il fut méprisé ; il prêchait une grande doctrine, il fut traité d'imposteur ; il apprit aux hommes la pratique du bien, les hommes le battirent de verges, le vouèrent à l'infamie, le clouèrent à une croix... Et voilà que cet homme méprisé, accusé d'imposture, voué à l'infamie, crucifié, se lève victorieux de sa couche funèbre et dit en maître à de pauvres ignorants, à des bateliers sans savoir, sans force, sans expérience et sans appui humain : « Allez, enseignez. » Et ces bateliers partent pieds nus, les reins ceints d'une corde, un bâton à la main, une croix sur la poitrine. Trois siècles plus tard, les apôtres et leurs successeurs avaient été égorgés, mais les dieux... les dieux du Capitole étaient ensevelis dans la poussière et la croix du Nazaréen dominait le monde. Et voilà justement ce qu'il faut entendre par mission. Avoir une mission, ou, ce qui revient au même, être missionnaire, c'est être envoyé par Jésus-Christ ou par son vicaire, c'est être le dépositaire de son autorité et le héraut de sa doctrine, c'est sans aller pieds nus, la croix dans le cœur, prêcher, mourir... et convertir. Ceci se comprendra mieux par opposition. — A côté du missionnaire catholique, nous avons le placeur de Bibles du protestantisme. Le mot de *missionnaire* était précisément synonyme de celui

d'*envoyé*, le protestant, agissant hors de l'unité catholique, est obligé de dire : *Je suis un envoyé, non envoyé*. Quand même il aurait été approuvé par un évêque hérétique ou par un patriarche schismatique, la difficulté subsisterait toujours ; ceux-ci n'étant pas *envoyés*, n'ont pas le droit d'*envoyer*. Les sectes ont beau faire des essais de mission, leurs prétendus ouvriers évangéliques, séparés du chef de l'Église, ressemblent, dit le comte de Maistre, à ces animaux que l'art instruit à marcher sur deux pieds et à contrefaire quelques attitudes humaines. Jusqu'à un certain point, ils peuvent réussir ; on les admire même à cause de la difficulté vaincue ; cependant on s'aperçoit que tout est forcé, et qu'ils ne demandent qu'à retomber sur leurs quatre pieds. Quand de tels hommes n'auraient contre eux que leurs divisions, il n'en faudrait pas davantage pour les frapper d'impuissance. *Anglicans*, *luthériens*, *calvinistes*, *méthodistes*, *baptistes*, *moraves*, *puritains*, *quakers*, ce sont ces sectaires, ennemis les uns des autres, qui convertiraient les infidèles ! Saint Paul a dit : *Comment entendront-ils si on ne leur parle ?* On peut demander avec autant de raison : *Comment les croira-t-on, s'ils ne s'entendent pas ?* Obstacle invincible qui avait frappé le grand esprit de Leibnitz, puisqu'il disait avec une noble simplicité : « Notre peu d'union ne nous permet pas d'entreprendre les grandes conversions. » Je sais que, pour échapper à la difficulté, les Anglais, peuple pratique, ont imaginé un expédient. « Le missionnaire, disent-ils, doit posséder un esprit vraiment catholique. Ce n'est point le calvinisme, ce n'est point l'arminianisme ; c'est le christianisme qu'il doit enseigner. Qu'il soit donc persuadé que le succès de son ministère ne repose nullement sur les points de séparation, mais sur ceux qui réunissent l'assentiment de tous les hommes religieux. » — A merveille, mais tous les dogmes ont été niés par quelque dissident. De quel droit l'un se préférerait il à l'autre ? C'est du reste trop présumer de l'esprit de secte, qui n'est que l'esprit de la division, que d'attendre de lui des principes de conciliation. A le supposer capable de ce sacrifice, il ne toucherait point encore au but. Lorsque lord Macartney partit pour sa célèbre ambassade, le cardinal Borgia, préfet de la Propagande, pria le

noble lord de recommander à Pékin les missions catholiques. L'ambassadeur s'acquitta de la commission; mais quel ne fut pas son étonnement d'entendre le ministre du Fils du Ciel lui répondre : l'Empereur s'étonne fort de voir les Anglais protéger au fond de l'Asie une religion que leurs pères ont abandonnée en Europe. » Du reste, les prédicateurs protestants, au lieu de s'élever jusqu'à l'esprit chrétien, trouvent beaucoup plus commode de débiter, à leurs auditeurs, que le christianisme est la plus belle chose du monde, qu'il a été malheureusement corrompu par le papisme, mais que le papisme ne doit avoir qu'un temps, attendu qu'il soumet à des lois trop sévères l'esprit et le cœur de l'homme, et que la religion la plus pure, la plus facile, la plus agréable, c'est, sans contredit, le protestantisme. Le mandarin qui entend ces belles assertions, ou se trouve protestant sans le savoir, ou prend le prédicateur pour un fou. — Il faut d'ailleurs distinguer entre les infidèles civilisés et les infidèles sauvages ou barbares. On peut dire à ceux-ci tout ce qu'on veut ; mais, par bonheur, l'erreur n'ose guère leur parler. Quant aux autres, il en est tout autrement; mais le fait que je viens de citer prouve qu'ils en savent assez pour nous distinguer. S'il y a parmi eux des esprit capables de se rendre aux vérités du christianisme, ils ne nous auront pas entendu longtemps avant de nous accorder l'avantage sur les sectaires. Le bon sens non prévenu s'aperçoit bien vite que l'Église une et invariable est d'un côté, et de l'autre l'hérésie aux mille têtes. — Une autre raison, qui annule ce faux ministère évangélique, c'est la conduite morale de ses organes. Ils ne s'élèvent jamais au-dessus de la *probité*, faible et misérable instrument pour tout effort qui exige la sainteté. Le missionnaire, qui ne s'est pas refusé par un vœu sacré au plus vif des penchants, demeurera toujours au-dessous de ses fonctions et finira par être ridicule ou coupable. On sait le résultat des missions anglaises à Taïti dans les premières années de ce siècle, chaque apôtre, devenu libertin, ne fit pas difficulté de l'avouer, et le scandale en retentit dans toute l'Europe. Au milieu des nations barbares, loin de tout supérieur et de tout appui qu'il pourrait trouver dans l'opinion publique, seul avec son cœur et ses

passions, que fera le missionnaire d'un homme, cet homme fût-il un grand roi ? Ce que firent ses confrères à Taïti. Le meilleur de ces gens-là, après avoir reçu sa mission de l'autorité civile, s'empresse de se retirer dans une maison commode avec sa femme et ses enfants, et se borne à prêcher philosophiquement à des sujets sous le canon de son souverain. Quant aux véritables travaux apostoliques, jamais ils n'oseront y toucher du bout du doigt. L'immense supériorité de nos missionnaires est si bien connue qu'elle a pu alarmer l'ancienne Compagnie des Indes. Quelques prêtres français, jetés dans ces contrées par le tourbillon révolutionnaire, lui avaient fait peur ; elle craignait qu'en faisant des chrétiens, ils ne fissent des Français. Sans doute la Compagnie des Indes disait comme nous : *Que votre royaume arrive*, mais toujours avec le correctif : *et que le nôtre subsiste*. Dans le sentiment instinctif de leur impuissance, les protestants ont formé des sociétés de propagande, ouvert des listes de souscription et lancé des commis-voyageurs pour la diffusion de la lumière évangélique. Une telle initiative honore certainement leur cœur, elle n'honore pas autant leur esprit. Eux, dont le devoir est de lire l'Écriture-Sainte, n'y voient point les préceptes du Seigneur lorsqu'il envoya prêcher ses apôtres. Ils ne comprennent ni le grand mystère de l'Évangile, ni la miraculeuse puissance de la croix. Aussi nous apprennent-ils chaque année, avec une précieuse naïveté, les sommes fabuleuses qu'ils ont recueillies et le nombre d'exemplaires de Bibles qu'ils ont lancé dans le monde ; mais toujours ils oublient de nous dire combien ils ont enfanté de nouveaux chrétiens. Si l'on donnait au Pape, pour être consacré aux dépenses des missions, l'argent que ces sociétés perdent pour fournir des cornets aux Chinois et de la tapisserie aux insulaires du Grand Océan, il aurait fait aujourd'hui plus de chrétiens que les bibles protestantes n'ont de pages. En suivant cette discussion, je ne me suis point éloigné de mon sujet, je n'ai fait que le cotoyer pour en mieux découvrir les splendides horizons. Je voudrais y rentrer afin d'en goûter les charmes, mais l'impuissance de l'erreur a suffisamment rendu hommage à la vérité. Je conclus donc par une proposition qui ré-

sume la science des docteurs et le pieux sentiment des saints : Avoir une mission, ce n'est pas être envoyé par la reine d'Angleterre ni même par le roi de Prusse, — car alors on travaille pour le roi de Prusse, comme nous disons de ce côté-ci du Rhin ; — c'est être l'envoyé de Jésus-Christ et savoir mourir.

La vocation du Missionnaire.

279. Les cultes idolâtres ont ignoré l'enthousiasme divin qui anime l'apôtre de l'Évangile. Les anciens philosophes n'ont jamais quitté les avenues d'Académus et les délices d'Athènes, pour aller, au gré d'une impulsion sublime, humaniser le sauvage, instruire l'ignorant, guérir le malade, vêtir le pauvre et semer la concorde parmi des nations ennemies. Les philosophes modernes, gens trop polis et trop ingénieux pour se hasarder dans une semblable gloire, n'ont jamais reçu, que je sache, des coups de bâton en Cochinchine ; ils n'ont pas même songé, et Voltaire leur en fait un reproche, à évangéliser la rue dans laquelle ils habitaient. Enfin les chrétiens eux-mêmes, j'entends les chrétiens séparés de l'Église par les égarements de l'hérésie ou par les ruptures du schisme, n'ont envoyé nulle part de vrais apôtres. Cependant, pour être juste, disons qu'après trois siècles d'oubli, les protestants, honteux de toujours pervertir, ont voulu essayer de convertir ; seulement à la parole vivante du missionnaire ils ont substitué la parole sans vie d'un écrivain ; ils ont composé, ils ont imprimé, ils ont répandu des livres à profusion ; en sorte que le héraut de l'Évangile, tels du moins qu'ils l'ont inventé, est tout bonnement... un colporteur. — La charité de la doctrine, exercée par l'apostolat, appartient donc exclusivement à l'Église. Si vous demandiez la cause secrète de ce phénomène, je vous répondrais que la vérité seule est charité, et que seuls possédant la vérité, seuls nous possédons l'incommunicable chaleur du prosélytisme ; la vérité de cette conclusion est particulièrement sensible dans la vocation des jeunes missionnaires. — Un jeune clerc poursuit tranquillement ses études au séminaire de son diocèse. Une grande dévotion à la Sainte Vierge, une touchante charité envers les pauvres et un zèle persévérant pour le travail, sont les traits distinctifs de son caractère. Ses condisciples témoignent à ce pieux et aimable abbé une amitié tempérée de vénéra-

tion. Les supérieurs, voyant ses vertus se fortifier avec l'âge, se disent entre eux avec une allégresse pleine d'espérance : « Qu'il sera bon prêtre ! » Déjà sa mère le croit curé d'une paroisse des environs, fixé près d'elle à jamais pour l'aimer, pour la consoler, pour lui fermer les yeux. Un jour pourtant, fouillant les hardes de son fils, elle a trouvé deux objets dont sa douce gaieté ne faisait point soupçonner la présence : une discipline et un cilice. Un autre jour, le préfet des études, ouvrant l'*Imitation de Jésus-Christ* où il voit le jeune lévite plonger de temps en temps des regards enflammés, trouve une prière manuscrite pour demander à Dieu *la grâce* du martyre. D'ailleurs le front pensif du jeune homme, ses soupirs longtemps contenus, qui n'éclatent qu'avec plus de forces, ses longues stations au pied du Saint-Sacrement, tout annonce qu'il mûrit, dans le secret de son cœur, une de ces résolutions qui donnent au sacerdoce la perfection de la grandeur morale. — Un soir, notre jeune clerc, après avoir rempli quelques fonctions confiées à sa vertu, vient faire sa prière dans la chambre du supérieur. L'homme de Dieu tient un cahier des *Annales de la Propagation de la Foi ;* il apprend que par-delà les grandes eaux, des navigateurs ont découvert une terre jusqu'à ce jour ignorée. Le pieux lévite tressaille involontairement. — Est-elle habitée cette terre ? — Oui, mon enfant, mais par des peuplades grossières. — Son œil étincelle d'un éclair plus ardent. A-t-on trouvé sur leurs rivages les vestiges d'une croix ? — Aucune trace de ce signe sacré n'a encore paru. — Le transport tient d'une sainte ivresse et le voilà qui s'écrie : J'ai besoin de conquêtes ! Cette terre et ces peuplades m'attendent. Dès demain, je veux partir pour les soumettre à Jésus-Christ. — Mais, mon enfant, n'êtes-vous point la dupe de votre piété et dans l'illusion d'un certain délire ? — C'est vrai, j'ai le délire de la charité. — Vous ne connaissez pas ces tribus ! C'est vrai encore ; mais elles sont de la race d'Adam ; mais elles doivent être la conquête du Sauveur ; mais le sang du Calvaire crie après elles dans une sainte impatience de les régénérer ; mais l'Église aspire avec une ardeur dévorante à les abriter dans son sein ; c'est assez, c'est trop pour que, même sans les avoir vues, je les aime jusqu'à une certaine extravagance.

— Elles sont stupides, elles sont sauvages ! — Plus elles sont hideuses, plus elles me semblent attrayantes. — On ajoute qu'elles sont anthropophages; qu'elles vous verront venir comme une proie et vous n'aurez quitté parents, amis, patrie, vous n'aurez poussé le dévoûment jusqu'à l'héroïsme, que pour devenir un mets de choix dans un banquet de cannibales ? — Ah ! ce que vous me prophétisez ne fait qu'irriter les impatiences de mon amour. Avec la cruelle nature de ces peuples je n'ai que des gains à faire. Si je viens à bout de les subjuguer, le triomphe sera plus méritoire : si je tombe sous leur couteau, je serai moulu par leurs dents comme un froment de choix pour être servi sur la table de mon Dieu. Je connais l'admirable trépas des apôtres immolés pour la foi ; j'ai pesé leurs cangues ; j'ai manié leurs chaînes, j'ai baisé les vêtements que leur sang avait arrosés, et de ces reliques vénérées il est sorti comme un feu qui m'embrase du désir de partager la gloire de ces héros. O mon Dieu ! que j'aie aussi mon Calvaire ! O vents des cieux ! ô flots des mers ! hâtez-vous de m'emporter où la tempête des persécutions mugit avec plus de fureur et ramenez au plus tôt à ma mère, en échange d'un fils dont elle pleurera le départ, la dépouille glorifiée d'un martyr. — Le futur apôtre, après avoir découvert son secret au supérieur, le communique à tous les professeurs qui, prévenus d'avance, opposent à sa résolution les conseils d'une prudence pleine de tendresse. Soumis à une épreuve de quelques mois, il obtient, par sa persévérance, l'agrément de tous. Le moment vient enfin de se déclarer à sa famille. Formidable moment ! Le malheureux jeune homme, qui a déjà d'étranges combats à livrer contre lui-même et qui ne pensait pas pouvoir jamais se rendre digne du sacerdoce, doit résister maintenant aux prières de ses frères, aux larmes et au désespoir de sa mère. Comptant peu sur ses autres enfants et lui montrant ses vêtements de veuve, elle lui demande s'il veut aussi mourir et la laisser seule entre deux tombeaux. Hélas ! on ne lui épargne aucune de ces mille amertumes dont les meilleurs d'entre le monde abreuvent quiconque veut se donner entièrement à Dieu : « Si je parlais, pense-t-il, de traverser l'Océan pour courir après la fortune ; si je m'engageais dans les

armes pour obtenir un peu de renom, ma mère, sans doute, pleurerait encore ; mais les autres se rendraient à mes désirs et la forceraient d'y acquiescer! » Tous les jours on revient à la charge pour le dissuader de partir. On le respecte trop pour faire briller à ses yeux les lointaines splendeurs où le prêtre peut arriver ; mais on lui montre le travail et les privations qui l'attendent dans son diocèse, sans les aller chercher à l'autre bout du monde. Pour se fortifier contre les émotions qui l'oppressent en présence de son berceau et de la tombe de son père, il va demander secours et protection au vieux sanctuaire de la Vierge, célèbre dans toute la contrée. Là, prosterné devant la miraculeuse image que les fidèles vénèrent depuis quinze siècles, il passe une nuit en prières : c'est la veillée des armes du chevalier du Christ. La pieuse mère, craignant à la fin que sa résistance n'offense Dieu, plus forte, quoique toujours inconsolable, donne le consentement qu'elle n'ose plus refuser. — Le missionnaire fixe dès lors en lui-même le jour très rapproché de son départ. Dans la pensée que ses parents réunis assisteront sa mère au moment douloureux, il les convoque à une fête de famille. Une dernière fois il s'assied au banquet patriarcal, entre tous ces êtres chers qui ne savent pas qu'ils ne le reverront plus et qui ne répondront point à son adieu ; une dernière fois aussi on le presse, on le conjure de rester, et tous les arguments sont vaincus par sa patiente résolution. La nuit est venue, tout dort ; il sort à petit bruit de sa chambre, le corps brisé par un violent accès de fièvre, le cœur saisi d'une angoisse immense, l'âme inébranlable et sereine. Il passe près du lit où dorment ses frères et les embrasse ; il passe près du lit de sa mère et s'incline, les yeux pleins de larmes, comme pour recevoir une bénédiction ; il franchit le seuil. Voilà ses liens rompus, le voilà libre. A peine a-t-il fait quelques pas qu'il se retourne ; il repose un regard amoureux sur la maison paternelle, il contemple le doux vallon où il est né ; il éclate en sanglots et s'enfuit. Allez, généreux missionnaire, allez maintenant où Dieu vous appelle. Nous pleurons avec votre mère, mais nous triomphons avec vous. Aimant Dieu plus que votre mère, vous êtes vraiment digne de l'apostolat. — Ces dernières paroles répondent à une diffi-

culté que pourrait faire quelque partisan d'un siècle pleurnicheur et ricaneur. Notre missionnaire, en s'élançant à la conquête des âmes, n'est insensible ni aux affections de famille, ni aux égards dûs à ses parents. Ce qui le prouve, ce n'est pas seulement son attention à ménager leur sensibilité et à obtenir leur agrément, ce sont surtout les lettres si tendres qu'il leur écrit, les industries qu'il prend pour avoir de leurs nouvelles et son attention délicate, soit à leur laisser ignorer ses épreuves, soit à en amortir sur leur cœur l'affreux contre-coup.

La situation en Amérique.

280. A l'époque dont nous décrivons l'histoire, l'Amérique a été découverte par Christophe Colomb. Alvarès Cabral est allé toucher au Brésil ; Fernand Cortès a conquis le Mexique ; François Pizarre, le Pérou. Tous ces conquérants ont pris la croix pour drapeau, ont emmené avec eux des prêtres et se sont proposé avant tout de donner, à la vieille mère Église, d'innombrables légions d'enfants. Au moment solennel où Magellan fait le tour du monde, l'Évangile est annoncé jusqu'en Patagonie. S'il eût été nécessaire, pour évangéliser l'Amérique depuis le Canada jusqu'au cap Horn, d'attendre les vocations individuelles, il est clair que cette œuvre eût dû longtemps languir. Mais, à cette date, l'Église possédait ses milices monastiques, et, pour prendre possession de l'Amériqne, elle n'eut qu'un signe à faire. Les Bénédictins, les Dominicains, les Franciscains, les Augustins, les religieux de la Merci accoururent à son appel ; ils envoient leurs missionnaires dans les deux Amériques ; le Mexique, le Pérou, le Vénézuela, Carthagène, Bogota, Rio de la Plata tressaillent à leurs accents et se convertissent à leur voix. Dès 1524, Mexico avait vu célébrer un synode, présidé par le bienheureux Martin de Valence, légat apostolique, qui venait d'arriver avec douze missionnaires Franciscains. Au synode se trouvèrent dix-neuf prêtres religieux, cinq autres clercs, six laïques lettrés, entre autres Fernand Cortès. Frère Martin fut célèbre par la sainteté de sa vie et l'éclat de ses miracles. De son côté, le conquérant du Mexique vénérait tellement les prêtres qu'il ne leur parlait jamais que la tête découverte et genou en terre, les recevant avec les plus grands honneurs par esprit de religion et pour convertir les

Mexicains par son exemple. Cortès ordonnait de plus aux Espagnols de faire d'abondantes aumônes pour racheter leurs péchés et hâter la conversion des Mexicains. Dans le synode, il fut question de savoir laquelle de leurs femmes les néophytes devraient garder. On décida qu'ils éprouveraient chrétiennement celle qu'ils préféreraient et qu'ils renverraient les autres. On ôtait les idoles des temples, on les remplaçait par la croix de Jésus-Christ et par l'image du Sauveur ; frère Martin de Valence et ses collègues, dans le saint sacrifice de la messe, montraient aux peuples la sainte Eucharistie et prêchaient l'Évangile dans toute sa pureté. Le nombre des néophytes qui demandaient le baptême fut si grand qu'au bout de quelques années, on les comptait par millions. On lisait dans les archives de Charles-Quint, qu'un certain prêtre en avait baptisé 700.000, un autre 300.000, un autre 100.000 ; les uns plus, les autres moins. On vit quelquefois dans une procession jusqu'à cent mille hommes se donner la discipline à la manière monastique. Finalement, les progrès de la religion furent tels en Amérique, grâce à ces missionnaires dont l'histoire sait à peine les noms, que, dans l'espace de quarante années, on y établit jusqu'à six mille monastères et six cents évêchés. Le nombre des fidèles s'étant considérablement augmenté dans l'empire du Pérou, la ville capitale Cusco, fut érigée en évêché, en 1536, par le pape Paul III, qui institua, pour premier évêque, Vincent de Valverde, de l'Ordre des Frères Prêcheurs. L'évêché de Mexico fut érigé en archevêché, l'an 1546, par le même Pape, qui lui donna, pour premier archevêque, Jean de Lumaraga. L'an 1551, le pape Jules III érigea en évêché la ville de San-Salvador au Brésil, royaume dont les indigènes passaient pour les plus féroces du Nouveau Monde[1].

Premiers travaux de consolidation.

281. Les premiers pasteurs en montant sur leur siège n'eurent qu'à confirmer l'œuvre des missionnaires et à en protéger le développement. Dans cette pensée très juste que les enfants sont le germe de l'avenir, on s'appliqua d'abord à leur éducation. Des monastères de Clarisses avaient été établis à Tezcuco et à Guaxo-

[1] Raynaldi, Annal. eccl. an. 1524, n° 112 ; an. 1532, n° 97 ; an. 1536, n° 18 an. 1546, n° 156 ; an. 1551, n° 79.

cingo ; Charles-Quint ordonna d'en construire un troisième à Mexico. Ce prince fit encore envoyer, de Salamanque, des religieuses et des séculières du Tiers Ordre, les premières pour gouverner les maisons, les autres pour élever les jeunes filles : Jeanne de Zuniga, femme de Cortez, les conduisit d'Espagne au Mexique. Le pensionnat était divisé en cinq classes, dans lesquelles les Américaines apprirent les éléments de la foi, et, en outre, à lire, à écrire, à filer, à coudre, à broder, à faire tous les autres ouvrages propres à leur sexe. A certains jours et moments indiqués, on les conduisait dans une grande cour, où toutes les autres jeunes filles de Mexico se rendaient pour apprendre d'elles, à leur tour, à prier Dieu et à travailler. On ne laissait sortir les pensionnaires que très rarement, et jamais seules, mais plusieurs ensemble, sous la conduite d'une des maîtresses. Quand elles étaient instruites et d'âge à choisir un état, les unes se joignaient aux tertiaires pour les aider dans leurs fonctions ; les autres, qui se mariaient, enseignaient ce qu'elles avaient appris à leur famille, et ainsi les exercices de piété et les bonnes mœurs se répandaient dans la ville. Plusieurs Américaines firent de tels progrès spirituels dans cette école, qu'elles consacrèrent leur virginité à Dieu, leur vie aux œuvres de miséricorde, et plusieurs devinrent fort illustres en vertu. Des pensionnats semblables ne tardèrent pas à être établis dans d'autres villes comme Zuchimilco, Quantillaz, Tlalmanalco, Tesseaca et Tchnacaz. Mais si grande importance qu'ait l'éducation des filles, celle des jeunes gens ne lui cède en rien sous ce rapport. Les religieux, en se multipliant, formèrent donc, sous la direction des évêques, des collèges et des séminaires. Dans leur charité, ils ne se contentaient pas d'inculquer aux enfants les principes de la foi et des bonnes œuvres, ils appelaient encore des maîtres, pour leur enseigner les arts libéraux et les travaux mécaniques ; et ces jeunes gens, reconnaissants des soins qu'on prenait de leur éducation, s'attachaient à leurs charitables maîtres dont le zèle savait les employer à convertir les parents. Les missionnaires choisissaient ceux qui avaient le plus d'esprit et de mémoire : ils leur faisaient apprendre non-seulement le catéchisme, l'oraison dominicale, le symbole de la foi et d'autres

prières en langue américaine, mais encore des exhortations qu'ils les habituaient à déclamer ; après les avoir instruits, ils les envoyaient dans les villes et les villages ; et Dieu donnait une si grande bénédiction au zèle de ces innocents catéchistes qu'ils recueillaient des fruits abondants. On s'avisa et on se servit d'un autre moyen : le catéchisme fut mis en vers et en musique, puis enseigné aux écoliers sous forme de chansons spirituelles, qu'ils allaient répéter dans les rues et sur les places où le peuple se réunissait ; les hommes et les femmes, attirés par la mélodie, accouraient en foule pour entendre les chanteurs ; quelques-uns se joignaient à leur pieux concert, et, des cantiques si courts s'imprimaient sans peine dans la mémoire, tous retenaient les principes de la foi. Cette musique devint si commune, que tout le monde la chantait, et on n'entendait plus d'autres chansons dans les villes et les bourgades[1].

282. Pour apprécier ce travail de conversion, nous ne pouvons mieux faire que de citer quelques traits fournis par les missionnaires et par les évêques. « Les Indiens, écrit Pierre de Gand, en 1529, sont d'un bon naturel et très dociles, surtout à recevoir notre foi : mais ils ont cela de mauvais qu'ils sont d'une humeur servile, ne se laissant déterminer ni par la douceur, ni par l'affection, ni par la force ou par l'intérêt. Néanmoins, cela ne vient pas autant de leur propre fonds que de l'habitude, attendu qu'ils n'ont jamais appris à agir par un principe de vertu, mais par des motifs de crainte ; et ils ne font pas le cruel sacrifice de leurs enfants, à raison de l'amour qu'ils portent à leurs faux dieux, mais à cause de la peur qu'ils ont d'en recevoir du mal. Ces faux dieux qu'ils adorent, sont en si grande quantité et si divers, qu'ils n'en savent pas eux-mêmes le nombre. Ils en assignent un à chaque chose, au feu, à l'air, à la terre, aux hommes, aux femmes, aux enfants et presque à chaque créature. Ils leur donnent ordinairement des noms de serpents. Ils sacrifient aux uns, le cœur des hommes, aux autres, le sang ; à d'autres, de l'encens, du papier et diverses cho-

Relations des missionnaires.

[1] Henrion, *Hist. gen. des Missions catholiques*, t. I, p. 399.

ses, selon que les idoles le leur ordonnent ; et ils n'oseraient y manquer, dans la pensée que ces dieux carnassiers les tueraient et les dévoreraient. Aussi, pour éviter la mort dont ils se croient menacés, il leur font à l'envi les plus grands sacrifices. Ces idoles sont servies par quelques prêtres, révérés comme des saints, et qui ne se nourrissent que de la chair et du sang qu'ils immolent. »

Telles étaient les superstitions des Indiens ; voici maintenant les premiers effets de la prédication : « Nous travaillons, écrit en 1531, l'évêque de Mexico, avec assiduité à la conversion des Indiens et la grâce de Dieu donne un heureux succès à nos soins. Des religieux de l'Observance ont déjà baptisé plus d'un million de ces infidèles, démoli cinq cents temples, fait brûler plus de vingt mille idoles. Nous avons fait bâtir des églises et chapelles en plusieurs endroits, où la croix sainte est adorée. Ce qui est plus digne d'admiration, dans cette ville où naguère on avait coutume de sacrifier tous les ans vingt mille cœurs d'enfants ou de filles, les religieux ont si heureusement modifié ces cruelles et sacrilèges immolations que tous les cœurs humains ne sont plus offerts aujourd'hui qu'au vrai Dieu et seulement par des sacrifices de louanges. C'est ainsi que le culte divin est établi, que la Souveraine Majesté est adorée avec un très profond respect et qu'elle est servie de bon cœur par des enfants, sans qu'ils soient obligés de lui payer le tribut inhumain que les démoins exigeaient d'eux. Ces petits innocents jeûnent souvent, prennent la discipline, sont assidus à la prière qu'ils arrosent de leurs larmes et n'interrompent que par des soupirs. Plusieurs savent très bien lire, écrire et chanter ; ils se confessent souvent, reçoivent la sainte communion avec une grande ferveur et expliquent fort exactement à leurs parents les instructions qu'ils ont apprises. A minuit, ils se lèvent pour dire l'Office de la Sainte Vierge. Ils cherchent avec beaucoup d'adresse les idoles qu'on a cachées et les enlèvent pour les porter aux religieux. Quelques-uns ont gagné la couronne de martyr, car leurs propres parents les ont fait souffrir très cruellement. Chaque couvent a une maison voisine qui sert d'école, où l'on a disposé un dortoir, un réfectoire, une chapelle. Ces enfants sont fort chastes, fort humbles, fort mo-

destes, fort ingénieux, surtout pour les peintures et ils aiment leurs maîtres comme leurs propres pères. » A la même date, Martin de Valence écrit : « Nous avons bâti vingt couvents et nous les multiplions. Chaque jour, les Indiens mêmes contribuent à les bâtir avec une grande ferveur. Les enfants que nous élevons ont la mémoire fort heureuse, l'esprit vif et docile, et l'humeur si douce que nous n'avons pas vu encore de querelles parmi eux. Ils ne parlent jamais qu'à voix basse et les yeux attachés à la terre. Les femmes sont douées naturellement d'une si grande pudeur que cela paraît incroyable. Tous ces peuples aiment tendrement tous les religieux, surtout les Frères-Mineurs, parce que ce sont les premiers qu'ils ont connus et qu'ils n'en ont reçu que de bons exemples. »

283. Au Pérou, les choses se passèrent à peu près comme au Mexique. Parmi les religieux qui l'évangélisèrent, il faut citer Marc de Nice, Mathieu de Xumilla, Jean de Mouzon, François des Anges, François de Portugal et François de la Croix. Les populations qu'ils trouvèrent à l'arrivée, étaient de mœurs douces, adonnées à l'idolâtrie, esclaves de vices horribles ; par la grâce de l'évangile, on les corrigeait de leurs vices et l'on faisait fleurir en eux, toutes les qualités de leur bonne nature. Les efforts des missionnaires eussent remporté les plus beaux succès, si la religion qu'ils prêchaient n'eût été déconsidérée par les excès des aventuriers espagnols venus à la suite des conquérants. Marc de Nice fit, à ce sujet, une déclaration solennelle que nous devons transcrire : Cruauté des Espagnols.

« Je soussigné, l'un des premiers prêtres qui sont entrés dans lesdites provinces déclare ce qui suit, afin de rendre un témoignage véritable sur ce que j'ai vu dans ce royaume :

Premièrement, je sais par une expérience bien certaine, que les habitants du Pérou sont le peuple le plus bienveillant que j'aie rencontré parmi les Indiens, ainsi que l'allié et l'ami des chrétiens. Je les ai vu donner de l'or en abondance aux Espagnols ainsi que de l'argent, des pierres précieuses et tout ce qui leur était demandé lorsqu'ils l'avaient en leur pouvoir ; il sont rendu aux Espagnols toutes sortes de bons services ; jamais ils n'ont montré des

dispositions hostiles, tant qu'on ne les a pas irrités par des mauvais traitements et des cruautés, mais, au contraire, ils ont toujours reçu les Espagnols dans leurs villes et leurs villages avec la plus grande bienveillance, et leur ont fourni des vivres, ainsi que tous les esclaves hommes et femmes, dont ils avaient besoin pour leur service.

« *Item.* J'ai été témoin et je déclare que c'est sans motif que les Espagnols, après avoir pénétré dans le Pérou, extorqué au grand cacique Atabaliba (Atahualpa) plus de deux millions de castellanos d'or, et s'être établis sans opposition et même avec le consentement des Indiens dans les pays qu'ils avaient conquis, ont fait périr ce grand monarque et son capitaine Cochilimaca, qui était venu sans armes au devant des Espagnols avec les principaux sujets de son souverain.

Item. Quelques jours après, ils brûlèrent aussi les seigneurs, Chamba et Chapera.

Item. Ils ont brûlé les pieds à un grand seigneur de la province de Quito.

Item. A Quito, ils ont fait mourir dans les flammes Cozopanga.

Item. Les Espagnols arrêtèrent un jour une foule d'Indiens et en remplirent trois grandes maisons ; ils y mirent le feu et tous ces malheureux périrent sans avoir rien fait pour mériter un si horrible tourment. Ce fut dans cette circonstance qu'un prêtre espagnol, nommé Ocana, ayant sauvé un jeune Indien, un autre Espagnol l'arracha de ses mains et le poussa dans le feu, où il fut consumé avec les autres.

Item. J'ai vu des Espagnols lâcher des chiens sur les habitants pour les faire mettre en pièces, et fatiguer ces animaux à cet infâme exercice.

Item. J'ai vu brûler tant de maisons et tant de villages, qu'il me serait impossible d'en dire le nombre.

Item. J'ai vu des Espagnols prendre par les bras des enfants à la mamelle et les lancer aussi loin qu'ils pouvaient, comme des pierres. Je déclare également qu'ils commettaient d'autres violences

sans aucun sujet, ce qui me glaçait d'effroi ; et le nombre en est infini.

Item. J'ai vu les Espagnols attirer les caciques et les principaux Indiens, en leur promettant paix et sûreté, et les livrer aux flammes lorsqu'ils étaient tombés entre leurs mains.

« Je déclare devant Dieu et suivant ma conscience que, par tout ce qui m'est passé sous mes yeux, il m'a paru qu'il ne fallait pas chercher ailleurs que dans ces horribles traitements, la cause de la révolte et de l'insurrection des indigènes du Pérou. On ne leur a jamais tenu compte de la vérité; jamais on a été fidèle à la parole qu'on leur avait donnée, mais au mépris de la raison et de la justice, on les a tyranniquement détruits, eux et leur pays ; et, à la vue du sort qu'on leur destinait, une foule d'entre eux ont mieux aimé se donner la mort que de l'attendre. »

234. Christophe Colomb était un homme de génie ; Cortez, un homme de talent, Pizarre, qui découvrit le Pérou en 1536, un gardeur de pourceaux, homme d'aventure. Sous un tel chef et dans la confusion d'une telle conquête, il se passa des choses horribles ; mais qui ne se produisirent pas ailleurs dans la même proportion et durent, quand un gouvernement régulier put s'établir, tendre partout à disparaître. Malgré sa grossièreté, Pizarre fonda Lima, la ville des Mages, en souvenir de l'Epiphanie, jour de sa fondation ; fit bâtir des églises et des monastères ; se montra partout favorable à la propagation de la foi et au zèle des missionnaires. Malheureusement ses compagnons et lui trouvaient plus commode de faire prêcher les vérités de la foi que d'observer les règles de la morale. Valverde, voyant qu'il ne pouvait rien gagner sur ces cœurs endurcis, s'était déterminé à se rendre en Espagne, pour demander justice en faveur des Péruviens. Les oppresseurs avaient à la cour, aussi bien que les opprimés, des avocats et *a beau mentir qui vient de loin* ; le prélat n'attendit pas moins de quatre ans les ordres émanés de l'Empereur, et, quand il les eut obtenus, ne les vit pas toujours respecter au Pérou. De retour en 1538, avec l'aide de quelques dominicains amenés d'Espagne, il travailla dans son diocèse avec beaucoup de zèle et de

Vincent de Valverde

fruits. Ses vives exhortations finirent par inspirer à quelques Espagnols des sentiments d'humanité et de modération. Les Péruviens, de leur côté, qui s'étaient enfuis dans les montagnes ou dans les forêts, parce qu'ils craignaient moins la dent des bêtes fauves que le glaive des vainqueurs, se rassurèrent à sa voix et revinrent dans leurs anciennes habitations. Le Pontife répétait aux conquérants que la foi sans les œuvres ne les sauverait pas, et que plus leur religion était sainte, plus ils étaient inexcusables de mener une vie contraire à sa sainteté. En même temps, le ministre de Jésus-Christ expliquait familièrement, aux idolâtres, les vérités qu'ils ne connaissaient pas encore et demandait pour eux le don de la foi. Dans un intervalle de cinq années, se faisant ainsi tout à tous, il eut la consolation de former une église chrétienne, un clergé vertueux et un peuple soumis à la loi divine. Cependant les habitants de l'île de Puna, dans la province de Quito, plus barbares que les autres tribus et accoutumés à manger de la chair humaine, se trouvaient fort éloignés de la véritable religion. Avant d'en faire des chrétiens, il fallait d'abord en faire des hommes. L'évêque de Cuzco, pressé par la charité de Jésus-Christ, entreprit ce que personne encore n'avait essayé : il lui en coûta la vie. Déjà il avait arboré l'étendard de la croix sur cette terre qui dévorait ses habitants ; il avait construit une petite chapelle, dressé un autel ; il offrait même le saint sacrifice, lorsque les sauvages le tuèrent, mirent son corps en morceaux et s'en firent un repas. Les fidèles honorèrent Valverde comme un martyr.

Las Casas.

285. L'Amérique eut d'autres martyrs. Mourir pour une cause est un moyen certain de la faire triompher ; il y a pourtant quelque chose de plus beau, c'est de se dévouer vivant à son triomphe et, grâce à la persévérance de ses efforts, de le voir s'accomplir. Un homme se rencontra qui prit en main la cause des Indiens et sut faire respecter leurs droits : c'était Las Casas. Barthélemy de Las Casas, d'une famille noble, originaire de France, était né à Séville en 1474. A dix-neuf ans, il suivait son père à Saint-Domingue. De retour en Espagne, il embrassa l'état ecclésiastique et entra bientôt dans l'ordre de Saint-Dominique, afin de se dévouer comme

missionnaire, à la conversion des Indiens. En 1533, il résidait à Saint-Domingue, au monastère de son Ordre ; il prêchait l'Évangile aux indigènes et l'humanité à leurs oppresseurs. Le plus fidèle historien de cette époque, Oviedo Valdès, nous apprend que, dès l'an 1519, il y avait eu une insurrection d'Indiens, causée par l'outrage d'un officier espagnol à la femme d'un cacique, don Henri, qui avait embrassé le christianisme. Ce cacique, ayant en vain demandé justice, se retira ensuite avec les siens dans les montagnes de Beoruko, d'où il fit, pendant plus de quinze ans, la guerre aux Espagnols. La paix fut rétablie en 1533 et fut principalement l'ouvrage de Las Casas. Oviedo rend justice à ses vertus : il raconte comment ce digne missionnaire s'enfonça dans les montagnes pour réconcilier le cacique Henri et les Indiens avec les Espagnols et comment il cimenta une paix qui ne fut pas de longue durée, puisqu'elle fut suivie de l'extermination des Indiens. Avant d'entrer dans l'Ordre, Casas avait présenté à Charles-Quint plusieurs mémoires en faveur des victimes des brigandages espagnols. Les efforts qu'il avait faits pour adoucir leur destinée, ayant été inutiles, il se proposa de fonder une colonie sur des principes différents de ceux qu'avaient adoptés ses compatriotes. Avec la permission de l'Empereur, il établit à Porto-Rico, des laboureurs castillans et les employa comme contre-maitres de labourage. Pour les distinguer des hommes de sac et de corde, il leur avait donné un costume orné d'une croix blanche. Conquérir l'affection des indigènes, en se conformant à l'esprit généreux de l'Évangile, en respectant leurs biens et leurs personnes, tel était le plan de Las Casas. Malheureusement, quelque temps avant son arrivée, des pirates espagnols qui avaient pris le nom de *conquitadores*, avaient fait des descentes sur les côtes de la Trinidad, de Vénézuéla, de Cumana, d'où ils avaient enlevé les Indiens, tandis qu'ils faisaient avec eux du trafic. Les Indiens s'étaient vengés en exterminant les Espagnols qu'ils avaient pu saisir. De plus le gouverneur espagnol de Saint-Domingue, Gonzalez d'Ocampo, refusa de reconnaître les pouvoirs de Las Casas et souleva les indigènes par ses exactions. Les Indiens, ne pouvant croire qu'il y eût d'honnêtes gens parmi les Espagnols

et ne distinguant peut-être pas les colons de Las Casas des hommes d'Ocampo, massacrèrent tout ce qui ne put se sauver. Las Casas ne se rebuta point : on le vit continuellement aller d'Amérique en Espagne et revenir d'Espagne en Amérique, pour plaider la cause de ces malheureux. Tant de zèle et de vertu irritèrent contre lui les oppresseurs. Un chanoine de Salamanque, théologien et historiographe de Charles-Quint, Sépulvéda, composa un ouvrage intitulé : *De justis belli causis : an liceat bello Indos prosequi, auferre ab eis dominia, possessionesque et bona temporalia et occidere eos, si resistentiam opposuerint, ut, sic spoliati, subjecti facilius, per predicatores adducantur ad fidem.* Charles-Quint défendit l'impression de ce mémoire ; mais il fut imprimé à Rome et on le fit circuler en Espagne au mépris de l'autorité souveraine. Las Casas, devenu évêque de Chiapa, réfuta ce libelle par un écrit qui porte l'empreinte de son caractère : *Brevissima relacion de la destruccion de las Indias*, in-4°, Séville, 1552. Ces deux ouvrages donnèrent lieu à une controverse ; Charles-Quint nomma son confesseur, Dominique Soto, pour examiner ce procès ; dans la suite, ses occupations ne permirent pas à l'Empereur d'y revenir et les affaires allèrent tant bien que mal en Amérique. On prétend qu'il périt quinze millions d'Indiens en moins de dix années. Las Casas était un théologien, un publiciste, un historien et un homme de cœur. On a accusé d'exagération le récit qu'il a fait des crimes et des meurtres commis par les conquérants du Nouveau Monde. Navigero cependant ne peut s'empêcher de retracer, dans toute son histoire, les cruautés et les injustices des chefs espagnols et les excès des bandits qui, à la faveur du défaut d'organisation et de l'éloignement se portaient à tous les excès. Dans ses récits, il représente le Mexique, la république de Tlascala et les Etats voisins, comme très populeux au temps de la conquête ; il est d'accord sur ce point avec Las Casas. Las Casas, après avoir passé cinquante ans dans le Nouveau Monde et traversé douze fois l'Océan, pour aller plaider en Espagne la cause des Indiens, se démit de son évêché et revint en 1551, dans sa patrie. Après s'être immortalisé par une bienfaisance active et la pratique de toutes les vertus, il mourut à Ma-

drid, en 1566, à l'âge de quatre-vingt-douze ans. Outre sa relation de la destruction des Indiens, il avait, sur le même sujet, dans des opuscules différents, posé les principes de droit qui régissent la question et discuté les cas de conscience qui l'éclairent. On lui doit encore des opuscules de théologie et de morale. Un Bolonais, Michel Pio, a écrit sa vie en italien.

286. Défendre les Indiens comme le fit Las Casas, c'était l'acte d'une conscience loyale et d'un courage héroïque. Il y avait cependant mieux à faire, c'était de les convertir et de les moraliser. Parmi ce grand nombre de religieux, qui donnèrent, à l'évangélisation des deux Amériques, leurs sueurs et leur vie, nous devons en signaler un que l'Église a canonisé, c'est S. Louis Bertrand. Louis était né à Valence en 1520 ; il était l'aîné de huit enfants, tous recommandables par leur piété. Dès ses premières années, il aimait la retraite, faisait ses prières avec ferveur et pratiquait des austérités au-dessus de son âge. Quand il allait aux écoles publiques, il redoublait de vigilance sur lui-même, de peur que le commerce avec le monde ne diminuât ses sentiments de piété. Jamais il ne perdait de vue la présence de Dieu, et comme il cherchait le Seigneur dans la simplicité de son âme, il méritait d'entendre sa voix. A l'âge de quinze ans, il témoigna le désir d'entrer chez les Dominicains de Valence. A cause de la faiblesse de son tempérament, on crut utile de différer. Quelques années plus tard, un grand serviteur de Dieu l'y fit entrer et lui servit de guide dans les voies de la perfection intérieure. Lorsque Louis Bertrand eut été ordonné prêtre, il se fit un devoir de dire la messe tous les jours, de s'y préparer par de longues prières et de purifier fréquemment sa conscience. En 1557, il devint maître des novices : il enseignait, par ses discours et ses exemples, à ceux qui lui étaient confiés, de quelle manière ils devaient renoncer au monde et à leur volonté et s'unir à Dieu par l'exercice de la prière. Naturellement, il n'avait pas beaucoup de talent pour la chaire ; mais il vainquit toutes les difficultés et prêcha avec beaucoup de fruit, parce qu'il avait toutes les vertus nécessaires pour réussir, dans le ministère de la parole. Le royaume de Valence ayant été, en 1557, affligé par la peste, il

S. Louis Bertrand.

se montra supérieur à la crainte qu'inspire ce fléau. Dieu lui ayant conservé la vie, il demanda la permission d'aller prêcher l'Évangile aux sauvages de l'Amérique. En 1562, il s'embarquait avec un religieux de son ordre. Durant le voyage, il faisait des instructions aux personnes qui étaient dans le vaisseau, pour les exhorter à conformer leur vie aux maximes de l'Évangile. Ayant abordé dans la Castille d'Or, province de l'Amérique méridionale, il y répara le couvent des Dominicains qu'il trouva en fort mauvais état, et il se prépara par le jeûne et la prière à l'ouverture de sa mission. Malgré les fatigues du ministère, il ne prenait presque aucun repos ; il couchait souvent à l'air, et ordinairement sur la terre nue, ou sur des pièces de bois. Il ne portait point de provisions comme les autres missionnaires, ce qui l'exposait à souffrir les rigueurs de la faim, et plusieurs autres incommodités. On lit dans l'histoire authentique de sa vie et dans la bulle de sa canonisation, que Dieu lui communiqua le don des langues avec celui des miracles. Dans l'espace de trois ans, il convertit plus de dix mille âmes dans l'isthme de Panama, dans l'île de Talaga, et dans la province de Carthagène ; il baptisa les habitants de la ville de Tubara et de plusieurs autres lieux adjacents. Ses prédications produisirent le même fruit à Cipacoa. Les sauvages de Paluato, encore plus attachés à leurs infâmes passions qu'à leurs idoles, refusèrent d'abord d'ouvrir les yeux à la lumière du christianisme. Mais les prières, les larmes et les mortifications que Louis Bertrand offrit pour leur conversion, leur obtinrent miséricorde, et ils reçurent enfin l'Évangile avec une grande docilité. Le saint entreprit ensuite une mission chez les Caraïbes, qui passent pour le peuple le plus grossier et le plus barbare que l'on connaisse ; il alla les chercher dans leurs forêts et sur leurs montagnes. La semence de la parole divine fructifia parmi eux, et il y en eut un grand nombre qui se convertirent. Les habitants des montagnes de Sainte-Marthe le reçurent comme un ange envoyé du ciel, et il en baptisa environ quinze cents. Un égal nombre d'Indiens de Paluato vinrent le trouver pour lui demander le baptême, qu'il leur administra après les avoir instruits avec ses compagnons. Il eut le même succès dans le

pays de Montpaïa et dans l'île de Saint-Thomas. Tous les barbares, à la conversion desquels il travailla, attentèrent souvent à sa vie; mais Dieu le délivra de tous les dangers auxquels il fut exposé. L'avarice et la cruauté de plusieurs aventuriers espagnols, qui ne pouvaient que rendre le christianisme odieux à des peuples qui le connaissaient à peine, lui inspirèrent de vifs sentiments de douleur. Voyant qu'il ne pouvait remédier aux maux sur lesquels il gémissait, il résolut de retourner en Espagne, où ses supérieurs le rappelèrent vers le même temps. Il arriva à Séville en 1569, et prit la route de Valence. Ayant été élu successivement prieur de deux maisons de son Ordre, il y fit revivre l'esprit primitif de la règle[1]. — Aux dons surnaturels qu'il possédait, Dieu ajouta le don de prophétie : il prédit la formation en ordre des Clercs mineurs et les succès de la réforme de Sainte Thérèse. Pendant douze années encore, il prêcha dans divers diocèses ; il forma en même temps d'excellents prédicateurs qui lui succédèrent dans le ministère de la parole et qui obtinrent les mêmes succès. Le bon maître leur recommandait surtout l'humilité et l'amour de la prière. Les paroles, disait-il, sans les œuvres, ne touchent ni ne changent les cœurs ; il faut que l'Esprit de prière les anime : c'est de là qu'elles tirent leur force et leur efficacité, autrement elles ne seront qu'un vain son. Quand un prédicateur ne sent rien, il ne remue point ses auditeurs, quoiqu'il flatte les oreilles par son éloquence. Ceux qui ne recherchent que les applaudissements, révoltent par leur affectation ou par leur vanité ceux qui les écoutent, mais on ne résiste guère au langage du cœur. On ne doit, ajoutait-il, juger du fruit d'un sermon que par les larmes et le changement des auditeurs. On a réussi quand on a détruit les inimitiés, inspiré l'horreur du péché, ôté la cause des scandales, réformé les vices ; encore faut-il dans ces occasions rapporter à Dieu seul le bien dont on a été l'instrument, et se regarder comme un serviteur inutile. Au reste, il ne recommandait rien aux autres, qu'il ne pratiquât le premier. On admirait surtout son humilité au milieu des plus

[1] DARAS, *Grande Vie des Saints*, t. XIX, p. 373.

grands honneurs. Louis Bertrand mourut en 1580 et fut canonisé en 1671 par Clément VIII.

Procès historique.

287. Nous ne donnerons pas ici la chronique religieuse de chaque province américaine évangélisée par les religieux espagnols ; mais nous ne saurions omettre le gros procès intenté par les protestants et les écrivains révolutionnaires aux conquérants et aux apôtres du Nouveau Monde. Nous citons d'abord le formulaire qui servait aux Espagnols, d'acte authentique dans leurs conquêtes :

« Moi, Alonzo d'Ojeda, serviteur des très hauts et très puissants rois de Castille et de Léon, vainqueurs des nations barbares, leur ambassadeur et capitaine, je vous notifie et vous déclare, avec toute l'étendue des pouvoirs que j'ai, que le Seigneur notre Dieu, qui est un et éternel, a créé le ciel et la terre, ainsi qu'un homme et une femme, de qui sont descendus vous et nous, et tous les hommes qui ont existé et qui existent dans le monde. Mais comme il est arrivé que les générations successives, pendant plus de cinq mille ans, ont été dispersées dans les différentes parties du monde, et se sont divisées en plusieurs royaumes et provinces, parce qu'un seul pays ne pouvait ni les contenir ni leur fournir les subsistances nécessaires, c'est pour cela que le Seigneur notre Dieu a remis le soin de tous ses peuples à un homme nommé saint Pierre, qu'il a constitué seigneur et chef de tout le genre humain, afin que tous les hommes en quelques lieux qu'ils soient nés ou dans quelque religion ou dans quelque endroit qu'ils aient été instruits lui obéissent. Il a soumis la terre entière à sa juridiction, et lui a ordonné d'établir sa résidence à Rome, comme le lieu le plus propre pour gouverner le monde. Il lui a pareillement promis et accordé le pouvoir d'étendre son autorité sur quelque autre partie du monde qu'il voudrait, et de juger et gouverner tous les chrétiens, maures, juifs, idolâtres, et tout autre peuple, de quelque secte ou croyance qu'il puisse être. On lui a donné le nom de Pape, qui veut dire admirable, grand, père et tuteur, parce qu'il est le père et le gouverneur de tous les hommes. Ceux qui ont vécu du temps de ce saint père lui ont obéi en le reconnaissant pour leur seigneur

et leur roi et pour le maître de l'univers. On a obéi de même à ceux qui ont succédé au pontificat, et cela continue aujourd'hui et continuera jusqu'à la fin des siècles.

» L'un de ces pontifes, comme maître du monde,a fait la concession de ces îles et de la terre ferme de l'Océan à leurs Majestés Catholiques les rois de Castille, don Ferdinand et dona Isabelle de glorieuse mémoire, et à leurs successeurs nos souverains avec tout ce qu'elles contiennent, comme cela se trouve plus amplement expliqué par certains actes qu'on vous montrera si vous le désirez. Sa Majesté est donc en vertu de cette donation, roi et seigneur de ces îles et de la terre ferme, c'est en cette qualité de roi et de seigneur que la plupart de ces îles à qui on a fait reconnaître ces titres ont reconnu Sa Majesté et lui rendent aujourd'hui foi et hommage de bon gré et sans opposition, comme à leur maître légitime. Et du moment que les peuples ont connu sa volonté, ils ont obéi aux hommes saints que Sa Majesté a envoyé pour les prêcher et pour les instruire dans notre sainte foi ; et tous de leur plein gré et sans le moindre espoir de récompense, se sont rendus chrétiens et continuent de l'être. Sa Majesté les ayant reçus avec bonté sous sa protection a ordonné qu'on les traitât de la même manière que ses autres sujets et vassaux. Vous êtes tenus et obligés de vous conduire de même ; c'est pourquoi je vous prie et vous demande aujourd'hui de prendre le temps nécessaire pour réfléchir mûrement à ce que je viens de vous déclarer, afin que vous puissiez reconnaître l'Église pour la souveraine et le guide de l'univers, ainsi que le saint père nommé le Pape, par sa propre puissance, et Sa Majesté, par la concession du Pape pour rois et seigneurs souverains de ces îles et de la terre ferme, et afin que vous consentiez à ce que les susdits saints frères vous annoncent et vous prêchent la foi. Si vous vous conformez à ce que je viens de vous dire, vous ferez bien et vous remplirez les devoirs auxquels vous êtes obligés et tenus. Alors Sa Majesté, et moi en son nom, nous vous recevrons avec amour et bonté, et nous vous laisserons, vous, vos femmes et vos enfants, exempts de servitude, jouir de la propriété de tous vos biens, de la même manière que les habitants des îles. Sa Majesté

vous accordera en outre plusieurs privilèges, exemptions et récompenses. Mais si vous refusez ou si vous différez malicieusement d'obéir à mon injonction, alors avec le secours de Dieu, j'entrerai par force dans votre pays, je vous ferai la guerre la plus cruelle, je vous soumettrai au joug de l'obéissance envers l'Église et le roi, je vous enlèverai vos femmes et vos enfants pour les faire esclaves, les vendre ou en disposer selon le bon plaisir de Sa Majesté ; je saisirai tous vos biens, et je vous ferai tout le mal qui dépendra de moi, comme à des sujets rebelles qui refusent de reconnaître leur souverain légitime et de se soumettre à ses volontés. Je proteste d'avance que tout le sang qui sera répandu et tous les malheurs qui seront la suite de votre désobéissance ne pourront être imputés qu'à vous seuls, et non à Sa Majesté, ni à moi, ni à ceux qui servent sous mes ordres ; c'est pourquoi vous ayant fait cette déclararation et réquisition, je requiers le notaire ici présent de m'en donner un certificat dans la forme requise[1]. » Dans ce manifeste, qui était le même pour tous les conquérants espagnols, on voit, dit Rohrbacher, trois idées principales : Dieu, roi suprême du ciel et de la terre, le Pape à qui Jésus-Christ donne toutes les nations à convertir et à régir, le roi d'Espagne à qui le Pape donne commission de seconder par sa puissance la propagation de la foi et de la civilisation chrétienne dans une partie du Nouveau Monde. Et la commission s'exécute de telle sorte qu'après trois siècles, lors même que les Espagnols n'y sont plus, l'Amérique demeure chrétienne et catholique, et marche la première en civilisation après l'Europe. Si les principes sont sublimes, l'application laisse à désirer. D'abord les découvertes aboutissent promptement aux collisions et les collisions amènent des guerres. A la première rencontre, on s'était vu avec surprise, examiné avec un soin curieux, peut-être avec une mutuelle sympathie, et, d'un côté au moins, avec admiration. Des particuliers commirent bientôt des crimes contre la probité et contre les mœurs ; ces crimes qu'ils croyaient devoir être sans répression, à cause même du défaut de châtiment provoquent des re-

[1] HERRERA, *Décade* I, liv. VII, ch. XIV.

présailles. Les représailles terribles des indigènes contre les voleurs, fornicateurs et assassins espagnols, obligent les chefs, dans l'intérêt de leurs entreprises, à des exécutions plus terribles encore. Des guerres s'ensuivent, ou plutôt des boucheries, car les Espagnols, malgré l'infériorité de nombre, avec la supériorité du courage et des armes, ont moins à lutter contre des adversaires, qu'à écraser des rebelles. Que les découvertes s'agrandissent, l'œuvre se complique de difficultés plus grandes où les passions privées et la raison d'Etat trouvent plus belle marge à l'arbitraire. Quand Fernand Cortez et Pizarre entreprennent de conquérir les états plus ou moins confédérés des Aztèques et des Incas, ils trouvent d'énergiques résistances et les brisent avec la plus effroyable cruauté. Le comte de Bussière, dans l'histoire de l'empire mexicain, n'estime pas à moins de 280,000 les victimes du premier siège de Mexico. Il y eut d'autres sièges et un grand nombre de rencontres. Les détails qu'on en lit dans les historiens font frémir ; mais n'écrivant pas pour exciter les nerfs, je m'abstiens de reproduire ces détails. C'est la guerre avec toutes ses horreurs, horreurs multipliées par l'abâtardissement de la race vaincue, par l'ardeur du sang espagnol, l'âpreté des passions et de graves périls. De nos jours, nombre d'historiens ont fait, des conquérants espagnols, de misérables aventuriers, sans trop savoir pourquoi. Rohrbacher prétend que ni la politique moderne, ni aucune religion ou philosophie ne peut les condamner sans se condamner elle-même. La politique moderne, résumée par Machiavel et pratiquée par tous les gouvernements du siècle, ne pose-t-elle pas en principe que tout prince, petit ou grand, surtout s'il est nouveau, n'a d'autre règle que son intérêt, et que tous les moyens sont légitimes dès qu'ils conduisent à ce but. N'est-ce point par cette raison que les politiques français excusent ou même félicitent François Ier de ses alliances avec les protestants contre les catholiques, avec les Turcs contre les chrétiens ? N'est-ce point par cette même raison qu'ils félicitent son fils Henri II d'avoir, par suite des mêmes alliances, pris en trahison les villes de Toul, Metz et Verdun, incendié et détruit avec leurs habitants, des villes de la Flandre espagnole ? Ce qu'on loue dans

François Ier et Henri II, comment peut-on politiquement le blâmer dans leurs contemporains, Cortez et Pizarre? De même les religions modernes, les philosophies modernes de Luther, de Calvin, de Rousseau, de Voltaire, ne posent-elles pas en principe que chacun n'a d'autre règle, ni d'autre juge que soi-même? N'est-ce pas en vertu de ce principe et pour l'avoir établi, que les protestants excusent ou félicitent Luther d'avoir rempli l'Allemagne de feu et de sang, Henri VIII d'avoir éventré des milliers de catholiques, sa fille Elisabeth d'avoir coupé la tête de sa bonne sœur, Marie d'Ecosse? Après cela comment blâmer Cortez et Pizarre? N'ont-ils pas fait ce qu'ils ont jugé à propos de faire? Mais, au fond, pourquoi les protestants les blâment-ils? N'est-ce point parce que, au lieu de prêcher l'anarchie universelle, comme Luther et Calvin, ils annonçaient la grande loi de l'ordre universel, la foi catholique[1]. — Cette justification, bonne comme argument *ad hominem*, n'est pas en soi, préremptoire. La tête la plus sophistiquée, le cœur le plus corrompu, l'homme le plus engagé par ses solidarités de paroles ou d'œuvres, ne jugent point en prenant leurs infirmités pour principe et pour code ; ils ont, pour règle, la loi éternelle du devoir et de la vertu, même quand ils les violent et les méprisent, et s'ils jugent justement d'après cette loi éternelle, ce n'est pas leur répondre de leur rétorquer leurs vices ou de se dérober en réclamant la même licence. Nous croyons qu'il vaut mieux condamner, dans les conquérants de l'Amérique, tout ce qui est condamnable, pour avoir le droit de réprouver dans les autres ce qui prête ailleurs matière aux mêmes censures. Après la guerre, il fallut se mettre au travail pour cultiver la terre et exploiter les mines. L'exploitation des mines, l'extraction, le lavage et la cuisson du minerai exigeaient d'énormes travaux ; la culture des terres, le règlement des sols, l'aménagement des eaux et des forêts en imposaient de plus énormes encore. Les colons venus d'Espagne n'y pouvaient suffire. Les indigènes étaient en grand nombre, mais d'une complexion faible ; contents d'une chétive nourriture, ils abhorraient le travail : leur

[1] ROHRBACHER, *Hist. univ. de l'Eglise catholique*, livre LXXXV.

bonheur était de couler des jours dans l'indolence ou de frivoles amusements. De là, des difficultés sérieuses. Les terres n'étant pas cultivée, le sol n'était pas assaini, les colons d'Europe étaient exposés à mourir de faim ou de maladies. D'ailleurs, il y avait, dans le nombre, plus d'un aventurier sans conduite. De plus, on eut, en Espagne, la malheureuse idée d'exporter en Amérique, des condamnés pour y subir leur peine, gens de sac et de corde qui, au lieu d'expier leur faute, ne demandaient qu'à commettre de nouveaux crimes. Une si misérable population n'était guère propre à gagner les indigènes à la domination espagnole et à l'amour du travail. Les insulaires, voyant donc que les étrangers, au lieu de se retirer, prétendaient les obliger à cultiver la terre et à exploiter les mines, se soulevèrent en masse pour les exterminer. Comme ils ne formaient qu'une multitude confuse, ils furent aisément défaits par la discipline de quelques Européens, et condamnés à payer au vainqueur un tribut en nature. Par antipathie tant pour le travail que pour leurs maîtres, ils se soulevèrent une seconde fois, furent une seconde fois défaits, déchargés du tribut, mais condamnés en place à cultiver certaines portions de terres au profit des colons. En conséquence, ils furent répartis en des plantations diverses. C'était un commencement de servitude. Dans ces répartitions il y eut bien des abus, et de la part des autorités espagnoles qui les faisaient, et de la part des colons qui en profitaient. Comme c'était une administration tout à fait nouvelle, où le passé ne pouvait pas servir de leçon, et que, d'ailleurs, le souverain, qui devait décider en dernier ressort, était à deux mille lieues au delà des mers, il y eut naturellement bien des incertitudes, bien des divergences, même entre les hommes les mieux intentionnés. — Pour nous hasarder aujourd'hui dans ces controverses, il faut distinguer avec soin les différentes questions dont se complique le problème. Quel était, à l'origine, l'état physique, intellectuel et moral des Américains ? Quels fâcheux effets pouvait produire sur eux le travail forcé ? Quelles furent les causes de la dépopulation de l'Amérique ?

288. A l'arrivée des Espagnols, les Américains avaient le tempérament que comportent de longs siècles d'une vie peu occupée État des indigènes.

et habituellement vicieuse, mais les témoignages et les arguments qu'on peut invoquer pour démontrer leurs qualités d'esprit, sont si nombreux, suivant Clavigéro, qu'on en remplirait un volume. Christophe Colomb déclare que les habitants des îles montraient un grand désir de s'instruire. Zumarraga, premier évêque de Mexico, dit que les Américains ne sont point dépourvus de talent, il leur reconnaît de la tempérance et du génie, surtout pour la peinture. Las Casas, premier évêque de Chiapa, dans un mémoire à Philippe II et dans sa réfutation du docteur Sépulveda, fait un grand éloge de leurs qualités mentales. Garcès, premier évêque de Tlascala, dans une lettre à Paul III, vante leur caractère, leurs dispositions et leur génie. Palafox, évêque d'Angelopoli et Acosta, dans son *Histoire naturelle et morale des Indes*, professent, à l'égard des Américains, la même opinion. Parmi une foule d'erreurs sur ce point, Robertson avance :

1° Qu'un concile de Lima a exclu les Indiens du sacrement de l'Eucharistie à cause de la faiblesse de leur esprit.

2° Que le Pape Paul III a déclaré les Indiens des créatures raisonnables ;

3° Que très peu d'Indiens possèdent une portion suffisante d'intelligence pour approcher de la Sainte Table ;

4° Qu'aucun Indien n'est jamais ordonné prêtre.

Il est vrai qu'une assemblée tenue à Lima, en 1552, ordonna que l'Eucharistie ne serait donnée aux Américains que quand ils seraient assez instruits et dignes de la recevoir ; mais on trouve des décrets semblables pour tous les peuples convertis au christianisme et cela ne prouve rien contre leur capacité. La bulle de Paul III n'a pas pour but de déclarer que les Américains sont des hommes raisonnables, mais, qu'*étant* des hommes raisonnables, ils en ont tous les droits, ce qui condamne leurs oppresseurs. Il est positif et notoire que, dans toute l'Amérique, les Espagnols étaient tenus de communier à Pâques ; s'il y avait des exceptions, c'était, comme partout, contre les indignes. Quoique le premier concile de Mexico eut défendu d'élever les Indiens à la prêtrise, non à cause de leur incapacité, mais parce que la bassesse de leur condition eût pu je-

ter la défaveur sur l'état ecclésiastique, le troisième concile néanmoins permit de les admettre. Depuis 1585, le nombre des prêtres américains a été considérable dans la Nouvelle Espagne. D. Ant. Ulloa prétend que le travail des mines n'est pas nuisible, et en apporte pour preuve que plusieurs métis ou Indiens qui n'appartiennent à aucun *repartimiento* se louent volontairement pour exploiter les mines, et que plusieurs Indiens continuent de plein gré ce travail, lorsque le temps prescrit pour le service est fini. Mais son opinion sur la salubrité de ce travail est contraire à l'expérience de tous les siècles. Partout où les hommes seront séduits par un salaire considérable, ils s'engageront à toute espèce de travail, quelque fatigant ou dangereux qu'il puisse être. Don Hern. Carillo Altemirano rapporte un fait curieux qui est incompatible avec l'opinion d'Ulloa. Partout où l'on exploite des mines, dit-il, le nombre d'Indiens diminue ; mais dans la province de Campêche, où il n'y a point de mines, le nombre des Indiens a augmenté de plus d'un tiers depuis la conquête de l'Amérique quoique le sol et le climat ne soient pas aussi bons qu'au Pérou et au Mexique. » Dans un autre mémoire présenté à Philippe III, en 1609, le capitaine Juan Gonzalès d'Azevedo dit que, dans tous les districts du Pérou où l'on forçait les Indiens de travailler aux mines, le nombre en était réduit à la moitié et dans quelques endroits au tiers de celui qu'on en comptait sous la vice-royauté de Don François de Tolède en 1581 [1]. Quant à la mortalité, cause de la rapide dépopulation du Mexique, le P. Torribio de Benaventi lui assure notamment dix causes: 1° L'introduction de la petite vérole qui enleva, dans les provinces où elle sévit, la moitié de la population ; deux autres maladies épidémiques enlevèrent 2,800,000 personnes ; 2° la guerre de conquête qui fit tuer un grand nombre d'hommes ; 3° la grande famine qui suivit la réduction de Mexico ; 4° les travaux excessifs pour la reconstruction de cette capitale ; 5° les charges onéreuses, imposées aux Indiens des repartimientos ; 6° le poids oppressif des taxes qu'ils ne pouvaient payer et dont ils ne pouvaient espérer exemp-

[1] COLBERT, *Collect.*

tion ; 7° les travaux pour rassembler l'or charrié par les torrents et l'insalubrité des régions où il fallait séjourner ; 8° le travail des mines, rendu plus malsain par l'humidité et le manque de subsistances ; 9° le travail de portefaix imposé trop lourdement aux Indiens ; 10° le grand nombre d'hommes condamnés à l'esclavage sous divers prétextes. — Corita, dans sa *Breve y summaria Relacion*, confirme les observations du P. Torribio et y renvoie ses lecteurs. Malgré ces justes raisons, plusieurs écrivains, entre autres Montesquieu, si souvent égaré par l'esprit du système, ont attribué la dépopulation de l'Amérique à une combinaison aussi impolitique qu'atroce. D'après eux, les Espagnols convaincus qu'ils étaient impuissants à se maintenir dans les immenses pays découverts par eux et à établir leur autorité sur les peuples puissants qui les habitaient, auraient résolu de faire de l'Amérique une vaste solitude[1]. Cette idée absurde en elle-même le devient bien davantage, si l'on considère que cette rapacité ne pouvait être satisfaite que par l'exploitation des mines. Or, qui eût pu fouiller les entrailles de la terre, si ce n'est les indigènes? Donc, en détruisant ceux-ci, les conquérants du Nouveau Monde eussent tari la source de leurs richesses. Robertson, ministre protestant d'Angleterre, fait table rase du système de Montesquieu. « Il est rare, dit-il, que les nations portent leurs vues aussi loin et forment des plans aussi réfléchis ; et l'on doit observer, pour l'honneur de l'humanité, qu'il ne s'en est jamais trouvé aucune, qui ait conçu un projet aussi exécrable. Les monarques espagnols, loin d'avoir adopté un système aussi destructif, *ne s'occupèrent que du soin de conserver* leurs nouveaux sujets.

» La reine Isabelle n'eut d'autre vue, en favorisant les découvertes de Colomb, que de contribuer à la propagation de la foi chrétienne et de procurer la connaissance de la vérité qu'offre la religion, à des peuples tombés dans les ténèbres. Ayant réussi dans ses projets, elle eut soin non seulement de veiller à l'instruction de ses nouveaux sujets, mais encore de leur procurer le traitement le

[1] Montesquieu, *Esprit des Lois*, liv. VIII, c. 18.

plus doux possible. On en trouve une preuve dans le testament où Isabelle témoigne les sentiments les plus doux et les plus touchants pour les Indiens. Ces louables sentiments de la reine ont été adoptés dans les lois publiques de l'Espagne et servent d'introduction au règlement connu sous le titre de *Bon traitement des Indiens*. (Recopil. Lib. VI. Tit. 10.)

» Les successeurs d'Isabelle adoptèrent les mêmes idées, et interposèrent dans plusieurs occasions leur autorité, pour garantir les Américains de l'oppression des Espagnols. Ils publièrent à ce sujet plusieurs lois qui font honneur à leur sagesse et à leur humanité. Les règlements qu'ils dressèrent après avoir étendu leurs possessions dans le Nouveau Monde, furent aussi doux, que s'ils n'eussent concerné que les îles. Ils craignaient si peu de ne pouvoir conserver leurs domaines, que leur sollicitude pour les Indiens augmenta à proportion que leurs conquêtes s'étendirent. Ils avaient tellement à cœur de rendre les Indiens heureux, qu'ils soulevèrent des colons espagnols et en mécontentèrent d'autres, pour avoir voulu faire exécuter leurs lois avec trop de rigueur.

» Mais l'avarice des individus était trop grande pour se soumettre aux lois. Des aventuriers avides et entreprenants éloignés du siège du gouvernement, peu accoutumés à la contrainte de la discipline militaire pendant qu'ils servaient, et encore moins disposés à respecter la faible juridiction de la puissance civile dans une colonie naissante, méprisèrent ou éludèrent tous les règlements qui mettaient des bornes à leurs exactions et à leur tyrannie. La cour d'Espagne donna un édit pour empêcher l'oppression de ses sujets d'Amérique ; les colons n'y eurent aucun égard ; et, se confiant sur l'impunité dont l'éloignement des lieux les assurait, ils continuèrent à regarder les Indiens comme des esclaves et à les traiter comme tels. Les gouverneurs mêmes, et les autres officiers employés dans les colonies, dont plusieurs étaient des aventuriers aussi indignes et aussi rapaces que ceux qui leur étaient soumis, adoptèrent les idées méprisantes qu'on avait du peuple nouvellement conquis, et se firent complices de ceux qu'ils auraient dû punir.

» On ne doit donc point imputer la désolation du Nouveau Monde à la cour d'Espagne, ni au système de gouvernement qu'elle avait adopté, mais aux conquérants et aux premiers colons de l'armée ; eux qui par des mesures aussi imprudentes qu'injustes, empêchèrent l'effet des édits de leur souverain, et déshonorèrent leur pays[1].

Accusations contre les missionnaires.

289. D'autres écrivains, faisant grâce aux rois d'Espagne des malheurs de leurs sujets en Amérique, en attribuent la cause immédiate au clergé lui-même. A leurs yeux, c'est sur les ministres de la religion de paix que retombe le sang répandu dans le Nouveau Monde ; sans leur fanatisme et leur cruauté, les Indiens eussent coulé des jours heureux sous la domination de leurs conquérants. Cette seconde accusation est tout aussi peu fondée que la première. Henri Hakluyt, négociant anglais et par conséquent très peu disposé à flatter l'Espagne et son clergé, parle de la manière la plus avantageuse des missionnaires envoyés en Amérique : il jugeait cependant en parfaite connaissance de cause, puisqu'il avait habité cinq ans la Nouvelle-Espagne[2]. Thomas Gage, dominicain apostat et recteur de Deal, qui avait résidé douze ans au Mexique, rend également justice aux prêtres catholiques des colonies espagnoles. Roberston que nous avons déjà cité, s'exprime de la manière la plus formelle à cet égard :

« Les premiers missionnaires qui furent envoyés en Amérique, écrit-il, n'étaient point lettrés à la vérité, mais ils avaient de la piété, ils prirent de bonne heure la défense des Indiens, et les protégèrent contre leurs conquérants, qui, les représentant comme des hommes incapables de remplir les devoirs de la vie civile et de comprendre les doctrines de la religion, prétendaient qu'ils étaient une race inférieure d'hommes, sur lesquels la main de la nature avait empreint la marque de la servitude.

» Rien ne fait plus d'honneur aux missionnaires espagnols, que ce zèle humain et constant avec lequel ils protégèrent les faibles ouailles qu'on avait confiées à leurs soins ; et ce que j'en ai dit ré-

[1] ROBERTSON, *Hist. de l'Amérique*, liv. VIII.
[2] HAKLUYT, *Les principales navigations*, etc. liv. VIII.

pand sur leur ministère un éclat que rien ne peut effacer. C'étaient des ministres de paix qui s'efforçaient d'arracher la verge des mains de leurs oppresseurs. Ce fut à eux que les Américains durent les règlements que l'on fit pour adoucir la rigueur de leur sort. Les Indiens regardent encore aujourd'hui le clergé régulier et séculier établi dans les colonies espagnoles comme leur protecteur naturel, et c'est à lui qu'ils ont recours toutes les fois qu'on les opprime. »

« Le tiers du septième titre du premier livre de la *Récopilacion*, qui contient les règlements touchant les pouvoirs et les fonctions des archevêques et des évêques, roule sur la charge qui leur est imposée comme protecteurs des Indiens, et parle de tous les cas où il est de leur devoir de les protéger contre l'oppression, tant dans leurs propriétés que dans leurs personnes. Non seulement ils sont chargés par les lois de cette fonction, aussi humaine qu'honorable, mais ils l'exercent en effet [1]. Aussi les souverains espagnols avaient-ils compris de prime abord combien le concours du clergé catholique leur était non pas nécessaire, mais indispensable. Charles-Quint enjoignit aux évêques et aux prêtres, d'avertir et de réprimander les magistrats civils qui tenteraient de dépouiller quelque Indien de ses droits ou privilèges ; il leur prescrivit les moyens à employer pour garantir de l'oppression les personnes et les biens des indigènes, et leur donna ainsi une influence salutaire, dont les anciennes colonies espagnoles se ressentent encore aujourd'hui [2]. Bien différents en effet, des missionnaires anglais qui ne s'occupent que de leur famille et de leur trafic, de Bibles ou de marchandises, les missionnaires catholiques se vouèrent tout entiers, en Amérique comme partout ailleurs aux soins des fidèles. Comme d'autres Ambroises, quelques confesseurs refusèrent même l'absolution à ceux de leurs compatriotes qui s'étaient emparés des biens des indigènes, ou qui, regardant ceux-ci comme esclaves, les laissaient travailler aux mines [3]. Robertson raconte longuement, d'après Herréra et Oviédo, les différends qui s'élevèrent, au sujet des Indiens

[1] *Hist. of America*, book VI.
[2] *Récopil.*, liv. I, tit. VIII ; liv. VI, tit. VI.
[3] G. D'AVILA, *Théat., ecclés.*, V. 137.

entre les administrateurs laïques et les missionnaires et les divergences d'appréciation qui se produisirent entre les divers ordres religieux. De son récit, confirmé par tous les historiens postérieurs, il résulte que si les administrateurs civils furent persécuteurs, les persécutés trouvèrent toujours des protecteurs dans les missionnaires. Quant aux divergences d'appréciation des ordres religieux, voici ce qu'en dit l'historien anglais :

« Les missionnaires envoyés dans l'Amérique s'aperçurent, dès le moment où ils y entrèrent, que la rigueur avec laquelle les Espagnols traitaient les Indiens rendait leur ministère entièrement infructueux. Ces missionnaires, se conformant à l'esprit de la religion qu'ils étaient chargés de prêcher, blâmèrent hautement les maximes de leurs compatriotes au sujet des Américains, et condamnèrent les répartitions des Indiens en qualité d'esclaves, comme contraires à la justice naturelle, aux préceptes du christianisme et à la véritable politique. Les Dominicains auxquels on avait d'abord confié l'instruction des Indiens, furent ceux qui s'opposèrent le plus aux *répartitions*. L'an 1511, le Père Montesino, un de leurs plus fameux prédicateurs, invectiva contre cette coutume dans la grande église de Saint-Dominique, avec toute l'impétuosité d'une éloquence populaire. Le gouverneur, les principaux officiers de la colonie et tous les laïques qui avaient assisté à son sermon, s'en plaignirent à ses supérieurs, lesquels, loin de la condamner, approuvèrent sa doctrine comme pieuse et convenable aux circonstances actuelles. Les religieux de Saint-François, guidés par l'esprit de rivalité qui régnait entre les deux ordres, parurent vouloir prendre le parti des laïques et la défense des *répartitions ;* mais comme ils ne pouvaient décemment approuver un système d'oppression aussi contraire à l'esprit de la religion qu'ils professaient, ils tentèrent de pallier ce qu'ils ne pouvaient justifier, et alléguèrent, pour excuser la conduite de leurs compatriotes, qu'il était impossible de faire fleurir la colonie, à moins que les Espagnols n'eussent assez d'autorité sur les Indiens pour les contraindre à travailler. »

Accusations contre Las Casas.

290. Au cours de son récit, Robertson accuse Las Casas d'avoir proposé, pour le travail servile, la substitution des nègres de Gui-

née aux Indiens : l'Allemand Paw et l'encyclopédiste Raynal répètent cette accusation de Robertson. Dans son *Apologie de Las Casas*, insérée au Tome IV des Mémoires de l'Institut, section des sciences morales et politiques, Grégoire fait observer que les accusateurs de l'évêque de Chiapa ont tous écrit sur la foi de Herréra, historien élégant, mais partial, ou d'après les assertions du Père Charlevoix, qui, lorsqu'il parle des colonies espagnoles, ne fait que traduire Herréra sans le citer. Grégoire ajoute que les Espagnols achetaient des esclaves nègres des Portugais longtemps avant la découverte du Nouveau Monde, et qu'ils en amenèrent avec eux dès le commencement de leur établissement à Saint-Dominique. « Il existe, dit Danxion Lavaysse (article *Las Casas*, dans la Biographie universelle,) trois volumes manuscrits in-folio de Las Casas dans la bibliothèque de Mexico et dans celle de l'Académie espagnole, une copie de ces volumes qui contiennent les mémoires, les lettres officielles et familières et les autres ouvrages politiques et théologiques de l'évêque de Chiapa ; et loin de trouver dans ces divers écrits un seul mot d'où l'on puisse conclure qu'il ait conseillé de substituer l'esclavage des noirs à celui des Indiens, on y voit, au contraire, dans trois ou quatre endroits où il a occasion de parler des esclaves nègres, qu'il compatit vivement à leurs maux. » Aux témoignages favorables de Robertson, nous joindrons ici, *ad abundantiam juris*, d'autres témoignages, également favorables de Léopold Ranke et de Bancroft. Nous citons d'abord l'historien des papes pendant les seizième et dix-septième siècle. « La première pensée, dit-il, qui amena les découvertes et les conquêtes des Espagnols et des Portugais, dit très bien Ranke, renfermait un élément religieux ; il les suivit et les anima toujours dans leurs expéditions, et se manifesta avec une irrésistible énergie, à l'orient et à l'occident des royaumes conquis.

» Au commencement du dix-septième siècle, le majestueux édifice de l'Église catholique se trouvait complètement élevé dans l'Amérique méridionale. Il y avait cinq archevêchés, vingt-sept évêchés, quatre cents couvents, et des paroisses innombrables. Des cathédrales magnifiques furent construites : la plus belle peut-être

était à Los Angelos. Les Jésuites enseignaient la grammaire et les arts libéraux ; un séminaire avait été ajouté à leur collège de Saint-Ildefonse à Mexico. Toutes les parties de la théologie étaient enseignées à Mexico et à Lima. Les Américains d'origine européenne se distinguaient par une sagacité particulière ; ils regrettaient seulement de se voir trop éloignés de la faveur royale pour pouvoir être récompensés selon leur mérite. Les ordres mendiants commencèrent à propager avec succès le Christianisme sur le continent de l'Amérique méridionale. La conquête s'était transformée en mission, la mission était devenue civilisatrice ; les frères de ses ordres enseignaient en même temps à ensemencer les terres, à faire les récoltes, à planter les arbres, à construire des maisons, à lire et à chanter. La reconnaissance pour tant de bienfaits ne leur manquait pas, on éprouvait pour eux la vénération la plus entière, le dévouement le plus profond. Quand le curé arrivait dans sa paroisse, il était reçu au son des cloches et de la musique ; des fleurs étaient répandues sur son chemin ; les femmes lui présentaient leurs enfants et demandaient sa bénédiction. Les Indiens trouvaient le plus grand attrait aux cérémonies du service divin. Ils ne se lassaient pas de servir la messe, de chanter les vêpres, d'assister à l'office dans le chœur. Ils étaient doués d'un certain talent musical ; c'était pour eux une joie innocente que d'orner une église ; car tout ce qui est simple et merveilleux produisait sur eux la plus grande impression. Dans leurs songes ils rêvaient les délices du paradis. La reine du ciel apparaissait dans toute sa magnificence aux malades, entourée de jeunes et charmantes vierges qui leur apportaient les rafraîchissements propres à calmer leurs douleurs ; quelquefois aussi Marie se montrait seule, venant apprendre à ses plus fidèles adorateurs, le cantique de son fils crucifié, « dont la tête est penchée, comme se penche l'épi jauni. »

» Ici, nous voyons en action les forces intimes du catholicisme. Les moines se plaignaient seulement de ce que le mauvais exemple des Espagnols et leurs violences corrompaient les indigènes et mettaient obstacle aux progrès des conversions.

» Dans les Indes orientales, partout où s'étendait la domination

des Portugais, les choses se passèrent à peu près de la même manière. Le catholicisme conquit un centre immense à Goa ; des milliers d'individus furent convertis d'années en années ; en 1565, on comptait déjà près de trois cent mille nouveaux chrétiens autour de Goa, dans les montagnes de Cochinchine, et près du cap Comorin. Mais les missionnaires ne rencontrèrent pas partout le même succès. Il existait au sein de ces populations une masse restée indomptable. Des religions extrêmement anciennes, dont le culte enchaînait le cœur et l'esprit,et qui étaient parfaitement assimilées aux idées, aux mœurs et aux usages de ces peuples, résistèrent à la force des armes et aux lumières de la prédication.

» Il appartenait au catholicisme de vaincre aussi ces éléments plus vivaces d'idolâtrie. » Après avoir raconté, dans un chapitre, l'histoire des missions dans toutes les contrées infidèles, Ranke conclut ainsi :

« Quelle activité immense ! embrassant le monde entier, pénétrant en même temps dans les Andes et dans les Alpes, envoyant ses représentants et ses défenseurs au Thibet et en Scandinavie, partout sachant s'attacher le pouvoir de l'État, en Angleterre comme en Chine ! Et sur cette terre illimitée, partout encore vous voyez cette activité jeune, énergique, infatigable ! L'impulsion qui agissait au centre se faisait sentir peut-être avec plus d'exaltation et de force entraînante sur les travailleurs des pays lointains[1] ! » Voici maintenant les paroles, également louangeuses pour les missionnaires, de l'historien protestant Bancroft : « Toutes les traditions de cette époque, dit-il, portent témoignage en faveur des missionnaires. S'ils avaient le défaut d'un *ascétisme superstitieux*, c'est un protestant qui parle, ils savaient résister avec une invincible constance et une profonde tranquillité d'âme aux horreurs d'une vie entière passée dans les déserts du Canada. Loin de tout ce qui fait le charme de la vie, loin de toutes les occasions de s'acquérir une vaine gloire, ils mouraient entièrement au monde, et trouvaient au fond de leurs consciences une paix que rien ne pouvait altérer. Le

[1] *Hist. de la Papauté pendant les XVIe et XVIIe siècle*, t. III, pag. 105 et 116.

petit nombre de ceux qui arrivaient à un âge avancé, quoique courbés sous les fatigues d'une mission pénible, n'en travaillait pas moins avec toute la ferveur d'un zèle apostolique. L'histoire de leurs travaux est liée à l'origine de toutes les villes célèbres de l'Amérique française et il est de fait qu'on ne pouvait doubler un seul cap, ni découvrir une rivière que l'expédition n'eût à sa tête un Jésuite[1]. » Les Pontifes Romains, le gouvernement espagnol et le clergé de la péninsule sont donc à tort accusés d'avoir été cause des malheurs de l'Amérique. Cependant, cette accusation, quelque perfide et erronée qu'elle soit, donne constamment lieu à des comparaisons entre l'Espagne et l'Angleterre, — ce qui aux yeux des adversaires de la foi signifie entre le catholicisme et le protestantisme — et il va de soi que ces comparaisons tournent au détriment de l'Espagne et de la vérité catholique.

Parallèle entre l'Angleterre et l'Amérique.

291. Nous nous arrêterons, avant de finir, un instant sur ce parallèle. Nous ne contestons certainement pas le sens politique et le génie colonisateur des Anglais : nous les croyons, sous ce double rapport, supérieurs aux Espagnols. Mais sous le rapport moral et religieux, le seul dont nous nous occupons ici, nous croyons qu'ils ne gagnent rien à la comparaison. L'Angleterre était devenue, on ne sait trop comment, maîtresse de l'Inde : « Conquête sans éclat, dit Philarète Chasles, usurpation qui ressemble à un escamotage : triomphe inaperçu de la civilisation européenne sur la décadence asiatique ; revanche prise par le nord sur le midi, jadis dominateur : premier coup décisif de cette bataille commerciale livrée par les Anglais[1]. » Voilà les droits acquis par l'Angleterre, encore faut-il en retrancher le triomphe, car comment ne pas s'écrier avec Villemain : « Que de flots de sang répandus ! que de princes mahométans, indiens, n'importe, trahis, dépouillés, massacrés ! que de noires iniquités froidement commises ! Puis cette dérision singulière de la fortune ! cet exemple, unique dans l'histoire, d'une justice de conquérants, d'un brigandage à main armée, exercé par une compagnie de commerce, qui ruine une province, confisque un empire,

[1] *Hist. of the United States*, t. III.
[2] *Le dix-huitième siècle en Angleterre*, t. I, p. 228.

afin de compléter le dividende de ses sociétaires[1] ? » Lord Clive fut le premier brigand fameux qui gonfla le bilan sanguinaire de la compagnie anglaise des Indes Orientales. Après Clive, Waren Hastings dévasta les provinces rebelles, ruina les forteresses, marcha sur les têtes coupées, au milieu des sacs de roupies extorquées aux races indigènes. Le clergé anglican prit-il parti contre ces Verrés britanniques? Pas le moins du monde. Pour donner satisfaction à l'opinion publique, on fit, à Hastings, un procès ; mais ni la satire de Shéridan, ni l'éloquence de Fox, ni l'ardeur de Burke ne purent le faire condamner, Hastings triompha, ajoutant au scandale de ses déprédations, le scandale plus affreux des complaisances de la justice anglaise. Nous retiendrons, du moins, pour flétrir ces scandales, quelques paroles de Burke :

« Commis de magasins, s'écriait l'orateur, qui se mettent sans façon à la place des monarques ; banquiers frauduleux qui escamotent des diadèmes, vendant à faux poids les trônes dont ils trafiquent, négociant les peuplades pour en garder l'escompte ; recors de la tyrannie, dont ils n'ont que la cruauté pas le courage ; insectes dévastateurs plus funestes que le lion et le tigre ! Apprenez donc que c'est peu de chose de conquérir ! Tout le monde peut voler ; l'honneur est de conserver, de civiliser, de gouverner, d'administrer les nations soumises !... Parce que l'Inde a été mille fois dépeuplée, ravagée, décimée, vous croyez avoir le droit de la dépeupler, de la ravager, de la décimer ! Vous osez réduire en code et en principe, les fraudes, les tyrannies et les violences de ces bandits, de ces misérables qui l'ont couverte de larmes et de cendres ! Vous consolidez cette masse d'absurdités et de crimes pour en faire la charte de l'Inde ! Mais les conquérants Tartares eux-mêmes, ces hommes inexorables, vénéraient la justice et s'agenouillaient devant l'équité. » Si, de l'Inde, nous passons dans l'Amérique du Nord, nous trouvons les Anglais fidèles à leur système d'exactions barbares. Jamais les Anglais n'ont fait le moindre effort pour civiliser les Peaux-Rouges ou pour les arracher aux ténèbres du féti-

[1] *Cours de littérature française*, t. IV, p. 206, Paris, 1847.

chisme. « Avant l'arrivée des blancs dans le Nouveau Monde, dit Alexis de Tocqueville, les hommes qui habitent le continent septentrional vivaient tranquilles dans les bois. Livrés aux vicissitudes de la vie sauvage, ils montraient les vertus et les vices des peuples incivilisés. Les Européens, après avoir dispersé au loin les tribus indiennes dans les déserts, les ont condamnées à une vie errante, vagabonde et pleine d'inexprimables misères. Les nations sauvages sont gouvernées par les opinions et les mœurs. En affaiblissant parmi les Indiens le sentiment de la patrie, en dispersant leurs familles, en obscurcissant leurs traditions, en interrompant la chaîne de leurs souvenirs, en changeant leurs habitudes, en accroissant outre mesure leurs besoins, la tyrannie européenne les a rendus plus désordonnés et moins civilisés qu'ils ne l'étaient déjà. *La condition morale et l'état physique de ces peuples n'ont cessé d'empirer, et ils sont devenus plus barbares à mesure qu'ils étaient plus malheureux...* » — « Je viens de retracer de grands maux, » dit encore Tocqueville : « j'ajoute qu'ils me paraissent irrémédiables. Je crois que la race indienne de l'Amérique du Nord, livrée à l'oppression et à la misère, est destinée à périr, et je ne puis m'empêcher de penser que le jour où les Anglo-Américains seront établis sur les bords de l'Océan Pacifique, elle aura cessé d'exister[1]. » Au reste, pour apprécier la moralité des conquêtes anglaises, il n'est pas nécessaire de pousser jusqu'aux Indes et en Amérique. Jetons un regard sur l'infortunée Irlande, et nous reconnaîtrons que jamais oubli plus complet du droit et de la justice n'a existé sur la terre. L'avantage moral est donc du côté de l'Espagne. A part les Espagnols proprement dits, les colonies renfermaient des créoles, des mulâtres et des métis. Ces classes occupaient une position identique à celle des Eurasiens de l'Inde, race déshéritée que la luxure britannique multiplie et que son insatiable avidité condamne à la plus affreuse condition. Loin d'agir, au seizième siècle, comme les Anglais au dix-neuvième, la cour d'Espagne, qui prenait au sérieux les principes d'égalité prêchés par l'Église catholique, et mettant peut-être la

[1] *De la démocratie en Amérique,* t. II, p. 266 et suiv. 4e édition.

civilisation au-dessus de ses intérêts, témoigna une sollicitude toute particulière pour cette catégorie de colons. Au lieu de les regarder comme une charge, de les asservir, elle les multiplia, persuadée que les unions entre les vainqueurs et les vaincus ne pouvaient amener que d'heureux résultats. Aussi engagea-t-elle fortement et à plusieurs reprises les Espagnols établis en Amérique à épouser des femmes du pays. Un grand nombre s'unirent à des négresses et à des indiennes, et dès la troisième et la cinquième génération, leurs descendants, dépouillés de tout caractère de race nègre ou indienne, jouissaient des mêmes privilèges que les Européens. Ainsi donc, dans l'Inde, froide religion du lucre, sentiments glacés du protestantisme; dans l'Amérique, ardeur du zèle et de la charité catholique ; là, atrocités sans nombre impunies, parce que le protestantisme n'a ni le droit, ni la force morale de la répression ; ici, bien-être, civilisation, humanité, mêlés sans doute à des actes répréhensibles, mais toujours réprouvés par le catholicisme, toujours proscrits par les gouvernements, souvent châtiés d'une façon exemplaire : voilà ce que constate l'histoire. Que ceux qui exaltent l'Angleterre et dépriment l'Espagne y songent : leur système est faux et injuste ; il accorde au protestantisme des vertus que possède seul le catholicisme ; et, quand pour soutenir une thèse fausse, ils veulent faire remonter, jusqu'aux Papes, la responsabilité des malheurs des Indiens, ils nous obligent à proclamer que les Indiens doivent toutes leurs bonnes fortunes aux Souverains Pontifes et à la foi dont les Pontifes de Rome sont les représentants.

§. XVI. — LA MISSION DE S. FRANÇOIS-XAVIER AUX GRANDES INDES.

292. La Synagogue n'était pas missionnaire : Enfermée dans les montagnes de la Palestine et séparée des autres peuples plus encore par son esprit que par les accidents de son territoire, elle avait moins pour devoir de propager la vérité que de conserver intact le dépôt des traditions. Encore la loi de Moïse, ses miracles, Merveilles des Missions.

ceux des prophètes ne purent-ils servir de digue contre le torrent de l'idolatrie et conserver le culte du vrai Dieu chez un seul peuple resserré dans un coin du monde. A la fin, les Juifs livrés à des rois étrangers, tiraillés par des sectes ennemies, n'attendaient plus qu'un Christ charnel, un Évangile d'opulence, d'honneurs et de domination. A peine Jésus, l'attente et le désiré des nations, est né : et voici les Mages, dignes prémices des Gentils, qui, conduits par l'étoile, viennent le reconnaître. A peine Jésus, vainqueur de la mort, est retourné à son Père ; et voilà qu'il envoie à Pierre, son lieutenant, la vision du grand festin, symbole de la conquête spirituelle des peuples. A Jésus est réservé de posséder toutes les nations en héritage. Depuis qu'il a été élevé en croix, il attire tout à lui. Dès l'origine du christianisme, saint Irénée et Tertullien montrent que l'Église était déjà plus étendue que cet empire romain qui se vantait d'être à lui seul tout l'univers. Les régions sauvages et inaccessibles du Nord, que le soleil éclaire à peine, ont vu la lumière céleste. Les plages brûlantes de l'Afrique ont été inondées des torrents de la grâce. Les Empereurs même sont devenus les adorateurs du nom qu'ils blasphémaient et les nourriciers de l'Église dont ils versaient le sang. Mais la vertu de l'Évangile ne doit pas s'éteindre après ces premiers efforts : le temps ne peut rien contre elle : Jésus-Christ qui en est la source, est de tous les temps ; il était hier, il est aujourd'hui, et il sera dans les siècles des siècles. Aussi vois-je cette fécondité qui se renouvelle toujours, la vertu de la croix ne peut épuiser sa fécondité. Regardez ces peuples barbares qui firent tomber l'empire romain. Dieu les a multipliés et tenus en réserve sous un ciel glacé, pour punir Rome païenne et enivrée du sang des martyrs : il leur lâche la bride, le monde en est inondé. Mais, en renversant cet empire, ils se soumettent à celui du Sauveur ; tout ensemble ministres des vengeances et objets des miséricordes, sans le savoir, ils sont menés comme par la main au devant de l'Évangile et c'est d'eux qu'on peut dire, à la lettre, qu'ils ont trouvé le Dieu qu'ils ne cherchaient pas. Combien voyons nous encore de peuples que l'Église a enfantés à Jésus-Christ depuis le VIII[e] siècle, dans ces temps malheureux où

la dissolution de l'empire carlovingien précipitait les catastrophes, ou des enfants révoltés contre leur mère n'ont point honte de lui reprocher une stérilité qui est leur crime ! Vers le xe siècle, dans ce siècle dont on exagère vainement les malheurs sans rappeler jamais ses gloires, accourent en foule à l'Église, l'Allemand, le Polonais, le Poméranien, le Bohémien, le Hongrois. Non, non, vous le voyez, la source des bénédictions ne tarit point. Alors l'époux donna de nouveaux enfants à l'épouse pour la justifier, en montrant qu'elle ne cesse point d'être son unique et sa bien-aimée. Mais que vois-je depuis cinq siècles ? Des régions immenses qui s'ouvrent tout à coup, un nouveau monde inconnu à l'ancien et qui le surpasse en étendue. Gardez-vous bien de croire qu'une si prodigieuse découverte ne soit due qu'à l'audace des hommes. La foi y a eu plus de part que l'audace. Quand même la foi n'en aurait point été le mobile, Dieu n'aurait donné aux passions, même lorsqu'elles eussent semblé décider de tout, que ce qu'il fallait pour être les instruments de ses desseins. L'homme s'agite et Dieu le mène. La foi, plantée en Amérique et en Asie, parmi tant d'orages, ne cesse pas d'y porter des fruits. Que reste-t-il ? l'heure est venue pour les peuples des îles lointaines et du lointain Orient. Alexandre, ce conquérant rapide, que Daniel peint comme ne touchant pas la terre de ses pieds, s'arrêta bien loin en deçà de nous : mais la charité va plus loin que l'orgueil. Ni les sables brûlants, ni les déserts, ni les montagnes, ni la distance des lieux, ni les tempêtes, ni les écueils de tant de mers, ni les intempéries de l'air, ni le milieu fatal de la ligne où l'on découvre un ciel nouveau, ni les flottes ennemies, ni les côtes barbares, ne peuvent arrêter ceux que Dieu envoie. Qui sont ceux-ci qui volent comme les nues ? Vents, portez-les sur vos ailes. Que le Midi, que l'Orient, que les îles inconnues les attendent et les regardent en silence venir de loin. Qu'ils soient beaux les pieds de ces hommes qu'on voit venir du haut des montagnes, annoncer les biens éternels ! Les voici, ces conquérants qui n'ont d'autre arme que la croix du Sauveur. Ils viennent, non pour enlever des richesses et répandre le sang, mais pour offrir leur propre sang et communiquer le céleste trésor. Ce

que Dieu fait encore de nos jours, quel autre que Jésus-Christ aurait osé l'entreprendre? Dix-neuf siècles après sa mort, sa parole est encore vivante et féconde dans toutes les extrémités de la terre. Par l'accomplissement de la promesse inouïe qu'il avait faite de triompher, par sa mort, Jésus-Christ montre qu'il tient en ses mains immortelles les cœurs de toutes les nations et les pensées de tous les siècles. Par là nous montrons encore la vraie Église à nos frères égarés, comme saint Augustin la montrait aux sectaires de son temps. Qu'il est beau, qu'il est consolant de parler le même langage et de donner précisément les mêmes marques de l'Église que ce Père donnait il y a quinze cents ans ! C'est toujours cette ville située sur le sommet de la montagne qui est vue de loin par tous les peuples de la terre ; c'est ce royaume de Jésus-Christ qui possède toutes les nations ; c'est cette nation la plus répandue qui seule a la gloire d'annoncer Jésus-Christ aux peuples idolâtres ; c'est cette Église qui non-seulement doit être toujours visible, mais toujours la plus visible et la plus éclatante ; car il faut que la plus grande autorité extérieure et vivante qui soit parmi les chrétiens, mène sûrement et sans discussion les simples à la vérité : autrement la Providence se manquerait à elle-même ; elle rendrait la religion introuvable aux simples ; elle jetterait les ignorants dans l'abîme des discussions et des incertitudes : elle n'aurait donné le texte des Écritures, manifestement sujet à tant d'interprétations différentes, que pour nourrir l'orgueil et la division. Que deviendraient les âmes dociles pour autrui et défiantes d'elles-mêmes qui auraient horreur de préférer leur propre sens à celui de l'assemblée la plus digne d'être crue qu'il y ait sur la terre ? Que deviendraient les humbles qui craindraient avec raison, bien davantage de se tromper eux-mêmes, que d'être trompés par l'Église ? C'est par cette raison que Dieu, outre la succession non-interrompue des pasteurs, naturellement si propre à faire passer la vérité de main en main dans la suite des siècles, a mis cette fécondité si étendue et si singulière dans la vraie Église pour la distinguer de toutes les sociétés hérétiques, schismatiques, qui languissent obscures, stériles et resserrées dans un coin du monde. Cette étendue de

l'Église, cette fécondité de notre mère dans toutes parties du monde, ce zèle apostolique qui resplendit dans nos seuls pasteurs, sont, pour les peuples infidèles, un enseignement non moins persuasif. Des hommes qui viennent à eux sans être attirés par aucun motif ni de commerce, ni d'ambition, ni de curiosité, des hommes qui, sans les avoir jamais vus, sans savoir même où ils sont, les aiment tendrement, quittent tout pour eux, les cherchent à travers toutes les mers, avec tant de fatigues et de périls, pour leur faire part de la vie éternelle. Nations ensevelies dans l'ombre de la mort, comme ce zèle et cette tendresse doivent vous aller droit au cœur ! Mais aussi comme elles doivent y répondre. Sous ces hommes chargés des richesses de l'Évangile, la grâce croît et le nombre des croyants se multiplie de jour en jour ; l'Église refleurit et son entière et ancienne beauté se renouvelle. Chez ces peuples récemment convertis, on court pour baiser les pieds d'un prêtre quand il passe ; là on recueille avec un cœur avide et affamé, jusqu'aux moindres parcelles de la parole de Dieu qui sort de sa bouche. Là on attend avec impatience, pendant toute la semaine, le jour du Seigneur où tous les frères, dans un saint repos, se donnent tendrement le baiser de paix. Là on soupire après la joie des assemblées, après le chant des louanges de Dieu, après le sacré festin de l'Agneau. Là, on croit voir encore les travaux, les voyages, les dangers des apôtres avec la ferveur des Églises naissantes. Heureuses parmi ces Églises, celles que le feu de la persécution éprouve pour les rendre plus pures ! Heureuses ces Églises dont nous ne pouvons nous empêcher de regarder la gloire d'un œil jaloux ! On y voit des catéchumènes qui désirent de se plonger, non-seulement dans les eaux salutaires, mais dans les flammes du Saint-Esprit et dans le sang de l'Agneau pour y blanchir leurs robes ; des néophytes qui attendent le martyre avec le baptême. Quand aurons-nous de tels chrétiens dont les délices soient de se nourrir des paroles de la foi, de goûter les vertus du siècle futur, et de s'entretenir de leur bienheureuse espérance ? Ce qui est regardé ici comme excessif, ce qu'on peut à peine croire possible, est la pratique ordinaire de ces Églises. Là, être chrétien et ne plus tenir à

la terre, est la même chose. Là on n'ose montrer à ces fidèles enflammés nos tièdes chrétiens d'Europe, de peur que cet exemple contagieux ne leur apprenne à aimer la vie, et à ouvrir leurs cœurs aux joies empoisonnées du siècle. L'Évangile dans son intégrité fait encore sur eux son impression naturelle. Il forme des pauvres bien heureux, des affligés qui trouvent la joie dans les larmes, et des riches qui craignent d'avoir leur consolation en ce monde ; tout milieu entre le siècle et Jésus Christ est ignoré : ils ne savent que prier, se cacher, souffrir, espérer. O aimable simplicité ! O foi vierge ! O joie pure des enfants de Dieu.

La vie du missionnaire.

293. Parmi ces merveilles des missions, la plus étonnante, c'est la vie du missionnaire. A proprement parler et sans jeu de mots, la vie du missionnaire ne consiste qu'à mourir. Je dis mourir et je dis trop peu ; car il ne s'agit pas de donner une fois sa vie, ni même de l'exposer pour un temps aux chances d'une guerre. Ce que le missionnaire pratique, c'est l'art de mourir à tout et tous les jours et toujours. Le missionnaire fait une guerre sans trêve et sans fin, à un adversaire inexterminable, qui ne peut être vaincu momentanément que par des miracles, qui ne sera définitivement dompté que par la force de Dieu. « Pour s'engager dans ce combat, dit un grand apologiste, il faut que le missionnaire se dépouille de tout ; il meurt d'abord à sa famille selon la chair : il la quitte, il ne lui appartient plus, et, selon toute apparence, il ne la reverra plus. Il meurt aussi à ses frères selon l'esprit, parmi lesquels il s'est engagé pour prendre une part dans leurs travaux : il quittera aussi cette seconde maison paternelle et probablement pour n'y plus rentrer. Il meurt encore à la patrie : il mourra sur une terre lointaine, où ni les cieux, ni le sol, ni la langue, ni les usages ne lui rappelleront la terre natale ; où l'homme même, bien souvent, n'a plus rien des hommes qu'il a connus, sauf les vices les plus grossiers et les misères les plus accablantes. Et quand ces trois séparations seront accomplies, quand ces trois morts sont consommées, il y en a une autre encore où le missionnaire doit arriver et qui ne s'opérera pas d'un coup, mais qui sera de tous les instants jusqu'à la dernière heure de son dernier jour : il devra

mourir à lui-même : non-seulement à toutes les délicatesses et à tous les besoins du corps, mais à toutes les nécessités ordinaires du cœur et de l'âme. Le missionnaire, la plupart du temps, n'a pas de demeure fixe, pas d'asile passager, pas une pierre où reposer sa tête, ; il n'a pas d'ami, pas de confident, par de secours spirituel permanent et facile. Il court à travers de vastes espaces. Quelques chrétiens cachés sur un territoire immense, voilà sa paroisse et son troupeau. Il en fait la visite incessante à travers des périls incessants. Trois sortes d'ennemis l'entourent sans relâche : le climat, les bêtes féroces, et les plus cruels de tous, les hommes. Si Dieu lui impose, au milieu de tant d'amertumes, la cruelle épreuve d'une longue vie, il vieillira dans ce dénûment terrible ; et chaque jour, l'amertume des ans comblera et fera déborder le vase de ses douleurs. Il n'aura plus cette vigueur du corps et ces ardeurs premières de l'âme qui donnent un charme à la fatigue, un attrait au danger, une saveur même au pain de l'exil. Il se traînera sur les chemins arrosés des sueurs de sa jeunesse et qui n'ont pas fleuri. Il portera dans son âme ce deuil qui fut le fiel et l'absinthe aux lèvres de l'Homme-Dieu, le deuil du père qui a enfanté des fils ingrats ! Contemplant ce peuple toujours infidèle ; énumérant en ses souvenirs les lâchetés, les obstinations, les refus, les ignorances coupables, les perversités renaissantes, hélas ! les apostasies, et, pour tout dire, le sang de Jésus devenu presque infécond par l'effet de la malice humaine, il baissera la tête, et il entendra dans son cœur un écho de l'éternel gémissement des envoyés de Dieu : *Curavimus Babylonem, et non est sanata !* Ainsi s'achèveront ses jours, fanés presque dès leur aurore : *Dies mei sicut umbra declinaverunt : et ego sicut fænum arui.* Ainsi il attendra que son pied se heurte à la pierre où il doit tomber, que sa vie s'accroche à la ronce où elle doit rester suspendue, une masure, une cachette au fond des bois, un fossé sur la route. Car le cimetière même, cette asile dans la terre consacrée, le missionnaire ne l'a pas toujours ; trouvant à mourir jusque dans la mort, il se dépouille aussi de son tombeau. — Telle est la vie du missionnaire. Suivant la nature, elle est incompréhensible, et c'est trop peu de

l'appeler une lente et formidable mort. Qui nous dira pourquoi il se trouve toujours des hommes pour se consumer dans cet obscur et sanglant travail ; des hommes qui désirent cette vie, qui la cherchent, qui l'ont rêvée enfants, et qui, cachant à leur mère ce grand dessein, mais le nourrissant toujours, obtiennent des hommes, à force de volonté, de Dieu à force de prières, qu'il soit accompli ? Ah ! c'est le secret du ciel et le plus noble mystère de l'âme humaine. Jusqu'à la fin, il y aura des hommes de sacrifice, illuminés d'une clarté divine, qui, les yeux tournés vers Jésus sauront parfaitement ce que la foule des autres peut à peine comprendre. *In lumine tuo videbimus lumen.* A la lumière de Dieu, ils devinent les joies de cette vie d'immolation pour Dieu, ils y aspirent, il les goûtent, ils veulent s'en assouvir, et le monde n'a point de chaînes de fleurs qui les empêchent de courir à ces nobles fers. — Au lendemain du Golgotha lorsque les Juifs lapidaient le premier confesseur, lui, le visage rayonnant, il s'écriait : « Je vois les cieux ouverts, et le Fils de l'Homme qui est debout à la droite de Dieu ! » Eh bien, il ne faut pas chercher davantage. Aujourd'hui, comme il y a dix-huit siècles, l'attrait de la vie apostolique est là. C'est la vie qui ressemble le plus à celle de l'Homme-Dieu, et dès lors, celle où il se communique davantage. Comment des hommes peuvent-ils abandonner famille, patrie, rompre leur cœur, renoncer à toute ambition, abandonner toute gloire humaine, chercher le long martyre dont les prisons, les tortures et les bourreaux paraissent les moindres et les plus supportables accidents ? C'est qu'à travers les mille angoisses de cette vie, ils courent à la conquête des âmes : c'est qu'ils annoncent Jésus-Christ et le font connaître ; c'est que quelle que soit l'aridité du sol, la bonne semence n'y est jamais complètement stérile ; c'est enfin qu'ils emportent le Christ sur la poitrine et qu'ils le voient dans les cieux. Du fond des cachots, du haut des bûchers, du milieu des prétoires et des tortures, au sein des vastes solitudes, dans les ombres de la nuit, parmi les périls de la mer, voilà leur consolation et leur force : *Ecce video cœlos apertos, et Filium hominis stantema dextris Dei*[1]. »

[1] VEUILLOT, *Çà et Là*, t. II, p. 304.

294. Nous verrons, dans la vie de S. François-Xavier, l'idéal de ces travaux du missionnaire. Xavier est, en effet, le type de l'apôtre, et, pour son époque, il résume, dans son histoire, l'histoire des missions de l'extrême Orient. François de Jasse et Xavier reçut le jour au château de Xavier, en Navarre, le 7 avril 1505 ; il était le plus jeune des fils de Jean Jasse, conseiller de Jean III, roi de Navarre et Marie Azpilcuéta y Xavier. Les anciens auteurs s'étendent sur la royale noblesse de sa famille ; mais ni sur la terre, ni au ciel, l'Apôtre des Indes n'a besoin de cette gloire. Elevé dans la crainte de Dieu et la pureté des mœurs, Xavier préféra de bonne heure les lettres humaines à la profession des armes. A dix-huit ans, il suivait les cours de l'Université de Paris, alors la première école du monde; à vingt-quatre ans, il était maître en philosophie, admis à expliquer Aristote. Après ce cours, Xavier se mit à la théologie. A cette époque, on ne devenait associé du collège de Sorbonne, le plus illustre des collèges de Paris, qu'après avoir enseigné, pendant plusieurs années, la logique, la métaphysique et la physique d'Aristote ; et, en général, un cours de sept ans, après la maîtrise, précédait les derniers degrés. Xavier parcourut avec le plus grand succès toutes les épreuves des études et de l'enseignement ; il était à la veille d'être reçu docteur, lorsque, fidèle à la vocation qui lui fut révélée, il quitta Paris pour entrer dans la voie apostolique. Xavier, d'un naturel ardent et ambitieux, se préoccupait des honneurs du siècle. Parmi ses condisciples et amis, s'en trouvaitun qui lui disait souvent : « Que sert à l'homme de gagner le monde s'il vient à perdre son âme ? » et lui montrait la vanité, la misère des existences mondaines, en comparaison de la perpétuité glorieuse de la Jérusalem céleste. Ce fut en 1533 ou 34 que François-Xavier,abattu par la grâce, touché des vertus d'Ignace de Loyola, consentit enfin à mettre en pratique les leçons de ce maître. Dès lors, il s'approcha chaque semaine des sacrements de pénitence et d'eucharistie ; et non seulement il accomplit avec obéissance les conseils d'Ignace, mais il parut courir à ses côtés et devenir plus semblable à son maître qu'à lui-même. Ignace lui fit pratiquer le cours d'exercices spirituels dont il avait rapporté le

Premières années de François-Xavier.

plan de Maurèze. Dans ce combat singulier contre l'auteur du mal, François sortit ne respirant plus que la gloire divine et le salut des âmes. Le jeûne, la discipline, les cilices devinrent ses armes de prédilection. Une fois il resta quatre jours sans prendre de nourriture. La méditation constante des vérités divines et ses efforts vers la vertu l'avaient enflammé de zèle pour la conversion des hommes et d'un immense amour du martyre. Afin d'appartenir à Dieu seul, afin de ne plus être séparé de la charité de Jésus-Christ, Xavier résolut, avec Ignace et ses disciples, de s'engager, par des vœux exprès, à quitter tous ses biens, à faire le voyage de Jérusalem pour s'y consacrer à l'apostolat parmi les infidèles ; et si, après une année, ils n'avaient pu traverser la mer, ils devaient s'aller se jeter aux pieds du souverain Pontife et s'offrir à lui pour le service de l'Église.

Xavier en Portugal

295. Dès lors la vie de François se confond avec la vie de Ignace et de ses disciples ; nous n'avons plus à y revenir. Cependant le roi de Portugal, Jean III, désireux de pousser le règne de Dieu dans les immenses domaines que découvraient ses héroïques navigateurs, entendant parler des premiers exploits des Jésuites, demanda au souverain Pontife six de ces missionnaires. Paul III renvoya la demande à Ignace. Ignace, imitant le patriarche d'Assise, qui partageait l'apostolat du monde entre ses premiers disciples, sur dix religieux qu'il possédait, en donna deux pour les missions, Rodriguez et Bobadilla ; mais Bobadilla étant tombé malade, il le remplaça par Xavier. Le P. François, s'humiliant d'abord, se déclra complètcment indigne d'une mission si haute; puis acceptant avec effusion le devoir de l'obéissance, il confessa que les Indes avaient toujours été l'objet de ses désirs et découvrit au P. Ignace tous les signes mystérieux de sa vocation : la prédiction de sa sœur Madeleine, abbesse de Sainte-Claire, annonçant qu'il serait l'apôtre des Indes ; un songe dans lequel il portait, avec des peines infinies, un Indien sur ses épaules ; un autre songe ou extase mystérieuse dans laquelle il avait entrevu des mers immenses et pleines de tempêtes, des terres barbares, la faim, la nudité, les dangers, la persécution jusqu'à la mort. Mais alors il tint les

paroles échappées à son amour et entendues de Rodriguez seul : « Encore plus, Seigneur, encore plus ! » et dont celui-ci ne connut le sens, de la bouche même de Xavier, que dans leur dernier embrassement à Lisbonne. Avant de partir, Xavier remit à Lainès trois plis cachetés contenant son adhésion à la forme de l'Institut, son suffrage pour l'élection du général et le renouvellement de ses vœux. Xavier qui partait le lendemain, ne prit que le temps de raccommoder sa robe, d'embrasser ses confrères et d'aller baiser le pied du Saint-Père. Paul III lui adressa ces paroles prophétiques : « Nous rendons grâces à Dieu de ce que, dans les temps de notre pontificat, il a daigné rendre aux chrétiens d'Orient la foi de Jésus-Christ, que les Apôtres avaient plantée et que la superstition et la barbarie avaient fait disparaître. Allez au nom de Dieu et par l'autorité de son vicaire : ne craignez point d'être faible, car Dieu favorise ceux qu'il a choisis. Qu'étaient les douze pêcheurs qui devinrent ses Apôtres ? Que de provinces l'Apôtre S. Thomas n'a-t-il pas conquises à l'Évangile ! Reprenez son œuvre, sans appréhender les travaux, sans craindre la mort même! Le Seigneur étend à cette heure la puissance de son bras : il ouvre tous les trésors de sa miséricorde. » Xavier quitta Rome le 15 mars 1540, n'emportant avec lui que son bréviaire. Le voyage qui dura trois mois, donna à François l'occasion d'exercer plus d'une fois sa charité : il en parle dans ses lettres. Après le passage des Pyrénées, l'ambassadeur portugais, qui faisait le même voyage, le pressa de visiter sa famille, à la veille d'une absence peut-être sans terme. Xavier, redoutant les affections de famille comme les ennemies de l'esprit apostolique, le remercia, déclarant qu'il se réservait de voir ses parents au ciel. Xavier arrivait à Lisbonne vers la fin de juin 1540.

296. Trois jours après son arrivée, Xavier était avec Rodriguez à l'audience de Jean III, qui leur confia la direction des pages de la maison royale. Les deux Pères choisirent, pour résidence, l'hôpital de Tous-les-Saints : ils vécurent d'aliments recueillis à titre d'aumône, jusqu'à ce que l'excès de leurs occupations les obligeât d'accepter leur subsistance de mains amies, ne se réservant, pour la

mendicité, que certains jours. La nuit, excepté les courts instants aissés au sommeil, ils vaquaient à la méditation sainte et à la contemplation ; aux premières lueurs de l'aurore, ils disaient la sainte messe ; et, pendant tout le jour, se livraient avec ardeur aux divers ministères de leur vocation, catéchisant les enfants, accueillant les pénitents, assistant les malades et les prisonniers. Xavier ne voulut point d'abord prêcher dans les églises ; mais, sur l'invitation du roi, il monta en chaire et sa parole réalisa des prodiges. Le principal fruit des efforts des deux apôtres fut la fréquentation des sacrements. A peine autrefois se réconciliait-on au temps de carême ; on vit tout-à-coup la ferveur la plus édifiante succéder à cette déplorable indifférence. La cour même, suivant les inspirations du roi, présentait le plus admirable spectacle. L'infant don Henri, grand inquisiteur, confia aux Pères la visite des prisonniers de l'Inquisition. Cependant Xavier et Rodriguez, préoccupés de s'associer des compagnons pour les Indes, recrutaient plusieurs prêtres de bonne volonté ; deux entre autres persévérèrent, François de Mancias et Paul de Camérino. Le roi Jean, frappé d'admiration à la vue des fruits immenses opérés en Portugal par les deux Pères, déclarait hautement qu'il serait heureux de posséder dans ses Etats, tous les religieux de la Compagnie, qu'il affecterait volontiers, à leur entretien, une grande part de ses revenus, mais qu'au moins il voulait garder Xavier et Rodriguez. Paul III eût accédé aux désirs du roi ; mais Ignace inclinait à partager le conseil, à faire demeurer Rodriguez en Portugal et à laisser partir Xavier aux Indes. Rodriguez, resté en Portugal, fonda, en 1552, le collège de Coïmbre s'associa aux fondations de collèges à Evora et à Lisbonne. En 1558, le collège d'Evora fut érigé en université par Paul III.

Départ pour les Indes.

297. Avant son départ, Xavier reçut quatre brefs pontificaux : l'un le nommait le nonce apostolique ; l'autre lui conférait certains pouvoirs pour réconcilier les hérétiques et délivrer des dispenses ; les deux derniers le recommandaient à l'empereur d'Ethiopie et aux divers souverains de l'Inde. Le Père prit la mer le 7 avril 1545, sur le vaisseau qui emportait le gouverneur, Alphonse de Sousa. Le P. Xavier, que la Providence divine avait choisi pour apporter

a l'Asie le don inestimable de la parole évangélique, et qui devait opérer de si merveilleux fruits parmi les Portugais, qui professait la même foi que lui, pratiqua sur le vaisseau le *Saint-Jacques* l'apostolat le plus dévoué. Refusant la table et les dons du gouvernement, il vivait de pain mendié ; sa chambre était le refuge des plus malades entre les matelots, et lui-même ne prenait de sommeil que sur des cordages roulés appuyant sur du bois sa tête vénérable. La contagion du scorbut s'étant répandue dans la flotte, Xavier se prodiguait aux plus abandonnés, les faisant manger, essuyant leurs sueurs, purifiant leurs ulcères, lavant leurs linges, et leur rendant les services les plus humbles, mais surtout prenant soin de leurs âmes, et les disposant à mourir chrétiennement. — En même temps le Père catéchisait les ignorants, il prêchait tous les dimanches et les jours de fête à l'équipage assemblé du *Saint-Jacques*. Malade lui-même depuis l'équateur, il n'interrompit jamais son saint ministère, puisant le courage et les forces dans la vertu de l'Esprit-Saint, qui est, selon l'expression de l'Église, le rafraîchissement dans l'ardeur même du feu, *in æstu temperies*. — Tant d'actes de charité le rendirent si vénérable aux yeux de tous, même des mahométans et des idolâtres, qu'il reçut dès lors le nom de *Saint Père*, qui lui resta depuis, et qui servit à le désigner jusqu'à la fin de sa vie. Après cinq mois de navigation, le *Saint-Jacques* arrivait à Mozambique, il fallut y passer l'hiver. On fit transporter à l'hôpital tous les infirmes : Xavier et ses compagnons s'y établirent au milieu d'eux. Languissant lui même par l'effet de la navigation, énervé par la fièvre, il ne cessa pas un seul jour d'assiter les malades ; il vaquait au dehors à l'instruction des enfants et des ignorants ; et l'on rapporte à cet égard qu'il fut longtemps sans se consoler d'avoir appris la mort d'un jeune homme qui était sorti de ce monde ignorant les vérités élémentaires de la religion. Le 15 mars 1542, Xavier quitta Mozambique et salua, en passant à Mélinde, sur le rivage, de nombreuses croix ; c'était le champ du repos des Portugais qui avaient terminé leur existence. De relâche dans l'île de Socotora, il trouva une population qui adorait la croix, mais n'avait aucune idée du baptême et ne gardait plus qu'un mélange

confus de croyances empruntées à toutes les traditions. Le prêtre entreprit de leur faire comprendre l'essentielle nécessité du baptême et l'unité de foi qui n'admet point de mélange adultère. Xavier ne parlait que par interprète, mais sa présence était une prédication puissante, et, s'il n'eût été destiné aux Indes, il eût pu fixer là sa tente voyageuse d'apôtre.

Xavier à Goa.

298. Le 6 mai 1542, treize mois après avoir quitté Lisbonne, Xavier abordait à Goa, métropole des Indes portugaises, résidence de l'évêque et du gouverneur. En descendant du navire, il se rendit à l'hôpital pour y fixer sa demeure et soumit à l'évêque son mandat Apostolique. A cette époque, dit un biographe, l'état religieux des Indes était déplorable. Les premiers Portugais, qui selon l'expression d'un ancien historien, marchaient à la conquête armés en même temps du glaive spirituel et du glaive temporel, n'avaient eu que des enfants dégénérés. En vain la foi chrétienne avait été plantée par des populations nombreuses, et vingt mille Palawares s'étaient-ils convertis au seul lieu du Comorin. En vain la milice religieuse du Patriarche saint François avait accompagné dans les Indes Alarez Cabral, en vain Siquiera l'avait établie à Goa : ses membres, trop peu nombreux, s'étaient vus impuissants pour conserver le dépôt de la religion. Les généreux efforts du gouvernenr des Moluques, Antonio Galvan, et la fondation par ce grand homme du premier séminaire indigène, fondation qui fut approuvée par le concile de Trente, ne purent donner à la foi catholique, parmi les naturels, l'accroissement et la fécondité dont ces nobles efforts semblaient être les prémices. L'ambition et l'avarice des nouveaux conquérants devaient en quarante ans à peine, stériliser les œuvres saintes de leurs devanciers. Les places portugaises demeuraient des années entières sans que le Saint-Sacrifice y fût célébré ; la parole divine n'y était plus prêchée : les Sacrements y étaient mis en oubli ; ou, si de rares et timides chrétiens accomplissaient les devoirs essentiels au salut, c'était furtivement, ainsi qu'au temps de Notre-Seigneur, le pharisien Nicodème vint de nuit demander à Jésus-Christ le bienfait de la vérité spirituelle, et la révélation du Verbe divin. Les Indiens oubliaient tous leur baptême et retour-

naient à l'idolâtrie. Goa principalement offrait le spectacle le plus douloureux. Dans un mémoire au roi de Portugal, envoyé peu de mois avant la venue du saint Père, on lit le déplorable récit des iniquités portugaises. En vain l'évêque de Goa fulminait tous les ans de solennelles excommunications ; les anathèmes de l'Eglise étaient méprisés, et les idolâtries les plus monstrueuses régnaient dans une ville chrétienne, au milieu d'un peuple baptisé, qui s'était vu choisi peu d'années auparavant par la bénédition du Saint-Siège pour alle raccomplir la conquête spirituelle et temporelle de l'Asie[1].»

Xavier commence son apostolat par la prière et par des œuvres de charité. Pendant les nuits, il répandait, devant Dieu, les saintes ardeurs de son âme. Outre les infirmes et les prisonniers qu'il assistait tous les jours, le dimanche, à cause de leur moindre nombre, il visitait les lépreux. Après avoir accompli, près des infirmes, les ministères essentiels de la religion, il se consacrait à l'enseignement de la doctrine chrétienne ; et, pénétré de cette pensée, que les enfants initiés de bonne heure aux salutaires leçons de la religion chrétienne, seraient les prémices du renouvellement des mœurs, il se mit à parcourir les places de la ville, une clochette à la main, répétant ces paroles : « Fidèles chrétiens, amis de Jésus-Christ, envoyez vos fils et vos filles et vos esclaves des deux sexes, afin qu'ils entendent la doctrine sainte, pour l'amour de Dieu.» Tous les enfants accouraient autour de Xavier qui les menait à l'église. Après leur avoir fait chanter l'explication du catéchisme, il le leur développait et leur enseignait les principales prières ainsi que les pratiques de la dévotion chrétienne. Ce fut par les enfants que la ville parut changer de face. Alors le Père entreprit des instructions pour les personnes adultes. Les jours de dimanche et de fête, il prêchait, le matin, pour les Portugais, le soir pour les indigènes. Bientôt il se fit un concours immense à ses prédications. Les ennemis réconciliés, le bien d'autrui restitué, les esclaves rendus à la liberté, les unions illégitimes consacrées par le mariage : tels furent les fruits de salut qui furent dignes d'être offerts au Seigneur comme les prémices de la régénération des Indes.

[1] PAGÈS, *Lettres spirituelles de S. François Xavier*, p. XXXVII.

Au cap Comorin.

299. Cinq mois avaient suffi pour changer Goa. Notre Saint, qui ne respirait que la gloire de Dieu, cherchait de nouvelles terres à évangéliser, lorsque le vicaire général de Goa, Miguel Vaz, lui fit part d'une mission récente accomplie chez les Pallawares et de l'indigence spirituelle de ces néophytes. C'étaient des populations de pêcheurs subsistant uniquement par la pêche des perles, et qui vivaient dispersés sur tout le littoral de Comorin. Récemment secourus par le roi de Portugal contre les Mores qui les tyranisaient, les Pallawares avaient demandé des missionnaires, et la plupart d'entre eux avaient reçu le baptême. Miguel Vaz et trois autres prêtres avaient, en peu de mois, catéchisé et régénéré vingt mille indigènes disséminés en trente villages. Mais, remarque ici Lucena, l'Apôtre saint Paul le déclare lui-même : En vain il aurait planté dans Corinthe, si Apollon n'avait arrosé la terre nouvelle : en vain les saints Prophètes auraient jeté les semences de la Foi, si les Apôtres de Jésus-Christ n'étaient venus cueillir les fruits de leur travail. Les populations pallawares, manquant de prêtres qui connussent leur langue, n'avaient conservé de chrétien que le baptême, et leur nouveau-nés demeuraient même privés de ce premier sacrement. Xavier, pénétré de charité pour ces pauvres âmes, s'offrit sans hésiter pour renouveler la conversion de ces peuples. Ces chrétiens furent comme les prémices de sa prédication parmi les infidèles, sans cesse lui causant de nouvelles douleurs pour être façonnés et comme transformés en Jésus-Christ. C'est aussi dans cette contrée que des miracles sans nombre commencèrent à autoriser la mission de Xavier et à confirmer de leur sceau l'Evangile. En même temps que ces miracles extérieurs, on vit, en lui, un autre miracle, le don prodigieux des langues qui lui fut concédé dans les temps et avec la mesure que demandait sa mission. Dans le premier village qu'il visita, une femme en couche fut délivrée par miracle du danger de mort. En peu de jours, Xavier rédigea, dans la langue du pays, les instructions élémentaires de la religion. Secondé, comme toujours, par les enfants, il s'adjoignit encore des catéchistes qui présideraient à l'instruction des fidèles et à l'entretien des églises. Tous les matins, revêtu d'un surplis et précédé

d'un enfant qui portait la croix, le saint parcourait le village où il se trouvait, demandant à la porte de chaque maison s'il s'y trouvait des malades à visiter, des morts à enterrer, des enfants ou d'autres personnes à baptiser. Ces occupations employaient les heures jusqu'au milieu du jour ; après midi, Xavier donnait audience aux chrétiens, jugeait leurs différends, apaisait leurs querelles, réglait leurs mariages, et veillait à ce que ces unions fussent célébrées saintement. A peine il donnait au sommeil deux ou trois heures par nuit ; le reste appartenait à la contemplation et à la prière : c'est alors qu'il traitait avec son bon Maître l'affaire du salut des âmes, avant d'y travailler durant le jour par l'exemple et par l'enseignement. Sa sobriété tenait du prodige : souvent il passait deux jours tout entiers avec un morceau de pain et un verre d'eau ; rarement il y ajoutait un peu de riz, de poisson, ou de lait aigre. Ses jeûnes étaient continuels ; mais la vertu de Dieu le soutenait dans cette merveilleuse austérité. Tout entier à la prédication et à l'administration du baptême, il confiait quelquefois à ses fidèles enfants son crucifix, son reliquaire ou son chapelet, et les envoyait auprès des malades ; et ces enfants, après avoir prononcé devant les voisins assemblés le Symbole, les Commandements et les principales vérités, demandaient aux malades qui voulaient être guéris s'ils croyaient en Jésus-Christ et s'ils désiraient le baptême. Si ces personnes professaient la Foi, les jeunes ministres du Saint leur appliquaient l'objet précieux qu'ils avaient apporté, et la guérison s'accomplissait. Les âmes de plus de mille enfants nouveau-nés allèrent au Ciel aussitôt après leur baptême, et Xavier les invoquait souvent comme les intercesseurs tout-puissants et comme les patrons des peuples qu'il visitait.

300. Xavier ayant vu se multiplier d'une façon merveilleuse les chrétiens de la Pêcherie vint à Goa chercher des coopérateurs, puis, après avoir expédié des secours à ses Pallawares en détresse, s'en fut à Travancor. Bientôt quarante-cinq églises s'y élevèrent. François prêchait dans la campagne, car nul édifice ne pouvait contenir ses auditeurs ; il parlait la langue des indigènes sans l'avoir jamais apprise. On vit quelquefois un village entier recevoir le A Travancor.

Baptême en un jour. Ses succès animèrent contre lui les Bramines; ils lui tendirent des pièges et employèrent divers moyens pour lui ôter la vie, mais Dieu rendit leurs embûches inutiles et conserva celui dont il faisait l'instrument de ses miséricordes. Xavier était dans ce royaume, lorsque les Badages, peuple sauvage, qui vivait de rapines, y firent une incursion. A la tête d'une petite troupe de chrétiens fervents, et tenant en main le Crucifix, il s'avança vers ces barbares, et leur ordonna, au nom de Dieu, de se retirer. Le ton d'autorité avec lequel il parla les remplit de terreur, ils se retirèrent en désordre et abandonnèrent le pays. Cet événement assura au loin la protection du roi. Un jour prêchant à Coulan, il s'aperçut que les idolâtres étaient peu touchés de ses discours ; il pria Dieu d'amollir la dûreté de leurs cœurs et fit ensuite ouvrir un tombeau où l'on avait, la veille, enterré un mort. Les assistants avouèrent que non seulement le corps était privé de vie, mais qu'il commençait à sentir mauvais. Xavier se mit alors en prière et commanda au mort de revenir à la vie. Aussitôt le mort ressuscite et se lève plein de force et de santé. Tous ceux qui étaient présents furent si frappés de ce prodige, qu'ils se jetèrent aux pieds de l'Apôtre et lui demandèrent le baptême. Xavier ressuscita sur la même côte un jeune homme qu'on portait en terre. Pour conserver la mémoire du miracle, les parents du jeune homme érigèrent une grande croix à l'endroit où il avait été opéré. Ces prodiges touchèrent tellement le peuple que le royaume de Travancor fut chrétien en peu de mois. Il n'y eut que le roi et sa cour qui restèrent dans la superstition du paganisme. La réputation du saint missionnaire se répandit dans toutes les Indes, les idolâtres le faisaient prier de toutes parts de venir les instruire et les baptiser. Il écrivit à saint Ignace en Italie et au P. Simon Rodriguez en Portugal, pour leur demander des ouvriers évangéliques. Dans les transports du zèle qui l'enflammait, il aurait voulu changer les docteurs des universités de l'Europe en autant de prédicateurs de l'Évangile. Il lui vint des députés des Manarois qui demandaient le baptême avec de vives instances. Comme il ne pouvait encore quitter le royaume de Travancor, il leur envoya un missionnaire dont il connaissait le zèle. Il y

en eut un très grand nombre qui se convertirent et reçurent le baptême. L'île de Manar, située vers la pointe la plus septentrionale de Ceylan, était alors sous la domination du roi de Jafanapatan ; c'est le nom qu'on donne à la partie septentrionale du Ceylan. Ce prince qui haïssait la religion chrétienne n'eut pas plus tôt été instruit du progrès qu'elle faisait parmi les Manarois qu'il les attaqua les armes à la main. Il massacra de dix à dix-sept cents chrétiens qui confessèrent généreusement Jésus-Christ et qui aimèrent mieux faire le sacrifice de leur vie que de la conserver en retournant à leurs anciennes superstitions. Le roi de Jafanapatan, qui avait usurpé la couronne de son frère aîné, fut tué depuis par les Portugais, lorsqu'ils s'emparèrent de Ceylan. Des princes et princesses de sa famille embrassèrent le christianisme, et eurent le courage de quitter le pays et les espérances qu'ils pouvaient y avoir pour ne pas perdre le précieux dépôt de la foi. Xavier fit un voyage à Cochin, pour conférer avec le vicaire général des Indes sur le moyen de remédier aux désordres des Portugais, qui étaient un grand obstacle à la conversion des idolâtres. Il l'engagea même à repasser en Portugal pour instruire le roi de ce qui se passait et il lui remit une lettre pour ce prince, dans laquelle il le conjurait, par les motifs les plus pressants, de faire servir sa puissance à procurer la gloire de Dieu, et d'employer les moyens propres à réprimer les scandales. Il voulut visiter l'île de Manar, qui, comme nous l'avons dit, avait été arrosée du sang des chrétiens. Par ses prières, il délivra le pays des ravages d'une peste cruelle : ce qui contribua beaucoup à augmenter le nombre des fidèles et à confirmer dans la foi ceux qui avaient déjà reçu le baptême.

301. Le 29 avril 1545, Xavier se rendit à Méliapour, clef du commerce entre la côte de Coromondel et les pays étrangers. Les chrétiens de Saint-Thomas, débris spirituels de l'Église fondée par cet Apôtre, accueillirent Xavier avec allégresse. Le vicaire épiscopal lui offrit gracieusement une hospitalité qui fut acceptée, la ville n'ayant point d'hôpital. Durant ses veilles au tombeau de saint Thomas, Xavier éprouva des tentations extraordinaires, dont il obtint, par le jeûne et la prière, l'entière délivrance ; bientôt même

des grâces extraordinaires lui procurèrent une grande consolation. Il lui fut révélé entre autres que les îles les plus méridionales de l'Inde devaient être l'objet de sa mission. Cependant les quatre mois de sa résidence à Méliapour produisaient des fruits universels. Non seulement les chrétiens et la petite colonie de vétérans portugais, mais les infidèles accouraient tous pour l'entendre, les uns pour recevoir les sacrements, les autres pour se faire admettre dans l'Église. Une opinion qui se répandit alors et qui fut vérifiée par de tristes exemples, c'est que quiconque ne s'était point converti à la recommandation du saint, devait se tenir pour réprouvé. Aussi le Père ne demanda rien, dans l'ordre spirituel aux habitants de Méliapour, qu'il ne l'obtînt sur-le-champ. Parmi les plus touchantes conversions que Xavier opéra dans Méliapour, fut celle de Toane d'Eyro, qu'il employa plus tard comme catéchiste. Bientôt Xavier allait quitter cette ville de bénédictions. En s'éloignant de la presqu'île des Indes, il laissait à la Pêcherie sur la côte de Travancor, cinq prêtres qui devaient suffire, avec les catéchistes, à l'entretien des chrétientés existantes. Il y avait, à Ceylan, cinq Franciscains et deux prêtres séculiers. Enfin les places portugaises avaient pour pasteurs des vicaires de l'évêque des Indes.

A Malacca.

302. Le 25 septembre 1545, Xavier abordait à Malacca. Depuis la conquête en 1511 par le grand Albuquerque, cette ville était tombée dans une abominable corruption. Les délices du climat, l'opulence, l'éloignement de la métropole avaient jeté dans les excès de tous les vices. Le bon père, retiré à l'hôpital, commença par offrir à Dieu, pour cette Babylone, les plus dures mortifications : toutes les nuits en prières, les bras étendus, il ne prenait quelques instants de sommeil, qu'appuyé sur la pierre de l'autel ; souvent il passait deux ou trois jours sans nourriture satisfaisant devant Dieu pour la cité prévaricatrice. Sa renommée l'avait précédé à Malacca, il en profita pour commencer la prédication publique. Le soir, il parcourait les rues sa clochette à la main. « Priez Dieu, répétait-il sans cesse, pour ceux de vos frères qui sont en état de péché mortel ; priez pour les âmes des trépassés qui sont éprouvés dans le purgatoire. » Par ses exhortations et ses sacrifices, il parvint à

rétablir, dans Malacca, l'usage de la confession, presque oublié ; son influence abolit la plupart des scandales. Les enfants qui ne recevaient, dans les familles, qu'une instruction imparfaite, se réunissaient tous les jours pour s'instruire dans la doctrine et réciter des prières. D'admirables conversions, entre autres celle d'un rabbin fameux, la résurrection de deux morts signalèrent encore son apostolat à Malacca. Xavier consacra aussi quelque temps à traduire dans la langue malaise, qui est répandue dans tout l'Archipel indien, le catéchisme et les exhortations qui avaient produit tant de fruits dans les missions précédentes. Ces petits ouvrages sont encore pour les missionnaires des modèles. A Malacca, le Père apprit l'arrivée de trois Pères de la Compagnie, Criminale, Lancilotti et Beira. Xavier était le vaillant capitaine qui convertissait, à coups de miracles, des légions d'âmes ; les aides qu'on lui envoyait, c'étaient les soldats fidèles pour garder les conquêtes.

303. Le 1er janvier 1546 le P. Xavier s'embarquait pour Amboine. Aux Moluques.
Pendant les six semaines de la traversée, il catéchisa et convertit l'équipage ; et sauva le vaisseau des pirates ainsi que des périls de la mer. A Amboine, des méthodes qui, au cap Comorin, avaient procuré de si beaux fruits, les multiplièrent près d'une population mieux disposée à recevoir la grâce. Xavier baptisa beaucoup d'enfants. Plusieurs familles s'étaient réfugiées au fond des bois. Xavier alla chercher ces brebis dans la solitude et les rendit à Dieu. Après avoir instruit les fidèles, il entreprit d'annoncer la foi aux païens et aux musulmans. Dieu bénit sa parole : il convertit l'île presque tout entière. Pour mieux garder ses ouailles, il voulut fonder à Amboine une résidence de la compagnie, destinée à devenir une pépinière de sujets pour les Moluques. Sur ces entrefaites arrivaient une flotte espagnole, une flotte portugaise ; la peste éclata dans les équipages portugais ; Xavier se dévoua pour soulager la misère de tant d'âmes naufragées au point de vue du salut. Après trois mois passés à Amboine, il visita les îles voisines, Baramera, Rosalao, Irlate et plusieurs autres. A Ternate, où il se rendit ensuite, il rencontra les mêmes désordres parmi les Portugais et la même dépravation parmi les naturels. A son départ, il eut le bonheur de ne lais-

ser parmi les Européens que deux réfractaires. A Ternate, on fit connaître à Xavier l'existence des îles des Mores, peuplées de chrétiens qui n'en avaient que le nom et qui vivaient dans la barbarie. Xavier y vole. A son arrivée, les populations prennent la fuite. Xavier court après ces brebis égarées. Elles cédèrent bientôt à la charité du saint et donnèrent à Xavier des consolations singulières. Du reste, tous les Moréens considéraient Xavier comme un être supérieur et lui rendaient des honneurs en conséquence. Les îles des Mores furent baptisées par le Père du nom d'îles de la divine espérance. Alors retournant sur ses pas, Xavier visita Amboine et probablement Macana, dans les Célèbes. Au mois de juillet 1547, lui arrivaient trois religieux de la compagnie : il les attacha à la mission des Moluques. Les prodiges éclataient sous les pas du grand convertisseur. Les rois mahométans venaient de provoquer la flotte portugaise ; les capitaines connaissant le mauvais états de leurs vaisseaux, n'osaient accepter le défi ; Xavier fut d'un avis contraire et prédit la victoire. De fait, après une mêlée sanglante, la victoire resta aux Portugais ; le Père François, le crucifix à la main, rendit grâces à Dieu.

Confirmation.

304. Au terme de ces exploits héroïques, Xavier crut prudent de revenir sur ses pas, pour vérifier ses conquêtes, confirmer les âmes et se confirmer lui-même. Un vaisseau le ramena à la presqu'île de l'Inde, théâtre de ses débuts ; il visita Cochin, Ceylan, Goa, la côte de la Pêcherie. A Ceylan, il convertit le roi de Condé. A Goa, il acheva d'instruire un japonais qui était venu de son pays pour se délivrer d'un remords et le baptisa solennellement. Ce japonais prit le nom de Paul de Sainte-Marie ; ses domestiques, également convertis s'appelèrent Jean et Antoine. Ce fut alors que le saint forma le projet d'aller prêcher l'Évangile au Japon. En attendant que la navigation fût libre, il s'appliqua particulièrement aux exercices de la vie spirituelle, comme pour reprendre de nouvelles forces après ses travaux passés. C'est la coutume des hommes apostoliques ; dans le commerce qu'ils ont avec Dieu, ils se délassent des fatigues qu'ils prennent pour le prochain. C'était alors que, dans le jardin du collège de Saint-Paul, tantôt se promenant, tantôt

retiré dans un petit ermitage qu'on y avait bâti, il s'écriait : « *C'est assez, Seigneur, c'est assez.* » Quelquefois, il ouvrait sa soutane devant l'estomac, parce qu'il ne pouvait soutenir l'abondance des consolations célestes ; il faisait entendre tout à la fois qu'il aimait mieux souffrir beaucoup de tourments pour le service de Dieu que de goûter tant de douceurs ; il priait le Seigneur de lui réserver les plaisirs pour l'autre vie, et de ne lui épargner aucune peine en celle ci. Mais ces occupations intérieures ne l'empêchaient pas de travailler au salut des âmes, ni de soulager les malheureux dans les hôpitaux et dans les prisons ; au contraire, plus l'amour de Dieu était vif et ardent en lui, plus il désirait l'allumer dans les autres La charité le faisait souvent renoncer au repos de la solitude et aux délices de l'oraison. Dans le même temps, le Père Gaspard Barzée et quatre autres Jésuites arrivèrent de l'Europe. Xavier leur désigna leur emploi, et leur donna les instructions dont ils avaient besoin pour le remplir fidèlement.



305. Au mois d'avril 1549, Xavier s'embarquait à Goa pour Cochin ; de Cochin il allait à Malacca, et de Malacca se rendait au Japon, où il débarqua le 15 août, jour de l'Assomption. Nous n'avons point à décrire ici l'étendue et les divisions de l'empire japonais, ni sa constitution et son histoire. Nos mémoires sur ce grand empire sont pleins d'erreurs et de fables, interrompus d'ailleurs par de vastes lacunes, jusqu'au temps de la découverte européenne. Nous unissons donc uniquement les faits de notre sujet et les circonstances qui accompagnèrent le voyage de l'Apôtre. Paul de Sainte-Foi s'empressa, dès son arrivée, d'aller présenter ses hommages au roi de Saxuma : le souverain lui pardonna ses anciennes fautes et, prenant intérêt à ses aventures, lui demanda le récit de ses voyages. Après que le Japonais l'eut particulièrement instruit sur les mœurs et le caractère des Portugais, le roi l'interrogea sur la religion et entendit avec étonnement l'exposition des principales vérités chrétiennes. Paul lui fit voir un tableau de la Mère de Dieu portant dans ses bras le divin Enfant ; le prince se prosterna et fit prosterner ses courtisans pour vénérer l'image. Alors le P. Xavier entreprit l'étude de la langue japonaise, langue infinie dans

ses profondeurs et ses élégances, qui exige, dans son usage, une éminente perfection. « Nous redevenons enfant par l'étude, écrivait le Père, et plût à Dieu que nous eussions la simplicité des enfants. » En effet, Xavier apprenait humblement les éléments de la grammaire ; et l'Esprit-Saint qui devait lui communiquer d'abord dans les occasions solennelles, plus tard continuellement, les grâces du Cénacle, voulait, pour éprouver sa vertu, lui laisser étudier les signes des caractères, et les principes de cette nouvelle langue. En moins de quarante jours, François fut en mesure de traduire, avec le secours de Paul, l'*Explication du Symbole*, cet abrégé de la doctrine chrétienne qu'il avait composé aux Indes ; il le rédigea en double exemplaire, l'un en caractère japonais, pour les néophytes, l'autre en caractères européens, pour les missionnaires. L'apôtre du Japon s'affermissait dans ses voies par d'autres exercices. Son humilité était telle qu'il n'entra dans cet apostolat japonais qu'avec un profond tremblement. Son oraison était continuelle, ses austérités infinies. A la lettre, il s'immolait pour le salut des îles du Japon. Mais surtout il y entrait avec amour. « Nous vous donnerons, écrit-il, les informations que nous avons pu recueillir par nous-même. Et d'abord les gens avec qui nous avons été en rapport surpassent en qualités morales tous les peuples découverts jusqu'à ce jour : je crois qu'il n'existe pas de nation supérieure aux Japonais par l'excellence du naturel. Leur esprit est vif et plein d'ouverture; ils sont très avides de distinctions et de dignités, et préfèrent l'honneur à tous les autres biens. La plupart sont pauvres, mais la pauvreté n'est un déshonneur pour personne ; on trouve même chez eux une opinion qui n'existe peut-être chez aucun peuple chrétien. Les nobles sans fortune ne jouissent pas d'une moindre considération vis-à-vis du public, que s'ils étaient dans l'opulence ; et le noble, le plus pauvre et le plus dépourvu, ne consentirait à aucun titre, à s'allier au riche sans naissance. Leur persuasion est qu'en s'abaissant à l'intelligence des plébéiens, ils perdent infiniment de leur rang et de leur considération : ils font donc passer les richesses après les dignités. Les armes leur plaisent au plus haut point et chacun met dans ses armes sa principale assurance. Les

seigneurs, comme les gens du peuple, sont toujours armés du cimeterre et du poignard, même les enfants de quatorze ans. Ils ne supportent aucune action, aucune parole injurieuse. Et de même que le peuple rend beaucoup d'honneurs aux nobles, ainsi se conduisent les nobles vis-à-vis des rois et des princes, tenant à grand honneur de leur obéir à la moindre parole. Ils m'ont paru se comporter ainsi, moins par la crainte de leurs seigneurs que pour ne pas déroger à leur dignité, s'ils agissaient d'une manière différente. — Ils sont sobres et modérés dans les aliments, mais il n'en est pas de même pour l'usage de vin. Leur vin s'exprime du riz, il n'en existe pas d'autre dans le pays. Ils ont horreur des jeux de hasard comme de la chose la plus honteuse, parce que les joueurs se passionnent pour le bien d'autrui et que l'amour du gain conduit souvent à la passion du vol. S'il leur arrive de jurer ce qui est très rare, ils ne jurent que par le soleil. La plupart d'entre eux connaissent l'écriture, ce qui peut nous être d'un grand secours pour leur enseigner les formules des principales prières et leur donner l'intelligence des articles de la religion. Ils n'ont qu'une seule épouse. Il existe peu de voleurs parmi eux, à cause de l'excessive rigueur des peines infligées au vol, tous les coupables étant mis à mort. Toute nature de larcin est réputée abominable. — Les Japonais sont merveilleusement disposés pour tout ce qui est bien et très désireux de s'instruire. Ils écoutent avec avidité les discours sur Dieu et sur les choses divines ; surtout quand ils comprennent suffisamment ce qui leur est dit. Ils n'adorent aucune divinité sous une forme animale : ils honorent communément certains personnages anciens, qui, autant que je l'ai pu connaître vivaient à la manière des anciens philosophes ; plusieurs rendent un culte au soleil, quelques-uns à la lune. Ils prêtent volontiers l'oreille aux discours conformes à la nature et à la raison. Et quoiqu'ils ne soient pas exempts de désordres et de crimes, si vous leur faites voir que leurs fautes offensent la raison, ils se rendent sans peine et suivent les dictées de leur intelligence[1]. »

[1] *Lettres de S. François Xavier*, t. II, p. 149.

Première mission.

306. Paul de Sainte-Foi avait instruit sa famille et son voisinage ; il les amena près de Xavier qui baptisa ce petit troupeau. Le jour de Saint-Michel, Xavier fut reçu par le roi. Ce prince fut rempli d'admiration de ce qu'un homme était venu, sans ambition ni intérêt, des extrémités du monde, pour annoncer, à des étrangers, une religion nouvelle : « Gardez, dit-il, le dépôt précieux de cette doctrine ; je vous autorise à la prêcher à mon peuple ; je permets à mes sujets d'embrasser cette foi. » Alors Xavier commença ses prédications. D'un endroit éminent, il élevait les yeux vers le ciel, faisait le signe de la croix, lisait et expliquait le texte du catéchisme. Les bonzes blasphémaient ; le peuple était souvent indifférent ou incrédule, parfois hostile. Xavier toujours calme, exposait avec une dignité sainte les mystères du salut. Parfois des questions se posaient, naissaient des doutes ; le Père résolvait les difficultés. Bientôt plusieurs demandèrent le baptême. Le premier était un pauvre qui fut baptisé sous le nom de Bernard. Xavier visita les bonzes, afin de s'instruire de leur philosophie et de les combattre avec plus d'avantage. Un des plus considérables, vieillard octogénaire, qui se nommait *Cœur-de-Vérité*, accueillit François avec amitié, l'entretint longtemps et finit par lui avouer ses incertitudes et son ignorance ; mais, sans contester la solidité des preuves et la prééminence des doctrines, il n'embrassa point la vraie religion. Les autres, retenus par leurs mauvaises mœurs, restèrent dans l'infidélité, plus criminels que ce vulgaire, dont ils avaient fait l'aveugle esclave du démon. Bientôt une tempête s'éleva. Les bonzes appauvris et déconsidérés par la prédication du Père, l'attaquèrent devant le peuple, l'accusant d'imposture. Mais le peuple démêla sans peine les motifs de cette guerre ; il était édifié de la vie pénitente de Xavier et négligea les clameurs des prêtres idolâtres. Xavier vit alors sa prédication confirmée par le miracle. Le premier fût une pêche miraculeuse ; le second, la guérison d'un enfant atteint d'une grosse enflure ; le troisième la guérison d'un lépreux ; le quatrième la résurrection d'une jeune fille. Les bonzes voyant leur hostilité sans succès, attaquèrent Xavier devant le souverain et firent parler leurs dieux ; ils menacèrent le prince de calamités

sans nombre et de mouvements séditieux, s'il laissait prévaloir le Dieu des étrangers. Dans le même temps, le roi apprenait que les vaisseaux portugais, quittant les ports, étaient allés à Firando faire le commerce. La cupidité le rendit accessible aux obsessions des bonzes : il défendit à ses sujets d'embrasser la foi nouvelle ; quant aux néophytes au nombre de cent, ils restèrent fidèles à leur foi. Le Père les fortifia par des instructions et publia son catéchisme. Sur ces entrefaites, il eut à pleurer Antonio Criminale, assassiné par les Badages ; mais d'autres martyrs arrosèrent bientôt la moisson du Seigneur. La même année 1549, le P. Nuno Ribeiro fut empoisonné par les naturels d'Amboine. En 1551, le P. Melchior Gonçalez expira de la même mort à Bacaïm. En 1552, un Frère laïque, compagnon du P. Henri Henriquez, fut martyrisé près du cap Comorin par la main des gentils qu'il catéchisait. En 1558, le P. Alphonse de Castro fut mis à mort par les ordres du roi de Ternate. En 1568, le P. François Lopez fut massacré par les mahométans de l'Inde.

A Firando et Amanguchi

307. Après un séjour d'un an à Cangoxima, Xavier se rendit à Firando, capitale d'un autre petit royaume. Au départ, en septembre 1550, il emmenait avec lui les deux Jésuites qui l'avaient accompagné ; il partit emportant sur son dos, selon sa coutume, ce qui était nécessaire pour la célébration du sacrifice. Sur la route, il prêcha dans la forteresse d'un prince, nommé Ekandono, et vassal du roi de Saxuma. Plusieurs idolâtres crurent en Jésus-Christ. De ce nombre fut l'intendant du prince. C'était un homme âgé, qui joignait une grande prudence au zèle pour la religion qu'il avait embrassée. Xavier, en partant, lui recommanda d'avoir soin des autres chrétiens ; il les assemblait tous les jours dans sa maison pour réciter avec eux différentes prières. Il leur lisait, les dimanches, l'explication de la doctrine chrétienne. La conduite de ces fidèles était si édifiante, qu'elle convertit plusieurs autres idolâtres. Le roi de Saxuma lui-même redevint favorable au christianisme, et s'en déclara le protecteur. Enfin, le saint missionnaire arriva à Firando. Il fut bien reçu du prince, qui lui permit d'annoncer la loi de Jésus-Christ dans ses Etats. Le fruit de ses prédications fut extraor-

dinaire ; il baptisa plus d'idolâtres à Firando en vingt jours qu'il n'avait fait à Cangoxima en une année entière. Il laissa cette chrétienté sous la conduite de l'un des deux Jésuites qui l'accompagnaient, et il partit pour Méaco avec l'autre et deux Chrétiens japonais. Ils allèrent par mer à Facata, où ils s'embarquèrent pour Armanguchi, capitale du royaume de Nangalo, renommé pour les plus abondantes mines d'argent du Japon. Il régnait dans cette ville une effroyable corruption de mœurs. Le saint y prêcha en public, devant le roi et sa cour ; mais ses prédications y produisirent peu de fruit, ou plutôt il n'en retira guère que des insultes et des affronts. Après un mois de séjour à Amanguchi, il contina sa route vers Méaco, avec ses trois compagnons. On était alors à la fin de décembre. Les pluies avaient rendu les chemins impraticables ; la terre était couverte de neige et le froid très-piquant. On rencontrait de toutes parts des torrents impétueux, des rochers escarpés, des forêts immenses. Cependant les serviteurs de Dieu voulurent faire la route nu-pieds. S'ils passaient par des bourgs et des villages, Xavier y prêchait et lisait au peuple quelque chose de son catéchisme. Comme la langue japonaise n'avait point de mot propre à exprimer la souveraine divinité, il craignait que les idolâtres ne confondissent le vrai Dieu avec leurs idoles. Il leur dit donc que, n'ayant jamais connu ce Dieu, il n'était pas surprenant qu'ils ne pussent exprimer son nom, mais que les Portugais l'appelaient *Déos*. Il répétait souvent ce mot, et il le prononçait avec une action et un ton de voix qui inspiraient aux païens mêmes de la vénération pour le saint nom de Dieu. Il parla dans deux bourgs avec tant de force contre les prétendues divinités du pays que le peuple s'attroupa pour le lapider, et il eut beaucoup de peine à s'échapper du danger qui le menaçait. Enfin il arriva à Méaco avec ses compagnons au mois de février de l'année 1551.

A Méaco. 308. Cette capitale immense, dit Léon Pagès, longue de six lieues et large de trois avait contenu trois cent mille maisons : alors elle n'en avait qu'environ cent mille, par l'effet des guerres et des incendies. Au temps où l'homme de Dieu pénétra dans cette ville, elle était violemment agitée par les révoltes des seigneurs et les sé-

ditions du peuple. Xavier sollicita vainement une audience de l'empereur ; les officiers du palais exigèrent un prix considérable pour lui ouvrir les portes du palais, et il dut renoncer à l'accomplissement de son vœu. Mais une audience même, s'il l'avait obtenue, n'eût pu lui procurer aucun fruit, de la part d'un souverain sans autorité, et de qui les vassaux rebelles étaient plus puissants que lui-même. Le saint, néanmoins, prêcha sur les places, en présence de la multitude ; il y répandit parmi les hommes cette bonne semence qui germe en son temps, après que, déposée en terre, elle y a demeuré pour attendre l'heure de l'accroissement et de la fécondité. Tous les habitants préoccupés de guerre accueillirent avec indifférence la prédication sainte. Mais quelques années plus tard les rares néophytes convertis et baptisés par le Père, furent les fondements d'une église nombreuse que les successeurs de Xavier cultivèrent et firent prospérer. Ainsi ce voyage si pénible et les souffrances présentes paraissaient stériles à la première heure ; mais le saint, éclairé par la foi, consolé par la prescience des résultats à venir, bénit les secrets conseils de la divine Providence ; et, lorsqu'il quittait Méaco, l'on raconte qu'il chantait ce cantique de triomphe que les Israélites récitèrent à leur sortie d'Egyte, le Psaume *In exitu*. Les yeux tournés vers la ville superbe, il glorifiait en son cœur le Dieu des Empires, qui abaisse à ses pieds toutes les dominations, et qui devait un jour posséder un temple magnifique et des adorateurs nombreux dans cette métropole impériale[1]. »

309. De Méaco, Xaxier se rendit à Sacaï et de cette ville à Firando. Retour à Amanguchi.
Le roi d'Amanguchi lui paraissant plus en puissance que l'empereur nominal, il lui offrit les présents du gouverneur de Malacca et du vice-roi des Indes. En retour, Oxandrino voulut, mais en vain, lui faire agréer une forte somme d'argent ; le refus de Xavier ne put, du reste, que le grandir dans l'estime du roi. Sur présentation de ses lettres de créance, le prince lui accorda la faculté de prêcher publiquement la loi divine et porta un édit pour per-

[1] *Lettres de S. François-Xavier*, t. I, p. XCIV.

mettre aux habitants d'embrasser cette loi. De plus, il assigna à Xavier, une bonzerie pour demeure. Au milieu de tant d'œuvres et de soins, Xavier se multipliait dans ses efforts et l'Esprit de Dieu l'assistait visiblement. De même qu'à Babel, l'orgueil antique fut confondu dans la parole et que les peuples divisés et confondus semèrent dans le Monde les débris de leur ignorance; ainsi, le Verbe divin, envoyant à Xavier les rayons de sa grâce, renouvelait en lui le miracle du cénacle et des premières conversions. Xavier prêchait dans Amanguchi, combattant toutes les sectes des bonzes, ennemies entre elles, mais conjurées pour le combattre. Sans avoir appris la langue chinoise, il prêchait tous les matins dans cette langue les marchands chinois ; il prêchait en japonais les indigènes ; en même temps, il confirmait sa prédication en guérissant un sourd, un muet et un paralytique. Cette pénitence, ces miracles, cette prédication firent, en peu de temps, des conversions nombreuses et éclatantes. En deux mois, on compta cinq cents baptêmes ; les plus éminents docteurs de l'infidélité devenaient les catéchistes de François. Les néophytes faisaient tous paraître une ferveur admirable. A côté de Xavier, Joan Fernandez prêchait et donnait des exemples de sympathique vertu. Un jour, un homme du peuple lui cracha au visage : il s'essuya tranquillement et continua son discours : cette fermeté convertit un docteur japonais. Parmi les autres conversions éclatantes, on admira celle d'un jeune homme, sorte de génie universel, qui avait fait ses études dans les plus célèbres universités. Ces succès remplirent Xavier des plus grandes consolations : il écrivit aux Jésuites d'Europe : » Je n'ai, dit-il, jamais goûté tant de consolations qu'à Amanguchi ; on venait m'entendre de toutes parts avec la permission du roi. Je voyais l'orgueil des bonzes abattu, et les plus fiers ennemis du nom chrétien soumis à l'humilité de l'Évangile. Je voyais les transports de joie où étaient ces nouveaux chrétiens quand, après avoir surmonté les bonzes dans la dispute, ils retournaient tout triomphants. Je n'étais pas moins ravi de voir la peine qu'ils se donnaient à l'envi l'un de l'autre pour convaincre les gentils, et le plaisir qu'ils avaient à raconter leurs conquêtes. Tout cela me causait une telle

joie que j'en perdais le sentiment de mes propres maux. »

Départ pour le Bungo.

310. Cependant les bonzes s'exaspéraient ; le roi, captif de ses passions, cédait insensiblement à leurs intrigues ; il finit par persécuter cette Église naissante, déjà mère de trois mille enfants. Cependant Xavier, nommé provincial de la province des Indes, devait venir en occuper le poste et remplir ses nouvelles fonctions. Avant de partir, il confia les fidèles à la garde des pères Torrez et Fernandez. Le 5 septembre 1551, Xavier se mettait en route avec deux japonais, qui avaient sacrifié leur fortune pour garder la foi. Le commandant du vaisseau portugais qui venait à sa rencontre, Gama, salua son arrivée par quatre volées de toutes ses pièces. « Le souverain de Bungo, dit encore Léon Pagès, était alors Civan, jeune prince d'un excellent naturel, qui, sous le règne de son père, avait rendu d'excellents services aux Portugais. Il voulut voir Xavier et le reçut avec un profond intérêt. Nos auteurs s'étendent à plaisir sur le cortège du Père à cette audience et sur les paroles qui furent prononcées. Il suffit de dire que les principales matières de cette conférence furent l'exposition des grandes vérités chrétiennes et la réfutation des principales erreurs accréditées par les bonzes. Le roi rendant hommage à l'évidence des preuves, confessa que les doctrines religieuses annoncées par le missionnaire, étaient si lumineuses, si concordantes, si conformes à la raison, qu'il était impossible de ne point leur donner une créance absolue. En même temps il reconnut l'inanité, l'incohérence, la confusion des doctrines et des raisonnements des bonzes. Un fameux bonze, présent à l'audience, prit la parole et accusant le souverain de prononcer témérairement sur les matières de religion, il exalta sans mesure la science des bonzes et leur suprême autorité. A ce présomptueux discours, Xavier avait répondu d'avance ; le roi, ne permettant pas la suite de la discussion, combla le saint Apôtre des marques de son respect, et, après lui avoir offert des mets de sa table, lui permit de se retirer, l'autorisant à prêcher sa doctrine dans les Etats de Bungo, et donnant à tous ses sujets la faculté de se faire chrétiens. En même temps, Civan fit publier de rigoureux édits pour la réforme des mœurs, et ces salutaires me-

sures furent d'un grand effet pour la propagation de la religion. Civan entreprit aussi de se corriger lui-même, mais ce souverain qui reconnaissait la vérité, n'eut pas alors le courage de l'embrasser. Néanmoins, les services qu'il rendit à la religion, et, comme lui-même, il le déclara plus tard, les prières du P. Xavier devant la face de Dieu, lui obtinrent, vers la fin de sa vie, la grâce du baptême et le privilège de beaucoup souffrir pour Jésus-Christ. En quarante-six jours que le Père demeura dans la capitale, il opéra des conversions très nombreuses. Il prêchait continuellement sur les places et dans les maisons, instruisant et baptisant du matin au soir, et les Portugais, le voyant souvent ne prendre aucune nourriture, craignaient de le voir succomber à ses travaux. Eux-mêmes ne pouvaient qu'avec peine en obtenir, pour le bien de leurs propres âmes, de rares entretiens. Xavier, de qui la nourriture était de faire la volonté de Dieu, qui l'avait envoyé, et qui désirait profiter, en faveur de Japonais infidèles, de tout l'intervalle de temps qui leur était laissé avant le départ du navire, continuait toujours son ministère, soutenu de la grâce d'en haut[1]. »

Duel public.

311. Xavier était encore à Pigen, avec les Portugais, lorsque les bonzes crurent pouvoir, comme à Amanguchi, soulever le peuple et produire une révolution. Le peuple ne céda point. Alors un fameux docteur provoqua Xavier à une conférence solennelle. Xavier y consentit, estimant un gain, toute occasion de glorifier Dieu. Le bonze allégua d'abord mille opinions et rêveries fondées sur la métempsycose et Xavier réfuta, par des preuves péremptoires, ces folles imaginations. Le second point fut relatif à la vie future et aux promesses des bonzes qui prétendaient racheter les âmes à prix d'argent. François détruisit sans peine ces frivoles mensonges et fit voir que le droit des hommes à la béatitude ne pouvait reposer que sur des œuvres accomplies en union aux mérites du Sauveur des hommes. Le jour suivant, l'entretien roula sur des questions très subtiles : Xavier les éclaircit de manière à satisfaire pleinement l'esprit des juges. Alors un bonze entreprit de prouver

[1] *Lettres de S. François-Xaxier*, t. I, p. C.

qu'un Dieu qui refusait aux pauvres les biens de la terre, les tenait en mépris. Francois répondit que la morale naturelle elle-même estimait peu les richesses du monde et que Dieu, par une compensation paternelle, accordait même aux pauvres, sur les riches, des avantages dans la voie du salut. A la fin, les bonzes se prirent à disputer entre eux et la controverse s'épuisa par le conflit survenu entre les adversaires. Le troisième jour, le bonze argumentateur reprit la parole en accusant certaines expressions des chrétiens qu'il trouvait facheuses à cause de leur assonance avec des mots grossiers de la langue japonaise. Enfin la prescience divine et la bonté du créateur furent l'objet de difficultés toutes scolastiques de la part des bonzes. Xavier, profondément versé dans ces matières subtiles, répondit en théologien, et dissipa toutes les ténèbres de cette philosophie. Il réduisit les bonzes, soit à se contredire, soit à garder le silence ; mais ces esprits altiers et rebelles à la raison, ne se confessèrent point vaincus. Le roi, s'indignant de leur mauvaise foi, déclara la conférence terminée, et la victoire acquise au bon Père François.

312. Le 20 novembre, Xavier quittait Bungo et arrivait à Cochin Retour à Goa.
le 24 janvier 1552. Des miracles de plus d'une sorte, de vastes projets qui auraient effrayé l'imagination du plus hardi conquérant, occupèrent tous les instants de la traversée. Avec le marchand, Jacques Pereyra, son ami, le Père jeta les bases du voyage en Chine, qu'il méditait depuis longtemps. A peine débarqué à Cochin, il entreprenait et effectuait la conversion du roi des îles Maledives. En arrivant à Goa, il trouva ses missions en parfaite prospérité. Antoine Criminal avait arrosé de son sang la côte de la Pêcherie et ce sang avait produit ou fortifié cinq cent mille chrétiens. Les îles du More, les Moluques, Méliapour, Bazain et Coulan étaient dans une situation florissante. La joie de Xavier eût été sans mélange si, par un attachement excessif à ses idées, Antonio Gomez n'eût troublé le collège de Saint-Paul : Xavier n'ayant pas pu ni le convaincre, ni le déterminer à l'obéissance, on le renvoya en Europe. Les affaires de la société étant arrangées, Xavier nomme Gaspard Barzée recteur du Collège de Sainte-Foi, il l'établit supé-

rieur général, de tous les Pères et Frères de la Compagnie dans les missions portugaises. Il fait partir Melchior Nûnez pour Bazain, Jean Lopez pour Méliapour, Gonsalve Rodriguez pour Cochin et Louis Mendez pour la Pêcherie. Lui-même se dispose à prendre la mer avec Gago, Silva, Alcaceva, Gonzalès et Ferreyra de Monte-Mayor. Le 9 avril, il fait part de son dessein au roi de Portugal : « J'espère, dit-il, que Dieu regardera enfin avec des yeux de miséricorde, ce vaste empire de Chine et qu'il fera connaître à tant de peuples, qui portent son image gravée sur le front, leur créateur et Sauveur de tous les hommes, Jésus-Christ ! Nous sommes trois de la Compagnie qui allons à la Chine avec Pereyra, et notre dessein est de tirer des fers les Portugais qui sont là captifs, de ménager l'amitié des chinois en faveur de la couronne de Portugal, et surtout de faire la guerre aux démons et à tous leurs partisans. Nous déclarerons pour cela à l'Empereur et ensuite à tous ses sujets, de la part du Roi du ciel, le tort qu'ils ont de rendre au mensonge le culte qui n'est dû qu'au vrai Dieu, créateur des hommes, et à Jésus-Christ leur juge et leur maître. L'entreprise peut sembler hardie, de s'aller jeter parmi des peuples barbares et d'oser paraître devant un puissant monarque pour lui révéler la vérité et pour le reprendre de ses vices. Mais ce qui nous donne du courage, c'est que Dieu lui-même nous a inspiré cette pensée, qu'il nous remplit de confiance en sa miséricorde, et que nous ne doutons pas de son pouvoir, qui passe infiniment la puissance du roi de Chine. »

Mort de Xav...

313. Le 14 avril, François se rendait à Malacca. Le gouverneur, Alvarez d'Atayde avait, l'année précédente, approuvé son dessein d'évangéliser la Chine. Quand il vit que le titre d'ambassadeur pour cette expédition ne lui était point accordé, par jalousie, il mit l'embargo sur le navire qui devait transporter l'Apôtre des Indes et s'entêta dans ses refus. François, qui était nonce apostolique, le menaça même d'excommunication et fulmina la sentence : d'Atayde ne s'obstina que plus et, par bravade, fit partir le Sainte-Croix, pour l'île de San-Chan. Xavier prit passage sur ce bâtiment. La traversée, d'abord heureuse, fut ensuite contrariée par des

temps plats qui épuisèrent d'abord toutes les provisions et causèrent de graves maladies. Pour rafraîchir ces pauvres malades, Xavier rendit potables par miracles, les eaux de la mer. Enfin le voilà débarqué à San-Chan ; il ne faut plus que quelques coups de rames pour le porter en Chine. Mais les intérêts mercantiles des Portugais sont en opposition avec ce pieux désir : ils représentent la rigueur des lois, la vigilance des officiers qui gardent les portes, la perspective d'une prison perpétuelle. Rien n'ébranle la résolution de l'Apôtre. Déjà il a traité avec un maître de navire et un interprète. Alors les vaisseaux portugais, sauf un, partent l'un après l'autre : l'interprète retire sa parole ; le maître du navire rompt son marché. Xavier est pris de fièvre. Cependant il se remet en apprenant que le roi de Siam prépare une ambassade à l'empereur de Chine, il se décide à prendre place à la suite de l'ambassadeur siamois. Dieu se contenta de sa bonne volonté. La fièvre le reprit le 20 novembre ; il eut en même temps une connaissance claire du jour et de l'heure de sa mort. Dès ce moment il ressentit un dégoût étrange pour toutes les choses de la terre et ne pensa plus qu'à la céleste patrie. Fort abattu de la fièvre, il se retira dans le vaisseau qui était l'hôpital commun des malades, afin de pouvoir mourir dans la pauvreté. Mais comme l'agitation du vaisseau lui causait de grands maux de tête et l'empêchait d'être aussi appliqué à Dieu qu'il le désirait, il demanda le jour suivant à être remis à terre : ce qui lui fut accordé. On le laissa sur le rivage, exposé aux injures de l'air, et surtout à un vent du nord très piquant qui soufflait alors. Georges Alvarez, touché de compassion pour son état, le fit porter dans sa cabane, qui ne valait guère mieux que le rivage, parce qu'elle était ouverte de toutes parts ! La maladie accompagnée d'une douleur de côté fort aiguë, et d'une oppression, faisait de jour en jour de nouveaux progrès. On saigna deux fois Xavier ; mais le chirurgien, peu expérimenté dans son art, lui ayant piqué le tendon, il tomba en faiblesse et en convulsion. Il lui survint un dégoût horrible, en sorte qu'il ne pouvait rien prendre. Son visage était toujours serein et son esprit calme. Tantôt il levait les yeux au ciel, tantôt il les fixait sur son crucifix. Sans cesse il s'entrete-

avec Dieu en répandant beaucoup de larmes. Enfin le 2 décembre qui était un vendredi, ayant les yeux baignés de pleurs et attachés sur son crucifix, il prononça ces paroles : *Seigneur ; j'ai mis en vous mon espérance, je ne serai jamais confondu*, et en même temps transporté d'une joie céleste qui parut sur son visage, il rendit doucement l'esprit, en 1552. Il avait quarante-six ans et il en avait passé dix et demi dans les Indes. Ses travaux continuels le firent blanchir de bonne heure ; il était presque tout blanc la dernière année de sa vie.

Reliques de S. François-Xavier.

314. Le corps de S. François ne fut confié à la terre que le dimanche suivant ; il était revêtu des ornements sacerdotaux, déposé dans un cercueil et recouvert de chaux vive ; il fut inhumé sur le penchant d'une presqu'île, vis-à-vis la passe des navires. Le 17 février 1553, il en fut fait reconnaissance. La chaux n'avait altéré ni les membres, ni les tissus qui les recouvraient. Le corps fut trouvé entier, frais et comme animé par le sang. Le navire mit à la voile, emportant les saintes reliques, la tradition rapporte que, pendant plusieurs années, les typhons ne désolèrent point ces parages. Le 22 mars, le navire abordait à Malacca. Un fléau pestilentiel, qui désolait la ville, cessa sur l'heure ; d'autres miracles furent dûs au simple attouchement du cercueil. Au mois d'août suivant, le P. Joan de Beira, allant aux Moluques, désira voir le corps de son bien-aimé Père et s'entendit avec plusieurs personnes pour se donner secrètement cette satisfaction. La nuit, ils se rendirent donc à l'église et trouvèrent le corps aussi sain, les membres aussi flexibles, la même apparence de sang vermeil, après cinq mois de sépulture dans un sol humide, que si François venait d'expirer. Diégo de Pereyra fit façonner un cercueil magnifique, doublé de damas et recouvert de brocart : on y enferma le corps afin de le transporter dans les Indes à la mousson prochaine. Ce fut le 15 mars 1554, que l'évêque et son clergé reçurent le corps au port de Goa ; le lendemain eut lieu l'entrée solennelle. Les historiens sont remplis de miracles qui signalèrent l'arrivée du cortège et la présence du glorieux apôtre dans la métropole de l'Inde. Nous ne nous étendrons pas sur ces prodiges, aussi nombreux qu'extraordinaires : l'apôtre

des Indes, qui convertit plus d'un million d'infidèles, qui ressuscita plus de cinquante morts, qui guérit des milliers de malades, n'est-il pas l'un des plus grands thaumaturges de l'Église catholique ? En 1560, eut lieu une nouvelle translation des reliques du saint. En 1615, le bras droit fut séparé du corps ; la partie supérieure fut transportée à Rome par ordre du général Aquaviva ; l'inférieure, divisée en deux, fut partagée entre les deux collèges de Malacca et de Cochin ; une petite portion fut envoyée à Macao. Après un examen juridique des vertus et des miracles, François Xavier fut béatifié par Paul V, en 1619, et canonisé par Grégoire XV, en 1622. Une dernière reconnaissance des reliques fut faite en 1782. Les pieds et les jambes étaient encore en bon état et palpables ; la tête couverte de sa peau, mais sèche ; en quelques endroits, on apercevait le crâne ; malgré cela la physionomie n'était nullement effacée ; de sorte qu'on eût pu prendre des portraits. Le bras et la main gauches assez bien conservés étaient posés sur la poitrine. On observa que le saint était de stature très basse ; ses pieds étaient noirs, peut-être parce qu'il avait habitude de faire pieds nus tous ses voyages. Au pied droit, il manquait deux doigts enlevés par un pieux larcin. Le corps de l'Apôtre des Indes repose depuis, sauf les extractions susdites, dans l'église de Bon-Jésus, à Goa.

[illegible] sur ce grand Apôtre.

315. Il n'est pas nécessaire de faire l'éloge de S. François Xavier. Ses voyages méritent une grande attention : on a calculé que, s'ils étaient rangés de suite, ils feraient trois fois le tour du globe ; or, il n'employa que dix ans à l'exécution de ses prodigieux travaux ; c'est le temps qu'employa César pour dévaster et asservir les Gaules. Le nom de Xavier, ses vertus, ses miracles, le fruit de ses prédications dans tout l'Orient, les bienfaits de son intercession auprès de Dieu, pour la consolation des familles ou pour le bonheur du genre humain, sont présents à toutes les mémoires. Les côtes qu'il avait évangélisées, les mondes qu'il avait visités, les déserts où il avait couru à la poursuite des sauvages afin de leur donner, par la croix, un avant-goût de la civilisation ; les îles qu'il avait arrosées de ses sueurs et que les missionnaires à sa suite fécondèrent de leur sang, toutes ces populations inconnues les unes aux au-

tres, se réunissent depuis trois siècles, dans un sentiment de fidèle gratitude. A sa mort, son cercueil était rapporté comme en triomphe ; de tous les royaumes dont Xavier avait fait la conquête, il ne s'élevait que des hommages à sa mémoire ; depuis, ces populations l'invoquent comme un protecteur au ciel. Les bannières de toutes les nations l'honoraient sur les mers ; les ambassadeurs du grand Mogol venaient, quoique mahométans, s'incliner devant ce corps que respecte la putréfaction. Longtemps encore, après la mort du Père, les navires qui passaient en vue de San-Chan arboraient leurs drapeaux et saluaient des bordées de leur artillerie, la plage où l'Apôtre des Indes avait rendu le dernier soupir. Dans notre siècle d'indifférence et de doute, d'égoïsme et de corruption, nous sommes peu faits pour comprendre cette grandeur morale, très supérieure à toutes les grandeurs sanglantes ou pacifiques des hommes même extraordinaires. Cependant rien ne dispense de raison et d'équité. Il faut être juste envers un nom qui éclipse la plupart des noms humains. Un ministre du culte anglican, Richard Hakluit, dit en propres termes : « Les histoires modernes des Indes sont remplies des excellentes vertus et des œuvres miraculeuses de ce saint homme. » Dans son *Histoire des Indes* (pag. 78,) Baldéus ajoute : « Si la religion de Xavier s'accordait avec la nôtre, nous le devrions estimer et honorer comme un autre Paul. Toutefois, nonobstant cette différence de religion, son zèle, sa vigilance et la sainteté de ses mœurs doivent exciter tous les gens de bien à ne point faire l'œuvre de de Dieu négligemment ; car les dons que Xavier avait reçus pour exercer sa charge de ministre et d'ambassadeur de Jésus-Christ, étaient si éminents que mon esprit n'est pas capable de les exprimer. Si je considère la patience et la douceur avec lesquelles il a présenté, aux petits et aux grands, les eaux saintes et vives de l'Évangile ; si je regarde le courage avec lequel il a souffert les injures et les affronts, je suis contraint de m'écrier, avec l'Apôtre : « Qui est capable comme lui de ces choses merveilleuses. »

316. Un personnage comme S. François-Xavier prouve beaucoup en faveur de la religion et de l'Église sous le double rapport de la foi et des mœurs. C'est un thaumaturge, il n'y a pas à en douter ;

les faits sont d'hier, nombreux et éclatants ; ils ont été vus, consignés dans les histoires, attestés par vingt peuples. Ces miracles certains tranchent la question philosophique de leur possibilité et rendent, à l'Église, un hommage divin. Cependant ces conversions miraculeuses des peuples de l'Orient doivent éveiller la sollicitude des peuples d'Occident. Le Dieu magnifique dans ses dons est aussi le Dieu terrible dans ses conseils ; et ceux qui n'ont pas voulu le glorifier dans ses biens doivent le glorifier dans ses vengeances. Dieu frappe sans pitié le peuple juif, ce peuple héritier des promesses, cette race bénie dont Dieu s'est déclaré à jamais le Père ; il le frappe d'aveuglement, il le rejette, le disperse, et il ne sert plus, ce peuple réprouvé, qu'à montrer à tous les autres peuples, la malédiction divine qui distille sur lui goutte à goutte et qui y demeurera jusqu'à la fin. Comment la nation juive est-elle déchue de l'alliance de ses pères et de la consolation d'Israël ? Le voici : elle s'est endurcie au milieu des grâces, elle a tué les prophètes, crucifié l'Envoyé de Dieu. Pleine des désirs du siècle, elle a rejeté une rédemption qui, loin de flatter son orgueil et ses passions charnelles, devait au contraire guérir ses passions et la délivrer de son orgueil. Voilà ce qui a fermé les cœurs à la vérité, ce qui a éteint la foi, ce qui a fait que la lumière, luisant au milieu des ténèbres, les ténèbres ne l'ont point comprise. La réprobation de ce peuple a-t-elle anéanti les promesses de Dieu d'être avec la race humaine jusqu'à la consommation des siècles ? Nullement. La main de Dieu se plait à montrer qu'elle est jalouse de ne devoir ses œuvres qu'à sa puissance ; elle rejette ce peuple choisi, pour appeler les nations dispersées, qui n'avaient jamais fait ni un corps d'état, ni une société de religion. Ces nations qui vivaient enfoncées dans une brutale idolâtrie s'assemblent et sont tout à coup un peuple bien-aimé. Cependant les Juifs privés de la science de Dieu jusqu'alors héréditaire parmi eux, enrichissent de leurs dépouilles toutes les nations. Ainsi Dieu transporte le don de la foi, selon le terrible, mais juste mystère de sa volonté. Ce qui a fait la réprobation des Juifs ne peut-il retomber sur nous comme un anathème ? Ce peuple, quand Dieu l'a foudroyé, était-il plus que nous attaché à la terre,

enfoncé dans les jouissances, enivré de passions mondaines, rempli de présomption, vide de l'amour de Dieu? Le crime de crucifier de nouveau Jésus-Christ, mais Jésus-Christ connu, mais Jésus-Christ goûté, mais Jésus-Christ régnant parmi nous; le crime de fouler aux pieds volontairement notre unique hostie de propitiation et le sang de l'alliance nouvelle, n'est il pas plus énorme et plus irrémissible que celui de répandre ce sang, comme les Juifs, sans le connaître? Ce peuple, au reste, n'est pas le seul qu'aient atteint les foudres du Seigneur? Jetons des yeux baignés de larmes sur ces vastes régions d'où la foi s'est levée sur nos têtes. Que sont devenues ces fameuses églises de Jérusalem, d'Antioche, d'Éphèse, d'Alexandrie, de Constantinople? C'est là que pendant tant de siècles, les conciles ont étouffé les plus noires erreurs et prononcé des oracles qui vivront éternellement; c'est là que régnait avec majesté la sainte discipline. Cette terre était arrosée du sang des martyrs; elle exhalait le parfum des vierges; le désert même fleurissait par ses solitaires: mais tout est ravagé sur ces montagnes où coulaient à flots le lait et le miel, où paissaient sans crainte les troupeaux d'Israël. Là maintenant sont les cavernes des serpents et les repaires des bêtes farouches. Que reste-t-il sur la côte d'Afrique, où les assemblées d'évêques étaient aussi nombreuses que les conciles universels et où la loi de Dieu attendait son explication de la bouche d'Augustin. Je ne vois plus qu'une terre encore fumante de la foudre que Dieu y a lancée. Mais quelle terrible parole de retranchement Dieu n'a-t-il pas fait entendre sur les terres européennes dans les trois derniers siècles! L'Angleterre, rompant le sacré lien de l'unité, qui peut seul retenir les esprits, s'est livrée à toutes les visions de son cœur. Une partie des Pays-Bas, l'Allemagne, le Danemark, la Suède, la Norwège, sont autant de rameaux que le glaive vengeur a retranchés. La Russie, puissante sur tant de rivages, n'élève que sur un fonds corrompu le gigantesque édifice de sa puissance. L'Église, il est vrai, répare ses pertes: de nouveaux enfants qui lui naissent, au-delà des mers, essuient ses larmes pour ceux qu'elle a perdus. Mais l'Église a des promesses d'éternité; et nous, qu'avons-nous, sinon des menaces qui nous montrent

à chaque péché l'abîme ouvert sous nos pas ? Le fleuve de la grâce ne tarit point ; mais souvent pour arroser de nouvelles terres, il détourne son cours et ne laisse dans son ancien lit que des sables arides. La foi ne s'éteindra point ; mais elle n'est attachée à aucun des lieux qu'elle éclaire ; elle laisse derrière elle une affreuse nuit à ceux qui ont méprisé sa lumière. Comme si le soleil, irrité de notre inertie ou de nos vains travaux, réservait sa chaleur à des climats plus dignes et nous ensevelissait dans la sombre horreur d'un éternel crépuscule. N'avons-nous pas à craindre un tel châtiment? L'orgueil a rompu ses digues et inondé nos terres ; toutes les conditions sont confondues ; le faste s'appelle politesse, la plus folle vanité une bienséance ; la mode, si ruineuse par ses inconstances et par ses excès, est une loi tyrannique à laquelle on sacrifie toutes les autres ; le dernier des devoirs est celui de payer ses dettes. Les prédicateurs osent à peine plaider la cause des pauvres. La simplicité, la modestie, la frugalité, la probité exacte de nos pères, leur ingénuité, leur pudeur, passent pour les vertus rigides et austères d'un temps trop grossier. Sous prétexte de se polir, on s'est amolli par la volupté, endurci contre la vertu. On invente chaque jour de nouvelles nécessités, pour autoriser les plus odieuses passions. Ce qui était naguère d'un faste scandaleux dans les classes les plus élevées, est devenu une bienséance pour les plus médiocres. Détestable raffinement de nos mœurs ! La misère et le luxe augmentent comme de concert ; on est prodigue de son bien et avide du bien d'autrui, le premier pas de la fortune est de se ruiner ! Qui pourrait supporter les folles hauteurs de l'orgueil et les bassesses infâmes de l'intérêt ? Plus de prudence que la dissimulation ! plus de règle, en amitié, que l'intérêt ! plus de bienfaits qui puissent attacher à une personne dès qu'on la trouve inutile ou ennuyeuse ! Les hommes, gâtés jusqu'à la moelle des os par les ébranlements et les enchantements, ne trouvent plus qu'une douceur fade dans les honorables consolations d'une vie innocente ; ils ne trouvent plus que de l'ennui et des langueurs mortelles dès qu'ils ne sont plus animés par la fureur de quelque passion. Est-ce donc là être chrétien ? Si tel est l'abaissement de nos mœurs, que dire

de nos pensées ? Une sagesse vaine et intempérante, une curiosité superbe et effrénée emporte tous les esprits. L'Allemagne ne cesse d'enfanter de nouveaux monstres d'erreur : parmi ces ruines de l'ancienne foi tout tombe comme par morceaux ; le reste des nations chrétiennes en sent le contre-coup ; on voit les mystères de Jésus-Christ ébranlés jusque dans leurs fondements. Des hommes profanes et téméraires, franchissant toutes les bornes, ont érigé en théories des maximes infernales. Un bruit sourd d'iniquité satanique et d'épouvantables ruines frappe nos oreilles épouvantées. Après s'être corrompus dans ce qu'ils connaissent, ils blasphèment ce qu'ils ignorent. Prodige réservé à nos temps ! l'instruction augmente et la foi diminue. En même temps, l'aveugle sagesse de la chair, qui prétend avoir droit de tempérer la religion au gré de ses désirs, déshonore et énerve ce qui reste de foi parmi nous. Chacun marche dans la voie de son propre conseil ; chacun, ingénieux à se tromper, se fait une fausse conscience. Le dérèglement ne se contente pas d'être toléré, il veut être règle même et appelle excès tout ce qui s'y oppose. Le péché abonde, la charité se refroidit, les ténèbres s'épaississent, le mystère d'iniquité se forme. Que les âmes recueillies, les âmes ferventes, chastes colombes dont le partage ici-bas est de gémir, gémissent sans cesse au pied des autels pour ceux qui ne gémissent pas de leurs iniquités. Dix justes ont sauvé Sodome. Nous ne sommes pas Sodome et il y a parmi nous plus de dix justes. Mais c'est à eux à retenir la foi prête à nous échapper et à servir de bouclier contre les traits du Seigneur. Seigneur qui dites dans vos Écritures : « Quand même une mère oublierait son fils, moi, je ne vous oublierai jamais, » ne détournez point de nous votre face. Que votre parole croisse dans les empires où vous l'envoyez ; mais n'oubliez pas les anciennes églises dont vous avez conduit si heureusement la main pour planter la foi chez ces nouveaux peuples. Souvenez-vous du siège de Pierre, fondement immobile de vos promesses. Souvenez-vous des églises de France, sur qui reluit votre grâce. Que vous dirai-je, Seigneur, pour nous-mêmes ? Souvenez-vous de notre misère et de votre miséricorde. Souvenez-vous du sang de votre Fils qui coule sur nous, qui vous parle en

notre faveur et en qui seul nous nous confions. Bien loin de nous arracher, selon votre justice, ce peu de foi qui nous reste encore, augmentez-la, purifiez-la, rendez-la plus vive, qu'elle perce toutes nos ténèbres ; qu'elle étouffe toutes nos passions et qu'elle redresse tous nos jugements. Il y va de notre salut, même en ce monde.

CHAPITRE XIII

LES PONTIFICATS DE JULES III, MARCEL II, PAUL IV (1549-1555-1559).

SOMMAIRE.

§. I. BIOGRAPHIES DE CES TROIS PONTIFES ; LEUR ACTION D'ENSEMBLE SUR LE MONDE CHRÉTIEN.

1. Les deux vertus défensives de la Papauté. — 2. Mort de Paul III. — 3. Jugement sur Paul III. — 4. Le cardinal del Monte. — 5. Élection de Jules III. — 6. Jubilé de 1550. — 7. Affaires de France. — 8. Nouvelle guerre entre Henri II et Charles Quint. — 9. Abdication de Charles Quint. — 10. Vie intime de Charles Quint. — 11. Son séjour à Yuste. — 12. Mort de Charles Quint. — 13. Assassinat de Martinucci. — 14. Alliance d'Henri II avec la Porte. — 15. Réformes de Jules III. — 16. La villa du Pape. — 17. Mort de Jules III. — 18. Le cardinal Cervini. — 19. Élection de Marcel II. — 20. Vertus de Marcel II. — 21. Le cardinal Caraffa. — 22. Élection de Paul IV. — 23. Avènement de Paul IV. — 24. Politique de Paul IV. — 25. L'empereur Ferdinand. — 26. Préparatifs de la guerre avec l'Espagne. — 27. Attaque du duc d'Albe. — 28. La guerre en France. — 29. La situation du Pape. — 30. Disgrâce de Caraffa. — 31. Réforme de Paul IV. — 32. Erection de l'Irlande en royaume. — 33. La croisade.

§. II. REPRISE DU CONCILE DE TRENTE SOUS JULES III.

34. Bulle pontificale. — 35. Onzième session. — 36. Douzième session. — 37. Travaux sur la Ste Eucharistie. — 38. Treizième session. — 39. Travaux sur la pénitence et l'extrême-onction. — 40. Quatorzième session. — 41. Négociation avec les protestants. — 42. Quinzième session. — 43. Conspiration des protestants. — 44. Ce qu'il faut penser du refus des protestants. — 45. La présidence du Pape. — 46. La liberté du Concile. — 47. Bases de

§. III. L'ÉGLISE EN FRANCE SOUS HENRI II.

§. IV. L'ANGLICANISME SOUS EDOUARD VI ET SOUS LA PRINCESSE MARIE.

§. V. S. JEAN DE DIEU.

§. VI. S. PIERRE D'ALCANTARA.

§ BIOGRAPHIES DE CES TROIS PONTIFES. LEUR ACTION D'ENSEMBLE SUR LE MONDE CHRÉTIEN

Les deux vertus défensives de la Papauté.

1. L'histoire de la papauté s'offre à nous sous deux aspects différents ; l'un terrestre, l'autre céleste ; d'un côté les épreuves, de l'autre les triomphes. Le Pape est toujours persécuté, il est toujours vainqueur de la persécution. Deux forces, les seules dont les succès soient durables, l'aident à remporter cette perpétuelle victoire : la force de Dieu et la force de l'homme, l'assistance d'En-Haut et la fidèle correspondance aux grâces qui fortifient la nature. Entre les qualités éminentes qui ont été pour le Saint-Siège le résultat de sa fidélité aux secours du ciel, il en est deux principales qui expliquent presque toute son histoire : une prudence consommée et un courage passif à toute épreuve. — Le monde va lentement et dans le développement de sa destinée il est soumis à une double loi : d'une part, la matière doit servir à la sanctification de l'esprit ; d'autre part, les événements de la terre doivent cultiver les germes de la création et de la grâce, de manière à glorifier Dieu. L'erreur et la faute des hommes qui sont à la tête des choses humaines est de méconnaître cette double loi et de vouloir précipiter le mouvement des siècles. Dans l'impatience de leur génie ou dans l'infirmité de leurs passions, ils veulent plier les faits au gré de leurs vues personnelles, concentrer sur le bien-être l'activité des peuples et créer, les uns la société, les autres la religion, ceux-là un parti, ceux-ci l'avenir. Travaillant à rebours de Dieu, tous ces hommes usent leur vie dans ce pénible labeur, et presque toujours, avant de mourir voient les choses mêmes qu'ils ont arbitrairement régentées, se rire de leurs desseins. Lisez l'histoire ; vous y verrez clairement cette perpétuelle contradiction entre la volonté de l'homme et le succès de ses efforts. Alexandre, César, Napoléon, les grands hommes et les grands peuples subissent tous les mêmes vicissitudes. La force peut leur assurer des succès d'un jour, mais la force n'est qu'une grande faiblesse quand elle n'est pas le bras de la vérité. Le conquérant disparaît, avec lui son œuvre. — Celui-

là seul sait ce qu'il fait, qui sert Dieu dans son Église et qui, tournant les choses passagères au triomphe des choses permanentes, prend conseil, non des intérêts qui passent, mais des lois qui demeurent. Ç'a été là une vertu des souverains pontifes et le principe de leur prudence. Durant les trois premiers siècles de l'Eglise, contents de leur pain et de leurs devoirs de chaque jour, ils vivent pauvres et meurent martyrs. Tirés des catacombes par Constantin, enrichis par la piété des fidèles et des empereurs, ils restent simples dans leurs désirs, l'âme humble et forte, les mains ouvertes. A la chute de l'empire, souvent menacés, emprisonnés, exilés, meurtris, ils soutiennent de leur majesté la confusion du Bas Empire et amortissent le choc des invasions. Au IXe siècle, l'affaiblissement de l'empire d'Orient, la protection des rois francs contre les attaques des rois lombards et l'amour des Romains élèvent le trône temporel des papes. Enfin, toujours tranquilles sur les desseins de Dieu, toujours occupés à répandre la vie, la lumière et l'amour dont ils ont le dépôt, les souverains pontifes ne font pas violence aux événements ; ils les reçoivent de la main de Dieu qui les produit ou les permet, se bornant, lorsqu'ils sont accomplis, à se conduire envers eux selon les règles de la sagesse chrétienne. Ce n'est pas là le rôle qui plaise à l'orgueil, l'action qui frappe les regards distraits ; mais comme cette action et ce rôle sont conformes aux desseins de la Providence et à la nature des choses, ils assurent à la chaire apostolique la situation qui est la sienne, incomparable en durée, en légitimité, et en succès avec aucune autre situation. — Cette patience si méritoire envers le temps, cette sagesse si perspicace en présence des principes, sagesse et patience qui élèvent si haut la prudence pontificale deviennent plus dignes d'attention, si l'on considère qu'elles n'exigent pas seulement une foi imperturbable dans l'avenir, mais réclament encore un courage héroïque pour tenir tête à la rapidité et à la violence des événements. Le courage qu'ont à déployer les pontifes romains n'est pas celui du soldat qui brave la mort en la donnant, courage estimable quand il est juste, commun du reste parmi les hommes. C'est un courage plus difficile et plus rare qui supporte froidement les

ressentiments ou les caresses des princes et des peuples ; qui, étranger à toute exaltation, sans espérance humaine, sacrifie le repos à la conscience et affronte ces tristes morts de la prison, du besoin ou de l'oubli. Surgit-il une difficulté ? les papes négocient et, dans leurs négociations, ils poussent la condescendance jusqu'à ses dernières limites. Après avoir attendu, profité des conjonctures, joint la prière à la revendication du droit, si le persécuteur s'obstine, les papes présentent leurs mains aux chaînes et leur tête au bourreau, offrant dans toute sa pureté le spectacle de la justice humble et dénuée aux prises avec l'orgueil de la force. De Néron à Dioclétien, ils tiennent dans la capitale de l'empire, avertis du genre de leur mort par celle de leurs prédécesseurs, et sauf un seul qui fut soustrait par la vieillesse à l'épée, tous eurent la gloire d'être frappés sur leur siège. De Dioclétien à Michel Cerulaire en passant par Constance, Valens, Constantin Copronyme, Léon l'Isaurien et toute cette cohue de princes lâches, de femmes viles et d'eunuques ambitieux dont les ineptes bassesses ont donné leur nom à l'histoire de Constantinople, nous voyons les papes repousser sans relâche les subtilités grecques, subir les avanies d'un préfet impérial, prendre le chemin de l'exil plutôt que de céder, et résister, s'il le faut, jusqu'à l'effusion de leur sang. Au moyen âge, les guerres des seigneurs, les liens de la féodalité qui tendent à embarrasser l'Église des charges du vasselage, l'ambition des Césars allemands nous montrent dans Grégoire VII, Innocent III, Grégoire IX, Innocent IV, Boniface VIII, et bien d'autres, le courage des papes toujours égal à lui-même. Enfin, de nos jours, les attentats de la révolution fournissent à Pie VI, à Pie VII, à Pie IX l'occasion de s'élever à la hauteur des Léon, des Grégoire et des Innocent. — En résumé, depuis l'ère de grâce, la vérité n'a eu de perpétuel défenseur que l'Évêque de Rome. Les évêques grecs ont livré l'Église d'Orient aux théologastres couronnés de Byzance ; les évêques anglais ont vendu à Henri VIII les églises de la Grande-Bretagne ; une partie des évêques du Nord a remis à Gustave Wasa et à Christian les églises des royaumes scandinaves ; les évêques slaves ont abandonné les églises de Russie au czar Pierre : jamais un pontife romain n'a rien

cédé de semblable. Dans cette longue généalogie de la papauté, il ne s'est trouvé personne d'assez lâche pour laisser la puissance séculière empiéter sur l'intégrité du dogme, la pureté de la morale et l'indépendance du ministère apostolique. Il y a dans le courage à subir le sort que l'on s'est attiré par son inexpérience, une noblesse qui touche les cœurs et les dispose au pardon ; mais quand une prudence consommée a précédé un courage d'airain, et que ces deux vertus viennent se réunir sur le même front avec la grâce de l'innocence, la gravité des années et la majesté du malheur, cela produit quelque chose qui émeut de soi les entrailles et dont nulle gloire ne peut contrebalancer sur les hommes l'infaillible effet. — Non, s'écrie le P. Lacordaire, quand jamais un rayon de la grâce divine n'eût illuminé mon entendement, je baiserais encore avec respect les pieds de cet homme qui, dans une chair fragile et dans une âme accessible à toutes les tentations, a maintenu si sacrée la dignité de mon espèce et fait prévaloir, pendant dix-huit cents ans, l'esprit sur la force. J'élèverais un temple au gardien incorruptible d'une persuasion de mes semblables et quand je voudrais me donner de la vérité une idée digne d'elle, je viendrais m'asseoir au parvis de ce temple, où voyant dans l'erreur une si haute majesté, de si grands bienfaits, un courage si sublime, je me demanderais ce que sera donc la vérité quand son jour sera venu et ce que fera Dieu sur la terre si l'homme y fait de telles œuvres. Mais Dieu seul a fait celle-là, seul il en était capable, et nous catholiques, qui le croyons, avec quel amour ne devons-nous pas regarder la chaire où s'est visiblement accomplie cette parole d'une familiarité créatrice : « *Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise*[1]. »

2. Ces deux vertus de la Papauté s'admirent dans les grands pontificats, elles sont peut-être plus remarquables encore dans les pontificats dont la brièveté ne permet guère la grandeur. Un pape n'est pas nécessairement un homme de génie, mais il est nécessairement un homme de sagesse et de patience ; il peut n'avoir pas le temps de faire éclater sa vertu : si le temps lui prête son concours,

Mort de Paul III.

[1] *Lettre sur le Saint-Siège.*

il lui apporte toujours la gloire, même humaine. Paul III et ses successeurs vont nous offrir, en sens contraire, la justification de ces pensées. Paul III mourut le 10 novembre 1549, à l'âge de quatre vingt-un ans, huit mois et dix jours ; il avait gouverné l'Église quinze ans et un mois. A cette âge, que l'Écriture réserve aux puissants de la race humaine, on peut mourir par épuisement et la mort n'a pas besoin d'explication. Il paraît cependant que, dans ses dernières années, Paul III avait été singulièrement affligé du peu de zèle avec lequel, la réforme, si bien déterminée par le concile de Trente, était reçue dans la chrétienté. Les évêques voulaient bien qu'on réformât la cour romaine, les moines, les prêtres, les abbés, les cardinaux, le pape même ; mais prétendre que les évêques de cour, au lieu d'avoir en même temps deux ou trois évêchés et plusieurs abbayes, sans résider ailleurs que près du souverain, n'aient qu'un seul évêché et y résident, c'est dépasser toute mesure et blesser une des libertés de l'Église gallicane. De même, les laïques, les princes, les rois voulaient bien qu'on réformât le clergé ; mais quand le concile parlait de les réformer eux-mêmes, pour rendre la réforme du clergé plus complète et plus durable, en le dérobant à l'influence du siècle, les princes faisaient la sourde oreille et s'enfonçaient de plus en plus dans leur égoïsme. Même dans la famille du Pape, on vit des princes élevés par Paul III, à propos des duchés de Parme et de Plaisance, s'inféoder à l'Empire et prendre parti contre leur père. La mort de Pierre-Louis Farnèse avait percé le cœur de Paul III ; l'indigne conduite d'Octave Farnèse lui donna le coup de mort. On dit que le Pontife fit venir près de lui son neveu le cardinal Farnèse et qu'après lui avoir amèrement reproché les excès des siens, il lui arracha la barette et la jeta par terre. En tout cas, l'auguste vieillard, désolé de ces agissements, prit fièvre, se coucha et mourut dans le palais des héritiers du cardinal Caraffa, au Quirinal, où il était venu habiter pour jouir d'un air plus pur. On assura que, dans son agonie, le pontife murmurait ces paroles du psaume XXVIII : *Si mei non dominati fuerunt, tunc immaculatus ero a delicto meo maximo.* Après sa mort, il fut transporté sans pompe, par ses domestiques, à la basi-

lique Vaticane. Là, il fut placé dans un tombeau provisoire, puis déposé dans un autre tombeau magnifique, œuvre de Guillaume della Porta, dit *frère de plomb*, parce qu'il apposait le plomb aux bulles pontificales. Ce tombeau avait été exécuté, dans le goût du temps, sous la direction de Michel-Ange, par les soins d'Annibal Caro. Rome pouvait témoigner sa gratitude à Paul III : elle lui devait beaucoup. Rome était difforme par la quantité de ses rues désertes et mal soignées : Paul donna une meilleure forme aux maisons, aligna les rues, fit percer la rue Pauline qui va du pont Saint-Ange à la *Strada-Giulia*, ouvrit des places et même un boulevard. Ce fut lui qui fit ériger, sur le Capitole, la statue équestre de Marc-Aurèle. Les Romains lui érigèrent une statue au même endroit. Paul Ier avait été en correspondance intime avec Pépin ; Paul II, qui était vénitien, avait donné des soins particuliers à la discipline ecclésiastique et fait tous ses efforts pour arrêter les progrès du Turc. Du Molinet rapporte une médaille dont l'inscription dit : « Ni le premier ni le second ne sont plus grands que le troisième : L'avenir montrera l'homme. » Paul III surpassa de beaucoup ses deux prédécesseurs homonymes et l'on peut appliquer à son pontificat une autre inscription de ses médailles : *Hanc petunt miracula Sedem.*

Jugement sur Paul III.

3. Dans la *Biographie universelle*, on lit : « Paul III était naturellement doux et modéré ; il composait les vers avec facilité et aimait la poésie. On a de lui des lettres pleines d'érudition, à Erasme et à Sadolet. » Feller ajoute que ce Pape avait composé des remarques sur quelques écrits de Cicéron. Novaës ne peut quitter la notice qu'il consacre à Paul III, sans donner les plus grands éloges à sa vertu, à sa prudence, à sa justice, à sa grandeur d'âme, à sa constance dans les adversités, à sa modération, à sa magnificence, à sa connaissance des choses divines et humaines. Paul III était, en outre, un homme d'un rare esprit et d'une grande hauteur de vue : il fallait, à l'époque de son pontificat, une supériorité bien constante pour ne pas se laisser entraîner par le mouvement général qui affolait le monde : or, Paul sut réagir, dominer son temps et le vaincre pour le relever. Pour se faire, en l'histoire, une place

éclatante à côté de Charles-Quint et de François Ier, il fallait l'énergie d'un Alexandre VI, la puissance d'un Jules II, la prudence d'un Léon X : Paul III réunissait toutes ces qualités et sut s'en servir. Par ses légations, il sut assister les souverains de sages conseils, offrir aux égarés le temps de la résipiscence et localiser l'incendie protestant ; par l'Inquisition, il défendit l'Espagne, la France et surtout l'Italie contre l'infiltration des hérésies multiples des soi-disants réformateurs ; par les Jésuites, il lança des soldats à tous les avant-postes ; par le concile de Trente, il dressa le plan des doctrines révélées et des efficaces réformes ; par les docteurs, il fit rayonner la vérité ; par les saints missionnaires, il compensa en Asie et en Amérique, les pertes de l'Église. Bien peu de pontificats éclipsent ou égalent celui de Paul III. Pour en mieux apprécier les grandeurs, il ne faut pas enfermer le regard dans le court espace de sa durée ; il faut regarder au-delà. Le bien moral ne se produit pas comme le bien physique, d'une manière immédiate et sensible ; il faut à la germination des doctrines et à l'effloraison des vertus, le concours du temps. Ce qu'un Pape a réellement effectué ne se voit bien que plus tard. Les principes qu'il a fait prévaloir, les grâces qu'il a répandues ne rayonnent et ne resplendissent que mieux sur sa tombe. Sa vie, ça été seulement le temps de la semaille ; sa mort met le sceau à son œuvre ; mais Dieu, qui donne l'achèvement, nous fera admirer les résultats du pontificat de Paul III, quand nous verrons s'achever le concile de Trente, s'étendre la réforme orthodoxe, se multiplier les saints, s'accroître les conquêtes des Apôtres. Ce bel avenir trouve ici son point de départ ; et le pontificat de Paul III, si grand par lui-même, doit revêtir encore le reflet de toutes ces grandeurs posthumes. « Paul III, dit Ranke, fut un homme plein de talent et d'esprit. Dans la plus haute position, il ne se laissa point éblouir, et n'oublia jamais *les règles de la prudence* la plus consommée. Et pourtant, quand on le met, si parfait qu'il pût être, vis-à-vis du grand mouvement du monde qu'il semble diriger, combien il apparaît faible et de peu d'importance ! Ses pensées les plus hardies sont souvent enveloppées comme dans un filet par le court espace de temps qu'il em-

brasse ; les efforts momentanés de ses vues les plus élevées lui apparaissent comme des efforts éternels ; et ses relations de famille, ses intérêts personnels l'enchaînent et font tout avorter. Ses sentiments les plus chers après lui avoir donné quelques courts instants de bonheur, lui apportent à la fin de ces douleurs qui tuent ; et pendant qu'il souffre et meurt, les éternelles destinées du monde s'accomplissent [1]. » Ce jugement de Ranke est aux antipodes de la vérité ; le professeur de Berlin, on le voit, cherche à grandir Luther en abaissant Paul III : mais si grande que soit l'autorité de Ranke, elle ne saurait prévaloir contre les faits certains ; or, il est certain que Paul III a fait, durant son pontificat, de très grandes choses ; il est certain que ces grandes choses ont arrêté complètement l'essor doctrinal du protestantisme et compensé les pertes causées par ces séductions. Si, plus tard, le protestantisme fait des conquêtes, ce n'est pas comme l'Évangile, par la persuasion, mais comme l'Islam, par la force, et comme toutes les hérésies épuisées, par l'effet de sa propre dissolution.

Le cardinal del Monte.

4. Paul III eut pour successeur le cardinal del Monte, premier président du concile de Trente. Giovanni Maria de Ciocchi était né à Rome le 10 septembre 1487. La famille des Ciocchi, originaire de Monte Sansovino en Toscane, était venue se fixer à Rome et y avait changé son nom contre celui de *Del Monte.* Vincent Ciocchi, père du futur Pape, était un célèbre jurisconsulte, de condition modeste, distingué par son savoir et important par ses fonctions. Jean-Marie avait étudié à Pérouse et à Sienne ; il avait la réputation d'être versé dans la science du droit et excellent orateur ; avec cette science et ce talent, il se fit remarquer de bonne heure par une grande habileté à traiter les affaires civiles et religieuses de diverses provinces et diocèses. En 1512, quand il n'avait encore que vingt-cinq ans, Jules II le fit évêque de Manfredonia. Deux fois il remplit les fonctions de gouverneur de Rome ; en cette qualité, il se trouvait présent à l'assaut et au sac de la ville le 6 mai 1527. A cette époque, le cardinal Pompéo Colonna était au parti impérial ;

[1] *Hist. de la Papauté*, t. I, p. 290.

après la prise de Rome, sa demeure, le palais de la Chancellerie, fut considérée comme un lieu de sûreté : un grand nombre de personnes s'y réfugièrent, apportant avec elles leurs trésors. Dans leur fureur, les soldats victorieux n'épargnèrent ni biens ni personnes ; ce fut seulement au bout de trois jours, lors de l'arrivée de Pompéo Colonna, qu'ils commencèrent à se ralentir en quelque chose de leur cruauté. En arrivant, le cardinal trouva sous bonne garde dans son palais, entre autres prisonniers, quatre prélats condamnés par les vainqueurs à être pendus : c'étaient l'archevêque de Pise, Bartolini ; l'évêque de Pistoie, Pucci ; Giberti, évêque de Vérone, et le gouverneur de Rome, Del Monte, âgé alors de quarante ans. Le cardinal parvint à leur sauver la vie, en les faisant fuir de nuit par le manteau de la cheminée, tandis qu'il faisait servir aux soldats un excellent souper où d'abondantes libations vinrent distraire les esprits de ces furieux. Devenu Pape sous le nom de Jules III, Jean-Marie del Monte se ressouvint de cette mémorable nuit de la Saint-André et fit construire, en *peperino*, sur les dessins de Vignole, près de la voie Flaminienne, la petite église de S. André qui fait encore aujourd'hui l'admiration des connaisseurs. Echappé ainsi à la mort, comme par miracle, Del Monte reçut de Clément VII divers emplois importants. Sa réputation et son caractère honorable le firent désigner par Paul III pour aller recevoir à Terracine l'empereur Charles-Quint qui revenait victorieux de son expédition de Tunis. Le même Pape qui recherchait avec tant de soin les hommes de mérite pour leur conférer la pourpre lui donna le chapeau de cardinal en 1536. Après être passé du titre de saint Vital à celui de sainte Praxède, le cardinal Del Monte fut fait évêque suburbicaire de Palestrine. Ce fut en cette qualité qu'il présida le concile de Trente. Le sagace Pontife ne pouvait pas d'ailleurs faire un meilleur choix, car le cardinal Del Monte unissait, comme nous l'avons dit, à une vaste science une rare éloquence. Il était en outre d'une grande aménité dans ses manières, quoique son épaisse et longue barbe, ses yeux vifs et son long nez lui donnassent un aspect sévère. Il savait cependant allier à l'affabilité de sa conversation une certaine gravité qui ajoutait quelque chose de majes-

tueux à sa taille élevée. Personne ne le surpassait en générosité, en esprit de justice et en droiture d'âme. Ce fut lui qui, de concert avec le cardinal Guidiccioni, réforma le sacré Tribunal de la Rote. Après avoir apaisé, en différentes parties de l'Italie les discordes civiles, après avoir exercé avec zèle, prudence et succès des charges de haute importance, il s'était acquis, près des différentes classes de la société, une juste et considérable réputation. A la suite de toutes ces opérations heureuses, il avait, à la mort de Paul III, la réputation d'être le cardinal le plus distingué par ses talents.

Élection de Jules III.

5. Aussitôt qu'on apprit la mort de Paul III, les cardinaux Salviati, Gonzaga, Cibo, Della Rovère, Madrucci, Del Monte, Truchsess, Doria et Pachéco, qui se trouvaient, les uns à Trente, les autres à Bologne, prirent le chemin de la Ville éternelle. Il entra au conclave quarante-huit cardinaux : douze Français, deux Allemands, cinq Espagnols, un Anglais et vingt-huit Italiens. Les électeurs formèrent, en terme de conclave, trois factions : les Césariens, les Français et les Farnésiens : les Farnésiens attachés à la famille de Paul III, songeaient à faire descendre la tiare sur la tête d'un de leurs amis ; les Français désiraient un Pape favorable à la France ; les Césariens voulaient suivre les inspirations de l'Empereur ; mais tous voulaient choisir le candidat le plus digne du trirègne ; et dans ce nombre ils comptaient Carpi, Ridolfi, Sfondrate et Polus. Cependant on concevait de graves craintes dans le conclave, parce que Pompée Colonna, après la mort du Pape, avait occupé Palliano et d'autres châteaux de sa maison qu'on avait confisqués sur lui et qu'il reprenait, disait-il, pour maintenir ses droits. En conséquence, on confia la garde de Rome à Horace Farnèse, qui avait sous ses ordres quatre mille hommes ; on adjoignit à Farnèse, pour le seconder, quatre tribuns, Cappizucchi, Baglioni, Orsini et Conti. Pour donner aux Français le temps d'arriver, on n'entra en conclave que dix-neuf jours après la mort du Pape. On vit alors, pour la première fois, introduire dans le conclave six médecins et six chirurgiens de diverses nations. Après les cérémonies d'usage, on commença par proposer pour Pape, le cardinal Polus, personnage illustre par son origine, sa science, sa piété et ses lé-

gations. Dans un scrutin, il ne lui manquait plus que deux voix. Les cardinaux voulaient sur le champ l'élire par adoration ; le jour baissait et l'on croyait que ce mouvement spontané de l'adoration, qui porte les cardinaux à proclamer tout haut le nom du Pontife, allait fixer le choix, lorsque Polus, immobile et impassible, apposant à cette élection la force de sa vertu, leur dit que Dieu étant l'auteur de la lumière, il ne fallait pas délibérer dans les ténèbres et les supplia de remettre l'élection au lendemain. La nuit porte conseil et quelquefois change les résolutions. Le lendemain le cardinal Caraffa, homme pieux et docte, rappela que Polus, à Viterbe, avait réprimé mollement les hérétiques et fit revenir sur ce choix. Alors on pensa au cardinal Alvarez de Tolédo ; mais dans les scrutins, il lui manquait toujours, comme à Polus, deux voix. Farnèse était favorable à Cervini, mais l'Empereur lui était contraire. Les Français proposaient Salviati, Florentin et Carpi : l'un était célèbre par ses négociations ; l'autre recommandé par Catherine de Médicis ; l'un et l'autre ne pouvaient plaire au cardinal Farnèse. Le roi de France avait ensuite porté, mais en vain, le cardinal d'Este. Le combat dura ainsi deux mois. L'esprit de Dieu qui se plaît à confondre les vues humaines et les fait tourner à la gloire de l'Église, trompa ces efforts et ces espérances. Les suffrages se réunirent sur le cardinal Del Monte. Aucun des partis ne songeait sérieusement à son exaltation et la plupart des électeurs avaient inscrit son nom sur leur bulletin avec la pensée de perdre leur voix. C'est ainsi qu'il fut élu à l'unanimité le 8 février 1550. Quand les cardinaux vinrent lui offrir leurs hommages, le nouveau Pape embrassa tendrement ceux dont il avait eu personnellement à se plaindre ; il leur accorda même des grâces, pour mieux marquer la sincérité de ses sentiments. Del Monte prit le nom de Jules III, en souvenir de Jules II dont lui et sa famille avaient beaucoup à se louer. Le cardinal Cibo le couronna le 22 février ; le 24 juin, Jules prit possession de S. Jean de Latran. Pour don de joyeux avènement, reprenant une pensée charitable de Paul III, Jules III diminua les impôts, surtout l'impôt sur les blés. Il se montra père du peuple, surtout en lui donnant du pain.

Jubilé de 1550.

6. A son avènement, le Pape ouvre ordinairement le trésor des indulgences ; l'élection de Jules III coïncidant avec le milieu du siècle, il y avait, pour la concession du jubilé, double motif. En la fête de S. Mathias apôtre, le Pape ouvrit la porte du Jubilé et tint une congrégation de cardinaux pour déléguer ceux qui ouvriraient cette même porte dans les autres basiliques de la Ville sainte. Pendant le Jubilé, les indulgences sont suspendues dans tout l'univers ; le Pape excepta celles qui étaient accordées à la Compagnie de Jésus : Jules avait connu à Trente, Lefèvre, Laynès et Salmeron : aussi combla-t-il la Compagnie de ses faveurs et la confirma par de nouvelles lettres. Cette année, l'Italie souffrait d'une grande disette ; l'affluence des pélerins l'eût rendue plus sensible, peut-être périlleuse : le Pape fit venir des blés et ramena une suffisante abondance. Mais l'immense quantité de pauvres qui se trouvent à Rome et l'arrivée des étrangers demandaient d'autres soins. Un laïc y pourvut. Ce fut Philippe Néri qui eut la pensée de fonder un asile charitable où seraient reçus les étrangers qui, amenés à Rome après un long et fatigant voyage, se trouvaient dénués de ressource et ne pouvaient se procurer, ni un abri pendant la nuit, ni une suffisante nourriture pendant le jour. Philippe n'était lui-même qu'un simple laïc, n'ayant par lui-même aucun moyen de secourir de si grands besoins, mais sa charité lui donna de l'audace. Il osa entreprendre une œuvre dont la seule pensée eût effrayé les plus riches et les plus puissants. Il résolut d'établir une confrérie qui aurait pour office particulier de recevoir et de servir les pauvres pélerins qui viennent visiter les lieux saints de Rome. Il communiqua son projet à son confesseur, le P. Persiano Rosa, homme d'une grande vertu et d'une vie exemplaire, qui l'exhorta vivement à réaliser son dessein, et l'aida de tout son pouvoir. Le 16 août de l'année 1548, dans l'église de Saint-Sauveur *in Campo*, fut fondée la confrérie dite de la *Très-Sainte-Trinité* pour les pelerins. Les membres de cette confrérie furent d'abord peu nombreux. Ils ne dépassaient pas le nombre de quinze. Mais le zèle et la charité leur donnaient des forces pour mille[1]. Ils se declaraient les dis-

[1] BAYLE, *Vie de S. Philippe de Néri*, p. 63.

ciples de Philippe qu'ils aimaient et révéraient comme un père. Cette confrérie vint au secours des pélerins. Pendant toute la durée du Jubilé, elle n'en reçut pas moins de six cents par jour. Raynaldi célèbre justement cette charité. « Les bons offices de piété, dit-il, que rendirent publiquement aux pauvres, non seulement les grands de Rome, mais les prélats, les cardinaux et le Pape même, se convertirent en honneur et en gloire. Quelques hérétiques touchés de l'humilité et de la charité des cardinaux abandonnèrent l'opiniâtreté de l'hérésie[1]. »

Affaires de France.

7. Pendant le conclave, les quarante-huit électeurs avaient arrêté que celui d'entre eux, qui serait élu Pape, devrait rappeler Orsini gouverneur de Parme et remettre cette principauté à Octave Farnèse. A son avènement, Jules III se montra fidèle à cette convention ; il rendit Parme à Octave et le nomma porte-étendard du Saint-Siège. Ce petit prince, tourmenté par l'ambition, ne se contenta pas de ce retour de fortune ; il voulut obtenir Plaisance, que l'Empereur détenait comme fief du duché de Milan et qu'il refusa de rétrocéder. Farnèse, à ce qu'il paraît, possédait déjà cette vertu à rebours qu'on appelle, par euphémisme, l'indépendance du cœur. Lui qui précédemment s'était allié à l'Empereur contre son oncle Paul III, n'hésita pas à se tourner vers la France pour la tourner contre Jules III et Charles-Quint. En principe et par devoir, Jules III, dans sa politique, était incliné à suivre le système d'équilibre et de temporisation adopté par Paul III. Par l'intermédiaire de ses nonces, il exhortait vivement le roi et l'empereur à s'accommoder entre eux et de s'unir par une alliance contre les hérétiques et contre les Turcs ; il ajoutait que lui même paierait de sa personne, sans s'épargner en rien, afin de remplir ses devoirs envers Dieu et de s'acquitter des obligations de sa charge. Mais par le fait de la conversion d'Octave Farnèse et de l'accession de Henri II à son projet de guerre, le Pape n'était plus libre, puisqu'il était impliqué dans la déclaration de guerre. Sous le bénéfice de ces réflexions, qu'on écoute Ranke : « L'Italie et l'Allemagne dit-il, étaient remplies de

[1] *Annales eccl.* an. 1550, n° 49.

mécontents. Ce que l'Empereur avait déjà fait, ce qu'on attendait encore de lui, sa conduite religieuse et politique, tout lui avait suscité des ennemis innombrables. Henri II résolut de reprendre encore une fois les plans anti-autrichiens de son père. Il abandonna sa guerre avec l'Angleterre, fit un traité d'alliance avec Octave et prit la garnison de Parme à sa solde. Bientôt des troupes françaises parurent aussi dans Mirandole, et l'on vit les étendards de la France flotter au centre de l'Italie. Dans cette nouvelle complication, Jules III tint constamment pour l'Empereur. (C'est le protestant Ranke qui parle : pour moi, je crois que Jules III, à moins de s'abandonner lâchement à l'ennemi de l'État Pontifical, qu'il avait juré de défendre, ne pouvait agir autrement.) Jules III trouvait intolérable « qu'un misérable ver, comme Octave Farnèse, se révoltât en même temps contre un Empereur et un Pape. » Notre volonté est, déclare-t-il à son nonce, de monter le même vaisseau que Sa Majesté et de nous confier à la même fortune. C'est à celui qui possède l'intelligence et la puissance que nous abandonnons le soin de prendre une résolution. » L'Empereur se prononça pour l'expulsion immédiate et violente des Français et de leurs partisans. Aussi voyons-nous bientôt les troupes alliées de l'Empereur et du Pape entrer en campagne. Une forteresse importante du Parmesan tomba en leurs mains; elles ravagèrent toute la campagne et bloquèrent complètement Mirandole. Cependant le mouvement général qui s'était emparé de toute l'Europe, depuis les propositions de Farnèse à Henri II, ne pouvait se réduire à ces petites hostilités. La guerre avait éclaté par terre et par mer, sur toutes les frontières qui touchaient aux domaines de l'Empereur et du roi. Les protestants allemands, en s'alliant avec les Français, furent d'un tout autre poids dans la balance que les Italiens. Il s'ensuivit l'attaque la plus décidée que Charles eût jamais éprouvée. Les Français parurent sur le Rhin, l'électeur Maurice dans le Tyrol. Le vieux vainqueur, ayant pris possession sur les montagnes entre l'Allemagne et l'Italie, pour contenir l'une et l'autre dans le devoir, se vit tout à coup en danger, vaincu et presque prisonnier. De là une subite réaction dans les affaires d'Italie. « Nous n'aurions jamais cru, disait le Pape,

que Dieu nous affligerait ainsi. » Au mois d'avril 1552, il fut obligé de se prêter à une trêve avec ses ennemis. » En d'autres termes, pendant le reste de son pontificat, Jules III ne prit, aux évènements politiques, aucune part effective.

Nouvelle guerre entre Henri II et Charles-Quint.

8. Cette campagne autrement n'était qu'un prélude. Aussitôt que le roi de France vit l'Empereur sérieusement menacé par la guerre d'Allemagne, il profita des malheurs de son rival pour lui enlever, à peu près sans péril, les trois évêchés, Metz, Toul et Verdun. Une fois délivré du péril, Charles ne lui pardonna pas une attaque qui avait failli l'accabler dans son malheur. La même année 1552, il vint assiéger Metz avec cent mille hommes d'infanterie, douze mille de cavalerie et cent quatorze pièces de canon. Les fortifications de la place n'étaient alors que l'ombre de ce qu'elles sont devenues depuis; la ville fut cependant battue avec fureur pendant quarante-cinq jours, mais le courage et le génie du duc de Guise lui tinrent lieu des chefs-d'œuvre de l'art. François de Lorraine força l'ennemi à la retraite, après lui avoir fait perdre près du tiers de son armée. En présence d'une défense si belle, le flegmatique empereur se contenta de dire : « La fortune est femme ; mieux aime-t-elle un jeune roi qu'un vieil empereur. » L'empereur pour se venger de cet échec, ruina de fond en comble les villes de Thérouanne et d'Hesdin ; mais l'an 1564, il essuya une nouvelle défaite à Renti, sans pouvoir se racheter par aucun événement mémorable. La fortune le trahissait de même en Italie, mais sans plus favoriser Henri II. L'année même de la bataille de Renti, une armée française commandée par Strozzi, fut taillée en pièce près de Marciano, par le marquis de Marignan. Strozzi avait dû défendre la ville de Sienne, qui avait reconquis son indépendance en 1552, et qui s'était mise sous la protection de la France. Le brave Montluc soutint un siège de six mois contre les impériaux et ne céda qu'à la famine. Montluc dut capituler en 1555 : on lui promit de laisser à Sienne un gouvernement républicain : mais deux ans après, Philippe II la donnait au duc de Toscane, Cosme I[er], qui l'annexait à ses États. La trêve de Vaucelles mit fin à cette campagne[1].

[1] *Hist. de la Papauté*, t. I, p. 293.

Abdication de Charles-Quint.

9. Le monde fut alors témoin d'un spectacle rare en histoire. Cette année 1555, Charles-Quint résolut d'abdiquer toutes ses couronnes et de vivre désormais dans la retraite. Les Pays-Bas, Naples et l'Espagne furent remis à son fils Philippe ; l'Empire fut abdiqué en faveur de son frère Ferdinand. Celui dont les Etats avaient embrassé le monde se choisit, au sein de son vaste empire, dans une vallée salubre et solitaire de l'Estramadure, au monastère de Youste, un séjour où il conserva, autant que le déclin de sa santé pouvait le permettre, les habitudes laborieuses de sa vie, environné d'un respect souverain, suivant de loin, mais avec constance et fermeté, les affaires du monde, continuant de subordonner son fils à sa volonté toute puissante et n'abandonnant l'empire qu'avec la vie. En annonçant son abdication au monde, il lui rappela que, « soit pendant la paix, soit pendant la guerre, il avait traversé onze fois la mer, qu'il avait passé neuf fois en Allemagne, dix fois en Espagne, quatre fois en France, sept fois en Italie, dix fois dans les Pays-Bas, deux fois en Angleterre, deux fois en Afrique ; » toutes ces courses lointaines n'avaient pas été inspirées par des motifs vains et dangereux, toutes ces expéditions n'avaient pas été indifférentes à l'intérêt général. Tout occupé qu'il fût autre part, il combattait les Turcs, il combattait l'hérésie ; ses dernières campagnes contre les protestants sont les chefs-d'œuvre de son habileté politique et militaire. Qu'il se soit à la fin exposé à des revers ; qu'il ait voulu substituer l'autorité impériale à l'autorité pontificale, et qu'ainsi il ait tout remis en question, ce fut l'erreur d'un instant et il s'en vit cruellement puni. « Toujours est-il, dit Henri de Riancey, que, placé dans l'opinion à la tête des princes chrétiens, il sut se montrer le champion de l'Église catholique contre les Turcs, contre les barbaresques, contre les hérétiques, contre la France enfin, qui avait le malheur de soutenir les uns et les autres. Si des rêves de monarchie universelle, si de vieux souvenirs de prétentions césariennes ont troublé la rectitude de ses vues et égaré son génie ; si trop souvent la politique et l'intérêt ont arrêté son élan généreux pour la cause de l'Église, il conserva néanmoins la gloire de s'être seul montré, dans un siècle de troubles et d'incrédulité, le soldat et

le défenseur de la catholicité[1]. » Il ne reste pas moins que l'abdication de Charles-Quint est chose étrange, peu conforme aux sentiments ordinaires de l'humanité. On cite quelques ducs pieux descendus du trône pour songer à leur salut ; on cite surtout Dioclétien retiré à Salone et absorbé par ses laitues, après avoir tenu en ses mains l'empire. Il n'y a guère d'autre exemple. L'homme est naturellement jaloux des honneurs et encore plus du pouvoir ; les petites gens sont peut-être encore, plus violemment que les autres, atteints de cette féroce jalousie ; j'estime que les grandes âmes, celles qui apprécient mieux les parties divines du pouvoir, ambitionnent moins de l'exercer et hésitent moins à s'en dépouiller. Cependant l'imagination populaire a vu avec raison, dans l'abdication de Charles-Quint, l'acte le plus extraordinaire de son extraordinaire existence. La légende a brodé la devise qu'il s'était fait moine, qu'il s'était retiré dans un appartement tendu de noir, qu'il avait fait célébrer ses funérailles de son vivant, qu'il s'était même couché sous le drap des morts, et qu'il en était mort de peur. Autant de fictions à rayer de l'histoire.

Vie intime de Charles-Quint.

10. En dehors de ces fictions romanesques, l'histoire peut recueillir, sur Charles-Quint, d'intimes détails qui ne manquent pas d'intérêt: « Il n'y a pas, dit un proverbe, de grand homme pour son valet de chambre. » L'érudition de nos jours, à force de minuties dans les choses, rapetisse beaucoup les personnes. On lira cependant, croyons-nous avec une satisfaction de curiosité quelques détails sur la manière de vivre du grand empereur, son régime à Youste et sa mort. Nous empruntons ces détails à Mignet, écrivain libéral, peu susceptible de sympathie pour le grand monarque. « D'une taille ordinaire mais bien prise, avec des membres robustes, il avait eu dans ses jeunes années la force et l'adresse nécessaires pour se livrer à tous les exercices du corps et pour y exceller ; mieux que personne il avait su rompre une lance, courir la bague et lutter à la barre ; il passait pour le meilleur cavalier de son temps. Il avait beaucoup aimé la chasse, et il était même descendu dans l'arène pour y com-

[1] *Histoire du Monde*, t. IX, p. 348.

battre des taureaux qu'il avait terrassés de ses mains. Ces salutaires exercices de sa jeunesse avaient bientôt fait place aux travaux presque exclusifs de la politique et de la guerre. L'activité et la vigueur singulière de son esprit, qui se montraient sur son front spacieux et se lisaient dans son ferme et pénétrant regard, n'avaient plus trouvé une salutaire diversion dans ces utiles mouvements du corps : quand il n'était pas en campagne, il menait une vie trop sédentaire.

Adonné à certains plaisirs dans lesquels, selon l'expression d'un ambassadeur contemporain, il ne portait pas *une volonté assez modérée* « il se les procurait partout où il se trouvait, avec des dames de grande et aussi de petite condition. » Il était encore moins tempérant à table, il mangeait plusieurs fois par jour et beaucoup. La conformation un peu défectueuse du bas de son visage nuisait à sa santé encore plus qu'à son aspect. Sa mâchoire inférieure, trop large et trop longue, dépassait extrêmement la mâchoire supérieure ; en fermant la bouche, il ne pouvait pas joindre les dents. L'intervalle qui séparait celles-ci, d'ailleurs rares et mauvaises, l'empêchait de bien faire entendre la fin de ses phrases et de broyer ses aliments ; il balbutiait un peu et digérait mal. C'était sans doute pour atténuer quelques effets de cette imperfection physique, et aussi pour donner une saveur plus agréable à ce qu'il mangeait, qu'il faisait usage de mets fortement épicés. Il en était arrivé au point que tout lui paraissait insipide et qu'il avait souvent besoin de recourir à un vin de séné fabriqué tout exprès pour lui et composé d'une certaine quantité de moût de raisin et de feuilles de séné ayant fermenté ensemble. Un jour, trouvant que ce qu'on lui servait n'avait pas assez de saveur, il s'en plaignit au baron de Montfalconnet, l'un de ses majordomes, et lui reprocha d'avoir corrompu le goût de ses cuisiniers en leur ordonnant de n'apprêter que des mets fades. Montfalconnet, qui était présent et dont Charles-Quint aimait les reparties, faisant allusion à la manie de l'Empereur pour les horloges, que le fameux mécanicien Juanello lui avait fabriquées en grand nombre et sous toutes les formes, lui répondit facétieusement : « Je ne sais plus » quel moyens trouver pour complaire à Votre Majesté, à moins

» que je ne parvienne à lui composer un nouveau ragoût d'horloges.» L'Empereur rit beaucoup de cette plaisanterie, tout en conservant son goût pour les mets épicés et sa passion pour les horloges. L'excès de ses travaux et ses écarts de régime contribuèrent également à hâter et à accroître ses indispositions. Il n'avait jamais eu une santé tout à fait inaltérable. Dans sa jeunesse, il avait ressenti des accès nerveux qui ressemblaient à des attaques d'épilepsie et que son historien Sepulveda appelle de ce nom. A la fin de 1518 et au commencement de 1519, deux de ces attaques l'avaient renversé sans connaissance, l'une pendant qu'il jouait à la paume, l'autre pendant qu'il entendait la grand'messe de Saragosse. La dernière, qui avait eu tant de témoins, et que l'ambassadeur de France racontait dans une dépêche à sa cour, l'avait laissé plusieurs heures avec la pâleur de la mort sur son visage bouleversé. Délivré de cette terrible maladie en 1526, après son mariage avec l'infante Isabelle de Portugal, il ne cessa d'éprouver des douleurs de tête qui l'obligèrent à couper ses longs cheveux en 1529. Lorsqu'il fit le sacrifice de cette noble mais pesante coïffure qu'avaient portée ses aïeux Ferdinand d'Aragon et Maximilien d'Autriche et son père Philippe le Beau, tous les grands l'imitèrent, quoiqu'à regret, et ce qui pour lui était soulagement devint mode pour les autres.

Les maladies fondirent bientôt sur lui en changeant de forme. La goutte l'assaillit à l'âge de trente ans. Ses atteintes, de plus en plus fréquentes et prolongées, se portèrent principalement sur les mains et sur les genoux. Il ne pouvait pas toujours signer et lorsqu'il était en campagne, bien souvent il était incapable de monter à cheval et suivait l'armée en litière. Envahi par la goutte, tourmenté par l'asthme, sujet à un flux de sang dont les retours aussi rapprochés qu'incommodes l'épuisaient, éprouvant des irritations cutanées à la main droite et aux jambes, la tête et la barbe entièrement grises, il sentit décliner ses forces en même temps que s'étendaient ses obligations... Ce grand homme, qui savait commander à ses passions, ne savait pas contenir ses appétits ; il était maître de son âme, dans les diverses extrémités

de la fortune, il ne l'était pas de son estomac à table. Ni les sages conseils de son ancien confesseur, ni les sévères avertissements de la maladie n'avaient eu le pouvoir de réformer ses habitudes, à cet égard, désordonnées. Durant l'hiver douloureux de 1550 a 1551, passé tout entier à Augsbourg dans son appartement chauffé comme une étuve, d'où il ne sortait que trois fois pour se montrer et manger en public dans une salle voisine aux fêtes de Saint-André, de la Noël et des Rois ; lorsqu'il était si exténué qu'on le croyait près de sa fin, et que les médecins eux-mêmes lui donnaient à peine quelques mois à vivre, l'Anglais Roger Asham, qui assista à l'un de ses repas, fut surpris de ce qu'il mangea et surtout de ce qu'il but. Bœuf bouilli, mouton rôti, levraut cuit au four, chapon apprêté, l'Empereur ne refusa rien. « Il plongea, dit Asham, cinq fois sa tête dans le verre, et chaque fois il ne but pas moins d'un quart de gallon de vin du Rhin. » Deux ans après le repas décrit par Asham, le spirituel et érudit van Male, *ayuda de cámera* de Charles-Quint, fait un tableau plein de malice et de grâce des irrésistibles fantaisies de son maître au siège de Metz et des condescendances dangereuses que les médecins avaient pour lui. « Le ventre, écrit-il à Louis de Flandre, seigneur de Praet, et une fatale voracité sont la source ancienne et très profonde des nombreuses maladies de l'Empereur. Il y est assujetti à tel point que, dans sa plus mauvaise santé et au milieu des tortures du mal, il ne peut pas se priver des mets et des boissons qui lui sont le plus nuisibles. Vous vous récriez et contre cette intempérance de César et contre la légèreté, l'indulgence, la faiblesse des médecins. C'est le sujet de toutes les conversations. L'Empereur dédaigne-t-il la viande ? qu'on l'emporte. Désire-t-il du poisson ? qu'on lui en donne. Veut-il boire de la bière ? qu'on ne lui en refuse pas. A-t-il le dégoût du vin ? qu'on le retire. Le médecin est devenu un complaisant. Ce que César veut ou refuse, il l'ordonne ou le défend... Si la boisson n'est pas glacée elle lui déplait... Il est bien certain qu'affligé de tant de maux, la froideur de la bière exposée à l'air pendant la nuit et qu'il boit avant le jour ne lui convient pas. Il s'y est néanmoins tellement habitué, qu'il n'a pas craint d'en boire au péril d'une dyssenterie

imminente. Comme je suis pour cela son échanson avant le jour... je l'ai entendu pousser des gémissements qui attestaient ses souffrances... je lui ai dit tout ce qui m'a paru le plus propre à le détourner de boire aussi mal à propos une boisson si nuisible, ajoutant que personne de nous, même avec une force et une santé athlétiques, ne supporterait, sans en être incommodé, de la bière glacée bue avant le jour et pendant l'hiver, et que lui ne craignait pas d'en prendre à son âge, avec une santé détruite par les maladies, les voyages et les travaux. Il en est convenu, et, grâce à ce bon conseil, il a défendu que la bière fût exposée à l'air. Le docteur Corneille (Baërsdorp) ne lui a pas permis non plus le vin trop froid à dîner et à ses repas. Je ne sais s'il s'y résignera longtemps. Nous maudissons souvent ici le soin affectueux qu'a la reine de Hongrie de lui envoyer des poissons... Dernièrement il en dévora, et avec un très grand péril, pendant deux jours de suite. Il fit venir des soles, des huîtres qu'il mangea crues, bouillies, rôties, et presque tous les poissons de la mer. »

Dans l'été qui suivit la levée du siège de Metz, Charles-Quint, sentant que les défaillances croissantes du corps se prêtaient de moins en moins aux vues toujours fermes de l'esprit, se prépara à accomplir l'abdication qu'il méditait depuis si longtemps. Le repos et la salubrité des climats du Midi lui parurent les seuls remèdes à des infirmités que la fatigue des affaires et la rude température du Nord augmentaient sans cesse. Il choisit donc l'Espagne pour le lieu de sa retraite définitive, et en Espagne la délicieuse vallée appelée la *Vera de Plasencia* dans la partie de l'Estramadure la plus boisée, sur la pente méridionale d'une montagne que le soleil réchauffait pendant l'hiver, que d'épaisses forêts et de nombreux cours d'eau tempéraient pendant l'été. C'est à l'ombre du cloître de Yuste qu'il projeta de se retirer.

on séjour à Yuste.

11. Yuste avait été fondé au commencement du quinzième siècle, près d'un petit cours d'eau dont il avait pris le nom, dans une chaîne de l'Estramadure, coupée de vallées, couverte d'arbres, arrosée par des ruisseaux qui descendaient des cimes neigeuses de la montagne. De ce site pittoresque, ayant à l'Est et au Sud les plai-

nes de Talavera et d'Arañuelo, la vue dominait le cours du Tietar et du Tage, plongeait sur les belles cultures et les riants villages qui s'élevaient du milieu des bois dans le magnifique bassin de la *Vera de Plasencia*, et apercevait à l'horizon lointain les monts azurés de la Guadalupe. Charles-Quint ne vécut point parmi les moines, comme on l'a cru, et à Yuste le cénobite ne cessa pas d'être empereur. S'il n'y trouva point la splendeur d'une cour, il fut tout aussi loin de s'y réduire à la nudité d'une cellule et de s'y condamner aux rigueurs de l'existence monastique. Dans cette retraite à la fois pieuse et noble, dans cette vie consacrée à Dieu et encore occupée des grands intérêts du monde, son esprit resta ferme, son âme haute, son caractère décidé, ses vues fortes ; et il donna sur la conduite de la monarchie espagnole les plus habiles conseils et les directions les plus prévoyantes à sa fille, la gouvernante d'Espagne, et au roi son fils qui les sollicitèrent avec instance et les suivirent avec respect. Il n'y eut pas en lui un seul moment d'affaiblissement moral et les assertions de Robertson à cet égard ne sont pas plus vraies que ne sont exacts les récits donnés par Sandoval et par lui sur le séjour de Charles-Quint au monastère de Yuste[1]. « Il y vivait » si pauvrement, dit Sandoval, que ses appartements semblaient » plutôt avoir été dépouillés par des soldats qu'ornés pour le sé» jour d'un si grand prince. Il n'y avait qu'une tenture de drap » noir, et encore uniquement dans la chambre où dormait Sa Ma» jesté. Il n'y avait qu'un seul fauteuil, et tellement vieux et de si » peu de valeur, que, s'il avait été mis en vente, on n'en aurait pas » donné quatre réaux. Les vêtements ponr sa personne n'étaient » pas moins pauvres et toujours en noir. » Robertson ajoute : « Ce

[1] Mignet ne paraît pas se complaire à la piété de Charles Quint ; il veut faire de ce prince un homme comme il y en a tant de nos jours. Sandoval, dans sa vie de Charles-Quint à Saint Just, §. III, et le P. Verjus dans la vie de S. François de Borgia, citent de la piété de Charles-Quint, les plus mémorables exemples. Il ne font pas un grand effort d'esprit pour reconnaître que l'héroïque résolution de l'Empereur ne procède que de la foi. Le mépris de la puissance et de la grandeur humaines ne suffisent pas pour pousser un homme à la retraite ; c'est au contraire, quand l'âge contraint de les abandonner, que les vanités exercent sur nous plus d'empire.

» fut dans cette humble retraite, à peine suffisante pour loger un » simple particulier, que Charles-Quint entra, accompagné seulement de douze domestiques. » A ces descriptions imaginées, pour établir un contraste complet entre la grandeur passée du souverain et le dénuement nouveau du solitaire, nous allons substituer des descriptions certaines[1]. Nous les tirerons du codicille dans lequel l'Empereur nommait lui-même, en les récompensant, tous les serviteurs qui l'avaient suivi à Yuste, et de l'inventaire que l'on dressa, après sa mort, de tous les objets meublant ou ornant sa demeure. Sans avoir le luxe d'un palais, son habitation n'était dépourvue d'aucune des commodités intérieures que les princes se procuraient à cette époque déjà élégante, et il jouissait des nobles agréments des arts qu'il avait le mieux aimés. Vingt-quatre pièces de tapisserie, qu'il fit venir de Flandre, les unes en soie, les autres en laine, représentant des objets divers, des animaux, des paysages, étaient destinées à en couvrir les murailles. L'appartement qu'il occupait, et qui portait les marques du deuil que lui même ne quitta plus depuis la mort de sa mère jusqu'à la sienne, était tendu tout entier de drap noir fin, avec des portières de la même couleur. Il y avait sept tapis de pied, dont quatre de Turquie et trois d'Alcaraz, et, à côté de bancs à dossier revêtus de tapis, l'on y remarquait trois dais de drap noir et un dais plus riche de velours noir. La chambre de Charles-Quint n'avait rien de la nudité claustrale que lui prête Sandoval. Deux lits, dont l'un plus grand que l'autre, y avaient été dressés avec un luxe extraordinaire de couvertures, de matelas, de coussins, ponr l'usage de l'Empereur, qui possédait une telle abondance de vêtements, qu'il avait jusqu'à seize robes longues, en velours, en soie, fourrées de plume de l'Inde, garnies d'hermine, tissues avec des poils de chevreau de Tunis. L'ameublement y consistait en douze sièges de noyer artistement travaillés et ornés de clous dorés, six bancs qui s'ouvraient et se fermaient en forme de pliants, auxquels s'adaptaient des couvertures de drap, six fauteuils de velours noir et deux fauteuils particuliers appropriés à l'état

[1] Mignet ne paraît pas se complaire à la piété de Charles-Quint, il veut faire de ce prince un homme comme il y en a tant de nos jours.

presque toujours infirme de Charles-Quint. De ces deux fauteuils, destinés à lui servir de siège quand il était malade, ou à le changer de place lorsqu'il était convalescent, le premier était entouré de six coussins pour soutenir doucement les diverses parties de son corps, avec un tabouret pour appuyer ses pieds ; le second aussi mollement rembourré, avait des bras en saillie au moyen desquels on le portait d'un lieu dans un autre, et notamment sur la terrasse cultivée, où il allait manger quelquefois en plein air, lorsque le temps était beau et sa santé bonne. Les goûts vifs et délicats qu'il avait eus sur le trône pour la peinture, la musique, l'astronomie, les travaux ingénieux de la mécanique, les œuvres élevées de l'esprit, le suivirent au monastère. Le Titien avait été son peintre de prédilection : il l'avait toujours beaucoup admiré et l'avait comblé de distinctions et de présents : il lui avait donné un ordre de chevalerie, avait payé de mille écus d'or chacun de ses portraits, lui avait assigné une pension de deux cents écus d'or sur les revenus du royaume de Naples, et la tradition rapporte que, dans son enthousiasme pour ce grand peintre, qu'il allait voir travailler dans son atelier, il avait un jour ramassé lui-même le pinceau tombé de ses mains en disant que « le Titien méritait d'être servi par un empereur. » Le Titien avait fait son portrait à tous les âges et sous toutes les formes ; il avait peint aussi plusieurs fois l'Impératrice, dont Charles-Quint conservait un souvenir si cher. Les divers portraits de l'Empereur, ceux de l'Impératrice au nombre de quatre, plusieurs portraits de son fils, Philippe II, de ses filles, la princesse de Portugal et la reine de Bohême, de sa fille naturelle, la duchesse de Parme, et de ses petits-enfants, tous sur toile ou sur bois, suspendus aux murailles de son appartement ou enfermés en des coffrets élégants, décoraient sa demeure et y rendaient sa famille comme présente à ses yeux. Charles-Quint tenait ses propres papiers dans un grand portefeuille de velours noir, qui, à sa mort, fut envoyé cacheté à la gouvernante d'Espagne, sa fille. Ce portefeuille restait toujours dans sa chambre, où se voyaient encore toutes sortes de joyaux et de petits meubles délicatement travaillés en argent, en or, en émail, contenus dans des boîtes couvertes de

velours de diverses couleurs ; les plus précieux étaient sans doute ceux qui renfermaient des substances auxquelles la crédulité du temps attribuait des vertus curatives. Charles-Quint possédait une grande quantité de ces talismans médicaux : il avait des pierres incrustées dans de l'or propres à arrêter le sang ; deux bracelets et deux bagues en or et en os contre les hémorroïdes ; une pierre bleue enchâssée dans des griffes d'or pour préserver de la goutte ; neuf bagues d'Angleterre contre la crampe ; une pierre philosophale que lui avait donnée un certain docteur Beltran ; enfin, plusieurs pierres de bézoard venues d'Orient et destinées à combattre diverses indispositions. Avec ces merveilleux spécifiques il aurait dû être délivré de toutes ses maladies. Mais si son imagination avait pu le disposer un moment à mettre en eux quelque espérance, l'intraitable réalité l'avait ramené bien vite aux ordonnances presque aussi vaines de son médecin Mathys et aux remèdes non moins impuissants préparés par son pharmacien Ouverstraeten. L'argenterie qu'il avait portée au monastère était appropriée avec profusion aux besoins variés de sa personne et de sa maison. Il avait en vermeil et double tout le service pour l'autel de sa chapelle particulière. Des cadres d'or, d'argent et d'émail contenaient toutes sortes de joyaux ou d'objets de prix. La vaisselle de sa table, les objets destinés aux soins assez recherchés de sa toilette ou employés dans l'intérieur de sa chambre, des vases, des bassins, des aiguières, des flacons de toutes dimensions, des ustensiles de toute espèce, des meubles de diverses natures pour sa cuisine, sa cave, sa paneterie, sa brasserie, sa pharmacie, etc..., étaient en argent et pesaient au delà de quinze cents marcs. Loin d'être indigente et restreinte, comme l'ont prétendu Sandoval et Robertson, la maison de Charles-Quint comprenait des serviteurs dont le nombre était aussi étendu et dont les fonctions étaient aussi variées que pouvaient l'être ses besoins. Elle se composait de cinquante personnes qui en remplissaient les divers offices. Le majordome Luis Quijada en avait la suprême direction. En l'attachant définitivement à son service, l'Empereur lui accorda le traitement qu'avait eu le marquis de Denia lorsqu'il était auprès de sa mère Jeanne la Folle, dans le

château de Tordesilas. Venaient ensuite, en les classant d'après la somme d'argent qu'ils recevaient chaque année, d'abord le secrétaire Gastelù et le médecin Mathys, ayant l'un et l'autre 150,000 maravédis de gages ou 750 florins, dont la valeur équivaudrait à celle de 16,000 francs au moins de notre monnaie ; puis le Franc-Comtois, Guyon de Moron, à qui il était alloué 400 florins comme maître de la garde-robe. Le service de la chambre impériale était confié à quatre *ayudas de camera*, qui étaient Guillaume van Male, Charles Prévost, Ogier Bodard, Matthieu Routart, ayant chacun 300 florins, et à quatre *barberos* ou sous-aides nommés Guillaume Wyckersloot, Nicolas Bénigne, Dierick Tack et Gabriel de Suert, en recevant tous 250. Le savant et habile Giovanni Torriano avait une pension un peu plus forte, puisqu'il touchait 350 florins ; mais l'horloger, Jean Valin, n'en avait que 200. Les autres serviteurs de Charles-Quint, la plupart Belges ou Bourguignons, étaient un apothicaire et son aide de pharmacie, un panetier et son aide, deux boulangers dont un Allemand, deux cuisiniers et deux garçons de cuisine, un sommelier pour le vin avec un valet de cave, un brasseur et un tonnelier, un pâtissier, deux fruitiers, un saucier et son aide, un chef du garde-manger et son contrôleur, un cirier, un pourvoyeur de volaille, un chasseur de gibier, un jardinier, trois laquais porteurs de litière, un garde-joyaux, un portier, un écrivain employé dans l'office de fray Lorenzo del Losar, auquel l'Empereur confia les approvisionnements de sa maison ; enfin deux lavandières, Hippolyta Reynier, femme de van Male, et Ysabeau Pletinckx, ayant soin, l'une du linge de corps, l'autre du linge de table. Charles-Quint avait de plus amené pour lui l'aumônier Georges Nepotis, et pour les gens de sa maison, le moine franciscain Jean de Halis, qui les confessait et leur administrait à Jarandilla les sacrements de l'Église. La totalité de leurs gages montait à plus de 10,000 florins, qui auraient aujourd'hui la valeur d'environ 210,000 de nos francs. Charles-Quint traversa la nuit du 19 au 20 septembre 1558, en résistant encore aux angoisses et à l'accablement du mal ; il était presque sans pouls, et jusqu'au matin on lui dit les prières qui préparent à la mort. Rentré depuis cet instant

dans la pleine possession de lui-même, il conserva, peut-être par un dernier effort de sa volonté, la raison la plus nette et la sérénité la plus pieuse jusqu'au moment où il expira. S'étant confessé de nouveau, il voulut communier encore une fois ; mais il craignit de n'en avoir pas le temps s'il attendait que le viatique lui fût administré avec l'hostie que consacrerait Juan Regla en disant la messe dans sa chambre. Il ordonna donc qu'on allât chercher le saint sacrement au grand autel de l'église. Quijada ne lui croyait pas la force nécessaire à l'accomplissement de cet acte suprême du catholique mourant : « Que Votre Majesté considère, lui dit-il, qu'elle ne » pourra pas recevoir et faire passer l'hostie. — Je le pourrai, » répondit simplement et résolument l'Empereur. Juan Regla, suivi de tous les religieux du monastère, ayant apporté processionnellement le viatique, Charles-Quint le reçut avec la plus grande ferveur, et dit : « Seigneur, Dieu de vérité, qui nous avez rachetés, je » remets mon esprit entre vos mains. » Il entendit ensuite la messe, et, lorsque le prêtre prononça les rassurantes paroles de la rédemption chrétienne : *Agneau de Dieu qui enlevez les péchés du monde*, il se frappa avec joie et avec humilité la poitrine de sa main défaillante. Avant d'accomplir ces devoirs religieux, il avait donné encore un moment aux sollicitudes terrestres : vers huit heures il avait fait sortir tout le monde de sa chambre à l'exception de Quijada. Celui-ci, tombant alors à genoux pour recueillir ses dernières paroles, Charles Quint lui dit : « Luis Quijada, je vois que je m'affai» blis et que je m'en vais peu à peu ; j'en rends grâce à Dieu, puis» que c'est sa volonté. Vous direz au roi mon fils, qu'il prenne soin » de tous ceux qui m'ont servi jusqu'à la mort... et qu'il défende » de recevoir des étrangers dans cette maison. » Pendant une demi-heure il lui parla à voix basse et lente, mais assurée, de son fils naturel don Juan, de sa fille la reine de Bohême, qu'il aurait voulu savoir plus heureuse auprès de Maximilien, et de tout ce qui restait encore l'objet de ses affections et de sa sollicitude dans le monde qu'il allait laisser. Il le chargea de ses suprêmes recommandations pour Philippe II. Cela fait, il ne songea plus qu'à mourir.

Pendant toute la journée du 20, Juan Regla, Francisco de Villalba

et quelques autres religieux du couvent lui récitèrent les prières et lui adressèrent les exhortations que l'Église réserve aux mourants. Il désignait lui-même les psaumes et les oraisons qu'il désirait entendre. Il se fit lire aussi, dans l'Évangile de saint Luc, la Passion du Christ, qu'il écouta les mains jointes avec un profond recueillement. Il fermait quelquefois les yeux en priant, mais il les ouvrait aussitôt qu'il entendait prononcer le nom de Dieu.

Mort de Charles-Quint.

12. Un peu avant la nuit, il recommanda à Quijada de préparer les cierges bénits apportés du célèbre sanctuaire de Notre-Dame de Montserrat, ainsi que le crucifix et l'image de la Vierge que l'Impératrice tenait en mourant, et avec lesquels il lui avait déjà dit qu'il voulait mourir aussi. Peu d'instants après, sa faiblesse augmentant, Quijada rappela l'archevêque de Tolède, afin qu'il assistât l'Empereur dans ses derniers moments. L'archevêque l'entretint pieusement de la mort, en présence du confesseur Juan Regla, du prédicateur Francisco de Villalba, du prieur de Yuste fray Francisco de Angelo, de l'ancien prieur de Grenade, du comte d'Oropesa, de son frère don Francisco de Toledo, de son oncle don Diego de Toledo, du grand commandeur d'Alcantara don Luis de Avila y Zuñiga, et de Quijada, qni étaient tous dans la chambre et autour du lit de l'Empereur. Sur la demande de l'illustre agonisant, il lut le *De profundis*, dont il faisait suivre chaque verset d'observations appropriées à la funèbre conjoncture ; puis, tombant à genoux et montrant à l'Empereur le crucifix, il lui dit ces paroles rassurantes, qui lui furent plus tard imputées à crime par l'Inquisition : « Voilà Celui qui répond pour tous ; il n'y a plus de péché, tout est pardonné ! » Plusieurs des moines qui étaient dans la chambre impériale, et le grand commandeur d'Alcantara, s'étonnèrent de ces paroles, qui semblaient placer dans le Christ seul l'œuvre du salut pleinement acquis à l'homme par le grand rachat de la croix, sans que l'homme dût y recourir par le mérite de sa conduite. Aussi lorsque l'archevêque eut achevé, don Luis de Avila engagea-t-il fray Francisco de Villalba à parler de son côté à l'Empereur de la mort et du salut, dans la pensée qu'il lui ferait une exhortation plus catholique. Le prédicateur hiéronymite ne cher-

cha point, en effet, si haut les consolations et les espérances qu'il adressa à Charles-Quint mourant. Il ne les puisa point dans la rédemption générale du Christ, mais dans l'assistance particulière des saints. « Que Votre Majesté se réjouisse, lui dit-il, c'est aujour-« d'hui le jour de saint Matthieu. Votre Majesté est venue au monde » avec saint Matthias ; elle en sortira avec saint Matthieu. Saint » Matthieu et saint Matthias étaient deux Apôtres, deux frères por-» tant à peu près le même nom, tous les deux disciples de Jésus-» Christ. Avec de pareils intercesseurs on n'a rien à craindre. » Que votre Majesré tourne son cœur avec confiance vers Dieu, qui » aujourd'hui la mettra en possession de sa gloire. » Les deux doctrines qui divisaient le siècle comparaissaient encore une fois devant Charles-Quint sur le point d'expirer. Il les écouta avec une joie sereine, qui se répandait sur son visage affaissé, sans discerner probablement ce qui dans l'une accordait plus à l'action rédemptrice de Dieu, et ce qui dans l'autre exigeait plus de la coopération morale de l'homme. Se confiant tout à la fois dans le sacrifice réparateur du Christ et dans la salutaire intercession des saints, « il montrait, dit l'archevêque de Tolède, une grande sécurité et » une intime allégresse, qui frapperent et consolèrent nous tous » qui étions présents. » Vers deux heures du matin, le mercredi 21 septembre, l'Empereur sentit que ses forces étaient épuisées et qu'il allait mourir. Se prenant lui-même le pouls, il remua la tête comme pour dire : « Tout est fini. » Il demanda alors aux religieux de lui réciter les litanies et les prières pour les agonisants, et à Quijada d'allumer les cierges bénits. Il se fit donner par l'archevêque le crucifix qui avait servi à l'Impératrice dans le suprême passage de la vie à la mort, le porta à sa bouche et le serra deux fois sur sa poitrine. Puis, ayant le cierge bénit dans la main droite que soutenait Quijada, tendant la main gauche vers le crucifix, que l'archevêque avait repris et tenait devant lui, il dit ; « C'est le moment ! » Peu après il prononça encore le nom de *Jésus*, et il expira en poussant deux ou trois soupirs. « Ainsi finit, écrivit Quijada dans » sa douleur et son admiration, le plus grand homme qui ait été » et qui sera. » L'inconsolable majordome ajoutait tristement : *Je*

ne peux me persuader qu'il soit mort, et à chaque instant il rentrait dans la chambre de l'Empereur son maître, tombait à genoux à côté de son lit, et baisait en pleurant ses mains inanimées. Il écrivit, quelques heures après que Charles-Quint eut cessé de vivre, à la princesse dona Juana : « Notre-Seigneur a retiré à lui Sa Majesté » ce matin à deux heures et demie avant le jour, sans que l'Empe- » reur perdît ni la parole ni le sentiment jusqu'au moment où il tré- » passa. Bien que je sache que Votre Altesse doive le ressentir » comme une fille qu'il chérissait tant, sa vie et sa fin ont été telles » qu'il y a plus à lui porter envie que compassion. » En transmettant à Philippe II le codicille de son père, dont il lui communiquait les derniers vœux, il disait : « J'ai vu mourir la reine de France, » qui a terminé ses jours très chrétiennement ; mais l'Empereur » l'a emporté en tout, car je ne l'ai pas vu un moment craindre la » mort ni faire cas d'elle, bien qu'il assurât quelquefois n'être pas » sans appréhension à son égard. » Tous ceux qui avaient assisté à ses derniers instants en étaient profondément émus. L'archevêque de Tolède, le comte d'Oropesa, le grand commandeur d'Alcantara, écrivirent à la princesse sa fille pour lui exprimer leur douleur et lui transmettre de religieuses consolations. « Je ne puis » m'en consoler, disait don Luis de Avila, ni m'empêcher de sentir » cette perte dans l'âme en songeant surtout combien il a gardé » connaissance de moi jusqu'à ce qu'il ait expiré. Mais je tiens » pour certain qu'il est dans le lieu que nous promettent notre foi » et notre espérance. » En apprenant son humble fin, le président du conseil de Castille, Juan de Vega, qui avait été son vice roi en Sicile et l'avait vaillamment servi dans plusieurs de ses guerres, écrivait avec une surprise et une admiration éloquentes : « L'Em- » pereur est mort dans le monastère de Yuste en faisant aussi peu » de bruit des grandes armées qu'il avait conduites par mer et par » terre et avec lesquelles il avait tant de fois fait trembler le » monde, et en conservant une aussi faible mémoire de ses pha- » langes belliqueuses et de ses étendards déployés, que s'il avait » passé tous les jours de sa vie dans ce désert. Certes nous pou- » vons juger ce que vaut le monde en l'estimant d'après son exem-

» ple, puisque nous avons vu le plus grand homme qu'il ait produit » depuis bien des siècles, si fatigué et si désenchanté de lui, qu'avant » d'avoir achevé sa vie il n'en put supporter la manière d'être ni » les peines qu'entraînent avec elles la gloire et les grandeurs. N'y » trouvant rien que d'inutile et de dangereux pour son salut, il » s'est tourné vers la miséricorde de Dieu, et il a mis sa confiance » dans le crucifix qu'il tenait dans les mains, et qu'il avait réservé » pour cette heure suprême. » Pendant tout le mercredi 21 septembre, le corps de l'Empereur, auprès duquel veillaient quatre religieux, resta exposé sur son lit de mort. Il était revêtu de sa robe de nuit. Un taffetas noir couvrait sa poitrine ; le crucifix que l'Impératrice et lui avaient tenu en mourant était sur son cœur ; l'image de la Vierge était suspendue au-dessus de sa tête, et son visage pâle et serein respirait le repos. Le lendemain, après s'être bien assuré de sa mort, en appliquant l'oreille sur sa poitrine et en passant un miroir devant sa bouche, on le plaça dans un cercueil de plomb, qui fut renfermé lui-même dans un second cercueil de bois de châtaignier, et on le transporta dans la grande chapelle du couvent, toute tendue de noir. Au milieu de la chapelle avait été élevé depuis la veille un catafalque sur lequel se voyaient les images et les insignes de son ancienne grandeur. Les obsèques que dirigea l'archevêque de Tolède, et auxquelles vinrent assister le clergé de Quacos et les moines des couvents circonvoisins, furent célébrées avec une pompeuse solennité pendant plusieurs jours. Les hiéronymites de Yuste, les dominicains de Sainte-Catherine et les Cordeliers de Jarandilla chantèrent tour à tour les offices de l'Église, et le Père Francisco de Villalba prononça l'oraison funèbre de l'Empereur avec tant d'émotion et d'éloquence qu'il remua vivement tous ceux qui l'entendirent et s'acquit une renommée si éclatante, que Philippe II le choisit pour son principal prédicateur. Les serviteurs de Charles-Quint, en deuil, et les grands personnages qui avaient été témoins de sa fin, suivirent les funèbres cérémonies dans un recueillement profond. Au milieu d'eux était Quijada, la tête voilée, ayant à côté de lui le jeune et attristé don Juan. Le rigide majordome exigea jusqu'au bout l'observation la plus stricte de l'étiquette

impériale devant les restes vénérés de son maître. Apercevant un siège qui avait été placé dans le chœur de l'Église pour l'un des principaux assistants que ses infirmités et sa faiblesse empêchaient de demeurer longtemps debout, il le fit enlever par un page, en disant qu'il ne permettrait pas qu'on s'assît en présence de l'Empereur auquel on devait le même respect mort que vivant.

13. Pendant que Charles-Quint mourait en Estramadure, son frère Ferdinand, roi des Romains, roi d'Autriche, de Hongrie et de Bohême, s'effaçait dans la pénombre de l'histoire. Soliman guerroyait en Perse, Ferdinand assassinait en Hongrie et se donnait par le poignard un éclat que ne pouvait lui offrir l'épée. Sur son lit de mort, Zapolyi avait recommandé, à la reine Isabelle, un moine, Georges Martinucci. Ce moine était un homme de génie : il avait décidé la reine à céder, à Ferdinand, la Transylvanie et le Banat de Temeswar. En même temps, il unissait les deux compétiteurs contre les Turcs. Soliman l'apprit et fit passer le Danube à 80,000 hommes. Mais la Transylvanie s'insurgea aux prédications patriotiques de Martinucci, à qui la protection de Ferdinand fit obtenir le chapeau de cardinal. Lippa est emporté d'assaut ; le moine-cardinal monte le premier sur la brèche, le crucifix à la main. Le mérite supérieur de cet humble moine l'avait rendu puissant, dans la guerre et dans la paix, parmi ces peuples difficiles qu'il avait trouvé l'art de gouverner, il était archevêque de Strigonie, régent du royaume. Le marquis de Castaldo, général de Ferdinand, conçut, contre ce prélat, cette lâche et cruelle passion qui, du mérite d'autrui, se fait un tourment. Pour parvenir à satisfaire sa jalousie, il prit la voie qui réussit près des cœurs ombrageux et faibles, la délation. Castaldo écrivait à Ferdinand que Martinucci portait son ambition fort au-delà de la pourpre, qu'il était en intelligence avec le grand Turc pour livrer l'armée autrichienne, qu'il était d'ailleurs fort riche et que sa mort vaudrait à Ferdinand plus qu'une victoire. Le roi répondit à Castaldo d'expédier ce traité au plus vite. Le cardinal partait pour sa maison de plaisance à Winttz. Castaldo l'accompagna pour lui faire honneur et se fit accompagner d'un gros de troupes espagnoles. Tout étant prêt, un secrétaire de Castaldo,

des papiers à la main, entra chez le cardinal, qui venait de se lever et récitait son Bréviaire. L'assassin présente une dépêche ; au moment où le prélat, après avoir lu, s'incline sur sa table, le secrétaire lui porte un coup de poignard dans le sein. *Ah ! Vierge Marie!* s'écria le cardinal en se relevant : et comme il était plein de courage, d'un coup de poignard il jeta l'assassin par terre. A ce bruit, Pallavicini entra le sabre à la main, et du tranchant fendit la tête au cardinal, qui cependant se tenait encore debout, en invoquant les noms de Jésus et de Marie. Alors les quatre soldats lui lâchèrent à bout portant leurs arquebuses dans le corps, et chacun des conjurés se piquant d'une émulation exécrable, ils percèrent de mille coups ce vieillard vénérable et plus que septuagénaire. Son corps demeura soixante-dix jours sur le plancher de sa chambre, dans l'état ou il avait été massacré ; après quoi, il fut remis à ses tristes compatriotes qui l'enterrèrent à côté du fameux Huniade, et lui érigèrent un mausolée pareil à celui de ce héros. Ferdinand s'était flatté d'acquérir par ce forfait des trésors plus que suffisants pour chasser les Turcs de Hongrie ; on ne trouva qu'une somme très disproportionnée même à la dignité du défunt ; encore devint-elle la proie de ses assassins. Ferdinand n'eut pour sa part qu'une oreille du mort, que le barbare Castaldo coupa lui-même et lui envoya comme un gage précieux de son dévoûment. Dans l'inventaire qu'on fit aussi du vice-roi, on ne put rien découvrir contre sa fidélité, ni contre la probité la plus scrupuleuse. D'un autre côté, cette mort, loin d'avancer les affaires du roi des Romains en Hongrie, ne servit qu'à replonger ce royaume dans le trouble et les calamités. Ce forfait parut si noir au Pape, qu'il excommunia Ferdinand. — L'année suivante Castaldo était taillé en pièces, près de Szeggeddin ; le baron de Gundendorf était fait prisonnier à Fulekam ; quatre mille hommes et les assiégeants n'étaient arrêtés qu'en 1552, devant Erlau.

Alliance de Henri II avec la Porte.

14. Cependant le roi de France, Henri II, continuait en Orient la politique de son père. En 1550, il faisait reprendre Mehdidgé à Charles-Quint ; en 1551, il faisait enlever Tripoli aux chevaliers de Malte ; en 1553, par l'entremise de Sanseverino, prince de Salerne,

il arrêtait les bases d'une alliance offensive par mer. On ne peut lire que le rouge au front ces actes d'un roi soi-disant très chrétien contre la chrétienté. En échange du secours récent fourni par la flotte turque, Henri II s'engage à payer 300,000 pièces d'or et à laisser ses galères en nantissement de cette somme, jusqu'à ce qu'elle soit payée à Soliman. Cette somme payée, Soliman fournira dans quatre mois consécutifs, soixante galères à trois rangs de rames et vingt-cinq bâtiments corsaires. Si le roi de France voulait employer la flotte turque hors de la mer de Toscane, il devait payer au sultan 150,000 pièces d'or. Tous les bâtiments, capturés par la flotte ottomane, appartiendront au sultan. On renouvelle l'article du traité de 1535, stipulant que les places conquises seront remises au roi de France, mais les habitants et leurs biens deviendront la propriété des Turcs. Même clause si la flotte ottomane opère dans la mer de Toscane, sauf qu'elle servira le roi de France sans solde. L'amiral ottoman est autorisé à saccager tous les pays appartenant à Charles-Quint d'Autriche et à enlever autant d'esclaves qu'il lui plaira. Au cas où le sultan obtiendrait la possession d'une des quatre villes de la Pouille, avec son château, le sultan rendrait au roi les 300,000 pièces d'or stipulées du premier article du traité. Le sultan livrera trente galères, matériel et personnel et paiera au prince de Salerne, proscrit dans sa patrie, 10,000 pièces d'or. — La flotte ottomane, sous les ordres de Torghond, rallia la flotte française. Après avoir ravagé la Calabre et la Sicile, les deux amiraux débarquèrent en Corse et vinrent mettre le siège devant Bastia. Presque toutes les villes de la côte tombèrent en leur pouvoir ; mais des dissensions violentes ne tardèrent pas à éclater sur le sens du traité diplomatique. Les Turcs en réclamaient la stricte exécution ; les Français exigeaient qu'on respectât la religion, les biens et les personnes. Les deux flottes évacuèrent la Corse et se séparèrent. — En 1555, les deux flottes se réunissaient de nouveau pour une campagne d'hiver ; le manque d'entente, les coups de vent et les tempêtes rendirent stérile ce déploiement de forces. Les Turcs n'étaient pas des alliés sûrs ; au lieu de combiner leurs opérations avec l'amiral français, ils ne songeaient souvent qu'à piller et à

remplir leurs vaisseaux des dépouilles de tous les endroits où ils touchaient. Henri II ne pouvait retenir son mécontentement ; il mandait à son ambassadeur à Constantinople que d'après la conduite des capitaines turcs : « L'on estime maintenant, par toute la chrétienté, que l'amitié et l'intelligence d'entre le Grand Seigneur et nos principaux ennemis est plus grande qu'elle ne fut jamais entre nous deux, et qu'au lieu de m'avoir été envoyé par le Grand Seigneur sa dite armée pour favoriser mes affaires, çà été, tout au contraire, pour les défavoriser... Mais je n'en veux ni dois imputer la faute qu'à mes ministres, qui ont toujours préféré leurs intérêts particuliers à l'honneur et grandeur de leur maître[1]. »

Réformes de Jules III.

15. Pendant que ces événements troublaient le monde, Jules III, naturellement doux, veillait à maintenir la paix de l'Église et du monde. A Naples, il apaisa les troubles causés par les censures de la sainte Inquisition, de manière que les coupables qui avaient agité le royaume fussent punis, mais que leurs biens fussent appliqués aux parents les plus proches, non au fisc. Dans le Nord, pour que la guerre allumée par Henri II et Charles-Quint, ne jetât pas ses flammes dans l'État ecclésiastique, il fit garder ses frontières par huit mille hommes. De concert avec le cardinal Cervini, il réforma le collège des cardinaux ; il méprisa également la cupidité des religieux, ambitieux de la mitre,en statuant qu'un religieux ne serait promu à l'épiscopat qu'avec le consentement exprès du supérieur et du cardinal protecteur de sa congrégation. Par la reprise du Concile de Trente, il pourvut à la défense de la foi et à la réforme de l'Église universelle. Le 26 janvier 1554, il ordonnait par une bulle qu'il n'y eût jamais, dans le sacré collège, deux cardinaux frères : cette bulle fut renouvelée par Pie IV en 1560. Novaès entre dans plusieurs détails sur quelques actes importants que l'on doit à Jules III : il introduisit des réformes dans la Daterie ; il institua une congrégation de six cardinaux chargés d'examiner ce qu'il y avait à corriger dans la collation des bénéfices ; il ordonna que les cardinaux qui posséderaient plusieurs évêchés fissent un

[1] Lettre de Henri II au sieur de la Vigne, 24 août 1558.

choix à leur gré et renonçassent en six mois aux autres églises ; il publia une bulle contre les laïques qui s'immisçaient dans la connaissance du crime d'hérésie ; il soutint l'immunité ecclésiastique violée en Espagne et attaquée en Corse ; il rétablit les concordats de Nicolas V, pour la collation des bénéfices en Allemagne. Jules reçut avec une joie qu'il ne put exprimer, Simon Sulaca, religieux de Saint-Basile et patriarche élu de l'Orient, envoyé par les Nestoriens qui voulaient le voir confirmer et consacrer à Rome. Ce religieux obtint cette faveur, et fut renvoyé dans sa patrie avec des dons considérables. Jules institua à Rome l'archiconfrérie du Saint-Sépulcre ; il écrivit à tous les princes catholiques, les exhortant à donner des aumônes pour le rétablissement des églises de la Syrie; il concéda à la compagnie du Saint-Crucifix à Saint-Marcel, le privilège de délivrer chaque année un prisonnier condamné à mort, pourvu qu'il ne fût pas coupable du crime de lèse-majesté. Ce privilège avait été aussi accordé dans plusieurs villes de la chrétienté.

16. Il n'est pas donné, à un Pape, d'adopter une conduite qui plaise aux ennemis de l'Église. S'il défend les doctrines, c'est un intransigeant à tête chaude ; s'il prend une attitude conciliatrice, c'est un protestant secret ; s'il travaille dans son cabinet, c'est un homme triste ; s'il vit en bonne compagnie, c'est un mondain ; et s'il va se reposer dans une villa, c'est un disciple d'Épicure qui oublie, dans les plaisirs, la ville et le monde. Le pape Jules III construisit la villa Giulia, hors de la porte du peuple, voilà son crime. Là, cette époque qui vient de passer sous nos yeux, se représente à votre souvenir, lorsque vous montez les escaliers spacieux, jusqu'à la galerie d'où l'on découvre Rome dans toute son étendue, à partir du Monte-Mario et les sinuosités que décrit le Tibre. Le pape était plein de vie et d'énergie quand il construisit ce palais et planta ce jardin : il avait tracé lui-même le premier plan ; mais il proposait chaque jour des agrandissements et l'on n'en finissait pas. Outre son propre bien-être, disent ses ennemis, Jules III désirait voir ses parents bien pourvus ; mais il n'était pas disposé à s'engager, pour eux, dans des embarras d'affaires. Cependant il leur

donna des dignités et Camerino, l'empereur, leur offrit Navara et le duc Cosme, Sanseverino, d'où ils étaient originaires. On reproche en particulier à Jules III d'avoir élevé à la pourpre un jeune homme qu'il aimait et qui n'avait pas d'autre mérite que l'affection du pape. Jules III passait dans sa villa une partie de son temps ; il y recevait les cardinaux et offrait des festins qu'il assaisonnait de ses locutions proverbiales : nous croyons superflu de discuter ces choses, parfaitement libres et innocentes, conformes aux mœurs de l'Italie, utiles aux affaires, nécessaires pendant les chaleurs de l'été. La construction de cette villa, qui fait honneur à Rome, avait d'ailleurs sa raison pratique, c'était d'amener à la porte de la ville, l'*acqua Vergine*. Cette *acqua Vergine* avait été amenée autrefois par Marcus Agrippa ; les acqueducs étaient en ruines ; Jules III, après Adrien Ier, fit rechercher et trouva les traces de cette eau, renommée chez les Romains. Rome jouit encore de cette eau et en garde reconnaissance à Jules III.

Mort de Jules III.

17. Jules III mourut le 25 mars 1555, à l'âge de soixante-sept ans, il avait régné cinq ans un mois et seize jours. On répandit selon la coutume, mille bruits sur les causes de sa mort. La véritable cause fut une suite ininterrompue d'attaques de goutte. Le Pape veillait aux travaux de la *villa* ; bravant l'air et les intempéries, il fut attaqué d'un accès de fièvre auquel il ne put résister. Jules III était un pape doux, généreux, ami de la justice et de la paix, joignant à ses vertus la science et l'éloquence. Dans le regret d'avoir désobligé les cardinaux en leur donnant pour collègue le fils adoptif de son frère, il cherchait tous les moyens de vaincre les répugnances que ce choix avait suscité contre son autorité papale. Autrement Jules aimait à accorder aux cardinaux toutes les grâces justes et possibles qu'ils sollicitaient ; il inventait même parfois, pour être agréable au sacré collège, des faveurs et des grâces. S'il n'avait pas fait une chose qui les obligeait, il ne pouvait dormir la nuit suivante. On remarqua aussi que Jules fut plus d'une fois libéral envers ses ennemis. Bérault-Bercastel le donne pour un de ces esprits de second rang qui s'éclipsent au premier. C'était, dit-il, une âme de forte trempe, mais à courtes vues, née pour exécuter,

non pour commander. En preuve il cite cette fameuse *villa* qui décidément eût été une Capoue. Nous ne reviendrons point sur les délassements permis de cette vigne pontificale ; il est possible que les approches de la mort aient produit dans le Pontife ce qu'elles produisent en tout homme, un certain affaiblissement ; mais de là à échaffauder des accusations et à exécuter la personne, il y a loin. Pallavicini, historien très supérieur à Bérault-Bercastel, Pallavicini qui appelle, sauf le népotisme, Jules III *un héros*, dit qu'on n'a pas rendu justice à Jules III. « Les reproches qu'on lui fit, dit-il, sont, à mon avis, injustes : ses défauts étaient plus évidents que ses vertus, mais n'en avaient peut-être pas le poids. Car notre honneur comme tous les biens périssables, excepté le vrai bien qui est la probité, est abandonné aux caprices de la fortune[1].

18. Le Pape Jules III eut, pour successeur, son collègue à la présidence du concile de Trente, Marcello Cervini. Quoique Toscan d'origine, il était né à Monte Jano, dans les Marches, près Lorette, le 6 mai 1501 ; il appartenait à la famille des Spanocchi. Très faible de tempérament, mais doué d'heureuses dispositions, il acquit une profonde connaissance des langues grecque et latine, il possédait également bien les mathématiques et le droit, aimait les arts, dessinait et sculptait avec élégance. Le cardinal Farnèse, plus célèbre alors par la protection dont il entourait les savants que par ses grandes richesses, ne manqua point de venir en aide à Cervini, qui s'établit à Rome en 1521. Tandis que l'Italie tremblait dans l'attente d'un déluge universel, il paraît que ce savant rassura Clément VII, réfugié à Tivoli. Quand la peste eut éclaté à Rome, Marcel se retira à Montepulciano, où il traduisit le *De Amicitia* de Cicéron. De retour à Rome en 1530, il revint à Montepulciano pour affaires de familles et négocia entre autres le mariage de sa sœur Cintia avec Bellarminus, union dont le fruit fut le célèbre cardinal Bellarmin. Le mérite de Cervini, comme celui de tant d'autres hommes éminents de son temps, n'échappa point à Paul III : n'étant que cardinal, il l'avait déjà honoré de sa protection ; devenu

Le cardinal [illegible].

[1] *Hist. du Concile de Trente,* liv. XIII, ch. XVIII.

Pape, il montra l'estime singulière qu'il faisait de lui en le nommant conseiller et gouverneur de son neveu, le jeune cardinal Farnèse. C'était là d'ailleurs un acte de grande prudence et de haute sagacité, qu'il est utile de proposer à l'imitation. Les jeunes gens, dépourvus naturellement de l'expérience nécessaire, qui se trouvent par suite des circonstances, investis de hautes dignités, afin de n'être point exposés au mépris du vulgaire et à la risée des gens instruits, devraient toujours avoir près d'eux des conseillers désintéressés et sages. C'est pourquoi Paul III, voulant pourvoir à la réputation de son neveu, mit, en 1538, Cervini à ses côtés, afin de donner plus de poids à la légation du jeune cardinal, près de Charles-Quint. Cervini remplit le même office en accompagnant le cardinal Farnèse dans sa légation de France. Le 18 décembre 1539, Marcel, se trouvant en France en qualité de nonce apostolique, fut créé cardinal prêtre; puis envoyé en Allemagne, comme légat *a latere*, auprès de Charles-Quint; ensuite il accompagna ce prince à Madrid. Lorsque le nonce quitta l'Espagne, Charles Quint voulut le récompenser, et lui donna une pension de dix mille piastres. Marcel refusa, en disant : « J'ai été jusqu'ici ministre libre du pape : je désire l'être encore pour l'avenir, sans contracter de liens avec aucun prince. » Cette conduite lui enleva toute tentation de se plier plus tard aux volontés impériales, lorsqu'il siégea en qualité de légat au concile de Trente. Quand Cervini fut de retour à Rome, le Pape, afin de pouvoir le consulter plus aisément, voulut qu'il habitât dans son palais de San-Marco. Alors le cardinal pourvut aux besoins du diocèse de Reggio, dont il était titulaire, en y envoyant le célèbre jésuite Laynez, en qui resplendissaient également la science et la vertu : mesure d'autant plus louable que Cervini ne fut promis à l'épiscopat qu'après son élection à la papauté. La sagesse, la prudence et l'habileté de Cervini déterminèrent Paul III à le nommer son légat au concile de Trente. « Malgré la faiblesse de sa constitution, dit Tizzani, le cardinal représentait admirablement bien la majesté du vicaire de Jésus-Christ dans cette Sainte Assemblée. Sa taille élevée compensait la délicatesse de ses traits qui cependant avaient une expression frappante de gravité et inspiraient

à tous le respect. Ses cheveux étaient d'un blond foncé, ses yeux noirs et son regard sympathique indiquaient la perspicacité de son esprit ; sa physionomie belle et régulière lui conciliait d'avance tous les cœurs quoique son visage respirât un certain air de sévérité plutôt que d'humeur joyeuse. Plein de douceur dans ses rapports extérieurs, et sachant au besoin agréablement plaisanter, il ne séparait jamais d'un profond respect pour la justice cette facilité qu'il avait de converser avec les hommes. Il était d'un rare courage et le montra bien en remplissant l'office de Légat à Trente, lorsqu'il dut lutter contre les prétentions de Charles-Quint. L'empereur, mécontent de la translation du concile à Bologne et voyant le cardinal défendre intrépidement les droits du Siège Apostolique, d'ami et d'admirateur qu'il était de Cervini, devint dès lors son ennemi. Après que le concile eût été tranféré, Paul III nomma ce grand homme son Légat en divers pays, sans omettre de le consulter dans les occasions difficiles, et en le rappelant même pour cela plusieurs fois à Rome[1]. »

19. Cervini aimait et protégeait les savants au point que sa maison pouvait passer pour une académie. Son exemple contribua beaucoup à encourager les saines études. On avait à Rome une très haute idée de sa science, surtout depuis qu'on l'avait vu avec Morone, Sforza et Polus, chargé de réformer l'Université Romaine. Cervini avait échangé le siège de Reggio contre Gubbio ; il se trouvait dans cette dernière ville, quand il apprit la mort de Jules III. Le 5 avril 1555, les cardinaux, au nombre de trente six, entrèrent au conclave. Les cardinaux Ranuce, Farnèse et Ascagne Sforza pensèrent sur le champ à placer Cervini, alors âgé de cinquante-quatre ans, sur le trône de Saint-Pierre. Ce bruit étant parvenu aux oreilles du cardinal Caraffa, doyen, à la chûte du jour, le 9 avril, celui ci s'approcha de Cervini, et, tombant à genoux, le vénéra comme Pontife et exhorta tous les cardinaux à l'élire. De là, ils se rendirent à la chapelle et l'élurent à l'unanimité. Le 10 avril, il fut sacré sous le nom de Marcel, parce que S. Marcel Ier avait toujours

Élection de Marcel II.

[1] TIZZANI, *les Conciles généraux*, t. IV, p. 248.

été invoqué par la famille Cervini. Le nouveau Pape avait donné des preuves évidentes de sa science, de sa piété et de sa constante vertu. Dès le premier moment il montra un vrai courage. L'ambassadeur de sa majesté Catholique lui demandait la grâce d'un coupable condamné à mort pour assassinat : « A Dieu ne plaise, répondit Marcel, d'inaugurer mon pontificat par le pardon d'un homicide ! » — « Pendant toute sa vie, dit Ranke, il avait donné l'exemple d'une activité et d'une vertu irréprochables ; il était l'image de la sainte réforme de l'Église dont les autres n'étaient que les parleurs. On conçut les plus grandes espérances. « J'avais prié, dit un contemporain, pour qu'il nous vînt un Pape qui sût relever les belles expressions *église*, *concile*, *réforme*, du mépris dans lequel elles sont tombées ; dès lors je regardai mon espoir comme rempli, mon désir me parut être devenu une réalité. » « L'opinion, dit un autre, que l'on avait de la bonté et de la sagesse incomparables de ce Pape ranima l'espérance dans tous les cœurs ; si jamais c'est possible, l'Église pourra maintenant éteindre les opinions hérétiques, abolir les abus, réformer les mœurs et rétablir dans son propre sein la paix et la santé[1]. » Marcel commença tout à fait dans ce sens. Il ne souffrait pas que ses parents vinssent à Rome ; il introduisit une foule d'économies dans la cour ; on dit qu'il a composé un mémoire sur les améliorations à entreprendre dans l'Église. Il chercha, dès son avènement, à ramener de nouveau le service divin à sa véritable solennité ; toutes ses pensées portaient sur un concile et une réforme. Sous le rapport politique, il prit une position de neutralité dont l'empereur se contenta. » Cependant, disent ses contemporains, le monde n'était pas digne de le posséder ; ils lui appliquent le vers de Virgile sur Marcellus :

Le destin ne voulait que le montrer au monde.

Vertus de de Marcel II.

20. Marcel II était un homme de vertu antique. De très bonne heure, il quittait son lit et allumait sa lampe pour travailler. Ennemi implacable du luxe, il aimait la modération dans la dépense,

[1] *Hist. de la Papauté*, t. I, p. 298.

et la tempérance dans la nourriture. On prétend qu'il avait l'intention de supprimer la garde suisse et qu'il disait : « Il vaut mieux que le Pontife soit tué par des impies, si le cas advient, qu'il n'est convenable de donner l'exemple d'une paix honteuse ou d'une majesté, peu nécessaire. » Il est plus certain qu'il voulait, à cause de ses excès et de sa corruption, bannir la musique des cérémonies de l'Église : elle fut sauvée de la proscription par Palestrina. Le zèle avec lequel ce saint Pontife voulait travailler à la réforme de la discipline cléricale, lui faisait dire qu'il n'aurait jamais permis que des ecclésiastiques à charge d'âmes pussent être employés à des occupations publiques ; et, si j'en crois Novaès, il aurait eu le dessein de ne confier, qu'à des laïques, l'administration de la chose publique et les affaires de l'État. Il ne permit à aucun de ses parents, pas même à son frère Alexandre, de s'approcher de Rome, où accourent volontiers les parents des nouveaux Pontifes pour attendre ces grâces que Novaès appelle la *rosée du Vatican*. On voulait que le Pape reçût ses deux neveux, Richard et Hérennius et qu'ils prissent des appartements dans le palais : « Qu'ont à faire mes neveux dans le palais apostolique, répondit Marcel ; est-ce qu'il est leur patrimoine ? » Quand il avait promis, il se hâtait de tenir parole : « Nous ne voudrions point, disait-il, rougir de n'avoir pas été fidèles, s'il arrivait qu'ayant promis, nous n'eussions pas fait honneur à nos engagements. » Souvent il répétait les paroles d'Adrien VI : « Aucun homme n'est plus misérable que le Pontife romain ; toute sa félicité n'est qu'amertume. La chaire de Saint Pierre est environnée d'aiguilles ; et, en outre, le poids est tel qu'il écrase les épaules les plus robustes. » Il devait en faire l'expérience. Au moment où il était absorbé dans ses pensées par des projets de réforme universelle et esquissait à grands traits les linéaments d'un sublime pontificat, une plaie, occasionnée autrefois par une chute de cheval, lorsqu'il accompagnait Charles-Quint dans les Flandres, s'étant ouverte, lui donna la fièvre ; il perdit tout à coup le sentiment et succomba à une attaque d'apoplexie. Son pontificat n'avait duré que vingt deux jours. Le corps de Marcel II repose dans les sépultures du Vatican. Le cardinal Pallavicini

rapporte ses actes mémorables et regrette cette mort si fâcheuse du Pontife, au moment où il se disposait à pacifier les troubles, à réformer les abus, à faire fleurir la science et la piété dans l'Église. Parmi les médailles de son pontificat, il en est une portant une étoile au-dessus d'un autel antique sur lequel apparaissent des flammes, avec cette devise : *Nostra latens*. Bonanio et Typotius ne savent comment l'expliquer. Une étoile jette sa clarté, le feu jette ses flammes, l'autel sert à l'immolation d'une victime. Notre sort à nous impose aussi des sacrifices et répand des lumières ; cependant sa résolution nous échappe nous ne connaissons pas encore le jugement de Dieu. — Un protestant, Bibliander, a loué Marcel II, qu'il appelle Pontife saint et savant ; Pierre Polidori a écrit sa vie en beau latin du temps.

Le cardinal Caraffa.

21. Le successeur de Marcel II devait être le promoteur de sa récente élection, le cardinal Théatin. Giovanni-Pietro Caraffa était né le 24 juin 1476 à Capriglia, dans la principauté ultérieure du royaume de Naples, d'une famille originaire de Pise. L'illustration de la famille était déjà ancienne ; elle avait grandi en puissance et en richesse sous les deux dynasties angevine et aragonaise qui régnèrent successivement à Naples. Giovanni s'appliqua dès sa jeunesse, aux lettres sacrées ; plus tard, il fit des progrès dans les langues grecque, la ne et hébraïque. Par ordre du pape Léon X, il résidait à Venise et pouvait discuter avec les Grecs des points de dogme ; on assure qu'il lui était aisé de s'entretenir avec les Juifs dans leur propre langue. Jules II le fit en 1505, archevêque de Chieti. Il n'est pas exact de dire que, dans sa jeunesse, il ait pris l'habit des Dominicains ou des Bénédictins ; il pensa plutôt à entrer chez les camaldules ; mais leur supérieur, Paul Giustiniani, son ami d'ailleurs, ne voulut jamais le recevoir. Jules II l'envoya en Angleterre à titre de collecteur du *Denier de Saint Pierre*. Pendant le siège de Rome, Piétro fut violemment persécuté par les envahisseurs. On sait que de concert avec S. Gaëtan de Thienne, il avait fondé les Théatins, qu'il baptisa du nom de son siège. Pendant les malheurs de la cité sainte, il se retirait, avec ses religieux, à Vérone, puis à Venise. Paul III le

rappela à Rome en lui demandant ses conseils pour la discipline et les travaux à effectuer dans le concile général. Caraffa s'excusa avec modestie et constance ; le Pape ayant insisté trois fois, le religieux dut obéir. En arrivant à Rome, il tomba malade : le Pape voulut néanmoins lui donner la pourpre, qu'il reçut le 21 décembre 1536. Quand le secrétaire chargé de remettre, au nouveau cardinal, le *Berrettino rosso*, eut offert cet insigne avec les compliments d'usage, Caraffa, qui était au lit, remercia le secrétaire en peu de mots ; puis il dit : « C'est bien : maintenant attachez ce *Berrettino* à un clou contre la paroi de ma cellule. » Le 15 décembre 154 , Paul III nomma le cardinal Théatin archevêque de Naples ; par suite de l'opposition de Charles-Quint, Caraffa ne put prendre possession de ce siège que sous Jules III, en 1550. Caraffa n'était pas seulement un religieux austère et un éminent cardinal, c'était encore un patriote : il avait vu son pays dans la liberté du XVe siècle ; son âme, vivant dans ce souvenir, comparait l'*Italie* à un instrument à quatre cordes, vibrant d'accord ; ces cordes, c'étaient Naples et Milan, Venise et l'État pontifical. Aussi combien il maudissait la mémoire d'Alphonse d'Aragon et de Louis-le-More : « Ces âmes malheureuses et perdues, s'écriait-il souvent, qui, par leurs divisions, ont détruit cette admirable harmonie. » Jamais il ne put supporter la domination des Espagnols dans la péninsule. Sa famille appartenait d'ailleurs au parti français ; elle avait souvent pris les armes contre les Catalans et les Castillans ; pendant les troubles de 1547, le cardinal avait donné à Paul III le conseil de s'emparer de Naples. A cette haine nationale se joignait une opposition fondée sur la foi : Caraffa déclarait hautement que Charles-Quint soutenait les protestants par jalousie contre le Pape et attribuait même aux hypocrites lenteurs du souverain tous leurs succès. L'empereur n'ignorait pas ces blâmes : il exclut Caraffa du conseil formé pour l'administration du royaume de Naples ; il alla jusqu'à le priver de ses bénéfices ecclésiastiques et à lui adresser de sérieuses menaces. Ces petites infamies ne diminuaient pas l'aversion de Caraffa : Italien, Napolitain, fondateur d'Ordre, cardinal, il nourrissait contre l'Empereur un sentiment improbatif, qui

rendait plus ferme son zèle pour la réforme de l'Église.

Election de Paul IV. 22. Après les funérailles de Marcel II, le 15 mai 1555, quarante-cinq cardinaux entraient au conclave. A ce moment solennel, l'ambassadeur impérial pressa Caraffa de ne pas se mettre sur les rangs, attendu que Charles-Quint lui donnait l'exclusion. A cette notification peu convenable, Caraffa répondit avec intrépidité : « L'Empereur ne pourra, si Dieu veut que je sois Pontife, empêcher que je le sois, alors je serai plus satisfait, car je n'aurai plus d'obligation qu'à Dieu seul. » Les sentiments des électeurs étaient très droits. Les partisans de l'Empire eussent préféré Da Carpi, Morone ou Polus ; les cardinaux attachés à la France ne voulaient d'aucun d'eux. Pour ôter tout motif de dissidence, le cardinal Alexandre Farnèse, uni au cardinal d'Este, proposa Caraffa. Les Français qui n'étaient pas éloignés de ce sentiment coururent à sa cellule. Survinrent ensuite Carpi et le cardinal de Tolède : ils conduisirent Caraffa à la chapelle Pauline. Caraffa se défendait ; il proposait de nommer le cardinal Nobili, homme d'une piété exemplaire : on ne voulut pas admettre ses réclamations. Caraffa fut placé dans un fauteuil pour recevoir l'*adoration* des cardinaux : il résistait toujours et voulait fuir. Les Farnèse le retinrent : Caraffa était vieux, infirme ; ses mains furent assujetties sur les bras du fauteuil. La bouche combattait encore et demandait grâce ; les exclamations en sens contraire étouffaient sa voix. Cependant, malgré ces vives instances, il manquait, pour l'élection, trois voix ; dans ce cas, l'élection par adoration peut tourner brusquement contre l'élu. Les cardinaux Sforza, Pazzi et Morone, chefs des Impériaux, reconnaissant que le scrutin leur serait défavorable, donnèrent leur voix : Caraffa, doyen du Sacré Collège, âgé de soixante-dix-neuf ans, fut élu le 23 mai, jour de l'Ascension. Aussitôt le cardinal Théatin, devenu Pape, déclara qu'il retenait le Siège de Naples et qu'il s'appellerait Paul IV, pour démontrer la dévotion qu'il avait depuis longtemps à saint Paul, et pour manifester sa reconnaissance envers Paul III et les Farnèse, principaux auteurs de son exaltation. Le 26 mai, il fut couronné par le cardinal Pisani, sur les degrés de Saint-Pierre au Vatican, près du portique. Le lendemain

faisant revivre une ancienne coutume, il donna un grand banquet aux cardinaux, aux ducs de Ferrare et d'Urbin, aux ambassadeurs des princes. La prise de possession de S. Jean de Latran eut lieu le 28 octobre. Peu après son exaltation, Paul appela au palais comme secrétaires, Casa, Gualengi, Bini et Fiorabelli, les plus habiles du temps dans l'art de bien écrire. Quoique le nouveau Pontife eût vécu, jusqu'à son avènement, dans la pauvreté prescrite aux Théatins, devenu Pape, il voulut soutenir avec splendeur la dignité souveraine. Considérant d'ailleurs que l'austérité dans laquelle il avait vécu jusqu'alors, inspirait quelques craintes aux Romains, il se montra avec eux grand et magnifique : il renouvela d'anciens privilèges, leur donna la ville de Tivoli, qu'il enleva au cardinal d'Este, le dédommageant par d'autres avantages. Les Romains réjouis ne tardèrent pas à nommer Paul les *delices* de la cité ; par reconnaissance, il lui élevèrent, au Capitole, une statue de marbre. Bien plus, ils formèrent une compagnie de cent-vingt cavaliers qui, sans solde, devenaient les gardes de corps du Pontife. On appelait ces gardes les chevaliers de la foi ou les chevaliers de la Colombe.

[illegible] IV.

23. Les Papes se suivent sur le Siège de saint Pierre, mais ne se ressemblent pas. Les uns sont les hommes de droit strict, de la justice absolue, de la vérité entière et sans mélange ; les autres sont hommes de politique expectante, de diplomatie et de conciliation ; les uns et les autres, partis des mêmes principes, servent par des voies différentes, la même cause et par leur différence d'action, font avancer, au milieu du conflit des passions humaines, la cause de Dieu et de son Église. Et comme l'Église romaine reconnait pour patrons Pierre et Paul, il semble que leur esprit alterne et se relaie sur le trône pontifical. Paul IV se rattache à la lignée des Papes forts, des Papes tout à la vérité et au droit : c'est vraiment un Paul. « S'il existait, dit très bien Ranke, un parti qui se proposait la restauration du catholicisme dans toute sa sévérité, ce fut non un membre, mais bien un fondateur, un chef de ce parti, qui monta sur le siège papal. Paul IV comptait soixante-dix-neuf ans, mais ses yeux enfoncés dans leur orbite, avaient encore tout

le feu de la jeunesse ; il était très grand et maigre ; sa démarche était vive ; il paraissait tout nerfs. Dans sa vie journalière, il n'était l'esclave d'aucune règle, dormait souvent le jour, étudiant la nuit : malheur au serviteur qui serait entré dans son appartement avant qu'il eût sonné : aussi suivait-il en tout et toujours l'impulsion du moment. Mais ces impulsions étaient dominées par les sentiments qui s'étaient développés dans son âme, pendant une longue vie, et qui lui étaient devenus naturels. Il parut ne connaître aucun autre devoir, aucune autre occupation que le rétablissement de l'ancienne foi, avec toute la suprématie absolue qu'elle possédait dans des époques antérieures. De tels caractères se manifestent encore de temps en temps et nous les rencontrons parfois de nos jours ; ils ont compris la vie et le monde sous un seul point de vue : la direction de leur esprit est si puissante qu'il se trouve complètement maîtrisé ; ils sont les orateurs infatigables de leur œuvre et toujours ils conservent une certaine verdeur d'imagination et d'intelligence, ne cessant de répandre les sentiments qui les entraînent avec une sorte de fatalité. Ces hommes acquièrent une grande importance, alors qu'ils sont arrivés dans *une position* où leurs actes ne dépendent plus que d'eux-mêmes et où la puissance s'associe à leur volontés. Tel devait être Paul IV qui n'avait jamais connu aucune règle, aucune limite, et qui avait toujours fait valoir son opinion avec une extrême violence. (Ranke cite en note l'Arétin, un démon d'esprit sans vertu, témoin peu sérieux et nullement recevable). Il fut le premier à s'étonner de son élévation, n'ayant jamais fait la moindre concession à un cardinal, et s'étant toujours montré sous les dehors de la plus grande sévérité, il se crut élu non par les cardinaux, mais par Dieu lui-même et appelé à la réalisation de ses projets de réforme. « Nous promettons et nous faisons serment, dit-il dans son encyclique d'avènement, de mettre un soin scrupuleux à ce que la réforme de l'Église universelle et de la cour de Rome soit exécutée. » Le jour de son couronnement fut signalé par des décisions concernant les couvents et les Ordres religieux ; il envoya sans retard deux moines du Mont-Cassin en Espagne, pour y rétablir la discipline des couvents dans sa pureté primitive. Il

institua une congrégation pour la réforme universelle, en trois classes ; chacune devait être composée de huit cardinaux, quinze prélats et cinquante docteurs. Les articles sur lesquels on devait délibérer, articles qui concernaient la nomination aux emplois, furent communiqués aux universités. Il se mit à l'œuvre, comme on voit, avec un grand zèle. Il semblait que le mouvement religieux qui s'était déjà emparé depuis longtemps des degrés inférieurs de l'Église avait à présent pris aussi possession de la Papauté elle-même, et qu'il devait diriger exclusivement l'administration de Paul IV. A cette époque, il s'agissait seulement de savoir quel parti il prendrait dans la situation générale des affaires européennes[1]. »

24. Les grandes directions données à une puissance ne sont pas toujours faciles à changer ; elles se trouvent insensiblement confondues avec l'essence de ce pouvoir, son organisation, son but, sa situation géographique et ses antécédents en histoire. Pour garantir leur indépendance spirituelle, les papes possédaient un domaine temporel, et, pour que ce domaine leur rendit ce service, il ne devait point être assujetti à la suprématie d'une autre puissance. Aussi, dès les commencements, par une sorte d'intuition des intérêts futurs de la papauté, les Papes avaient-ils combattu de toutes leurs forces l'entreprise de l unité italienne. Pour faire échec au glorieux fondateur de la monarchie des Ostrogoths, le pape Jean I[er] se rapproche de l'Empereur d'Orient Justin et songe à placer sur son front la couronne d'Occident. Etienne II, Zacharie, Léon III ruinent avec l'épée de Pépin et de Charlemagne, la domination des Lombards. Quand les empereurs d'Allemagne élèvent sur l'Italie des prétentions menaçantes, leur ambition se heurte et finit par se briser contre la résistance désespérée des Papes. Cette politique s'impose avec tant de force à la Chaire de Saint-Pierre, que chacun de ses protecteurs devient l'objet de ses défiances. Charles d'Anjou, le vainqueur de Manfred et de Conradin, se rend suspect à Nicolas III du jour où il cherche à asseoir solidement la domina-

[1] *Hist. de la Papauté*, t. I, p. 299.

tion angevine dans le midi de l'Italie. Jules II, qui lors de la ligue de Cambrai s'est servi des forces de la France pour abattre la république de Venise, n'hésite pas à former la Sainte ligue contre le vainqueur d'Agnadel dès que l'ambition de Louis XII commence à l'inquiéter. Ainsi, depuis la chute de l'empire romain d'Occident jusqu'au commencement du XVIe siècle, pendant cette longue période de plus de mille ans, chaque Pontife transmet à son successeur cette maxime que la fondation d'un État puissant dans la Péninsule serait préjudiciable aux intérêts du Siège apostolique : de sorte que, dit un jeune historien, c'est la monarchie élective par excellence la papauté, qui donne au monde le plus remarquable exemple d'une politique traditionnelle et pour ainsi dire héréditaire[1]. Or, il se présentait, en 1555, à l'avènement de Paul IV, une occasion d'appliquer ce principe immuable d'intérêt supérieur. Depuis trente ans, la puissance espagnole n'avait ceseé de grandir en Italie. Naples et Milan avaient été entre les mains du maître de l'Espagne, des Pays-Bas et de l'Allemagne. Le temps n'était-il pas venu d'arrêter ce flot redoutable qui, battant l'État ecclésiastique au nord et au sud, menaçait de tout emporter. L'Espagne était menacée par les Pays-Bas, abandonnée de l'Allemagne, inquiétée par l'Italie. En Italie particulièrement tout souriait aux vœux du Pape. Le Piémont appartenait aux Français ; Venise se renfermait dans une neutralité outrageuse ; Sienne domptée frémissait sous le joug ; Parme et Plaisance inclinaient vers le Saint-Siège ; Florence flottait à tout vent ; Naples était agitée par la révolte. Quel Pape eût résisté à de si séduisantes occasions ?

L'Empereur Ferdinand.

25. L'abdication de Charles-Quint avait laissé la couronne impériale à son frère Ferdinand. Ferdinand s'octroya le titre et les insignes impériaux sans prendre l'autorisation du Saint-Siège. Cette conduite, contraire au droit, inaugurait une révolution. Le Saint-Empire Romain d'Occident avait été établi, constitué, créé, par le pape S. Léon III, dans la personne de Charlemagne. « Le titulaire, dit excellement l'abbé Darras, par l'origine même de l'ins-

[1] Georges Duruy *Le cardinal Carlo Caraffa*, p. 52.

titution, était donc essentiellement le défenseur armé de l'Église Romaine. Le Pape avait et devait avoir naturellement une part principale à son élection, soit en la faisant lui-même, soit en approuvant le choix des électeurs appelés à la faire. Depuis plusieurs siècles, les électeurs étaient au nombre de sept, et, d'après les anciennes constitutions de l'empire, constitutions communes à toutes les nations chrétiennes, ils devaient être catholiques et en communion avec le successeur de saint Pierre. Or, Charles-Quint avait bien abdiqué l'empire, mais son abdication n'avait pas été ratifiée par le Pape comme elle devait l'être : l'empire n'était pas canoniquement vacant, et Ferdinand ne pouvait y prétendre. L'abdication de Charles-Quint et l'accession de son frère avaient été ratifiées par les sept électeurs ; mais cette acceptation ne pouvait, à aucun titre, dispenser du consentement du Saint-Siége. D'ailleurs trois de ces électeurs étaient hérétiques, et d'après l'ancienne constitution du Saint-Empire se trouvaient, par le fait, déchus de leur droit. Aussi, lorsque l'ambassadeur de Ferdinand I[er] se présenta devant Paul IV pour notifier l'avénement de son maître au trône impérial, le Pape, de concert avec les cardinaux, répondit d'après les principes que nous venons d'exposer « L'unique voie pour lever toutes les difficultés, ajouta-t-il, serait que Ferdinand s'en remît au Saint-Siége, qui suppléerait, par son autorité, aux défauts survenus dans le mode d'élection. » Des négociations diplomatiques furent engagées dans ce sens. Mais Ferdinand finit par retirer son ambassadeur, résolu de se passer de l'autorisation du Pape. Ses successeurs ont imité cette conduite. Dès lors, il ne resta plus du Saint-Empire romain que le nom : il n'y eut plus, en réalité, que l'Empire séculier d'Allemagne[1]. »

26. Les Impériaux et les Espagnols tenaient le pape pour leur adversaire, ils avaient, à Rome même, des réunions suspectes ; quelques-uns d'entre eux capturèrent, dans le port de Civita-Vecchia, plusieurs vaisseaux qui leur avaient été pris auparavant par les Français. A cette nouvelle, Paul jeta feu et flamme ; il fit arrêter

Préparatifs de la guerre avec l'Espagne.

[1] DARRAS, *Hist. génér. de l'Eglise*, t. IV, p. 160.

les feudataires, et un cardinal partisan de l'Empereur, et confisquer les possessions de ceux qui avaient pris la fuite. Bien plus, il conclut avec la France cette fameuse alliance devant laquelle Paul III avait reculé toujours. C'étaient ses propos ordinaires qu'il voulait jouer jeu sur table, qu'il délivrerait l'Italie des Espagnols avec le secours du roi de France, et que deux princes français règneraient un jour sur Naples et Milan. » Et, ajoutait-il éloquemment, si pour cette cause sacrée, je ne suis ni écouté, ni secouru, la postérité dira au moins qu'un vieil Italien, aux portes de la mort, au lieu de se reposer et de se préparer à mourir en paix, conçut seul ces plans élevés qui devaient rendre à sa patrie, l'indépendance et la liberté. » Il est inutile d'entrer dans tout le détail de ses négociations ; mais il est important de dire, qu'après la trêve de Vaucelle, il envoya en France son neveu, Carlo Caraffa ; que Carlo réussit à mettre, dans les intérêts du Saint-Siège, les différents partis qui se disputaient le pouvoir ; qu'il fit entrer Ferrare dans cette alliance et prépara la reprise des hostilités. Charles Caraffa, neveu de Paul IV, était un soldat qui avait plongé son bras dans le sang jusqu'au coude : il avait trompé son oncle, en se laissant voir à genoux devant un crucifix, avec les apparences d'une véritable contrition ; il avait eu, comme soldat, plus d'un motif pour exécrer les Espagnols. Le Pape, sollicité et pressé par une sorte de conspiration aimable pour sa tendresse, l'avait élevé à la dignité de cardinal. Le Pontife louait sans cesse son neveu, assurait que le Saint-Siège n'avait jamais eu un serviteur si dévoué, ni si intelligent ; il lui remit, non-seulement le soin des affaires temporelles, mais aussi la plupart des affaires spirituelles ; et c'était une véritable joie qu'il éprouvait, quand il voyait rapporter à Carlo Caraffa les témoignages de sa faveur pontificale. Deux autres neveux furent l'objet de sa bienveillance, cette bienveillance dépassa même toute attente : le Pape fit savoir qu'on avait, il est vrai, enlevé tous leurs châteaux aux Colonna, traîtres à Dieu et à l'Église ; mais qu'il allait lui les céder à des vassaux qui sauraient, au besoin, les défendre Ces vassaux, ce furent ses neveux, il nomma l'aîné duc de Palliano, et le plus jeune, marquis de Montebello. Les cardinaux se contentèrent

de fixer silencieusement les regards à terre, lorsqu'il déclara sa volonté. Dès lors, les Caraffa s'élevèrent aux plus vastes projets ; si les filles ne pouvaient entrer dans la famille du roi de France, elles seraient mariées au moins dans celle du duc de Ferrare, et les fils croyaient espérer peu, en comptant seulement acquérir Sienne ; enfin les vues ambitieuses de toute la famille devinrent telles, que quelqu'un ayant plaisanté sur le bonnet carré garni de diamants, appartenant à un enfant de cette maison, la mère répondit : « Il n'est plus temps de parler de berret, mais de couronne. » — Cependant Rome était plein d'émigrés napolitains et florentins ; ils croyaient venue l'heure de leur réintégration. Le procureur fiscal du Pape intenta une action juridique contre le roi Philippe et contre l'empereur, dans laquelle il proposa l'excommunication de ces deux princes et le dégagement du serment de fidélité pour leurs sujets. C'était la déclaration implicite d'une rupture et d'une guerre.

Attaque du duc d'Albe.

27. Le Pape, cependant, ne faisait, dans ces conjonctures difficiles, que suivre l'adage : *Si vis pacem, para bellum* ; père commun des fidèles et prince de la paix, c'est la paix qu'il voulait rétablir dans la chrétienté et la paternité qu'il voulait faire sentir. Mais le duc d'Albe précipita les événements ; il franchit la frontière et s'avança sur le territoire pontifical : les vassaux romains l'accompagnaient. Les anciennes intelligences se renouèrent : Nettuno chassa la garnison de l'Église et se rendit aux Colonna ; le duc d'Albe mit garnison dans Frosinone, à Anagni, à Tivoli dans les montagnes, à Ostie sur la mer et bloqua Rome des deux côtés. Le Pape se reposait de tout sur les Romains : ils partirent de Campo-Fiore, passèrent devant le château Saint-Ange et vinrent se ranger sur la place Saint-Pierre. Quand les caporioni et les porte-étendards passèrent devant lui, Paul IV leur donna sa bénédiction. Cette démonstration enthousiaste séduisit la vue ; mais ces troupes de parade étaient peu faites pour défendre une ville. Les Espagnols s'étant approchés tout près des murs, il suffisait d'un faux bruit, d'un petit corps de cavalerie, pour mettre cette armée en un tel désordre qu'il ne restait plus personne dans les rangs. Le Pape fut

donc obligé de chercher des secours plus efficaces ; Pierre Strozzi lui ayant amené les troupes qui avaient opéré devant Sienne, il reprit Tivoli, Ostie et écarta le plus pressant danger. La véritable lutte d'ailleurs ne commença que quand les troupes françaises se montrèrent sur les Alpes. Ces auxiliaires se composaient de 10,000 fantassins et d'un corps de cavalerie, magnifique, quoique moins nombreux. Les Français désiraient essayer leurs forces contre Milan, qu'ils croyaient moins bien défendu ; mais ils crurent devoir suivre la direction des Caraffa et marcher sur Naples. Ces derniers ne doutaient pas de trouver en cette ville de nombreux partisans ; ils comptaient sur la puissance des émigrés, sinon dans le royaume, au moins dans les Abruzzes, autour d'Aquila et de Montorio, où leurs aïeux avaient exercé une grande influence. En cela, ils connaissaient peu la nature humaine, toujours ingrate, surtout quand il s'agit de se prononcer en face d'un péril. Au mois d'avril 1557, le troupes pontificales passèrent la frontière ; le duc de Guise, chef de l'expédition, passa ensuite le Tronto et mit le siège devant Civitella. Le duc d'Albe resta dans ses positions, perçut les revenus ecclésiastiques, fortifia ses places, renforça son armée et défendit bravement la petite ville qu'assiégeait Guise. Pendant que le royaume tenait ferme, de vifs dissentiments éclataient parmi les assaillants, entre les Français et les Italiens, entre Guise et le neveu du pape, Montebello. Quand le duc d'Albe apparut dans les Abruzzes avec son armée, Guise leva le siège et repassa le Tronto. La guerre se pratiqua de nouveau sur le territoire romain, guerre dans laquelle on avançait, on reculait, on assiégeait les villes, et on les abandonnait, mais dans laquelle on n'en vint qu'une fois à un engagement sérieux. Marc-Antonio Colonna menaçait Palliano que le Pape lui avait enlevé ; Jules Orsini se mit en route pour renouveler les vivres et les troupes de la place. Trois mille Suisses commandés par un colonel d'Unterwald venaient d'arriver à Rome: ils furent reçus avec joie comme une légion d'anges envoyés par le Seigneur. Les troupes papales et les troupes gibelines, Colonna et Orsini, se trouvaient en présence, comme aux jours orageux de Boniface VIII : le sort des défenseurs du Saint-Siège ne fut pas

meilleur. Les Suisses furent écrasés par l'infanterie espagnole et les lansquenets ; de ses onze capitaines, leur colonel n'en ramena que deux à Rome.

28. Pendant que l'on exécutait en Italie cette petite guerre, les deux grandes armées étaient campées l'une vis-à-vis de l'autre, sur les frontières des Pays-Bas, Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, vint mettre le siège devant Saint-Quentin. Le connétable de Montmorency voulut délivrer cette ville avec des forces inférieures ; il fut entièrement défait et retenu prisonnier, avec trois cents gentilshommes. A la nouvelle de ce désastre, la terreur se répandit dans la capitale, la reine Catherine rassura les esprits et fit appel au patriotisme de la France. Au lieu de marcher sur Paris, Philippe II continua le siège de Saint-Quentin, Henri rappela d'Italie le duc de Guise ; au milieu de l'hiver, Guise investit Calais et s'en rendit maître, libérateur de la France il mit à profit le prestige de sa victoire, pour marier, au dauphin, sa nièce, Marie Stuart. Au sortir de cette cérémonie, Guise alla prendre Thionville, la plus forte place des Espagnols. En même temps le duc de Nevers enlevait Charlemont ; le maréchal de Termes, Dunkerque; Brissac défendait le Piémont avec plus de courage que de bonheur. On songeait à la paix qui fut signée le 2 avril 1559. Philippe et Henri se restituèrent les places conquises de part et d'autre, à l'exception des Trois-Évêchés et de Calais qui restèrent à la France. Le duc de Savoie fut rétabli dans la plus grande partie de ses domaines. Ainsi se terminèrent, par l'abandon de presque toutes les conquêtes, ces longues guerres d'Italie, qui, depuis plus de soixante ans, coûtaient tant de sang à la France, qui d'ailleurs hâtèrent les progrès de l'instruction et le développement des intelligences.

29. Après le départ des troupes françaises, les Espagnols et les Colonna s'étaient approchés de Rome. Les Romains se voyaient encore une fois menacés d'être conquis et pillés, perspective peu rassurante pour toute population, terrible pour les Romains. Tout le monde murmurait ; on demandait tout haut que l'armée espagnole fût introduite dans la ville par une convention formelle; l'âme du pape seule ne savait pas fléchir. Paul IV laissa venir les

choses jusqu'à la dernière extrémité : ce ne fut, dit Ranke, que lorsqu'il vit ses projets complètement ruinés, ses alliés battus, son Etat envahi en grande partie par ses ennemis, et sa capitale menacée pour la seconde fois, qu'il se prêta à la paix. Les Espagnols la conclurent dans l'esprit qui avait présidé à cette guerre, ils rendirent tous les châteaux et toutes les villes à l'Église : on promit même une indemnité aux Caraffa pour Palliano qui leur fut enlevé. Le duc d'Albe se rendit à Rome, baisa avec un profond respect le pied de celui qu'il avait vaincu, de l'ennemi juré de sa nation et de son roi. On a entendu dire qu'il n'a jamais tant redouté la figure d'un homme que celle du Pape. Malgré les avantages apparents de cette paix pour Paul IV, elle était cependant la destruction de toute sa politique, c'en était fait de la tentative de se débarrasser de la prépondérance des Espagnols ; leur domination s'était montrée inébranlable à Milan et à Naples ; leurs alliés apparaissaient plus redoutables que jamais. Le duc Cosme, que l'on avait voulu chasser de Florence, avait encore acquis Sienne et possédait maintenant une puissance considérable et indépendante ; Philippe II avait gagné les Farnèse en leur restituant Plaisance ; Marc-Antoine Colonna s'était fait un grand nom, et avait relevé la fortune et l'autorité de sa famille. Il ne restait plus au Pape qu'à se prêter à la nécessité de cette situation ; Paul IV fut obligé de s'y soumettre, on peut le penser, avec quels regrets et quelle amertume ! Il appela un jour Philippe II son ami : « Oui, mon ami, dit-il vivement, qui m'a tenu assiégé et qui cherchait mon âme. » Il le compara un autre jour, devant quelques personnes, à l'enfant prodigue de l'Évangile ; mais dans le cercle de ses confidents, il ne vantait que les Papes qui s'étaient proposés de donner aux rois de France la couronne des empereurs. C'étaient là les anciens et les intimes sentiments de son cœur ; mais les circonstances le forcèrent à les modifier et à les cacher : il ne pouvait plus rien espérer ni rien entreprendre, il ne pouvait que se plaindre en secret.

Disgrâce de Caraffa.

30. Ces disgrâces de Paul IV provenaient d'un caprice de la force, elles avaient été aussi causées par le double jeu que jouaient les neveux du Pape, spécialement Carlo Caraffa. Le Pape ne voulait que

le bien de l'Église et la paix du monde ; les neveux du Pape se préoccupaient aussi et beaucoup trop de leur propre bien. Par ces recherches égoïstes, ils avaient souvent compromis leur oncle. Si le Pape les favorisait, ce n'était point par une affection exclusive de famille, mais parce que ses neveux entraient dans ses vues politiques et paraissaient les seconder avec énergie. L'échec à peu près complet de cette politique, en montrait au Pape le néant ; il en découvrit l'indignité. A son départ, le duc de Guise, le premier osa soulever un coin du voile. Un an après, le Pape lui-même trouva son neveu en mauvaise compagnie ; l'ambassadeur de France et une nièce du Pontife le confirmèrent dans ses soupçons. L'incident d'une rixe dans un souper où un jeune cardinal avait tiré l'épée, vint tout précipiter. Rempli d'indignation, le Pape se rendit, le 9 janvier 1559, à la congrégation de l'Inquisition. Il vint à parler de ce tumulte nocturne, réprimanda vivement le cardinal coupable et ne cessait de fulminer ces mots : Réforme ! Réforme ! Les cardinaux autrefois silencieux, avaient maintenant repris courage. « Saint Père, lui dit le cardinal Pacheco, en l'interrompant, il faut commencer la réforme par nous-mêmes. » Le coup portait : il réveilla les convictions et alarma la conscience du Pape. Aussitôt il se retira dans ses appartements et ne pensa plus qu'à ses neveux. « Après avoir, dit encore Ranke, donné sur-le-champ des ordres pour révoquer les pouvoirs du cardinal Caraffa, il lui fit demander ses papiers ; le cardinal Vitellozzo Vitelli, qui passait pour connaître les secrets de Caraffa, fut obligé de prêter serment de découvrir tout ce qu'il savait ; Camille Orsini fut rappelé de sa maison de campagne dans le même but ; le parti austère qui depuis longtemps voyait avec douleur la conduite des neveux, se releva : le vieux théatin, don Jérémie, que l'on regardait comme un saint, restait des heures entières dans les appartements du Pape, celui-ci apprit des choses dont il ne se serait jamais douté, qui lui faisaient horreur et le faisaient frémir d'indignation. Il entra dans la plus vive agitation, ne pouvant plus ni manger, ni dormir ; il fut cependant dix jours malade, et tourmenté par la fièvre. Enfin, Pape à jamais illustre, il sut se décider à faire violence à son cœur et à sacrifier son affec-

tion pour ses parents. Le 27 janvier, il convoqua le Sacré Collège ; représentant avec une émotion passionnée la mauvaise vie de ses neveux, il prit Dieu et les hommes à témoin, qu'il ne l'avait jamais connue, qu'il avait toujours été trompé. Il les priva de leurs emplois et les exila avec leurs familles dans diverses places éloignées. Leur mère, âgée de 70 ans, courbée par les maladies, personnellement innocente, se jeta à ses pieds, lorsqu'il entra au palais ; il passa en lui adressant des paroles dures. A la même époque, la jeune marquise de Montebello, arrivant de Naples, trouva son palais fermé ; on ne voulut la recevoir dans aucune hôtellerie : pendant une nuit pluvieuse, elle courut demander l'hospitalité, jusqu'à ce qu'enfin un aubergiste demeurant dans un quartier éloigné auquel les ordres n'avaient point été donnés, consentît à la recevoir. Le cardinal Caraffa offrit inutilement de se constituer prisonnier et de rendre compte de sa conduite. La garde suisse reçut l'ordre de l'expulser, non-seulement lui, mais tous ceux qui avaient été à son service. Le Pape ne fit qu'une seule exception. Il retint près de sa personne le fils de Montorio, qu'il aimait, et qu'il avait déjà nommé cardinal à dix-huit ans, et disait ses Heures avec lui. Mais il n'était jamais permis au jeune homme de faire mention des exilés, et bien moins encore d'intercéder en leur faveur, il n'était même pas autorisé à correspondre avec son père. Cette inflexible consigne ne servit qu'à rendre d'autant plus cruel pour ce jeune homme le malheur qui était venu frapper si subitement sa famille ; son visage, son attitude, tout son être exprimaient ce qu'il ne lui était pas permis de rendre par ses paroles[1]. »

Réforme de Paul IV.

31. Au milieu de changements si subits, le Pape se montra constamment ferme et tranquille. S'il ne pouvait être le libérateur de l'Italie, il voulut, du moins, revenir à ses pensées de réforme et autant qu'il était en lui sauver l'Église ainsi que l'État pontifical. A tous les degrés de la hiérarchie, il renouvela le personnel de l'administration. Les podestats et les gouverneurs en place furent frappés de destitution. Les neveux du Pape furent remplacés par le car-

[1] *Histoire de la Papauté*, t. I, p. 317.

dinal Carpi et par Camille Orsini, qui avaient déjà possédé une grande autorité sous Paul III. Le système du gouvernement fut changé de fond en comble. Des sommes considérables furent épargnées ou remises en diminution de taxes ; une boîte fut établie dans laquelle chacun pouvait jeter ses griefs : le Pape seul en avait la clef ; tous les jours le gouverneur de Rome adressait ses rapports ; l'administration civile, dégagée de ses anciens abus, procédait avec plus de soins et d'égards. Quoique le Pape n'eût jamais perdu de vue la réforme de l'Église, il s'y consacra cependant, dès cette époque, avec un zèle plus actif et un cœur plus libre. Il introduisit dans les églises une discipline plus sévère, défendit toute espèce de mendicité, même la collecte des aumônes aux ecclésiastiques pour les messes, fit enlever des églises les tableaux trop peu édifiants. Il expulsa de la ville et de l'État romain les moines défroqués, força la cour à observer convenablement le jeûne et la communion pascale. Les cardinaux furent obligés de monter en chaire quelquefois ; le pape lui-même prêchait. Plusieurs abus, occasion de gains considérables, furent abolis. A l'avenir, il prétendait ne plus distribuer que selon le mérite une foule d'emplois qui avaient toujours été vendus, même ceux de Camérier. En accordant les fonctions ecclésiastiques, quelle scrupuleuse attention il attachait à la capacité et aux sentiments religieux ! Il ne consentit pas à tolérer plus longtemps ces compromis tels qu'ils étaient encore en usage, en vertu desquels l'un remplissait les devoirs de la charge, et l'autre jouissait de la plus grande partie des revenus. Il eut aussi le dessein de rendre aux évêques un grand nombre de droits qui leur avaient été enlevés ; il trouvait blâmable la cupidité avec laquelle on avait cherché à tout attirer à Rome. Paul, au surplus, ne se contenta pas de réformer, il voulut aussi donner au service divin une plus grande pompe : c'est lui qui a fait élever le lambrissage de la chapelle Sixtine et du Saint-Sépulcre. Il y avait, pour la célébration du service divin, un idéal plein de dignité, de piété et de pompe, toujours placé sous les yeux de ce grand Pontife et qu'il cherchait à réaliser. Il ne laissa point passer un seul jour, sans publier une ordonnance pour rétablir l'Église dans toute sa pureté. On reconnaît,

dans un grand nombre de ses actes, les traits principaux des règlements auxquels le Concile de Trente donnera sa sanction. De préférence à toutes les institutions, il favorisa l'Inquisition, qu'il avait autrefois servie. Souvent il négligeait de se rendre à la signature ou aux consistoires, mais il ne manquait jamais les séances de l'Inquisition ; il veillait à ce que ses pouvoirs fussent rigoureusement maintenus, soumit à sa juridiction de nouveaux délits, lui donna le droit d'appliquer la torture pour découvrir les complices. Pour lui, il n'y avait point de considération de personnes : il traîna devant ce tribunal les principaux barons, fit même mettre en prison des cardinaux, qui avaient examiné autrefois des ouvrages importants. C'est ainsi que la *direction entière*, imprimée aux affaires religieuses, et *la restauration* de la Papauté devinrent le *but dominant* du pontificat de Paul IV. Tel est, en substance, sur ce Pontife si éprouvé, mais si vaillant, le jugement du protestant prussien, Léopold Ranke.

Erection de l'Irlande en royaume.

32. Un fait qui se rapporte au pontificat de Paul IV, c'est l'érection de l'Irlande en royaume. Charles-Quint, Ferdinand, Philippe II, s'étaient montrés avant son exaltation, ennemis en quelque sorte personnels du cardinal Théatin ; lorsqu'il fut devenu Paul IV, ils furent ses constants adversaires et, dans la même mesure, les adversaires du Saint-Siège. Paul IV était trop grand pour s'en souvenir, quand le devoir de sa charge l'appelait à un acte de justice. Une députation anglaise, composée d'un évêque et de deux seigneurs, était venue au nom de Philippe II et de la reine Marie, faire acte de soumission à l'obédience pontificale. Ces ambassadeurs étaient, en outre, chargés de demander au nom de leur souverain, l'érection de l'Irlande en royaume. Paul IV se prêta volontiers à cette demande. Une bulle apostolique, datée du 7 juin 1555, reconnut officiellement le titre de rois d'Irlande que Philippe et Marie voulaient prendre. Les ambassadeurs furent ensuite admis à l'audience du Pape. Ils le reconnurent, au nom de la nation, comme chef de l'Église universelle ; lui présentèrent une copie de l'acte législatif qui reconnaissait son autorité, et le prièrent de ratifier l'absolution prononcée par le sénat, et de confirmer les évêchés érigés

durant le schisme. Paul IV s'empressa d'accéder à ces justes demandes. — La correspondance de Paul IV nous le montre d'ailleurs en correspondance avec tous les souverains du monde catholique ; de Lisbonne à Londres, et d'Inspruck à Bade, il ne se produit pas un fait qu'il ne le caractérise et ne rappelle au devoir. Raynaldi a recueilli, avec un soin scrupuleux, cette édifiante et brave correspondance : les limites que nous ne devons pas franchir, nous interdisent d'entrer dans ces détails.

33. Un dernier fait attire notre attention, la croisade contre l'éternel ennemi du nom chrétien. Après Tunis et Alger, en 1550, on avait mené une expédition vigoureuse contre la ville africaine d'Amahdia, repaire des pirates que les galères de Victor III avaient incendié au XIe siècle. Après Amahdia, ce fut le tour de Tripoli ; le dénouement aboutit à un désastre plus lamentable que celui d'Alger. A Alger, on n'avait été vaincu que par la tempête ; à Tripoli, la destruction complète des troupes et des vaisseaux fut causée par l'impéritie du chef. Après des fautes sans nombre et des avertissements répétés, le vice roi de Sicile, duc de Medina-Cœli s'était laissé surprendre devant l'île de Djerba. Une partie de ses équipages et de son artillerie avait mis pied à terre, quand, à la pointe du jour, l'horizon se couvrit de voiles. C'était la flotte turque, commandée par Piali, beau-frère du sultan, avec le pirate Luccialy, en arrière-garde. La retraite était impossible, il fallut s'échouer au rivage et chercher un refuge dans le fort construit sur l'île. Pendant la nuit, Médina-Cœli et Jean-André Doria, s'échappèrent sur une barque. Quelques galères de Malte, de Florence et de Rome, mouillées plus à l'ouest, tentèrent, à force de rames, de s'élever au vent et de doubler l'aile droite de la flotte ennemie. Dans cette manœuvre, la galère que montait Orsini, commandant de la flotte romaine, eut son antenne brisée par un boulet. Abordée par les Turcs, elle résista sans se rendre, le capitaine eut l'honneur de mourir à son poste, l'épée à la main, défendant pied à pied le pont de son vaiseau. Quant aux troupes entassées dans le fort, sans minutions, sans vivres, que pouvaient-elles faire ? Épuisées par la fièvre et vaincues par la soif, elles durent se ren-

dre : les plus valides furent embarquées comme esclaves ; les autres, malades ou blessées furent égorgées par les Turcs. Leurs têtes coupées, empilées par milliers sur le bord de la mer, forment ces odieux trophées, si chers aux Osmanlis ; pyramides de crânes calcinés par le soleil d'Afrique et le vent du désert. Le navigateur les voit encore blanchir en longeant cette plage : pyramides sinistres, laissées sur cette côte comme un défi, ou plutôt comme un jalon barbare de la civilisation turque. C'est un point de repère digne de l'histoire d'un peuple qui ne sut jamais être qu'un peuple conquérant[1]. » Mais il ne faut pas s'arrêter devant de pareils triomphes ; ceux qui ne savent que tuer sont toujours faibles ; il n'y a de fort que ceux qui savent mourir.

§. II REPRISE DU CONCILE DE TRENTE SOUS JULES III.

Bulle pontificale.

34. Le grand événement du pontificat de Jules III, c'est la reprise du concile de Trente. Aussitôt après l'élection de Del Monte, l'Empereur avait sollicité ardemment cette reprise. Cette demande recevait une nouvelle force du serment que le Pape avait fait dans le Conclave, par la considération des maux qui affligeaient l'Église en Allemagne, ainsi que des dangers qui la menaçaient en France et en Écosse. D'ailleurs les raisons qui avaient nécessité la translation à Bologne n'existaient plus : l'épidémie avait cessé ; les prélats restés à Trente, avaient fini par en sortir. D'un autre côté, le roi de France consentait bien à la reprise du Concile, mais pas à Trente, ville soumise à l'Empereur son rival. De plus, l'Empereur, qui voulait la réunion à Trente, demandait qu'on se hâtât d'en finir et souhaitait fort qu'on ménageât les Protestants. Enfin les Protestants exigeaient que le Concile fût indépendant du Pape, que les évêques fussent déliés du serment au Saint-Siège, que les partisans de la confession d'Augsbourg assistassent au concile avec le même droit que les évêques, qu'on remît en question au même titre les décrets passés, présents et à venir, que tous enfin, comme juges,

[1] Felix Julien, *Papes et sultans*, p. 203.

jouissent d'une liberté entière. Ces exigences étaient contraires à la foi et au bon sens ; à moins de faire descendre le concile à la condition de simple assemblée, on ne pouvait pas admettre comme juge, des prêtres hérétiques et eussent-ils été évêques orthodoxes, on n'eût pu, à moins de renverser l'Église, les admettre comme juges du Pape. Charles Quint priait encore Jules III de libeller sa bulle de convocation, de manière à ménager non seulement les susceptibilités protestantes, mais les ombrages naissants du césarisme moderne. Jules III avait épuisé toutes les voies de conciliation ; il se souvint que Jésus-Christ l'avait préposé au gouvernement de son Église et agit comme l'a fait, dès le commencement, la Chaire du Prince des Apôtres : « Jules, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, pour mémoire à la postérité. Pour apaiser les dissensions touchant notre religion, qui se sont émues depuis longtemps en Allemagne, et qui ont de là porté le trouble et le scandale dans toute la chrétienté, nous paraissant convenable, expédient et à propos, ainsi que nous l'a fait aussi entendre de sa part, par ses lettres et par ses envoyés, notre très-cher fils en Jésus-Christ, Charles, empereur des Romains, toujours auguste, que le saint concile œcuménique et général, convoqué par Paul III, notre prédécesseur d'heureuse mémoire, et ouvert, commencé et continué par nous, alors honoré de la dignité de cardinal, et présidant, au nom de notre dit prédécesseur, conjointement avec deux autres cardinaux de la Sainte Église romaine, audit concile, dans lequel plusieurs sessions publiques et solennelles ont été tenues ; plusieurs décrets, tant sur les points de la foi que sur le fait de la réformation ont été publiés ; et plusieurs autres touchant l'une et l'autre matière, ont été discutés et examinés ; soit assemblé et remis de nouveau dans la ville de Trente : nous à qui, en qualité, pour le present de souverain Pontife appartient la convocation et la direction des conciles généraux désirant à l'honneur et à la gloire de Dieu tout-puissant, procurer la paix de l'Église et l'augmentation de la foi chrétienne et de la religion orthodoxe, et pourvoir autant qu'il est en nous, avec un soin paternel, à la tranquillité de l'Allemagne, qui dans les temps passés n'a jamais cédé à aucun autre pays dans

le culte de la véritable religion, dans la profession de la doctrine des saints canons et des saints Pères, et dans l'obéissance et le respect envers les souverains Pontifes, vicaires en terre de Jésus-Christ, notre Rédempteur : et espérant, de la grâce et de la bonté de Dieu que tous les rois et tous les princes chrétiens agréeront en cela nos pieux desseins et les appuieront de leur faveur et assistance ; avertissons, requérons et exhortons par les entrailles de la miséricorde de Jésus-Christ, Notre-Seigneur, nos vénérables frères les patriarches. » Le Pape énumère ceux qu'il convoque ; déclare qu'il le fait après mûre délibération, de science certaine, pleine puissance et autorité apostolique ; annonce qu'il enverra ses légats pour présider et prononce la nullité de toute entreprise contraire à sa bulle. Jules III, obsédé par l'Empereur et par le Roi de France, avait parlé comme les Grégoire, les Léon, les Innocent et les Boniface.

Onzième session.

35. Trois mois après la fulmination de cette bulle, qui est du 11 novembre 1550, Jules III nomma président du concile le cardinal Crescenzi et lui adjoignit pour collègues, deux évêques à titre de nonces. L'un était Pignihi, archevêque de Manfredonia, précédemment nonce à Augsbourg ; l'autre, Jean-Louis Lippomani, évêque de Vérone, déjà illustre par ses qualités et par ses emplois tant au concile qu'en Allemagne. Massarelli fut renommé secrétaire ; il avait précédemment rempli, à la satisfaction générale, les devoirs compliqués et délicats de cette laborieuse fonction. Le 30 avril, les Pères, encore en petit nombre, tinrent une réunion préparatoire pour l'ouverture du concile. Le 1er mai 1551, la onzième session fut célébrée avec les cérémonies ordinaires. Le cardinal Crescenzi, récemment promu au sacerdoce, fit servir cette circonstance à la solennité de sa première messe. Sigismond Fédrio, Mineur conventuel, prononça en latin le discours d'usage. Massarelli, lut ensuite la bulle de convocation et le décret de nomination des présidents. Pour donner aux protestants et aux évêques le temps d'arriver à Trente, la prochaine session fut fixée au 1er septembre. Dans cet intervalle les Pères devaient préparer les décrets et le Pape, suivre les négociations. En vertu d'une convention prise au

conclave, Jules III avait restitué la ville de Parme à Octave Farnèse. Par cet acte de justice il avait indisposé l'Empereur qui voulait rattacher à Milan ce duché, et le roi de France qui entendait le conserver pour son gendre. Un neveu de Jules III vint en France pour en traiter et prier Henri II d'envoyer des ambassadeurs et des évêques à Trente. Le Roi ne se prêta point à ces ouvertures, il parla même de convoquer un concile national. Des motifs qu'alléguèrent à Rome les agents du Roi, on peut conclure qu'il n'y avait, dans ce prince, aucune mauvaise disposition contre le Saint-Siège, ni contre Jules III ; il se plaignit seulement de la prépondérance de l'Empereur et voulait faire la guerre aux Farnèse. Dans ces circonstances, aucun prélat français n'aurait pu se rendre à Trente, sans encourir la colère du Roi ; des autres contrées du monde chrétien, ils s'y rendirent, fidèles au devoir, de sorte qu'on put bientôt commencer à traiter plusieurs affaires importantes, entremêlées de temps à autre de questions d'étiquette.

36. La douzième session se tint le 1er septembre 1542. On y lut, au nom des présidents du concile, un discours où la puissance et l'autorité des conciles généraux étaient relevées. On exhorta les Pères à recourir à l'assistance divine, par leurs prières et une vie irréprochable. On fit un décret par lequel on déclarait que, dans la prochaine session, on traiterait du sacrement de la sainte Eucharistie. Ensuite le comte de Montfort, ambassadeur de l'empereur, demanda d'être reçu au concile, ce qui lui fut accordé. Jacques Amyot, secrétaire d'ambassade, au nom du roi de France Henri II, y présenta une lettre qui fut lue dans le concile. Le pauvre abbé de Bellosane, n'ayant point de caractère public, ne savait donc comment s'y prendre ; il puisa, dans son esprit cultivé, le moyen de remplir sa mission. « Et ne scavoir, dit-il bonnement, que j'étais, ni comment, je me devais appeler. Car jamais homme ne fut mieux envoyé en matterat désempenné, comme l'on dit que je fus alors. Mais ceux qui m'y avaient envoyé ni moy n'en avions nulle faute, n'y ne pouvions donner autre ordre. Je filais le plus doux que je pouvais, me sentant si mal, et assez pour me faire mettre en prison, si j'eusse un peu trop avant parlé. » Bref Amyot remit un mé-

Douzième session.

moire sur l'affaire de Parme et un autre sur l'affaire du concile. Dans ce dernier, il était déclaré, au Pontife, qu'il troublait la république chrétienne ; qu'il semait la discorde parmi les princes chrétiens ; que les évêques français ne pourraient pas se rendre au concile à cause des dangers qu'offrait la route dans des pays qui servaient de théâtre à la guerre ; que le concile serait ainsi plutôt particulier que général ; qu'il aurait été convoqué moins pour le bien commun de l'Église, que pour l'avantage de quelques princes; que par conséquent les sujets du roi ne seraient point tenus à l'observation des décrets d'un tel concile, que le roi pourvoirait au bien de ses peuples par d'autres moyens que le droit mettrait à sa disposition. Tous ces reproches, aussi peu respectueux que mal fondés, provenaient de ce qu'Henri s'était allié aux Turcs contre les chrétiens, aux protestants contre les catholiques et qu'il voulait assurer, au mari d'une de ces batardes, une principauté enlevée au Saint-Siège. Respect à part, c'était peu digne d'un roi, surtout d'un roi qui se disait très chrétien, mais ne se montrait point tel dans la circonstance. Le Concile répondit qu'il avait attendu vainement les ambassadeurs du Fils aîné de l'Église ; que ses lettres et son envoyé Amyot lui avaient causé de vives inquiétudes et qu'on espérait que le prince, mettant de côté tout ressentiment, ne consulterait que sa dignité et le bien de la religion. Quant aux Pères, ils ne s'étaient point assemblés à Trente pour servir les intérêts d'un prince, mais seulement pour la gloire de Jésus-Christ. La guerre de Parme, juste et légitime, mais n'ayant pour cause qu'une querelle particulière, ne pouvait point faire oublier le bien général et empêcher les évêques français d'y concourir. A la vérité l'Empereur envoyait au Pape des troupes auxiliaires, mais la guerre n'était pas déclarée entre ce prince et le roi de France ; et les sujets de l'un et de l'autre pouvaient réciproquement voyager en toute sûreté dans leurs Etats. Les évêques français n'avaient pas plus à craindre pour leur liberté ; celle dont ils avaient joui déjà au concile garantissait l'avenir. Si néanmoins ces prélats ne se rendaient pas à Trente, le concile n'en serait pas moins œcuménique ; car il ne tirait pas ce caractère de la présence des Pères de toutes les na-

tions, mais de l'invitation faite à tous de s'y rendre. On ne pouvait croire que le roi s'arrêterait à un parti contraire au bien de l'Église, mais imiterait plutôt son père qui, à la première indiction du concile, s'était empressé d'y envoyer et ses ambassadeurs et les évêques de son royaume.

37. Le Concile n'en poursuivit pas moins le cours de ses travaux. Dans ses définitions dogmatiques, il arrivait au sacrement de la sainte Eucharistie. On s'en était déjà occupé à Trente et à Bologne. D'ailleurs le concile de Latran sous Innocent III, le concile de Bâle sous Martin V, le concile de Florence sous Eugène IV avaient laissé, sur ce point, peu à définir. On livra cependant, à l'examen des théologiens, les dix chefs suivants, extraits des livres hérétiques, savoir : Travaux sur la Sainte Eucharistie.

1° Dans l'Eucharistie, il n'y a pas réellement le corps, le sang et la divinité de Jésus-Christ ; il n'y a que le signe ;

2° Jésus Christ s'offre dans l'Eucharistie, mais seulement pour y être reçu spirituellement par la foi et non sacramentellement ;

3° Jésus-Christ est dans l'Eucharistie, mais avec la substance du pain et du vin, en sorte qu'il n'y a pas transubstantiation, mais union hypostatique de l'humanité avec le pain et le vin ; si bien qu'il est vrai de dire : Ce pain est mon corps, ce vin est mon sang ;

4° L'Eucharistie a été instituée pour la seule rémission des péchés ;

5° On ne doit point adorer Jésus Christ dans l'Eucharistie, ni l'honorer par des fêtes, ni le conduire en procession, ni le porter aux infirmes, et ses adorateurs sont de vrais idolâtres.

6° C'est abuser de l'Eucharistie, que de la conserver dans le tabernacle, que de ne pas la recevoir, ou de ne pas la distribuer aux assistants ; et il n'est permis à personne de se communier soi-même ;

7° Jésus-Christ est dans les hosties consacrées seulement quand on les reçoit : il n'y est ni avant, ni après.

8° Il est de droit divin que le peuple et les enfants communient

sous les deux espèces, et ceux-là pèchent qui les forcent à ne communier que sous une seule espèce ;

9° Une seule espèce ne contient pas autant que l'une et l'autre ; on ne reçoit pas autant sous une seule espèce que sous toutes les deux ;

10° La foi seule est une préparation suffisante à la communion ; la confession n'est pas nécessaire pour cela, mais elle est libre, spécialement pour les personnes instruites, et les fidèles ne sont pas tenus de communier à Pâques. — Ces questions, résolues à la légère par les théologastres du protestantisme, furent débattues contradictoirement par le Concile. Les Pères Laynès et Salmeron exposèrent et prouvèrent, sur chaque point, la doctrine catholique, avec une abondance d'érudition, une fidélité de mémoire et une force d'esprit, qui déterminèrent toutes les adhésions. On ne condamna pas en bloc toutes les propositions hérétiques ou suspectes ; mais on distingua avec soin leur degré de certitude ou de probabilité ; on éclaira chaque affirmation par la production des textes de l'Écriture, des Pères, des Conciles et des Décrétales des Pontifes Romains ; enfin on mesura si bien les expressions, on choisit si exactement les termes, qu'on ne choqua point les opinions libres et qu'on n'exprima que la pure orthodoxie. Enfin on dressa les chapitres et les canons avec une précision telle qu'ils forment comme le résumé définitif des croyances des fidèles et de la science des théologiens.

Treizième session.

38. C'est le sentiment du genre humain et la doctrine de l'Église que l'homme doit vivre de Dieu et s'en nourrir. Qu'il s'en nourrisse et en vive dans la lumière divine et dans l'amour parfait, cela ne fait point l'objet d'un doute ; mais qu'il s'en nourrisse même physiquement, c'est ce que le genre humain a toujours essayé dans ses sacrifices, et ce qu'il a obtenu seulement par la sainte Eucharistie. Dans l'ordre de la nature, il y a une loi constante de transformation ascensionnelle par quoi l'être inanimé devient plante ; la plante est broutée par l'animal qui en vit et se transforme en sa chair ; l'animal est mangé par l'homme et devient, après manducation, partie constitutive de son corps. Pour continuer ce mouvement d'ascen-

sion, Jésus-Christ s'est donné à l'homme, en nourriture spirituelle, et par la manducation eucharistique, l'homme est divinisé dans son âme et même dans son corps. Telle est la doctrine que le Concile eut à défendre, dans sa treizième session, contre les stercoraires du protestantisme. Campeggio, évêque de Majorque, célébra la messe et l'archevêque de Sassari prêcha sur la sainte Eucharistie. Après les cérémonies d'usage, on publia les décrets relatifs au Très-Saint Sacrement de l'autel. Le décret de foi comprend huit chapitres doctrinaux et onze canons.

CHAPITRE I. — Dans le Très-Saint Sacrement de l'Eucharistie, après la consécration du pain et du vin, le corps, le sang, l'âme et la divinité de Jésus-Christ, Jésus-Christ tout entier, vrai Dieu et vrai homme, est contenu sous les espèces de ces choses sensibles ; et ainsi Jésus-Christ est naturellement dans le ciel, et en même temps sacramentellement présent en plusieurs autres lieux. Jésus-Christ institua ce sacrement, lorsque, dans la dernière cène, présentant à ses disciples le pain et le vin, il dit qu'il leur donnait son propre corps et son propre sang ; et vouloir entendre ces paroles dans un sens métaphorique ou figuré, c'est aux yeux de l'Église une invention de Satan.

CHAPITRE II. — Jésus-Christ a institué le sacrement de l'Eucharistie, 1° pour nous montrer les trésors de son amour envers nous, 2° en mémoire de sa passion, de sa mort et des autres mystères de sa vie, 3° pour fournir à l'âme une nourriture qui entretienne et fortifie en elle la vie spirituelle, 4° comme un antidote qui nous délivre des fautes journalières, et nous préserve des péchés mortels, 5° comme un gage de la vie éternelle, 6° enfin comme un symbole de l'unité du corps mystique dont il est lui-même le chef, et auquel il veut que nous soyons unis par les liens de la foi, de l'espérance et de la charité.

CHAPITRE III. — L'Église a toujours cru qu'aussitôt après la consécration, le vrai corps de Jésus-Christ est sous l'espèce du pain, par la vertu même des paroles de la consécration, et qu'il y a aussi, par concomitance, le vrai sang et l'âme de Jésus-Christ, que sous l'espèce du vin, il y a le vrai sang de Jésus-Christ, par la

vertu des paroles que le prêtre prononce, et, par concomitance, son corps et son âme ; que sous chaque espèce, se trouve aussi la divinité à cause de son union hypostatique avec le corps et l'âme de Jésus-Christ, en sorte qu'il est autant contenu sous une espèce que sous une autre, et sous une seule espèce, que sous toutes les deux ensemble, puisque Jésus-Christ est tout entier sous chacune des deux, et sous chaque partie de l'une et de l'autre.

Chapitre IV. — Par consécration, il se fait un changement de toute la substance du pain en la substance du corps de Jésus-Christ, et de toute la substance du vin en la substance du sang de Jésus-Christ ; et ce changement est proprement appelé par l'Église *transsubstantiation*.

Chapitre V. — Quoiqu'institué pour être pris et reçu par les fidèles, le sacrement de l'Eucharistie ne doit pas moins être honoré d'un culte de latrie, qui est dû à Dieu. La coutume a été très pieusement, très-saintement établie dans l'Église de destiner tous les ans un certain jour et une fête particulière pour rendre honneur à cet auguste et adorable sacrement, avec une vénération et une solennité singulière, et de le porter en procession dans les rues, avec une pompe religieuse, pour que les chrétiens témoignent ainsi leur reconnaissance envers leur commun Maître et se rappellent le souvenir qui triomphe de Jésus-Christ sur la mort, de la vérité sur le mensonge et l'hérésie ; et pour que ses ennemis, à la vue d'un si grand éclat de cette joie universelle des fidèles, ou restent déconcertés, ou plutôt viennent à résipiscence.

Chapitre VI. — La coutume de conserver le sacrement de l'Eucharistie dans le tabernacle, et de le porter aux infirmes est très ancienne dans l'Église, et était connue dès le 1er Concile de Nicée ; en conséquence le saint concile ordonne absolument de la retenir comme salutaire et nécessaire.

Chapitre VII. — Le Très Saint Sacrement de l'Eucharistie doit être reçu avec beaucoup de vénération et une grande sainteté, de crainte qu'on ne le reçoive pour son jugement et sa condamnation; personne, par conséquent, ne doit s'approcher de la table sainte sans s'être confessé sacramentellement si sa conscience lui reproche

quelque péché mortel, et s'il n'a pas faute de confesser, quand même il aurait la contrition. Si un prêtre, à cause d'une nécessité pressante, célèbre sans s'être confessé, qu'il le fasse ensuite le plus tôt qu'il pourra.

CHAPITRE VIII. — On reçoit l'Eucharistie ou sacramentellement, ou spirituellement, ou spirituellement et sacramentellement tout à la fois ; sacramentellement, quand on le reçoit sans fruit, comme les pécheurs ; spirituellement, lorsque, avec une foi vive et une charité ardente on désire la recevoir ; spirituellement et sacramentellement tout à la fois, lorsqu'on la reçoit réellement avec les dispositions requises, et qu'on en ressent les effets. — La coutume a toujours été dans l'Église, que les prêtres se communiassent eux-mêmes. Cette coutume doit être gardée et retenue comme venant de la tradition des apôtres. — Onze canons mettent cette doctrine sous la garde de l'anathème ; mais partout le concile se montre préoccupé de concilier l'intérêt du pécheur, avec le respect dû au sacrement. L'Église est une mère ; les sacrements sont pour les hommes ; la mère ne travaille qu'à rendre ses enfants dignes de toute grâce.

39. L'ordre des travaux amenait la discussion sur les sacrements de pénitence et d'extrême-onction. Déjà, en parlant de la justification, on avait dû toucher au principe même de la pénitence ; il restait à venir au sujet pris en lui-même et dans ses détails d'application. L'importance de la question exigeait une grande profondeur d'examen et, dans les décisions, une parfaite sagesse. Car, à bien prendre, la bonne pratique de la pénitence, c'est toute la vie spirituelle d'une foule de chrétiens, la marque essentielle de leur fidélité et le gage du salut. On résolut donc d'en délibérer à loisir et pour approfondir avec plus de maturité, on commença, comme on avait fait pour l'Eucharistie, par dresser la nomenclature des erreurs courantes, savoir :

1° La penitence n'est pas, à proprement parler, un sacrement institué par Jésus-Christ pour la réconciliation de ceux qui sont tombés après le baptême ; ce n'est pas la seconde planche après le naufrage ; le baptême est le même sacrement que la pénitence ;

2° La pénitence ne se compose point de contrition, confession et

satisfaction, mais seulement de la terreur que la conscience conçoit à la vue de ses péchés et de la foi par laquelle on croit que les péchés sont remis par Jésus-Christ ;

3° La contrition qui se produit par l'examen et la détestation du péché, n'est pas libre, mais forcée ; elle ne prépare point à la grâce et ne remet pas les péchés ; elle rend l'homme hypocrite et plus grand pécheur ;

4° La confession sacramentelle secrète n'est pas de droit divin ; avant Latran, les Pères ne parlent que de la pénitence publique ;

5° Il n'est pas nécessaire, dans la confession, d'énumérer les péchés pour en obtenir la rémission ; c'est simplement utile pour l'instruction et la consolation du pénitent. Il n'est pas nécessair non plus de confesser tous ses péchés mortels : il faut laisser quelque chose à la miséricorde divine ; et il est défendu de confesser les péchés véniels.

6° La confession de tous les péchés est impossible ; c'est une tradition qu'il faut abolir. On n'est même pas tenu de se confesser dans le temps de Carême ;

7° L'absolution donnée par le prêtre n'est pas un acte judiciaire, mais une simple déclaration, pour que le pénitent croie, même sans contrition, que ses péchés lui sont remis ;

8° Les prêtres n'ont point pouvoir d'absoudre, s'ils ne sont en état de grâce ; et, en état de grâce, le fidèle a ce pouvoir aussi bien que le prêtre.

9° La réserve de certains cas n'empêche pas l'absolution devant Dieu et ne regarde que la police extérieure ;

10° Toute la coulpe et toute la peine sont toujours remis en même temps par Dieu ; la satisfaction n'est qu'un acte de foi à la rémission des péchés ; les pénitences publiques n'étaient que pour l'exemple ;

11° La meilleure pénitences est une vie nouvelle ; on ne satisfait point par des œuvres extérieures ou par des privations volontaires ;

12° Les satisfactions ne sont point du culte de Dieu, mais des

traditions qui obscurcissent la vraie doctrine ; c'est aussi une invention de dire que le pouvoir des clefs peut changer la nature ou la durée d'une peine.

A ces douze erreurs contre la pénitence étaient jointes quatre erreurs contre l'extrême-onction :

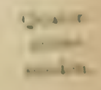
1° L'extrême-onction n'est pas un sacrement de Jésus-Christ, mais une invention humaine ;

2° L'extrême-onction ne donne ni la grâce, ni la rémission des péchés, ni le soulagement des malades ;

3° L'administration de l'Extrême-Onction est contre l'Esprit de l'Apôtre, on doit la rejeter ;

4° Le prêtre n'est pas seul ministre de l'Extrême-Onction.

A peine ces articles furent-ils dressés que les théologiens les soumirent au plus scrupuleux examen. Des envoyés protestants assistent *incognito* à ces conférences pour s'assurer par eux-mêmes qu'on discutait sérieusement. On y vit aussi l'archevêque de Thessalonique et les ambassadeurs de l'Électeur de Brandebourg. Les Théologiens les plus habiles de l'univers examinèrent ces questions, avec une science, une maturité, une fécondité qui semblaient épuiser l'admiration. Toutes les preuves que pouvaient fournir l'Écriture, les Pères, la Tradition, les Conciles, les Constitutions Apostoliques, les ouvrages des docteurs, ils les apportèrent à l'appui des vérités contestées ; ils en eussent ajouté d'autres, s'il leur eût été permis de mettre à contribution leur génie ; leur travail était tellement parfait que les légats et le cardinal Madrucci voulaient les publier sans discussion ; mais l'archevêque de Grenade voulut un nouvel examen des Pères et les Pères n'apportèrent pas à la discussion moins de science que les théologiens.



10. Après qu'on eut préparé ainsi plusieurs décrets, la quatorzième session se tint le jour de la fête de Sainte Catherine, la patrone des docteurs catholiques. Manrique, évêque d'Orense, célébra la messe, et l'évêque de San-Marco prêcha en latin. Ensuite on lut les décrets sur la pénitence et l'extrême-onction. Nous ne pouvons donner ici qu'une analyse substantielle, mais il faut les lire

dans le texte du concile, texte beaucoup plus complet, plus clair et plus instructif.

Chapitre I. — Dans l'Ancien Testament comme dans le Nouveau, la pénitence fut toujours nécessaire à ceux qui s'étaient rendus coupables de péchés mortels ; et même à ceux qui demandent le baptême, d'après ces paroles de saint Pierre : *Faites pénitence, et que chacun de vous soit baptisé.* Mais cette pénitence n'était pas et elle n'est point en effet le sacrement de pénitence. Ce sacrement fut institué par Jésus-Christ, surtout lorsqu'après sa résurrection, soufflant sur ses disciples, il leur donna, à eux et à leurs successeurs, le pouvoir de remettre et de retenir les péchés en disant : *Recevez le Saint-Esprit ; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.* Par ces paroles si claires, tous les Pères, d'un consentement unanime, ont toujours entendu, que la puissance de remettre et de retenir les péchés, avait été communiquée aux apôtres et à leurs légitimes successeurs, pour réconcilier les fidèles tombés dans le péché depuis le baptême. C'est pour cela que l'Église catholique a condamné autrefois et rejeté comme hérétiques, avec juste raison, les novatiens qui niaient opiniâtrement cette puissance de remettre les péchés. C'est pourquoi le saint concile, approuvant et recevant pour très véritable ce sens des paroles de Notre-Seigneur, condamne les interprétations imaginaires de ceux qui pour combattre l'institution de ce sacrement détournent et appliquent faussement ces paroles à la puissance de prêcher la parole de Dieu et d'annoncer l'Évangile de Jésus-Christ.

Chapitre II. — Le sacrement de la pénitence diffère en beaucoup de choses du sacrement de baptême : d'abord le premier a une autre forme et une autre matière que le second. Dans celui-là, le ministre est juge, mais non dans celui-ci. Le baptême fait de l'homme une créature nouvelle, lui conférant une pleine et totale rémission de ses péchés ; mais par le sacrement de la pénitence, on ne parvient à cet entier renouvellement qu'avec de grands gémissements et de grands travaux que la justice de Dieu exige de nous. De sorte que c'est avec grande raison que la pénitence a été appelée,

par les saints Pères, un baptême pénible et laborieux. Or, ce sacrement de pénitence est nécessaire pour le salut de tous ceux qui sont tombés depuis le baptême, comme le baptême l'est à ceux qui ne sont pas encore régénérés.

Chapitre III. — La forme du sacrement de pénitence consiste dans ces paroles, que prononce le ministre : *je vous absous*, etc. Les autres prières qui précèdent ou qui suivent, n'entrent pas dans l'essence de la forme ; et les actes mêmes du pénitent, tels que la contrition, la confession et la satisfaction sont *comme* la matière de ce sacrement ; et ces trois actes, qui sont aussi dits les parties de la pénitence, sont exigés en tant que d'institution divine, pour l'intégrité du sacrement et pour la parfaite rémission des péchés. Ce sacrement a pour effet de réconcilier avec Dieu le pénitent qui le reçoit dans de pieuses dispositions, de lui donner la paix de la conscience et une grande consolation d'esprit. Le saint concile condamne en même temps les sentiments de ceux qui soutiennent que la foi et les terreurs d'une conscience agitée, sont les parties de la pénitence.

Chapitre IV. — La contrition n'est pas seulement la cessation de tout péché et le commencement d'une vie nouvelle ; c'est encore une douleur intérieure et une détestation des péchés commis, avec la résolution de ne plus pécher à l'avenir. Afin que l'homme, tombé après le baptême, soit préparé par la contrition à la rémission des péchés, elle doit être jointe à l'espérance du pardon, et au vœu et au désir de faire tout ce qui est requis pour recevoir dignement le sacrement de pénitence. Si cette contrition est parfaite par la charité, comme il arrive quelquefois, alors elle réconcilie l'homme avec Dieu, avant même qu'il ait reçu le sacrement de pénitence ; mais cette réconciliation ne doit pas être attribuée à la contrition, indépendamment du vœu ou du désir du sacrement qu'elle renferme. — L'attrition, c'est-à-dire la contrition imparfaite, qui naît ou de la honte du péché ou de la crainte du châtiment, si elle exclut la volonté de pécher, et si elle est jointe à l'espérance du pardon, ne rend point l'homme hypocrite, ni plus grand pécheur ; mais elle est un don de Dieu, une impulsion de l'Esprit-Saint. Elle

ne confère cependant pas la grâce par elle-même, mais elle dispose à la recevoir dans le sacrement. Enfin la contrition n'est pas un acte forcé, mais un acte libre et volontaire.

Chapitre V. — La confession est nécesaire de droit divin, à tous ceux qui sont tombés après le baptême, non une confession quelconque, mais celle de tous les péchés mortels en particulier, même de ceux qui sont les plus cachés, ou commis contre les deux derniers préceptes du Décalogue, si, après un examen attentif, ils s'en trouvent coupables. Il faut aussi confesser toutes les circonstances qui changent l'espèce du péché. Car les prêtres, ministres de ce sacrement, ont été établis comme juges par Jèsus-Christ ; or, s'ils ne connaissent pas les péchés, ni la gravité des crimes, ils ne peuvent pas en juger, la cause leur restant inconnue, ni imposer une pénitence proportionnée. Quant aux péchés mortels qui ne se présentent pas à la mémoire du pénitent, malgré un examen attentif, ils sont censés compris dans la même confession. Pour les péchés véniels, on fait fort bien et il est utile de les confesser ; mais on peut les omettre sans faute. C'est une impiété de dire que la confession, telle qu'elle est commandée, est impossible et qu'elle fait le tourment des consciences. — La confession publique n'est point illicite, il est vrai, mais elle n'est point prescrite par un précepte divin, et il ne serait pas à propos de l'ordonner par une loi humaine. Quant à la confession secrète, elle a toujours été en usage dans l'Église, même dès ses premiers jours. Elle n'y a point été introduite par le concile de Latran, qui seulement a prescrit aux fidèles, parvenus à l'âge de discrétion, de se confesser au moins une fois l'an, principalement dans le saint temps de carême, et ce commandement et cet usage doivent être maintenus.

Chapitre VI. — Les évêques et les prêtres seuls sont ministres du sacrement de pénitence, il est faux et pernicieux de dire que, par ces paroles de Notre-Seigneur : *Tout ce que vous aurez lié sur la terre, sera lié dans le ciel, et tout ce que vous aurez délié sur la terre sera délié dans le ciel*, le pouvoir des clefs, c'est-à-dire le pouvoir de remettre ou de retenir les péchés, a été indistinctement accordé à tous les fidèles. Les prêtres continuent à jouir de ce pou-

voir, et ils absolvent validement, même quand ils sont en état de péché mortel. L'absolution n'est pas une simple déclaration que les péchés seront remis, mais elle est comme un acte judiciaire, par lequel le prêtre, véritable juge de ce sacrement, prononce la sentence. Personne n'est absous par la foi seule, ni par un prêtre qui administre ce sacrement par jeu et d'une manière dérisoire.

Chapitre VII. — Il importe beaucoup à la discipline du peuple chrétien, que les supérieurs puissent se réserver le pouvoir d'absoudre de certains péchés énormes, non seulement quant au gouvernement extérieur, mais encore devant Dieu. Or, ce pouvoir, le Pape l'a dans toute l'Église, les évêques dans leurs diocèses, non pour détruire, mais pour édifier : Il n'y a point de cas réservé à l'article de la mort ; en sorte que, dans ce moment, le prêtre peut absoudre qui que ce soit. Mais, hors de ce cas, un prêtre ne peut point absoudre des péchés réservés à un autre ; il doit renvoyer le pénitent au supérieur.

Chapitre VIII. — Il est faux et contraire à la parole de Dieu de dire que toute la peine est remise à Dieu en même temps que la coulpe, c'est ce que prouvent l'Écriture et la tradition, et la justice divine exige que les péchés, quant à la peine, soient remis autrement par le baptême, autrement par la pénitence. L'obligation de la satisfaction nous détourne souvent du péché, qu'elle nous fait regarder comme moins léger ; c'est un frein qui nous arrête, un remède contre ce qui reste du péché, et contre les habitudes vicieuses, un moyen d'apaiser la colère divine ; par la satisfaction, nous devenons conformes à Jésus-Christ, qui a satisfait pour nos péchés. Nos œuvres satisfactoires reçoivent leur efficacité de Jésus Christ et de ses mérites, c'est lui qui les offre à son Père ; c'est par lui que son Père les reçoit. — Les prêtres doivent donc enjoindre des satisfactions salutaires et convenables selon la gravité des péchés et la force des pénitents, non seulement pour les affermir dans le bien et les préserver du mal, mais encore pour leur infliger un châtiment ou une punition ; et s'ils imposent des satisfactions beaucoup trop légères, ils participent aux péchés des autres. — Nos satisfactions ne sauraient ni diminuer ni obscurcir la satisfac-

tion et les mérites de Jésus-Christ. Mais les novateurs qui ne veulent pas comprendre cette explication enseignent tellement que la bonne pénitence n'est autre chose que le changement de vie, qu'ils suppriment entièrement tout usage de satisfaction, et en détruisent toute la vertu.

Chapitre IX. — Par le moyen de Jésus-Christ et de ses mérites, nous pouvons satisfaire pour nos péchés, non seulement par les peines que nous embrassons spontanément, ou que le prêtre nous impose, mais encore par les afflictions temporelles que Dieu nous envoie, si nous les supportons avec patience. Tels étaient les chapitres et les canons relatifs au sacrement de la pénitence.— Le concile jugea à propos d'y ajouter la doctrine de l'Église, touchant l'extrême-onction. Ce sacrement est la consommation de la pénitence comme de la vie chrétienne ; et Jésus-Christ qui nous a donné tant d'autres moyens de résister aux ennemis de notre salut, a daigné encore nous réserver celui-là pour la fin de notre carrière, afin qu'il nous aidât, dans ce moment suprême, à résister aux derniers efforts du démon, qui toujours, mais surtout alors, tâche de nous perdre. — Le concile fit sur ce sacrement trois chapitres doctrinaux et quatre canons qui contiennent en somme ce qui suit :

Chapitre I. — L'extrême-onction est vraiment et proprement un sacrement du Nouveau Testament, institué par Jésus-Christ, comme saint Marc l'insinue, et recommandé par l'apôtre saint Jacques dans son épître apostolique, où il dit : *Quelqu'un est-il malade, qu'il fasse venir les prêtres de l'Église, et qu'ils prient pour lui, l'oignant d'huile au nom du Seigneur ; et la prière de la foi sauvera le malade, et le Seigneur le soulagera, et s'il est en état de péché, ses péchés lui seront remis*. Par ces paroles, d'après le sens transmis par la tradition apostolique, sont indiqués la matière, la forme, le ministre et l'effet de ce sacrement ; l'huile bénite par l'évêque en est la matière ; ces paroles : *Per istam unctionem*, etc., en sont la forme.

Chapitre II. — Le sacrement de l'extrême-onction a pour effet la grâce du Saint-Esprit, dont l'onction efface les restes du péché et les péchés même, s'il en reste quelques-uns à expier, soulage

l'esprit du malade par l'espérance en Dieu, lui donne la force de supporter ses douleurs et de résister aux tentations du démon, et lui rend même la santé, si elle doit être utile au bien de son âme.

CHAPITRE III. — L'évêque et le prêtre dument ordonné par l'évêque, sont les ministres de ce sacrement. Ceux-là peuvent le recevoir qui sont dangereusement malades. Ils peuvent même le recevoir de nouveau, si, après avoir été guéris, ils retombent dangereusement dans la même maladie, ou dans une autre. Dans l'Église, on l'administre, quant à la substance, selon la prescription de saint Jacques. Les fidèles ne peuvent, sans crime, et sans faire injure au Saint-Esprit même, mépriser ce sacrement. — Voilà ce que le saint concile œcuménique fait profession de croire touchant les sacrements de pénitence et d'extrême-onction, et ce qu'il enseigne et propose à croire et à tenir à tous les fidèles chrétiens. Nous omettons sur le même sujet les canons qu'il leur présente, pour les garder et observer inviolablement, prononçant condamnation et anathème perpétuel contre ceux qui soutiendront le contraire [1].

41. Pendant que le concile s'acquittait si consciencieusement de sa sainte mission, il se produisait, parmi les protestants d'Allemagne, un mouvement que nous devons signaler. La diète d'Augsbourg avait décidé que l'Allemagne prendrait part au concile ; des prélats allemands étaient partis, mais les protestants ne paraissaient pas disposés à imiter cet exemple. L'empereur publia donc un édit pour ordonner de se rendre à Trente. Cet ordre jeta le trouble dans les rangs de la secte. Avant de partir, il fallait s'entendre, c'était chose difficile au milieu des variations protestantes. Cependant la haine de l'Église et la crainte de devenir la risée du monde, disposèrent les sectaires à un rapprochement. Au nom de tous, Melanchton élabora un nouveau symbole qu'il institua : *Nouvelle confession d'Augsbourg :* tous les dissidents firent à cette formule une adhésion extérieure, suffisante pour la diplomatie, nulle pour la conscience. De son côté, l'Empereur donna pour tous le plus

Négociation avec les protestants.

[1] ANDRÉ, *Histoire chronologique et dogmatique des Conciles*, t. VI, p. 241.

ample sauf-conduit. Pour traîner les choses en longueur, les protestants prétendirent que l'Empereur ne leur offrait pas encore, contre le Pontife Romain, des garanties suffisantes et exigèrent que le concile leur donnât un sauf-conduit plus explicite encore, ce qui fut fait. Charles-Quint ordonnait et menaçait. Désormais les protestants ne pouvaient plus se refuser sans découvrir leur mauvaise foi ; ils se résignèrent donc à cette démarche avec toute la mauvaise humeur qu'inspire une obéissance forcée ou une susceptibilité ridicule. Les chefs politiques de la secte décidèrent qu'ils enverraient, les uns après les autres, leurs agents diplomatiques, et plus tard seulement leurs théologiens, se promettant de leur assurer, par ces lenteurs, une forte position : or, ces agents diplomatiques réclamaient :

1° Qu'on leur donnât encore un sauf-conduit en tout semblable, pour le fond et pour la forme, à celui que le concile de Bâle donna aux bohémiens, on répondit : qu'on leur en donnerait un autre, et que les Allemands obtiendraient les plus loyales garanties. A la vérité, on n'accordait pas, aux protestants, le droit de suffrage ; mais on ne l'accordait pas non plus aux théologiens catholiques, et concéder, aux hérétiques ou aux laïques, un droit épiscopal, c'eût été le renversement de la sainte Église.

2° Que dans la session prochaine on ne publiât pas les articles préparés, mais qu'on attendît l'arrivée prochaine des théologiens protestants. On répondit : que le concile consentait à ne publier aucun décret sur les matières discutées depuis la session précédente, jusqu'à ce que les théologiens protestants fussent arrivés et entendus.

3° Que les décrets contraires à la confession d'Augsbourg, publiés sous Paul III, fussent remis en discussion, surtout le décret sur la justification, élaboré par un trop petit nombre d'évêques. On répondit : que les États de l'Empire, en demandant la *continuation* du concile, en avaient reconnu la légitimité et l'œcuménicité ; que les décrets de foi, publiés par un concile, avec l'assistance du Saint-Esprit, ne peuvent être révoqués en doute ; que l'œcuméni-

cité ne dépend pas de la présence de tous les évêques, mais de leur convocation.

4° Que les Pères, à l'exemple de ceux de Constance et de Bâle, devaient déclarer le Pontife Romain, en matière de foi, soumis au concile, d'autant que, dans ces controverses, plusieurs regardaient le Pape, qui ne pouvait pas être juge dans sa propre cause. On répondit : que le concile de Constance n'était pas régardé comme légitime par les hérétiques, parce qu'il avait condamné leurs principales erreurs ; qu'ils ne pouvaient, par conséquent, invoquer une autorité qu'ils avaient rejetée ; que d'ailleurs, le décret cité ne s'appliquait, qu'au cas de plusieurs papes douteux ; que ce concile n'avait été approuvé par Martin V, que pour les matières de foi ; que le concile de Bâle, outre qu'il était schismatique, n'avait pas été œcuménique, au jugement même des envoyés saxons qui exigeaient la présence des évêques de toute la chrétienté ; que, dans tout État, le souverain est juge dans sa propre cause contre son peuple ; qu'il ne relève que de Dieu et de sa conscience ; que, s'il en était autrement, l'autorité ne saurait subsister et qu'on ne pouvait sans injustice, exiger du Pape, ce que le plus petit prince ne voudrait point admettre. Ce dernier argument tombait à plein sur les agents diplomatiques des principicules allemands.

5° Que les évêques fussent déliés du serment qu'ils avaient fait au Pontife Romain. On répondit : que le serment qui liait les Pères au Souverain Pontife touchait aux matières agitées dans le concile ou n'y touchait pas ; que s'il n'y touchait pas, on demandait en vain que les évêques en fussent déliés ; que s'il y touchait, la demande était également vaine, puisqu'une fois délivrés de ce serment, les Pères ne seraient pas moins indissolublement obligés par le droit divin et par le droit naturel, de défendre, même au prix de leur sang, la religion catholique et l'Église universelle.

42. La quinzième session eut lieu, avec les cérémonies ordinaires, le 25 janvier 1552. On y compta soixante-dix Pères. Le saint sacrifice fut offert par Caraccioli, évêque de Catane, le discours latin prononcé par Campeggio, évêque de Majorque. On aurait dû ensuite publier les décrets préparés depuis la dernière

session ; le concile, par une condescendance dont l'hérésie ne lui a tenu aucun compte les envoya à une autre session, afin que les protestants dont on lui promettait depuis si longtemps l'arrivée, eussent le temps de se rendre à Trente et d'y proposer ce qui leur plairait. Afin d'enlever tout prétexte à leurs plaintes et à leurs refus obstinés, le concile fit, dans cette session, un nouvel appel à leur foi et à leur bonne foi, aussi peu visibles l'une que l'autre. De plus, comme ils ergotaient sur quelques termes des précédents sauf-conduits, alléguant qu'on leur tendait un piège, qu'on les mettrait en prison, qu'on les brûlerait comme Jean Huss, — martyr soi-disant que ces protestants louaient beaucoup, mais ne voulaient point imiter, — il leur fut accordé un sauf-conduit, plus explicite encore. Les protestants n'y avaient pas compté ; c'est pourquoi, ils l'avaient réclamé avec une si belle ardeur, le concile leur donna cette satisfaction plus tôt qu'ils n'auraient voulu et avec des latitudes qui ne permettaient plus sérieusement les ombrages. « Fait foi à tous, disait le concile, qu'il a donné et accordé... de venir librement à cette ville de Trente, d'y rester, demeurer et séjourner, d'y proposer, traiter, examiner, discuter avec le concile lui-même, tout ce qu'ils voudront, d'y représenter et mettre en avant, avec toute liberté, soit par écrits, soit de vive voix, tous les articles et telles choses qu'il leur plaira, de les exposer, les prouver, les défendre par l'Écriture sainte, par les paroles, les passages, les raisons des saints Pères, et, s'il le faut, de répondre aux objections du concile général, de disputer et conférer charitablement, sincèrement, sans injures, sans invectives ; entendant surtout que les matières controversées se traitent, dans ledit concile de Trente, suivant l'Écriture sainte, les traditions des Apôtres, le sentiment de l'Église catholique et l'autorité des saints Pères ; et ajoutant ceci expressément que ceux dont il est fait mention ci-dessus, ne seront point punis pour cause de religion ou de délits commis ou à commettre à ce sujet ; et aussi qu'à cause de leur présence, on ne cessera pas de faire le service divin, ni sur leur route, ni dans aucun lieu, soit qu'ils aillent, soit qu'ils viennent, soit qu'ils séjournent à Trente, et que ces choses terminées ou non terminées, toutes

les fois qu'il leur plaira, ou que sur l'ordre et l'agrément de leur supérieur, ils le désireront, ou que quelqu'un d'eux le désirera, ils puissent aussitôt s'en retourner librement, sûrement, à leur gré, sans retard, sans difficultés, sans aucun dommage pour leurs biens, ni pour leur honneur, ni pour leur personne, pour l'honneur et la personne de ceux de leur suite, au su néanmoins de ceux qui seront députés par le concile, afin qu'on puisse, à propos, sans fraude et mauvaise foi, pourvoir à leur sûreté [1]. » Le concile veut également que ce sauf-conduit donne pleine, efficace et suffisante sûreté pour aller, séjourner et retourner. Le concile veut encore que si quelqu'un des envoyés au concile commettait quelque crime énorme, il ne soit jugé que par le concile. Le concile veut, en outre, qu'il soit accordé, aux ambassadeurs, pour leur personne et leur courrier, droit plein et entier de circulation. Enfin le concile promet, qu'il n'y aura ni fraude, ni méprise ; qu'il ne cherchera ni secrètement, ni publiquement, aucune occasion, ni prétexte, pour déroger à cette foi publique. Il était impossible de donner aux Protestants, des garanties plus larges, plus précises, plus complètes et plus sûres. Les ambassadeurs eurent néanmoins le courage et trouvèrent le moyen de s'en plaindre : ils suscitèrent encore d'autres chicanes. Il est donc avéré que les envoyés des protestants n'apportaient, dans leurs demandes, pas plus de sincérité que de justice ; que fidèles aux instructions de leurs mandataires, ils ne pensaient qu'à susciter des difficultés au concile, qu'à l'embarrasser dans sa marche, pour permettre à l'Electeur de Saxe, sous le couvert de ces atermoiements, de préparer sa révolte.

13. Sur ces entrefaites, arrivèrent à Trente quelques théologiens protestants, entre autres Brenz. A peine arrivés, ces théologiens se livrèrent à la propagande : ils inondèrent la ville de leurs confessions de foi et publièrent qu'ils étaient venus pour les défendre. Les députés des cités protestantes approuvèrent ces résolutions ; les ambassadeurs de Charles-Quint promirent même une conférence publique. Les Pères ne demandaient pas mieux que de la leur accor-

[1] LABBE, *Sacrosancta Concilia*, t. XIV, p. 232.

der ; ils invitèrent avec autant de bienveillance que de générosité, les théologiens protestants à expliquer publiquement leurs opinions, à les soutenir, à les défendre ; jamais ils ne purent les amener, je ne dis pas à affronter cette audience, mais à la demander. Brenz, si audacieux sur les places publiques ou dans les cabarets, n'osait pas, malgré les prévenances des Pères, exposer devant eux ses sentiments. Il se renferma, dit un théologien du concile, Fontidonius, dans un silence pythagoricien ; il n'en sortit que quand il n'y eut pour lui ni honte à craindre, ni danger à courir. Maurice venait d'arborer l'étendard de la révolte ; il menaçait Trente. Les Pères, menacés par ses armes, délibéraient à la hâte sur la suspension. Ce fut le moment psychologique que choisit Brenz pour demander une audience solennelle. Provoquer une dispute en pareille circonstance, était s'avouer vaincu avant le combat ; mais, puisque le concile ne pouvait plus délibérer, Brenz se déclare un invincible, un foudre de théologie. Fontidonius leur attribue encore une intention qui, si elle était réelle, ferait peser sur leur mémoire, déjà souillée par le souvenir de tant de mauvaise foi, le reproche d'une féroce perfidie : ils auraient donc demandé une conférence pour prolonger le séjour des Pères à Trente et donner à Maurice le temps de les envelopper dans le même massacre, ou dans le même esclavage[1]. Quoi qu'il en soit de cette imputation, il est certain que les faux fuyants des théologiens et des envoyés protestants cadraient avec les plans de la révolte. L'Église qui est simple comme la colombe, est aussi prudente comme le serpent. Jules III ordonna la suspension du concile ; par suite des appréhensions que causait le voisinage du champ de bataille, les Pères l'avaient déjà suspendu de fait. Le décret n'en fut publié solennellement qu'à la seizième session, qui eut lieu le 28 avril. Diverses vicissitudes, la mort de Jules III, le court pontificat de Marcel II et l'élection de Paul IV, imprimèrent une nouvelle direction aux affaires de l'Église et de l'Europe.

Ce qu'il faut penser du refus des protestants.

43. Il est constant que les protestants d'Allemagne en avaient

[1] LABBE, t. XIV, col. 1805.

appelé du Pape au concile général et il est parfaitement prouvé par l'histoire que, quand ce concile fut réuni à Trente, à leur porte, ils refusèrent obstinément de s'y rendre. Que faut-il penser de leur refus ? Nous pensons qu'ils n'avaient pas le droit de se dérober et que rien ne peut excuser leur désobéissance. Les motifs à l'appui de ce jugement nous sont fournis par le P. Jésuite Biner. « Je déclare formellement, dit-il, et en toute vérité, que rien ne peut justifier leur contumace ; car le concile de Trente était *général*, *légitime*, et tout chrétien lui devait obéissance. Car enfin, que lui manquait-il ? Il avait été annoncé dans tout le monde chrétien, il l'avait été par celui que le droit et un usage constant avaient investi du pouvoir de convoquer les conciles, par le souverain pontife romain, qui, comme successeur de saint Pierre, a reçu de Jésus-Christ la mission de remplir auprès de son troupeau sur la terre, l'office de pasteur suprême, avec le droit de lier et de délier, avec les clefs, emblème significatif de sa puissance. Jamais l'Église n'a autrement procédé, ainsi que nous l'avons démontré en traitant cette question : *Qui a le droit de convoquer les conciles généraux ?* Et si les novateurs attribuent ce droit à l'empereur, prétention que nous avons réfutée, on répondra que le concile de Trente a été convoqué et continué par la volonté souveraine des empereurs. — On y appela tous ceux qui doivent y assister avec droit de suffrage, c'est-à-dire tous les évêques du monde chrétien, eux que saint Paul avertit de veiller avec autorité sur le troupeau tout entier, eux que le Saint-Esprit a chargés, comme chefs, de gouverner l'Eglise. C'est ce que nous avons décidé et prouvé ailleurs en traitant de la question : *Qui doit être appelé à faire partie d'un concile général ?* — Que si les protestants prétendaient que l'on devait aussi les y convoquer, ils l'ont été surabondamment par tant de lettres, par tant de légats qui leur ont été envoyés avec des sauf-conduits qui mettaient leur liberté sous la garantie de la bonne foi publique, et dont les termes avaient été prescrits par eux-mêmes. Quant au suffrage dérisoire qu'ils réclamaient pour leurs docteurs, de quel droit se l'attribuaient-ils ? Jamais ni curés, ni simples docteurs, n'en ont joui. Est-ce que cette objection n'eût pas été une arme pour les

hérétiques condamnés dans les premiers conciles de l'Église? Attaque-t-on pour cela la légitimité de ces conciles? Le droit divin, la coutume, les décrets de nos Pères, ont établi qu'un concile serait composé d'évêques qui tous auraient droit de suffrage. Avait on donc à célébrer un concile nouveau et sans exemple dans l'Église? Qu'est-ce donc que cette prétention, sinon l'anéantissement de la forme de tous les conciles?

La présidence du Pape.

45. Mais disent les protestants, le concile ne pouvait être présidé par le Pape, prévenu lui-même d'avoir corrompu l'Église; on ne peut en même temps s'asseoir sur le siège du juge et sur le banc de l'accusé. Arrêtons-nous un moment. C'est là ce qu'aurait pu dire Arius, en voyant, au concile de Nicée, siéger parmi ses juges, Alexandre, évêque d'Alexandrie, son antagoniste en matière de foi. C'est là ce qu'aurait pu dire Nestorius contre le concile d'Éphèse, présidé par son adversaire déclaré, saint Cyrille. C'est là ce qu'auraient pu dire, par la même raison, Eutychès et Dioscore, contre le concile de Chalcédoine, présidé par Léon Ier en la personne de ses légats, puisque toute la discussion se passait entre Léon Ier et Dioscore. Est-ce que ce n'est pas là une objection dont pourraient s'emparer contre les conciles tenus dans les siècles les plus reculés par les papes en personne ou par leurs légats, tous les hérétiques qui y furent condamnés, puisque tous accusèrent de corruption et l'Église et ses prélats. Concluera-t-on de là qu'il n'y a pas eu un seul concile légitime? Faut-il ravir pour cela au Souverain Pontife des droits qu'il possède, dont les titres sont dans les saintes Écritures, et que la coutume de tant de siècles a sanctionnés? Il est faux d'ailleurs de dire qu'il s'agissait de la cause privée du Pape: c'était l'intérêt général de la foi, de la religion, de l'Église, que l'on avait à discuter. Quant à la maxime qu'ils allèguent, que nul ne peut être juge et partie tout ensemble, elle n'est applicable qu'aux particuliers et non aux souverains; tant qu'une déclaration spéciale et un jugement légal ne leur ont pas ravi leur puissance, ceux-ci ne cessent pas d'être juges par cela seul que l'on est en litige avec eux; de là vient que l'on en appelle quelquefois du souverain mal informé au même souverain mieux informé. Lorsque Ca-

lixte III fut accusé d'un crime, personne n'osa soulever à cet égard la discussion dans le concile convoqué par l'empereur avant que le Pape lui même en eût donné l'ordre. Au concile de Rome, sous Symmaque, tous les évêques s'accordèrent à reconnaître que nul autre que le souverain Pontife n'avait le droit de convoquer l'assemblée, malgré l'accusation dont il était l'objet. Enfin, les incriminations des protestants étaient connues dans tout l'univers. Les clameurs de leurs prédicants, les libelles diffamatoires les avaient assez répandues. Ce ne fut pas seulement le souverain Pontife, ce fut l'assemblée de l'Église universelle qui eut à prononcer sur ces imputations, et cela dans la plus entière liberté.

46. « Je dis en pleine liberté : car il est de toute fausseté de dire que le concile en ait été privé. Qu'on lise l'histoire du concile de Trente écrite avec autant de bonne foi que d'érudition par Pallavicini, partout on trouvera des preuves de l'indépendance avec laquelle les Pères de l'assemblée exposèrent leur opinion, discutèrent leurs sentiments et donnèrent leurs suffrages, sans aucun égard pour la cour de Rome, ni pour les prérogatives des souverains Pontifes. Paul III permet au concile de réformer les tribunaux et la cour même de Rome, et d'ordonner tout ce qu'ils jugeraient être dans l'intérêt général de l'Église. Il n'y eut certes pas un seul dogme, pas un seul règlement disciplinaire établi en faveur des souverains pontifes. En veut-on un exemple? Les neuf dixièmes des Pères s'accordaient à reconnaître la supériorité du Pape sur le concile, mais sur les réclamations de quelques Français, soutenus par un petit nombre de leurs partisans, le souverain Pontife n'insista pas pour faire confirmer cette décision. La ville même où se tint le concile dépendait de l'empereur et non du Pape, et les orateurs de toutes les nations orthodoxes furent admis à faire entendre toutes les propositions et les objections qu'ils jugèrent convenables. — Cette liberté même et cette affluence d'envoyés de tant de nations diverses firent naître des contestations assez fréquentes; d'accord sur les dogmes de la foi, on ne l'était pas sur les droits de préséance, sur les titres, sur les réformes disciplinaires elles-mêmes, dans lesquelles les princes croyaient voir une atteinte por-

La liberté du Concile.

tée à leurs droits et à leurs prérogatives. Exiger qu'une si nombreuse armée, convoquée de tous les points de la terre, ne donnât l'exemple d'aucune dissidence, c'est sortir de ce monde et vouloir assister à un concile tenu par des anges. Si quelqu'un s'appuie sur ces discordes passagères, fruit de la pleine liberté que l'on avait de tout dire, de tout proposer, et déprécie le concile pour ce motif, il faut aussi qu'il rejette les premiers conciles œcuméniques de l'Église; car tout homme un peu érudit sait que le concile de Trente ne fut pas témoin de la sixième partie des violentes discordes qui troublèrent ceux d'Éphèse et de Chalcédoine : ces discussions mêmes sont un argument en faveur de la liberté dont on jouissait dans ce synode.

Bases de discussion et votes.

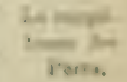
47. « Mais, disent les protestants, on ne devrait baser les décisions que sur l'Écriture Sainte et non sur les traditions et les canons, et l'on ne devait pas les rendre à la pluralité des voix. Je réponds que le concile, avant de passer outre, commença par définir quelles Écritures devaient être regardées comme contenant la parole de Dieu, et les prit pour source de ses conclusions dogmatiques. Demander que l'on répudiât les traditions, est une chose souverainement injuste, impie et contraire aux saintes Écritures de l'Ancien et du Nouveau Testament, où se trouve inscrit formellement le précepte de garder les traditions. Quoi ! nous rejetterions l'antiquité tout entière, les conciles, les saints Pères, la parole même si divine de notre souverain Maître ! Que les sectaires, si pleins de mépris pour les saints oracles, apprennent quelles sont les dispositions du droit civil à cet égard, dispositions consacrées par un édit de l'empereur. « C'est outrager le saint concile que de venir publiquement remettre en question des notions jugées, et discuter de nouveau sur des points sagement arrêtés. » Il est constant que les conciles œcuméniques firent un usage fréquent de traditions, et, dans le septième concile général, on décréta que l'on s'appuierait même sur les traditions non écrites. Il faut en dire autant des saints canons. Quel motif aurions-nous de répudier les respectables décisions des saints Pères ? La prétention d'empêcher de voter à la pluralité des voix non seulement est contraire aux coutumes de nos

ancêtres, à celles de toute l'antiquité, à celle de tous les conciles, mais encore elle est directement opposée au but que se proposent les synodes. Ce but est de terminer les discussions ; comment l'atteindre, si la majorité des suffrages ne doit pas l'emporter. Si l'on ne recueille pas les opinions pour donner gain de cause à la majorité, comment saura-t-on l'avis du concile dans une discussion où des deux côtés l'on invoque le témoignage des saintes Ecritures ?

48. Mais, dit-on, il fallait convoquer le concile en Allemagne, et, conformément au conseil de saint Cyprien, juger le procès où il était né. J'entends. Eh ! quelle est donc cette voix étrangère à toute l'antiquité, qui vient nous dire : *Nos pères étaient dans l'erreur ; les premiers conciles de l'Église catholique étaient dans l'erreur ?* L'arianisme prend naissance à Alexandrie, en Égypte : pourquoi donc est-il condamné à Nicée, en Bithynie ? Le nestorianisme est sorti de Constantinople ; pourquoi donc a-t-il été frappé à Éphèse ? Eutychès dogmatise en Europe : pourquoi l'anathématise-t-on en Asie ? Le donatisme infecte l'Afrique : pourquoi Melchiade va-t-il chercher à Rome le contre-poison ? La Thrace est le théâtre des premières fureurs des iconoclastes ; pourquoi les avoir foudroyés de Rome et de Nicée, et non pas sur le lieu même ? Les apôtres eux-mêmes ont été dans l'erreur, car la discussion sur les obligations légales, soulevée à Antioche, ne fut fixée par eux qu'au concile de Jérusalem. Et d'ailleurs, Trente, cette ville si commerçante, rendez-vous de tant de peuples, est une ville d'Allemagne, soumise aux lois allemandes, faisant partie du Tyrol, province allemande. Aurait-on donc voulu que le concile fût convoqué à Wurtemberg, sous la présidence de Luther ? C'eût été absolument comme si les ariens avaient exigé que le synode s'assemblât à Alexandrie, en prenant pour président Arius lui-même. Saint Cyprien veut que les procès entre particuliers se terminent où ils ont été commencés, mais il ne confond point avec eux les discussions publiques où la foi et l'Eglise entière sont intéressés.

Le lieu du Concile.

49. L'on accusait en vain le concile d'avoir été composé d'ignorants et de n'avoir fait qu'effleurer la discussion sans peser mûrement le pour et le contre. Ces hommes, c'était l'élite des nations



orthodoxes, des hommes fameux dans le monde entier par leur science, leur érudition, leur sagesse, leur sagacité. Les raisons pour et contre furent examinées et pesées avec le plus grand soin et l'attention la plus scrupuleuse. Ce fut au point que pour ajouter, ôter, mettre un mot l'un pour l'autre ou le changer, il fallut souvent de longues délibérations. En vain encore, dirait-on, que les décisions n'étaient pas conformes à la parole de Dieu : c'est une assertion gratuite et sans aucun fondement. Quels sont donc les points en opposition à la parole de Dieu ? Est-ce que tous les hérétiques précédemment condamnés ne pourraient pas élever la même prétention, ou plutôt formuler la même absurdité ? Nul dogme n'y fut fixé, sans avoir été révélé par la parole de Dieu, sans l'assistance du Saint-Esprit, qui, fidèle aux promesses qu'il a faites dans l'Évangile de son Eglise, lui prodigue ses inspirations et lui enseigne toute vérité. Les protestants, trois fois invités, notamment dans les sessions treizième, quinzième et dix-huitième, à se rendre enfin au concile, ayant pour garantie la foi publique, auraient dû venir alléguer les témoignages des saintes Écritures, si elles en contiennent en leur faveur. Pourquoi s'enfuirent-ils devant le jour ? pourquoi les délégués arrivés à Trente avant la guerre d'Afrique ne produisirent-ils pas ces textes de l'Écriture Sainte ? pourquoi s'en tinrent-ils à des reproches et à des réclamations ? Non, non, ce n'est pas là ce qui révèle une âme avide de la vérité, c'est le propre d'un esprit qui la redoute, d'un esprit turbulent, obstiné dans ses funestes préventions.

La non-réception du Concile.

50. On nous dira peut-être que le concile de Trente n'a pas été reçu dans tous les royaumes, ni dans toutes les provinces catholiques et qu'ainsi on ne peut reprocher aux calvinistes et aux luthériens de n'avoir rien de commun avec les décrets. Je réponds que, pour tout ce qui concerne la doctrine et les dogmes de foi, le concile de Trente a été reçu par tous les catholiques de l'univers et c'est précisément le point où il est en désaccord avec les protestants. Puis, même pour ce qui concernait les nouveaux statuts disciplinaires, il fut admis dans la plupart des pays catholiques. Si le législateur l'exigeait absolument, il faudrait bien que tout le monde

l'admit et l'observât, à moins de circonstances graves et exceptionnelles ; car les sujets n'ont pas le droit de se soustraire ou de se soumettre à la loi selon qu'il leur plaît ou non de le faire. Mais notre bonne mère, la sainte Eglise, juge quelquefois utile d'avoir égard à la faiblesse de ses enfants, de peur que le remède ne devienne un poison, par suite de la faiblesse de l'estomac de celui qui le prend et qui ne peut digérer une nourriture plus substantielle. Mais admettons encore que des décrets disciplinaires du concile aient paru trop sévères à des esprits faibles ; quel parti en tireront les protestants, sinon de se fermer la bouche à eux mêmes et de perdre le texte de leurs plaintes réitérées au sujet du relâchement de la discipline et de la corruption qui en était la suite ? Ce n'est pas qu'ils soient pour eux-mêmes grands partisans d'une discipline rigoureuse ; mais uniquement pour avoir un reproche à adresser aux catholiques. Du reste, nous le répétons, il n'y eut pas dans tout l'univers un seul catholique qui ne reçût avec la plus profonde vénération la doctrine dogmatique consacrée par le concile de Trente. Pourquoi les dissidents ne suivirent-ils pas la même voie ? comment pourraient-ils justifier cette rebellion ?

51. « Les protestants ne peuvent alléguer que le Concile se soit gardé de traiter les matières qu'il importait de discuter, ou celles qui avaient été discutées avec eux. Car, suivant en ce point les anciennes coutumes, les membres du concile commencèrent par donner une profession de foi dans laquelle ils prirent pour base et pour fondement de leurs actes à venir les Saintes Ecritures. A l'exemple de l'antiquité la plus reculée, ils énumérèrent l'un après l'autre les livres de l'Ancien Testament et ceux du Nouveau : pour couper court même aux disputes de mots, à cause des variantes, on approuva la traduction du grec et de l'hébreu depuis longtemps et partout en usage. Puis on passa au péché originel et aux misères de notre nature corrompue, on établit sur ce point l'orthodoxie. Pour tout ce qui avait rapport à la nature, aux causes, aux effets de la justification, on mit en relief la doctrine divine, à la confusion des hérésiarques anciens et modernes. — Puis on traita des sacrements en général et de chacun en particulier, les classant

avec ordre, les différenciant selon les traditions chrétiennes et le
inspirations divines. On fit ressortir l'institution, les caractères, l
forme, la vertu, l'efficace de ces saints mystères, de ces onction
célestes. La doctrine sur le saint sacrifice de la messe, sur la com
munion sous les deux espèces et celle des enfants, devient l'obje
d'une discussion consciencieuse et de définitions orthodoxes : en
suite on fixe les dogmes salutaires des indulgences, du purgatoire
du culte et de l'invocation des saints, des images et des reliques
Tous ces points furent discutés en suivant la lettre et religieuse
ment la parole de Dieu, et cela avec tant de sagesse et de lucidité
qu'il était évident pour tout homme sage que les décisions étaien
dictées par le Saint-Esprit lui-même, descendu selon la divine pro-
messe, pour enseigner la vérité. On ne se contenta pas de démon-
trer, Dieu aidant, les dogmes de la foi chrétienne et la religion d
culte divin, on songea à réformer les abus, on proscrivit toutes le
superstitions, tous les trafics honteux, tous les actes empreint
d'irrévérences. Combien d'autres décisions furent rendues en vu
du rétablissement de la discipline ! Combien d'autres décrets vin
rent régler le culte à rendre au Seigneur, avancer la perfectio
des âmes, assurer la pompe des cérémonies religieuses et la gloir
immortelle de l'Église. Les prêtres, en particulier, reçurent des rè-
gles de conduite et d'enseignement, et, pour que ceux qui se des-
tinent au service de Dieu comme ses ministres fussent à même, dè
leurs premières années, de puiser à la source des vertus et de l
science, on recommanda aux évêques les séminaires où s'en con-
servaient les germes et qui assuraient à l'Église des fruits si bril-
lants, une si ample moisson.

Non-recevabilité des Protestants.

52. « Que pouvez-vous donc réclamer encore, vous qui refuse
d'obéir à cette sainte et souveraine assemblée de Trente ? Que l'o
prescrivît des bornes aux censures ecclésiastiques et surtout au
excommunications ? on l'a fait ; que les jugements s'instruisissen
au lieu où la discussion avait pris naissance ? c'est ce qui est ar-
rivé ; que le clergé fût réformé ; qu'on abolît le concubinage, le
gains illicites, le commerce, le trafic, les scandales que vous lui re-
prochez ? ces abus ont été détruits ; que l'on décidât les question

de controverse nouvellement élevées? c'est ce qu'on a fait avec mûre délibération, avec tout le soin désirable, la bonne foi la plus incontestable; et quels sont les auteurs de cette décision? tout ce que l'Allemagne, l'Italie, la France, l'Espagne, la Hongrie, la Bohême, l'Angleterre, l'Irlande, le Portugal, la Pologne, la Suède, la Belgique, la Moravie, l'Illyrie et la Grèce ont de plus illustre; ce sont des cardinaux, des patriarches, des archevêques, des évêques, des orateurs, des abbés, des généraux d'ordres, des procureurs, des théologiens, des jurisconsultes, des docteurs fameux par l'étendue de leur science, par la pénétration de leur esprit, par la ferveur de leur piété, par la pureté de leur vie, ainsi que par l'expérience consommée. — Que demandez-vous donc encore? Celui qui a convoqué le concile, qui l'a présidé par ses légats, c'est celui que la Sainte Ecriture, l'usage, les coutumes de nos pères ont investi du droit de le convoquer et de le présider. On a appelé à ce concile de tous les pays du monde chrétien, ceux que le Saint-Esprit a établis évêques pour le gouvernement de l'Église de Dieu, et on leur a donné droit de suffrage, à l'exemple de tous les synodes ecclésiastiques, même des temps les plus reculés. Tout a été discuté avec la plus scrupuleuse attention; les arguments des protestants ont été pesés; les décisions ont été rendues en pleine liberté; on n'a rien dissimulé, toutes les plaies ont été mises à nu; la controverse a été soutenue avec vivacité, pour que la vérité en sortît dans tout son éclat et dans toute sa force. Que conclure de tout ce qui précède, sinon que tous les prétextes allégués par les protestants pour justifier leur refus d'assister au concile et leur rébellion contre ses salutaires décrets, sont de frivoles allégations qui ne reposent absolument sur aucun fondement.

§ III. L'ÉGLISE EN FRANCE SOUS HENRI II

53. François I[er] avait su tenir en échec les sectateurs des nouveautés protestantes. A cette époque, les inventions de Luther, de Zwingle, de Calvin et de plusieurs autres, n'étaient que des opi-

nions individuelles, discutées, contestées ou admises d'un petit nombre de personnes, dont toute la communion se bornait à des échanges de lettres. Lorsque, parmi ces protestants dispersés, il se produisait quelque acte tombant sous le coup de la loi, la loi les frappait, punissant non pas l'opinion, mais le délit légal. Avec la société comme elle était organiséé, les sectaires ne pouvaient prétendre à rien tant que le pouvoir leur serait hostile, aussi espéraient-ils que la mort de François I[er] leur ouvrirait un régime plus doux : Henri II, monté sur le trône en 1547, montra bientôt qu'il serait aussi zélé catholique que son père. Son règne fut même l'époque des arrêts formidables et des graves exécutions. Naturellement modéré, très susceptible d'accepter les influences, Henri chargea Montmorency et les Guise de veiller aux intérêts du royaume. Les Guise se montrèrent dignes de cette fortune : François de Guise devait être l'épée flamboyante de la royauté ; son frère Charles, le grand cardinal de Lorraine, fut la tête du parti dont son aîné était le bras. Les affaires intérieures du royaume appelèrent d'autant plus leur attention, que sous François I[er], les émissaires des opinions nouvelles avaient plus ardemment travaillé les masses. Les villes ou le calvinisme jetait les plus profondes racines étaient Lyon, Langres, Bourges, Angers, Poitiers, Autun, Troyes, Issoudun et Rouen. A Lyon, Pierre Fournelet commença à prêcher l'erreur à une quinzaine de marchands ; ce troupeau fut augmenté par Jean Fabri, depuis ministre à Genève. A Langres, il se forma une assemblée sous la direction d'un nommé Séraphin, qui fut brûlé peu après à Paris. A Bourges, plusieurs prédicants, comme Jean, Michel, Marlosat et d'autres, pervertissaient la ville et tout le pays : on faisait peu d'exécutions dans cette province, parce qu'elle dépendait de la reine de Navarre. A Angers, l'évêque, Jean Olivier, avait favorisé, dit-on, les sectaires. A Poitiers, un cordelier et un abbé avaient perverti beaucoup de personnes. A Issoudun, le lieutenant général et le procureur du roi, avaient secondé les prédicateurs calvinistes ; un cordelier et un dominicain étaient entrés dans leur jeu. A Rouen et un peu partout, plusieurs dames de considération s'étaient données à la nouvelle doctrine. On

ne doit pas en être surpris ; l'exemple de tous les siècles nous apprend que les hérésies naissantes trouvent aisément, chez les femmes, aide et protection. La femme n'est pas moins jalouse de la puissance d'esprit que des grâces de la beauté ; rien ne la charme plus que de s'ingérer à quoi elle ne doit point réussir. L'esprit de curiosité, l'amour des opinions singulières, le désir de briller dans les conversations, l'engouement pour les directeurs qui promettent du neuf et du merveilleux, ne prédisposent que plus le sexe faible aux charmes de la séduction ; une fois qu'il est perverti, il n'a, comme Ève, que trop de pouvoir pour entraîner les hommes à sa suite.

54. Ces tendances vinrent bientôt ébranler l'œuvre de Calvin. La secte des libertins prit à revers son entreprise. Cette secte avait pris naissance à Lille en Flandres ; deux hommes de néant, l'un Chopin, l'autre Quentin, en étaient comme les fondateurs. Instruits à l'école protestante et tout forts de leur droit d'examen, ils voulurent examiner à leur manière et dogmatiser pour leur compte. Non contents d'invectiver contre le Pape et l'Église Romaine, formule générale et comme de style dans toutes les sectes, ils posèrent comme principe qu'il n'y a qu'un seul Esprit immortel, infini, répandu partout, qui est l'Esprit de Dieu, en sorte que c'est Dieu même qui anime les hommes, qui opère tout en eux, comme étant formellement uni à leur corps. De là, ils tiraient une multitude de conséquences également absurdes et impies : par exemple, qu'il n'y a point d'autres substances spirituelles que Dieu ; que tout, bien et mal, est de Dieu comme unique agent, sans qu'on en puisse rendre l'homme responsable ; qu'ainsi l'on ne peut condamner, ni punir, ni régler, ni prévoir, et que toute notre destinée est de vivre ici-bas au gré de nos désirs, sans crainte et sans espérance ; que la rédemption opérée par Jésus-Christ consiste dans le rétablissement de l'État d'innocence où se trouvait Adam avant son péché, et que cet état n'avait été rien autre chose que l'ignorance absolue de ce qu'on appelle destruction du bien et du mal. Ces hommes, libertins de croyance et de conduite, aussi bien que de nom, interprétaient l'Écriture à leur gré, dans tous les sens ; ils

n'attendaient ni résurrection des corps, ni jugement universel ; ils vivaient comme les Sadducéens et les disciples d'Epicure ; plusieurs de leurs dogmes pourraient les faire regarder comme les disciples de Spinosa. Après avoir fait des prosélytes en France, ils se répandirent dans d'autres provinces ; on en vit à Paris et à Rouen ; Calvin écrivit contre eux : c'est surtout son ouvrage qui nous les fait connaître. Le novateur fut affligé de voir sortir, du sein de sa prétendue réforme, des opinions si monstrueuses. Malgré sa haine, il avoua que le Pape et l'Église Romaine faisaient moins deshonneur à Dieu. « Car enfin, disait-il, le Pape conserve une forme de religion, il ne retranche pas l'espérance de la vie future, il enseigne qu'il faut craindre Dieu, il reconnaît des différences entre le bien et le mal, il confesse que Jésus-Christ est vrai Dieu et vrai homme et il respecte encore l'autorité de l'Écriture[1]. » On ne conçoit pas bien, après ces aveux, comment le Pape pouvait être l'Antechrist, ainsi que Calvin le répète si souvent ; mais les libres penseurs sont voués à l'inconséquence et pour rester d'accord avec leurs principes, ils sont condamnés à la contradiction.

Autre secte.

55. Pendant que les Libertins formulaient ces dogmes grossiers et les enseignaient surtout par le désordre de leurs mœurs, un cordelier de Rouen, expliquant l'Évangile à son gré, jeta le plan d'une religion qui lui était propre et où il prétendait ne dépendre de personne. A l'exemple des Libertins, son principe faisait Dieu auteur de toutes choses, et, de cette vérité, concluait très faussement qu'il n'y a aucune différence entre le bien et le mal ; que tout est bon et louable, parce que c'est l'ouvrage de Dieu : à quoi il ajoutait, d'un style dévot, qu'il faut soumettre tous nos sens au divin Maître, que nous ne devons jamais compter sur notre sagesse, mais que notre esprit doit être tenu captif sous l'empire de Jésus-Christ. Le cordelier de Rouen prétendait, comme tous les autres novateurs, découvrir son système dans les Écritures. D'abord il avait rassemblé des passages pour nier le péché originel, pour attribuer à Dieu seul la réprobation des méchants, pour détruire la liberté, pour établir l'homme

[1] Calvini, *Opera*, t. VIII, p. 377.

dans une sorte de paix, de joie même, après avoir fait le mal, sous prétexte que telle est la volonté de Dieu. A cela, il ajoutait qu'il n'y a qu'un péché à craindre : la bonne opinion de notre mérite ; et qu'une vertu à pratiquer : l'aveu de notre totale impuissance, aveu qui comprend, disait-il, toute la mortification, toute la pénitence, toute la perfection du Christianisme. En quoi il se contredisait, puisque, après l'avoir proscrite, il admettait maintenant une sorte de distinction entre le bien et le mal. Les sentiments bizarres de ce cordelier étaient d'autant plus goûtés que son Pathmos était une prison. On allait l'y voir et l'entendre ; on lisait plus assidûment ses écrits ; les femmes surtout étaient charmées de sa doctrine ; elles adoucissaient par des présents les rigueurs de sa captivité, et, à la liberté près, il ne manquait rien à son bien-être. Calvin, on le devine, ne l'entendait pas ainsi ; il écrivit à ceux de Rouen une dogmatique, sèche et cassante, où il veut réfuter son adversaire par les Écritures ; mais comment ne sentait-il pas le faible de sa méthode appliquée à un autre sectaire, tout aussi en droit que lui d'expliquer cette divine parole à son gré. On comprend aussi, à la lecture de cet ouvrage, que sur les articles de la prédestination et de la réprobation, de l'état des hommes depuis le péché d'Adam, de l'obligation d'éviter le mal et de faire le bien, Calvin fournissait des armes contre lui-même, en n'admettant aucune liberté dans les hommes, aucune volonté en Dieu de sauver ceux qui ne sont pas du nombre des élus, aucune possibilité en nous de garder les commandements, si Dieu ne nous accorde une grâce nécessitante. Ces principes de Calvin autorisaient beaucoup le cordelier quiétiste, peut-être déiste ; car il paraît autant l'un que l'autre. Calvin, dans sa lettre, l'accablait de reproches, mais vomissait encore plus d'injures contre ces prétendues dévotes qui s'étaient laissé prévenir en faveur du nouveau système.

56. Il y avait alors procès entre l'Université et l'abbaye de Saint-Germain pour l'entrée du Pré aux clercs ; procès devant les tribunaux au sujet des éditions de la Bible faites par Robert Etienne ; et grand émoi dans l'opinion à propos de l'exécution de Spifame, évêque apostat de Nevers. Pour apaiser les esprits, Henri voulut,

dès son entrée dans la capitale, donner des preuves de son zèle. Le onze juin 1549 avait eu lieu cette cérémonie ; le 4 juillet suivant, plusieurs hérétiques subirent la peine du feu à laquelle ils avaient été condamnés. Le roi voulut que leur supplice fût précédé d'une procession générale, pour obtenir de Dieu la paix de l'Église et l'extirpation des hérésies. On alla, avec le Saint-Sacrement et beaucoup de reliques, de l'Eglise de Saint-Paul à celle de Notre-Dame. Toutes les communautés régulières et ecclésiastiques, toutes les compagnies de justice avaient été invitées ; et le roi même, la reine, les princes du sang, tous les grands officiers de la couronne prirent part à cet acte solennel. Le Saint-Sacrement était porté par le cardinal de Guise, accompagné du doyen et de l'archidiacre de Paris, le même prélat chanta la messe à Notre-Dame ; on y vit aussi les cardinaux de Vendôme et de Châtillon, avec douze ou treize archevêques ou évêques. Après la messe, le roi et la reine dînèrent à l'évêché, où tous les corps vinrent les complimenter : le cardinal de Guise porta la parole pour le clergé, le premier président du parlement pour le corps de justice et le prévôt des marchands pour la ville. Ce dernier, parlant de la religion, dit que la devise de Paris avait toujours été *un Dieu*, *un roi*, *une foi*, *une loi*, et que cette ville s'opposerait constamment aux nouveautés pernicieuses que l'hérésie tâchait d'introduire. Sur le soir du même jour, les hérétiques condamnés furent exécutés en divers quartiers de la ville ; et le roi, de retour à son palais, en vit brûler quelques-uns dans la rue Saint-Antoine. De plus, pour empêcher l'erreur de se répandre, le prince renouvela les anciens édits. Défense fut faite, comme sous François I[er], d'imprimer ou de vendre aucun livre sans l'approbation de la Faculté de Théologie de Paris. Défense d'en faire venir de Genève ou d'autres lieux infectés de l'hérésie. Défense à toutes personnes non-lettrées de disputer de la religion ; et à qui que ce fût d'envoyer de l'argent à ceux qui étaient sortis du royaume pour cause d'erreur, de les favoriser ou de leur prêter secours. Henri ordonna de plus qu'il ne serait reçu aucun officier de justice dans les tribunaux, aucun professeur ou maître dans les écoles, sans avoir fourni des témoignages de catholicité, il recom-

manda surtout de punir de mort, sans exception, tous les hérétiques obtinés ou relaps, tous ceux qui auraient dogmatisé, profané les choses saintes ou tenu des assemblées clandestines de sectaires. La plupart de ces ordonnances furent promulguées par l'édit de Châteaubriant, en 1551.

Affaire de juridiction.

57. Une autre déclaration vint bientôt pourvoir à une meilleure application des lois. Depuis longtemps, les évêques se plaignaient de la manière dont on administrait la justice dans les causes d'hérésie. Les magistrats civils décidaient ces questions et condamnaient les coupables. Or, les prélats du royaume trouvaient cette manière d'agir en opposition avec les droits de la juridiction ecclésiastique ; ils se plaignaient aussi du peu de soin avec lequel se faisaient les informations. François I[er] avait eu égard à ces plaintes : mais sa déclaration, toute favorable aux évêques, n'avait pas été enregistrée depuis six ans qu'elle était rendue, peut-être parce que sa lettre seule avait suffi pour stimuler le zèle des magistrats contre les sectaires ; et, en effet, si j'en crois de Thou, il y avait peu de reproches à leur adresseur sur cet article. Henri II, entrant dans les vues de son père, fit enregistrer cet édit ; il fut décidé qu'à l'avenir les juges laïques feraient seuls les procédures et que le tribunal ecclésiastique rendrait le jugement. On n'avait en vue que de faire droit aux réclamations du clergé. Cependant il se trouva des esprits extrêmes pour s'imaginer que les ministres du roi n'avaient d'autre but que de soustraire les hérétiques à la rigueur des supplices, auxquels les condamnaient les cours séculières. Le clergé, disaient-ils, n'a point le droit de punir de mort. Si donc les religionnaires n'ont plus pour juges que des gens d'Église, ils en seront quittes désormais pour quelques peines de droit canon, fort clément, seules peines que puisse infliger le pouvoir ecclésiastique. L'inconvénient qu'on avait prévu arriva, il y avait moins de rigueur dans les sentences ecclésiastiques que dans les arrêts des magistrats. Par la suite, Henri II confia de nouveau le jugement du crime d'hérésie, aux ministres de la justice royale, ordonnant seulement que, quand les accusés seraient entrés dans les ordres, les juges séculiers s'adjoindraient un certain nombre de juges d'Église.

Pour mettre au clair cette question, il nous semble qu'on eût gagné en venant à la procédure de l'Inquisition ; confier au juge d'Église la connaissance et le châtiment du péché contre l'Église ; confier au magistrat séculier la connaissance et le châtiment du crime commis contre l'ordre social.

Concile de Narbonne.

58. L'hérésie était surtout menaçante dans le midi ; pour la contenir, l'Eglise ne se contenta pas du zèle des tribunaux, elle lutta vigoureusement contre l'invasion et lutta, comme elle sait lutter, par les conciles. Le concile s'ouvrit à Narbonne le 10 décembre 1551 ; par suite du défaut de résidence, pendant les dix jours de sa durée, on n'y vit aucun évêque de la province, mais seulement des ecclésiastiques de second ordre, députés à leur place. Le chef de l'assemblée fut Alexandre Zerbinatis, professeur de droit, protonotaire apostolique et vicaire général du cardinal Pisani, archevêque de Narbonne. Les grands vicaires des évêques de Béziers, Carcassonne, Montpellier, Lodève, Uzès, Agde, Nîmes. Aleth, Saint-Pons, avec l'abbé de Cannes et les députés des églises cathédrales formèrent le concile. L'église d'Elne n'y fut pas représentée. Ces simples prêtres, avec mandat régulier de leurs évêques respectifs, dressèrent soixante-six canons, qui donnent une grande idée de leur savoir. On y parle d'abord de la foi catholique et l'on reconnaît, avant tout, l'autorité du Souverain Pontife, auquel, dit le Canon, tous doivent obéir, et auquel nous obéissons, croyant et recevant, d'un cœur sincère, tout ce qui a été enseigné et ordonné par la sainte Eglise Romaine et par les Saints Pères assemblés légitimement dans les conciles. Ensuite, pour contredire expressément les hérésies nouvelles, on présente un abrégé de la doctrine de l'Église Romaine, sur les sept sacrements, le purgatoire, la prière pour les morts, la célébration de la messe, le culte de la bienheureuse Vierge Marie et des saints, les jeûnes et les abstinences, les vœux de religion, les pélerinages de piété, les cérémonies de l'Eglise, les images, le libre arbitre et les bonnes œuvres. On termine cet article par l'approbation du formulaire de foi publié par la Faculté de théologie de Paris, en 1543, on en recommande la lecture et l'usage. On menace encore de l'excom-

munication, quiconque s'écartera de la croyance reçue dans l'Église Romaine. On entre ensuite dans les règlements de discipline et l'on commence par ce qui concerne le choix des personnes ecclésiastiques, la naissance, l'âge, les qualités, la capacité, le titre clérical. On règle ensuite tout ce qui regarde la conduite des clercs déjà ordonnés ou pourvus de bénéfices. L'exigence du *Celebret*, le port de l'habit ecclésiastique, l'interdiction des professions civiles, la prohibition des cabarets et des théâtres, la bonne tenue de la maison, l'ordre de vie sont l'objet d'autant de règlements successifs. On détermine très exactement les rapports des clercs avec les tribunaux séculiers. On donne un grand nombre de décrets sur l'âge, les devoirs, la résidence, surtout des bénéficiers à charge d'âmes ; sur les qualités, le salaire et les pouvoirs des vicaires, ainsi que sur les fonctions des curés. On leur ordonne de dresser des registres des baptêmes et des enterrements ; de se pourvoir de certains livres nécessaires, de faire le prône tous les dimanches, d'obliger leurs ouailles à l'assistance de la messe de paroisse, de ne point permettre la prédication aux prêtres étrangers sans s'être assurés de la régularité de leur situation, de conserver et de porter avec respect la sainte Eucharistie, de renouveler le Saint-Chrême, de tenir propres les fonts baptismaux, les vases sacrés et les ornements de l'autel. On condamne toute espèce d'exactions pour les sacrements, les funérailles et, en général, pour toutes les fonctions spirituelles. On parle aussi de l'administration des sacrements de pénitence et d'Eucharistie dans le temps pascal. L'article qui concerne le mariage est fort détaillé. D'autres canons traitent de la clôture des religieuses, du bon gouvernement de ceux qui enseignent les lettres, de l'obligation où sont les médecins d'insinuer aux malades de mettre ordre à leur conscience, de la vigilance à exercer sur les hérétiques et les magiciens. On vient ensuite à ce qui regarde la visite des prélats. Le dernier canon porte qu'on soumet tous ces statuts à l'Église Romaine, mère et maîtresse de toutes les Églises. Nous ne pouvons qu'indiquer sommairement les matières réglées par le concile ; la lecture des actes même fait beaucoup mieux connaître les vues des ecclésiastiques qui com-

posèrent le concile de Narbonne. Ce monument de sagesse peut suffire pour détromper ceux qui regardent la discipline comme totalement déchue au XVI[e] siècle, et comme ayant, par ses défaillances, fourni aux sectaires, une juste raison de s'élever contre l'Église. Le fait est que, s'il y avait des abus, l'Église sut les combattre et que ceux qui s'en plaignaient ne surent que les aggraver.

Rigueur contre les hérétiques.

59. Les justes sévérités des ordonnances royales et les sages décrets des conciles n'empêchèrent point l'hérésie de se répandre. En vertu de l'édit de Châteaubriant, les bûchers furent allumés partout et les novateurs traités sans miséricorde. A Bordeaux, à Nîmes, à Paris, à Toulouse, à Saumur, à Lyon, les exécutions furent sévères. Dans cette dernière ville surtout, on multiplia les châtiments, parce que les nouveautés s'y répandaient plus qu'ailleurs, à cause du voisinage de Genève et de la Suisse. Du reste, le siège de Lyon était occupé alors par le cardinal de Tournon, prélat très décidé pour la saine doctrine et persuadé d'ailleurs, comme l'assure de Thou, que l'état ne peut être tranquille, si l'on y tolère la diversité des religions. L'attention publique fut alors attirée par les excès de Charles Dumontin, le prototype des jurisconsultes, qui opinent contre l'Église, en faveur de César. Ce docteur s'intitulait modestement *jurisconsulte de France et de Germanie*, il déclarait *ne le céder à personne et ne pouvoir rien apprendre des autres.* En 1550, le roi voulant obvier aux fraudes qui se commettaient dans les résignations de bénéfices, avait dressé plusieurs règlements, concernant la conduite des notaires, des banquiers et des juges. Tout y était expliqué avec le plus grand détail, afin que les actes ne fussent, ni clandestins, ni supposés, ni antidatés, ni surannés. Il est évident, par toutes les dispositions de cette ordonnance, que les abus dont on se plaignait, venaient plutôt de l'avidité des aspirants aux bénéfices, que de la connivence ou de l'adresse des officiers de la cour de Rome. Dumoulin, dans son commentaire de l'édit, s'en prit uniquement à cette cour, aux Papes, à la puissance du Saint-Siège qu'il attaqua en ennemi. Dans ce fatras de fausses anecdotes, de fausses décrétales et de fausses interprétations, Dumoulin assure qu'il n'y a aucune primauté dans le siège de Rome, que le Pape

est l'antéchrist et la grande bête couronnée, que l'Écriture seule est la règle de notre foi, que la communion, sous les deux espèces est nécessaire à tous les fidèles, que nous ne sommes justifiés et sauvés que par la foi, qu'il n'y a point d'autre chef de l'Église que Jésus-Christ. Pour ces excès, Dumoulin fut déféré au Parlement ; son commentaire fut déclaré pernicieux, scandaleux, séditieux, schismatique, impie, plein de blasphèmes contre les saints, etc. Dumoulin, recherché en outre par l'Inquisition, passa la frontière, se fit tour à tour, calviniste et luthérien, et ne revint à Paris que pour se livrer à de nouveaux excès.

La [illegible]

60. La tête de Dumoulin n'était pas la seule à tourner. Une espèce de vertige s'était emparé de la France et égarait même les prêtres, pasteurs à l'égard du peuple, devenus, par séduction, faux prophètes. Un religieux de l'Ordre des Carmes, Guillaume Cartel, fut convaincu d'avoir fait la cène avec les luthériens et exclu des grades académiques. Quelques jours après, un docteur franciscain, Henri Mauroy, courut le risque d'exclusion des assemblées de la Faculté, pour avoir prêché que les enfants, morts sans baptême, peuvent être sauvés par la foi de leurs parents. En 1553, un religieux carme, Nicolas Harnoys, licencié en théologie, fut accusé d'avoir tenu des discours contre le culte de la Sainte Vierge et des Saints, et contre la prière pour les morts ; pressé de s'expliquer, il le fit si mal, qu'on dut le déclarer suspens de tous ses droits. Vers le même temps, François Multier, augustin, avança seize propositions qui étaient la pure doctrine de Calvin sur l'Eucharistie, le mérite des œuvres, la grâce, l'intercession des saints, le canon de la messe, l'honneur qu'on rend à la Sainte Vierge, le libre arbitre : la Faculté le censura. Un travail, plus grand pour elle, fut l'examen et la censure de cinquante et une propositions que le gardien des franciscains de Laval lui avait déférées et dont un religieux du même couvent était auteur : le tout fut condamné. L'année n'était pas écoulée, qu'il fallait procéder contre Jean Noël, dominicain de Rouen, au sujet de quatorze propositions. Le fond de sa doctrine était qu'il est permis, convenable et même nécessaire à chacun de lire l'Écriture sainte ; que Jésus-Christ, au jour

de sa passion, a donné permission d'user de toutes espèces de viandes, sans distinction de temps et de jours ; qu'il appartient à tous les fidèles de prêcher ; que les petits et les pauvres parlent mieux de l'Évangile que les prêtres et les prélats ; que l'Église doit être pauvre. Les docteurs proscrivirent ces articles scandaleux. Outre les réguliers qui excédaient, les séculiers et les laïques prêtaient aussi à censure. Le premier président du Parlement de Toulouse, Jean de Mansecal, se fit mettre à l'Index pour un livre ; un autre livre, envoyé de Bordeaux fut repoussé comme contenant des propositions, partie hérétiques, partie suspectes d'hérésies. Nous omettons ici le détail de ces affaires, dont l'examen et la condamnation ne laissèrent presque aucun repos aux docteurs. Ces jugements offriraient peu d'intérêt aux lecteurs. Ils n'en est pas de même des cris de fureur qu'ils arrachaient à Calvin. L'hérésiarque ne cessait de faire retentir ses plaintes au sujet des rigueurs appliquées à ses disciples, et lui-même persécutait à outrance, dans l'enceinte de Genève, quiconque s'écartait de ces sentiments.

Progrès du Calvinisme.

61. « Depuis la mort de François Ier, dit Guizot, la fermentation religieuse avait suivi son cours, plus générale et plus ardente ; les croyances des réformés s'étaient fort répandues ; leur nombre s'était fort accru ; des églises permanentes, professant une foi et soumises à une discipline déterminée, avaient été fondées ; celle de Paris fut la première, en 1555 ; l'exemple fut suivi à Orléans, à Chartres, à Lyon, à Toulouse, à La Rochelle, en Normandie, en Picardie, en Tourraine, en Guienne, en Poitou, en Dauphiné, en Provence, plus ou moins dans presque toutes les provinces. En 1561, on comptait 2,150 églises réformées, *dressées* comme on disait alors [1]. » Les progrès de l'hérésie sont incontestables, mais ces établissements d'églises ne doivent pas se prendre à la lettre. Dès que plusieurs protestants se rencontraient en un même lieu, au lieu d'examiner tranquillement par eux-mêmes, ils se réunissaient en colloques et prenaient l'un d'eux, le premier venu, pour faire la cène ; ce pasteur s'adjoignait des diacres et des anciens, et voilà

[1] *Hist. de France*, t. III, p. 250.

une église constituée. A Paris, le premier pasteur fut un jeune homme de vingt-deux ans ; ailleurs, ce furent habituellement des jeunes gens ou des artisans. Malgré leur médiocrité, ces établissements ne s'effectuaient pas sans contradictions. Pour les empêcher avec plus de succès, Henri II demanda au pape Paul IV, l'établissement de l'Inquisition comme en Italie. Le 25 avril 1557, le Pontife donna une bulle par laquelle les cardinaux de Gien, de Bourbon et de Châtillon étaient constitués chefs de l'Inquisition en France. De plus, le roi renouvela son édit de 1555, par lequel il rendait aux juges ecclésiastiques la connaissance du crime d'hérésie, sans préjudice toutefois de la justice royale qui aurait toujours le droit de punir les attentats publics. Dans ces cas-là même, l'édit voulait que les magistrats des Parlements ou des présidiaux invitassent l'évêque ou son vicaire à assister au jugement, sauf à passer outre, en cas de refus. Un autre article ordonnait que ceux qui seraient convaincus de prêcher l'hérésie, de tenir des assemblées, de vendre des livres condamnés, d'être allés à Genève, fussent punis de mort, sans que les juges entreprissent jamais de remettre la peine ou de la commuer. Enfin le roi déclarait que toutes les confiscations ou amendes, provenant des sentences rendues contre les hérétiques seraient appliquées à des œuvres de piété.

62. Les édits et les exécutions n'empêchaient plus les progrès des sectaires. Les premières personnes de considération qui donnèrent dans les nouveautés furent les seigneurs de la maison de Coligny. Le plus jeune, François d'Andelot, prisonnier en Italie, s'était mis à lire des ouvrages hérétiques ; de retour en France, il s'attacha de plus en plus à la secte calviniste et entraîna ses deux frères : l'amiral de Coligny, d'abord, qui fit peu de résistance ; ensuite le cardinal Odet de Châtillon qui avait, ce semble, toute raison de se respecter davantage et qui échoua sur cet écueil. Avec de pareilles recrues, le caractère anti-social du protestantisme ne devait pas tarder à se produire par des manifestations. Après la sanglante journée de Saint Quentin, le 3 septembre 1557, les novateurs s'assemblèrent au nombre d'environ quatre cents, dans la maison d'un nommé Berthomier, rue Saint-Jacques, vis-à-vis le

collège du Plessis. Le but de la réunion était de faire la cène ; il se trouvait, dans la réunion, même des dames de la maison de la reine. Une assemblée si nombreuse devait faire sensation dans le quartier et probablement tel était le dessein des sectaires. Mais ils avaient compté sans le peuple de Paris, très hostile à tous les conventicules hérétiques. En apprenant ce qui se passait, en violation flagrante des lois, les voisins se munirent d'armes et firent des amas de pierres dans le dessein d'attaquer les sectaires au sortir de la maison de Berthomier. Vers le milieu de la nuit, on en vint aux mains, et l'obscurité ajoutant encore au désordre, tout le quartier fut bientôt en rumeur. Les efforts des assaillants tendaient à forcer la maison pour faire main basse sur les calvinistes. Dans l'imminence du danger, les plus résolus, ceux surtout qui avaient des armes, se firent jour à travers les pierres et les piques ; il resta, dans la maison, environ cent-vingt personnes femmes ou filles, qui tombèrent entre les mains du procureur du roi au Châtelet. Ce magistrat eut toutes les peines du monde à les conduire en prison, pour les soustraire à la fureur du peuple. Alors l'émotion populaire prit un autre cours ; pendant que se faisait l'enquête, des bruits déshonorants se répandaient dans le public, sur les assemblées secrètes du parti. Les juges procédèrent, indépendamment de ces accusations incidentes et punirent, suivant la rigueur des lois, le crime d'hérésie. Sept prisonniers furent exécutés à mort ; d'autres auraient subi la même peine, si une dame compromise ne s'était avisée de nier la compétence du tribunal. Cette diversion donna aux cantons suisses et au comte palatin, le temps d'intervenir ; Henri II, dont les affaires étaient en mauvais état, laissa dormir les lois pour un jour ; les autres coupables furent légèrement punis par l'Official.

Le Pré aux Clercs.

63. Cette leçon, donnée aux novatenrs, amena des représailles. Il ne fallait qu'une occasion pour faire éclater ces sentiments caractéristiques de la lègèreté française. Au fond, la nation était catholique, le gouvernement défendait la foi du peuple, que le peuple, au besoin, eût su défendre ; mais le gouvernement avait trop raison, et il fallait bien le mortifier un peu. Au mois de mai 1558,

quelques fidèles se mirent, un jour, sur la promenade du Pré-aux-Clercs, à chanter les psaumes de Marot. Le parlement de Bordeaux en avait interdit le chant, et puisqu'il l'avait interdit, il fallait bien braver l'interdiction. Tous ceux qui se trouvaient là, comme animés soudain d'un même sentiment, se mirent donc à brailler ces psaumes, avec toutes les variantes d'un concert imprévu, où chaque voix fait sa partie. Cette manifestation se renouvela les jours suivants avec un *crescendo* de voix, de cacophonie et de gaieté burlesque. Le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, le prince Louis de Condé, son frère, beaucoup de seigneurs y prirent part, avec une foule, dit-on, de cinq à six mille personnes. Leur présence en ces lieux eût encore augmenté le scandale, si le roi, promptement averti des mauvais effets que les soirées du Pré-aux Clercs produisaient dans le public, n'en eût arrêté le cours par ses ordonnances. Ce n'était pas seulement sur le Pré-aux-Clers et sur des chansons que se révélait l'agitation des esprits. La reine de Navarre, Jeanne d'Albret, dans sa première jeunesse, « aimait autant le bal qu'un sermon, dit Brantôme, et elle avait plus d'une fois conseillé à son époux, Antoine de Bourbon, qui penchait vers le calvinisme, de ne point s'embarrasser de toutes ces opinions. » En 1559, elle était passionnément dévouée à la cause de la réforme. Plus léger, mais sincère, son beau-frère, Louis de Condé, mettait au service de la même cause, son courage et son ambition. L'hérésie se répandit même parmi les courtisans qui environnaient la personne du roi : le prince n'eut plus à en douter, lorsqu'il entendit d'Andelot, le plus jeune des trois Coligny, lui dire en face que la messe n'était qu'une impiété. C'était à la table royale : dans sa colère, le roi lui jeta une assiette à la tête et le fit emprisonner au château de Melun. D'Andelot n'en sortit qu'après avoir consenti à entendre la messe : à toutes ses erreurs, il ajoutait l'hypocrisie, car il ne changea point de sentiment et jusqu'à la mort fut un redoutable ennemi du catholicisme.

64. La secte, se voyant donc nombreuse et soutenue, résolut de se réunir en synode. L'assemblée s'ouvrit à Paris le 1er mai 1559, sous la présidence de François Morel. On y confectionna un sym- Premier synode.

bole et des règlements de discipline. Ces deux pièces, composées chacune de quarante articles, sont conformes à la doctrine de Genève ; peut-être même Calvin en avait-il envoyé le plan, pour qu'on se mît sous sa dépendance ; du moins ce réformateur, soit pour se recruter des disciples, soit pour s'assurer des protecteurs, déclarait que ceux de France étaient entièrement dans ses principes. Une seule chose l'embarrassait ; pour se concilier les princes luthériens d'Allemagne, il fallait pallier son invention du sens figuré de l'Eucharistie. Pour tourner la difficulté, Calvin fit entendre que les Français niaient seulement le sacrifice de la messe. « C'est pour cela, écrivait-il, qu'on les appelle *sacramentaires*, comme si en niant la messe, ils abolissaient tout à fait le sacrement. Il est bien vrai que ces Français pensent comme nous et se servent de notre catéchisme, mais cela ne doit pas nous empêcher de les protéger (contre le roi et contre le Pape,) puisqu'ils reconnaissent que Jésus-Christ donne véritablement, dans la sainte cène, ce qu'elle représente, et qu'ils avouent clairement que nos âmes sont nourries de la chair et du sang de Jésus-Christ, de la même manière que nos corps sont nourris de pain et de vin. » Le correspondant de Calvin était bien peu éclairé, s'il ne discernait pas la fourberie dont cette supplique portait l'empreinte. En effet, rien de plus opposé à la doctrine de Luther que le sens figuré et rien de plus opposé à la doctrine de Calvin que la présence réelle. Mais, alors comme aujourd'hui, toutes ces fractions du protestantisme étaient prêtes à se donner la main, dès qu'il s'agissait de combattre le catholicisme, dussent-elles oublier les anathèmes dont elles se chargeaient réciproquement.

Henri II au Parlement.

65. Après le traité de Cateau-Cambrésis, le roi, toujours très décidé sur le fait de la religion, voulut éteindre fatatement l'hérésie. Les princes de Guise lui représentaient que l'erreur marchait la tête levée dans ses Etats, et que bientôt il n'en serait plus le maître, vu le penchant qu'ont tous les sectaires, après s'être révoltés contre l'Eglise, à secouer le joug de l'autorité royale. En face du mal qui grandissait, le parlement laissait affaiblir son zèle contre les novateurs. La grand'chambre maintenait encore la rigueur des

écrits ; mais la chambre des jeunes conseillers faisait grâce quelquefois ou ne condamnait qu'à de légères peines. Cette divergence de conduite encourageait la secte. On le fit sentir au roi qui manda près de lui les principaux du parlement ; le premier président, Gilles le Maître, les présidents Saint-André et Minard, avec le procureur général Bourdin, tous zélés catholiques et incapables de défendre leur compagnie aux dépens de la religion. Il fut décidé qu'on intimerait à la mercuriale d'avril, les sentiments du roi sur la nécessité d'une seule ligne de conduite. A l'assemblée, dès que cette volonté fut connue, il y eut un débordement d'invectives contre l'Eglise, la messe, la volonté du roi, et l'on parla de guérir autrement les maux de la société, en réformant les prêtres. Après cet esclandre, le roi se rendit en personne au parlement, exprima son désir d'exterminer les sectes et demanda quelle serait, à ce sujet, la conduite du parlement. Six conseillers opinèrent pour la suspension des poursuites en matière de foi ; un septième, Anne Dubourg, s'écria : « Combien n'y a-t-il point de crimes dans le monde qui ne pourraient être assez punis par le gibet et par les autres peines qu'inflige la justice ? De ce nombre sont les adultères, les débauches effrénées, les parjures. Cependant on les fomente même en leur accordant une liberté honteuse. Au contraire, tous les jours on imagine de nouveaux supplices contre des gens qui ne sont coupables d'aucune mauvaise action. Car enfin, que peut-on leur reprocher ? Est-ce le crime de lèse-majesté ? Jamais ils ne parlent du souverain que dans leurs prières. Est-ce le renversement des lois, la révolte des villes, la séduction des peuples ? Jamais ils n'y ont pensé, et les témoins si souvent entendus contre eux ne les chargent point sur ses faits. Tout leur crime est donc d'avoir révélé, à l'aide du flambeau des Ecritures, la honte et les vices de la cour romaine, d'avoir demandé qu'on tentât des réformes à cet égard. Anne Dubourg conclut ensuite, comme les magistrats précédents, à la suspension des édits, jusqu'à ce qu'on eût célébré le concile général. Quand ce fut le tour des présidents de parler, ils abondèrent dans le sens du roi. Alors Henri II : « Je sais clairement, dit-il, qu'il y en a parmi vous qui méprisent l'autorité du Pape et la

mienne ; ce n'est pas le grand nombre qui en use ainsi, mais la honte d'une telle conduite rejaillit sur tout le corps et les coupables s'exposent par là à tout le poids de mon indignation. J'en veux faire un exemple qui puisse retenir tous les autres dans le devoir. » Sur quoi, le prince fit arrêter Faur et Dubourg qui avaient parlé le plus hardiment : on arrêta le même jour trois autres conseillers ; quelques autres, qui se sentaient galeux, prirent la fuite. Des commissaires furent nommés pour juger les cinq conseillers détenus en prison.

Mort de Dubourg.

66. Anne Dubourg, qui connaissait la chicane, commença par user des moyens dilatoires. Quand on vint à l'interrogatoire, il fut facile de se convaincre, qu'autre est trahir sa foi, autre se mettre d'accord avec soi-même. Dubourg finit par se dire calviniste, et, parce qu'il était diacre, fut condamné à la dégradation des saints Ordres, pour être ensuite livré au bras séculier. Alors ce fin matois se mit à en appeler au parlement, à l'évêque de Paris, à l'archevêque de Sens, au primat de Lyon, appels qui furent sans effet. Durant la cérémonie de la dégradation, il ne fit que blasphémer contre les saints Ordres et contre l'Eglise. Sur ces entrefaites, Henri II mourut. Cet événement suspendit les procédures et eût peut-être arraché Dubourg à la mort, sans l'assassinat du président Minard. Un soir, ce magistrat revenait du parlement ; il fut tué d'un coup d'arquebuse et l'on sut depuis que le même sort était réservé aux présidents le Maître et Saint-André, s'ils fussent allés au parlement ce jour-là. On se rappela que Dubourg avait récusé Minard et avait ajouté que si Minard n'acceptait pas la récusation, il n'assisterait pas au jugement définitif. On estima donc urgent de se défaire d'un prisonnier qui, du fond d'un cachot, pouvait susciter des assassins contre ses juges et ses adversaires. Il fut condamné à être brûlé vif ; mais on l'étrangla avant de le jeter au feu. Ainsi périt, à trente-huit ans, le neveu d'un chancelier de France, qui ne manquait ni de mérites, ni de vertus, et qui montra un courage digne d'une meilleure cause. Les quatre autres conseillers s'en tirèrent plus heureusement : deux furent remis en liberté sans condition ; les deux autres, un instant suspendus, furent bientôt rendus aux de-

voirs de leur charge. Ces indulgences marquaient un changement de régime et préludaient à des catastrophes. Le catholicisme était alors la partie essentielle de la constitution de l'État. L'hérésie était donc un crime public, un attentat contre le gouvernement et la société. Dès lors l'hérésie rentrait dans la classe de ces crimes que toute société a toujours punis de mort : et, en appliquant la loi soit par leurs édits, soit par leurs arrêts, nos rois et nos magistrats n'ont jamais cru que remplir un devoir contre la sédition et la révolte. L'avenir prouvera que le passé ne s'abusait point sur les périls de l'erreur.

§. IV. L'ANGLICANISME SOUS EDOUARD VI ET SOUS LA PRINCESSE MARIE

67. L'anglicanisme a, dans la cohue des sectes protestantes, une place à part et une physionomie propre. C'est, comme système religieux, une théorie contradictoire, une thèse bâtarde, une œuvre de poltronnerie. A l'origine, on est plutôt schismatique qu'hérétique, mais on rejette le Pape pour le remplacer par le roi ; du reste, on anathématise les sectes du continent. Ensuite, tout en gardant la papauté laïque du prince, on coule au libre examen, aux idées de Calvin et de Zwingle. On est libre penseur et l'on a des articles de foi obligatoire ; on répudie l'autorité en matière de religion et l'on trouve moyen de fulminer contre les hérétiques. On se flatte de garder un certain décorum ; et le système anglican, dans son *origine*, n'est que le produit net des trois concupiscences, l'orgueil, l'avarice et surtout l'impureté. Il est plus vil encore, dans le choix des *instruments* de sa propagande : Cranmer et Cromwell sous Henri VIII ; Somerset et Northumberland, sous Edouard ; Leicester, Cécil, Walsingham sous Elisabeth, sont tous rares figures de misérables. Les *moyens* de succès ne sont plus seulement vils, ils font horreur. C'est, contre les choses ecclésiastiques, le brigandage en grand, et contre les personnes, la torture, les poulies, le gibet et le bûcher. Au point de vue théologique, la secte anglicane est *schis-*

L'anglicanisme.

matique, puisqu'elle s'est séparée de l'unité catholique ; pour se soustraire à l'opprobre de la séparation, elle a imaginé que l'Eglise se formait de diocèses indépendants les uns des autres ; qu'un certain nombre de diocèses pouvaient légitimement former une église nationale ; et qu'enfin les églises nationales se rattachaient à trois branches : l'église romaine, l'église orientale et l'église d'Angleterre. Mais, même en acceptant ces allégations fautives, on n'arrivait encore qu'à une feinte unité et avec ces églises-branches on ne voit pas qu'on puisse faire autre chose que des fagots de bois stérile. L'Eglise anglicane est, de plus, *hérétique* : en niant l'infaillibilité de l'Eglise, elle a professé l'hérésie-mère ; de là, elle a anéanti le corps des Ecritures, renversé l'Eglise et ruiné la divinité de Jésus-Christ. L'église anglicane est donc absolument *protestante*, elle repose sur la raison, non sur la foi ; elle admet le libre examen avec des formulaires pour prévenir ses écarts, mais elle a ses variations et doit s'abîmer dans le rationalisme. Quant aux caractères de contradictions qui l'accablent, elle est, à la fois, du moins elle le croit, autoritaire et libre-penseuse ; elle devient une institution hybride, faite de compromis sans logique, qui l'isolent dans le monde et la laissent à sa lente décomposition. Pour réagir contre les éléments de ruine, elle s'est fait l'esclave du pouvoir civil ; elle s'est associée à l'aristocratie anglaise ; mais le zèle apostolique manque à son clergé, les masses ne s'occupent pas des pasteurs et l'existence élégante de ces *gentlemen* d'église n'est, pour le peuple, ni lumière, ni sel. De plus, dans toutes les questions de foi, elle est muette : que le monde se pervertisse et s'égare, elle n'en a cure. Dans toutes les questions de liturgie, elle ne sait pas se prononcer ; la piété lui fait totalement défaut. Au point de vue des résultats, elle a engendré mille sectes, elle a produit l'école rationaliste ; elle n'est point un boulevard contre l'incrédulité. Dans ses missions, elle a dépensé beaucoup d'argent, placé beaucoup de Bibles, mais n'a pas fait de conquêtes. L'Eglise anglicane est une vieille femme riche, qui n'a pas eu d'enfants et n'a pu même former une famille d'adoption.

Avènement d'Edouard VI.

68. Le fils de Henri VIII et de Jeanne Seymour avait neuf ans et

trois mois lorsqu'il monta sur le trône en 1547. Proclamé roi le 31 janvier, couronné le 20 février, il devait régner sous la tutelle d'un conseil de régence, composé de seize membres désignés par le testament de son père. Comme tous les tyrans couronnés, Henri VIII avait vu une foule d'adulateurs ambitionner l'honneur d'accomplir ses ordres criminels. Mais autant leur obséquieuse servilité avait été lâche pour lui obéir, autant leur égoïsme impie les rendit prompts à violer son testament. Les seize exécuteurs testamentaires, qui venaient de prêter à Henri VIII serment « de faire tous leurs efforts pour assurer et effectuer l'exécution de son testament, » en transgressèrent la disposition principale, en accordant au comte de Hertford, oncle du jeune monarque, une autorité supérieure dans le conseil. Au titre de duc de Somerset, qu'ils lui donnèrent, ils ajoutèrent ceux de protecteur du royaume et de gardien de la personne du roi. Le motif de ce changement, c'était la haine de l'orthodoxie. Tout en se séparant de l'Eglise romaine, Henri VIII s'était efforcé d'en garder intactes les croyances : soit par orgueil de ses convictions, soit par vertu de foi, il s'était contenté d'abolir la suprématie du Pape, sans porter la main sur le symbole. Quel que soit le motif de sa fidélité, la révolte devait porter ses fruits : après les vents, les tempêtes. Par un terrorisme sans pitié, il avait pu, durant sa vie, imposer silence aux partisans secrets de Luther et de Calvin ; à sa mort, la situation devait changer ; le schisme impliquait l'hérésie. Somerset, Zwinglien déclaré et confident de l'hypocrite Cranmer, était l'homme qui devait ouvrir la voie aux idées novatrices et associer l'aristocratie anglaise aux brigandages de la royauté. Aussi, dès le début, le nouveau règne s'annonça-t-il sans pudeur avec le triple caractère de fourberie, d'hétérodoxie et de rapacité sacrilège. « Un enfant sur le trône, dit excellemment l'abbé Destombes, à ses côtés un précepteur calviniste, Cranmer sur le siège métropolitain de Cantorbéry, et le duc de Somerset au pouvoir ; autour d'eux, des courtisans sans foi et sans mœurs, aussi avides de voluptés que de titres, et portés à défendre aujourd'hui, pour obtenir la faveur d'Edouard VI, l'hérésie qu'ils poursuivaient naguère à outrance, pour conserver celle de Henri son père. Epoque

honteuse et vénale, où tous les sentiments nobles et généreux semblent avoir abandonné une partie de la nation anglaise[1]. Ce fut donc sous Edouard VI que s'accomplit, dans le sens protestant, la soi-disant réforme de l'Angleterre : cette réforme, c'est la mise au pillage de la vieille Angleterre. Les catégories de vol se déterminent par les catégories de négations. L'enfant-roi ne saurait être accusé du bouleversement effectué sous son règne dans l'ordre des croyances et par la mise à sac de l'Angleterre. Dans un âge si tendre, il ne pouvait rien savoir en fait de religion ; il se contenta de donner sa signature. Le promoteur de ce crime de lèse-nation, Somerset, commença par distribuer à ceux qu'il voulait angarier dans son entreprise, les titres, les charges honorifiques et les biens des églises. Toutes les passions semblaient conjurées pour associer la noblesse et une partie du clergé à la poursuite d'une réforme impie, où l'on ne voit que des forfaits.

Rôle de Cranmer.

69. Cette fois encore, Cranmer devait diriger l'attaque. « Cranmer, dit Burnet, maintenant délivré de cette sujétion trop redoutable, sous laquelle, il avait été tenu par Henri, résolut de marcher plus vigoureusement dans l'extirpation des abus. Il avait pour lui le protecteur, qui lui était intimement lié pour ce dessein[2]. » A l'entendre, Henri VIII avait été, suivant Cranmer dans son homélie sur les bonnes œuvres, « un véritable serviteur de Dieu, pour détruire toutes les superstitions et sectes pharisaïques, inventées par l'antechrist, pour relever la vraie parole de Dieu, la gloire de son nom très béni, comme il en donna autrefois la pensée aux très nobles princes Josaphat, Josias et Ezéchias. » Or, c'est l'œuvre de ce roi que Cranmer et ses complices vont détruire, et l'hérésie qu'il poursuivait à outrance, Cranmer va l'établir dans tout le royaume. Le jour même du sacre, le lâche métropolitain laissait déjà percer son dessein. Au lieu du sermon d'usage, il fait un discours dont voici la substance. En premier lieu, il déclare que le droit de roi pour gouverner ne dépend pas de quelque engagement pris à son couronnement ; que sa couronne lui a été donnée par le Dieu tout-

[1] *La persécution religieuse en Angleterre,* Introd. p. 41.
[2] Burnet, *Hist. of Réform.* t. II.

puissant, et qu'elle ne peut, pour faute commise dans l'administration, être confisquée soit par l'Église, soit par l'État. Puis le prélat suggère au jeune prince, agé de neuf ans, qu'étant lieutenant de Dieu et le vicaire du Christ dans ses états, il est obligé de suivre l'exemple de Josias, de prendre soin que le culte de Dieu soit bien réglé, d'extirper l'idolâtrie, de rejeter les images, de s'affranchir de la tyrannie de l'évêque de Rome. Par de belles paroles, le primat d'Angleterre livrait son église aux caprices d'un enfant et aux appétits de la cour. Ah ! ce n'est pas ainsi qu'avaient parlé Lanfranc, S. Anselme, S. Thomas Becket, Etienne Langton et tant d'autres archevêques orthodoxes de Cantorbéry. La couronne seule était investie du pouvoir et du droit de réformer l'Église d'Angleterre. Cette réforme fut commencée et continuée, sous le couvert du roi, par l'archevêque Cranmer, assisté d'un petit nombre de théologiens triés sur le volet. Les membres du clergé, réunis en convocation, ne l'introduisirent qu'en tant qu'ils furent dirigés et intimidés par leurs supérieurs, car ils n'y consentirent point jusqu'à ce qu'on les eût formés selon les desseins de la cour [1].

70. C'est donc de la cour que venait l'impulsion : c'est à la cour que le zèle pour la réforme se manifestait avec plus d'apprêts. Ce zèle, Hume en a fait la remarque, n'avait point sa source dans l'amour de la vertu, mais dans l'esprit de rapines. La cupidité se déchaîna avec une sorte de frénésie. Après avoir parlé des tentatives faites, dit-il, par quelques pieux ecclésiastiques et autres personnages savants et religieux du clergé inférieur, qu'on admit à cause de leur conscience et de leur jugement, l'historiographe en quelque sorte officiel de la réformation en Angleterre, ajoute ces paroles significatives : « L'œuvre fut avancée avec un zèle et une ardeur égale ; mais non avec une égale intégrité et candeur chrétienne par quelques hommes influents de la cour. Ceux-ci, sous prétexte de repousser certaines corruptions, qui restaient encore dans l'Église, tournèrent leurs regards vers les châsses et les tableaux, objets conservés dans les églises luthériennes, et ils cherchèrent à

[1] COLLIER, *Eccl. Hist.* t. II, liv. III, p. 220 ; — NEAL, *Hist. of the Puritans*, [t.] II, ch. II.

augmenter leur propre fortune avec les terres des fondations. Tous ces biens, *ils se les distribuèrent sacrilègement* entre eux, sans admettre à ce partage, le pauvre monarque, bien qu'on déclarât ouvertement qu'on n'avait d'autre intention, dans cette spoliation, des châsses et des tableaux, que de remplir les coffres du roi et d'augmenter ces revenus par l'expropriation des autres biens. » L'accusation de Heylin est aussi grave qu'elle est générale, et peut-être que le vague même de son expression pourrait laisser, dans l'esprit du lecteur, quelque soupçon d'exagération. Mais ici les dépositions sont unanimes; à part les ravisseurs qui ne rougirent pas plus de leurs dénégations effrontées, que de leurs vols, tous les historiens élevèrent la voix pour condamner et flétrir comme elles le méritaient, ces hideuses saturnales de la réforme anglicane. On n'avait encore rien vu d'aussi misérable dans le monde civilisé depuis les exploits héroïques, si bien décrits par Cicéron, du proconsul Verrès en Sicile.

Palais de Somerset.

71. Le premier exploit du chef éphémère de l'anglicanisme, fut de se bâtir un palais. Sur le champ, pour préparer l'emplacement et les matériaux de cette opulente demeure, on renversa trois maisons épiscopales, deux églises, une chapelle et une maison destinée à recevoir les corps pour la sépulture. Les tombeaux sont ouverts, les ornements sont retirés du lieu où ils reposaient depuis longues années et transportés à pleins tombereaux jusqu'à Bloomsbury. Le protecteur de l'anglicanisme ne prévoyant pas que son logement dût être assez splendide, voulait encore abattre l'Eglise de Sainte-Marguerite ; mais il dut céder devant les menaces des habitants qui repoussèrent vivement les démolisseurs. Cet ingénieux homme voulait même faire tomber, sous le marteau, la magnifique église de Westminster. Dans sa pensée la cathédrale de Londres, située à proximité, devait suffire ; et puis les revenus de cette basilique étaient considérables, les bâtiments magnifiques, on en eût tiré de précieux matériaux. Heureusement l'indignation publique protesta contre cet acte de vandalisme, toutefois il fallut abandonner, à l'avidité de la famille, l'antique abbaye et les trente manoirs de sa mense. C'est alors que l'on vit les chevaux abreuvés dans le marbre

des tombeaux, les débris des temples décorer le palais du puissant seigneur. Jamais pays chétien n'avait vu semblable ruine. A la vue de ces stupides sacrilèges, un long cri de douleur s'échappe des cœurs honnêtes. « Qui peut se souvenir sans tristesse et sans indignation, s'écrie Southey, de tant de monuments magnifiques qui ont été renversés dans cette tumultueuse destruction ? Malmesbury, Batle, Waltham, Malvern, Lantovy, Rivaux, Fontains, Whalley, Kizkstall et tant d'autres églises, les plus nobles travaux de l'architecture, et les plus vénérables monuments des temps anciens, chacun en particulier la bénédiction des pays environnants et tous ensemble la gloire du Royaume ! Glastonbury, le plus respectable de tous ces édifices, encore moins par son incontestable antiquité que par les faits qui se rattachent à son histoire ; Glastonbury, qui pour la beauté et la perfection de son architecture, était égalé par peu d'abbayes, n'était surpassé par aucune ; Glastonbury après que Somerset l'a dépouillée et ruinée, est changée en une manufacture, où des tisserands français et wallons, réfugiés pour la plupart, doivent exercer leur métier [1]. »

[illegible]

72. Pendant que le pape intérimaire pillait les églises et les abbayes, que devenaient les évêques ? Cranmer, jugeant sa délégation à terme, demanda au roi de nouveaux pouvoirs. Puisque toute juridiction, même ecclésiastique, émane du roi, il était logique, en effet, de faire renouveler son diplôme de primat. Les autres évêques, qui avaient trahi lâchement leurs droits divins, espéraient, en livrant les biens de leurs églises, conserver un faible reste de leur siège déshonoré. Voisy, évêque d'Exeter, aliène quatorze des meilleurs manoirs de son évêché et grève les autres biens par des pensions et des baux à long terme, pour imposer silence à d'avides accusateurs. Kittchen de Llandaff, Salçot de Salisbury, Sampson de Lichtfield, afin de fléchir la cour qui les trouve trop tièdes, abandonnent également une portion des biens de leur église. La seule cathédrale de Lichtfield, fournit à lord Paget, des ressources suffisantes pour se créer une baronnie. Ces lâches abandons ne sauv-

[1] PETER HEYLIN, *History of Reformation*, préface. — Dr SOUTHEY, *Book of the Church*, t. II, p. 121.

rent point les évêques. Sous l'inspiration du primat, qui ne voulait avoir des suffragants qu'à sa mesure, ordre est donné à tous les évêques, toute juridiction cessant, de comparaître devant les visiteurs royaux, pour prêter le serment de suprématie et jurer obéissance à toutes les injonctions réformistes d'Edouard. Le pape de douze ans a parlé ; on doit le reconnaître pour chef suprême de l'Eglise anglicane ; sinon, on est suspendu, déposé, frappé d'excommunication majeure. Les évêques doivent faire profession de la doctrine selon que, de temps en temps, elle sera établie ou expliquée par le clergé : dérision amère, car on ne comprend pas bien quel clergé doit définir des doctrines obligatoires pour les évêques, et l'on ne sait que trop que tout se fait au nom d'un enfant roi. A l'exemple des enfants, il a ses caprices : d'abord il défend de prêcher sans permission ; puis, pour faciliter la plus prompte diffusion de la lumière évangélique, il accorde la liberté de prêcher à tous ceux qui se sentiront animés de l'Esprit de Dieu. Cette liberté dégénère bientôt en licence ; on la retire, et il n'y a plus, dans tout le royaume, que deux personnes qui puissent ouvrir la bouche aux prédicateurs, Edouard et Cranmer. Cette permission, ils la refusent, et, pour la première fois depuis douze siècles, la prédication reste suspendue, par ordre royal, dans toute une nation chrétienne. Une déclaration royale apprend que le prince s'occupe de rédiger un symbole qui fera disparaître toutes les matières de controverse ; en attendant, silence aux apôtres de la couronne !

Pillage des bibliothèques.

73. Le premier article du nouveau symbole fut le pillage des bibliothèques. Les disciples de Calvin et de Luther procédaient comme les séides de Mahomet et les soldats d'Omar. Sous prétexte que les vieilles bibliothèques renfermaient des livres contraires aux nouvelles doctrines, ordre fut donné de s'appliquer à leur expurgation. On commença par Westminster. Les commissaires chargés de l'opération avaient à en retirer tous les livres orthodoxes, missels, légendaires et autres ; les garnitures et ornements devaient appartenir à sir Antoine Aucher. « Or, dit l'historien Collier, ces livres en grand nombre étaient plaqués d'or et ciselés d'une manière remar-

quable. Ce fut là, autant que nous pouvons en juger, la superstition qui les fit détruire. La cupidité ne se déguisa que faiblement et les courtisans montrèrent d'une manière manifeste l'esprit qui les animait. Les bibliothèques d'Oxford, continue le même historien, subirent, en 1550, le même traitement de la part des visiteurs royaux. On emporta un chariot tout rempli de manuscrits, qui furent livrés aux usages les plus scandaleux. Les collèges de Bailliol, d'Exeter, de la Reine et de Lincoln furent purgés d'une grande partie des ouvrages des Pères et de la Scolastique. Et pour montrer que, chez quelques-uns, le discernement était au niveau de la justice, on les vit, afin de manifester l'antipathie qu'ils portaient aux hommes instruits, jeter dans un brasier, au milieu de la place publique, un nombre considérable de ces livres. De jeunes étudiants, ignorants ou aveugles, appelaient cette exécution les funérailles de Scot[1]. » Ces excès imbéciles allèrent si loin, que Ridley lui-même, tout ardent qu'il fût pour la réforme, recula un moment de dégoût et d'indignation. Chargé de visiter la bibliothèque de Cambridge, il refusa cette mission, « déclarant qu'en bonne conscience, il ne pouvait aller plus loin sur cet article, que l'Église était déjà assez pillée et dépouillée, et qu'il semblait que ce fût chez quelques-uns un dessein prémédité de bannir de la nation toute urbanité, toute science et toute religion. » Des visiteurs furent envoyés dans les six circuits entre lesquels on avait partagé le royaume, la commission était composée de deux gentilshommes, d'un citoyen, d'un théologien et d'un greffier. En expurgeant les bibliothèques publiques, ils refirent des bibliothèques privées et remplirent leurs poches. C'était un secret nouveau pour répandre la lumière du pur Evangile.

74. Après l'expurgation des bibliothèques atteintes et convaincues d'orthodoxie catholique, ordre fut donné d'abolir la coutume de porter des cierges le jour de la Chandeleur, de recevoir des cendres le premier jour de carême, de porter des rameaux le dimanche avant Pâques. Ensuite sous prétexte de rétablir la tranquillité entre les citoyens, il y eut commandement de détruire les tableaux et les

[1] COLLIER, *Hist. Eccl.* t. II, liv. IV, p. 305.

images, de donner la communion sous les deux espèces, de réciter les prières en langue anglaise, etc. Il y avait trente-six ordres analogues, tous notifiés sous peine de suspense, de déposition, d'excommunication et de séquestration. Le principe du libre examen aboutissait à la plus affreuse tyrannie. Les évêques de Durham, de Rochester, Tunstal et Heath, ayant refusé de les recevoir, furent déposés sur le champ ; Gardiner de Winchester, en punition d'un pareil refus, se vit relégué dans une prison. Pendant que les quelques évêques fidèles au souvenir de Henri VIII étaient au cachot, les visiteurs royaux opéraient. Le pillage des bibliothèques les avait fournis de livres ; le pillage des églises devait orner leurs salons et remplir leurs musées. On avait, pour colorer ces vols, allégué que le produit diminuerait la dette publique ; elle était de deux cent cinquante mille livres et ne diminua pas d'un shilling. Cependant le conseil royal fut informé qu'une grande quantité d'objets en argent avaient été enlevés des églises sans ordre du roi ; que des maisons laïques étaient remplies de chasubles et de chapes ; que l'argenterie consacrée au culte divin était convertie pour les usages ordinaires et qu'on étalait avec complaisance, dans ces maisons, les dépouilles des églises. Pour arrêter ces vols, des commissions furent envoyées dans les provinces. Cet envoi d'agents royaux ne rendit que plus complète la spoliation. On en peut juger par ce qui advint à Westminster. « Le 9 mai 1553, dit Heylin, sir Richard Chomley, lord chief-justice, et sir Bowle, maître des archives, commissaires de roi chargés de recueillir les biens ecclésiastiques, tinrent leur session à Westminster. Ils appelèrent devant eux le doyen et le chapitre et lui intimèrent l'ordre de faire connaître, dans un inventaire exact, toutes les argenteries, coupes, vêtements et autres objets ecclésiatiques qui appartenaient à leur église. La piété des temps anciens, les solennités des couronnements, les funérailles des princes et des hommes nobles, avaient enrichi cette église en argenterie et décorations religieuses, et lui avaient fourni des ornements d'un prix considérable, pour la célébration des offices. Personne ne fut assez hardi pour fermer les portes de l'Église et pour cacher le trésor et faire un appel au conseil du roi. L'ordre fut exé-

cuté, les objets sacrés livrés, et on en laissa qu'une très petite partie pour le service divin. Ce qui venait de se faire à Westminter servit de précédent pour l'Eglise de Saint-Paul et pour les autres dans tout le royaume. L'occupation des commissaires était de faire la saisie de tous les biens des églises, cathédrales et paroissiales. Et ainsi tous les joyaux, tout l'or, toutes les croix en argent, les chandeliers, les calices et l'argent monnoyé même, étaient compris dans leurs inventaires. Ils avaient également le pouvoir d'emporter toutes les chapes de tissus d'or ou d'argent, et tous les autres ornements de valeur qui servaient aux offices. Ils n'étaient tenus qu'à laisser un seul calice pour le service de la communion. Quant aux autres objets de convenance et d'embellissement, la chose était laissée entièrement à leur discrétion [1].

73. L'apostat Hooper prêchait un jour devant la cour assemblée. Au lieu de faire retentir, aux oreilles de ces voleurs, les menaces de la justice divine, il proposa tout simplement de changer les autels et les tables. Cette mesure devait guérir le peuple de la fausse persuasion qu'en offrait encore le sacrifice. Cette proposition fut bien reçue, mais pas dans un intérêt religieux. « Que l'intérêt, dit Collier, fût le mobile principal des courtisans, la chose ne paraît pas improbable, quand on considère la recherche qu'on fit bientôt des joyaux, des vaisselles d'or et d'argent, et des autres riches ornements ou meubles, appartenant aux églises cathédrales, avec ordre de n'y laisser que très peu d'objets [2]. » La plume de l'historien ne trouve pas d'expressions assez énergiques pour flétrir ces actes odieux ; et, comme s'il craignait que le récit de tant de turpitudes ne parût exagéré, il en appelle sans cesse au témoignage du docteur Heylin, l'écrivain le plus accrédité de la réforme à son origine. Cette transformation des autels en table ne fut donc qu'une occasion de faire table-rase. « Il n'y a point en Angleterre, dit le président Hénault, d'exemple de despotisme, si outré, ni d'un abandon si lâche des parlements, aux bizarreries d'un prince qui, à force d'autorité, ne savait plus que faire de son autorité. » Ces paroles,

D[illegible]tion des [illegible] et con-[illegible]

[1] DUGDALE, *Monasticon*, t. III, p. 357.
[2] COLLIER, *Eccl. Hist.* t. II, liv. IV, p. 304.

dites de Henri VIII sont encore plus justifiées pour Edouard VI. Après la tranformation des autels, on prépara de nouveaux bills. Par un reste de pudeur qui ajoute encore à la bassesse de ces calculs égoïstes, on faisait toujours figurer, en tête de ses actes, les immenses besoins du roi et le profit qui devait en résulter pour le trésor. Un premier bill livrait à Edouard toutes les terres des chantries non confisquées sous Henri VIII. Collier porte leur nombre, en comprenant les chapelles libres, à 2314. On lui abandonne également les collèges, dont les richesses surpassaient les précédentes, dit le même historien, tout à cause de la beauté de leurs constructions que de l'abondance de leurs revenus. Tous les biens mobiliers et autres, tous les joyaux, argenteries, ornements étant les biens communs de ces collèges sont transportés au roi, qui n'en reçoit pas une obole. Ce n'est pas tout : puisqu'on a supprimé le purgatoire, on confisque les fondations pour obits, anniversaires ou entretien de luminaire dans les églises. Les terres des confréries sont également dévolues à la couronne. « L'argent, disait-on, devait être consacré à l'entretien des écoles de grammaire ; mais les avides courtisans le partagèrent entre eux, dit Néal. C'est toujours, dans l'anglicanisme, comme dans la chanson : « Eteignons les lumières et rallumons le feu. »

Main-mise sur la mense des évêques.

76. Après tant de rapines, il restait encore à dérober les biens des évêques. Le frère du duc de Somerset représenta au jeune roi Edouard, que les prélats ne devaient pas être distraits par les soucis temporels, du service de l'Église ; il serait juste et digne, pour les rendre pieux, de les dépouiller. Edouard comprit à demi-mot ; il avait tant habitude de ne voir plus que des voleurs, qu'on ne pouvait plus lui parler d'autre chose que de vol. Sa candeur, cette fois, se révolta : « Comment, dit-il, vous vous êtes partagé les biens des abbayes et vous les avez consumés, les uns dans un luxe superflu, les autres dans des jeux de dés, de cartes et autres semblables, et maintenant vous voudriez avoir les terres et les revenus des évêques pour en abuser de la même façon. Comptez qu'il n'en sera rien tant que je vivrai. » L'interdiction était formelle ; la bande voleuse passa outre. La cupidité l'emporta sur la volonté du

monarque que l'on trompa et sur l'indignation du peuple qu'on parvint à séduire ou à intimider. « Rien de ce que ces pillards purent découvrir n'échappa à leur rapacité. Les tombeaux même furent dépouillés du bronze qui les couvrait et les églises de leur plomb. Une si grande quantité de cloches fut livrée pour être fondue en canons qu'à la fin il fallut défendre leur exportation, de peur que le métal destiné à cet usage, ne vînt à manquer en Angleterre[1]. » Ainsi le pillage, inauguré sous le dernier roi, était devenu général sous Edouard. Cobbett affirme qu'on vola même les biens des hôpitaux, propriétés certainement aussi sacrées, dit-il, que peuvent l'être aujourd'hui celles d'une société philanthropique plus ou moins quelconque. La Grande Bretagne était tombée sous la coupe d'une bande de brigands ; leurs brigandages, contre les églises, les bibliothèques, les autels, les menses épiscopales, les chanteries, confréries, hôpitaux : voilà, jusqu'ici, le bilan de la réforme sous Edouard VI.

77. Cependant Edouard, au nom de qui s'exercent toutes ces spoliations, songe à doter la nation d'un nouveau service liturgique. Dogme, morale, discipline, culte, Écriture, tout était discuté, contesté, critiqué ; tout devenait l'objet des votes du parlement, des railleries des non-conformistes et des blasphèmes des libertins. Pour remédier à ces maux qui sont en partie son ouvrage, le pouvoir multiplie les ordonnances. Sous peine de châtiment corporel, il défend de parler avec irrévérence du corps et du sang du Christ et commande d'administrer au peuple la communion sous les deux espèces ; il déclare nuls les canons qui interdisent le mariage aux personnes ecclésiastiques et décide que les évêques à l'avenir ne seront plus élus que par le roi. Toutes ces mesures cependant n'étaient que des préliminaires. De son côté, le primat Cranmer, avec le secours de quelques apostats venus de l'étranger, complétait la vraie réforme. L'œuvre comprend un recueil officiel d'homélies et de paraphrases, un nouveau catéchisme, un livre de prières communes : le tout pour insinuer l'hérésie des sacramentaires et s'é-

[1] SOUTHEY, *Livre de l'Église*, t. II, ch. XIII.

loigner graduellement de l'ancienne religion. Le roi recommanda la nouvelle liturgie à l'approbation du parlement ; car Dieu n'écoutait plus les prières anglaises, à moins qu'elles ne fussent revêtues de l'*exequatur* parlementaire. On disait dans le préambule du bill approbatif que les commissaires royaux avaient achevé cet ouvrage d'un consentement unanime, avec l'assistance du Saint-Esprit. Ces derniers mots soulevèrent des réclamations ; il fut répondu qu'il ne s'agissait point d'une assistance divine, autrement il n'eût plus été permis d'y pratiquer des changements. Du reste, l'adoption de cette liturgie, comme tout ce qui venait de la même officine, était obligatoire sous peine de prison. Toutefois, quand cette élucubration parut, il s'en fallut beaucoup qu'elle répondit aux vœux des protestants allemands, français et suisses. Calvin en particulier, qui se croyait plus sage que l'ancienne église et capable de prescrire une religion à tous les pays de la chrétienté, se plaignit de l'insuffisance des réformes. « Il y reste toujours, disait-il, tant de papisme et de choses intolérables, que la pure adoration de Dieu en est non-seulement affaiblie, mais en quelque sorte étouffée et écrasée. » Les théologiens de Cranmer, naguère si unanimes à adopter le nouveau service, durent le remanier, autrement le roi l'eût soumis aux manipulations des chambres. On retranche donc, du livre de Cranmer, et avec sa pleine adhésion, l'usage du chrême et du signe de la croix pour le sacrement de confirmation ; on retrancha l'Extrême Onction qu'il ne fut plus permis de donner aux malades ; on retrancha les prières pour les morts, soit dans le service de la communion, soit dans celui de la sépulture, ainsi que quelques passages très significatifs dans la consécration de l'Eucharistie. Cette seconde réforme n'enlevait pas encore toutes les difficultés ; Edouard fit rédiger le symbole en quarante-deux articles ; son père l'avait réduit à six ; sa sœur Elisabeth devait le réduire à trente-neuf. Avec le libre-examen, le nombre des dogmes varie suivant les goûts et les caprices. Pour souligner davantage la prérogative royale, les articles furent publiés sans approbation du parlement ou d'aucun corps ecclésiastique. Sur la présentation de Cranmer, la sanction du roi suffit pour les revêtir de l'infaillibilité.

Après que la comédie fût complète, on les publia comme l'œuvre des évêques. Et dire que ces gens-là s'étaient fait protestants pour se soustraire à l'autocratie des Papes !

78. En Angleterre, comme en Allemagne, la réforme ne tarda pas à produire des sectaires. Parmi les nouveaux prédicants, il s'en trouva pour préconiser la polygamie ; d'autres soutenaient que c'était rejeter le gouvernement de Dieu que de se soumettre à un roi ; qu'il n'était pas permis d'obéir à des lois humaines ni de remplir une fonction dans l'état ; que les serments étaient illégitimes ; qu'il fallait rebaptiser ceux qui avaient été baptisés dans leur première enfance ; que Jésus-Christ n'avait pas pris un corps véritable dans le sein d'une vierge ; que le repentir ne pouvait pas effacer les péchés ; que les biens devaient être communs à tous et que les élus avaient le droit de prendre tout ce qui leur était nécessaire ; que bien que l'homme extérieur puisse pécher, l'homme est toujours sans péché ; enfin que le salut est obtenu par la foi seule et que la voie la plus infaillible pour arriver à la perdition est la confiance dans les bonnes œuvres. Ces erreurs grossières, professées par une tourbe d'aventuriers, attirèrent l'attention du gouvernement. On leur imposa un silence qu'ils ne gardèrent pas ; bientôt il fallut exercer des rigueurs contre les sujets anglais qui avaient adopté ces extravagances. Cranmer se fit inquisiteur ; lui que le bucher réclamait, il se fit pourvoyeur du bûcher et brûleur d'hérétiques. Parmi ses victimes, on remarqua surtout, une certaine Jeanne Botche. Cette dame, du pays de Kent, avait reçu une belle éducation ; elle descendait d'une famille honorable et tenait, dans la société, un rang de choix. Accusée de soutenir une opinion bizarre, savoir, que Notre Seigneur, quoique né de la Vierge, ne participait point à l'humanité, et n'avait qu'un corps fantastique, elle fut condamnée à mort. « Vous avez bien sujet d'admirer votre ignorance, dit à ses juges cette femme intrépide. Il n'y a pas longtemps, vous avez brûlé Anne Ashew pour un morceau de pain, et bientôt après vous en êtes venus à professer la doctrine pour laquelle vous l'avez brûlée. Et maintenant, vous voulez me brûler, moi, pour un morceau de chair, et à la fin vous viendrez à croire comme

Cranmer brûleur d'hérétiques.

moi, quand vous aurez compris les Écritures. » Ces reproches devaient frapper Cranmer. Sous Henri VIII, il avait eu la criminelle lâcheté de poursuivre des victimes dont il partageait intérieurement les erreurs. Maintenant qu'il était soustrait à la sujétion du tyran redoutable, qu'allait-il faire. Cranmer opina pour la mort. Une année entière, l'exécution fut refusée par Edouard ; mais le primat ne cessa de l'obséder en lui montrant, dans l'Ancien Testament, comment Dieu traite les blasphémateurs. « Que le prince ne s'y méprenne pas, dit l'hérésiarque ; grande est la différence entre les erreurs sur quelque point de théologie et celles qui s'attaquent au symbole des Apôtres. Ces dernières sont des impiétés que le prince, comme représentant de Dieu, doit punir. » Edouard signa les larmes aux yeux et Jeanne Botché fut brûlée vive. Non, « dans toute notre histoire, il n'y a pas de circonstance plus pénible et plus humiliante[1], » dit en gémissant l'un des admirateurs outrés de cet étrange réformateur.

Effets moraux de la réforme anglicane.

79. Quels effets moraux produisait cette étrange réforme ? Les passions séculières pleinement satisfaites par le pillage des biens ecclésiastiques, l'orgueil satisfait par l'octroi du libre examen et la dispense des bonnes œuvres, cette réforme devait aboutir là où vont toutes les réformes semblables, à la fange. L'historien d'Oxford, dès les premières années d'Edouard, déplore avec amertume la conduite des théologiens qui poussent, jusqu'aux dernières limites, l'indiscrétion et le scandale. Calvin écrit à Somerset pour « dénoncer les énormes impiétés et les vices devenus si communs en Angleterre, le jurement, l'ivrognerie, l'impudicité. Il est temps, s'écrie-t-il, de porter remède à tous ces maux. Bucer se désole : « Les églises, dit il, sont devenues des lieux de commerce et de divertissements. La crainte de Dieu, le respect de la religion ne font plus qu'une impression faible ; et c'est pour cela, qu'on se plaint tant aujourd'hui des mensonges, des fourberies, des vols, des parjures et des impudicités. » Cranmer, le principal auteur de tous ces maux, tonne contre « la vie mauvaise, les blasphèmes, les adultè-

[1] SOUTHEY, *Livre de l'Eglise*, t. II, p. 135.

res, les haines mutuelles, les oppressions et le mépris de l'Évangile. » La voix de Latimer s'exhale en gémissements : « Les Anglais, dit-il, sont devenus infâmes par leur impudicité au delà de tout ce qui existe dans le monde. Ils se glorifient de ce qui fait leur honte et se font un jeu de leur perversité. » Puis, en présence du roi et de la cour, « il déclare qu'il n'y a de remède à ces maux que dans le rétablissement de l'ancienne discipline du Christ et du pouvoir d'excommunier. » C'est à ce moment que Ridley, évêque intrus de Londres, fait entendre sa *Lamentation sur l'Angleterre* ; il confesse avec douleur que l'impudicité, l'orgueil, l'homicide, la cupidité, la haine, le mépris de la religion sont répandus dans le peuple et surtout dans la haute classe[1]. Les vices sont à la mode ; l'égoïsme sensuel a tout envahi. Les Jérémies anglais réclament le pouvoir d'excommunier ; le parlement s'y refuse ; les nobles lords n'entendent pas s'obliger à la correction de leurs vices. Comme une réforme religieuse doit se justifier surtout par la pureté des mœurs et l'éminence des vertus, il est prouvé, par les faits, que la réforme anglicane est une réforme à rebours, une déformation.

80. Pendant que des chefs de l'hérésie rallumaient des buchers et que les Anglais se vautraient dans tous les vices, que devenait le pauvre peuple. Le bien-être du peuple se fait avec les sacrifices des grands ; dès que les grands dévorent leurs revenus dans les voluptés, il n'y a plus, pour les classes laborieuses, que la misère ; leurs propres vices les frustrent des fruits de leurs travaux ; les vices des autres leur enlèvent tous les bénéfices de la charité. La misère du peuple anglais croissait, en effet, de jour en jour. Outre le désordre apporté dans les affaires, par des altérations ou des modifications réitérées dans les monnaies, la location des terres était devenue beaucoup plus élevée entre les mains des ravisseurs sacrilèges. Au régime doux et paternel, qui, de tout temps, distinguait les propriétaires ecclésiastiques, avait succédé la froide et impitoyable rigueur des procureurs et des hommes de loi. Les petits fermiers, autrefois heureux, se voyaient peu à peu réduits à l'indi- Effets temporels.

[1] Cf. Destombes, *La persécution religieuse en Angleterre*, introd. passim.

gence et grossissait le nombre des mendiants que la réforme ne pouvait contenir. « Jamais, dit Dugdale, aussi longtemps que les monastères avaient été debout, il n'y avait eu doute dans les parlements, pour aider les pauvres. Ces monastères leur portaient d'abondants secours dans leurs besoins. « Maisons de bon accueil pour les ouvriers, grands hôpitaux pour tous, comme les appelle Cobbett, » « là, ajoute Higgens, les affamés étaient nourris, ceux qui étaient nus recevaient des vêtements ; on donnait la sépulture aux morts, on accomplissait tous les devoirs de la charité, qui paraissent si essentiels à l'esprit du christianisme. » Ces biens que la piété des générations passées et une sage administration avaient amassés pour le soulagement de toutes les misères humaines étaient perdus sans retour. Hume, après avoir loué le régime monastique, montre ensuite que, quand les biens du clergé devinrent des propriétés particulières, les fermages augmentèrent de prix et qu'en même temps on alla en dépenser au loin les revenus. De là des fermiers exposés à la rapacité d'un intendant impitoyable, des métayers expulsés de leur demeure, des villageois dépouillés des terres où ils avaient le droit de faire paître leurs troupeaux. « La population du royaume diminua sensiblement sur tous les points et son ancienne prospérité déchut. La grande masse du peuple perdit une partie de ce qu'elle avait acquis par son travail et son industrie ; et l'explosion des plaintes retentit dans tout le royaume[1]. » Chose plus horrible, mais que confesse Burnet aussi bien que Lingard ; on alla jusqu'au rétablissement de l'esclavage. « Les mendiants qui avaient autrefois des secours aux portes des monastères et des couvents, erraient alors par bandes dans la contrée, et souvent par leur nombre et leurs importunités extorquaient des aumônes aux voyageurs intimidés. Pour arrêter ce désordre, on fit un statut qui rappellera au lecteur les barbares coutumes de nos ancêtres païens. Quiconque vivait oisif et sans occupation pendant l'espace de trois jours était classé parmi les vagabonds et passible du châtiment suivant : Deux juges de paix lui faisaient imprimer

[1] Hume, *Hist. of England*, Edward VI.

avec une fer chaud, sur la poitrine, la lettre V et le livraient à son dénonciateur qu'il devait servir comme esclave pendant deux ans. Ce nouveau maître était obligé de lui fournir le pain et l'eau et de lui refuser tout autre nourriture. Il pouvait lui fixer un anneau de fer au cou, au bras ou à la jambe et il était autorisé à le forcer à toute espèce de travail, quelque avilissant qu'il fut, en le frappant, l'enchaînant ou autrement. Si l'esclave s'absentait pendant quinze jours, on lui imprimait la lettre S sur le front et il devenait esclave pour la vie, et s'il retombait dans la même faute, sa fuite le soumettait au châtiment de la félonie[1]. » Que deviennent, en présence de ce rétablissement officiel de l'esclavage, les déclamations en faveur de la réforme ?

81. « Les onze douzièmes de la nation, dit Cobbett, conservaient un vif attachement à la croyance de leurs pères, et l'on n'obéissait qu'à regret ou avec négligence à l'ordre qui prescrivait l'introduction de la nouvelle liturgie. Le clergé, généralement contraire à cette cause, ne cherchait qu'à se soustraire à la pénalité dont le menaçaient les statuts. La noblesse et la classe des propriétaires aisés dissimulaient leurs véritables sentiments, dans l'intention connue d'obtenir des faveurs de la cour ou du moins d'échapper à son ressentiment[2]. » Au moment où le nouveau statut imaginé par Cranmer et imposé par le Parlement, allait être mis en usage, éclatèrent de tous côtés, les insurrections. Le peuple fidèle répudiait cette liturgie hérétique et sans prestige. Quinze comtés parurent en armes, presque en même temps. Quatre autres, ceux d'Oxford, Norfolk, Devon et Cornwall s'organisèrent pour résister aux injonctions de la cour et aux changements qu'elle opérait, non d'après le libre examen, mais de vive force, dans les croyances. Les habitants du Devonshire exprimèrent hautement leurs griefs : ils se plaignaient des altérations subies par la religion, de l'oppression à laquelle plusieurs membres de la noblesse entendaient soumettre le Tiers-État, de l'abolition de la sainte li-

[1] Lingard, *Hist. d'Angleterre*, t. VII, Règne d'Édouard ; — Burnet, *Hist. de la Réformation*, t. II, pag. 45.
[2] Cobbett, *Hist. of Reform.* Lettre VII.

turgie observée par leurs pères et de l'établissement d'un nouveau culte étranger à leurs mœurs. Le D[r] Heylin, qui rapporte ces détails, ajoute que l'on demandait à grands cris le rétablissement de la messe et des couvents, et le célibat pour les prêtres, comme dans les temps anciens. « Le mécontentement régnait dans tout le royaume, ajoute Southey. La réformation était odieuse à l'immense multitude, tant à cause des sentiments religieux des populations, que parce qu'elles croyaient que cette réformation était la source de tous les maux qui étaient survenus. » A la honte éternelle de la réforme et des scélérats qui la propageaient par la force, le droit et la justice succombèrent sous la violence et ce fut grâce à une intervention *étrangère* que l'on parvint à éteindre dans le sang les gémissements et les plaintes du peuple opprimé. L'hérésie fut sans pitié, comme elle était sans principe et sans règle. Des bandes d'aventuriers allemands, espagnols, italiens que le protecteur avait appelés pour une expédition contre l'Écosse, sauvèrent l'anglicanisme et l'empêchèrent de tomber sous le mépris et la fureur du peuple. La répression fut implacable : on appliqua la loi martiale dans toute sa rigueur et des exécutions multipliées vinrent encore décimer les populations que la tyrannie, la misère et le désespoir poussaient à la révolte.

Guerre civile entre évêques.

82. Il y a une justice éternelle, et si le châtiment vient d'un pied boiteux, il vient toujours. La révolution religieuse, surtout, ressemble à Saturne : elle dévore ses propres enfants. Pendant que le sang coule à flots sur les échafauds et sur les champs de bataille, les gros prébendiers du schisme, pour se maintenir à tout prix en possession de leurs rapines, jettent à leurs malheureuses victimes l'injure et l'anathème. Implacable et ignoble vengeance de l'hérésie qui refusait de reconnaître son crime ; ces tempêtes, dont l'Angleterre était agitée, venaient plus de la faute des gouvernants que de l'impatience du peuple à vivre dans la soumission. Cranmer, plus que tout autre, refusait d'en reconnaître la véritable origine. Soit orgueil de sectaire, soit aveuglement, il semblait n'avoir d'yeux que pour surveiller et dompter les mouvements de l'opinion publique. Malgré tout, son œuvre impie n'avançait pas

selon ses désirs et ses espérances. Si peu de succès après tant de mesures pour faire fleurir son Église établie par la loi. Aussi crut-il nécessaire de frapper quelques nouveaux coups : il fit descendre de leurs sièges, Umstal de Durham, Heat de Rochester, Bonner de Londres et Gardiner de Winchester. Ces deux derniers, déjà enfermés à la Tour de Londres, furent remplacés par Ridley et Poynet, créatures du métropolitain. L'audace de ces sectaires, qui prêchaient partout, en tyrans, la liberté évangélique, alla jusqu'à poursuivre de ses clameurs et de ses menaces, la princesse Marie, fille de Catherine d'Aragon et de Henri VIII. Pour les faire renoncer à la violence, il ne fallut rien moins que la fermeté inébranlable de cette princesse et la menace d'une guerre de la part de Charles-Quint. Le fanatisme des sectaires et des intrigants était parvenu à persuader à Edouard qu'il ne pouvait plus, en conscience, tolérer la liberté religieuse de sa sœur aînée. Edouard consulta ses évêques; ils lui répondirent que permettre le péché était un péché, et qu'il ne pouvait être permis de conniver au péché, que dans le cas où le délai ne serait ni long, ni sans espoir de résipiscence. « Cette distinction, dit le protestant Collier était trop délicate pour la conscience du roi. Lui-même s'en exprima avec une inquiétude bien marquée, fondant en larmes et déclarant qu'il courrait les plus grands hasards plutôt que d'accorder une si étrange permission [1] de persécuter sa sœur Marie.

83. La justice de Dieu ne s'appesantissait pas seulement sur les petits coupables, elle atteignait encore les plus grands qui avaient entraîné le peuple dans l'abîme. Grande consolation pour la conscience; à l'origine de la réforme, en Angleterre, le regard ne rencontre pas une tête de novateur qui ne tombe sous la hache du bourreau. Lord Somerset avait un frère, nommé Thomas. Ce frère était l'un des grands pillards de la cour. Du reste, grand amiral du royaume, il jalousait son frère et cherchait à le supplanter ; on lui avait pardonné une première fois, mais, en bon protestant, il continuait de conspirer contre son frère ; il fut, par son frère, con- Justice de Dieu.

[1] Collier, t. II, p. 308.

damné à périr ignominieusement. « Cranmer, et c'est une plume protestante qui lui imprime cette nouvelle flétrissure, signa cette exécution capitale : chose qui paraît étrange, quand on considère qu'il lui était défendu de siéger au jugement, quand il s'agissait de la perte des membres ou de la vie. » Quand Thomas Seymour eut été exécuté, sur l'ordre de son frère et de son neveu, par la main du bourreau, ce fut le tour du duc de Somerset, le nouveau Caïn. Somerset avait été altéré du sang de son frère, il s'en trouva d'autres pour boire le sien ; traîné à la prison d'État, traduit devant ses pairs, le 1er décembre 1551, sous l'accusation de haute trahison et de félonie, un warrant fut obtenu pour son exécution ; le 22 janvier 1552, l'échafaud se dressait pour lui sur la colline de la Tour, où, dans un discours au peuple, il rendit grâce de la part qu'il avait prise à l'établissement de la réforme. Somerset avait raison : la réforme anglicane, à proprement parler, est son ouvrage ; mais lui, Somerset est un scélérat, jugé tel par les adeptes des nouvelles doctrines.

Northumberland.

84. Le supplantateur de Somerset était Northumberland. Jean Dudley, comte de Warwick, depuis duc de Northumberland, était un homme de l'ancienne noblesse, d'une belle taille, d'un extérieur agréable, mais sans gravité dans la conduite et livré aux plaisirs. Parfois même il était dissolu. Au reste, dans les temps où les vices commençaient à devenir à la mode, on ne faisait pas grande attention, si un noble n'était pas fort sévère dans les mœurs. J'emprunte à Cobbett, protestant anglais, l'histoire de ce misérable, succédant à un scélérat décapité par arrêt de justice. « Warwick, dit Cobbett, devenu protecteur par la mort de Somerset, se fit créer duc de Northumberland, et s'adjugea les propriétés immenses qui avaient appartenu à l'antique famille dont il prenait le nom, et qui depuis longtemps étaient tombées dans le domaine de la couronne. C'était peut-être un *protestant* plus zélé que son prédécesseur, c'est-à-dire qu'il était encore plus débauché, plus cruel et plus rapace. Le pillage et la dévastation des églises continuèrent sous son administration, jusqu'à ce qu'il ne restât plus rien à voler. On réunit alors un grand nombre de paroisses en une seule, que l'on fit des-

servir par un seul prêtre. Aussi bien ne restait-il dans le clergé, aucun homme véritablement digne de ce nom. Tout ce qu'il y avait de savant et de vertueux dans ce corps avait été massacré ou réduit soit à périr de faim, soit à s'expatrier. Le règne de la terreur avait tellement diminué les revenus de ceux qui avaient sacrifié leur conscience à travailler pour subvenir à leurs besoins, comme charpentiers, serruriers, maçons, etc., et même d'entrer comme domestiques au service des gentilshommes : de telle sorte que cette église d'Angleterre, établie et par la loi et surtout par les troupes allemandes, devint en peu de temps l'objet du mépris général de la nation et des autres peuples d'Europe. Le roi, encore enfant et d'une santé extrêmement débile, semble n'avoir eu de distinctif dans son caractère, que la haine vigoureuse qu'il portait aux catholiques et à leur culte : haine soigneusement entretenue par les leçons du *pieux* Cranmer. Comme on pouvait déjà présumer qu'il ne fournirait pas une longue carrière, Northumberland, son tuteur, songea aux moyens de faire passer la couronne dans sa famille, projet digne à coup sûr d'un héros de la réforme ; il maria donc l'un de ses fils, lord Guilfort Dudley, à lady Jeanne Grey, héritière présomptive du trône, après les princesses Marie et Elisabeth, et engagea le roi à faire un testament qui instituait cette même Jeanne Gray son héritière directe, à l'exclusion de ses deux sœurs. Dans cette occasion, les juges, le lord-chancelier, les secrétaires d'État et les membres du conseil privé hésitèrent d'apposer leur signature au bas d'un acte qui disposait de la couronne d'une manière si étrange, en intervertissant entièrement l'ordre de successibilité. Les scrupules cependant disparurent peu à peu, surtout quand on vit Cranmer contre-signer hardiment le testament. Il avait pourtant juré de la manière la plus solennelle, en sa qualité d'exécuteur testamentaire de Henri VIII, d'exécuter ses dernières volontés, qui appelaient au trône les princesses Marie et Elisabeth, en cas qu'Edouard vînt à mourir sans postérité. Marie était donc de droit héritière du trône ; mais Cranmer n'avait pas oublié que c'était lui qui avait rédigé l'acte de divorce de la mère de cette princesse avec le feu roi, il avait à redouter qu'elle ne l'eût pas oublié

de son côté, et il n'ignorait pas, en outre, qu'elle était inébranlablement attachée à la religion catholique. Il lui était facile de prévoir que l'avènement de Marie au trône, porterait un coup mortel à son pouvoir et à *son Église* ; ces diverses circonstances, réunies à la crainte de perdre son évêché, le portèrent à commettre, sans hésiter, le plus grand crime qu'ait prévu notre législation. Abandonné à la discrétion de Northumberland et entouré des créatures de cet ambitieux, le jeune roi signa tout ce qu'on voulut ; et l'on prévit dès lors *qu'il ne lui restait plus longtemps à vivre*. Il mourut, en effet, le 6 juillet 1553, à l'âge de seize ans, dans la septième année de son règne. Ces sept années furent la période la plus fertile en calamités dont notre histoire nationale ait conservé le souvenir. On eut dit, en vérité, que le fanatisme et la friponnerie, l'hypocrisie et l'esprit de brigandage s'étaient partagé entre eux notre territoire, pour l'exploiter à leur profit. Ce que le peuple eut à souffrir à cette époque dépasse les bornes de l'imagination. Une misère excessive vint tout à coup remplacer cette abondance dans laquelle il avait toujours vécu dans les temps catholiques ; et le gouvernement pour réprimer l'effrayante mendicité, conséquence naturelle de cette révolution, promulgua des lois d'une barbare sévérité, qui interdisaient à tout indigent, fut-il même sur le point d'expirer de besoin, d'implorer la pitié publique. La nation déchut, en outre, sensiblement de cette haute considération dont elle avait joui jusqu'alors dans l'opinion des peuples étrangers ; c'est ainsi que Boulogne, conquis jadis par la valeur des Anglais catholiques, fut rendu aux Français par de lâches ministres protestants. Le testament souscrit par le jeune roi avait été tenu secret, on laissa ignorer sa mort au peuple pendant trois jours. Lorsque Northumberland eut vu qu'elle était imminente, il avait eu soin, de concert avec Cranmer et les autres membres du conseil, de faire venir les deux princesses Marie et Elisabeth dans les environs de Londres, sous prétexte de les rapprocher de leur frère malade. Le véritable but de cette démarche était d'avoir plus de facilités pour appréhender leurs personnes et les jeter en prison, aussitôt que le roi aurait rendu le dernier soupir. Mais les scélérats de toute espèce

ont cela de commun entre eux, qu'ils sont toujours prêts à se trahir les uns les autres, dès qu'ils y trouvent leur avantage particulier ; et c'est ce qui arriva dans cette circonstance. Le comte d'Arundel, membre du conseil, et qui, comme Dudley et ses autres collègues, s'était rendu le 10 juillet près de lady Jeanne pour lui présenter ses hommages et la saluer reine, avait eu la précaution d'expédier dans la nuit du 6, un courrier à Marie, pour la prévenir de la mort de son frère et lui dévoiler le complot formé contre son autorité. Sur cet avis, la princesse monta à cheval, accompagnée d'un petit nombre de serviteurs fidèles, et se dirigea vers le comté de Norffolk et ensuite dans celui de Suffolk. De là, elle envoya aux membres du conseil l'ordre de proclamer son avènement au trône, en leur donnant en même temps à entendre qu'elle était instruite de leurs perfides projets. Malheureusement pour nos conspirateurs, ils avaient fait proclamer, le même jour, lady Jeanne comme reine légitime d'Angleterre. Ils avaient pris d'ailleurs toutes les précautions possibles pour assurer le succès de leur entreprise. L'armée, la flotte, le trésor et toute la force administrative se trouvaient entre leurs mains. Leur réponse à Marie fut un ordre de se soumettre, en fidèle et loyale sujette, à sa reine légitime ; le nom de Cranmer était le premier de ceux qu'on apercevait au bas de cet acte étrange. Tout homme ayant le cœur droit et aimant sincèrement la justice, ajoute le protestant Cobbett, éprouvera sans doute une véritable satisfaction à considérer l'embarras cruel où fut réduite, quelques heures après, cette bande d'audacieux scélérats. La noblesse et la bourgeoisie étaient spontanément accourues se ranger sous les étendards de Marie, et le peuple de Londres lui-même, quoique infecté depuis longtemps des doctrines pestiférées apportées en Angleterre par des vagabonds étrangers, avait encore assez de droiture dans ses sentiments, pour désapprouver hautement l'injustice qu'on voulait faire souffrir à cette princesse. Ridley, évêque protestant de cette capitale, prononça dans l'église de Saint-Paul, en présence du lord-maire et d'une nombreuse assistance, un sermon dans lequel il engagea ses auditeurs à prendre les armes pour défendre la cause de lady Jeanne. L'auditoire resta muet. Le 16 juillet, Northumber-

land sortit de Londres, à la tête de quelques troupes, pour aller attaquer la reine qui était déjà escortée par plus de vingt mille hommes, tous *volontaires* et refusant de recevoir une *solde quelconque*. Northumberland n'était pas encore arrivé à Bury-Saint-Edmond, que déjà il désespérait du succès de ses entreprises. De là il se dirigea sur Cambridge, d'où il écrivit à ses complices pour en recevoir des renforts. L'épouvante et la trahison se manifestèrent bientôt parmi les siens ; et les mêmes hommes qui, quelques jours auparavant, avaient solennellement juré de défendre lady Jeanne, lui ordonnèrent de licencier ses troupes, et proclamèrent Marie reine d'Angleterre, aux applaudissements d'une multitude ivre de joie. Le chef de la conspiration licencia son armée ou plutôt ses soldats l'abandonnèrent avant qu'ils n'en eussent reçu l'ordre ; c'était alors, comme on se le rappelle, le siècle de *la réforme* ou de la bassesse. On ne devra donc pas être étonné de voir Northumberland s'avancer sur la place publique de Cambridge, et là annoncer l'avènement de Marie au trône en agitant, à ce que rapporte Stowe, son chapeau dans l'air, en signe de sa *joie* et de sa *satisfaction*. Il fut arrêté néanmoins, quelques heures plus tard, sur un ordre de la reine, et par son complice, ce même comte d'Arundel, qui avait été *un des premiers à saluer reine lady Jeanne*. Non, jamais, dans aucun pays, et sous aucun règne, on ne vit, je crois, une hypocrisie, une bassesse et une perfidie semblables à celle des hommes qui détruisirent en Angleterre la religion catholique et y fondèrent l'Église protestante[1]. »

Avènement de Marie.

85. La princesse Marie se trouvait à Homlingham, comté de Suffolk au moment où l'acclamation populaire la mettait en possession du trône. Immédiatement elle partit pour Londres et y arriva le 13 juillet 1553, saluée sur son passage par les vivats de la multitude. « A mesure qu'elle approchait de la capitale, dit Rohrbacher, la foule des personnes qui accouraient au devant d'elle augmentait, et Elisabeth, qui jusque-là avait cru prudent de garder le silence, vint elle-même grossir son cortège. Les deux sœurs firent à cheval

[1] COBBETT, Lettre VII.

leur entrée dans la cité, dont toutes les maisons étaient décorées et les rues jonchées de fleurs. Quand elles entrèrent à la tour ou citadelle, elles trouvèrent à genoux dans la cour, les prisonniers d'état, la duchesse de Somerset, le duc de Nortfolk, le fils du feu marquis d'Exeter et Gardiner évêque destitué de Winchester. Ce prélat lui adressa une courte allocution pour la féliciter. Marie touchée jusqu'aux larmes, les appela ses prisonniers, les fit lever et les embrassant leur rendit la liberté. Le même jour, elle fit une distribution d'argent à tous les pauvres chefs de famille de la cité. La reine se fit ensuite sacrer suivant le rituel catholique ; ce fut Gardiner qui célébra cette imposante cérémonie. La joie du peuple était sans bornes ; jamais on n'avait vu de couronnement aussi magnifique, et de réjouissances aussi vives et aussi sincères. Tous les historiens sont d'accord sur ce point, dit le protestant Cobbett, et l'on ne sait, en vérité, comment qualifier les assertions de Hume, qui prétend que les principes de la reine étaient odieux au peuple. Quand bien même l'irréfragable témoignage de l'histoire ne serait pas là pour corroborer mes assertions, le simple raisonnement ne suffirait-il pas pour en démontrer la vraisemblance ? N'était ce pas naturel, en effet, qu'une population qui, trois années auparavant, s'était soulevée en masse sur plusieurs points du royaume contre la nouvelle église, vit avec joie l'avènement au trône d'une princesse dont elle connaissait l'aversion décidée pour les innovations religieuses des deux règnes précédents ? Des actes de justice et de bienfaisance signalèrent l'aurore du règne de Marie, qu'un généreux oubli d'elle-même et de ses besoins les plus impérieux engagea à retirer de la circulation les monnaies falsifiées par son père et surtout par son frère. Elle acquitta ensuite intégralement toutes les dettes de la couronne et opéra en même temps une forte réduction dans les impôts[1]. » On pouvait dire déjà le mot célèbre : « Il n'y a rien de changé en Angleterre, il n'y a qu'une reine de plus. »

86. Le règne de Marie devait être signalé cependant par de [illegible] des [illegible]

[1] *Hist. univ. de l'Eglise catholique*, t. XI, p. 414 de notre édition.

grands changements, ou mieux, par de grands retours. L'île des saints avait été précipitée, par le crime et la violence, dans le schisme et l'hérésie ; l'héritière légitime du trône avait vu l'hérésie tendre la main à la rébellion pour lui ravir la couronne. L'équité d'abord, la sécurité du trône ensuite obligeaient de punir quelques grands coupables, non point par des vengeances judiciaires, mais parce que l'Angleterre appelait sur leurs têtes le glaive de la justice. Sous l'empire d'un pouvoir illégitime, les plus horribles vengeances sont à craindre : car qui aurait le droit de les réprimer. La victoire ne peut invoquer à son aide l'autorité des lois qui n'existent pas et d'un gouvernement qui n'est que l'œuvre du crime et de l'usurpation. Il en est tout autrement d'un gouvernement assis sur ses bases sacrées et antiques ; il peut pardonner beaucoup ; il y a pourtant certaines horreurs qu'il ne peut couvrir de l'impunité, sans manquer au premier devoir, qui est de servir la justice, et sans se trahir. La sédition qui avait éclaté autour du lit funèbre d'Edouard VI appelait donc les représailles de l'honneur britannique et de la majesté royale. Le gouvernement déféra sept des principaux traîtres à la haute cour de justice. Jamais la reine ne voulut y comprendre Jeanne Gray, sa rivale, la regardant plutôt comme le jouet que comme la complice des conspirateurs. Les sept accusés se reconnurent coupables de haute trahison et furent condamnés à mort ; sur les sept, on en gracia quatre et on n'en exécuta que trois, le principal était le chef de la révolte, Northumberland. Encore l'évêque Gardiner obtenait-il sa grâce, si la majorité du conseil n'y eût mis opposition. Sur l'échafaud, Northumberland reconnut la justice de la peine capitale, mais déclara qu'il n'était point le premier auteur de la trahison ; il prit à témoins les assistants qu'il ne voulait de mal à personne, qu'il mourait dans la foi de ses pères, quoique l'ambition l'eut conduit, en pratique, à se conformer à la foi nouvelle, qu'il condamnait dans son cœur ; et qu'il exhortait ses concitoyens à revenir à l'Église catholique dont il avait précédemment prêché l'abandon. Avant d'incliner la tête sous la hache, les deux autres condamnés exprimèrent les mêmes sentiments et sollicitèrent les prières des spectateurs. Les victimes

de la politique étaient ainsi des victimes d'expiation : c'est devant Dieu et devant les hommes, la perfection de la justice.

Révolte de Wyatt.

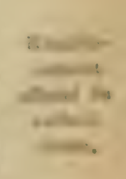
87. Sous le règne d'Edouard, tant que Marie avait vécu dans l'obscurité, elle s'était, pour ainsi dire, vouée au célibat. Si le changement de fortune n'avait pas changé ses idées, elle eût été appelée sérieusement au mariage par une adresse respectueuse du parlement. En l'exhortant à choisir un époux, le parlement exprimait, au nom de la nation, le désir de ne pas voir un étranger obtenir sa main. Sur quoi l'anglican Cobbett fait cette juste réflexion : « Les choses ont bien changé depuis, grâce à cette foule d'aventuriers étrangers et de tout rang, accourus de tous les points de l'Europe pour vivre à nos frais et jeter le fondement de ce glorieux édifice connu sous la désignation de dette nationale. » La pensée de Marie s'arrêta d'abord sur lord Courtenay, fils du marquis d'Exeter. C'était un jeune seigneur beau, brillant, allié à la famille royale ; après une longue captivité, il était venu à la cour, paré de toutes les grâces de la jeunesse et de cette sorte d'auréole que donne la persécution. Il produisit, sur le cœur de la reine, une impression tendre et fut bientôt comblé de ses faveurs. Mais on ne tarda pas à apprendre que Courtenay était esclave de viles passions, qu'il gaspillait dans de basses amours ses forces et son honneur et que les excès de sa conduite le rendaient indigne du trône. Marie reporta alors sa pensée sur le fils de Charles-Quint, son cousin Philippe, depuis roi d'Espagne. Au point de vue des convenances naturelles, il y avait disproportion d'âge, mais au point de vue religieux et politique, il y avait parfait accord des intérêts et des croyances. Pour ce motif même, cette alliance devait déplaire aux anglicans et alarmer la France qui voyait se dresser contre elle le spectre d'un formidable empire. Les réformés, poussés sous main par Henri II, formèrent donc le projet de marier lord Courtenay avec la princesse Elisabeth et de les proclamer roi et reine d'Angleterre à la place de Marie. Une formidable conspiration s'organisa en quelques jours. Un gentilhomme, nommé Peters Carew, donna le signal de la révolte : sa tentative avorta misérablement. Au moment où les ministres croyaient la tranquillité raffermie, une révolte plus sérieuse éclata

dans la province de Kent; le fils d'un poête distingué, Thomas Wyat, s'était chargé de soulever le peuple; le duc de Suffolk se faisait fort d'amener ses tenanciers du Devonshire; Jacques Croft se flattait de remuer tout le pays de Galles et de l'entraîner dans la rébellion. Le duc de Suffolk se flattait de rouvrir, à sa fille, Jane Gray, le chemin du trône; mais il manquait des qualités essentielles sans lesquelles il n'est point de véritable chef de parti: la témérité, le coup d'œil sûr et prompt, l'enthousiasme à l'aide duquel on communique aisément aux autres sa foi et son ardeur. Les villes restèrent sourdes à son appel, le peuple refusa son argent, il ne fallut au comte de Huntingdon, qu'un corps de cavalerie pour disperser, près de Coventry, les quelques recrues de Suffolk. Wyat résolut alors de précipiter les choses: il mit en feu le comté de Kent, promit la couronne à Elisabeth, s'appuya sur les réformés, prit Rochester et marcha sur Londres. Un instant on peut le croire victorieux; des esprits timides conseillaient la fuite à Marie; Marie fut plus sage et plus brave que ses conseillers. La résistance organisée par ses soins soutint la bataille dans les faubourgs de Londres. Wyat, abandonné des siens, voulut avec quelques hommes se frayer la route au cœur de la place; il dut se rendre et fut enfermé à la Tour. Ainsi échoua misérablement une insurrection redoutable à l'origine. La rébellion une fois vaincue, Jane Gray et son mari, porte-étendard de la révolte, furent exécutés avec quatre autres conspirateurs. Elisabeth obtint sa grâce par la médiation de l'évêque Gardiner.

Mariage de Marie.

88. En présence de ces révoltes fomentées par l'ambition et l'hérésie, Marie dut se croire plus obligée au mariage; après de longues et mûres délibérations, elle se décida pour son cousin Philippe, fils aîné et héritier de l'Empereur. En droit naturel, personne n'avait le droit de s'opposer à ses inclinations et à ses volontés; à tous les autres points de vue, il est difficile de dire et de trouver ce qu'elle eut pu faire pour faire mieux. Philippe, quoique déjà veuf d'un premier mariage et père de don Carlos, était encore beaucoup plus jeune que Marie. En juillet 1554, Marie atteignait sa trente-neuvième année; Philippe n'en comptait que vingt-sept. Les flottes

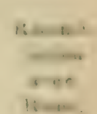
combinées de l'Espagne, de l'Angleterre et de la Hollande l'escortèrent pendant sa traversée d'Espagne en Angleterre. Le 25 juillet 1554, fête de Saint-Jacques, patron de l'Espagne, le mariage fut célébré dans la cathédrale de Winchester, devant un concours immense de gentilshommes de toutes les parties de la chrétienté, et avec une magnificence que l'on a rarement surpassée. Immédiatement avant la cérémonie, Figueroa, conseiller impérial, présenta à Gardiner, prélat officiant, deux actes, desquels il paraissait que son souverain, pensant qu'il était au-dessus de la dignité d'une si grande reine d'épouser un homme qui n'était pas roi, avait résigné à son fils le royaume de Naples et le duché de Milan. Déjà précédemment, il lui avait résigné les Pays-Bas et la Bourgogne. L'évêque, avant de procéder à la cérémonie du mariage, lut à haute voix ces concessions et les articles du traité matrimonial. Ces articles portaient que, bien que Philippe dût avoir le titre de roi d'Angleterre, l'administration du royaume resterait exclusivement entre les mains de la reine ; qu'aucun étranger ne serait admissible aux charges et emplois du royaume ; qu'on n'opérerait aucun changement dans les lois, coutumes et privilèges du peuple anglais ; qu'un préciput de soixante mille livres sterling, un million sterling aujourd'hui, serait constitué en faveur de la reine par l'Espagne, en cas qu'elle survécût à son mari ; que l'enfant mâle issu de ce mariage hériterait, avec l'Angleterre, du duché de Bourgogne et des Pays-Bas ; et que, si don Carlos, fils de Philippe, d'un précédent mariage, mourait sans postérité, l'enfant que Marie aurait de lui hériterait de l'Espagne et de la Sicile, du Milanais et de toutes les autres possessions de Philippe en Europe et dans les Indes. Ce mariage pouvait ainsi réunir, sous la même domination, la plus grande partie de l'univers chrétien, outre qu'un membre de la même famille possédait l'empire d'Allemagne, avec les royaumes de Hongrie et de Bohême.



89. Une chose que la reine avait encore plus à cœur que son mariage, c'était le rétablissement de cette antique religion qui, pendant tant de siècles, dit Cobbett, avait fait le bonheur et la puissance de l'Angleterre, religion dont la destruction avait été le signal

de l'invasion, de la discorde, de la guerre civile et de tous les genres de calamités. Les deux chambres lui donnent, sur ce point, entière satisfaction. « Le même parlement, dit encore Cobbett, qui avait légalisé le divorce de Catherine, prononcé par Cranmer et qui avait bâtardisé Marie, la reconnut de la manière la plus solennelle pour légitime héritier du trône d'Angleterre. Après avoir prescrit la religion catholique pour élever sur ses débris le culte protestant, cette assemblée brisa son propre ouvrage et consacra de nouveau la foi catholique en la rendant obligatoire pour tous les sujets anglais. Tant de versatilité d'un corps délibérant surprendrait à coup sûr, si l'on n'avait soin de remarquer que, dans cette circonstance, il lui était impossible de suivre une autre règle de conduite ; il avait, en effet, tout à craindre du peuple, qui se prononçait d'une manière décidée sur cette importante matière et secondait puissamment les intentions de la reine. Au reste, rien de plus admirable que la promptitude et la célérité que l'on déplore dans cette circonstance. Edouard était mort dans le courant de juillet ; à cette époque, la révolution religieuse commencée par son père et ses ministres avait atteint son plus haut degré de force, et cependant il suffit de moins de cinq mois pour renverser ce frêle échafaudage élevé par l'esprit de révolte et de mensonge. Le mois de novembre de la même année n'était pas encore entièrement écoulé, que déjà les actes de procédure du procès de divorce intenté par Cranmer à la vertueuse Catherine étaient annulés, et que le culte imposé à la nation n'existait plus que pour mémoire. Quoique le parlement eut dans le temps sanctionné ces mesures politiques, il s'empressa de les rapporter par deux bills dont l'un légitimait de nouveau le mariage de Henri VIII avec Catherine, sa première femme, et déversait tout l'odieux du divorce sur Cranmer, en le désignant même personnellement comme le principal auteur de cette intrigue. L'autre bill déclarait que l'église établie par la loi n'était qu'une innovation produite par les bizarres opinions de quelques individus isolés, sans s'embarrasser le moins du monde de l'étrange contradiction que présentait cette déclaration avec celle par laquelle, quelques années auparavant, le parlement avait re-

connu que la nouvelle église provenait directement du Saint-Esprit. Cranmer, dont le génie *sublime* avait conçu et créé cette *grande* institution, n'eut pas du moins la douleur d'être témoin de la ruine de son propre ouvrage. Lorsque les deux lois, dont nous venons de parler, furent promulguées, il se trouvait renfermé à la Tour de Londres, par suite d'une déclaration incendiaire qu'il avait publiée, en apprenant, du fond de son palais de Lambeth, que le sacrifice expiatoire de l'agneau sans tâche avait été de nouveau célébré dans son église cathédrale. Observons, au reste, qu'il n'était nullement besoin d'un acte législatif pour détruire la nouvelle église, puisque, depuis longtemps, l'opinion publique avait fait tacitement justice de cette monstrueuse création. On l'avait imposée à la nation, la nation la repoussa ; elle tomba d'elle-même et de son propre poids, tandis que, pour en opérer le rétablissement, il fallut, sous le règne d'Elisabeth, verser des flots de sang[1].



90. Après la révocation des lois schismatiques, la reine ne désirait rien tant que la réconciliation avec Rome. Pour l'effectuer pleine et entière, il y avait un gros embarras dans la question des biens ecclésiastiques. Si les principes du protestantisme avaient peu pénétré dans les masses, il y avait une telle tourbe de pillards, que presque toutes les grandes familles, comptaient dans leur sein quelques grands voleurs. Effacer l'œuvre de Cranmer, n'était, en comparaison, qu'un jeu ; faire rendre gorge, paraissait impossible. Le roi et la reine firent part au légat de leur impression ; Polus comprit qu'il fallait fléchir devant la dure loi de la nécessité ; une bulle du Souverain Pontife l'autorisa à transiger, autant que besoin serait, dans l'intérêt même du Saint-Siège. Les deux chambres rapportèrent les lois de la proscription portée contre le cardinal ; l'unique cause de cette proscription devait être attribuée à son refus de consentement dans l'affaire du divorce de Henri VIII ; en cela il était guidé par un principe de conscience ; c'était donc justice de révoquer l'arrêt d'une si injuste condamnation. Ces formalités remplies, le cardinal aborda à Douvre et se rendit par eau à

[1] Cobbett, lettre VIII.

Westminster. Ce fut un spectacle tout nouveau pour le peuple de Londres, lorsqu'à la proue du bateau portant le prélat, il vit briller la croix d'argent, emblême de la dignité des légats, proscrite depuis depuis si longtemps dans le royaume. Le chancelier et les membres les plus influents de la noblesse, assistèrent le cardinal à son débarquement. Durant trois jours de suite, on lui rendit tous les honneurs imaginables ; rien ne fut oublié pour célébrer avec magnificence un retour si ardemment souhaité par la reine. Polus venait, en effet, combler le plus cher vœu de Marie et l'aider à anéantir un schisme odieux, qui lui rappelait trop les malheurs de sa famille. Il arrivait muni de pleins pouvoirs. Le 27 novembre, les chambres furent mandées à la cour par un message royal. Polus exposa le but de sa mission : « Vous m'avez rétabli, dit-il, dans la possession des biens terrestres : je viens, au nom du pasteur universel de la chrétienté, vous ouvrir les portes du ciel et vous recevoir dans le sein de l'Église hors de laquelle il n'y a point de salut. » Ensuite, il les exhorta à déchirer tous les statuts contraires à l'infaillible autorité des Pontifes Romains. Puis les chambres se séparèrent pour délibérer. Dans celle des lords, on accueillit la réconciliation avec Rome, par une acclamation unanime ; dans la chambre des communes, sur trois cents, il y eut deux voix contraires. De part et d'autre on nomma des commissaires chargés de présenter au roi et à la reine une requête, par laquelle les représentants de la nation témoignaient de leur repentir et demandaient la grâce de rentrer dans le sein de l'Église. En la fête de S. André, il y eut séance royale au parlement. Les commissaires présentèrent à genoux la requête des chambres ; le chancelier en donna lecture à haute voix, Polus prononca alors un grand discours. « Le Souverain Pontife, dit-il en substance, a toujours été animé d'une grande tendresse pour les îles britanniques, dont les habitants ont été les premiers jadis à embrasser la foi chrétienne. Quelques-uns de nos rois n'ont pas reculé devant de grandes fatigues pour se rendre en pélerinage à Jérusalem, et visiter cette terre sacrée des Apôtres. Ce fut un pape de race anglaise qui, en témoignage de son affection, fit présent du royaume d'Irlande aux rois d'Angleterre, et les pon-

tifes romains n'ont jamais manqué de donner à nos souverains de nombreuses marques de leur sincère amitié. N'est-ce pas du Saint-Siége que Henri VIII a obtenu le titre glorieux de *défenseur de la foi*? Le bonheur des peuples et la force des églises particulières dépendent absolument de leur union intime avec l'Église universelle de Rome, et les Grecs, pour s'en être séparés, ont été abandonnés par Dieu à la fureur des infidèles. Les misères de l'Allemagne viennent du schisme qui a divisé ce malheureux pays, et c'est également au schisme que vous devez attribuer les calamités auxquelles, dans ces derniers temps, l'Angleterre a été en proie. La cour de Rome n'a pas voulu se servir du bras d'un prince étranger pour châtier des sujets insoumis ; elle a préféré s'en remettre à Dieu, et attendre patiemment le jour heureux auquel nous sommes arrivés. » Quand le cardinal eut cessé de parler, les membres des deux chambres et tous les assistants se mirent à genoux. Polus, au nom du Souverain Pontife, prononça l'absolution de toutes hérésies et schisme en faveur des personnes présentes et de la nation entière ; en même temps, il leva toutes les censures et pénalités portées contre l'Angleterre ; puis, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, il déclara que le royaume d'Angleterre etait rentré dans la communion romaine. A la suite de cette réconciliation solennelle, le roi, la reine, le légat, les ministres, tous les membres du parlement se rendirent à la chapelle où l'on chanta un *Te Deum* d'actions de grâce. Ce fut un grand jour pour l'Angleterre. Quand Jules III apprit à Rome, le succès de la mission de son légat, il ne put s'empêcher de s'écrier : « Mon bonheur est grand de recevoir les remerciements du peuple anglais, quand c'est moi, au contraire, qui lui devrais des actions de grâce pour s'être replacé sous ma loi. »

91. Pendant que s'effectuait cette réconciliation, l'épiscopat anglais offrait un triste spectacle. Sur tous les siéges, des apostats ou des intrus. Citons tout d'abord le chef de cette prélature dégradée, Cranmer, l'indigne successeur de saints prélats sur le siége de Cantorbéry. Après lui, c'est Robert Holgate archevêque, intrus d'York, qui pousse le scandale jusqu'à l'infamie. Religieux, prêtre, [illegible]

il contracte une alliance sacrilège, et se fait bientôt après poursuivre devant les tribunaux par un étranger dont il a enlevé l'épouse. Il fallut que le gouvernement donnât des arbitres dans cet ignoble débat, qui fut, dit un protestant lui-même, un scandale pour la réformation. C'est Poynet, que la cupidité des grands a fait placer sur le siège de Winchester pour arracher à sa servile complaisance les biens de son évêché ; Poynet, qui enlève publiquement la femme d'un boucher et paraît, peu de temps après, au milieu des révoltés que Wyatt conduit contre sa souveraine. C'est Ridley, qui sous les ordres de Northumberland prêche l'insurrection dans sa cathédrale de Saint-Paul et sur les places publiques de la capitale ; c'est Barlow et Scory, qu'Elisabeth elle-même dédaignera plus tard de remettre en dignité, tant leur nom est devenu méprisable. C'est Coverdale d'Exeter, qui, avec Tyndal, fait une traduction anglaise de la Bible dans laquelle le nouveau testament seul présente plus de deux mille erreurs ou falsifications reconnues. C'est l'opiniâtre Hooper, que le Dr Heylin appelle le premier non conformiste d'Angleterre ; c'est Farrar de Saint-David, homme insatiable et entêté, dit encore Heylin. Accablé sous le poids des accusations dont son clergé le charge, il est, par les ordres de Somerset lui-même, renfermé dans une prison. C'est enfin Jean Bird, de Chester ; Paul Bush, de Bristol ; Goodrick, d'Ely, et tous les autres mercenaires à qui le schisme et l'hérésie ont confié le gouvernement des âmes dans la malheureuse Angleterre. Ce clergé sacrilège, sur lequel les foudres de l'Église auraient pu tomber, si justement, fut traité avec une modération que l'on serait presque tenté d'appeler excessive. Les religieux apostats furent appelés à reprendre leurs engagements sacrés et à expier par une vie pénitente de trop lamentables égarements. On autorisa les prêtres infidèles à garder leur épouse, à la condition qu'ils n'exerceraient plus de fonctions sacrées, qu'ils ne prétendraient plus à aucun bénéfice et qu'il serait interdit aux deux conjoints de se remarier après la mort de l'un ou de l'autre. La justice devait avoir ses droits ; la charité ne pouvait taire ses inspirations : la prudence admirable de l'Église sut les réunir dans une sage mesure.

Supp... des coupab...

92. La mansuétude ne devait pas désarmer la justice ; il y avait de grands coupables à frapper. Ici, les protestants, si prompts aux excès et si faciles aux cruautés, se récrient et clament à la persécution, au martyre. Il faut s'entendre d'abord sur ces récriminations, Rohrbacher les a véritablement coulées à fond par quelques remarques presque naïves, mais décisives dans l'espèce. « Persécution et martyr, dit-il, sont deux mots dont il est bon de se rappeler le sens, surtout quand on écrit l'histoire, quand on se pose en témoin, juré et juge des faits et des personnages historiques. *Persécution* veut dire poursuite injuste et violente : injuste pour le fond, violente pour le mode. Les gendarmes, les officiers de justice qui poursuivent un voleur, un assassin, ne le persécutent pas ; le créancier qui poursuit un débiteur pour le payement d'une dette ne le persécute pas, si ce n'est qu'il excède dans le mode. Aussi le Sauveur a-t-il dit : Bienheureux ceux qui sont poursuivis à cause de la justice, car le royaume des cieux est à eux. Il ne dit pas généralement : Bienheureux ceux qui sont poursuivis ; encore moins : Bienheureux ceux qui sont poursuivis à cause de l'injustice ; mais : Bienheureux ceux qui sont poursuivis à cause de la justice, de la justice véritable qu'ils pratiquent. Saint-Pierre, le premier Pape, dit en conséquence dans sa première encyclique à tous les fidèles de l'univers : Que personne d'entre nous n'ait à souffrir comme homicide, ou voleur ou malfaiteur, ou convoitant le bien d'autrui. Si c'est comme Chrétien, qu'il n'en rougisse pas ; mais qu'il glorifie Dieu en ce nom. Ainsi un Chrétien même, s'il est poursuivi pour le mal, n'est pas persécuté, mais seulement s'il est poursuivi pour le bien. C'est dans ce dernier cas seulement qu'il est appelé bienheureux par le Sauveur. *Martyr* veut dire *témoin*. Jésus-Christ est le témoin ou martyr par excellence : il est venu du ciel sur la terre pour rendre témoignage à la vérité et la faire connaître. Il a établi son Église, Pierre et les apôtres, le Pape et les évêques, pour être ses martyrs, ses témoins, pour prêcher la vérité, et lui rendre témoignage jusqu'aux extrémités de la terre, jusqu'à la fin du monde. Ceux qui meurent pour ce témoignage, voilà les vrais martyrs. Aussi le principal martyr de l'Afrique, saint Cyprien, dit il :

Ce n'est pas la peine, mais la cause, qui fait les martyrs ; hors de l'Église, on peut être tué, on ne saurait être couronné. En effet, voyez les Juifs. A la vérité divine, attestée par Jésus-Christ à son Église, ils préfèrent leurs pensées humaines ; ils meurent pour ces pensées sous les débris fumants de Jérusalem et du temple : au lieu de martyrs, on les appelle pécheurs impénitents, aveugles volontaires, coupables endurcis, comme les démons. Et de vrai, les démons sont les premiers hérétiques, les premiers apostats, es premiers qui à la vérité, manifestée de Dieu par son Verbe et sa milice fidèle, ont préféré leurs propres pensées. Aussi leur punition, leurs flammes, leur enfer ne s'appelle-t-il pas un martyre : ce n'est que le supplice infamant et éternel de la première hérésie, de la première apostasie[1]. » — Marie, pendant la durée de son règne, laissa la justice suivre son cours et la justice envoya, au bucher, Rogers, Hooper, Taylor, Sanders, Ferrar, Ridley, Latimer, plus cent ou deux cents autres sectaires. En recourant à ces exécutions, elle agit, non comme catholique, mais comme souveraine. Le Pape n'avait même pas fait allusion à ce moyen brutal d'étouffer la révolte hérétique ; Polus aurait incliné à l'indulgence et le confesseur du roi, Alphonse de Castro, blama ces rigueurs. L'Angleterre faisait alors contre les hérétiques indigènes, ce qu'elle fait aujourd'hui contre les fénians, pour se défendre contre les attaques souterraines, ici de la révolution, là du protestantisme. Si les circonstances n'excusent pas complétement, elles expliquent du moins, l'exagération de ces sévérités. Insultée dans son honneur par des écrits anonymes, insultée dans sa religion, qu'elle avait gardée si fidèlement dans sa jeunesse, exposée plusieurs fois à se voir enlever la couronne, menacée enfin dans sa vie, elle crut pouvoir recourir aux lois et à la répression, pour faire rentrer dans l'ordre des sujets rebelles. Qui ne comprend qu'en présence d'une conspiration permanente, pronée par des hommes violents, Marie eut cédé à la tentation bien naturelle de se défendre avec une fermeté terrible. On était sous l'empire de la

[1] *Hist. univ. de l'Eglise catholique*, t. XI, p. 418 de l'édition Vivès.

législation anglaise, implacable envers les traîtres ; ont était en présence des leçons et des exemples des chefs de la réforme, qui tous, enseignent et pratiquent la répression par le fer et le feu ; en présence de sectaires enfermés dans la Tour sous l'accusation prouvée d'une double conspiration ; à la vue de pamphlets incendiaires, d'appels à la révolte, d'attaques multipliées contre le *monstrueux gouvernement* des femmes. Marie se défendit comme elle avait été attaquée ; elle se conforma aux pratiques de tous les sages de son temps.

Cranmer et [illegible]

93. Le plus célèbre de ces suppliciés fut Cranmer. C'est lui qui avait fourni à Henri VIII les moyens de se passer du Pape pour répudier Catherine d'Aragon ; c'est lui qui, pendant les deux règnes précédents, avait perpétré ou amnistié tous les forfaits de la réforme anglicane ; depuis il s'était fait conspirateur contre la reine et insulteur public du christianisme. Jeté dans les prisons de la tour au début du règne de Marie, il avait été, plus tard, transféré à Oxford, pour prendre part aux controverses publiques ; depuis dix-huit mois il végétait en prison, quand, le 12 septembre 1555, il fut cité devant l'évêque de Glocester, jugé, condamné au feu et exécuté. Par crainte des tourments et amour de la vie, avant d'aller au supplice, il avait abjuré sept fois ses erreurs ; quand il vit que ces lâchetés ne lui servaient de rien, il se rétracta et brûla, dit-on, d'abord la main qui avait signé ces palinodies. Les protestants, à défaut d'autres, ont voulu en faire un martyr. Son nom figure avec honneur dans les martyrologes de Fox et de Strype, où les anglicans ont réuni, avec les soi-disant victimes de Marie la sanglante, — c'est ainsi qu'ils l'appellent : — 1° les anabaptistes, ariens et autres exécutés sous Cranmer, 2° les coupables d'insurrection et de félonie, 3° les idiots et les fous, 4° les coupables de droit commun. Cranmer est là bien à sa place, comme coupable de tous ces crimes réunis. Quoi ! on s'apitoierait sur ce Cranmer, qui, étudiant à Cambridge, viole les règlements de l'université et épouse une servante d'auberge ; sur ce Cranmer qui, recrutant en Allemagne des adhésions au divorce, se marie, étant prêtre, avec une nièce d'Oriandre ; ce sacrilège parjure qui dissimule, au Pape et au roi, ces deux

alliances sacrilèges ; puis, quand Henri l'appelle au siège de la métropole, accepte tout en protestant au sacre contre son serment public d'obéissance au Saint-Siège ; ce prélat qui prononce le divorce avec Catherine après avoir assisté au mariage avec Anne de Boulen ; ce lâche complaisant qui, trois ans plus tard, déclare ce mariage nul et de nul effet ; qui, le lendemain du supplice d'Anne, unit Henri avec Jeanne Seymour, puis avec Anne de Clèves, déclarant qu'il ne trouve aucun empêchement à ce mariage qu'il dissoudra cinq mois après, pour satisfaire un nouveau caprice du roi. Toutes les hontes s'accumulent sur la tête de Cranmer. Souscrire les six articles du statut de sang, quand il n'y croit pas et persécuter des malheureux comme lui hérétiques ; souscrire aux bills qu'impose le célibat après l'avoir deux fois violé ; dire, pour François Ier, une messe à laquelle il ne croit pas : Cranmer ne recule devant aucune lâcheté. Sous Edouard, il est le complice de tous en pillage et dans le bûcher pour Jeanne de Kent. Cet homme qui mit à son nouveau symbole, un titre menteur et s'excuse par un mensonge ; ce conspirateur qui signe le testament d'Edouard pour frustrer ses deux sœurs ; qui encourage la révolte,contre sa souveraine,pour céder à l'usurpation et qui, pour justifier sa trahison, argue de l'impossibilité : cet homme ne méritait qu'un monument, et ce monument ne pouvait être que celui qu'on lui érigea, par .la main du bourreau.

Justification Marie.

94. Marie mourut en 1558. Si quelqu'un peut être excusé d'avoir trahi l'anglicanisme, c'est sans doute cette princesse. « Elle le considérait, dit Southey, comme tirant son origine dans le royaume des outrages faits à sa mère, et, après avoir aggravé encore ces outrages, comme ayant mis le roi en état de couronner un divorce injuste et cruel. La réformation l'avait exposée elle-même à des dangers sous le règne de son père, à des vexations, à des contraintes sous le règne de son frère. Puis quand elle a été déclarée bâtarde par cette même réformation, au moment où elle a de nouveau recouvré ses droits et doit paisiblement monter sur son trône, on organise une tentative pour l'empêcher de prendre possession de son héritage, parce qu'elle continue de professer la foi catholique ro-

maine[1]. » En suivant cette parole de justice et de réparation que la force de la vérité arrache à une plume hérétique, on pourrait dire que le règne de Marie a donné, dans l'incontestable modération de ses commencements et dans les sévérités, peut-être excessives de ses dernières années, une représentation exacte du caractère de cette reine et des dispositions analogues, mais en sens contraire, des hommes qui s'étaient faits les ennemis de sa personne, parce qu'ils l'étaient de ses croyances. Etrangers pour la plupart ou flétris aux yeux de la multitude pour leurs vices et leurs bassesses, ces hommes seraient tombés sous le mépris, s'ils n'avaient eu l'art de rallier tous les égoïsmes au drapeau de l'hérésie : Que si leur déloyale hétérodoxie sut se concilier l'appui des passions, elle ne fera pas fléchir la justice de l'histoire : Cette princesse, que l'hérésie a poursuivie dans sa vie et dans sa mort, défie ses accusations. « Sans parler, dit l'abbé Destombes, des connaissances variées qu'elle avait acquises par de longues et fortes études, de son admirable soumission envers son père, Henri VIII, la reine Marie représentait son pays comme une des princesses les plus accomplies de son temps. » Elle eut fait le bonheur du peuple anglais, si ce peuple n'avait été jeté par l'hérésie hors des voies de la vérité et de la justice. « Jamais, dit Camden lui-même, l'annaliste officiel et le protégé de la reine Elisabeth, jamais la princesse Marie ne sera suffisamment louée de tous les hommes pour sa conduite pieuse et pleine de religion, pour sa commisération envers les pauvres, sa munificence et sa libéralité envers la noblesse et le clergé. » A ses yeux, continue le protestant Collier, c'est la religion qui l'emportait dans la balance, les affaires temporelles lui étaient subordonnées et elle mettait sa conscience au-dessus de sa couronne. La fermeté comme la modération ne lui firent presque jamais défaut. Elle sut comprendre les besoins de la nation et travailler à les satisfaire par les actes mêmes qu'un esprit de parti a malicieusement incriminés, et, à part la restriction de Godwin, qui devient elle-même un nouvel éloge, l'histoire impartiale dira toujours avec cet évêque anglican

1 Dr Southey, *Livre de l'Eglise*, t. II, p. 147.

« qu'assurément Marie était une princesse pieuse, clémente par nature, de mœurs irréprochables, et, si l'on excepte sa religion, digne de louanges sous tous rapports[1]. » A ces témoignages protestants cités par Destombes, j'ajoute le témoignage non moins précieux de Cobbett : « Scrupuleusement fidèle à sa parole, sincère dans ses relations, patiente et résignée dans les contrariétés et l'adversité, généreuse et magnifique dans la prospérité, reconnaissante envers tous ceux qui l'obligeaient, elle léguait à sa sœur Elisabeth, avec le trône, un admirable exemple de pureté d'action, d'intentions et de paroles, que celle-ci se garda bien d'imiter[2]. »

Restitutions à l'église.

95. Il ne serait pas convenable d'oublier, dans cette histoire, les restitutions que Marie fit faire à l'Église. Si elle sanctionna imprudemment, dit encore Cobbett, par son silence les spolations des réformateurs, elle était bien résolue, pour ce qui la concernait personnellement, de ne rien garder du pillage. C'est ainsi qu'au mois de novembre 1555, elle restitua à l'Église les dixièmes et les premiers fruits de tous les bénéfices ecclésiastiques, qui, avec les dîmes dont ses prédécesseurs s'étaient également emparés, produisaient à la couronne un revenu net de plus de soixante-trois mille livres sterling, somme qui aujourd'hui représenterait environ vingt-cinq millions de francs. Elle renonça également à jouir d'une grande quantité de biens composant à son avènement au trône le domaine de la couronne, mais originairement acquis au préjudice de l'Eglise, des hospices ou de quelques particuliers. Les scrupules de conscience qui portèrent Marie à renoncer à ces divers revenus sont d'autant plus louables, qu'à cette époque c'était la couronne elle-même, qui, du produit de ses propres domaines, salariait tous ses officiers, comme ambassadeurs, juges ou autres, et qui fournissait les fonds nécessaires pour acquitter les pensions qu'elle accordait à d'anciens serviteurs. Marie régna, d'ailleurs, plus de deux ans et demi sans prélever sur son peuple un seul denier en taxes quelconques. L'abandon volontaire fait par cette princesse des dixièmes et des premiers fruits ne fut donc que le résultat de sa haute piété et

[1] *La persécution religieuse en Angleterre*, p. 61.
[2] Lettre IX.

de la générosité naturelle à son cœur. Elle agit en cela contrairement aux remontrances de son conseil, et le bill voté dans cette circonstance par le parlement éprouva dans les deux chambres la plus vive opposition. On craignit, en effet, et avec raison, qu'il ne réveillât la haine et l'indignation du peuple contre les brigands de la réforme. « Marie ne borna point à cette mesure le cours de sa justice réparatrice : elle restitua bientôt après aux églises et aux couvents toutes celles de leurs terres et autres propriétés tombées depuis la révolution dans le domaine de la couronne. En général, son désir était de les rendre autant que possible à leur destination primitive. Elle rétablit ainsi l'abbaye de Westminster, le couvent de Greenwich, les moines noirs de Londres et une foule d'hôpitaux et d'hospices, qu'elle dota en outre fort richement. Comme l'exemple de la reine aurait naturellement produit beaucoup d'effet sur les esprits, il serait difficile de dire jusqu'à quel point la noblesse l'aurait imité si elle avait vécu encore quelques années de plus[1]. »

96. Les anglicans aiment à comparer Marie et Elisabeth. Quand ils parlent de l'une, c'est Marie la sanglante, la sanguinaire, une Caïn femelle prenant la couronne et se complaisant aux pensées folles et terribles de Caligula ; quand ils parlent de l'autre, c'est la bonne Bess, la reine vierge, la belle vestale assise sur le trône de l'Occident, la femme sous laquelle Albion a filé des jours tissés d'or et de soie. A voir la contradiction de ces jugements et les termes qui les expriment, il est clair que l'équité, l'intelligence, le discernement n'ont rien à y voir. D'un côté, tout est monstrueux, de l'autre, tout est parfait. « En premier lieu, dit Macaulay, les raisons qu'on allègue en faveur d'Élisabeth, militent avec plus de force en faveur de Marie. A l'avénement d'Elisabeth, les catholiques ne prirent pas les armes pour placer un prétendant sur le trône. Cette tentative et ensuite l'insurrection de Wyat fournirent un prétexte tout aussi bon pour brûler les protestants, que de fureur, pour pendre et écarteler les papistes, les conspirations contre Elisabeth. » Ainsi parle Macaulay ; qu'on entende maintenant l'arche-

[1] COBBETT, Lettre VIII.

vêque de Baltimore : « Marie et Elisabeth, dit-il, employèrent la persécution, et toutes deux le firent principalement, sinon toujours, pour des raisons d'Etat. Mais il y a, entre l'une et l'autre, des différences à noter. Marie ne persécuta pas tout à fait l'espace de quatre ans, Elisabeth pendant plus de quarante-quatre années. La persécution de Marie eut son principe dans des menées de trahison fomentées par les chefs du parti réformé pour l'exclure du trône ; celle d'Elisabeth eut lieu tout d'abord sans provocation de ce genre, et en fait sans provocation aucune de la part des catholiques. Marie fut poussée aux moyens violents par ses conseillers sur de fortes raisons gouvernementales, liées à la sécurité de son trône ; Elisabeth n'eut pas besoin de tels mobiles et c'est de gaieté de cœur qu'elle se mît d'un seul trait à son œuvre sanglante. Marie persécuta une infime minorité de ses sujets, lesquels cherchaient à ruiner par la violence l'ancien ordre de choses dans l'Eglise comme dans l'Etat, et à dépouiller et à continuer de dépouiller l'Eglise et les anciennes familles du pays, des biens religieux qui leur avaient été garantis, à quelques courtes interruptions près, par une possession tranquille de dix siècles environ ; Elisabeth persécuta l'immense majorité de ses sujets, dans la vue de les forcer à abandonner tous ces droits chéris, et de les priver, par la confiscation et les amendes, des biens qu'ils avaient si longtemps possédés en paix. La persécution de Marie, c'est possible, fut plus sévère et plus sanglante dans le même espace de temps ; celle d'Elisabeth, parce qu'elle fut dix fois plus longue, fut de beaucoup plus inquiétante, plus investigatrice, plus générale. Elle s'adressa même plus aux libertés et aux biens de ses sujets qu'à leur vie ; elle torturait le corps et l'âme, tout en anéantissant la liberté personnelle et les droits de propriété. Elle avait en vue et mettait à exécution tout un système de confiscation et d'emprisonnement. Les prisons pestilentielles et encombrées de victimes, ainsi que les amendes énormes pour la non-assistance au service réformé, infligeaient des tortures et des ruines bien plus considérables que les plus cruelles douleurs occasionnées par la *question* et la *fille du boueur* que la bonne Bess fit constamment travailler. L'horrible ma-

nière dont on massacrait les condamnés comme traîtres étaient également plus affreuse que la mort par le bûcher. Les deux persécutions furent certes deux choses lamentables ; mais tout homme de sens droit avouera que celle d'Élisabeth dépassa de beaucoup en *atrocité* et en *durée* celle de Marie, et la première de ces deux reines a devers elle moins de raisons pour excuser ou atténuer son intolérance[1]. »

§. V. S. JEAN DE DIEU

97. Des historiens ecclésiastiques, Fleury par exemple, ne consacrent, aux saints, que de courtes notices, parfois à peine une mention honorable. Un tel procédé n'est bon qu'à égarer les esprits. Après avoir lu, pendant de longues pages, le récit des événements qui occupent l'avant scène de l'histoire, si l'on ne voit pas paraître la grande figure des saints, on se sent incliné à croire que les déclamations des soi disant réformateurs n'étaient pas sans fondement. Cette présomption est contraire à la vérité historique. Il y a des saints dans tous les siecles ; et, dans tous les siècles, si les saints ne se trouvent pas toujours dans la mêlée des batailles, ils poursuivent des œuvres plus durables et quand la poussière de la bataille est tombée, on voit que ces saints ont été les vrais ouvriers de Dieu, des plénipotentiaires de la Providence. Les combinaisons de la politique réussissent rarement et ne durent guère ; les œuvres des saints et des fidèles serviteurs de Dieu sont acquises à la postérité, qui en recueille et doit en goûter les bénéfices. Ainsi, le XVIe siècle, le siècle agité et fiévreux des grandes négations, est, pour les saints, un siècle d'or. Les fidèles enfants de la sainte Eglise s'y rencontrent en nombre considérable et brillent du plus vif éclat. Pendant que le protestantisme passe la faux dévastatrice sur toutes les institutions religieuses de la Germanie ; pendant que, sous le souffle destructeur de ce culte iconoclaste, le temple élevait ses murailles froides et nues sur les débris des chefs-d'œuvre de l'art

[1] *The Hist. of prot. Reform.* t. II, p. 207.

chrétien : Dieu permettait, par une sorte de compensation, que la foi catholique brillât, dans d'autres contrées, de la plus vive splendeur et qu'elle engendràt des prodiges de science et de charité. Aux hérésiarques qui lui devaient le jour, la France opposait : — d'illustres cardinaux, comme Antoine Duprat, les deux Lénoncourt, François de Tournon, Jean de Bellay, Perrenot de Granvelle, Armand d'Ossat ; — de doctes et zélés prélats, comme Pellicier, évêque de Montpellier ; Simon Vigor, archevêque de Narbonne ; Guillaume Duprat, évêque de Clermont ; Jean de Tillet, évêque de Meaux ; Vaillant de Guellis, évêque d'Orléans ; Nicolas Psaume, évêque de Verdun ; Pierre Camus, évêque de Bellez : — des pasteurs dévoués, de savants religieux, comme S. Vincent de Paul, Joachim du Belley, Gabriel de Saconay, César de Bus, Havernius, Arnold Wion, Rémond, Machaud, Isambert ; — enfin de pieuses femmes, comme Jeanne de Valois, la bienheureuse Marie de l'Incarnation, la mère Sainte-Anne, Françoise de Besançon et Alix Leclerc. Si l'Italie avait vu naître Gentilis, Lélio Socin, Camille Renato, Francesco Negri, Alciati, Blandrata, Pierre Martyr, et Bernardino Ochin, ce capucin siennois que l'orgueil jeta dans le protestantisme : Elle avait aussi produit — sur la chaire de Saint Pierre : Léon X, Paul III, Jules III, Paul IV, saint Pie V, Grégoire XIII, Sixte-Quint, et Clément VIII ; — dans le sacré collège : Jacques Simonnetta, Marin Caraccioli, Thomas da Vio Cajetan, Pierre Bembo, Laurent Campège, Jacques Sadolet, Bernard Salviati, Bernard Campège, Gaspard Contarini, Jérôme Séripando, Alexandre Campège, François Sfrondati, Bernard Navagero, Paul d'Arezzo, Guillaume Sirlet, Bernardin Maffeo, Vincent Lauro, Jean Commendon, Antoine Caraffa, Guido Ferrero, saint Charles Borromée, César Baronius, et Robert Bellarmin ; — dans l'ordre des pontifes ; Jean Vivaldi, évêque d'Arba ; Jacques Necchiante, évêque de Chiozza ; Ambroise Catharin, archevêque de Conza ; Marc Vida, évêque d'Albe sur le Tanaro, Louis Lippomani, évêque de Bergame ; Alexandre Piccolomini, archevêque de Patras ; Jérôme Vielmi, évêque de Citta-Nuova ; Léonard de Morinis, archevêque de Lanciano ; Antonio Grazziani, évêque d'Amelia ; Cornélio Musso, évêque de Bitonto ; Alexandre

Sauli, évêque de Pavie ; Thomas Campège, évêque de Feltri ; Antoine Agellius, évêque d'Acerno ; Ascanio Piccolomini, archevêque de Sienne ; Jérôme Provinzali, archevêque de Sorrente ; Ange Rocca, évêque de Tagaste ; Antoine del Pozzo, archevêque de Pise ; Porphyre Feliciani, évêque de Foligno, et Paul Capisucchi, évêque de Neocastro ; — dans l'ordre des prêtres : Jean Ruccellai, Bernardin Scarleone, le bienheureux Jean Marinon, saint Philippe de Néri, Séraphin Razzi, Jean Segni, Antoine Querenggi, Louis Sotelo, et Charles Caraffa ; — et, à l'ombre des cloitres, Remigno Fiorentino, saint Jérôme Emiliani, saint Gaetan de Thienne, Jérôme Quaino, saint Benoît de Saint-Philadelphe, saint Félix de Cantalice, Silvain Razzi, saint François Carracciolo, Pompée Ragusio, saint André Avellin, Laurent Scuopoli, le bienheureux Raynier, Antoine Possevin, saint Louis de Gonzague, Alexandre Caparra, Mario de Calasio, François Sacchini, Mario Bettino, Famien Strada, et encore sainte Agnès de Merici, la bienheureuse Catherine de Cardone, Louise Torrelli, sainte Catherine Ricci, la bienheureuse Barthélemie Bagnesi, Louise d'Albertone, Félicie Rasponi, Ursule Benincasa, la bienheureuse Victoire Fornari, et sainte Madeleine Pazzy. Enfin la catholique Espagne, le Portugal, terres privilégiées que l'hérésie ne souilla pas de son contact, avaient pu voir l'antitrinitaire Michel Servet porter au loin ses erreurs et périr à Genève, étouffé par les flammes juridiques de Calvin ; mais, sur le sol de la péninsule ibérique, la foi s'était toujours conservée vive, toujours pure, car elle avait — pour gardien : les cardinaux Ximenès, Carvajal, Lugo, Zapata, Tolet et Quinonez ; — pour pasteurs ; saint Thomas de Villeneuve, archevêque de Valence ; Barthélemy *des Martyrs*, archevêque de Brague ; Carranza, archevêque de Tolède ; le bienheureux Jean Ribeira, archevêque de Valence ; et Antoine de Guevara, évêque de Mondonedo ; — elle inspirait cette ardente charité qui dévorait saint Ignace de Loyola, saint François Xavier, saint François de Borgia, sainte Thérèse, saint Jean de La Croix, saint Pascal Baylon, saint François Solano, saint Louis Bertrand, et saint **Jean-de-Dieu.**

Jean de Dieu.

98. Ce Jean-de-Dieu, dont le nom **étrange,** clôt cette nomenc -

ture, est un saint dont les œuvres se rattachent au pontificat de Jules III. Jean était né en 1495, à Monte-Major-de-Nuovo, petite ville du diocèse d'Evora, en Portugal. André Ciudad, son père et sa mère l'élevèrent dans des sentiments chrétiens. Un jour que les parents avaient accueilli sous leur toit hospitalier un prêtre qui se rendait en Espagne, la description que ce prêtre fit de la magnificence des églises de Madrid, frappa vivement l'imagination de Jean, qui touchait alors à sa huitième année. Aussitôt l'enfant résolut d'aller visiter ces églises célèbres et partit dès le lendemain avec le prêtre. Ce départ furtif causa un si profond chagrin à la famille, que la mère mourut de douleur. Jean, de son côté, ne put arriver jusqu'à Madrid ; son compagnon, s'étant sans doute repenti de l'avoir emmené, le laissa à Oropeza dans la Nouvelle-Castille, entre les mains d'une personne charitable, qui le mit en service chez le maître berger d'un gentilhomme. Ce berger était un honnête homme ; il s'intéressa au jeune serviteur qu'on lui avait confié, le garda auprès de lui et ne l'employa d'abord qu'à porter la nourriture aux autres bergers ; puis, satisfait de son excellente conduite, il lui confia l'intendance de ses biens, et lui offrit même sa fille en mariage. Jean refusa cette offre, et, pour se dérober aux instances, s'enrôla, en 1522, dans un corps d'infanterie. Jean assista au siège de Fontarabie, dont les Français s'étaient emparés l'année précédente. Au milieu du tumulte des camps, il oublia ses habitudes pieuses. Une circonstance fortuite le fit rentrer en lui-même. Pendant les opérations du siège, les vivres venant à manquer, Jean, comme le plus jeune de la troupe, fut chargé d'en requérir dans un village voisin. Il monta donc sur une jument qui avait été enlevée aux Français et s'avança avec précaution. La jument reconnaissant les lieux où elle avait été souvent conduite, s'élança dans la direction du camp français ; Jean voulut la retenir ; elle se cabra et le précipita violemment sur les roches. Le cavalier démonté resta longtemps étendu sans mouvement. Sur le point de tomber entre les mains de l'ennemi, il se releva sur ses genoux ; implora l'assistance de la Sainte-Vierge et, fortifié par sa prière, put se traîner jusqu'au campement espagnol. Cet accident toutefois fut bientôt

suivi d'un malheur. Jean avait la garde du butin fait sur les Français ; des voleurs trompèrent sa vigilance et le lui enlevèrent. Le capitaine crut Jean complice du vol, le maltraita rudement et l'aurait fait pendre, si un chef supérieur n'avait obtenu sa grâce, à condition qu'il serait renvoyé de la compagnie et sortirait du camp. Jean, dégouté du métier des armes, revint à Oropeza.

99. Jean retrouva son ancien maître, qui lui confia de nouveau la gestion de ses biens et lui réitéra la proposition de le prendre pour gendre. Le jeune vétéran rejeta de nouveau cette proposition, et soit pour garantir sa liberté, soit pour prendre part à la guerre sainte, reprit en 1526 la profession des armes, fut incorporé dans les troupes du duc d'Albe et fit la guerre en Hongrie contre les Turcs. Pendant cette longue guerre, il se distingua non-seulement par une austère piété, mais encore par un vaillant courage, qui lui obtint l'amitié de son commandant. En 1530, lorsque la campagne fut terminée, Jean se rendit à Saint-Jacques de Compostelle, pour y vénérer les reliques du saint patron de l'Espagne. Ensuite il voulut revoir sa patrie et le lieu de sa naissance. A Monte-Mayor, il apprit, de la bouche du monde, les malheurs que sa disparition avait causés à sa famille ; sa mère mourant de chagrin après vingt jours de recherches inutiles ; son père, désespéré, se retirant dans un couvent de Franciscains à Lisbonne. Dans sa douleur, Jean s'éloigna du Portugal pour n'y plus revenir. Un jour, s'étant arrêté par hasard à Ayamunté, petite ville d'Espagne, à l'embouchure de la Guadiana, il reçut l'hospitalité dans l'hôpital des pèlerins. La vue des soins qu'on prodiguait aux malades le frappa vivement ; ce fut, pour lui, toute une révélation ; néanmoins il continua sa route. En Andalousie, il servit comme berger, dans la maison d'Eléonore, de Zuniga, dame fort riche des environs de Séville. Au milieu de la solitude des champs, il rentra en lui-même, pleura ses désordres passés et soumit son corps aux austérités les plus dures. Dans le vif désir de se dévouer plus profondément au service des malheureux, il résolut de passer en Afrique pour porter secours aux esclaves chrétiens. A Gibraltar, au moment de s'embarquer, il rencontra un gentilhomme de ses compatriotes, relégué à Ceuta par Jean III,

Nouvel engagement.

notre saint voulut le servir gratuitement ; pour faire subsister ce gentilhomme, que la maladie et le chagrin avaient réduit à la misère la plus profonde, il vendit tout ce qu'il possédait et consentit même à travailler dans les ateliers publics. En mettant le pied sur le sol africain, Jean avait conçu le secret espoir d'y trouver la couronne du martyre. Les avis d'un franciscain, auquel il confiait son espoir, dissipèrent ses illusions et le décidèrent à revenir en Espagne. De retour à Gibraltar, il commença à vendre des images, des livres de piété, et son commerce ayant prospéré, il vint s'établir, en 1538, à Grenade, où il ouvrit une boutique sous la porte d'Elvire. Dans cette ville, Jean eut l'occasion d'entendre prêcher Jean d'Avila ; la parole de l'apôtre de l'Andalousie le toucha tellement, qu'il crut devoir, par esprit de pénitence, contrefaire l'insensé ; tant et si bien que la populace le poursuivit à coups de pierres et qu'on l'enferma dans une maison de fous. Le célèbre prédicateur, sachant que cette folie n'était qu'une ruse d'humilité,y fit renoncer Jean et lui ordonna de se consacrer à des choses plus utiles pour lui et pour le prochain.

Premier vœu.

100. C'est alors que Jean fit le vœu de servir Dieu dans ses pauvres. D'abord il soigna pendant quelques temps les malades de l'hôpital où il se trouvait reclus. Lorsqu'il en sortit au mois d'octobre 1539, ce fut pour se rendre en pélerinage au sanctuaire de Notre-Dame de Guadalupe, afin de placer, sous la protection de la Mère de Dieu, l'œuvre qu'il allait entreprendre. Au retour de cette pieuse excursion, prolongée jusqu'à Oropeza, pour voir ses anciens bienfaiteurs, jusqu'à Baïça pour visiter Jean d'Avila, il se mit à vendre au marché de Grenade du bois qu'il allait couper dans une forêt et consacra le gain de cette vente journalière à nourrir quelques pauvres. Quelques mois après, en 1540, il loua une maison sur le marché aux poissons, non loin de la cathédrale, pour y recevoir des pauvres malades, des infirmes, et avec une aumône de trois cents réaux qui lui avait été remise par un prêtre de la chapelle royale, il monta quarante-six lits garnis chacun d'une natte, de draps, de couvertures, et d'un traversin. Seul il suppléa aux soins multipliés qu'exigeaient tous ces malades,les soulageant dans

leurs souffrances, préparant leur nourriture, disposant leurs lits ; en un mot, il sut pourvoir avec tant d'intelligence aux pressants besoins des malheureux qu'il avait recueillis, que les habitants de Grenade, grandement édifiés de son zèle, s'empressèrent à l'envi de l'aider dans sa charitable entreprise. L'archevêque lui-même, don Pierre Guerrero, ayant été instruit de tout ce qui se passait, voulut visiter l'établissement fondé par Jean, et, satisfait de l'ordre admirable avec lequel il était administré, il prit cet établissement sous sa protection, donna des sommes considérables pour lui assurer une existence stable, et, à son exemple, plusieurs personnes riches de la ville dotèrent également le nouvel hopital.

101. Pour procurer des aliments aux malades qui remplissaient sa maison, Jean, une hotte sur le dos et une marmite à chaque bras, parcourait les rues de Grenade en criant : « Mes frères, pour l'amour de Dieu, faites-vous du bien à vous-mêmes ! » Au cours d'une quête, il fut retenu à dîner par don Sébastien Ramirez, évêque de Tuy, président de la chancellerie royale de Grenade. Ce prélat, s'étant informé de son nom, lui dit de se faire appeler désormais Jean-de-Dieu. En outre, il fit coudre immédiatement sous ses yeux un vêtement dont il indiqua la forme, en revêtit Jean et lui prescrivit de donner une semblable vêture à tous ceux qui voudraient suivre sa vocation. Ce vêtement consistait en une robe de bure brune, garnie d'un capuchon rond et serrée à la taille par une ceinture de cuir noirci. Plus tard, le pape Pie V ajouta à ce costume un scapulaire brun, qui se porte par dessus la robe, dont la couleur fut changée : elle est noire aujourd'hui comme le scapulaire. Dès cet instant, les premiers fondements de l'Ordre de la charité furent assurés, le nouvel Ordre religieux se révéla au monde dans le moment où la pseudo réforme proclamait, par la bouche de Luther et de Calvin, la nullité des vœux monastiques et niait, dans l'œuvre du salut, le crédit des bonnes œuvres.

102. A peine Jean-de-Dieu eut-il été revêtu du costume que lui avait donné l'évêque de Tuy, qu'il trouva des hommes de bonne volonté pour partager ses saintes fatigues. On a conservé les noms de ses deux premiers disciples : ils se nommaient Pierre Velasco et

Antoine Martin : ils étaient divisés par une haîne mortelle ; car celui-ci accusait celui-là d'avoir tué son frère et Antoine-Martin était venu à Grenade pour faire traduire en justice Pierre Velasco. Jean-de-Dieu parvint à les réconcilier si bien, que ces deux hommes, pour ne plus se séparer, voulurent devenir les compagnons de celui qui les avait rapprochés et reçurent de ses mains le saint habit religieux. Avec ce renfort, la sollicitude de Jean ne se borna pas aux malades de son hôpital, elle s'étendit encore à tous les malheureux qu'il rencontrait, à tous ceux qui sollicitaient son ardente charité. De grand cœur, il se dépouillait pour les couvrir, leur abandonnait tout son argent, et quelquefois même, lorsqu'il n'avait plus rien à distribuer, il leur remettait un billet signé de sa main, qu'il adressait à une personne pieuse, en la priant de secourir celui qui était porteur de ce billet. C'est ainsi que, revenant un jour, vers midi, à son hôpital, avec le pain nécessaire au dîner de ses malades, il se vit entouré dans la rue par une troupe d'ouvriers sans ouvrage qui le supplièrent d'avoir pitié de leur profonde misère. Vivement ému des plaintes de ces pauvres ouvriers, Jean-de-Dieu leur donna tout le pain qu'il rapportait ; et comme ce secours lui parut encore insuffisant, il ajouta 12 réaux, le seul argent qu'il eut sur lui. Une autre fois, ce fut de jeunes orphelins couverts de haillons dégoûtants, qu'il rencontra dans un village voisin de Grenade, et dont l'état misérable lui inspira une si profonde pitié, que les conduisant immédiatement chez une marchande fripière, il les fit habiller entièrement. Et si ces malheureux abusaient de la bonne foi de Jean-de-Dieu, si on l'avertissait que ses aumônes étaient mal placées, il répondait : Ce n'est pas mon affaire ; ce que je donne je le fais toujours pour l'amour de Dieu. Il recherchait partout les pauvres honteux, et allait leur porter des consolations dans les lieux où ils se cachaient ; ou bien encore, chaque soir, à la nuit, il se promenait autour de son hôpital, et il trouvait souvent des personnes honnêtes de diverses conditions qui l'attendaient à l'écart, pour lui confier leur pauvreté solitaire. Tantôt c'était un bourgeois de la ville engagé dans un procès que l'avarice du juge rendait interminable, et qui recevait l'argent néces-

saire pour terminer ce procès ; tantôt c'était une jeune fille de noble famille qui manquait de dot pour entrer en religion, et à laquelle Jean-de-Dieu ouvrait les portes d'un monastère, tantôt c'était une pauvre veuve qui n'avait pu payer son loyer, un paysan ruiné par une mauvaise récolte, qui ne pouvait acquitter ses redevances, et tous deux se retiraient satisfaits. Il n'y avait pas jusqu'au soldat endetté faute de solde, dont il ne payât les dépenses, jusqu'au pauvre étudiant qu'il ne secourût à domicile.

103. Parmi les malheureux, il en est deux classes qui attirent aisément les sympathies : ce sont les enfants abandonnés et les filles repenties ; mais autant il est aisé de se sentir prévenu en leur faveur, autant il est difficile de donner suite à ses sentiments. Le zèle de Jean ne se sentit que plus provoqué à tenter la conversion des femmes et filles débauchées. D'abord il se tenait aux environs d'un quartier mal famé, arrêtait ceux qui s'y rendaient, et, se jetant à leurs genoux, les suppliait de renoncer au dessein qui les conduisait en un pareil lieu. S'il persuadait le plus grand nombre, il était souvent repoussé ; néanmoins il continuait courageusement cette charitable pratique. Lorsqu'il n'eut plus rien à redouter de l'opinion publique, il osa pénétrer dans les maisons où ces malheureuses exerçaient leur métier infâme : il s'y présentait le crucifix à la main, parlait avec tant de véhémence des jugements de Dieu, qu'il les forçait à abandonner leur honteux état. Alors, pour les empêcher de revenir au désordre, il les nourrissait, les plaçait dans quelque couvent, les mariait quelquefois. Mais cette œuvre offre de grandes difficultés : Jean éprouva de fréquents mécomptes. Une fois, quatre femmes, pour se convertir plus facilement, lui ayant demandé de les éloigner du théâtre de leurs crimes, il loua des chevaux pour les conduire à Tolède, tandis que lui et ses compagnons suivaient à pied. A l'arrivée, trois de ces femmes disparurent, une seule persévéra dans son dessein. Les compagnons de Jean murmuraient : « Nous aurons beaucoup gagné, répondit il, si par nos soins, nous pouvons sauver une âme. » — Les enfants en bas âge avaient aussi une part dans ses sollicitudes. Une petite fille, née depuis quelques jours seulement, était orpheline et n'a-

Soins aux femmes et aux enfants.

vait personne qui prît soin d'elle. Jean, l'ayant appris, se rendit sur les lieux, emporta l'enfant dans sa robe et la mit en nourrice au village de Gavia, près Grenade. La nourrice n'ayant pas répondu à l'attente de Jean, il en chercha une autre plus soigneuse et continua de surveiller l'éducation de cette pauvre enfant. Il fit plus : confiant, à un négociant probe, une somme de cinquante ducats pour qu'il la fît prospérer dans son commerce, il put la marier et lui procurer un établissement avantageux. — Enfin sa charité était si vaste qu'elle embrassait même les morts. Dans sa quête, il traversait un quartier pauvre ; il rencontra, sur la voie publique, le cadavre d'un malheureux sans linceul et sans sépulture. Navré d'un tel spectacle, il courut chez un riche personnage et lui demanda la somme nécessaire pour faire inhumer ce cadavre. Sur un refus, il s'en alla chercher le corps sur ses épaules et le placa au seuil de ce riche impitoyable. « Comme vous avez, lui dit il, les moyens de rendre les derniers devoirs à ce mort, qui est votre frère autant que le mien, je vous conjure de le faire au nom de Dieu ou bien je le laisse ici. » Ces paroles et surtout l'action énergique qui l'accompagnait, épouvantèrent le mauvais riche, il se résigna en gémissant au sacrifice qui permit de donner, à la dépouille du pauvre, une sépulture convenable.

Jésus-Christ dans la personne des pauvres.

104. Tous les hagiographes qui ont écrit la vie de S. Jean-de-Dieu, disent que, nouveau Tobie, il reçut de Dieu, à cette occasion, une marque de sensible complaisance. Peu de jours après l'événement qui précède, Jean ayant trouvé sur le pavé le corps d'un malheureux, s'aperçut qu'il respirait encore. Il le porta doucement à son hôpital, le plaça dans son lit, et comme il baisait religieusement les pieds de ce moribond, après les avoir lavés, il reçut une clarté divine qui lui fit voir sur ces pieds les saints stigmates du crucifiement tout brillants de lumière. Il reconnut alors que c'était à Jésus-Christ qu'il venait de laver les pieds, et aussitôt le divin Rédempteur lui dit : « Jean, le bien que vous faites aux pauvres est fait à moi même ; c'est moi qui reçois l'aumône que vous leur donnez, qui me couvre des habits dont vous les revétez, et vous me lavez les pieds autant de fois que vous accomplissez ce soin

charitable envers un pauvre. » A ces mots, le malade disparut, et Jean resta l'âme pénétrée d'une joie si céleste, d'un désir si vif de soulager son prochain, qu'un incendie étant venu à se déclarer au grand hôpital de Grenade, on le vit s'élancer à diverses reprises au milieu des flammes pour arracher à la mort un grand nombre de malades. Enveloppé de tous côtés par le feu qui avait transformé les bâtiments de l'hôpital en un brasier ardent, il y demeura plus d'une demi-heure, de telle sorte qu'on crut un instant qu'il avait péri victime de son dévouement ; et lorsqu'il reparut, on ne constata d'autre brûlure sur lui que celle de ses sourcils.

Épreuves de Jean.

105. Le temps consacré aux bonnes œuvres ne l'empêchait point de vaquer à sa quête quotidienne. Cette quête lui fournit plus d'une fois l'occasion de faire montre de patience et d'humilité. Un jour, passant dans une rue, il fut pressé par la foule en face d'un seigneur qui montait la rue à pied. Jean-de-Dieu s'empressa de se ranger pour livrer passage à ce seigneur, mais, dans sa précipitation, un large panier qu'il portait au bras accrocha le manteau du gentilhomme et le lui enleva de l'épaule. Celui-ci apostropha rudement le misérable inconnu qu'il avait devant lui ; mais sa colère devint plus vive, lorsque Jean-de-Dieu lui dit, suivant sa coutume de s'exprimer : Pardon, mon frère. Alors il donna un soufflet à l'audacieux qui le traitait si familièrement ; et comme il ne recevait pas d'excuses, et que Jean lui répondait : « Je l'ai bien mérité, vous pouvez m'en donner un second », il fit signe à ses valets de châtier cet homme insolent et grossier. Les valets s'empressèrent de faire pleuvoir une grêle de coups sur le dos de celui que leur maître avait désigné, lorsqu'un homme honorable prononça le nom de Jean-de-Dieu. A ce nom, vénéré dans tout Grenade, le seigneur se retourna tout contrit ; il voulait se jeter aux genoux de Jean qui le releva, si bien qu'ils s'embrassèrent en se demandant mutuellement pardon. Le lendemain Jean recevait une invitation à dîner de ce gentilhomme, qui lui envoyait, en outre, cinquante écus d'or. Un autre jour, il traversait la cour du vieux palais de l'Inquisition ; un laquais le poussa dans un bassin plein d'eau ; il en sortit sans témoigner le moindre mécontentement. Dans une

autre circonstance, un homme lui ayant jeté une pierre au visage, il l'excusa en disant qu'il pouvait bien pardonner à cet homme une offense unique, lui qui en avait tant à se faire pardonner devant Dieu. En toutes circonstances, il supportait avec le plus grand calme les paroles outrageantes de ceux qui réfusaient de participer à sa quête. Son humilité à souffrir les injures ne rendait, au surplus, ses quêtes que plus productives. Le plus souvent, il pliait sous le poids des aumônes. Alors il rentrait fort tard à l'hôpital, et quoiqu'il fût accablé de fatigue, il passait une partie de la nuit au chevet des malades, les entretenait chacun en particulier, leur prodiguait les consolations, en un mot leur montrait le plus tendre intérêt. Sans crédit et sans autorité, ne possédant ni biens, ni revenus, il était, pour les malheureux, une seconde Providence. Tel était son zèle à soulager les malheureux, qui affluaient en grand nombre à son hôpital, qu'il fallut à trois reprises différentes, le transférer dans de plus vastes bâtiments.

Mort de Jean

106. A la suite d'une de ces translations, Jean s'était rendu à Walladolid, où se trouvait la cour d'Espagne, pour en obtenir des secours. Les infants d'Espagne et les seigneurs qui les accompagnaient l'accueillirent très favorablement et le comblèrent d'aumônes. Mais tant de travaux, joints aux plus rudes mortifications, avaient épuisé les forces de Jean ; un acte de charité vint hâter sa fin. Pendant l'hiver de 1550, le Xenil, qui coule sous les murs de Grenade, roulait une grande quantité de bois dans ses eaux torrentueuses, gonflées par la fonte des neiges de la Sierra-Nevada. Dans le désir d'utiliser ce bois pour le service de son hôpital, Jean se mit à l'eau ; le froid qu'il ressentit détermina un frisson si violent, qu'on dut le retirer du fleuve ; mais s'apercevant qu'un serviteur de l'hôpital s'était avancé au milieu du courant, il s'y jeta de nouveau pour arracher ce jeune homme au péril de mort. Désespéré de n'avoir pu réussir dans son charitable dessein, Jean tomba malade, il s'empressa de courir près de ses créanciers pour régler ses comptes, et se présenta aussi à l'archevêque pour justifier sa conduite. En peu de jours, l'indisposition de Jean fit des progrès rapides. Bientôt il devint si gravement malade, que, malgré les

soins dévoués d'une dame vertueuse, qui avait voulu le recevoir dans son palais, on perdit tout espoir de le conserver. Aussitôt on vit la cour et la noblesse se presser autour du lit du pauvre fondateur ; les magistrats de Grenade accoururent le prier de donner sa bénédiction à leur ville ; et l'archevêque, don Guerrero, vint administrer lui-même cet humble marchand de bois, ce pauvre soldat, cet homme obscur enfin, que la charité chrétienne avait transformé et dont elle allait faire un saint illustre C'est, entouré de tous ces témoignages d'admiration, de ces regrets universels, que Jean-de-Dieu s'endormit dans la paix du Seigneur, le 8 mars 1550, à l'âge de cinquante-cinq ans, après avoir pratiqué, au degré héroïque, le renoncement de soi-même et l'amour du prochain.

107. Dès que le bruit de la mort de Jean se fut répandu à Grenade, tous les habitants de la ville, depuis le noble seigneur jusqu'à l'homme du peuple, vinrent visiter sa dépouille mortelle que la pieuse dame, Anne Osorio, avait fait exposer sur un lit de parade. La chapelle de son hôpital était trop exiguë ; on décida qu'il serait inhumé dans l'église Notre Dame de la Victoire, appartenant aux religieux de S. François de Paul ; le jour de ses funérailles, le marquis de Tarifa, don Pedro de Bobadilla, le marquis de Ceralbo, et don Juan de Guérava, crurent s'honorer en descendant le corps de la chambre où il était exposé, sur une estrade, à la porte du palais. Au moment de se mettre en marche, les religieux des divers ordres, mais surtout les Franciscains et les Minimes, se disputèrent le privilège de porter le cercueil. Lorsque l'archevêque eut tranché le différend, le cortège se forma dans l'ordre suivant : les compagnons de saint Jean-de-Dieu et les pauvres malades de l'hôpital qui avaient pu sortir marchaient les premiers ; les filles, les femmes, que cet homme de Dieu avait retirées du désordre, suivaient immédiatement, un cierge à la main ; les confréries avec leurs croix, leurs bannières, et toutes les communautés venaient ensuite : enfin le clergé des vingt-quatre paroisses de la ville, le chapitre de la métropole, les chanoines de la chapelle royale, et l'archevêque, revêtu de ses ornements pontificaux précédaient le corps, qui était entouré de vingt-quatre magistrats jurés de la cité, et suivi du président

de la chancellerie royale avec les auditeurs et les alcades, des commandeurs et des chevaliers des ordres militaires en grand costume de deuil; de tout le corps de la noblesse, des secrétaires, des avocats et des employés de la chancellerie; d'une troupe d'huissiers et d'alguazils, et d'une foule immense de peuple. Pendant cette marche solennelle, qui dura plus de trois heures, les cloches de la cathédrale, des églises paroissiales et des monastères, firent entendre leurs glas funèbres; et en arrivant auprès de l'église des Minimes, le concours des fidèles qui se pressait autour du cercueil, devint si considérable que le cercueil dût s'arrêter. Les religieux restés au couvent s'avancèrent alors en procession pour recevoir le corps, qu'ils portèrent sur le catafalque; et aussitôt le général de leur ordre, qui se trouvait à Grenade, chanta la messe. Ce fut aussi un religieux minime qui prononça l'oraison funèbre. Les mêmes cérémonies se renouvelèrent pendant neuf jours, et ensuite on descendit le corps de saint Jean-de-Dieu dans le caveau d'une chapelle appartenant à don Garcias de Los Pisas, le mari de Anne Osorio, de la pieuse dame qui avait recueilli son dernier soupir.

Approbation de l'Ordre.

108. Dans sa profonde humilité, le saint fondateur n'avait jamais conçu la pensée d'établir une nouvelle congrégation religieuse; il avait seulement voulu, pour remplir les divers emplois de son hôpital, former une société de personnes séculières. Aussi, de son vivant, il n'avait proposé à ses disciples d'autre règle, que l'imitation de ses vertus. La règle qui porte son nom, ne fut dressée qu'en 1556, six ans après sa mort. En approuvant, par une bulle du 1er janvier 1571, l'ordre de la charité, le pape Pie V imposa, aux religieux de cet ordre, l'obligation de suivre la règle de S. Augustin. En outre, il leur prescrivit la forme de l'habit qu'ils devaient porter; les autorisa à faire promouvoir aux ordres sacrés, dans tous les hôpitaux de l'ordre, un religieux pour administrer les sacrements, leur permit de faire des quêtes; et enfin soumit à la juridiction de l'Ordinaire, tous les établissements des Frères de la charité. Par un autre bref du 8 août 1571, le même pontife accorda diverses indulgences à l'hôpital de Grenade; l'exempta notamment pour la perception des aumônes, legs et émoluments donnés à

l'hôpital par les fidèles, de toute dépendance des curés et bénéficiers de la paroisse. Le successeur de Pie V, Grégoire XIII, approuva également l'ordre de la charité, par un bref du 28 avril 1576, qui étendait, à tous les hôpitaux de l'Institut, les exemptions et privilèges de l'hôpital de Grenade. Puis Sixte-Quint donna, le 1er octobre 1586, un bref qui érigeait l'ordre de la Charité en un seul corps, sous le titre de *Congrégation des Frères de Saint Jean-de-Dieu*, lui concédait le pouvoir de tenir des chapitres généraux, d'élire des supérieurs, des provinciaux, un général désigné sous le nom de *Supérieur majeur*, et, de plus, permit aux religieux de dresser des Constitutions. Ces religieux, virent le pape Grégoire XIV confirmer les privilèges de leur Ordre. Ce Pontife les augmenta même itérativement : car, par un bref du 19 avril 1591, il donna à l'hôpital de S. Jean-Calabite, à Rome, et aux autres hôpitaux de l'Ordre, communication de toutes les exemptions, immunités, libertés, indulgences, indults, dont jouissait l'hôpital du Saint-Esprit *in Sassia*, bâti par Jua, derrière le Janicule ; par un second bref de la même année, il désigna, comme protecteur de l'Ordre à perpétuité, le cardinal-vicaire. Clément VIII supprima les privilèges des Frères de la Charité : il lui avait paru que ces religieux s'écartaient de la pensée de leur Institut, qu'ils se livraient aux études ecclésiastiques, pour se faire ordonner prêtres et abandonner le service des pauvres. Aussi, par un bref du 12 février 1592, il les soumit à la juridiction des Ordinaires, leur enleva le supérieur majeur, leur défendit l'accès aux ordres et les vœux solennels. Plus tard, il est vrai, en 1596, Clément VIII revint sur cette décision et rendit aux Frères de la Charité, le droit d'élire un général. Mieux disposé que ses prédécesseurs, Paul V concédait à l'Institut, par un bref du 19 février 1607, de très grandes indulgences. Ensuite, le 12 avril 1608, ce Pape réunit tous les hôpitaux d'Espagne en une congrégation séparée, distincte de celle d'Italie et permit à chaque hôpital de faire conférer la prêtrise à deux religieux, afin de pourvoir plus largement aux besoins spirituels des malades. L'année suivante, un bref du 1er juillet 1609, accorda cette faveur aux religieux d'Italie, qui eurent aussi la faculté d'avoir, dans chaque maison, un

religieux de leur Ordre. Par lettres apostoliques du 7 juillet 1611, la congrégation d'Espagne fut établie en *vraie religion* et un bref du 6 août 1611, approuva les constitutions particulières à cette congrégation. Un autre bref du 13 février 1617 déclara véritablement religieux les membres de la congrégation d'Italie, et les admit à faire profession solennelle des trois vœux substantiels de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, en y joignant un quatrième, celui d'hospitalité. Deux mois après, le 15 avril 1617, ces mêmes religieux virent le Saint-Siège approuver des constitutions spéciales à leur congrégation. Enfin Paul V, par un décret général du 31 janvier 1617, défendit aux Ordinaires des lieux d'empêcher les religieux de quêter ; et par un dernier bref du 16 mars 1619, ajoutant aux priviléges qu'il avait déjà concédés à l'Ordre de la Charité, il l'exempta de la juridiction de ces mêmes Ordinaires. Toutefois, le 9 juillet 1638, le pape Urbain VIII modéra cette exemption considérable, en décidant que les évêques auraient droit de visite et de contrôle sur les hôpitaux de l'Ordre qui contiendraient moins de douze religieux. Du reste, ce souverain Pontife fut favorable à l'Institut de saint Jean-de-Dieu, auquel il donna de nouveaux priviléges, d'utiles règlements, par plusieurs brefs des 20 juin 1624, 26 novembre 1627, 18 avril, 17 juin et 12 juillet 1628 ; et les Papes, ses successeurs, montrèrent également toute leur sollicitude pour cet ordre, car Innocent X, le 26 janvier 1648 ; Alexandre VII, les 15 juin 1664 et 20 mars 1667 ; Innocent XI, le 7 mai 1677 ; Alexandre VIII, le 22 octobre 1690 ; Innocent XII, les 28 juin 1691 et 20 mai 1693 ; Clément XI, les 20 janvier 1711, et 12 janvier 1714 ; Benoît XIII, les 13 septembre 1724, 17 septembre 1725, 17 juillet, 6 et 12 septembre 1729 ; Clément XII, les 20 décembre 1732, 18 février et 4 septembre 1736, 27 juillet 1737 et 21 juin 1738 ; enfin Benoît XIV, les 31 mars 1741, 5 octobre 1745 et 4 juillet 1746, renouvelèrent les priviléges et les exemptions, confirmèrent les indulgences et les immunités, déjà concédées aux religieux de la Charité.

Canonisation du fondateur.

109. En rapportant les décrets, brefs et bulles du Souverain Pontife en faveur des Frères de la Charité de S. Jean-de-Dieu, nous avons

voulu montrer l'importance qu'un Institut s'était acquise au XVIe siècle. A cette époque, une grande bataille tenait en émoi la chrétienté ; parmi les champions qui firent pencher la balance de la victoire, il y en a peu d'aussi remarquable que Jean-de-Dieu. Entre tant de papes vénérables par leur sainteté, tant de princes de l'Eglise, d'évêques illustres, un homme infime, tour à tour berger, bûcheron, soldat, jeta les premiers fondements de l'Ordre hospitalier des *Frères de la Charité*. Mais si Jean était ignorant des choses de la terre, il était savant dans les choses du ciel, et comme Dieu se sert quelquefois des instruments les plus humbles pour manifester les plénitudes de sa miséricorde ; comme c'est surtout par des œuvres empreintes de charité, que ce soldat réfuta victorieusement l'erreur protestante, on ne saurait trop admirer les épisodes de cette vie exemplaire, qui se consume en œuvres et en fondations de charité. Cependant si la pensée qui animait Jean-de-Dieu exerça, sur son siècle, une si profonde influence, il ne faut pas oublier que le secret de sa puissance, ce ne fut pas la grandeur de la pensée, mais la sainteté qui en fit la force. Un siècle n'était pas écoulé, depuis la mort de Jean, lorsque le Saint-Siège proclama authentiquement, sur la terre, la glorieuse sainteté de cet humble serviteur de Dieu. Jean fut béatifié par Urbain VIII, le 21 septembre 1630. Innocent XI, par un décret du 13 juin 1679, déclara qu'on pouvait procéder à sa canonisation ; il devait être, en effet, canonisé par Alexandre VIII, mais la bulle de canonisation ne fut expédiée que par Innocent XI, le 15 juillet 1691. On célèbre sa fête le 8 mars, et le 28 novembre, on rappelle la translation de ses reliques, que ses disciples transférèrent, dès l'an 1664, dans la vaste chapelle de l'hôpital de Grenade, où elles sont encore vénérées aujourd'hui. Ainsi est honoré, depuis trois cents ans déjà, le patriarche des Frères de la Charité ; ainsi son nom traversant les siècles, est venu jusqu'à nous, chargé des bénédictions du pauvre, et s'il nous était permis, pour caractériser ce saint, d'employer une comparaison, nous dirions de S. Jean de Dieu qu'il fut le Vincent de Paul de la péninsule, comme S. Vincent de Paul fut le Jean de Dieu de la France.

Institut des frères.

110. Suivant leurs constitutions, les Frères de S. Jean de Dieu, doivent se lever deux heures avant le jour, depuis la Toussaint jusqu'à Pâques, pour se rendre à la chapelle ; pour ceux qui ne sont pas prêtres, l'office consiste dans la récitation d'un certain nombre de *Pater* et d'*Ave*. Deux fois par jour, ils font oraison : la première, le matin ; la seconde avant souper ; cependant depuis Pâques jusqu'à la Toussaint, celle du matin est remise à une heure de l'après-midi. A la fin de l'oraison du matin, ils se rendent à l'hôpital pour donner leurs soins aux malades ; ils y restent jusqu'à l'heure de la messe ; ils y retournent le soir au sortir du réfectoire et n'en sortent plus qu'au moment du grand silence de la nuit. Quant aux jeûnes et aux macérations, ils prennent la discipline tous les lundis, mercredis et vendredis de l'Avent et du Carême ; en temps pascal, il n'y a que deux jours de discipline par semaine. Indépendamment des jeûnes prescrits par l'Église, ils jeûnent encore chaque vendredi et l'Avent tout entier, puis la veille des fêtes de la Nativité de la Sainte Vierge, de saint Augustin et du patron de leur chapelle. Enfin tous les six ans, ils tiennent un chapitre général, dans lequel sont élus les généraux *majeurs*. Les provinciaux, dont l'office ne dure que trois ans, sont choisis dans les chapitres triennaux de chaque province. On ne s'étonnera donc point du rapide accroissement de l'Ordre. C'est une vérité constante, prononcée par la bouche du Sauveur, qu'il y aura toujours des pauvres sur la terre et qu'ils seront répandus dans toutes les parties du monde, afin d'être l'objet de la charité des fidèles. On peut dire qu'il était en quelque façon nécessaire que l'Ordre qui porte le nom de cette vertu et qui la pratique avec tant de zèle, s'étendit de tous côtés et qu'il eut partout des maisons, afin d'offrir un asile et un refuge aux misérables. Aussi voyons-nous que la Providence l'a fait recevoir dans presque tous les royaumes chrétiens. L'Espagne fut son berceau. La piété de Philippe II, qui régnait alors, le porta à lui donner, en différentes villes, plusieurs maisons, pour y exercer l'hospitalité. L'exemple du roi excita une sainte émulation dans l'esprit des principaux seigneurs de la cour et des plus riches habitants ; il les pressa de faire à l'Ordre les plus grandes largesses, en sorte qu'en

peu de temps, il se fonda des hôpitaux considérables. L'Ordre fit ensuite de grands progrès dans les Indes orientales, sujettes des rois catholiques. Le Portugal signala aussi sa piété par plusieurs grands hôpitaux, qui furent fondés par les rois et par des particuliers opulents, pour y établir les Frères de S. Jean-de-Dieu et y recevoir les pauvres. Les autres états furent bientôt informés de l'utilité de cet institut. Le pape Grégoire XIII fit venir à Rome plusieurs de ces religieux, leur fit bâtir un hôpital, et, dans un temps de peste, il en envoya dans les Flandres au secours des Flamands. On voulut pareillement en avoir en Sicile, à Naples, à Milan, à Florence, en Savoie, en Sardaigne, et dans les différentes principautés d'Italie. Peu de temps après, on en appela aussi en Allemagne et en Pologne, où ils ont depuis exercé leurs fonctions d'hospitalité, avec tout l'applaudissement possible. En France, à cause de la rivalité des deux nations, ils ne furent pas sitôt connus ; ils n'y parurent qu'au commencement du XVIIe siècle, en 1601, sur l'appel de Marie de Médicis, femme de Henri IV. Avant 1789, l'Ordre était partagé entre deux généralats. Le généralat d'Espagne comprenait, en Espagne, les provinces d'Andalousie et de Castille, en Amérique, les provinces du Pérou, du Chili, de la Nouvelle Espagne et des Iles Philippines, en Portugal, les provinces de Portugal et les possessions portugaises de l'Inde. Le généralat d'Italie embrassait la province de Saint-Pierre de Rome, les provinces de Lombardie et de Sardaigne, les provinces de Naples et de Sicile, les provinces d'Allemagne et de Pologne, les provinces de France et des Antilles. Au total, il administrait 287 hôpitaux, il comptait 2,913 religieux et 10,689 lits à entretenir. Combien ces chiffres sont éloquents dans leur aridité Qu'elle fut féconde et bénie du ciel la pensée qui inspira S. Jean-de-Dieu, puisqu'il put guérir tant de maladies, soulager tant d'infirmités, apaiser tant de souffrances morales. Cependant l'ouragan révolutionnaire avait dispersé, comme les autres, les Frères de la Charité ; et depuis longtemps leur souvenir s'était effacé de la mémoire, lorsqu'en 1819, quelques pieux célibataires, essayèrent de relever l'Ordre à Marseille. Depuis, il a fondé, pour les aliénés, des refuges à Lyon et à Paris. Puisqu'il s'occupe des

fous, on ne peut mettre en doute l'urgence de son extension. Au train dont marche la civilisation athée, elle a besoin de succursales aux grands établissements de Charenton et de Bicêtre. Du reste, l'amour du prochain sait s'assouplir à toutes les nécessités et faire face, par ses dévouements, à tous les besoins. Nous comprenons parfaitement qu'une institution semblable puisse se modifier, subir des changements, disparaître même dans les orages révolutionnaires ; mais on la voit toujours renaître de ses cendres, comme le phénix, ingénieux emblême de la charité, parce qu'elle a pour base la loi divine que Jésus-Christ a promulguée sur le Calvaire, parce qu'elle procède du Dieu qui est charité : *Deus charitas est.*

§ VI. S. PIERRE D'ALCANTARA

A cette époque, l'Espagne comptait à peine les saints qui l'embaumaient de leurs vertus et l'émerveillaient de leurs prodiges. Les fils de S. François, de S. Dominique, de S. Ignace, les Louis Bertrand, les François de Borgia et tant d'autres, protégés par le nom et la gloire de leurs pères, exerçaient sans entraves un heureux ascendant sur la nation. L'ardente foi de la Castille leur offrait même souvent de chaudes ovations. On courait sur les traces de ces bienheureux, on recueillait la poussière de leurs pas, on se pressait à leurs côtés pour les entendre, pour méditer leurs paroles et recevoir leur bénédiction. Parmi ces saints s'épanouit une fleur d'une odeur exquise et ravissante que l'ordre séraphique donna à l'Église : j'ai nommé S. Pierre d'Alcantara.

Premières années.

111. Pierre naquit en 1499, à Alcantara, bourg situé sur la frontière du Portugal et de l'Espagne, siège le plus considérable de l'ordre militaire de ce nom. Pierre Garavito, son père, célèbre jurisconsulte, était gouverneur de la ville ; sa mère, Villela de Sanabria, était, pour ses compatriotes, par ses bonnes mœurs, un modèle de vertu. Tous deux étaient de noble origine et professaient, pour la religion, un inviolable attachement. De bonne heure, leur fils reçut tous les soins qu'on pouvait attendre d'eux : en travail-

lant à le rendre sage, ils ne négligèrent point de le faire instruire dans les belles-lettres. Pierre avait l'esprit vif, le naturel doux ; il sut habilement profiter de tout ce qu'on lui enseignait, principalement de tout ce qui pouvait contribuer à le conduire dans la voie de la perfection chrétienne. Dès son enfance, il se distingua par deux qualités extraordinaires : il avait une discrétion dont les personnes formées ne sont pas toujours capables ; et, à peine parvenu à l'âge de raison, il s'exerçait à l'oraison mentale. Ce goût précoce pour l'oraison lui faisait aimer la solitude et fuir ces jeux où se complaisent si fort les petits enfants. Il n'avait pas encore sept ans, lorsqu'on le trouva à genoux derrière les orgues de l'église, tellement ravi en Dieu qu'il ne connaissait et n'entendait personne. Après avoir achevé ses études et suivi même un cours de droit canon, Pierre pensa à l'éternité : il se résolut à quitter le monde et à prendre l'habit de S. François. Le couvent de Manjarès, de la province de Saint-Gabriel, près Valence, lequel était environné de rochers et de précipices, lui parut plus propice pour s'éloigner du reste des hommes. Dieu fit connaître par un miracle que cette résolution lui serait agréable : le saint jeune homme était parti de ce couvent pour aller prendre l'habit dans un couvent plus éloigné, où se trouvait le supérieur : ne trouvant point de batelier pour le transporter au-delà de la rivière de Titar, il demanda à Dieu son secours et à l'instant même un ange le porta de l'autre côté. Dans cette première circonstance de sa vie religieuse, il donna les plus grandes espérances : Pierre était humble, obéissant, d'une ardeur admirable dans la prière, plein de zèle pour l'étude et les saintes lettres, ne semblant animé que de l'esprit de charité et de pénitence.

112. Lorsqu'il eut fait profession, Pierre persévéra dans cet esprit de ferveur avec lequel il avait commencé et s'avança par degrés dans les saints ordres ; puis il s'appliqua, avec un succès merveilleux, aux ministères de la confession et de la prédication évangélique. Sa prudence le fit ensuite juger digne de conduire ses frères. On l'élut donc premièrement gardien de plusieurs couvents, puis définiteur, enfin provincial de la province de Saint-Gabriel ;

on lui confia même deux fois cette dernière charge. Pierre cependant aspirait toujours à une vie plus parfaite, il entra dans la congrégation de S. Joseph qui suivait, à la lettre, la règle de S. François. C'est à Lisbonne, qu'il joignit le père Martin de Sainte-Marie, auteur d'une réforme austère, occupé à bâtir en face de Lisbonne, sur des montagnes arides, un ermitage. Le duc d'Aveiro avait donné le terrain et fournissait les matériaux nécessaires pour la construction des cellules. Pierre anima la ferveur des religieux qui avaient embrassé la réforme ; il leur fit adopter plusieurs règlements. Ces ermites marchaient nu-pieds, couchaient sur des paquets de sarment ou sur la terre nue ; ils s'interdisaient l'usage de la viande et du vin, et ne mangeaient de poisson que les jours de fête. A minuit, ils disaient matines ; Pierre se chargeait du soin de les éveiller ; matines achevées, ils restaient dans l'eglise à prier, jusqu'au point du jour. Alors ils récitaient prime, qui était suivie d'une messe ; c'était l'injonction positive de la règle de S. François. Ensuite chaque religieux se retirait dans sa cellule, d'où ils ne sortaient que pour réciter ensemble les heures canoniales. Le temps qui s'écoulait entre vêpres et complies était employé au travail des mains. Les cellules des frères étaient petites et basses : elles ressemblaient à des sépulcres : celle de Pierre était si étroite, qu'il ne pouvait, sans plier le corps, ni s'y tenir debout, ni s'y coucher. Le père Jean Calas, général de l'Ordre, étant venu en Portugal, voulut voir Pierre d'Alcantara : il lui fit une visite dans son ermitage et fut si édifié de ce qu'il avait vu, qu'il permit au père Martin de Sainte-Marie, de recevoir des novices. Un peu plus tard, il lui permit d'établir sa réforme dans les couvents de Palhaës et de Santarem ; il y érigea même une custodie. Son compagnon, touché des exemples qu'il avait sous les yeux, le quitta pour embrasser la réforme. Le couvent de Palhaës fut désigné pour servir de noviciat ; le maître des novices fut Pierre d'Alcantara.

Vie cachée.

113. Pierre d'Alcantara fut chargé du noviciat pendant deux ans, c'est-à-dire jusqu'en 1554, époque où les supérieurs le rappelèrent en Espagne. Son retour causa la plus grande joie à ses frères de l'Estramadure ; par obéissance, il exerça les fonctions du

ministère ; mais son attrait pour la contemplation lui fit demander la permission de rester dans les couvents les plus solitaires de l'Ordre. Quatre ans se passèrent de la sorte, années dont le secret n'est connu que de Dieu. Après ce délai, le prince Luis, frère du roi et le duc d'Aveiro ramenèrent l'humble religieux en Portugal. Durant les trois années qu'il passa dans ce royaume, il donna la dernière perfection à la réforme d'Arabida et, l'an 1550, fonda, près de Lisbonne, un nouveau couvent. Dix ans après, la custodie fut érigée en province de l'Ordre. Les vertus de Pierre d'Alcantara lui attiraient beaucoup d'admirateurs ; leur affluence troublait sa solitude ; il se hâta de retourner en Espagne, dans l'espoir d'être moins connu et de vaquer plus librement à la contemplation. En arrivant à Placentia, l'an 1551, il fut prié par ses frères d'accepter le provincialat ; mais il demanda et obtint la permission de vivre quelque temps pour lui-même, c'est-à-dire, dans la connaissance, l'amour, le service et la contemplation de Dieu. Deux ans après, il était élu custode, en un chapitre qui se tint à Salamanque.

114. Pendant que Luther soulevait l'Allemagne avec des projets de réforme qui ne sont que des actes de dévergondage, Pierre se préoccupait d'une réforme bien différente. En 1554, il forma le projet d'une congrégation qui suivrait une réforme plus austère que celle qui existait déjà : au dévergondage des sens et de l'esprit, Dieu voulait opposer les actes les plus héroïques de mortification et d'humilité. Pour procéder selon le droit, Pierre se fit autoriser par un bref de Jules III ; son projet fut aussi approuvé par la province d'Estramadure et par l'évêque de Coria, dans le diocèse duquel il essaya, avec un autre religieux, le genre de vie qu'il se proposait d'introduire. Quelques temps après, il faisait encore le voyage de Rome et obtenait un second bref par lequel il lui était permis de bâtir un monastère selon son plan. Ce couvent fut bâti, tel qu'il le désirait, près de Pédroso, dans le diocèse de Placentia. On en met la fondation à 1555 : c'est de là que date la réforme des Franciscains déchaussés, ou de l'étroite observance de S. Pierre d'Alcantara. Le couvent dont il s'agit n'avait que trente-deux pieds de long sur vingt-huit de large. Les cellules étaient ex-

trêmement petites et le lit du religieux, qui consistait en trois planches, en occupait la moitié. De toutes, celle de ce saint était la plus petite et la plus incommode. La chapelle était comprise dans le bâtiment dont nous venons de parler. Il suffisait, à chaque religieux, pour s'exciter à la pénitence, de considérer la maison qui ressemblait à un tombeau distribué en plusieurs cases. Le comte d'Oropésa fit bâtir au saint deux nouveaux couvents sur ses terres ; la réforme y fut établie ainsi que dans plusieurs autres maisons. En 1561, ces divers couvents furent érigés en provinces. Par des statuts particuliers, Pierre règle les dimensions que devaient avoir les cellules, l'infirmerie et l'église de chaque maison. La circonférence d'un couvent n'excédait point quarante ou cinquante pieds ; il ne devait avoir que huit frères, qui étaient obligés d'être toujours nu-pieds. Ces frères couchaient sur des planches ou sur des nattes étendues à terre. Leurs lits étaient élevés à un pied de terre quand le lieu devenait malsain par l'humidité. L'usage de la viande, du poisson, des œufs et du vin n'était permis qu'aux malades. On employait, chaque jour, trois heures à l'oraison mentale et on ne recevait, pour la célébration de la messe, aucun honoraire.

Son approbation.

115. Pierre d'Alcantara était commissaire de l'Ordre, lorsqu'on le fit provincial de sa réforme. Peu de temps après, il se rendit à Rome et demanda la confirmation de son institut. Le pape, Paul IV, par une bulle de février 1562, affranchit la congrégation de la juridiction des Franciscains conventuels et la soumit au ministre général des Observantins, avec la clause qu'elle observerait toujours les règlements donnés par le saint réformateur. Il s'est formé des établissements en Italie et dans plusieurs provinces de l'Espagne. Chaque province de cette réforme compte environ dix établissements. L'empereur Charles-Quint, après sa retraite au monastère de Yuste, avait cru devoir prendre Pierre d'Alcantara pour confesseur, dans la persuasion que personne n'était plus propre à le préparer à la mort. Le saint, prévoyant que ce ministère ne s'accorderait point avec ses exercices, ni avec son genre de vie, allégua diverses raisons pour ne point accepter la place qui lui était

offerte et vint à bout d'obtenir le désistement de l'Empereur.

116. En 1539, Pierre faisait la visite de son Ordre, en qualité de commissaire général, lorsqu'il vint à Avila. Sainte Thérèse, qui demeurait dans cette ville, éprouvait alors une dure persécution de la part de ses amis et même de ses confesseurs. Elle était aussi tourmentée par des scrupules et par des peines intérieures. On lui disait qu'elle pouvait être séduite par des illusions du démon et cette idée lui causait de temps en temps des troubles et de l'affliction. Guiomera d'Ulloa, veuve d'une piété éminente, qui lui était tendrement attachée et qui connaissait son état, après avoir obtenu permission des supérieurs, lui fit passer huit jours dans sa maison. Le but qu'elle se proposait était de lui faciliter les moyens de s'entretenir à son aise avec Pierre d'Alcantara. Le saint, qui avait été lui-même favorisé de grâces extraordinaires, eut bientôt connu son état, il dissipa ses inquiétudes et l'assura que tout ce qui se passait en elle venait de l'esprit de Dieu ; il se déclara hautement contre les calomniateurs et parla en sa faveur à celui qui dirigeait sa conscience. Après lui avoir suggéré les plus puissants motifs de consolation, il l'exhorta fortement à établir sa réforme dans l'ordre des Carmes et à la fonder principalement sur la pauvreté. Touché de compassion pour Thérèse d'Avila, Pierre, pour augmenter la confiance qu'elle prenait en ses conseils, lui fit diverses confidences sur le genre de vie qu'il menait depuis quarante-sept ans. Ecoutons la sainte raconter elle-même ce qu'elle apprit de lui dans cette circonstance : Pierre et Thérèse.

« Il me dit que, durant l'espace de quarante ans, il n'avait dormi qu'une heure et demie par jour et que cette mortification était celle qui lui avait fait le plus de peine dans les commencements ; que pour surmonter le sommeil, il se tenait debout ou à genoux ; qu'il dormait assis et la tête appuyée à un morceau de bois attaché à la muraille de sa cellule. Quand il aurait voulu se coucher de son long, il ne l'aurait pas pu, parceque sa cellule n'avait que quatre pieds et demi de longueur. Durant tout ce temps-là, jamais il ne se couvrit de son capuce, quelque chaleur qu'il fît et quelque pluie qu'il tombât. Il marchait toujours les pieds nus, sans aucune chaussure.

Il ne porta que son seul habit de bure, qui était fort étroit, et son manteau, qui était fort court, tous deux d'une étoffe très vile. Pendant le plus grand froid, il ôtait son manteau et laissait la porte et la fenêtre de sa cellule ouvertes, afin que, reprenant ensuite son manteau, et fermant sa porte, son corps éprouvât quelque soulagement. Il ne mangeait qu'une fois en trois jours et assurait que cela était facile lorsqu'on s'y accoutumait. Un de ses compagnons me dit qu'il passait quelquefois huit jours sans manger, c'était sans doute durant ses extases et ses ravissements, dont j'ai été témoin. Sa pauvreté était extrême ; il était si mortifié, même dans sa jeunesse, qu'il me dit avoir demeuré trois ans dans un couvent de son ordre, sans connaître aucun religieux qu'à la parole ; il ne connaissait point les lieux réguliers du couvent et n'y allait qu'en suivant les autres. Ceci lui arrivait aussi par les chemins. Il était déjà fort âgé lorsque je le connus. Son corps était si faible et si décharné, que sa peau ressemblait plutôt à une écorce d'arbre desséchée qu'à de la chair. Sa sainteté ne le rendait point farouche. Il ne parlait pas à moins qu'on ne l'interrogeât, mais comme il avait un très bon esprit, son entretien était très doux et très agréable[1]. »

Ouvrages de Pierre.

117. L'amour de la retraite était, en quelque façon, la première vertu de Pierre ; mais cette retraite, consacrée à Dieu, n'était point oisive pour l'esprit. C'est là qu'il composa, à la prière d'un gentilhomme, rempli de piété, qui l'avait souvent entendu parler sur cette matière, son traité *De l'oraison mentale.* Ce traité a été regardé comme un chef-d'œuvre par sainte Thérèse, par Louis de Grenade, par S. François de Sales, par le Pape Grégoire XV, etc. L'auteur y prouve la nécessité de l'oraison mentale, il en explique la méthode et les avantages ; il donne ensuite, pour servir de modèles, quelques méditations fort courtes sur les fins dernières et sur la passion de Jésus-Christ. C'est d'après le même plan que Louis de Grenade et d'autres écrivains catholiques ont tâché de faciliter aux chrétiens la pratique de l'oraison mentale, qui est si négligée

[1] *Vie de Sainte Thérèse*, par elle-même, ch. XXVII.

et pourtant si nécessaire pour entretenir la piété. Nous possédons, du même saint, un autre traité non moins excellent, qui est intitulé : *La paix de l'âme.* Pierre y établit cette maxime fondamentale, que la vertu de perfection consistant dans la pureté et la ferveur de l'amour divin, nous devons tendre à ce but de toutes nos forces. La première chose que nous avons à faire, dit-il, c'est de crucifier tous nos désirs et de soumettre nos passions ; ce qui règlera notre intérieur, fera régner la paix dans nos cœurs et y établira de vifs sentiments d'humilité, de douceur et d'autres vertus chrétiennes. Nous devons avoir soin que tous nos exercices et toutes nos actions soient animés de l'esprit intérieur : les austérités même sont perdues et deviennent même quelquefois pernicieuses, si elles ne sont fondées sur ce principe. A ce soin, qui a pour objet d'arracher la semence des inclinations terrestres et vicieuses, nous joindrons celui de remplir tous nos devoirs avec affection et suavité, aimant ces devoirs eux-mêmes et ne faisant rien par contrainte ; car cette mauvaise disposition est principalement contraire à la paix intérieure. Rien de plus essentiel que d'éviter toutes les occasions de trouble. Il ne faut donc rien négliger pour conserver son âme en paix, pour ne jamais perdre Dieu de vue, et se proposer en tout le désir de ne plaire qu'à lui. Le trouble commence-t-il à renaître ou non ? recourons à Dieu par la prière, tournons nos cœurs vers lui, imitons Jésus qui, au jardin des Olives, pria trois fois prosterné devant son Père céleste. On ne bâtit point une ville en un jour. Pensons que c'est une entreprise aussi importante de bâtir une maison à Dieu et un temple au Saint-Esprit, quoique le principal architecte soit dans le ciel. L'humilité doit être la pierre angulaire de notre édifice. « Désirons d'être méprisés aux yeux du monde et de ne jamais faire notre propre volonté. Mettons tous nos désirs devant Dieu, demandons-lui l'accomplissement de sa volonté, afin qu'il puisse régner seul en tous. Quiconque nous tire de l'humilité, quelque précieux prétexte qu'il apporte, est un faux prophète, un loup ravissant qui se couvre de la peau d'une brebis pour dévorer ce que nous avons ramassé avec beaucoup de temps et de peine. » Le saint veut que l'on joigne, à l'humilité, le renoncement à soi-même

et le recueillement. Il veut aussi que l'on se défie du zèle pour le salut des âmes, quand on néglige les moyens de procurer son propre salut. Il observe, pour la consolation de ceux qui sont tourmentés de scrupules et de peines intérieures, que Dieu permet souvent ces épreuves, pour faire faire à une âme des progrès dans l'humilité et la pureté du cœur. La tranquillité, qu'il recommande, comme la plus efficace des préparations pour faire d'une âme la demeure du Saint-Esprit, n'est rien moins qu'un état d'inaction. En effet, quoique l'âme ne soit point couverte de ténèbres, ni agitée par le souffle impétueux des passions ; il n'est pas moins vrai qu'elle est toute action et tout feu, étant pénétrée du vif sentiment de toutes les vertus et occupée à en produire les meilleurs actes.

Vertus de Saint-Pierre d'Alcantara.

118. Ce contemplatif qui savait si bien écrire de la mysticité, l'enseignait encore mieux par ses vertus. Les confidences de Sainte-Thérèse les ont déjà fait connaître ; nous les connaîtrons mieux encore en les analysant d'après la bulle de canonisation. Son austérité était extraordinaire ; on ne peut en parler sans étonnement, dès qu'il eut pris l'habit religieux, il se fit une loi d'avoir toujours les yeux baissés, pour ne point donner entrée dans son cœur aux vanités du siècle : il tint facilement toute sa vie cette résolution. Il fut longtemps sans savoir si sa cellule avait un plancher ou non, et de quelle façon était fait le chœur où il entrait à tout moment. Jamais il ne jetait la vue sur personne, pas même sur ses confrères. Son jeûne était continuel ; à son repas, il ne prenait, même dans la maladie, que du pain et de l'eau. Dans sa vieillesse seulement, il y ajoutait quelques herbes ou légumes demi-cuits, qu'il préparait pour toute une semaine, de peur qu'en s'occupant de leur cuisson chaque jour, il ne perdît quelques moments du temps qu'il consacrait à l'oraison. Si ces mets lui semblaient agréables, pour en ôter le goût, il y jetait de l'eau et parfois de la cendre. Nous savons déjà qu'il ne mangeait que tous les trois jours et s'abstenait presque absolument de sommeil. Il marchait toujours sans sandales ; s'il arrivait qu'il se blessât au pied, il prenait une sandale de ce côté-là, sans en prendre de l'autre côté, parce qu'il n'était pas convenable, quand un pied était incommodé, que l'autre fut à son aise. En

tout temps,il allait la tête découverte et s'exposait ainsi, à la pluie, à la neige, aux ardeurs du soleil, tant pour honorer la présence de Dieu qui est partout, que pour imiter Notre-Seigneur Jésus-Christ dans sa passion. A toutes ces mortifications, il ajoutait le cilice et la discipline : il la prenait deux fois par jour, avec des chaînes de fer qui lui mettaient le corps en sang ; pour son cilice, sainte Thérèse assure que pendant vingt ans, il en eût un en lames de laiton percées de tous côtés à la manière d'un rape. Tant d'austérités lui avaient tellement brûlé la peau qu'il paraissait plutôt mort que vivant. — Ce zèle admirable pour les souffrances lui venait de l'impression que la passion du Sauveur avait faite dans son âme. On le voyait souvent prosterné devant une grande croix,les bras étendus, versant des torrents de larmes ; quelquefois sa ferveur était si véhémente qu'on le trouvait ravi en extase, le corps élevé de terre jusqu'aux bras du crucifix. Il parut un jour tout couvert de flammes provenant des ardeurs dont son cœur était embrasé ; pour mieux marquer les communications amoureuses de Jésus avec son serviteur, la croix s'enflamma alors du même feu et devint toute rayonnante. Pierre s'appliquait d'ailleurs à inspirer partout la dévotion envers cet adorable mystère ; pour y réussir, il plantait des croix dans tous les endroits propices ; quelque grandes qu'elles fussent, il les portait lui-même sur ses épaules, jusqu'aux lieux où elles devaient être plantées : charge qui le mettait tout en sang, parce que ces croix pesant sur son cilice de laiton percé, lui déchiraient la peau et en faisaient sortir le sang en abondance. La première qu'il eût le bonheur d'arborer fut placée sur la montagne de Gata, dans l'Estramadure. Les anges l'aidèrent sans doute à la porter ; car quoiqu'elle fut extrêmement grande et d'un poids au dessus de ses forces, il ne souffrit pas cependant qu'aucun homme lui prêtât du secours ; depuis le milieu de la montagne, il la porta à genoux et alla ensuite les pieds nus sur la pointe du rocher où jamais n'était monté personne, et qui était tout couvert de ronces et de cailloux. Il en fit de même sur plusieurs autres montagnes voisines, où il assemblait les peuples et leur prêchait les mystères de la croix. C'est principalement sur ces montagnes qu'il plaisait à la bonté di-

vine de le visiter. Les bergers l'y virent plus d'une fois élevé en l'air à la hauteur d'une pique et même jusqu'au sommet des plus grands arbres.

Pauvreté, chasteté et obéissance de Pierre

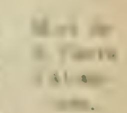
119. L'amour de Pierre, pour la pauvreté, était extrême : il ne pouvait considérer celle de Jésus-Christ naissant et mourant, sans ressentir une ardeur incroyable de l'imiter. Il était ravi quand tout lui manquait et que son indigence l'obligeait à souffrir quelque chose. Dans sa cellule, il n'y avait qu'une Bible, une croix de bois sans façon et une courge creuse avec des instruments de pénitence. Encore croyait-il être trop riche et regardait-il ces meubles comme un bien prêté : avant de mourir, il se dessaisit de tout entre les mains du gardien de son couvent. Il se refusait les choses les plus nécessaires, même une monture pour ses voyages, dans le temps où il pouvait à peine marcher. Il faisait son possible pour obtenir, à ses repas, le pain le plus dur et le plus noir, encore s'en croyait-il indigne. Il exhortait ses religieux à se contenter de peu et à se réjouir de leur dénuement. Les couvents qu'il faisait bâtir, paraissaient plutôt des cabanes, que des logements pour des hommes ; les portes surtout en étaient étroites. Les ouvriers lui en représentaient les inconvénients ; il leur dit qu'il le fallait ainsi pour rappeler l'étroitesse de l'entrée du ciel. Il ne voulait point que les ornements de ses chapelles fussent de drap d'or, d'argent ou de soie, mais seulement de laine. — Sa constance dans la chasteté parut avec éclat, lorsque violemment tenté, il se mit tout le corps en sang avec des épines et se jeta ensuite jusqu'au cou dans un étang glacé. A cette chasteté si belle, il joignait l'obéissance, il se maintint toute sa vie dans la soumission d'un novice ; étant même supérieur, il vaquait aux plus humbles offices de la maison et reconnaissait ses fautes devant son vicaire, qu'il priait de lui imposer les pénitences publiques. Il se plaisait à porter l'aumône aux pauvres à la porte du couvent, et prenait cette occasion pour les instruire ou les consoler. A Jeanne, princesse du Portugal, il refusa, comme à Charles-Quint, son ministère de confesseur ; ce qui fit dire à l'Empereur que Pierre n'était pas de ce monde, mais un homme tout céleste et abîmé en Dieu.

120. Dès le commencement, Pierre s'était mis à l'oraison et s'y éleva toujours de plus en plus. De là, cette union si étroite avec Dieu, qui le remplissait de torrents de grâces. Il mérita ce grand recueillement par un silence presque continuel et il s'accoutuma à ce silence en portant plus de trois ans de petites pierres dans sa bouche, « parce que, disait-il, la vie et la mort sont attachées au mouvement de la langue. Dès lors, il ne faut pas s'étonner si Pierre d'Alcantara, ainsi prévenu et pénétré de Dieu, portait avec lui une bénédiction qui le faisait réussir dans tout ce qu'il entreprenait. Il prêchait d'une manière si touchante et si pathétique que les cœurs les plus endurcis se rendaient à ses exhortations et entraient par ce moyen dans les voies de la pénitence. A la cour de Jean III, roi de Portugal, où ses supérieurs l'avaient envoyé, il est impossible d'exprimer le bien qu'il fit, la quantité de personnes qu'il attira au service de Dieu ou à la vie religieuse. Par ses conseils, la reine Catherine, fit de son palais une école de vertu et de piété. L'infant don Louis, frère du roi, fit bâtir en sa faveur le couvent de Salvaterra et, après avoir payé ses dettes, vendu ses meubles et ses équipages, fit vœu de pauvreté et de chasteté et se retira dans son couvent pour y vivre comme un religieux. L'infante Marie, sœur de ce prince, fit aussi vœu de chasteté et employa tous ses biens au service de Jésus-Christ. Outre les liaisons qu'il eut avec les principaux personnages du Portugal et avec Sainte-Thérèse, Pierre vécut encore en rapports intimes, avec S. François de Borgia. Ces fonctions éclatantes ne le détournèrent point de la charité envers les étrangers et les pauvres. Pour les pauvres, il les visitait dans les hôpitaux et leur rendait toute assistance possible ; envers les étrangers, il avait reçu le don des langues pour leur expliquer les maximes des Ecritures et les mystères de la foi. [illegible] vertus.

121. Le plus grand fruit que le serviteur ait procuré à l'Eglise, c'est d'avoir réformé l'Ordre de S. François et de l'avoir ramené à cette pauvreté héroïque dont le séraphin d'Assise avait reçu l'inspiration du Ciel. Cette réforme s'est étendue depuis jusqu'aux Indes et en Amérique ; elle n'a pas médiocrement contribué à leur conversion et compensé les pertes de la foi en Europe par l'effet des [illegible]

hérésies. Ce saint réformateur était d'ailleurs, comme S. François, prévenu de grâces extraordinaires. Souvent son âme était ravie et portée jusque sur la couche royale du céleste époux ; elle n'avait plus alors d'autre opération que de sentir et de jouir. Cet état fut suivi d'un amour violent, mais crucifiant, qui lui venait des impressions intimes et délicates de la divinité. Alors ne pouvant arrêter les mouvements de cette ardeur, il poussait des soupirs et jetait des cris si hauts, qu'ils mettaient ses frères dans la crainte et l'admiration. Ce même amour excitait aussi quelquefois un tel incendie dans sa poitrine, qu'il était obligé, pour en tempérer la véhémence, de sortir de sa cellule et de s'exposer au grand air. Les extases et les ravissements accompagnaient aussi ces impressions et lui étaient si ordinaires, qu'à peine pendant l'oraison, avait-il l'usage des sens et l'application aux choses du dehors. On cite, en particulier, quelques grâces extraordinaires. Un jour, qu'il disait la messe en présence de Sainte-Thérèse et d'Isabelle d'Ortega, qui se fit depuis carmélite, S. François et S. Antoine de Padoue furent vus par la Sainte lui servir de diacre et de sous-diacre, lorsqu'il vint la communier avec sa compagne. Une autre fois, un célèbre prédicateur de l'ordre de Saint Dominique, qui honorait sa vertu, mais ne le croyait pas en si haut degré de sainteté, le vit accompagné d'une multitude d'anges, qui le suivaient partout et lui rendaient toutes sortes de services. Jésus Christ l'honora lui-même quelquefois de sa visite : Sainte Thérèse en rend témoignage. Entre autres : il le fit dans la maison d'un grand seigneur, en présence d'une femme pieuse qui voyant le divin Maître s'écria : « Comment Seigneur, Votre Majesté daigne-t-elle venir ici ? — Et où voulez-vous, répondit-il que j'aille, sinon aux lieux où je trouve mes élus ? » — Pierre avait encore le don des miracles et des prophéties : il y a en a des preuves dans les grandes histoires. Il connaissait les choses les plus secrètes et les plus éloignées. Il lui était ordinaire de ne ressentir aucun effet des orages et des tempêtes ; il obtenait la même grâce pour les personnes de sa compagnie. Souvent la pluie avait tant de respect pour sa personne que, tombant autour de lui, elle n'osait pas l'atteindre. Un jour surpris par la

ıeige dans la campagne, les anges lui en formèrent une petite chapelle, ou il passa paisiblement la nuit avec ses confrères. En un emps où le marinier ne voulait pas se hasarder à le passer en bac, l traversa le Tage en marchant sur les eaux. A sa prière, le baton lont il s'était servi dans le voyage de Rome et qu'il planta au convent de Pédroso, fut changé en un bon figuier ; son fruit ainsi que elui de plusieurs autres, qui en sont les rejetons, est devenu, pour es malades, une source de santé. On l'appelle le figuier des miracles. Par la force de son oraison et de ses pénitences, il obtenait de Dieu le temps propice aux biens de la terre ; il prévint, par là, la térilité et la famine, surtout pour le royaume de Valence. Ses prières étaient, en effet, si puissantes auprès de Dieu, que Sainte-Thérèse assura avoir appris, de son époux céleste, qu'il ne pouvait ien refuser, de ce qui lui était demandé par son entremise : elle nême l'appelait saint, tout vivant qu'il était et avait souvent recours à ses intercessions.



122. Enfin il plut à Dieu de mettre fin à ses travaux et de le couronner d'une gloire immortelle. Tandis que le saint faisait la visite les maisons qui avaient embrassé la réforme, il tomba malade au couvent de Villa-Viciosa. Le comte d'Oropésa n'en fut pas plutôt nstruit, qu'il le força de venir chez lui, afin de lui procurer les ecours que ne pouvait pas lui offrir le monastère. Mais les remèdes et les adoucissements qu'on s'empressait de lui procurer, ne servirent qu'à augmenter sa maladie ; la fièvre redoubla ; il se forma un ulcère à la jambe. Le serviteur de Dieu s'apercevant que sa fin approchait, se fit porter au couvent d'Arenas, afin d'y mourir entre les bras de ses frères. A peine y fut-il arrivé, qu'il voulut recevoir les sacrements de l'Église. Sur le grabat, il ne cessait d'exhorter ses religieux à chérir les vertus de leur état et surtout la pauvreté. Le 19 octobre 1560, à l'âge de soixante trois ans, dont l avait passé quarante sept en religion, il expira en récitant à genoux ces paroles du psalmiste : *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi : in domum Domini ibimus* : J'ai été réjoui quand on m'a appris cette nouvelle : Nous irons dans la maison du Seigneur. » Sainte Thérèse, en rapportant cette bienheureuse mort, ajoute :

« Dieu a permis que, depuis sa mort, il m'ait encore plus assisté en diverses rencontres, qu'il n'avait fait durant sa vie. Je l'ai vu plusieurs fois tout resplendissant de gloire ; à la première, il me dit que bienheureuses étaient les austérités qui lui avait fait mériter une si grande récompense. Un an avant sa mort, étant absent il m'a apparu, et comme j'appris dans cette vision qu'il mourrait bientôt, je lui en donnai avis au lieu où il était, distant de quelques lieues de votre monastère. Il m'apparut encore et me dit qu'il allait se reposer. Je n'ajoutai point de foi à cette vision, que je rapportai cependant à plusieurs personnes ; dix jours après nous apprîmes la nouvelle qu'il était mort, ou plutôt qu'il était mort pour devenir immortel. Ce fut ainsi qu'une vie si pénitente fut couronnée d'une si grande gloire : il me paraît que ce saint homme m'assiste encore beaucoup plus depuis qu'il est au ciel, que lorsqu'il était sur la terre. Notre Seigneur me dit un jour qu'on ne lui demanderait rien en son nom qu'il ne l'accordât et je l'ai éprouvé diverses fois. Que sa divine majesté soit éternellement louée ! (Loc. cit.)

Après la mort.

123. Au moment où Pierre expira, une odeur suave s'exhala de sa personne ; une lumière surnaturelle éclaira sa cellule et les anges firent entendre une céleste mélodie. La nouvelle du trépas de l'illustre religieux, promptement répandue, causa en Espagne une douleur qui s'étendit jusqu'en Portugal. Le corps, placé sur un lit funèbre, fut visité par un nombre immense de fidèles, heureux de considérer une dernière fois la face de celui qui avait passé en faisant le bien. Comme le saint n'avait rien laissé, il fut impossible de satisfaire la piété des visiteurs ; on distribua seulement quelques lambeaux découpés dans sa tunique. Plusieurs guérisons miraculeuses, obtenues près du lit funèbre, accrurent encore l'émotion publique, le saint fut inhumé dans l'église des Franciscains d'Arenas à quelque pas de l'autel, en sépulture distincte. On eut soin d'envelopper la tête d'un voile blanc. Les malades vinrent se recommander à cet ami de Dieu ; des guérisons miraculeuses autorisèrent la confiance toujours croissante des fidèles. Quatre ans après la mort du saint, on ouvrit le tombeau, on trouva le corps sans cor

ruption, exhalant un doux parfum. Les cheveux, autrefois blancs, avaient pris une teinte dorée ; les yeux gardaient leur éclat et le corps distillait une liqueur odorante. Après avoir vénéré les restes, on les couvrit de chaux pour dévorer les chairs et on les inhuma de nouveau. Les fidèles, instruit de ce miraculeux état de conservation, venaient enlever la terre, qu'il fallut renouveler plusieurs fois. Ces miracles multiples firent demander à l'évêque d'Avila de placer les reliques en un lieu plus décent. Le prélat y consentit et on exhuma de nouveau les restes de Pierre. Le corps, intact en quelques parties, avait ressenti en d'autres les attaques de la chaux vive. Les os étaient comme imprégnés d'une odeur surnaturelle. Les reliques, enveloppées avec beaucoup de précautions dans des tissus blancs, furent recueillies dans une châsse et placées dans une niche, qui fut assurée avec des briques. Au commencement du XVII[e] siècle, on y venait de toutes part pour implorer les grâces de choix. Le couvent d'Arenas était un des sanctuaires les plus fréquentés du royaume. Après plusieurs reconnaissances canoniques des reliques du Saint, le vœu public appelait la suprême consécration de la Sainteté. Déclaré bienheureux par le pape Grégoire XV ; inscrit au catalogue des saints par Clément IX, il ne fut solennellement canonisé que par Clément X, en 1670. Sa fête se célèbre le 19 octobre : le Père Talon de l'Oratoire a écrit sa vie. S. Ignace de Loyola, S. Thomas de Villeneuve, S. Jean-de-Dieu, S. Pierre d'Alcantara, S. Jean de la Croix, Sainte Thérèse : voilà, pour le seul pays d'Espagne, les saints que suscite une Église qu'on dit corrompue ; cependant, ceux qui veulent la réformer, se plongent dans un fleuve de boue et font prendre à leur patrie, un bain, dans un fleuve de sang. *A fructibus eorum cognoscetis eos.*

CHAPITRE XIV

PONTIFICAT DE PIE IV (1559-1565).

SOMMAIRE.

§. I. VIE ET PONTIFICAT DE PIE IV ; FAITS GÉNÉRAUX QUI S'Y RATTACHENT.

1. De la piété envers l'Eglise d'après la tradition. — 2. De la piété envers l'Eglise d'après sa constitution. — 3. De la piété envers l'Eglise d'après son histoire. — 4. Mort de Paul IV. — 5. Troubles à la mort de Paul IV. — 6. Jean Ange Médici. — 7. Convention entre les cardinaux. — 8. Le conclave. — 9. Le pape Pie IV. — 10. Débuts du règne. — 11. Affaire des Caraffas.— 12. Le procès. — 13. Les accusations contre le Cardinal. — 14. L'exécution des condamnés. — 15. Travaux dans Rome. — 16. Promotions de cardinaux. — 17. Ordres de mérite civil et droits de préséance. — 18. Exaltation de Borromée. — 19. Politique de Pie IV. — 20. La sollicitude de toutes les églises. — 21. Projet de Soliman contre Malte. — 22. Etat de Malte. — 23. Jean de la Valette. — 24. Siège du fort Saint-Elme. — 25. Continuation du siège. — 26. Levée du siège. — 27. Prise de Chio. — 28. Mort de la Valette. 29. Conspiration contre Pie IV.

§. II. LA CLOTURE DU CONCILE DE TRENTE.

30. Reprise du Concile. — 31. Opposition des princes. — 32. Les nonciatures. — 33. Nomination des Légats. — 34. Dix-septième session. — 35. Dix-huitième session. — 36. Dix-neuvième session. — 37. Vingtième session. — 38. Travaux en congrégation. — 39. Vingt-et-unième session. — 40. Travaux sur le Saint Sacrifice. — 41. Jésus-Christ s'immola-t-il dans la dernière cène ? — 42. La question de la coupe. — 43. Vingt-deuxième session. — 44. Décrets de la 22e session. — 45. Travaux conciliaires. — 46. Arrivée du cardinal de Lorraine. — 47. Discours du cardinal. — 48. Contrariétés soulevées par les ambassadeurs. — 49. Les droits des procureurs. — 50. La question de préséance. — 51. Disputes des Pères. — 52. Vingt-troisième

§. III. CONFIRMATION ET RÉCEPTION DU CONCILE DE TRENTE.

§. IV. S. CHARLES BORROMÉE.

§. V. S. PHILIPPE NÉRI.

§. VI. PALESTRINA ET LA MUSIQUE RELIGIEUSE.

§ I. VIE ET PONTIFICAT DE PIE IV ; FAITS GÉNÉRAUX QUI S'Y RATTACHENT

De la piété envers l'Église d'après la tradition.

1. L'histoire, surtout l'histoire de l'Église, raconte les faits en toute vérité et pour notre utilité : c'est la pensée de S. Augustin. L'utilité principale que nous en tirons consiste à nous confirmer dans la piété envers l'Église. Mais quand nous traversons des séries de pontificats agités et courts, nous voyons moins, parfois nous perdons de vue les motifs qui nous commandent la dévotion à la mère de nos âmes. C'est pourquoi, à propos du pontificat de Pie IV, nous voulons déduire les raisons de cette piété en les empruntant à la tradition des temps anciens, à la constitution de l'Église et à ses œuvres dans tous les siècles. Le quatrième commandement nous dit qu'un surcroît d'amour est dû la paternité. Nous devons distinguer, par un honneur spécial, ceux dont nous avons le plus reçu. A ceux qui nous ont transmis la vie et ses biens, nous devons faire sentir le reflux des trésors qu'ils nous ont versés. Mais comme il y a vie de nature et vie de grâce, à ceux d'où nous vient la vie la plus abondante et la plus divine, à ceux-là nous devons l'honneur le plus profond et la plus profonde charité. D'autant que la paternité surnaturelle n'accomplit pas son ministère en un seul jour. Tous les jours nous devons mourir à la nature, tous les jours nous devons revivre à la grâce, et cette renaissance quotidienne, tâche toujours poursuivie et toujours inachevée, nous impose l'obligation d'une gratitude persévérante envers les pasteurs de nos âmes. Aussi, dit justement le P. Philpin de Rivières, Dieu a fait de nos relations avec l'Église moins une affaire de précepte qu'une affaire de famille. L'Église nous adopte et nous donne au Père céleste : la loi est notre institutrice pour nous amener à Jésus-Christ : Jésus-Christ se rend notre précepteur, et l'histoire du monde n'est autre que le journal de cette merveilleuse éducation. On y voit les soins de la maison paternelle, puis les égarements de l'enfant prodigue, puis une série de misères, de luttes, de préparations et de dévelop-

pements historiques dont le terme est de rendre à la famille attristée, sa paix, sa joie et son unité. Ce grand mystère commence à se dévoiler par la création de la femme. Dans la création des animaux, les couples sont abandonnés à la loi de leur nature, dès l'instant de leur formation. Pour l'homme, il vit d'abord en société avec Dieu et les anges, puis il est fécondé dans l'extase d'un sommeil virginal et l'épouse est tirée d'auprès de son cœur. Ce sacrement du premier mariage est grand, mais c'est surtout en Jésus-Christ et dans son Église. L'Église est née du cœur de Jésus-Christ. Cette double naissance est le type de la soumission aimante et de l'attachement pieux qui doivent grandir en famille sainte, puis en société spirituelle, étendant partout le réseau d'une vie toute pleine de Dieu. Ce plan de grâce est troublé par la chute d'Adam ; mais au moment où nous le méritons le moins, nous sommes l'objet des plus insignes promesses, et nous aurons à chanter un jour l'heureuse faute qui nous a valu un tel Rédempteur. Comment désespérer de l'Église et comment abjurer son amour ? Adam lui-même, reconforté par l'espérance, rachète son péché par le repentir ; l'homme cultive la terre, la femme se soumet aux douleurs des enfantements, et tous deux transmettent à leur postérité malheureuse, mais confiante, l'espoir de voir un jour le serpent écrasé et la terre remplie de vrais adorateurs. Les patriarches reçoivent l'idée religieuse de la famille et l'instinct de tendresse prophétique envers l'Église. Figures vivantes de Jésus-Christ, ils doivent trouver, dans la femme de leur choix, une vivante figure de l'Église. Aussi, voyez comme l'Écriture s'étend, avec complaisance, sur leur mariage, et comme ils sont attentifs à ne rien consulter d'humain dans le choix d'une fiancée. Une fiancée pour eux, c'est avant tout la base de l'Eglise à venir, un anneau d'or dans la chaîne des traditions divines. Investis au milieu des leurs d'une royauté sacerdotale, isolés sur la terre en des jours mauvais, ils sentent que Dieu va sauver, adopter, diviniser les éléments de la grande société des âmes. Leur pensée se concentre sur la promesse, elle les anime au milieu des épreuves, et, au lit de mort recueillant un dernier souffle, ils prononcent sur leurs enfants, au nom de Dieu, la bénédic-

tion du monde, Avec Moïse, l'horizon grandit. Ce n'est plus seulement la famille, c'est la nationalité qui se fond dans l'Église. La gloire d'Israël, c'est la gloire du Seigneur ; ses ennemis sont les adorateurs des idoles ; ses revers, un échec pour la cause de Dieu. En même temps, la conduite de Dieu devient plus sensible ; le culte se formule ; la tribu sacerdotale se distingue ; les traditions se fixent dans les livres du Pentateuque. Enfin Moïse laisse après lui, comme centre de ralliement, l'Arche d'alliance et le Tabernacle.

Le Tabernacle deviendra le Temple ; mais quel que soit le développement de ses proportions, il est la demeure de Dieu habitant parmi les hommes. C'est le foyer d'attraction, l'image de l'unité, le symbole de la grandeur, le cœur de la nation sainte. Les cœurs aiment à se tourner vers les mystères du Tabernacle ; ses fêtes sont des fêtes nationales, et la joie qu'elles procurent, n'est que la joie calme et solennelle de se rassembler, sous l'invisible regard de Dieu, et de partager même festin, mêmes parfums, mêmes cantiques, mêmes sacrifices. Le saint d'Israël est l'homme du Temple ; il aime la beauté de la maison de Dieu et jusqu'aux pierres de ses murailles ; il préfère habiter inconnu dans cette sainte maison, plutôt que de briller dans les palais des pécheurs. Avec les joies du Tabernacle et les splendeurs du Temple, Israël voit à sa tête le merveilleux assemblage de toutes les vraies grandeurs : le zèle des juges, le désintéressement de Samuel, la valeur de David, la sagesse de Salomon, le dévoûment de Judith et d'Esther, la piété de Josias et d'Ezéchias, les visions d'Ezechiel et de Daniel, les chants de triomphe d'Isaïe, les lamentations de Jérémie, ce doux ami de ses frères qui, depuis le séjour des Limbes, sut faire entendre sa prière pour le peuple choisi. Ecrivains et hommes d'action semblent s'être entendus pour que rien ne manque au grand poème. A la fin, vous voyez paraître des symptômes de décadence. Les tendances idolâtriques et sensuelles prennent le dessus ; et ceux-là sont peu nombreux qui développent dans le combat les glorieuses prémices de l'esprit chrétien, l'espérance contre l'espérance, la tendresse endolorie, la vie de prière, de gémissement et d'expiation. Les vieillards pleurent sur l'humilité du Temple de

Zorobabel, le sceptre brisé de Judas passe aux mains infâmes d'Hérode. Malgré tout, nous préférons la fin au commencement ; et c'est une grande leçon pour apprécier les apparences douloureuses de l'Église en ses jours de deuil. L'Église n'est jamais assez stérile pour n'avoir pas ses Machabées ; jamais assez abandonnée pour n'avoir pas Jésus à sa porte, et Jésus suffit pour que *la gloire de la dernière habitation surpasse celle de la première.* Les noms de Siméon, de Zacharie, d'Anne, de Marie et de Joseph, ferment l'ancienne loi : mais qui oserait préférer le premier Joseph à l'Époux de la Vierge ? Qui oserait comparer la sœur de Moïse à la Mère de Jésus ? Être pieux envers l'Église, c'est donc embrasser tous les hommes dans l'effusion d'une universelle tendresse, c'est rendre un particulier hommage de gratitude à ceux qui remplissent les fonctions de la paternité spirituelle, c'est se tenir en communion d'amour avec tous les grands hommes et toutes les grandes choses depuis Adam jusqu'à Jean-Baptiste, depuis la création jusqu'à la rédemption.

De la piété envers l'Église d'après sa constitution.

2. Pour déterminer les caractères de la piété envers l'Église, il ne suffit pas de relever les témoignages des Écritures et les événements figuratifs de son histoire ; il faut poursuivre le même but en esquissant la physiologie de l'Église, sa constitution sacramentelle et les traits mystérieux de sa grande figure. Aussi bien, l'Église de Jésus-Christ n'est pas un être de raison sans réalité ; ce n'est pas une fiction légale, un mémorial du passé, une figure historique de l'avenir, ou une invention de l'homme. L'Église, c'est la société des hommes avec Dieu. Ce n'est pas seulement l'assemblée des saints du ciel ou de quelques privilégiés de la terre : « C'est, dit admirablement le P. Philpin, le royaume divin dans le ciel et sur la terre, dans la vie et dans la mort, dans le temps et dans l'éternité. C'est l'élite de l'humanité qui marche à travers les siècles dans l'unanimité de foi et d'aspiration : c'est l'infirmité humaine échappant au temps par la puissance du saint amour. » N'est-elle pas, d'abord, l'œuvre de prédilection du Père céleste? De toute éternité, le regard de son amour se repose sur les moindres détails de sa constitution dans la création, il fait de la nature

le portique de ce grand ouvrage, et considère l'Église comme la partie principale de son œuvre. Dans l'ordre de grâce, il lui donne les anges pour coopérateurs, il lui sacrifie son Fils unique, il verse sur elle l'Esprit-Saint et lui prépare au ciel l'éternité des communications de sa gloire. Pour le Verbe éternel, l'Église est l'objet d'incompréhensible attraction qui l'a fait tomber comme une pluie sur la terre. C'est le fruit et le complément de son Incarnation ; c'est l'objet de ses pensées, de ses travaux et de ses prières. C'est pour elle qu'il a revêtu l'humanité ; pour elle qu'il a connu l'humilité du berceau, les privations le l'exil, le travail obscur et un pénible apostolat ; pour elle qu'il a parcouru toutes les stations du Calvaire comme pour l'agrandir par l'agrandissement de ses douleurs ; pour elle qu'il a versé son sang jusqu'à la dernière goutte ; pour elle, enfin, qu'il a institué le sacrement eucharistique et qu'il se multiplie chaque jour comme s'il était un grand peuple, pour ne former de nous tous qu'une seule famille de frères, un temple unique, une vision de paix. — Pour l'Esprit-Saint, l'Église est sa création spéciale, le domaine de sa puissance, l'œuvre de sa grâce et la preuve de sa fécondité. Dès le commencement, il a présidé à toutes ses préparations, parlant par les prophètes ; dans la plénitude des temps, il a opéré le grand mystère dans le sein de Marie, et il est descendu comme une colombe sur le front de Jésus, pour annoncer à l'Epouse l'approche du Fiancé ; dans tous les siècles, il est le guide et le consolateur de l'Église. C'est lui qui appelle les âmes par d'inénarrables gémissements, lui qui les régénère et les purifie, lui qui les éclaire et les confirme, lui qui les féconde et les consacre, lui qui les unit et les fond ensemble dans la sainte charité, lui qui les adapte à toutes les vocations, les accommode à toutes les variétés du temps, à toutes les formes de gouvernement, pour les faire toutes concourir à ses plans d'amour. Les anges nous apprennent également à aimer l'Église. Ministres du Très-Haut pour le service des prédestinés, ils environnèrent de leur sollicitude les patriarches et les prophètes, et remplirent de divins messages près d'Anne, de Joachim, d'Elisabeth, de Zacharie, de Marie et de Joseph. Après la naissance du Sauveur, ils rassemblent les bergers et les mages au-

tour de la crèche ; à sa mort, ils enveloppent la croix de leurs légions attristées. Maintenant, ils nous gardent dans toutes nos voies, soutiennent nos pas défaillants, versent le baume sur nos fronts embrasés, visitent la jeune fille dans la retraite, consolent le prisonnier dans son cachot, animent le malade sur son grabat, défendent les âmes au lit de mort, les présentent au tribunal de Jésus-Christ et leur ouvrent les portes du ciel. Ainsi l'Église est le *grand sacrement* et, par l'union des hommes tant avec les anges qu'avec les trois personnes de la Sainte-Trinité, elle est le grand signe de la miséricorde ; mais nous avions besoin d'avoir entre nous des points de ralliement comme marques visibles de notre union avec Dieu : Jésus-Christ nous a donné les sacrements. Aussi ne faut-il pas s'étonner de ce que le système sacramentel fasse partie du plan idéal de l'Église et serve à rendre le principal témoignage de notre union à Dieu par nos frères. Le baptême, c'est l'Église nous introduisant dans la société des fidèles et nous donnant nos armoiries de famille : même foi, même espérance, même charité. Si nous étions laissés aux entraînements de la nature, la diversité des caractères amènerait l'isolement et la fougue des passions, provoquerait de perpétuels conflits. Mais, dès que nos esprits sont attirés vers les mêmes lumières, nos cœurs peuvent se fondre dans un amour unique. L'unité de foi mène à l'unanimité des sentiments : le baptême de Jésus-Christ nous plonge tous dans l'océan des miséricordes. La confirmation nous attache à un même drapeau et fait de tous les hommes autant de frères d'armes. Jetés dans le cirque de la vie, non comme spectateurs, mais comme combattants, nous devons conserver la force et l'onction de la discipline. Avec les dons de l'Esprit-Saint, nous ne pouvons plus nous croire perdus dans la mêlée, unis désormais par groupes savamment disposés autour des Evêques. La pénitence, toute individuelle qu'elle paraisse, ne doit pas avoir moins de vertu pour nous unir. Nous voyons les misères du prochain et nous en sommes souvent blessés. De notre côté nous avons nos accès d'égoïsme qui peuvent éloigner nos frères. Mais voilà la sainte piscine ; nous nous y plongeons, d'autres s'y plongent sans nous le dire. La vie renaît dans les âmes ; les chaînes

des péchés se changent en liens d'amour. La Communion... c'est toute l'Église. O vous qui ne connaissez pas l'Église, sachez que, du couchant à l'aurore, elle offre chaque jour une oblation pure. Partout où le prêtre peut trouver une voix qui sache répondre *Amen* et une cabane pour abriter les saints mystères, il répète, en mémoire de Jésus-Christ, le sacrifice que ce divin Sauveur a fait de lui-même. La chair surnaturelle de la victime nourrit le prêtre et les fidèles qui deviennent comme de vivants tabernacles de la divinité. Ignorant le moment précis où la présence corporelle de Jésus cesse dans le communiant, nous avons à la fois le bénéfice de la liberté et le bénéfice du doute : nous restons les uns envers les autres comme si sa présence ne cessait point, sans cependant plus nous gêner que si elle ne durait que pendant un court séjour à l'Eglise. Envers nous-même, si nous n'oublions point ce que c'est qu'une communion, nous étendons à toute la vie notre respect pour des membres une fois sanctifiés par la présence de Jésus. Ce respect, du reste, ne nuit point à l'amour. Le sang de Jésus-Christ établit entre les chrétiens une *consanguinité* surnaturelle et quasi-divine. « Le calice de bénédiction n'est-il pas le sang du Christ, demande le grand Apôtre, et le pain que nous rompons n'est-il pas la communion du corps de ce divin maître ? Si donc ce pain est unique, étant plusieurs, nous ne sommes cependant qu'un seul corps par la participation de tous à ce même pain. » Le mariage, dit encore le grand Paul, est un grand sacrement, mais en Jésus-Christ et dans l'Eglise. » Jésus-Christ est l'époux de l'humanité. Nous ne sommes tous qu'une seule famille qui doit se croiser comme un filet d'affections saintes dans la mer de ce monde, jusqu'à ce qu'il plaise au Pasteur suprême de le tirer tout entier sur le rivage éternel. Dans cette famille de frères, Jésus-Christ a voulu une union plus intime encore que celle de la fraternité, et il a institué l'union de l'homme et de la femme. A cette union, il a fait concourir tous les éléments de bien qu'il avait placés dans l'un et dans l'autre. « Tous les éléments de beauté, de puissance et d'amour qui attirent les deux sexes l'un vers l'autre, dit le P. Philpin, tout cet ensemble de respects, de devoirs et de soins mutuels qui

font prospérer leur union, tout le code de fidélité, de patience, de travail, qui assure les fruits au monde, tout cela est entré tout naturellement dans le système de l'Eglise, tellement qu'on ne peut l'en séparer. Le mariage, pour elle, n'est point un hors-d'œuvre : c'est un rouage de la grande communion des saints. » Encore plus que le mariage, l'Ordre concourt à l'union des âmes. S'il établit entre le clergé et les fidèles une diversité de ministères, il n'en fait pas moins régner entre les fidèles et le clergé une parfaite harmonie. Il y a diversité de dons. Il n'y a qu'un esprit ; il y a diversité d'opérations, c'est un même Dieu qui opère tout en tous. Egaux par la jouissance de la grâce, nous devons arriver, par diverses fonctions, à la jouissance de la même gloire. Ce qui fait de l'Ordre un merveilleux instrument d'harmonie, c'est d'abord l'admirable création du prêtre. Rien ne m'attire comme sa belle figure, et quoique je n'aie pu réussir encore à en peindre la physionomie, j'ai toujours joie à en dessiner quelques traits. Sans le prêtre, que serait le monde ? Le prêtre est avec Jésus et par lui le médiateur entre Dieu et les hommes, il est le propitiateur, il se tient entre le vestibule et l'autel pour crier miséricorde. « Magnifiquement isolé au milieu de son troupeau, dit le P. Philpin avec sa gracieuse justesse, il exerce une autorité incomparablement plus noble et plus sublime que celle des rois. Incomparable dans sa paternité, il fait naitre les âmes à la vie divine ; les purifie et les nourrit du pain de la divine parole : il les fond à la flamme du Saint-Esprit, les allie à d'autres âmes, les transforme en Jésus et les prépare à l'éternité. » Le prêtre, c'est le héraut de la foi, c'est l'ange de la morale, c'est l'Église en personne. Toute idée de religion ramène le fidèle à cet homme du sanctuaire qui l'a baptisé, qui l'a instruit, qui a béni son âme, qui a connu ses faiblesses et dirigé ses affections. Chaque matin, la cloche annonce que l'homme de Dieu va prier pour ses enfants. Une fois par semaine le troupeau vient se grouper autour du pasteur pour se retremper dans l'union fraternelle de l'amour divin. Le prêtre représente la charité de l'Église pour les fidèles et concentre en sa personne l'amour des fidèles pour l'Eglise. Il aime divinement les hommes, il en est divinement aimé ; il est le

nœud de la religion, le cœur de la paroisse, le foyer d'une ineffable circulation d'amour, de respect et de crainte filiale. Sa présence est une bénédiction. — L'évêque est un centre semblable, mais plus élevé, pour entraîner dans son mouvement, une famille sacerdotale. Il est moins à portée de l'individu, il est environné d'une dignité plus grande. L'amour gagne en vénération ce qu'il perd en intimité. L'épiscopat est la plénitude du sacerdoce ; et la divine bonté nous le présente comme ruisselant de l'onction du Saint-Esprit, organe d'une lumière plus sûre et d'une paternité supérieure. Aux évêques, il fallait un signe permanent d'unité, une autorité suprême : Jésus leur a donné Pierre. Nous avions, dans la personne adorable du Sauveur, le Pontife saint, sans tache, plus sublime que les cieux ; nous avons, dans Pierre, le pontife d'autant plus capable de compatir à nos faiblesses qu'il est lui-même obsédé par la tentation, et obligé d'offrir le sacrifice pour lui-même aussi bien que pour les autres. Qu'il est admirable dans son infirmité cet éternel vieillard du Vatican ! assez homme pour être pécheur, assez divinisé pour porter les clefs du royaume des cieux ; assez faible pour être toujours victime, assez fort pour vaincre toujours l'univers conjuré. Son trône est sur une tombe, et c'est en effet de la porte du tombeau de Pierre qu'il s'avance pour nous bénir au nom de Celui qui a vaincu la mort. Toute œuvre qu'il a bénie prospère davantage. Toute conquête qu'il adopte devient plus assurée. Il n'y a de liberté que pour les enfants de Dieu qui lui sont fidèles ; il n'y a de bénis que ceux qui le bénissent ; il n'y a de sauvés que ceux qui sont, jusqu'au dernier soupir, de simples agneaux sous sa houlette. Par l'Extrême-Onction, l'Église nous consomme dans l'unité. Lorsque la maladie nous a cloués au lit de mort, tout est défaillance dans le corps, et dans l'âme s'obscurcit tout ce qui sert ordinairement de récipient à la grâce ; la corruption qui va faire sa proie de nos membres, voudrait faire sa proie aussi de notre esprit et de notre cœur. C'est l'heure du démon; c'est également l'heure de Dieu. Le prêtre accourt. Sous sa prière puissante, les infirmités du corps et les vices de l'âme, tout disparaît, tout fuit, tout se change en cérémonie du dernier sacrifice. L'Eglise qui combattait,

languissait, mourait dans la vie, revit glorieuse dans la mort de ses enfants. La mort n'est plus la mort, c'est le passage du combat au triomphe. Tels sont l'idéal divin de l'Église et sa constitution sacramentelle. L'Eglise, dit le Prophète, c'est la montagne de la maison de Dieu, c'est la cité attirant, par sa splendeur, les nations lointaines; c'est ausi l'humble cep de vigne, le grain de sénevé, le trésor enfoui, la perle à trouver, le champ ensemencé, le levain caché dans la pâte, la barque au milieu des flots, le filet tendu sous les eaux. Par où nous voyons que l'Eglise a deux sortes de visibilités. La première suffit pour que tout homme de bonne volonté puisse la reconnaître parmi la poussière et les tromperies du monde. La seconde, accordée par la grâce à la bonne volonté, révèle les merveilles voilées de l'Eglise et les beautés de son sanctuaire intérieur. Hommes de peu de foi, ne nous arrêtons donc pas à l'écorce ; enfants de l'Eglise, buvons aux mamelles sacrées de notre mère et reposons-nous sur son sein. Que tout aboutisse pour nous à la communion, à la communion à Jésus-Christ et à la communion des Saints. Et nous comprendrons que l'indifférence envers l'Eglise ne peut être qu'un manque de foi, de respect et de reconnaissance envers Dieu, une cruauté qui nous excommunie des grâces et des bénédictions que le Seigneur avait en vue, en jetant les bases de cette organisation sainte.

De la piété envers l'Église d'après son histoire.

3. L'Eglise, qui donne leur réalité aux figures et leur accomplissement aux prophéties ; l'Église qui, par ses rapports avec le ciel et la terre, fait rayonner ici-bas, dans la plénitude des temps, un idéal divin, l'Église a-t-elle exercé, sur un avenir, maintenant passé, une influence d'ennoblissement et de sanctification ? A cette question, qui met en cause toute l'histoire de l'Église depuis l'ère de grâce, nous répondons par un oui très affirmatif et nous disons : l'Église, par la transmission de la foi catholique et de la vie religieuse, par ses victoires sur le mal, par le développement de la sainteté, par la création des instituts monastiques, par son rôle multiple dans les progrès durables de la civilisation européenne, l'Église a montré qu'elle n'était pas une fontaine scellée, puisque ses eaux, répandues partout, ont produit partout la fécondité. Tout

ce qu'il y a de beau, de bon, de juste et de grand est l'œuvre de ses mains, le fruit de ses conseils ou l'émanation de ses principes : elle a été la lumière du monde et le sel de la terre. Sans elle, la terre serait dans la confusion, le monde en désarroi.

Démontrer cette proposition par le détail ne peut être l'objet de cet alinéa. Mon but est simplement de toucher les sommités des choses, assez toutefois pour que l'esprit des cœurs chrétiens puisse achever la démonstration. La transmission de la vérité imposait à l'Église un double devoir : conserver les monuments de la révélation et doter d'organes convenables la vérité révélée. L'Église, en accomplissant ce double devoir, a fait une chose merveilleuse. D'abord elle a dressé le canon des Écritures en dépit des Juifs qui ne voulaient point voir la grande image du Christ couronner les figures et les prophéties, en dépit des sectaires qui voulaient introduire dans le corps des livres saints les rêves de leur imagination. A ces livres elle a donné une double défense ; d'un côté elle a maintenu l'authenticité, l'intégrité et la véracité des textes ; de l'autre, elle a fixé les règles de leur interprétation, et elle-même en a fourni l'admirable commentaire par les actes des chrétiens, par les écrits des docteurs et les méditations des saints. De ces textes purement conservés et sagement interprétés, elle a extrait des formulaires de foi, enseignant avec une sublime simplicité des enfants qui, sur sa parole, croient avec une simplicité également sublime. Mais, parmi ses enfants il y a des faibles, et parmi ceux qui n'appartiennent pas à son troupeau, il n'y a guère que des ennemis. L'erreur lève la tête ; elle a pour elle la plume des sophistes et le glaive des tyrans. L'Église porte, d'une main ferme, le flambeau de ses doctrines au milieu des raffales de l'hérésie, des bourrasques du philosophisme, sous le tonnerre des révolutions. Elle fait plus, elle donne aux dogmes attaqués une expression plus précise, en les défendant à l'aide d'une formule consacrée et en éclairant par la spéculation scientifique le côté lumineux des mystères. En sorte qu'après dix-huit siècles de négations qui s'enchaînent, les vérités définies, défendues, interprétées, démontrées, versent des torrents de lumière sur leurs obscurs blasphémateurs. Enfin il y a parmi les

chrétiens de grands esprits et de grands cœurs : à ces cœurs l'Eglise ouvre les immenses régions du mysticisme ; à ces esprits elle offre l'ensemble prodigieux des témoignages de sa tradition. Ce sont là les choses merveilleuses que l'Église a faites pour la transmission de la vérité. Sa main nous présente la Bible, le *Credo*, le Catéchisme et la Somme de saint Thomas ; son cœur nous présente le prêtre pour nous apprendre le *Credo*, nous expliquer le catéchisme et nous donner la chaîne d'or des Ecritures. La possession de la vérité est le commencement de la vie, mais ce n'en est pas la plénitude. Il faut que la vérité descende de l'esprit au cœur, que du cœur elle reflue jusqu'aux sens, qu'elle triomphe des passions et produise les vertus. Pauvres créatures que nous sommes, combien nous avons besoin que cette diffusion de la vérité en nous produise la vie ! Nous ne savons jamais nous borner : nous ne voyons la liberté que comme une fille perdue, le plaisir que comme une débauche ; nous ne trouvons pas le milieu entre l'orgueil d'un démon et les orgies d'une brute. Toutes les folies du travail et de l'oisiveté, de la civilisation et de l'état sauvage savent, tour à tour, nous envahir. Heureusement l'Église est là avec sa science morale de modérations et ses trésors de grâce. Nous penchons tantôt d'un côté, tantôt de l'autre : elle nous soutient de chaque côté ; à chacune de nos chutes, nous tombons toujours dans la corruption : elle verse sur nos plaies l'huile et le vin ; dans toutes nos convalescences, nous voulons retourner à nos vomissements : elle nous distribue le pain des forts ; au milieu de toutes nos incertitudes, nous trouvons des complices dans les bassesses des méchants : elle relève en nous la conscience, et hors de nous l'opinion publique ; si nous venons à succomber de nouveau, elle sait, indulgente et forte, nous appliquer le remède de l'indulgence et frapper nos idoles avec le gantelet de fer de l'antique bravoure. Ah ! que l'Église est mère ! et comme elle sait bien donner la vie ! La plénitude de la vie, pour l'Église, la grande manifestation de ses triomphes, c'est la sainteté. La sainteté est donc le but qu'elle propose à tous et qu'elle poursuit en tout. Pour l'atteindre sûrement, elle donne, suivant le conseil de la sagesse, le précepte et l'exemple. Le précepte, c'est la

science de la vie spirituelle, ce sont ces immenses travaux qu'elle a inspirés pour systématiser la sainteté, réduire en doctrine les leçons de l'expérience, comparer les méthodes, harmoniser les conseils avec les besoins des temps, en un mot, faire une science capable de guider le vol le plus sublime sans cesser d'être accessible à tous dans sa partie élémentaire. L'exemple, c'est la vie des saints. Les saints sont de tous les temps, de tous les lieux, de toutes les conditions ; et l'Église, qui les place sur ses autels, n'entend ni marquer leur degré de gloire, ni méconnaître les vertus qu'elle ne canonise pas. Sans vouloir introduire parmi les saints une distinction hiérarchique, nous devons pourtant, suivant le caractère de leurs œuvres et la nature de leur mission, distinguer les apôtres, les martyrs, les confesseurs et les vierges : les vierges qui n'ont point été souillées parmi les hommes, les confesseurs qui ont joint à l'innocence de vie la publicité de la lutte, les martyrs qui, dans la lutte, ont porté l'amour jusqu'à l'effusion du sang, les apôtres qui ont su conserver ou conquérir, par l'apostolat de la parole, la palme des martyrs, l'auréole des confesseurs et le lis des vierges. Ce sont là nos porte-étendards. Ce qu'ils ont fait, ils l'ont fait dans l'infirmité de la chair, malgré les séductions du monde et les embûches de Satan ; ils n'avaient pas plus que nous et nous n'avons pas moins qu'eux la prière, les sacrements, le saint sacrifice ; et ils ont atteint le sommet de perfection. A nous, héritiers de leur foi, de partager leur courage ; à nous, enfants des saints, d'être les imitateurs de leurs vertus, les bénéficiers de leur suffrages et les copartageants de leur triomphe. La fleur de la sainteté peut s'épanouir parmi les épines du monde. Cependant Dieu a fait ses promesses et la solitude, l'expérience le prouve, est comme le sol natal de la sainteté. L'Église, pour embellir la solitude de toutes les fleurs du Christ et rendre la sainteté habituelle aux hommes, a créé le monastère. Le monastère, c'est la concentration vivante et sublime de l'esprit catholique. C'est là que nous pouvons mettre la main et sentir battre le cœur. C'est là que les âmes, dégagées de tout intérêt, de tout sujet de division, de toute distraction inutile, forment visiblement l'unité sainte dans le Christ, autant qu'il est

possible dans une chair mortelle. Leur congrégation, par ses trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, est en opposition flagrante avec les concupiscences du siècle. Les trois vertus fondamentales sont l'école de toutes les autres. Prudence, amour de l'étude, stabilité, patience, prière, zèle pour les malades, charité envers les pauvres, tout cela se trouve et à un degré supérieur dans les cellules du monastère. Grâce à ce concours de vertu, le monastère est un paradis terrestre où Dieu dépose les germes rares et précieux qu'il veut acclimater ici-bas ; les moines sont ses ouvriers de prédilection lorsqu'il tente quelques nouveaux et difficiles essais de grâce. Si quelquefois il est question de réforme, c'est rarement une réforme de mal au bien, c'est plutôt le passage d'une vie bonne à une vie meilleure. Des abus, puisqu'il y en a partout, il peut s'en trouver aussi au monastère ; mais les chutes prouvent la réalité du combat et, mieux encore, l'immensité du triomphe. Là, du reste, et plus promptement qu'ailleurs, la multitude des chutes amène la ruine. Si, après mille ans de ferveur, les ordres religieux ont eu des défectionnaires, il faut bien reconnaître que dans la mêlée, ils ont eu des martyrs ; et, au retour du calme, de plus fervents prosélytes. Aujourd'hui, ils brillent comme des phares pour indiquer la voie du salut ; et leurs nombreuses recrues, comme Moïse sur l'Horeb, lèvent au ciel des mains suppliantes pour conjurer la foudre. Voilà, dira-t-on, qui est bel et bien. Et les scandales, et les défaites de l'Église, et la civilisation, qu'en direz-vous ? — Nous dirons à ceux qui se prévalent de nos malheurs, que leur triomphe serait cruel s'ils pouvaient en triompher ; nous leur dirons de plus que les désordres ne prêtent aucunement matière à leur triomphe. La gloire de l'Église n'est point de rendre le crime impossible, mais d'amener à la vertu, ou du moins à la pénitence. Il y aura toujours des faiblesses parmi les hommes. En présence de ces misères, l'Église convertit le pécheur, montre au juste, dans la résistance au mal, le meilleur exrcice de son courage, et reagit, par ses succès, plus encore que par ses soins, jusque sur les méchants qu'elle ne peut corriger. Le diable lui-même est ennobli par les victoires de l'Église. Autrefois il se faisait adorer sous les

figures les plus grossières ; depuis il s'est fait monothéiste, il s'est résigné à confesser Jésus-Christ ; aujourd'hui, il est poli, élégant, religieux, mystique, philanthrope, conciliateur universel. La gloire de l'Église n'est pas de ne point éprouver la persécution. Satan demande sans cesse à la cribler et il en obtient souvent la latitude. Ce sont là les triomphes de l'enfer, mais ils préparent les triomphes du ciel. La volonté du souverain Maître, sa loi constante est que l'esprit malin soit toujours vaincu ; son vœu est que l'Église n'achète les joies qu'au prix des enfantements laborieux. Au milieu de ses épreuves, l'Église voit donc ses amertumes tempérées par des consolations et adoucies, en tout cas, par l'espérance. Sa destinée est de grandir toujours, même sous la hache, et de s'étendre partout malgré l'apostasie. Quant à la civilisation, elle est bien l'œuvre de l'Église. Par son esprit, par ses préceptes, par ses vertus, par ses œuvres, par ses moines et par ses évêques, par les lois qu'elle a dictées et par les princes qu'elle a formés, l'Église a bâti l'Europe comme les abeilles font la ruche. La bêche et le marteau des cénobites, l'épée des croisés, l'oriflamme de Saint-Denis : voilà ses instruments. Son œuvre, ce n'est pas une loge ténébreuse pompeusement entourée de péristyles et de colonnades, c'est cette magnifique cathédrale où tout est gloire de la terre et espérance du ciel. Son œuvre, c'est surtout ce monde de souvenirs et de traditions qui embellissent l'existence. Partout des droits acquis, partout de grands travaux, des monuments impérissables qui lient les idées au sol, les arts aux croyances du cœur, la religion aux hommes, les hommes à leurs devoirs. Que vos œuvres sont belles, Eglise de Dieu ! que d'amour nous devons à vos tabernacles, Eglise de Jésus-Christ !

Mort de Paul IV.

4. Quand les neveux de Paul IV avaient quitté Rome, le Pape s'était écrié : « A présent nous pouvons, nous devons dire : De notre pontificat, l'an premier. » Paul pouvait parler ainsi pour marquer son dégagement des entraves du népotisme ; en considérant son grand âge et l'ébranlement imprimé à sa constitution par l'expulsion de ses neveux ; il pouvait dire aussi : L'an *dernier* de notre pontificat. Trois mois après, au commencement de mai 1559, il

tomba malade. Sa robuste constitution résista à une première attaque. Mais, au commencement d'août, il éprouva une rechute ; il ne pouvait plus supporter aucune nourriture et buvait pour étancher les ardeurs de sa soif. Une hydropisie se déclara bientôt ; le onze, la fièvre commençait, le dix-neuf tout était fini. Paul, comme Vespasien, ne voulait pas qu'un pape mourût dans son lit ; avant de mourir, il avait fait apporter ses vêtements pontificaux ; oppressé par le mal, il ne put se tenir debout pour rendre le dernier soupir. Paul IV avait gouverné l'Église quatre ans, deux mois et vingt-sept jours. Son corps ne fut pas porté à Saint-Pierre, comme de coutume, mais à la chapelle Sixtine, avec gardes, de peur qu'on ne lui fît outrage, et enterré la nuit à Saint-Pierre. En 1566, ses cendres furent, par ordre de Pie V, transportées à l'église de la Minerve, des Pères Dominicains. Paul IV était d'une taille élevée, il avait le le teint pâle, le regard sévère, les yeux enfoncés mais vifs, le nez court, la barbe rare. Sa voix était grave ; ses gestes indiquaient la modestie et la dignité. C'est à lui qu'on doit la profession de foi que prononcent les évêques en prenant possession de leur siège. On lui doit aussi la solennité de la cavalcade à la Minerve le jour de l'Annonciation et la chapelle pontificale qui se célèbre dans la même église, pour honorer la mémoire de S. Thomas d'Aquin. Paul avait défendu d'établir dans une église un passage et d'y laisser les pauvres mendier ; il avait ordonné d'étendre des toiles pour empêcher la pluie ou le soleil d'interrompre, sur la place Saint-Pierre, la procession du *Corpus Domini*. Chaque année pendant le carnaval, il invitait à dîner le Sacré-Collège : il disait convenable que le souverain se récréât quelquefois avec ses frères et avec ses enfants. Deux fois il sauva Rome de la disette, et aux dépens du trésor, qu'il savait bien administrer. Magnifique dans son service, il mangeait à peine de quoi soutenir sa vie ; il jeûnait hors du Carême et de l'Avent, et contribua à faire fleurir, dans l'Église, l'observance du jeûne. Son sommeil était très court, interrompu à chaque instant. Ne pouvant dormir la nuit, il se levait, mais sans appeler ses domestiques, ne voulant pas, disait-il, les priver du *don* de Dieu : c'est ainsi qu'il appelait le sommeil. On a de lui plusieurs

écrits *De Symbolo*, *De Justificatione*, *De Emendanda Ecclesia* et la *Règle des Théatins*. C'était un homme antique. Mansi, dans ses notes sur Raynaldi, nous paraît l'avoir bien jugé : « Son caractère, dit-il, mi-partie de sévérité et de piété, en avait fait, dans la vie privée, au jugement de tous, un saint ; mais au jugement de plusieurs, au souverain pouvoir, il était difficile, inquiet, soupçonneux, téméraire, plein d'audace ; il se montra digne du pontificat avant de l'obtenir et s'en montra indigne après l'avoir obtenu. Mais il n'y a point de motifs pour frustrer de louange cet excellent Pontife ; car nombreuses et grandes sont les marques de sa sainteté ; il était généreux jusqu'à étonner, chaste jusqu'à servir d'exemple, et tempérant jusqu'au prodige. Sa foi et sa religion doivent attirer sur lui les regards de la postérité. Tout ce qu'il a fait par la pureté de la foi catholique a été longuement exposé par Silos dans son histoire des Théatins. Le premier il s'appliqua à arracher, des mains des fidèles, les livres hérétiques et pernicieux non seulement par la constitution qu'il fit publier à Jules, mais encore par l'index qu'il fit dresser des livres défendus. Le premier étant cardinal, il fit établir à Rome, le tribunal de l'Inquisition ; Pape, il ne négligea rien pour faire élever partout ce rampart de la foi. On peut voir, par ces Annales, combien de travaux, de lettres, de constitutions, de lois, il porta, publia, sanctionna, pour défendre la foi en Angleterre, en Ecosse, en Allemagne, en Italie et en Espagne. Près des princes, lorsqu'il s'agissait des choses de la religion et des droits du Saint-Siège, il agit toujours selon son pouvoir : ne craignant ni l'autorité des princes, ni leurs menaces. Celui qui avait mis tant de zèle à la défense de la foi n'en consacra pas moins son ardeur à la piété et au culte de Dieu. La propreté et la beauté des temples le réjouissait ; il commença la réforme du Bréviaire, établit le premier un prédicateur pour la Chapelle Apostolique, réforma la plupart des rites observés dans les cérémonies pontificales et ramena à l'ancienne forme les vêtements sacrés des Pontifes. Son éloquence était remarquable ; le cardinal Hosius, homme certainement très docte, lui décerna cet éloge : « Nous avons entendu Cicéron chrétien[1]. »

[1] *Annales ecclésiast.* t. XXXIV, p. 40, éd. Guérin.

Troubles à la mort de Paul IV.

5. Quelles qu'aient été ses vertus, elles ne lui concilièrent pas jusqu'au bout l'affection des Romains. Les Romains sont hommes, ils passent vivement des sentiments d'admiration aux sentiments d'improbation et des cris d'allégresse aux anathèmes. Au premier bruit de la mort prochaine du Pape, les Romains s'étaient rassemblés au Capitole. De là, des bandes armées se répandirent dans la ville. On enfonce les portes de toutes les prisons, les malfaiteurs se joignent à la foule ; ils lui communiquent leur esprit de vengeance et de destruction. L'Inquisition est prise de force et saccagée. Puis, le flot toujours grossissant vient battre les murs de l'Eglise de la Minerve. Un monastère était voisin ; on essaie de le brûler et de jeter préalablement les moines par les fenêtres. Après ces beaux exploits, le peuple, encouragé par l'impunité, monte au Capitole. Sur la place se dressait, en marbre, une statue de Paul IV : le municipe l'avait érigée en signe de reconnaissance ; il avait même poussé la flatterie jusqu'à affecter une rente à son entretien perpétuel. On cria qu'il fallait abattre l'image du Pontife ; la proposition étant lâche, elle plut. Paul IV eut le sort de Séjan ; sa statue fut jetée à terre, insultée, brisée. On réserva la tête pour les plus ingénieux outrages. Un juif souleva d'unanimes applaudissements, en la coiffant du bonnet jaune, distinction qu'un édit de Paul IV avait imposée aux Juifs. Vint ensuite le tour de la famille du Pontife. On menaça des peines les plus sévères, même de la mort, quiconque ne ferait pas disparaître dans le délai d'un jour, les armoiries des Caraffa. Pallavicini ajoute ce détail grotesque : les marchands de carafes n'osaient plus crier leur marchandise sous son vrai nom et se servaient du terme d'*ampolle*. Tout cela dura jusqu'au 1er septembre. Le Sacré-Collége, qui commençait à se réunir pour le premier conclave, n'osait point réprimer ces excès, car il y avait lieu de craindre que quelques barons romains ne s'unissent au peuple. Les cardinaux étaient réduits à recevoir et à examiner des suppliques ou ce qui s'appelle le peuple demandait la permission d'aller assassiner à Gallèse le duc de Paliano. La ville présentait le spectacle de la plus horrible confusion. Il y eut, en quelques jours, plus d'une centaine de meurtres. Les braves offraient leurs services

pour quatre écus ; la concurrence des assassins avait fait baisser le prix ordinaire de la vie d'un homme. On tuait pour se venger d'une injure, pour en finir avec un procès trop long, surtout pour hériter. Les grands personnages ne sortaient qu'avec des serviteurs en arme. On montait la garde à la porte des palais des cardinaux et des ambassadeurs. C'est sous ces auspices que s'ouvrit, le 5 septembre 1559, le conclave qui devait donner un successeur à Paul IV.

Jean-Ange Médici.

6. On raconte qu'un jour, dans un repas de cardinaux, Alexandre Farnèse donna une guirlande de fleurs à un jeune homme qui improvisait en s'accompagnant sur la lyre, le priant de la remettre à celui d'entre eux qui était destiné à devenir Pape : ce jeune homme Silvio Antoniano, depuis célèbre cardinal, s'avança aussitôt vers Gian-Angelo Médici et lui présenta la guirlande en chantant son éloge. Ce Médicis devait être, en effet, le successeur de Paul IV, il était né, à Milan, le 31 mars 1499. Bernardino Médici, son père et Cécile Serbelloni, sa mère, étaient de modeste condition ; ils n'appartenaient point à la famille Médicis de Florence. En affermant les revenus de l'État, le père avait acquis une petite fortune. Les fils furent, selon la loi commune du travail, obligés de se pourvoir. L'un Giangiacomo, qui se voua au service militaire, commença par s'engager auprès d'un gentilhomme. L'autre, Gianangelo fit des études de droit. Le soldat, entreprenant et téméraire, avait été chargé, par de puissants seigneurs de Milan, de les débarrasser d'un Visconti. A peine le meurtre fut-il commis, que ceux qui l'avaient fait commettre, voulurent se débarrasser aussi de l'instrument de leur vengeance et envoyèrent le jeune homme, au château de Mus, sur le lac de Côme, avec une lettre pour le gouverneur, qui devait le tuer. Giangiacomo conçut des soupçons, ouvrit la lettre, vit le piège et prit soudain sa résolution. Au moyen de sa lettre, avec le secours de quelques compagnons, il se fit ouvrir le château et parvint à s'en emparer. Dès lors il vécut comme un prince indépendant : de sa forteresse, il tenait les Suisses, les Milanais et les Vénitiens en perpétuelle agitation. Enfin, il prit la croix blanche, entra au service de l'empereur, fut créé duc de Marignan, fit la guerre

aux Luthériens, réduisit Sienne et fonda une puissante famille. — Jean-Angelo s'éleva avec la fortune de son frère. Docteur diplômé, jurisconsulte éminent, à l'âge de vingt-huit ans, il se rendit à Rome et y arriva le 26 décembre 1527, le même jour et à la même heure, où, trente-deux ans plus tard, il fut élevé sur le trône de Saint Pierre. Sous Clément VII, il acheta une charge et jouissait déjà de la confiance de Paul III, quand son frère épousa une Orsini, belle-sœur de Pierre-Louis Farnèse. Successivement gouverneur d'Ascoli, de Citta-di Castello, de Fano et de Parme, il fut envoyé en Hongrie avec les troupes italiennes et chargé à son retour, en 1543, de réconcilier Bologne et Ferrare. De là, il reçut ordre de partir en Pologne avec la qualité de commissaire contre les Turcs et les Luthériens ; puis fut adjoint à Savelli, général des troupes auxiliaires de Ferdinand roi de Hongrie. Jean-Ange devint par la suite gouverneur d'Ancône, archevêque de Raguse, vice légat de Bologne, gouverneur de Pérouse et fut enfin, le 8 avril 1549, créé cardinal-prêtre du titre de Sainte-Pudentienne. Le pape Jules III l'envoya comme légat, près de l'armée pontificale qui marchait contre Octave Farnèse. A la paix en 1553, Charles-Quint le nomma évêque de Cassano d'où Paul IV, trois ans après, le transféra au siège de Foligno. Du titre de Sainte-Pudentienne, il était devenu cardinal du titre de Sainte-Prisque, lorsqu'il fut élu Pape.

Conventions entre les cardinaux.

7. Pendant l'interpontificat, il n'est pas rare que les cardinaux s'enquièrent des besoins généraux de l'Église et prennent entre eux des arrangements qui deviennent comme le programme du pontificat futur. Or, avant d'élire le successeur de Paul IV, voici à quoi s'engagèrent, sous la foi du serment, les cardinaux pour le cas où ils seraient élus Pape. En premier lieu ils promettaient d'établir l'union et la paix entre les princes chrétiens ; et par le concile œcuménique ainsi que par d'autres moyens honnêtes, de faire disparaître du sein de l'Église, les hérésies et autres corruptions. En second lieu, ils donneraient leurs soins, à ce que, dans l'Église universelle et dans la curie Romaine, la discipline des mœurs fût restaurée ; la curie ne serait point transportée hors de Rome, ni d'un lieu dans un autre, ni d'une province à une autre province ; il ne

serait pas créé de cardinaux qui n'eussent atteint l'âge requis par les saints canons et qui ne brillent par la probité de leur vie, la pureté de leurs mœurs, leur bonne renommée et leur érudition ; de peur que deux frères ne fussent élevés au cardinalat, les cardinaux nommés devaient être connus seize jours avant d'être publiés et, il ne serait pas réservé de cardinaux *in petto*. Les cardinaux pourraient déposer en justice sur les impôts des charges ecclésiastiques. Celui d'entre eux qui n'aurait pas six mille écus de revenus, recevrait chaque mois deux cents écus du trésor pontifical, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu des bénéfices suffisants. Les cardinaux ne seraient pas astreints aux décimes, aux impôts et au cens. On ne devrait les traduire en jugement que pour crime d'hérésie, de schisme, ou de lèse-majesté ; en ce cas,les cardinaux connaîtraient de leur cause en consistoire secret. Les villes, bourgs, biens et droits de l'Église Romaine ne seraient point aliénés à titre de changement, de récompense, de compensation ni sous prétexte d'utilité ou de nécessité ; ils ne seraient point livrés à titre fiduciaire, bien qu'ils l'aient été d'ailleurs ; ils ne seraient point loués, sans le consentement des cardinaux, pour un temps qui dépasserait la durée de la vie du Pape ; si la chose était facile, elle serait nulle ; si un cardinal l'avait tentée, il serait marqué d'infamie ; et le Pontife élu seize jours après son exaltation promulguerait là-dessus un diplôme. Les crimes commis pendant la vacance du siège, à Rome ou ailleurs, seraient punis avec plus de rigueur, le Pape ne se laisserait pas incliner à pardon ; il serait publié une constitution sur ce point. Le Pontife ne se mêlerait point aux guerres des princes chrétiens, ne formerait avec aucun d'eux alliance offensive ; mais, à moins qu'un motif grave, approuvé par les cardinaux, ne l'exige, il se montrerait le père commun de tous les chrétiens. Enfin le Pontife élu donnerait ses soins à l'achèvement de la Basilique de Saint-Pierre [1].

Le conclave.

8. C'est dans ces pensées que s'unit le conclave le 5 septembre 1559. Les deux factions française et espagnole se trouvaient en

[1] Raynaldi, *An. Eccl.* Ad an. 1559, nº 37.

présence avec des candidats opposés. Les Français, dirigés par les cardinaux Louis de Guise et Hippolyte de Ferrare, mettaient en avant le cardinal de Tournon et Hercule de Gonzague, cardinal de Mantoue ; les principaux candidats espagnols étaient Carpi, Santa-Fiore et Pacheco. Dès le début, on vit qu'il faudrait compter avec une troisième faction. Le cardinal Caraffa et le cardinal Farnèse, s'étaient étroitement alliés pour diriger l'élection. L'un disposait, dans une certaine mesure, des voix des cardinaux élus par son oncle ; l'autre trouvait de dociles instruments dans les membres du Sacré Collège qui devaient le chapeau à Paul III. Au lieu de se combattre, ils avaient résolu d'unir leurs forces, afin de former entre les deux grandes factions espagnole et française, à peu près égales en nombre et en influence, un troisième groupe bien discipliné, qui ne pouvait manquer de devenir tôt ou tard, maître de la situation. Non toutefois que Farnèse ou Caraffa songassent à se faire nommer eux-mêmes. Le premier n'avait pas assez d'influence personnelle dans le conclave et se savait en butte à l'hostilité des Français, depuis que son frère Ottavio avait passé à la cause espagnole. Quant au cardinal Caraffa, s'il avait rêvé jamais de succéder à son oncle, il était bien désabusé de cette flatteuse chimère. Mais s'il ne pouvait, non plus que Farnèse, se concilier les suffrages du Sacré-Collège, il pouvait, du moins, avec son allié, manœuvrer de telle sorte que le pape futur lui dût manifestement son élévation au trône de Saint Pierre. Après la convention établie entre les cardinaux, il ne restait plus qu'à choisir un candidat. L'affaire était d'importance, et méritait réflexion. Caraffa et Farnèse feraient-ils pencher la balance du côté de la France ou du côté de l'Espagne. L'hésitation ne fut pas longue. Tous deux étaient passés du service de Henri II à celui de Philippe II ; tous deux avaient également intérêt de se concilier la faveur du prince, dont la domination, solidement assise en Italie, pouvait disposer de la fortune et de la grandeur des familles. Les candidats français furent donc repoussés dès les premiers scrutins. Le succès de Carpi paraissait indubitable ; Carpi fut cependant écarté, ainsi que Pachéco et Santa-Fiore, preuve que les intérêts humains ne réussissent pas si facilement à se faire

agréer du Sacré-Collège. Après ces deux échecs, on entama une nouvelle et longue série de scrutins sans résultat. Un cardinal auquel personne ne songeait, Bartolomeo della Cueva, faillit un jour passer. Son conclaviste, Ferrante Torrès, homme habile et astucieux, était allé secrètement dans la cellule des trente-deux cardinaux, les priant, un à un, d'honorer une fois d'un scrutin son maître, qui serait très sensible à cette marque isolée d'estime et de considération. Chacun des cardinaux sollicité ainsi et croyant être le seul à faire cette politesse gracieuse, avait promis sa voix. Arrivés à la chapelle quelques-uns dirent à leurs voisins : « A qui cette fois donnez-vous votre suffrage ? — Pour cette fois seule, répondait-ils, nous la donnons au cardinal de la Cueva. » On découvrit la ruse de Torrès ; mais on ne put empêcher son maître d'obtenir ainsi dix-sept suffrages. Cependant le conclave se prolongeait outre mesure. On approchait de la fin de novembre et rien n'était fait encore.Les cardinaux de Mantoue et Carpi, qui avaient obtenu le plus grand nombre de voix, désespérant de vaincre l'opposition de leurs adversaires, avaient pris presque simultanément le parti de se désister. C'est alors que l'on commença à songer au cardinal Médici, *il Medichino*, comme on l'appelait. Ce cardinal avait la singulière fortune de plaire aux Espagnols et de n'être pas repoussé par les Français. L'influence de Caraffa sur le Sacré-Collège était telle, qu'il lui suffit de trois jours pour rassembler le nombre de suffrages nécessaires à l'élection de Médici. Dans la soirée de Noël, il ordonna à son neveu le jeune cardinal de Naples, de se rendre à la chambre où reposait Médici et de lui annoncer que son élection était désormais certaine. Puis, redoutant les intrigues et les défections, il s'écria qu'il ne fallait pas attendre au lendemain pour proclamer le nouveau Pape. Il l'entraîne aussitôt vers la chapelle Pauline. Les cardinaux accourent en toute hâte. L'adoration a lieu ; l'élu prend le nom de Pie IV et pour témoigner avec plus d'éclat sa reconnaissance envers les Caraffa, déclare qu'il passera le reste de la nuit dans la chambre du cardinal de Naples. Le cardinal Carlo Caraffa se jette alors aux genoux du Pontife et le supplie de pardonner, au peuple de Rome, les excès commis après la mort de

Paul IV. Le nouveau pontificat paraissait s'ouvrir, pour les neveux de Paul IV, sous les plus heureux auspices.

9. Le cardinal Médici, dit Ranke, s'était montré, sous le règne de Paul IV, adroit, prudent et doux. Paul IV ne pouvait le souffrir. Médici jugea que le meilleur parti à prendre était de quitter Rome. Tantôt aux bains de Pise, tantôt à Milan, où il fit faire beaucoup de constructions, il avait su adoucir son exil par des occupations littéraires et par des prodigalités charitables qui lui avaient mérité le nom de *Père des pauvres*. Peut-être est-ce précisément le contraste de son caractère avec celui de Paul IV, qui contribua le plus à son élection. Ce contraste devint encore plus frappant après son exaltation. Paul IV était un Napolitain de haute maison, de la faction anti-autrichienne, moine et inquisiteur ; Pie IV, au contraire, était un Milanais de moyenne condition, étroitement attaché à l'Autriche par son frère et par quelques parents allemands, jurisconsulte et comme tel attentif à ménager les intérêts. Paul IV se tenait inaccessible, voulant montrer de la dignité et de la majesté dans ses plus petites actions ; Pie IV était plein de bonté et de condescendance. On le voyait tous les jours à cheval ou à pied dans la rue, presque sans suite, il parlait avec affabilité à tout le monde. Les dépêches des ambassadeurs vénitiens nous apprennent surtout à le connaître. Les ambassadeurs le trouvent écrivant et travaillant dans un appartement où règne une agréable fraicheur, il se lève et se promène avec eux de long en large ; ou bien lorsqu'il veut se rendre au belvédère, il s'assied, sans quitter sa plume, et il écoute simplement leurs propositions. S'il leur parle familièrement, il veut aussi être traité par eux avec aisance, mais avec les égards dus à sa dignité. L'expédient adroit, qui lui est suggéré par les Vénitiens lui fait plaisir ; il les loue en souriant. Tout bien intentionné qu'il est pour la maison d'Autriche, cependant les manières inflexibles et impérieuses de l'ambassadeur espagnol, Verga, le choquent. Il n'aime pas à se laisser surcharger de détails, ils le fatiguent ; mais quand on s'en tient aux généralités, aux choses essentielles, on le trouve toujours de bonne humeur et de bonne composition. Il se répand alors en mille protestations familières ; on l'entend ré-

Le pape Pie IV.

péter combien il déteste cordialement les méchants, qu'il aime naturellement la justice, qu'il ne veut blesser personne dans sa liberté, et veut, au contraire, témoigner à tout le monde, de la bonté et de l'affabilité, mais *sa pensée intime est d'agir de toutes ses forces en faveur des intérêts de l'Église.* (Je rappelle que je suis le récit de Ranke.) Du reste, il espère, avec la grâce de Dieu, accomplir quelque chose de bien. Représentez-vous un vieillard d'une grande corpulence et cependant encore assez alerte pour arriver à sa maison de campagne avant le lever du soleil ; il a le visage serein, l'œil vif ; la conversation, la table et les saillies enjouées sont ses plus agréables délassements. A peine rétabli de maladie, il est aussitôt à cheval, se rend à l'habitation qu'il occupait étant cardinal, monte et descend avec vivacité les escaliers. Mais un tel Pape était-il bon à diriger l'Église dans la situation difficile où elle se trouvait ? Ne devait-on pas pas craindre de le voir s'éloigner de la direction sévère qui commençait à peine à être suivie dans les dernières années de son prédécesseur ? La nature de Pie IV, je ne veux point le nier, peut l'avoir porté à s'écarter de cette voie, *cependant cela n'arriva pas.* Quant à lui, personnellement, conclut Ranke, il n'aimait pas l'inquisition ; il blâmait la dûreté monacale avec laquelle elle procédait ; il en visitait rarement la congrégation, mais il n'osait l'attaquer ; il déclarait qu'il n'y entendait rien, qu'il n'était même pas théologien : *il lui laissa donc tout le pouvoir qu'elle avait reçu de Paul IV*[1]. Ce portrait de Pie IV, esquissé par un protestant, donne l'idée d'un grand homme de bien et d'un excellent Pontife. Nous le connaîtrons mieux au surplus par ses actes.

Débuts du règne

10. Le nouvel élu fut couronné le 26 janvier 1560. Panvinio, dans la vie de ce pontife, observe qu'il naquit le jour de Pâques, qu'il fut élu le jour de Noël et couronné le jour de l'Epiphanie, qui sont trois jours appelés du nom de Pâques. Le 28 janvier, Pie IV, précédé de trente cardinaux, prit possession de Saint-Jean-de-Latran. Sur le champ, le Pape voulut montrer qu'il pratiquerait avec zèle les vertus qu'il avait déjà manifestées comme cardinal. Sur les ins-

[1] *Hist. de la Papauté,* t. I, p. 333.

tances du Sacré-Collège, il pardonna aux Romains les violences commises par eux, lorsqu'à la mort de Paul IV ils avaient abattus ses armoiries et renversé la statue que, trois mois auparavant, lui avait élevée leur amour. Cependant il voulut que le sénat assistât à la messe célébrée le 17 janvier dans l'Église de Saint-Eustache, en expiation de ce tumulte, et que la ville payât les indemnités pour les dommages causés dans cette circonstance. Peu après, le pontife confirma Ferdinand dans la dignité impériale et reçut ses ambassadeurs comme ceux d'un empereur légitime ; après la mort de Charles-Quint, les motifs d'exclusion allégués par Paul IV, n'existaient plus. Par la bulle *Decet Romanum Pontificem*, rapportée dans Raynaldi, Pie IV donna force de loi aux articles convenus entre les cardinaux avant le conclave. Par une encyclique d'avènement, adressée aux princes chrétiens, le chef de l'Eglise rappela les malheurs des temps, la multiplication des hérésies, la défection de plusieurs princes et de plusieurs peuples; il espérait, du secours divin, la force de travailler efficacement au salut des âmes et à la gloire de Dieu. L'hérésie se répandait en Pologne ; les lettres du Pape viennent réveiller le zèle des évêques et du roi Sigismond. Le roi de Bohême, Maximilien, hésitait dans la foi ; Pie IV lui envoie, pour le confirmer, le légat Hosius. Au duc de Bavière, il prêche la constance dans la foi ; à la reine d'Écosse, il signale les périls de l'Eglise; en France, il renouvelle les privilèges des rois; en Espagne, l'archevêque de Tolède est soupçonné d'hérésie. Dès le début de son règne, Pie IV embrasse toutes les églises dans sa sollicitude et porte partout les exhortations, les conseils et les grâces qui fassent fructifier ses paroles.

Affaire de Caraffa.

11. Une véritable affaire vint bientôt appeler l'attention du Pontife. Il y avait eu récemment, dans la famille Caraffa, une de ces tragédies domestiques dont l'histoire de tous les temps offre des exemples, mais qui, au XVIe siècle, semblent présenter un caractère tout spécial de férocité. Violante Garlonia, duchesse de Paliano et belle-sœur du cardinal Caraffa, avait pour amant Marcello Capece, un des gentilshommes de son mari. Trahie par une des dames de sa suite, la duchesse fut aussitôt mise sous bonne garde,

tandis que son complice était jeté dans un cachot. Le duc manda, en toute hâte, le comte d'Aliffe, frère de sa femme, à Soriano, où il résidait alors ; assisté d'un autre de ses parents, il fit comparaître le coupable. Celui-ci commença d'abord par nier le crime ; alors le duc lui déchira la figure avec ses dents. Ensuite on le mit à la torture ; la souffrance lui arracha l'aveu qui devait être son arrêt de mort. Ordre lui fut donné d'écrire et de signer sa confession. Sa main, endolorie par le froissement des cordes, put seulement tracer les premiers mots : « Oui, j'ai trahi mon seigneur ; oui, je l'ai déshonoré. » Le duc prit le papier, le lut, tira son poignard et perça de vingt-sept coups la poitrine de Marcello. Cela fait, on jeta le cadavre dans un égout voisin. Le duc n'avait pas l'intention de pardonner à sa femme, mais la malheureuse était enceinte de sept mois ; son mari l'avait tendrement aimée ; il hésitait. Alors la famille intervint. La mère du duc, les femmes de la duchesse s'ingénièrent à lui démontrer que l'enfant qui allait naître ne pouvait être que le fruit d'un amour coupable. On fit encore courir le bruit que la duchesse avait supplié Marc-Antoine Colonna de la délivrer, promettant, en retour, de faire assassiner son mari. Le duc décida qu'elle mourrait. Le 28 août, il expédia à Gallese, le capitaine Vico de Nobili, pour surveiller de plus près la prisonnière. Deux jours après, le capitaine Vico fut rejoint par le comte d'Aliffe, frère de la duchesse et par Léonardo di Cardine, parent des Caraffa. Le duc, malade, confiait, à deux membres de la famille, le soin de le venger. On annonça à la duchesse qu'il fallait mourir. « Y a-t-il un ordre du duc, demanda-t-elle ? — Oui, madame, » répondit Léonardo. La duchesse voulut voir l'ordre, on le lui montra ; elle ne dit plus rien alors, sinon qu'elle était enceinte et qu'on devait attendre pour la tuer. Mais la passion ne sait pas attendre, et moins que jamais lorsqu'elle se croit des titres. On laissa la duchesse se confesser, puis on l'étrangla. Deux mois après l'élection de Pie IV, les Caraffa eurent la malheureuse idée de dénoncer Marc-Antoine Colonna. Le duc fit jeter en prison une trentaine d'habitants de Gallese, suborna des témoins, prit toutes les mesures nécessaires pour compromettre gravement son ennemi. Cette poursuite fit dé-

couvrir les deux crimes précédents. Aussitôt les Colonna et les autres ennemis des Caraffa remplirent le Vatican de leurs clameurs et demandèrent justice à grands cris.

12. Pie IV se trouva dans un grand embarras. Il devait son élection au cardinal Caraffa et ne pouvait ordonner des mesures de rigueur contre un membre de cette famille, sans encourir le reproche d'ingratitude. De plus, le cardinal avait eu l'habileté de faire croire au Pontife qu'il jouissait d'un grand crédit près du roi d'Espagne. L'arrivée d'un ambassadeur de Philippe II dissipa cette illusion. Alors les ennemis des Caraffa redoublèrent d'activité. On rappela les meurtres, déjà oubliés, de Marcello Capece et de la duchesse de Paliano. La mère de Marc-Antonio, Jeanne d'Aragon, accourut à Rome. Cette femme altière conservait un vif ressentiment des rigueurs que Paul IV avait fait subir à sa famille. Il était question d'une alliance entre les Colonna et la maison du Pape ; Jeanne fit donc passer, dans le cœur de Pie IV, quelque chose de sa haine et de sa fureur. Le 7 juin 1560, les deux cardinaux Caraffa furent arrêtés. On mit également la main sur le comte d'Aliffe et Léonardo di Cardine. Une commission de neuf cardinaux fut instituée par le Pape, pour suivre les débats et assister aux interrogatoires. « On n'y voit, dit M. Duruy, figurer aucun ami de Caraffa. La partialité apparaît plus encore dans le choix qu'il fit du procureur fiscal, Alessandro Pallantieri, pour diriger le procès. Ce personnage était l'ennemi personnel de l'accusé qui, au temps de sa puissance, lui avait enlevé plusieurs causes importantes, pour les confier à d'autres juges et avait fini par le faire enfermer au château Saint-Ange. Il n'en était sorti que dans les premiers jours du pontificat de Pie IV, plein d'une de ces haines impuissantes qui deviennent féroces, du jour où elles trouvent l'occasion inespérée de s'assouvir. On jeta les Caraffa à ce procureur affamé de vengeance. Tout le monde comprit alors que leur condamnation était certaine. Il y eut aussitôt un déchaînement universel de toutes les jalousies, de toutes les rancunes qu'ils avaient provoquées. Leurs anciens amis rivalisèrent de zèle avec leurs plus vieux adversaires, pour mieux les accabler. Les dénonciations arrivaient de tou- Le procès.

tes parts : Pallantieri prenait tout et disposait méthodiquement ses chefs d'accusation. Cosme de Médicis vint à Rome, amené par Santafiora. Le camerlingue voulait prendre sa revanche de cette promenade que Caraffa lui avait fait faire et qui s'était terminée dans un cachot du château Saint-Ange. Dans ses entretiens avec le Pape, le duc de Florence ne ménagea pas les neveux de Paul IV. C'était un spectacle lamentable que celui de l'abandon profond de ces malheureux, caressés encore par les plus grands princes de l'Europe, la veille de leur arrestation. Que d'obligés cependant, que de créatures n'avaient-ils pas dans cette cour nombreuse du Vatican. En Espagne, en France, leur infortune n'excita aucune pitié. Au fond des cachots du château Saint-Ange, que de réflexions dut faire l'ancien favori de Paul IV, durant des longs mois d'une captivité qui ne fut adoucie par aucun témoignage d'intérêt [1]. Quand le procureur fiscal eut fini de compulser tous les papiers, il accusa le duc de Paliano et ses complices : 1° Du meurtre de Marcello Capece et de la duchesse ; 2° de la trame ourdie contre Colonna ; 3° de l'incarcération de Lottino, secrétaire de Santafiora. Le duc fut mis à la torture, confessa tout ce qu'on voulut et fut condamné à mort, lui et ses complices, Cardine et d'Aliffe.

Les accusations contre le cardinal.

13. Le procès du cardinal devait être beaucoup plus compliqué, on ne trouve pas moins de vingt-quatre accusations dirigées contre lui par le fisc, savoir : 1° Mauvaise vie avant son élévation au cardinalat ; 2° assassinat commis à Bénévent ; 3° absolution extorquée ; 4° mauvaise vie après son élévation au cardinalat ; 5° tentative d'assassinat sur la personne de Louis de Maximi ; 6° homicide sur la personne d'un certain Fumanti, cordonnier ; 7° homicide sur la personne de Marcello Capece ; 8° homicide ou parricide sur la personne de la duchesse enceinte ; 9° affaire des galères ; 10° auteur de la guerre et du traité de guerre offensive et défensive ; 11° rupture de la trêve ; 12° avoir trompé le roi de France et Paul IV, amené une armée en Italie ; 13° promesses relatives à la création de cardinaux et à l'élection du futur Pontife, du vivan

[1] Georges Duruy, *Carlo Carafa*, p. 321.

même de Paul IV ; 14° pactes et promesses relatifs à la cession de cités et terres ecclésiastiques ; 15° avoir sollicité l'envoi de la flotte turque ; 16° traité avec les luthériens pour la ruine de l'Empereur ; 17° graves soupçons d'hérésie ; 18° fraudes sur le nombre et la solde des soldats ; 19° faux et parjures sur le compte relatif à ce solde ; 20° s'être opposé à la paix, avoir trompé Paul IV pour l'empêcher de connaître les conditions offertes par les Impériaux ; 21° capitulation secrète au sujet de Paliano ; 22° nouvelles démarches au sujet de la convention secrète après son départ de Rome ; 23° accusations calomnieuses contre les ministres de l'Empereur, témoins subornés, exécutions arbitraires ; 24° nouvelles accusations contre Marc-Antoine Colonna. Le premier sentiment qu'éveille cette liste de délits et de crimes, c'est que le grand nombre des accusations excite à suspecter leur justesse ; s'il y avait eu, contre le cardinal, des faits topiques et décisifs, il eût été superflu de dresser une si longue énumération. En second lieu, plusieurs de ces délits sont antérieurs à l'élévation au cardinalat. Or, Paul IV, avant d'ouvrir à son neveu les portes du Sacré Collège, lui avait donné une absolution complète, qui le restituait en son état primitif d'innocence. C'était donc un scandale de poursuivre la punition des crimes que Carlo Caraffa pouvait avoir commis, mais qui ne pouvaient plus être l'objet d'aucun châtiment, puisqu'un Pape avait prononcé l'absolution des coupables. En troisième lieu, l'articulation de délits commis postérieurement au cardinalat était repoussée par la convention intervenue au dernier conclave, entre les cardinaux, de n'admettre, sauf le cas d'hérésie, de schisme et de lèse-majesté, aucune accusation contre l'un d'entre eux, et l'on ne pouvait, sans mentir à l'évidence, soulever contre Caraffa l'une de ces trois accusations. Il n'était pas moral, non plus, de poursuivre dans Caraffa les actes du gouvernement de son oncle, actes où Caraffa agissait revêtu de l'autorité régulière, et, s'il avait péché, il avait été puni avec éclat, puis réhabilité par son retour au Sacré-Collège. A l'appui de ces accusations inadmissibles, le procureur appela des témoins subornés ou intimidés, puis, condensa dans un mémoire, le résumé de ses poursuites. Le 3 mars 1561, dans un

consistoire qui ne dura pas moins de huit heures, on lut ce réquisitoire qui concluait à la mort, même contre le cardinal. Tous les membres du Sacré-Collège inclinaient à la clémence, en faveur de leur collègue. Exécuter un cardinal, c'était un scandale terrible, dont il n'y avait pas eu d'exemple, depuis la condamnation de Pétrucci, sous Léon X. Farnèse eut le courage de parler en faveur de son ancien ami. Les iniquités, les violences de la procédure étaient si manifestes, que quelques cardinaux laissèrent éclater leur indignation. Le Pape se taisait; il avait signé d'avance une cédule qui portait ordre d'exécuter les coupables. Après le consistoire, elle fut remise au gouverneur de la ville. Pie IV avait accepté, devant la justice et devant l'histoire, la responsabilité de l'exécution de son bienfaiteur, de l'homme qui l'avait élevé au souverain pontificat.

L'exécution des condamnés.

14. Les condamnés furent exécutés le lendemain. Pendant la nuit, le duc de Paliano, d'Aliffe et Léonardo di Cardine se confessèrent, communièrent et récitèrent les prières des agonisants, avec la plus tendre dévotion. En allant au supplice, le duc récitait le *Te Deum*; devant le billot, il récita encore le *Miserere* et ajouta le mot de saint André : *O bona Crux, diu desiderata*. Alors il tendit le cou en récitant le symbole des Apôtres; comme il prononçait le nom du Christ, la hache s'abattit et sa tête roula. Ses deux compagnons moururent avec la même piété courageuse. Le bruit courut que la tête de Léonardo, détachée du tronc, avait encore prononcé faiblement le nom de Jésus. On exposa les trois corps sur le pont Saint-Ange, aux regards avides de la foule. Le cadavre mutilé du duc de Paliano était étendu sur une estrade plus élevée, que recouvrait un tapis de velours noir, orné de ses armoiries. Des torches brûlaient autour. Pendant que ces scènes s'accomplissaient à Tor di Nonce, le château Saint-Ange servait de théâtre à une autre tragédie. Le cardinal dormait, quand deux archers suivis d'un prêtre et du bourreau entrèrent dans sa prison et lui annoncèrent qu'il allait mourir. « Mourir! » dit-il tout surpris, car il n'avait jamais pensé à une condamnation capitale. Il resta muet pendant quelques instants, puis frappant ses mains l'une contre l'autre, il cria :

« Allons, courage ! » et commença à s'habiller. Quand il eut fini, il fit quelques pas et s'arrêta immobile, regardant, l'œil fixe. Soudain un frémissement courut dans tout son corps ; il se mit à marcher en poussant des cris effrayants. Il y avait tant d'éclairs dans ses yeux, tout son visage exprimait si bien la menace et la fureur, que tous les assistants étaient épouvantés. « Mourir ! s'écriait-il ; ô pape Pie IV, ô roi Philippe, je n'attendais pas cela de vous ! » Il demanda combien on lui accordait d'heures. Deux heures, lui répondit-on, et aussitôt il rentra dans le silence qui avait précédé sa soudaine révolte contre l'idée de la mort immédiate. Le cardinal protesta n'avoir jamais offensé Pie IV et l'avoir toujours servi avec fidélité. Ensuite il demanda ses vêtements de cardinal, on les refusa ; il demanda son confesseur ordinaire, on le lui refusa également. Il dut se confesser au prêtre présent et se confessa longtemps. L'un des archers, impatient, entr'ouvrit la porte et cria : « Dépêchez-vous, monseigneur ! — Ne voulez-vous pas me laisser finir ? » répondit-il tranquillement Un quart d'heure se passa encore et l'archer déclara qu'il ne pouvait plus attendre. Le cardinal répliqua : « Est-il possible qu'on me refuse les quelques minutes dont j'ai besoin pour me réconcilier avec Dieu. » Le soldat lui laissa réciter quelques oraisons. Quand il eut fini, il appela lui-même le bourreau et dit en s'asseyant sur une chaise : « Faites votre office. » On lui enfonça un mouchoir dans la bouche et on l'étrangla Quelques années plus tard, sous le pontificat de S. Pie V, on revisa ce procès. Un examen attentif révéla toutes les iniquités dont les Caraffa avaient été victimes. On réhabilita leur mémoire, on leva le séquestre mis sur leurs biens. Le procureur Pallantieri fut condamné à mort. La conduite de S. Pie V accuse la conduite de Pie IV ; en tout cas, entre les deux Papes, il faut choisir Pour nous, la grandeur des fautes commises et l'intérêt public ne réclamaient pas le sang des Caraffa ; la condamnation à l'exil ou une détention perpétuelle eussent déjà été une peine grave contre des fautes, la plupart couvertes par une absolution de Paul IV. La mémoire de Pie IV n'aurait pas à répondre de la mort des Caraffa et les Caraffa ne resteraient pas dans l'histoire, avec l'auréole sym-

pathique et presque glorieuse d'une fin qui leur fait honneur.

Travaux dans Rome.

15. Pie IV, comme chef de l'État pontifical, se recommanda par d'autres souvenirs. Les marques de sa générosité et de sa magnificence sont encore visibles dans Rome. Aux Thermes de Dioclétien, il construisit le couvent des Chartreux et la belle église de Sainte Marie des Anges : c'est un des plus beaux édifices de Rome. Au Capitole, il commença le palais des conservateurs, consacré aujourd'hui à un musée de peinture. Au Vatican, il fonda une imprimerie dont il confia la surintendance au célèbre Paul Manuce, appelé à Rome, tout exprès. Pour loger les livres, il continua la grandiose entreprise des bâtiments de la Vaticane, commencée par Jules II. La *villa Julia*, commencée par Jules III, fut restaurée par Pie IV. Le Pontife fit poursuivre les recherches de Jules III, afin de capter jusqu'au moindre filet de l'*Acqua Vergine*. A Ostie, à Civita-Vecchia, à Ancône, il dut s'occuper des fortifications. A Monte-Cavallo, il fit construire une belle rue qui conduisait aux murs de la ville. Cet infatigable constructeur rouvrit les voies antiques et restaura les nouvelles. Les portes de la ville paraissent avoir attiré sa particulière attention. Pie IV fit ouvrir une porte près de l'ancienne porte *Cassia* ; elle fut nommée *Angelica*, du nom d'Angelo, que Pie IV portait avant son élection. Non loin du château Saint-Ange, il pratiqua une autre porte appelée *di Castello*, communiquant avec la *Porta Angelica*. Un autre de ses bienfaits fut la reconstruction de la Porte Flaminienne, dite *del Popolo*, celle par laquelle on entre dans Rome, en venant de Florence et de la Marche d'Ancône. Enfin, à la place de la porte Nomentane, il fit construire la belle porte appelée de son nom *Porta Pia*. L'architecte fut Michel-Ange. Des archéologues ont cru voir, dans les ornements de cette porte, que l'architecte persistait à voir, dans les Médicis, une famille de barbiers et de médecins. On prétend que, dans les décors de cette porte, on voit des bassins, des essuie-mains et même des pilules. Ces accessoires, imparfaitement exprimées, ont pu être ajoutés depuis, par quelque malin d'un autre temps. A supposer que Michel-Ange eût conçu cette sotte idée, il eût choisi une autre circonstance pour écrire cette satire en pierre. Il suffit, pour recon-

naître que l'on calomnie Michel-Ange, de supputer les sommes que le Pape lui donna ; il ne s'arrêtait devant aucun sacrifice, et c'eût été pour être raillé par Michel-Ange. Le grand artiste, arrivé à l'âge de quatre-vingt-six ans, ne devait pas être d'humeur à plaisanter le Souverain qui assistait sa vieillesse et prenait soin de sa gloire. J'aime mieux rappeler que, dans un ouvrage du temps, Rome est censée dire : « Quand j'étais de terre, César me fit naître : je suis devenue d'or sous le quatrième Pie :

Marmoream me fecit, eram quum terrea, Cæsar
Aurea sub quarto sum modo facta Pio[1].

Promotions de cardinaux.

16. Les luthériens, dans leurs invectives contre Rome, représentaient volontiers le Sacré-Collège comme peuplé de sujets vulgaires, sans talent, sans vertu, sans illustration. Pour répondre à ces imputations, nous relevons les promotions de cardinaux faites par Pie IV, durant ses cinq années de règne. Au début, bien qu'il eût déclaré la guerre au népotisme, nous le voyons revêtir de la pourpre, son neveu qui sera S. Charles Borromée et Jean de Médicis, fils de Cosme, grand duc de Toscane, sans doute pour montrer qu'il croyait à la parenté des deux familles. En 1561, Pie fait une seconde promotion de cardinaux. De ce nombre furent : 1° Bernard Salviati, d'abord homme de guerre, puis aumônier de Catherine de Médicis, ensuite cardinal de Sainte-Prisque ; 2° Stanislas Hosius, fils du roi Stanislas-Auguste, depuis ambassadeur de l'empereur Ferdinand au concile ; 3° Antoine Perrenot de Granvelle, né à Ornans, diocèse de Besançon, depuis conseiller de Marguerite d'Autriche, en Flandres : il parlait sept langues ; 4° Louis d'Este, des ducs de Ferrare ; 5° Louis Madrucci, de Trente, dont la famille avait été si généreuse envers le concile : il devait intervenir à sept conclaves ; 6° Marc Sittiens Altemps, allemand, baron de Hohenemps, neveu de Pie IV, du côté maternel ; 7° François Gonzague, des

[1] Papire Masson, *De Episcopis urbis*, pag. 412. Paris, 1586. — Pour effectuer ces travaux, le Pape dut augmenter les impôts. Mais *Ex nihilo nihil fit* ; on n'a pas encore découvert le secret de faire de grandes choses avec rien. L'argent est le nerf des affaires.

ducs d'Ariano ; 8° Innigo Avalos d'Aragon, noble napolitain, chancelier du royaume : 9° François Pacheco, noble espagnol ; 10° Jean-François Gambara, comte de Virola, célèbre par sa pénétration d'esprit. En 1564, troisième promotion ; sont nommés cardinaux : 1° Frédéric Gonzague, des ducs de Mantoue ; 2° Ferdinand de Médicis qui, plus tard, n'étant pas engagé dans les ordres, rendit le chapeau et devint, en 1588, grand duc de Toscane. En 1565, quatrième promotion, sont nommés entre autres : 1° Marc-Antoine Colonna, disciple, pour les études théologiques de Peretti, qui fut depuis Sixte-Quint ; 2° Angelo Nicolini, noble florentin ; 3° Louis Pisani, noble vénitien ; 4° Prosper-Publicola Santacroce, noble romain, qui fut nonce en France et en Portugal ; 5° Hugues Buoncompagni, depuis Grégoire XIII ; Simon-Pascal de Negri, noble génois, médecin excellent ; 7° Charles Visconti, qui avait aplani beaucoup de difficultés, au concile de Trente : 8° Francois-Abondio Castiglioni, de la famille de Célestin IV ; 9° Antoine de Créquy, de la famille française de ce nom ; 10° Jean-François Commendone, diplomate vénitien du plus grand mérite. Par ces promotions successives, Pie IV renouvela presque tout le Sacré-Collège. De plus, il sut maintenir et assurer ses droits. Pendant la tenue du concile de Trente, le bruit s'était répandu que, si le Pape mourait, le concile élirait son successeur, acte, qui eût été dans l'Église, une révolution. A cette nouvelle, le Pontife décréta qu'on ne ferait qu'à Rome l'élection du Pape ; que cette faculté n'appartenait qu'aux cardinaux, seuls dépositaires de ce droit. En outre, par une bulle du 18 janvier 1545, qui renouvelait une loi de Boniface II, il ordonna que le Souverain Pontife ne pourrait jamais se choisir, ni un successeur, ni un coadjuteur, quoique les cardinaux pussent être d'accord entre eux sur ce sujet. Par la même constitution, Pie IV renouvela, décréta et amplifia les lois rendues sur cette élection, par ses prédécesseurs, Alexandre III, Grégoire X, Clément V, Clément VI et Jules II. Par une autre constitution, que confirmera Grégoire XIII, Pie IV avait ordonné que les palais des ambassadeurs et des cardinaux ne serviraient plus d'asile aux déliquants et et aux malfaiteurs. Enfin il exhortait les cardinaux à ne pas adop-

ter l'usage des voitures ; il voulait que le Sacré-Collège continuât à aller à cheval dans la ville et gardât le privilège de grâce, s'il rencontrait un criminel conduit au dernier supplice. Pour mieux marquer ses sentiments, Pie IV fit sortir de prison le cardinal Morone, arrêté par Paul IV. On suivit son procès. Après mûr examen, une commission de cardinaux, présidée par Ghislieri, depuis Pie V, proclama Morone absolument *non-coupable*. C'est un pendant à mettre à la condamnation de Carlo Caraffa.

[illegible] civil et droits d[illegible]

17. Le ressort de l'émulation est un des puissants mobiles de l'âme humaine ; par les contre-coups multiples de son jeu régulier, il exerce, sur l'ordre social, une profonde influence. Un des moyens naturels de mettre à profit cette heureuse influence, c'est de ne décerner les charges qu'au mérite ; un autre moyen, c'est d'accorder au mérite connu, mais non employé, en dehors de l'ordre hiérarchique, des distinctions civiles ou religieuses. Dans ce juste sentiment, Pie IV avait permis à Cosme, premier duc de Toscane, de fonder, pour la défense de la foi, et pour la sûreté de la Méditerranée, l'ordre militaire de Saint-Etienne, Pape et martyr. Pie IV, après avoir reçu les informations convenables, approuva les statuts de cet ordre, qui devait professer la règle de saint Benoist et s'astreindre aux trois vœux de pauvreté, chasteté, obéissance. La bulle du Pape, nommait grand-maître, Cosme, et après lui, ses successeurs au grand duché : ils devaient jouir d'honorables privilèges. L'habit de l'Ordre est d'une grande magnificence. En 1590, le grand-duc Ferdinand réforma ces statuts ; d'autres Pontifes accordèrent de nouveaux droits honorifiques ; entre autres Benoit XIV, qui concéda le privilège de parler au Pape, sans avoir déposé l'épée. Le même privilège appartient au corps diplomatique et à l'ordre de Charles III d'Espagne. La croix des chevaliers de S. Etienne est rouge, peu dissemblable de celle des chevaliers de Malte. De son côté, en 1565, le 4 mai, le Saint Père publia une constitution par laquelle, de concert avec Gianotto Castiglioni, son parent et grand-maître de l'Ordre, il restaura et étendit, en Italie, l'Ordre des chevaliers de S. Lazare. Si l'on en croit S. Grégoire de Nazianze, dans l'éloge de S. Basile, cet ordre fut fondé et confirmé par le

pape S. Damase, pour servir les pèlerins à Jérusalem et particulièrement ceux qui étaient attaqués de la lèpre. Ces mêmes chevaliers que,plus tard, nous verrons unis aux chevaliers de S. Maurice, fondés par le duc de Savoie, avaient été confirmés, en 1255, par Alexandre IV, placés sous la règle de S. Augustin et favorisés de privilèges par plusieurs Pontifes. Une question connexe, sur les honneurs de préséance, avait excité un différend entre les chanoinesréguliers de S. Augustin et les religieux de S. Benoit. En 1564, Pie IV décréta, que les premiers, comme clercs, devaient précéder les moines dans les actes publics et privés ; mais que, dans les conciles et les autres lieux, dans lesquels ils émettent leur vœu les uns les autres, le pas appartiendrait à chacun des abbés de ces ordres, suivant l'ancienneté de leur promotion dans leur abbaye. Enfin une question analogue attira l'attention du Pape. Philippe II avait honoré de sa protection, Marc-Antoine Colonna, qui adressait au Saint-Siège diverses réclamations. Le Pape rendit à ce prince romain les terres de sa famille, qui avaient été confisquées par Paul IV. En retour, le roi catholique donna au neveu de Pie IV, Frédéric, comte d'Arona, le duché d'Oira, au royaume de Naples, avec une pension considérable. Les petits cadeaux, dit le proverbe, entretiennent l'amitié. Avec des petits riens, on sert parfois de grands intérêts, tandis que trop souvent, par de petites considérations, vous perdez les grandes choses.

Exaltation de Borromée.

18. Après l'exécution violente des Caraffa, Pie IV ne pouvait guère songer à donner aux siens une puissance pareille à celle dont il venait de punir les excès. D'ailleurs, en homme naturellement vif et actif, il voulait gouverner lui-même ; pour la décision des affaires *importantes*, dit Ranke, il ne suivit que *son propre jugement:* on le blâmait plutôt de rechercher trop peu les conseils d'autrui. Cependant le double caractère de la royauté pontificale et la constitution féodale des États de l'Église rendaient si naturellement nécessaires à un Pape élu, le concours de sa famille, qu'il ne faut nullement s'étonner et encore moins blâmer les Papes qui appelèrent à leur aide les Riario, les Borgia, les Médicis, les Farnèse et les Caraffa : nous viderons ce procès ailleurs. Aussi Pie IV, mal-

gré son horreur du népotisme, ne put s'empêcher d'appeler ses neveux à Rome et de mettre à contribution leur bonne volonté. L'honnêteté de ses sentiments fut favorisée par la mort de son neveu Frédéric, celui dont il aurait pu être tenté de faire, ou plutôt, d'accroître la fortune. L'autre, Charles, n'était pas homme à rechercher une exaltation mondaine ; la lui eût-on offerte, il ne l'eût point acceptée. Lorsqu'il fut appelé dans les conseils de son oncle et nommé grand pénitencier de la Sainte Église, « Charles Borromée regarda sa position auprès du Pape, la participation qu'elle lui donna aux affaires les plus importantes, non pas comme un droit de se permettre la plus légère faveur ou licence, mais comme un devoir auquel il avait à se consacrer avec la plus scrupuleuse sollicitude. » Il s'y livra avec autant de modestie que de persévérance, il était infatigable à donner ses audiences ; l'administration de l'Église absorbait tous ses soins. On lui doit la formation d'un collège de huit docteurs, collège qui est devenu plus tard la Consulte. Ensuite, il assista le Pape dans son gouvernement. Aussitôt qu'il parut à la tête des affaires, il se montra plein de noblesse et de perfection, « On ne sait autre chose de lui, dit Hiéronimo Sorenzo, si ce n'est qu'il est pur de toute tache ; il vit si religieusement et il donne un si bon exemple, qu'il ne laisse à la piété la plus exigeante, rien à désirer. Ce qui lui mérite un grand éloge, c'est qu'à la fleur de l'âge, neveu d'un Pape et en possession de sa faveur, au milieu d'une cour où il peut se procurer toute espèce de plaisir, il mène une vie exemplaire. » Sa récréation était de réunir auprès de lui, le soir, quelques savants. La conversation commençait sur la littérature profane, mais bientôt on passait d'Epictète et des Stoïciens, que Borromée, quoique jeune encore ne dédaignait pas, à des questions religieuses. Ce sont les *nuits vaticanes*, dont Glussianus fait mention. Ceux qui cherchaient à blâmer quelque chose en lui, ne s'en prenaient, ni à sa bonne volonté, ni à son application au travail, mais seulement peut-être à son talent ; ou bien on entendait des serviteurs se plaindre d'être forcés, par son intégrité, de se voir privés des riches faveurs que distribuaient les neveux des époques précédentes. Ainsi les qualités

du neveu remplaçaient celles que les rigoristes auraient pu regretter dans l'oncle. En tout cas, *on ne s'écarta nullement* de la direction qui avait été prise ; les affaires spirituelles et temporelles furent conduites *avec zèle* et dans *l'esprit* de l'Église : *les réformes furent continuées*. Le Pape exhortait publiquement les évêques à s'imposer le devoir de la résidence dans leur évêché ; on en vit quelques-uns venir sans retard lui baiser les pieds et prendre congé de lui. Il y a une force irrésistible dans les idées générales d'une époque, une fois qu'elles sont arrivées à la dominer ; les tendances vers un retour à la sévérité des sentiments et des habitudes ecclésiastiques ayant obtenu la prépondérance dans Rome, il n'était plus permis au Pape lui-même de s'en éloigner[1]. » Ainsi parle Ranke ; son éloge de Charles Borromée est très expressif ; s'il donne, en finissant, un petit coup de griffe à Pie IV, c'est malice protestante, sans motif plausible et sans crédit en histoire.

Politique de Pie IV.

19. D'autant mieux que Ranke rend hommage à la politique de Pie IV, il reconnaît que « ses allures n'étaient pas préjudiciables à la restauration de la discipline dans l'Église ; » il ajoute même que, « d'un autre côté, elles devaient même beaucoup contribuer à terminer les divisions soulevées dans le monde catholique. » Dans sa pensée, Paul IV avait voulu soumettre, à son autorité, les rois et les empereurs : allégation fautive, car Paul IV ne voulut jamais qu'affranchir l'Italie et assurer à l'Église sa mission surnaturelle dans le monde. Entre un Pape et un Pape, il y a des différences de conduite, parce que les situations changent ; il n'y a pas, il ne peut pas exister, sur les principes de la révélation, la rédemption des âmes et le magistère du Saint-Siège, des divergences. Paul IV avait combattu le bon combat, dit tout ce qu'il fallait dire, fait tout ce qu'il put faire. Après lui, le même combat n'était plus à livrer, au moins en Italie. Pie IV désirait surtout la paix ; il ne voulait pas la guerre, même avec les protestants ; il interrompit l'ambassadeur de Savoie, qui lui demandait son appui dans une attaque contre Genève, en disant : « Où en sommes-nous donc, pour

[1] Ranke, *Hist. de la Papauté*, t. I, p. 337.

qu'on vienne me faire de pareilles propositions ? C'est la paix qu'il me faut avant tout[1]. » Son but principal, c'était de vivre en bonne intelligence avec tout le monde. Il accordait facilement ses faveurs ecclésiastiques, et quand il était forcé de refuser, il le faisait avec de grands ménagements et pas sans adresse. C'était sa conviction, et il ne la cachait pas, que pour se contenir dans cette grande sédition du XVIe siècle, le pouvoir des Papes et l'autorité de l'Église avaient besoin du concours des princes. Les dernières années de Paul IV avaient été signalées par les réclamations générales du monde catholique, qui demandait de nouveau la réunion du concile. Dans l'intérêt même de la Papauté, le concile était urgent, car les Français menaçaient d'assembler un concile national, réunion qui, dans ce fouillis d'idées gallicanes et de nouveautés calvinistes, eût pu, avec la complicité du pouvoir royal, entraîner facilement au schisme. En supposant que Pie IV eût voulu se soustraire à ces demandes et s'abuser sur ces périls, il n'eût pu, comme son prédécesseur, prétexter la guerre : l'Europe était en paix. Mais, pour dire la vérité toute entière, Pie IV avait la meilleure volonté : écoutez son langage : « Nous voulons le concile, dit-il, nous le voulons en toute certitude, nous le voulons universel. Si nous ne le voulions pas ; il nous serait possible d'amuser pendant des années, le monde avec des difficultés, mais nous cherchons plutôt à les écarter. Le concile doit réformer ce qui est à réformer dans notre personne et dans nos propres affaires. Si nous avons une autre intention que celle de servir Dieu, que Dieu nous en punisse ! » Souvent, pour une si grande œuvre, il lui semblait n'être pas suffisamment appuyé par les princes. Un matin, l'ambassadeur vénitien le trouva au lit, paralysé par la goutte ; il était absorbé par ces pensées : « Nous avons de bonnes intentions, s'écria t-il, mais nous sommes seul. » Je fus saisi de pitié, raconte l'ambassadeur, en le voyant étendu sur son lit et en l'entendant dire : « Nous sommes seul pour un si grand fardeau ! » Cependant il put trouver des coopérateurs, nous le verrons reprendre et clore le grand

[1] Mula, dépêche du 14 février 1561.

concile de Trente. Le Pape y aura la plus grande part. « Certainement, dit Girolamo Sorenzo, qui du reste ne prend pas son parti, Sa Sainteté a témoigné, dans cette affaire, tout le zèle qu'on doit attendre d'un si grand chef de pasteurs : elle n'a rien négligé de ce qui pouvait contribuer à une œuvre aussi sainte et aussi nécessaire. »

La sollicitude de toutes les églises.

20. En ce temps-là, c'est-à-dire en 1564, on vit arriver à Rome, Abd-Isu (serviteur de Jésus) moine Antonin, et très savant personnage. Ce religieux était venu prier le Pape de le confirmer dans le titre de patriarche de Muzale (Mossoul), dans la Syrie Orientale. Sa profession de foi, que rapporte Sponde, fut trouvée orthodoxe ; elle devait être lue au concile de Trente ; il la signa pour la présenter au Pape. Le Pape l'agréa et renvoya Abd-Isu chargé de présents dans sa patrie. — Plusieurs allemands, dans divers diocèses, demandaient la permission de communier sous les deux espèces ; divers princes joignaient leurs prières à ce vœu de quelques peuples. On avait agité, sans la résoudre, cette question à Trente. Dans le premier moment, le saint Père crut, de cette manière, pouvoir plus étendre ou mieux défendre la religion ; il accorda cette permission par brefs, mais déclara toutefois qu'on ne pourrait administrer la communion sous les deux espèces, qu'à ceux qui solliciteraient dévotement cette faveur, qui confesseraient que l'un et l'autre contenaient le vrai corps de Jésus-Christ et que l'Église n'avait pas erré en distribuant une espèce seulement, pas plus qu'elle n'errait en distribuant l'une et l'autre. On s'aperçut ensuite, avec le temps, que cette concession n'avait fait qu'enhardir la disposition funeste des luthériens et qu'il en résultait de graves préjudices, ainsi que l'écrivait le cardinal Commendon. En conséquence, Pie V et Grégoire XIII révoqueront cette permission pour établir l'usage pratiqué déjà pendant plusieurs siècles et conservé depuis. — Pie IV donna beaucoup de soins à la réforme du clergé séculier et du clergé régulier, en révoquant les concessions, privilèges et grâces contraires aux dispositions du concile de Trente. Par des constitutions vigilantes et réitérées, que rapporte Raynaldi, il obligea les évêques à la résidence ; il condamna les bénéfices *in confidenza*, c'est-

à-dire avec simonie. A Rome, il réforma divers tribunaux dans lesquels s'étaient introduits des abus. Par la célèbre constitution *Injunctum nobis*, il institua la formule ou profession de foi que devait prononcer quiconque était promu à une chaire dans les écoles publiques, et une autre semblable profession de foi imposée à quiconque jouissait de bénéfices ecclésiastiques. Sur la demande de son neveu, Charles Borromée, Pie institua un monastère pour les femmes qui, après une vie irrégulière, désiraient rentrer dans la voie de la sagesse. Ce monastère, placé près de la Minerve, fut appelé *Casa Pia*. Enfin, par une constitution, il approuva l'*Index* des livres prohibés par le concile, et il savait pourquoi ces livres avaient été défendus, s'étant assuré, par un long travail, des dangers que faisait naître leur lecture. Le bon pasteur a souci des bons pâturages ; il n'y a que les empoisonneurs qui puissent blâmer ce souci. — Si vous ajoutez, à ces faits, la postulation pour que le B. Didace soit canonisé, le don d'évêques Grecs aux Grecs catholiques de Sicile, la concession de l'archevêché de Nicosie aux Vénitiens, la délimitation de quelques diocèses belges et l'érection de nouveaux évêchés en Amérique, vous aurez la nomenclature complète des faits religieux survenus sous le pontificat de Pie IV.

Projet de Soliman contre Malte.

21. Ce Pontife, si pacifique en Europe, ne put oublier que le Turc campait toujours sur les frontières de la chrétienté. Après l'anéantisssement de la flotte chrétienne en Afrique, Soliman, toujours victorieux, voulut attaquer l'Occident de plus près, en emportant Malte son dernier boulevard. Qui voyons-nous alors se lever pour prendre la défense commune. Ce n'est pas l'empereur d'Allemagne ; ce ne sont pas les rois d'Espagne, de France et d'Angleterre ; non, une fois encore, ce sont les Papes et quelques moines guerriers, les papes Pie IV et Pie V et les chevaliers de S. Jean de Jérusalem. Soliman les avait chassés de Rhodes au commencement de son règne. A quarante-cinq ans d'intervalle, il voulait couronner sa longue et brillante carrière, en les repoussant encore de l'étroit et aride rocher que Charles-Quint leur avait donné en 1530 pour asile entre l'Afrique et la Sicile. Fatigué des plaintes continuelles de ses sujets contre les chevaliers de Malte, qui désolaient par leurs

incursions les côtes de l'Afrique et de l'Asie ; qui bannissaient, pour lui, des mers, la sûreté du commerce et la liberté de la navigation ; qui étaient les auteurs et les appuis de toutes les entreprises des princes chrétiens contre les infidèles, et principalement des Espagnols, éternels ennemis de l'empire ottoman : le sultan voulut mettre un terme à ces périls et à ces craintes. Pour ensevelir les chevaliers sous les débris du rocher d'où ils portaient, dans ses Etats, le trouble et la désolation, il fit les plus formidables préparatifs. L'expédition comptait une infinité de bâtiments de transport, cent soixante galères et galiotes, trente-mille hommes d'élite, janissaires et spahis, la grosse artillerie, des chevaux, des munitions de guerre et des vivres pour nourrir quatre-vingt mille personnes pendant six mois. Le commandement fut confié au grand vizir Mustapha-Pacha, descendant de Khaled-Ben-Walid, porte-étendard du Prophète. La flotte avait, pour amiral en chef, le pacha Piale : né Hongrois, il était animé contre les chrétiens, de toute la fureur que lui inspirait l'apostasie de la foi et son mariage avec une petite-fille du sultan. Mustapha et Piale devaient agir de concert avec Dragut, gouverneur de Tripoli, le plus grand homme de mer qu'eut alors l'Islam. Dragut vint se joindre, avec des renforts, à l'armée turque. Cette formidable expédition parut devant Malte le 18 mai 1565.

État de Malte.

22. Il s'en fallait bien que la forteresse de Malte fût armée comme elle aurait pu l'être. L'île de Malte, du côté de la Sicile, a deux ports : l'un, nommé le grand port, est séparé de l'autre, appelé port Miusette, par une langue de terre ; deux autres langues de terre parallèles, beaucoup plus longues que larges, s'avancent dans le grand port même en forme de deux doigts. Depuis trente-cinq ans que les chevaliers avaient pris possession de Malte, ils n'avaient trouvé, sur une étendue de sept lieues de long et quatre de large que le fort Saint-Ange, élevé sur la pointe de l'une des deux langues de terre qui pénètrent dans le grand port. A leur tour, ils avaient élevé différents autres forts, notamment le fort Saint-Elme, placé sur la langue de terre qui sépare Miusette du Grand-Port. L'entrée des deux ports se trouvait désormais interdite par deux

forts. Il y avait aussi un bourg sur l'autre pointe de terre qui s'avance dans le grand port, et qui portait, quoique ce ne soit qu'une presqu'île, le nom d'île de la Sangle, en mémoire du dernier grand maître qui l'avait fortifiée. Du fort Saint-Ange, on tendait tous les soirs, pour la sûreté du port, une grosse chaîne de fer, qui était soutenue de distance en distance par des poutres croisées et des tonneaux flottants. Enfin, on avait dressé, sur l'île ou rocher de Goze, plusieurs postes armés et creusé dans des anses de Malte, qui sont assez nombreux, divers retranchements. L'île avait pour capitale la cité notable, éloignée d'environ deux lieues des places dont nous venons de parler. Les chevaliers, reclus précédemment au fort Saint-Ange, habitaient depuis peu le bourg situé en avant du fort ; de là, le grand maître pouvait veiller à tout. Or, pour défendre tous ces ports, les chevaliers ne comptaient que sept cents hommes, non compris les frères servants, et huit mille cinq cents soldats, sans troupes de terre et de mer, que bourgeois et paysans devenus soldats pour défendre leurs foyers.

23. Mais le génie du grand-maître, Jean de la Valette, formait à lui seul une défense impérieuse à tous les efforts, à tous les périls, à tous les revers. Jean Parisot de la Valette, né en 1494, était issu d'une très ancienne famille qui avait donné des capitouls à Toulouse. Prieur de Saint Gilles, de la langue de Provence, il était lieutenant-général du grand maître, Claude de la Sangle, lorsqu'à la mort de ce prince, les suffrages unanimes des chevaliers l'appelèrent à la succession en 1557. Depuis qu'il avait pris l'habit et la croix de l'Ordre, il n'était point sorti de Malte ; il avait rempli successivement toutes les charges : soldat, capitaine, général, sage politique, plein de fermeté et de douceur, aussi aimé de ses frères, qu'il était redoutable aux Turcs. Dans ses premières caravanes, il avait répandu la terreur de son nom sur les mers d'Afrique et de Sicile : souvent vainqueur, quelquefois vaincu, il tomba même aux mains des infidèles ; mais aussitôt rendu à la liberté, il arma pour de nouvelles courses. Commandeur, il avait, sous la grande maîtrise de Jean d'Omèdes, été chargé du commandement de Tripoli, au moment où cette place était menacée par toutes les forces des Barbaresques.

Jean de la Valette.

Lorsque vingt ans après, il fut élevé à la grande maîtrise, son premier soin fut de relever l'autorité et la religion, en forçant les prieurs et commandeurs d'Allemagne et de Venise à rentrer dans l'obéissance qu'ils devaient à l'Ordre et à se soumettre aux taxes imposées par les chapitres généraux. Attentif à tous les devoirs de la dignité souveraine, La Valette obtenait, pour les ambassadeurs de son Ordre, l'honneur de siéger au concile de Trente, parmi les ambassadeurs des grandes puissances. A la nouvelle des préparatifs de Soliman, qui menaçait Malte du sort qu'il avait fait éprouver à l'île de Rhodes, loin de s'épouvanter, le grand-maître fit les plus énergiques préparatifs. « Les périls inévitables qu'il prévit, dit Vertot, ne firent qu'exciter son courage. C'était un homme d'une fermeté supérieure aux événements : une valeur naturelle lui avait inspiré une noble indifférence pour la vie » A sa voix, plus de six cents chevaliers accoururent à Malte, la plupart suivis de domestiques courageux qui devinrent de bons soldats. Les commandeurs que l'âge ou les infirmités retenaient dans leurs provinces, firent passer à Malte la meilleure partie de leurs biens. Pie IV fournit une somme de dix mille écus. Philippe II promit des troupes et donna à don Garcia de Tolède, vice-roi de Sicile, ordre de pourvoir à la sûreté de Malte, mais, ce secours se fera bien attendre. Abandonné à ses propres forces, La Valette, dans la multitude des soins et l'importance des affaires dont il était accablé, conserva toute sa liberté d'esprit : il voulait être instruit de tout, entrait dans les plus petits détails ; et, se montrant tour à tour soldat, capitaine, officier d'artillerie, infirmier, ingénieur, de la même main dont il avait tracé un plan de fortification, il remuait lui-même la terre et pourvoyait au soulagement des malades. A l'approche des Turcs, il assembla les chevaliers, et, dans une courte allocution, ne leur dissimula ni la grandeur du péril, ni l'incertitude des secours que lui promettait l'Espagne ; il engagea ses frères à renouveler avec lui leurs vœux au pied des autels et à puiser à la table sainte un généreux mépris de la mort. Après avoir reçu la divine Eucharistie, tous abjurèrent leurs faiblesses, leurs haines, leurs divisions. Le grand-maître, les voyant si généreusement dis-

posés, s'empressa d'assigner à chaque langue des postes qu'elle devait défendre. Bientôt, après avoir énuméré toutes les dispositions défensives prises contre l'agression turque, il ajoute que la principale ressource consistait dans la présence du grand-maître, dont la confiance inspire une confiance sans borne aux chevaliers et aux soldats[1].

Siège du fort Saint-Elme.

24. Le débarquement des Turcs ne se fit point sans obstacle. Le commandant Coper, de la langue d'Auvergne, chargé de tenir la campagne, tua plus de quinze cents hommes dans la première journée. Mustapha, sans attendre Dragut, investit le fort de Saint-Elme, du côté de la terre ; et, sans s'étonner de la dûreté du sol, qui n'était qu'un roc à peine couvert d'une terre pierreuse, fit ouvrir la tranchée. Sous le feu continuel de la place, à force de prisonniers dont le cruel Ottoman prodiguait la vie, il put mettre ses gens à couvert en plusieurs endroits. Dans ceux où l'on ne pouvait entamer le roc, au lieu de tranchée, il fit construire une espèce de rempart, avec des poutres, de grosses planches et de la terre mêlée de paille ou de joncs. Au moyen des bœufs qu'il avait pris dans l'île, il fit traîner ses canons jusqu'au mont Saint-Elme, établit les batteries et, dès le 24 mai, on vit jouer dix canons de quarante-huit livres de balles, deux couleuvrines de soixante et un énorme basilic qui lançait, dit-on, des pierres de cent soixante livres. Bientôt son artillerie augmenta et des pièces, pointées en tous sens, tirèrent jusque sur les casemates. Le feu de la place assiégée répondait fortement ; mais, comme elle avait peu d'étendue, il n'y avait pas de coup qui ne ruinât quelque partie de défenses. Cette forteresse était si peu de chose, qu'on n'y tenait ordinairement que soixante soldats. Les chevaliers, enfermés dans le fort, désespérant de pouvoir tenir longtemps, envoyèrent au grand-maître, le commandeur La Cerda, pour demander du secours : « Quelle perte avez-vous donc faite, s'écria La Valette avec indignation ? — Seigneur, répondit La Cerda, le château est un malade qui ne peut se soutenir que par des remèdes extraordinaires. — J'en serai moi-

[1] *Biographie universelle*, V° LA VALETTE et VERTOT, *Hist. de Malte*, liv. XII, p. 4[illegible]0.

même le médecin, répliqua le grand-maître, et j'y conduirai d'autres chevaliers avec moi ; s'ils ne peuvent pas vous guérir de la peur, ils empêcheront au moins, par leur valeur, que les infidèles ne s'emparent du château. » Ce n'est pas qu'il se flattât de conserver longtemps une place si faible, contre les furieuses attaques des Turcs ; il déplorait en lui-même le sort des chevaliers placés dans un poste si dangereux ; mais le salut de l'île entière dépendait de la durée du siège ; et, comme il fallait, par une vigoureuse résistance, donner au vice-roi de Sicile le temps d'arriver, La Valette résolut de se jeter dans la place ; mais le conseil et tout le couvent s'y opposèrent, et il se présenta un si grand nombre de chevaliers qui briguaient cette périlleuse mission que le grand-maître n'eut bientôt plus que l'embarras du choix. Cependant le grand-maître, pour couvrir l'île et le port Saint-Ange battait continuellement le camp des Turcs ; quelques éclats de pierre blessèrent si dangereusement l'amiral Piale, qu'on le crut mort. Dans le désordre que cet accident causa, les assiégés firent une sortie, surprirent les Turcs dans la tranchée et taillèrent en pièces tout ce qui se présenta devant eux. Les Turcs revenus de leur premier effroi, retournèrent en foule à la charge et forcèrent les assiégés à rentrer dans la place. Malheureusement, un vent contraire, qui repoussait la fumée de tant d'armes à feu, forma sur le glacis un nuage épais, à la faveur duquel les assiégeants s'y logèrent et établirent une batterie avec tant de célérité, que la fumée se dissipait à peine, quand on vit les drapeaux du croissant flotter sur la contrescarpe et leur canon tirer sur le ravelin. Dans l'accablement de fatigue où étaient les assiégés, nuit et jour sous les armes, cet ouvrage, peu élevé et facile à reconnaître, fut emporté par escalade quelques jours après ; le fort entier eût éprouvé le même sort, si les échelles des Turcs n'eussent été trop courtes. Les chevaliers les précipitèrent et cet assaut ne coûta pas à l'ennemi moins de trois mille hommes. La religion, de son côté, perdit vingt chevaliers et près de cent soldats. Cependant, on ne voyait dans le fort que des boiteux, des bras en écharpe, des hommes qui n'étaient plus que la moitié d'eux-mêmes, et, ce qui n'excitait pas moins d'hor-

reur, des membres séparés du corps, épars çà et là, parce qu'on n'avait pas eu le temps de les couvrir de terre. Les Turcs, travailleurs infatigables, poussaient le siège avec furie. Les assiégés firent savoir encore une fois au grand-maître l'état déplorable où se trouvaient la place et ses défenseurs. Les vieux chevaliers étaient résolus à s'ensevelir sous les ruines du fort ; les plus jeunes voulaient se faire tuer dans une sortie. La Valette leur répondit qu'avant de mourir avec honneur, ils devaient obéir. Pour gagner du temps, La Valette envoya trois chevaliers reconnaître l'état de la place. L'un d'eux, Castriot, issu de la maison de Scanderberg, soutint, contre l'avis de ses deux collègues, que le fort était encore tenable et s'offrit pour le défendre. La Valette agréa cette proposition courageuse. Une foule de Maltais s'enrôlèrent à l'envi pour soutenir plus longtemps le siège. Les chevaliers, qui songeaient à revenir, confus de leur pusillanimité, jurèrent de se faire tuer plutôt que de céder le poste à une milice nouvelle. C'est là que le grand-maître les attendait : il se laissa fléchir. Cependant les Turcs gardaient leur supériorité. La Valette, pour fortifier la défense, inventa des cercles de bois très légers ; on les recouvrait de laine et de coton ; on les imbibait d'eau-de-vie, d'huile mêlée avec du salpêtre et de poudre à canon. Cette préparation refroidie, on y mettait le feu, puis on jetait ces cercles enflammés au milieu des bataillons ennemis. Souvent deux ou trois soldats se trouvaient embarrassés dans ces cercles et périssaient au milieu d'affreux tourments. Le 16 juin, les infidèles donnaient un assaut général ; après quatre heures d'une mêlée sanglante, ils n'avaient pas avancé d'un pouce, et se retiraient avec une perte de deux mille hommes. Le siège dura encore sept jours. Le 23 juin, le grand-maître ordonna une procession générale. Les chevaliers, en costume de chœur, robe noire à croix blanche, suivis de la population entière, firent le tour de la ville ; à l'Église, l'Ordre entier se prosterna humblement, et là, avec cette ferveur que la faiblesse humaine retrouve aisément dans les temps de calamité, implorèrent solennellement le Dieu des armées pour leurs frères de Saint-Elme et pour le triomphe de la croix. Le fort répondait sans relâche au feu des assaillants ; quand

la brèche, vingt fois réparée et vingt fois ouverte, permit enfin de livrer passage aux colonnes d'assaut. Dragut, dont l'audace était la seule tactique, s'élança à leur tête, comme à l'abordage, avec trois mille Africains. Un boulet du fort l'étendit sanglant au pied du Sérakier. Le vieux Mustapha lui jeta un manteau sur la face, pour cacher sa mort, puis s'assit avec l'impassabilité musulmane, attendant la victoire ou la mort. Le fort se rendit après trois jours d'assaut. Quinze cents chrétiens et huit mille Turcs gisaient sous les décombres. Selon sa lâche habitude, le vainqueur souilla sa victoire par des atrocités. Mustapha fit couper les têtes, les promena sur les pics et les étala au sommet du fort ; les cadavres décapités étaient cloués en croix sur des planches et confiés à la mer pour que la vague les portât à La Valette. En voyant les flots lui apporter les corps mutilés de ses frères, La Valette pleura ; et pour donner, à ce barbare, des leçons impératives d'humanité, usa de représailles. La prise de Saint-Elme, qui venait d'être payée si chèrement par les Turcs, avait duré plus d'un mois. Ce vieux Mustapha faisant allusion à ce qui l'attendait sous le fort Saint-Ange, s'écria : « Que ne nous coûtera pas le père, s'il nous en a coûté si cher pour enlever l'enfant ! »

Continuation du siège.

25. Il n'entre pas dans notre plan de retracer tous les événements du siège de Malte, ni tous les exploits que la constance de ses défenseurs sut opposer à la fureur opiniâtre des Turcs. Le siège du fort Saint-Elme suffit pour faire voir ce que peut la valeur appuyée sur la fois, laquelle,bien comprise,sera toujours le plus puissant ressort des vertus tant militaires que civiles. Après la prise de Saint-Elme,le vice-roi d'Alger vint encore se joindre à Mustapha,avec deux mille cinq cents hommes qui faisaient profession de ne pas connaître le péril. Les Turcs investirent tout à la fois le Bourg, le fort Saint Ange, le château Saint-Michel, autrement l'île de la Sangle. Afin d'accabler par la fatigue ceux qu'on ne pouvait réduire par les armes,les chevaliers firent face à toutes les attaques, à toutes les surprises, à tous les assauts. Le courage des chevaliers était passé dans le cœur de tous les Maltais. Les matelots,les bourgeois, les paysans, tout servait à sa manière ; les enfants et les

femmes mêmes semblaient avoir changé d'état et de nature. L'éperon de Saint-Michel allait être emporté ; une troupe de deux cents enfants, armés de frondes qu'ils maniaient avec beaucoup d'adresse, fit pleuvoir, sur les assaillants, une grêle de pierres ; l'ange tutélaire de Malte, La Valette, l'œil à tout, dépêcha un bataillon qui acheva la déroute des barbares. Les femmes apportaient aux soldats des rafraichissements et des munitions ; elles jetaient, sur les Musulmans, de l'huile bouillante, de poix fondue et des cercles enflammés ; elles ne connaissaient point d'autre péril que de tomber dans les mains impures de l'ennemi. Plusieurs périrent par les armes de ces furieux. Les chrétiens, de tout âge et de toute condition, travaillaient nuit et jour à creuser des coupures ou former des retranchements qu'il fallait substituer sans cesse aux parapets et aux murs abattus ; ils travaillaient sur un sol tout en feu, sous les foudres de l'artillerie, au milieu des cris des combattants, des gémissements des blessés, qui expiraient confondus sous des amas d'armes et de débris sanglants. Tous les genres d'attaques que l'art funeste de la guerre peut mettre en usage, tranchées, places d'armes, redoutes, cavaliers, sapes, mines, escalades, batteries, assauts, feux artificiels, carcanes, machines infernales, sont mis en œuvre : tout échoua. De l'infirmerie même, il sortait des défenseurs. Le grand maitre pourtant fut blessé ; mais tout le temps que dura l'action, il dissimula sa blessure. On jugeait avec raison que, de la conservation de sa vie, dépendait le sort de l'île et de l'état ; pour lui, il croyait que le salut dépendait encore plus du mépris qu'il témoignerait de la mort. Un ancien commandeur lui ayant rapporté que Mustapha le réservait pour le présenter au sultan : « Je l'empêcherai bien, répartit ce grand homme, de me séparer de mes frères ; si, contre mes espérances, ce siège avait une issue malheureuse, je prendrais l'habit d'un simple soldat, et plutôt qu'on voie à Constantinople un grand maitre chargé de chaines, je me jetterai, l'épée à la main, dans les bataillons les plus épais, où je pourrai encore faire expier chèrement cette folle présomption. »

26. A plusieurs reprises, le grand maitre avait adressé au vice-roi de Sicile de pressants appels. Aucun secours n'arrivait. Deux Levée du siege.

mois s'étaient écoulés, deux mois d'un bombardement formidable, mais heureusement stérile. La Valette avait repoussé douze assauts, tué huit mille hommes à la flotte de Piali, et à l'armée de Mustapha. Sous le soleil de Malte, les maladies avaient encore fait perdre aux Turcs la moitié de leurs troupes. Il n'était pas difficile de remarquer parmi eux des traces de découragement. Chaque jour, au contraire, grandissait, dans le cœur des chevaliers, l'espoir de les chasser de Malte. « Fort heureusement pour l'honneur de l'Espagne, dit l'historien Prescott, don Garcia de Tolède sortait de Syracuse le 25 août, à la tête de huit galères et d'un nombreux convoi. Cette flotte portait onze mille vétérans espagnols et deux cents chevaliers de l'Ordre arrivés trop tard des diverses contrées de l'Europe pour se jeter dans l'île. » Dès ce moment, Mustapha ne songea plus qu'au rembarquement de ses troupes ; et quelle que fut la promptitude qu'il déploya dans cette opération, chevaliers et espagnols poursuivirent impitoyablement l'ennemi dans l'eau, jusqu'à la ceinture, et il n'est pas une épée maltaise qui ne revînt ce jour-là rougie du sang des Turcs. Pendant de longs jours la baie de Saint-Paul, théâtre de ce massacre, ressembla à un charnier. Cependant les généraux turcs ne furent pas plutôt rembarqués, qu'ils eurent honte d'une précipitation qui ressemblait à une déroute ; ils revinrent et débarquèrent une seconde fois ; mais déjà leurs lignes et leurs retranchements étaient comblées ; et la perspective de recommencer un siège semblable au premier les fit déguerpir plus lentement. Piali et Mustapha mirent donc le cap sur Stamboul, sans autre résultat de leur expédition que l'humiliation des armées ottomanes. Le capitan-pacha eut ordre de ne faire rentrer la flotte et l'armée que pendant les ténèbres de la nuit, pour que le jour ne vît par la honte de l'Islam. Par le bras des chevaliers de Malte, la papauté venait de triompher sur un écueil. Soliman refusa de recevoir au divan le vieux Séraskier ; son échec à Malte était le premier temps d'arrêt de sa puissance dans la Méditerranée. Malgré l'indifférence des princes chétiens qui n'assistaient que comme spectateurs à ce grand duc entre l'Eglise et l'Islam, l'Europe ne se fit pas d'illusions sur le péril auquel elle venait d'échapper. A Rome, Pie IV ordonna de so-

lennelles actions de grâce ; il nomma prince de l'Église le héros provençal et ordonna qu'on travaillât sans discontinuer, même les jours de fete, aux nouvelles fortifications que La Valette était déjà en train d'élever sur les ruines de ses vieux remparts. L'Espagne fournit huit mille travailleurs. S. Pie V consacrera, à la prompte exécution de ces travaux, des sommes considérables. Ce fut le point de départ de ce formidable système de défenses qui peut aujourd'hui défier le monde. En parcourant cette forteresse, on rencontre à chaque pas des monuments ou des inscriptions françaises, que les Anglais, maîtres de Malte, conservent avec le plus honorable respect. Les statues de Villiers de l'Isle-Adam et de Jean de La Valette se dressent encore, majestueuses et fières, aux portes de la ville. Sur les riches tombeaux en forme d'autel, sur les dalles de marbre antique, qui ornent la cathédrale de Saint-Jean, le rejeton des plus anciennes familles de France, d'Espagne et d'Italie peut retrouver la trace de ses ancêtres. A leur retour, nos soldats de Crimée s'arrêtaient avec surprise devant ces vieux souvenirs de la patrie dont un bien petit nombre pouvait déchiffrer l'énigme. Plus d'une fois, l'Église de Saint-Jean offrit ce contraste d'un zouave déchiffrant l'épitaphe d'un chevalier français. Sous ces voutes sonores, enrichies de peintures, surchargées de blasons, d'arabesques, de croix et de fleurs de lys d'or, sur ce pavé de fine mosaïque où tant de chevaliers dorment dans leurs linceuls d'onyx, de jaspe et de porphyre, le pas de nos zouaves retentissait comme l'écho de la patrie absente. L'apparition de ces soldats, en ces lieux, à cette heure, c'était l'apparition de la France guerrière, victorieuse encore, digne de venir le front haut, saluer ses aïeux. C'était une vision, pourtant avec une ombre, l'ombre du drapeau anglais qui flotte sur les forteresses de Malte.

27. Pendant que La Valette fortifiait son île, les Musulmans, pour se consoler de leur défaite, attaquèrent l'île de Chio, qui appartenait à Gênes, depuis deux cent-vingt ans. Chio n'avait pas les mêmes défenseurs que Malte. Il n'y eut pas de résistance, chacun eut la vie sauve, mais il se commit d'abominables profanations. L'Église principale, dédiée à saint Pierre, fut indignement pillée, puis abat- Prise de Chio.

tue avec toutes les autres ; on n'excepta que S. Dominique, dont les Musulmans firent une mosquée. Les insulaires perdirent toute autorité ; un musulman fut leur juge. Le président et les douze sénateurs furent transportés dans différentes contrées barbares. Dans l'illustre maison des Justianini, on choisit vingt enfants des mieux faits, agés d'environ dix ans, pour les mettre au nombre des pages du grand Turc. Pour ce service, il fallait embrasser la religion du sultan ; on les circoncit par force ; mais il fut impossible de leur faire abjurer Jésus-Christ, qu'ils confessèrent sous les coups, et plusieurs jusqu'à la mort.

Mort de La Valette.

28. Cependant le libérateur de Malte éprouvait un chagrin d'autant plus sensible qu'il lui venait d'une main plus respectable. Il souffrait impatiemment que le grand prieuré de Rome, fût possédé par un cardinal et en avait porté sa plainte au souverain Pontife. Malgré les réponses favorables qui lui avaient été faites, à la mort du cardinal Salviati, qui jouissait de ce bénéfice, le Pape en pourvut un autre cardinal, en l'exemptant même de payer à l'ordre de Malte les redevances ordinaires. La Valette fut outré de ce procédé qui constituait à ses yeux un manque de parole et une injustice. Dans sa douleur il écrivit au Pape en termes peu mesurés ; l'ambassadeur de la religion commit l'imprudence de colporter cette lettre. Le Pape, mécontent à son tour, fit défendre à l'ambassadeur de se présenter devant lui et convertit en résolution fixe, ce qui n'avait peut-être été qu'un acte d'inadvertance. Cet affront plongea La Valette dans une profonde mélancolie ; le chagrin acheva l'œuvre des années ; il mourut sans que sa mort gardât rien de ce petit excès de parole, excès toujours facile aux âmes intrépides. La Valette mourut, comme un héros doit mourir, invariablement fidèle aux vertus chrétiennes et soutenu, au dernier passage, de toutes les grâces de la religion.

Conspiration contre Pie IV.

29. Pie IV fut à son tour exposé au péril. Pour faire face aux charges du gouvernement pontifical, le Pontife avait dû augmenter les impôts. Depuis que le cardinal Borromée s'était retiré dans son diocèse, le Pape avait appelé près de lui deux autres neveux : l'un, Annibal Altemps, fut fait gouverneur pour les affaires ecclésiasti-

ques ; l'autre, Marc Sitick, eut l'administration de l'État. On prêta à Pie IV le projet de marier Altemps avec une sœur du cardinal Borromée, malgré la proximité du sang et on lui fit crime de préparer, pour ce projet de mariage, une grosse dot. Il n'en fallut pas davantage pour échauffer l'imagination des illuminés qui conspirèrent contre le Pape. Leur chef était un certain Benoît Accolti ; Accolti avait pour complices, Pierre Accolti, son parent, Antoine de Canozzi, le chevalier Pellicioni et quelques autres. Benoît s'était mis en tête que Pie IV n'était pas vrai Pape ; qu'après sa mort on mettrait sur le Saint-Siège un pontife légitime qui s'appellerait le Pape Angélique ; que ce Pape corrigerait tous les abus, confondrait toutes les erreurs et que son pontificat serait l'âge d'or de l'Eglise. Benoît promettait, à ses complices, des villes, des châteaux et des montagne d'or. Lui et Pellicioni s'étaient chargés de porter à Pie IV le coup de mort ; l'un devait présenter une supplique ; l'autre, donner le coup de couteau. Plusieurs fois, ils eurent l'occasion de frapper ; chaque fois, l'effroi glaçait leur courage. Enfin la division se mit parmi les conspirateurs et le projet de meurtre fut découvert. En une nuit on arrêta les coupables. Mis à la question, ils restèrent muets, excepté Accolti qui affecta de rire pendant qu'on le tourmentait, disant qu'un ange l'avait excité à cette entreprise. On prit ce fanatique en pitié ; mais le crime paraissant de nature à ne pas rester impuni sans danger, on condamna l'auteur et ses complices à mort, ils furent tous exécutés sans exception. Pie IV ne devait pas tarder beaucoup à les suivre au tombeau. La garde qui veille à la porte du Vatican ne défend pas de la mort les pontifes plus que les rois.

§ II. LA CLOTURE DU CONCILE DE TRENTE

30. En montant sur le trône pontifical, Pie IV avait dit dans un *Motu proprio* : « Nous promettons d'abord et nous jurons de faire tous nos efforts pour conserver l'union et la paix entre les princes chrétiens ; de procurer, avec une constante vigilance, *soit par un* Reprise du Concile.

concile général, soit par d'autres moyens que les temps rendent nécessaires, l'extirpation des hérésies et des abus qui affligent la république chrétienne, d'établir une réforme efficace dans la cour romaine, dans les tribunaux de la ville et dans toute l'Église[1] » Pie IV resta fidèle à ces promesses. D'abord, il s'appliqua à calmer les rancunes des princes et leur témoigna tous les égards qu'il put allier avec sa dignité et sa conscience. A Ferdinand, il donna spontanément le titre d'empereur; au roi de France, il exprima une affection toute paternelle et une égale bienveillance à tous les autres souverains de l'Europe. De tous les états, il lui vient des ambassades pour déposer, aux pieds du pontife, les témoignages du respect des princes. L'Angleterre seule, pour servir le dépit d'une femme, ne répondit pas à l'appel du Pape et resta isolée dans son schisme. Tous les pays de l'Europe, si nous exceptons l'Italie et l'Espagne, où l'unité des croyances assurait la tranquillité, étaient alors en proie aux factions, qui, sous le nom commun de protestantisme, combattaient, par la révolte, la religion chrétienne et l'ordre public. De plus, l'Espagne faisait le siège de Zarbi ; le duc de Moscovie guerroyait contre la Pologne et les Turcs inquiétaient la Hongrie. Cependant le 3 juin 1560, « le Pape, dit Milledonne, ayant appelé les ambassadeurs des princes, leur fit connaître que sa volonté était de convoquer le Concile et qu'ils devaient en donner avis à leurs maîtres. A cette nouvelle, l'Empereur répondit que si Sa Sainteté se proposait de déclarer la continuation du concile de Trente, ce serait sans succès, car les luthériens n'y consentiraient pas, mais qu'il serait bon d'en déclarer un nouveau à Constance ou à Ratisbonne, et de remettre, en tout cas, à un an, l'effet de cette résolution. Le roi Catholique approuva la convocation, les Vénitiens de même, différents princes aussi, mais la France fut peu favorable par suite des mouvements et des agitations du royaume[2]. » La France, en effet, était sous le coup de la conjuration d'Amboise ; mais lorsqu'elle fut revenue de son émotion, passant d'une extrême à l'autre, elle menaça de tenir un concile national, si le Pape

[1] RAYNALDI, *An. Eccl.* an. 1559, n° 37.
[2] *Journal du Concile de Trente*, p. 53.

ne se hâtait pas de convoquer un conseil œcuménique. A cette nouvelle, le Pape indiqua, le 22 novembre, un jubilé pour le concile et le 24, dans une procession solennelle, se rendit à pied, depuis l'Église de Saint-Pierre jusqu'à la Minerve. Puis, dérogeant, si j'ose ainsi dire, aux habitudes de temporisation pontificale, il publiait le 1er décembre la bulle d'indiction du Concile. Après avoir rappelé en préambule, les antécédents de cette auguste assemblée et des obstacles suscités par le démon, à son aboutissement : « Combien cependant, dit le Pontife, les hérésies se sont étendues et multipliées ! combien le schisme a pris de force et d'acroissement ! C'est une chose à laquelle nous ne saurions penser et dont nous ne saurions parler sans une extrême douleur. Mais enfin, notre Dieu, tout bon et miséricordieux qui ne porte jamais sa colère jusqu'au point d'oublier tout à fait sa miséricorde, a daigné rendre la paix et rétablir la concorde entre les rois et les princes chrétiens ; et, dans une si favorable conjoncture, nous aurions conçu une très grande espérance de voir ainsi finir, par le même moyen de la convocation d'un concile, tous les maux qui affligent l'Église. C'est pourquoi nous aurions jugé n'en devoir pas retarder plus longtemps la célébration, tant pour détruire le schisme et les hérésies, et pour réformer et corriger les mœurs, que pour affermir la paix entre les princes chrétiens. En ayant donc mûrement délibéré avec nos vénérables Frères les cardinaux de la sainte Église Romaine, et ayant donné part de notre dessein à nos très chers fils en Jésus Christ, Ferdinand, Empereur élu roi des Romains, et aux autres rois et princes que nous aurions trouvés très disposés à aider et favoriser la célébration du concile, ainsi que nous nous l'étions bien promis de leur haute piété et de leur sagesse... Nous, à l'honneur et à la gloire de Dieu tout-puissant et pour le bien et utilité de l'Église universelle... assignons le saint concile œcuménique et général au prochain jour de la résurrection de Notre-Seigneur, ordonnons et arrêtons que toute dispense levée, il y soit tenu et célébré. C'est pourquoi nous avertissons et nous exhortons instamment, au nom du Seigneur nos vénérables frères de toutes les nations, leur enjoignons et recommandons aussi très-expressément

qu'ils aient à se rendre à Trente, pour assister au Concile qui y doit être tenu, s'ils n'ont quelque empêchement légitime, dont ils seront tenus de justifier à l'assemblée. » Le Pape conclut en convoquant les princes en personne ou représentés par ambassadeurs, qu'ils sont priés de choisir personnages prudents, sages et laborieux. C'est ainsi que Pie IV rouvrit ce grand concile.

Opposition des princes.

31. Il avait fallu quelque bravoure à Pie IV pour prendre cette résolution. En France et en Allemagne surtout, on n'avait pas négligé de susciter mille obstacles. En France, les Calvinistes, soutenus ou encouragés par les tergiversations et la politique peureuse de Catherine de Médicis, préludaient partout, par des excès partiels, aux conspirations dans lesquels ils allaient envelopper le pays. Cependant ils ne dissimulaient point qu'ils n'étaient pas en mesure d'imposer leurs opinions fautives à un peuple imprégné des saintes croyances de l'Église. Il leur fallait donc du temps et de la tolérance. Pour gagner l'un et l'autre, ils en appelaient à un concile libre et chrétien, entendons par là, non pas un concile canonique, mais une espèce d'assemblée parlementaire et constituante, où l'on eût réglé souverainement les doctrines à la majorité des suffrages. A l'exemple des hérétiques d'Allemagne, ils espéraient bien en éloigner la réunion par des subterfuges et obtenir jusque là libre cours à leurs nouveautés. Le roi et le cardinal de Lorraine, pour tromper leur espoir, firent condamner leurs prétentions en Sorbonne ; mais, en même temps, le roi faisait leur jeu en soulevant, sur le lieu du concile, de misérables chicanes et en leur promettant, en France, une assemblée. Cette concession accusait, dans le gouvernement, autant d'aveuglement que de faiblesse. Le roi d'Espagne intervint pour représenter au roi de France les incohérences de sa conduite: une assemblée ou figureraient les calvinistes et les gallicans pouvait aboutir à un schisme ; une assemblée en présence d'un concile, c'était un outrage à l'autorité du Saint-Siège ; il valait mieux laisser au jugement du Pape des causes qui ressortissent, en effet, de son tribunal et préparer, par la concorde des princes catholiques, la paix du monde. Le roi de France, pressé par ces considérations, déclara subordonner sa conduite à celle de l'Empereur.

L'empereur Ferdinand était un de ces caractères faibles et timides qui, en présence de l'erreur et de la sédition, ne trouvent pas, dans leurs convictions et leurs vertus, la force de les combattre ; il ménageait les susceptibilités des hérétiques. Pour leur faire plaisir, sous des prétextes spécieux, il demandait : que le Pape relevât, par sa présence, la dignité de l'assemblée ; qu'on choisît, en Allemagne, une ville plus commode que Trente ; qu'on reprît l'examen des questions déjà décidées ; enfin qu'on permît l'usage de la coupe et le mariage des prêtres. Le mariage des prêtres eût pu suffire pour contenter les docteurs protestants, tous plus enclins aux vices de la chair que doués des grandeurs de l'esprit. Le Pape répondit qu'il était prêt à se rendre au concile ; qu'il donnait aux protestants un sauf-conduit pour qu'ils se fissent entendre, soit au concile, soit à Rome ; que la question du calice et du mariage serait examinée ; qu'un concile continué ou renouvelé, cela n'était de rien ; et qu'enfin Trente, qui avait suffi précédemment, pourrait d'autant mieux convenir qu'on y avait bâti beaucoup ; d'autant que les autres villes d'Allemagne, Augsbourg, Spire, Haguenau, Worms, Constance n'offraient ni la même sécurité, ni les mêmes avantages. Ces réponses avaient suffi pour calmer provisoirement les oppositions d'Allemagne et de France.

32. La bulle de convocation avait donné une première satisfaction aux vœux du Pape ; elle lui en promettait une plus complète dans un prochain avenir. Pour ne pas abandonner cet espoir à l'inconstance des hommes, le Pontife voulut écarter de plus en plus les obstacles qui en avaient retardé la publication. Peu content d'y donner, par les formalités d'usage, une publicité éclatante, il s'efforça de la faire parvenir jusque dans les régions les plus reculées. Des nonces apostoliques allèrent la signifier aux états et aux princes de l'Europe, à ceux de l'Arménie, de la Grèce, de l'Ethiopie, au patriarche des Cophtes et à celui de Constantinople ; et leur remettre en même temps les brefs, que leur adressait le Saint-Père pour les presser de se rendre ou de se faire représenter au concile. Nous ne pouvons pas suivre dans leur mission tous ces apôtres de la bonne nouvelle ; il nous suffira de parler des difficultés surve- Les nonciatures.

nues en Occident. En France, on se plaignit que le roi n'eût pas été nommé après l'empereur et l'on demanda la correction des termes de la bulle qui pouvaient froisser l'épiderme des calvinistes. Pendant que l'Empereur demandait un nouveau concile, le roi d'Espagne voulait la continuation du concile suspendu sous Jules III. En Allemagne furent envoyés les nonces Delfino et Commendone. Ferdinand s'entretint avec eux de ses *desiderata*, mais sans trop insister ; puis il leur apprit que les protestants devant bientôt se réunir à Naumbourg en Saxe, s'ils se présentaient à ce congrès, ils abrégeraient d'autant leur voyage et diminueraient les difficultés de leur mission. « La diète des protestants à Naumbourg s'étant formée, dit Milledonne, les nonces du pape y furent reçus en séance publique. Mais les brefs par lesquels le Pape invitait les religionnaires au Concile leur ayant été présentés, la réponse fut qu'ils ne voulaient avoir à traiter aucune affaire avec le Pape, qu'ils reconnaissaient l'Empereur pour leur maître, qu'ils n'acceptaient pas le concile, puisqu'il était question de la *continuation* du précédent ; que, dès qu'ils seraient appelés à un Concile nouveau, libre et général, ils s'y rendraient à ces conditions : que la parole de Dieu serait le seul tribunal, que le Pape serait soumis au Concile, que les évêques seraient deliés du serment qu'ils avaient fait au Pape et au Saint-Siège, et, qu'à l'égal des évêques, les princes protestants auraient voix *délibérative*. Le duc de Brunswick n'accepta pas le nonce, en disant qu'il n'avait rien à entendre de l'Évêque de Rome. La diète de Naumbourg, après avoir confirmé les articles de la confession d'Augsbourg, convoqua une autre diète à Erfurth, pour le 22 avril. Le sénat de Nuremberg répondit au nonce Delfino qu'il ne voulait pas se séparer de la confession d'Augsbourg et qu'il n'accepterait pas le Concile puisqu'on ne leur assurait pas les conditions formulées par les protestants. Pareille réponse firent les sénats de Cologne et de Francfort. Le sénat d'Augsbourg et celui d'Ulm répondirent qu'ils ne pouvaient pas se séparer des autres. Les protestants (du midi) ne parlèrent pas autrement au nonce Commendone, et les catholiques lui dirent qu'il eût à s'entendre avec l'Empereur ; qu'à la vérité ils étaient aux ordres du Pape, mais qu'ils n'avaient

pas confiance dans la présence des luthériens. Le duc de Prusse, à qui le Pape avait envoyé Connobio, refusa aussi le concile, prétextant la confession d'Augsbourg. Les Suisses accueillirent le nonce, les catholiques des cantons acceptèrent le concile, les Luthériens le refusèrent[1]. » Telle fut la déloyable conduite des protestants ; longtemps ils en avaient appelé au futur concile ; quand le concile est présent,ils se dérobent ; et la plupart, nous le voyons par la correspondance des nonces Delfino et Commendone, se dérobent, en injuriant la Chaire Apostolique.

33 Tandis que les nonces portaient dans toute l'Europe les témoignagnes du zèle et de la sollicitude pontificale, Pie IV prenait à Rome les mesures nécessaires pour assurer le succès du concile. Dès le 14 fevrier 1561, il donnait, au cardinal de Mantoue, la mission de présider l'assemblée, et un mois après, lui adjoignit, pour collègue, le cardinal Dupuy. Hercule de Gonzague, dit le P. Prat, âgé alors de cinquante-six ans, en avait passé près de quarante dans les dignités ecclésiastiques. Cardinal en 1527, évêque de Mantoue, archevêque de Tarragone, administrateur du diocèse de Fano et de Soana, légat de la campagne de Rome et de la Marche d'Ancône, tuteur du jeune duc de Milan son neveu, il avait déployé dans toutes ces charges, une habileté, un zèle, des connaissances, des talents qui l'avaient rendu cher aux Pontifes Romains. D'un autre côté, les rapports que sa naissance et sa parenté avaient établis, entre lui et les autres princes, avaient révélé son mérite et commandé l'estime aux cours souveraines de l'Europe. En sorte que, par sa longue expérience et la finesse de son jugement, il pouvait imprimer une sage et vigoureuse impulsion au concile, répandre, de l'éclat sur cette assemblée par la grandeur de son nom et lui assurer la protection des puissances par son propre crédit et par celui de ses proches. Ainsi sa nomination aux fonctions de président du concile obtint-elle les applaudissements du Sacré-Collège[2]. » Le cardinal Dupuy n'était pas de si noble origine, mais il se recommandait par sa science et sa piété : malheureusement les infirmités

Nomination des Légats.

[1] *Journal du Concile de Trente*, p. 67.

[2] Prat, *Hist. du Concile de Trente*, t. I, p. 477.

l'empêchèrent de porter au concile le tribut de ses lumières. Il fut remplacé par le cardinal Altemps, évêque de Constance. Déjà le Pape avait donné, au cardinal de Mantoue, d'autres collègues, savoir : le cardinal Hosius, évêque de Warmie, qui par ses connaissances, ses vertus et ses combats, s'était mis en très haute estime ; le cardinal Seripandi, archevêque de Palerme, qui avait donné déjà d'éclatantes preuves de son mérite, et le cardinal Simonetta, noble Milanais, évêque de Pésaro, l'un des plus savants canonistes de son siècle. Dans la juste pensée que, pour les grandes entreprises, l'essentiel est de les mettre en train, Pie IV, avant de commencer le concile, n'attendit pas d'avoir surmonté les difficultés que soulevaient les passions. Par son ordre, les légats se rendirent à Trente où ils firent, le 16 avril 1561, leur entrée solennelle et aussitôt se mirent à l'œuvre. En décembre, lorsque partit de Rome le dernier des légats, Pie IV lui avait remis un bref où on lisait : « Nous avons déjà trop attendu les princes, c'est assez différer. Il est temps désormais de reprendre le concile de Trente, de l'ouvrir au plus tôt et d'aller vite en avant au nom du Seigneur. Nous en acceptons d'avance tous les points de droit divin et de droit positif. En homme de bien, en bon chrétien et en bon Pape, nous désirons que ce concile soit efficace. Nous n'avons en vue que le service de Dieu, la gloire de la foi, le bien général de la chrétienté, l'honneur du Saint-Siège. C'est pourquoi nous voulons finir et confirmer ce concile, et en exécuter les décrets. »

Dix-septième session.

34. Les légats, pour déférer à la volonté du Pape, firent aussitôt les préparatifs nécessaires pour la dix-septième session. D'abord, ils s'occupèrent de la rédaction du décret qu'ils devaient soumettre à l'approbation de la haute assemblée ; ils le rédigèrent avec les intentions les plus pacifiques et dans les termes les plus doux. Malheureusement les évêques apportaient au concile, avec le sentiment louable des besoins particuliers de leur pays et le désir d'y remédier, des préjugés de nation, d'éducation, et un esprit influencé par la volonté de leur gouvernement. Ces dispositions inspireront trop souvent leurs résolutions ou leurs avis, sinon dans les matières de foi, au moins dans les questions secondaires. Enfin cette session

s'ouvrit le 18 janvier 1562, en la fête de la Chaire du Prince des Apôtres. Les Pères se réunirent à l'Église de Saint-Pierre ; revêtus des insignes de leur dignité, ils se rendirent à la cathédrale dans l'ordre suivant : les chanoines, portant les saintes reliques ouvraient la procession. Après eux, venaient quatre abbés mitrés, que suivaient, au nombre de cent six, les évêques, les archevêques et les patriarches. Louis Madrucci et les quatre légats marchaient ensemble avec cette seule différence que le premier portait une mitre de soie blanche, et les autres une mitre en drap d'or. Les cardinaux étaient suivis de quatre généraux d'ordres, d'un auditeur de Rote, de l'avocat et du promoteur du Concile. Les magistrats de la ville et un grand nombre de personnages distingués suivaient les ambassadeurs. Le cardinal de Mantoue, depuis quelques jours seulement élevé à la prêtrise, et à l'épiscopat, célébra solennellement la messe qui fut pour lui les prémices de son sacerdoce. Gaspard del Fosso, archevêque de Reggio, montra dans un discours solidement écrit, que les hérétiques faisaient au concile une opposition aussi déraisonnable que criminelle ; et que les Pères, investis de l'autorité de l'Église, devaient l'exercer avec le zèle et la vigueur dont les apôtres leur avaient donné l'exemple. On récita ensuite les prières prescrites pour cette cérémonie. Le secrétaire Massarelli lut du haut de la chaire la bulle par laquelle le Pape convoquait le Concile et le bref qui nommait les légats. Ensuite l'archevêque de Reggio fit cette fois ce qui appartenait d'office au célébrant, lorsqu'il était simple prélat ; il fléchit le genou devant les légats et reçut de leurs mains les deux décrets qu'il lut du haut de la chaire. Tous approuvèrent celui qui fixait la prochaine session au jeudi de la deuxième semaine de carême ; mais celui qui déclarait que le concile était *repris* et ouvert, essuya quelques difficultés de la part de plusieurs évêques espagnols et ce fut sur ces mots : *Proponentibus legatis* qu'ils basèrent leur opposition. L'archevêque de Grenade, Guerrero, les rejeta comme nouveaux, inutiles et intempestifs ; l'évêque d'Orense crut y voir une atteinte à la liberté des pères et une addition illicite à la bulle du Pape ; les évêques de Léon et d'Alméria les approuvèrent, à condition que les légats ne présenteraient que ce que

les conciles jugeraient digne de présentation. Les autres Pères donnèrent leur consentement sans aucune restriction à ce décret, qui reçut ainsi son effet entier et plein. Le chant solennel du *Te Deum* termina la dix-septième session, la première sous le Pontificat de Pie IV[1].

Dix-huitième session.

35. Les légats se mirent aussitôt à la préparation des matières qui devaient devenir l'objet des décrets. De graves difficultés arrêtèrent d'abord leur élan ; dans la crainte de blesser les protestants, on ne savait par quoi inaugurer les occupations du Concile. Pour ménager les susceptibilités des hérétiques, il fut donc convenu qu'on se mettrait à l'étude de l'Index et qu'on préparerait, dans la meilleure forme, l'invitation aux hérétiques. Sur la question de l'Index, il y eut presque autant d'opinions que de têtes. Pour tirer la chose au clair, on dévolut cette tâche à une commission de dix-huit membres, qui eurent la liberté de se choisir des collaborateurs parmi les théologiens. Sur la question de l'adresse aux protestants, la majorité de l'assemblée fut d'avis de leur faire une invitation générale, pleine de bienveillance et de leur donner un sauf-conduit en leur épargnant même la qualification d'hérétique. Une commission fut nommée avec eux pour rédiger l'invitation et le sauf-conduit. Sur ces entrefaites, arrivaient au concile les ambassadeurs représentant les princes chrétiens ; mais leur présence, qui semblait devoir donner au concile un nouvel éclat, lui apportait encore de plus grands embarras. Continuellement préoccupés des prérogatives de leur pays et de la dignité de leur souverain respectif, ils se disputaient avec fracas la préséance dans les cérémonies solennelles ou dans les congrégations générales, et alléguaient chacun en sa faveur, des droits ou des privilèges que le concile ne pouvait pas décider. En général, ces ambassadeurs se faisaient recevoir avec apparat aux portes de la ville ; étaient introduits avec pompe aux séances du concile ; faisaient lire les lettres qui les accréditaient et prononçaient de longs discours sur les mérites de leur souverain propre, qu'ils mettaient invariablement au-dessus de tous les autres.

[1] LABBE, *Sacrosancta concilia*, t. XIV, col. 1248. — PALLAVICINI, *Storia del Concilio di Trento*, lib. XV, cap. 16.

Le lendemain, nouvelle cérémonie, semblable à la première, où le souverain, exalté la veille, descendait d'un degré, avec grande perte de temps pour le Concile, et exhibition inutile de ce que peut contenir de servile vanité la tête d'un ambassadeur. Après ces étalages d'amour-propre, les ambassadeurs disaient son fait au concile et lui remontraient, pas toujours avec respect, ce qu'il devait faire pour être bien sage. Le concile écoutait ces mercuriales et promettait d'y faire droit, suivant qu'elles le méritaient, c'est-à dire pas du tout. Après quelques passes-d'armes dans les congrégations particulières ou générales sur les éternelles questions de savoir si le Concile représentait l'Eglise universelle ; s'il était la continuation du Concile de Trente, et si les légats avaient seuls le droit de proposition, on vint à la session dix-huitième, le 26 février. Le Concile y donna de nouveaux gages de sa charité, pour les hérétiques et de son désir de les retirer des voies de la perdition. Comme s'il eût regretté d'exercer contre eux une autorité spirituelle, il leur fit, avant de passer outre, une nouvelle invitation par le décret qu'il publia sur la confection de l'Index, et leur promit toutes les garanties qu'ils pouvaient raisonnablement souhaiter. Il y a dans cet acte, une expression de tendresse, nous dirions même des attentions délicates qui justifient noblement le Concile des préventions injustes que nourrissaient contre lui les protestants. « Qu'en entendant cette voix, qui n'est pas celle des hommes, mais celle du Saint-Esprit, conclut le Concile, ils n'endurcissent donc pas leurs cœurs, mais que, cessant de marcher selon leur propre sens et de se complaire en eux mêmes, ils se laissent attendrir à cet avertissement si salutaire et si tendre de leur mère et reviennent à elle. Le saint Concile les recevra avec cette effusion de charité dont il leur donne ici le témoignage. »

36. Après la dix huitième session, le Concile s'occupa des deux questions du sauf-conduit et de la résidence. Pour le sauf-conduit à délivrer aux Protestants, on convint de s'en tenir à celui qui avait été rédigé sous Jules III. Depuis lors, l'hérésie s'était répandue dans d'autres contrées ; il importait de les comprendre dans cette faveur. Mais comment le faire sans les blesser ? On esquiva cette diffi-

culté par une circonlocution qui indiquait assez clairement les pays infectés par l'hérésie et excluait ceux où elle n'avait pu pénétrer. A la teneur du sauf-conduit publié sous Jules III, on ajouta donc une clause qui « étendait cette assurance publique à tous et à chacune des autres qui n'étaient pas en communion de foi avec les Pères, de quelque royaume qu'il fussent, de quelques nations, provinces, villes et autres lieux dans lesquels on enseignait, on prêchait ou l'on professait publiquement et impunément le contraire de ce que croît la sainte Eglise romaine. » A ce propos, il y eut un échange d'idées en divers sens ; on demanda notamment si les hérétiques, déférés précédemment à l'Inquisition, bénéficieraient de ce sauf-conduit. Le Souverain-Pontife consulté, répondit aux Légats que, quant à l'Inquisition de Rome, il laissait une pleine liberté à leur sagesse ; mais, quant à celle d'Espagne et de Portugal, il leur recommanda de concilier les égards de la charité avec les droits de ces deux tribunaux. Quoi qu'il en soit,le sauf-conduit fut publié à Trente le 8 mars et répandu dans toutes les contrées de la chrétienté. En France,depuis longtemps le nonce pressait la reine-mère de ne pas retenir les évêques dans le royaume et d'envoyer des ambassadeurs au Concile. Catherine nomma, en effet, trois ambassadeurs et envoya, aux évêques, une lettre close pour les appeler au Concile ; mais, fidèle à son système de juste-milieu, elle demandait pour la France, la communion sous les deux espèces ; accordait aux Huguenots un édit de tolérance, en attendant les décrets du Concile et poursuivait, par conférences privées,entre catholiques et calvinistes, un arrangement imaginaire. De leur côté, les Calvinistes mettaient à leur présence des conditions qui se ramènent à deux, savoir : Qu'ils diraient et feraient, au Concile, avec autorité, tout ce qui leur plairait et que l'Église Romaine pourvoirait à leur subsistance ; en d'autres termes, qu'ils auraient libre pensée et franche lippée.Même en traitant ces parpaillots à bouche que veux-tu, on ne pouvait aboutir à rien ; car enfin, entre l'Eglise et eux, il fallait un juge, et ce juge ne pouvait être la Bible, cause du dissentiment. D'Allemagne, on demandait le pas pour les décrets de réformation ; le Concile se rendant à ce désir,proposa divers points

de réforme, et, en premier lieu, la question de la résidence. Guerréro vint, avec son caractère absolu, jeter au milieu d'une discussion déjà fort animée, cette question encore plus irritante : La résidence est-elle prescrite aux pasteurs de droit divin ou seulement de droit ecclésiastique. On en discuta pendant dix congrégations générales, et sans fruit. Les légats informèrent le Pape de ce qui se passait et ne voulurent s'arrêter à aucun parti avant d'en avoir reçu réponse : soit parce qu'ils différaient eux-mêmes d'avis sur ce point ; soit parce qu'ils n'osaient rien définir sur une question dont les débats avaient mis à nu la gravité ; soit enfin parce qu'un grand nombre de prélats s'en étaient remis au Souverain-Pontife. Après ces pourparlers eut lieu, le 14 mai, la dix-neuvième session. Jean Trevisani, patriarche de Venise célébra la messe et Jean Beroaldi, évêque de Sainte-Agathe, prononça en latin le discours d'usage. On lut ensuite le décret qui fixait à la prochaine session la lecture des résolutions qu'on se proposait de publier. Enfin, on reçut les mandats du marquis de Pescara, gouverneur de Milan, et provisoirement accrédité du roi d'Espagne, auprès du Concile ; on reçut encore l'ambassadeur de Venise, ainsi que les évêques de Chouad et de Tine, délégués par le clergé de Hongrie. Cette session ne fut qu'une transaction entre les partisans de diverses opinions et tous en sortirent avec cet espoir que la transaction produirait ultérieurement d'heureux fruits.

37. La nécessité de la réformation disciplinaire dominait les pensées du concile ; tous les Pères étaient venus avec la résolution de la provoquer et d'y concourir. Témoins de cette disposition générale, les légats écrivirent au saint Père, pour lui demander sur quels points il désirait surtout que roulât l'œuvre de la réformation : et, afin de faciliter et d'éclairer son choix, ils lui envoyèrent une série de quatre-vingt quinze articles, auxquels les Pères semblaient généralement attacher une plus grande importance. Pie IV s'était fait une loi de ne pas contrarier la liberté du concile, et il évita plus soigneusement encore de la gêner dans cette grande entreprise ; il recommanda seulement, comme une règle générale, d'effectuer la réformation de manière qu'elle ne fût pas intolérable

Vingtième session.

à la communauté, ni impossible dans la pratique. De plus, il se réserva les articles relatifs aux tribunaux romains, dont personne ne pouvait mieux juger que le Pape. Pie IV cependant, voyant avec douleur les bruyants débats qui avaient éclaté sur la question de la résidence, représenta qu'il ne pouvait prendre une décision sans blesser un des partis, et recommanda d'assoupir, d'éloigner ou de renvoyer cette irritante discussion. Sur ces entrefaites, arrivèrent en grande pompe et avec de grands discours, les trois ambassadeurs français, Louis de Saint-Gelais, seigneur de Lansac, Guy du Faur, juge-mage à Toulouse et Armand du Ferrier, président de la chambre des Enquêtes, au Parlement de Paris. Courtisans avant tout, ces trois hommes étaient dignes du choix de Catherine de Médicis et capables de remplir ses intentions : ils prononcèrent des discours peu convenables ; l'un d'eux fut même tellement excessif, que son discours fut exclu des actes du concile. A leur arrivée eut lieu, le 4 juin, la vingtième session : la messe fut célébrée par Gonzales de Mendoza, évèque de Salamanque et le discours latin prononcé par Ragazoni, évêque de Salamine. On lut ensuite les lettres de créance des ambassadeurs français ; de Melchior Lussi, ambassadeur des sept cantons suisses et de l'abbé de Notre-Dame des Ermites, procureur du clergé de la même nation ; et les pouvoirs de Félicien Wingarda, de l'Ordre de Saint-Dominique, procureur de l'archevêque de Salzbourg. Enfin l'évêque officiant publia, du haut de la chaire, un décret pour la prorogation de la session du 16 juillet suivant. Presque tous les évêques approuvèrent purement et simplement ce décret par le mot *Placet*. Cependant trente-six évèques italiens ou espagnols, plus l'évêque de Paris, auraient voulu : les uns qu'on s'occupât immédiatement de la résidence ou qu'on insérât dans le décret la promesse de s'en occuper ; d'autres qu'on déclarât la continuation ou la non-continuation du concile de Trente. Cette faible opposition disparut devant l'immense majorité des suffrages ; le décret fut maintenu dans son intégrité.

Travaux en congrégation.

38. Les débats, qui précédèrent la vingtième session, avaient révélé la grandeur des intérêts et la gravité des questions qui s'agitaient au concile. Les Pères et les théologiens, chargés de les dis-

cuter, avaient montré une science à la hauteur de leur mission et garanti aux délibérations futures, la même majestueuse profondeur. Le concile avait pour théologiens pontificaux, François de Torrès, Antoine Solis, Camille Campaggio et Jérôme Bravi ; le Pape leur adjoignit Pierre Soto, Alphonse Salmeron, Pierre Canisius et Jacques Laynez. Par là, le Pontife n'entendait point suppléer à l'habileté de ceux qui avaient soutenu des discussions si brillantes ; il voulait réunir à Trente tous les hommes qui alors honoraient l'Eglise par leurs connaissances et leurs vertus ; il voulait que les vérités catholiques, exposées par des bouches si éloquentes et si pures, brillassent d'un plus vif éclat aux yeux des peuples. — Deux jours après la vingtième session, les légats annoncèrent aux Pères, réunis en assemblée générale, qu'ils allaient soumettre à l'examen des théologiens les quatre articles relatifs au sacrement de l'Eucharistie, que la suspension inopinée du concile, sous Jules III, n'avait pas permis de définir. Afin que la confusion de la matière ne se mît point dans la discussion, ils comprirent ces quatre articles sous les cinq questions suivantes :

1° La communion sous les deux espèces est-elle prescrite de droit divin ?

2° L'Église a-t-elle eu raison de ne donner la communion, à ceux qui ne sacrifient pas, que sous la seule espèce du pain ?

3° Si l'on juge bon d'accorder l'usage du calice, à quelque nation ou royaume, faut-il l'accorder purement et simplement, ou bien sous certaines conditions, et quelles devraient être ces conditions ?

4° Est-ce que celui qui communie sous une seule espèce reçoit moins que celui qui communie sous l'une et sous l'autre ?

5° Y a-t-il obligation de droit divin de conférer le sacrement de l'Eucharistie aux enfants encore privés de l'âge de raison ?

Soixante-trois théologiens discutèrent ces articles. Le troisième, pour éviter les dissensions, fut renvoyé à la décision du souverain Pontife. Sur les quatre autres, à part quelques opinions divergentes, l'accord ne tarda point à s'établir. Les légats soumirent ensuite à

l'approbation du concile, quatre canons où l'on frappait d'anathème ceux qui soutiennent :

1° Que la communion sous les deux espèces est ordonnée de droit divin ;

2° Que l'Église a erré en défendant aux laïques la communion sous les deux espèces ;

3° Que l'on ne reçoit pas *autant* sous une seule espèce, que sous l'une et l'autre, parce qu'on n'y reçoit pas tout ce que Jésus-Christ a institué ;

4° Qu'il est nécessaire et de précepte divin, de donner la communion aux enfants avant l'âge de discrétion.

Ce double travail terminé, les ambassadeurs de France demandèrent que l'exclusion de la coupe ne privât pas le roi du privilège de communier sous les deux espèces le jour de son sacre, non plus que les moines de l'Ordre de Citeaux, qui jouissaient du même privilège à certaines solennités. L'évêque de Veglia, fit observer à son tour qu'à Chypre et dans les environs, six cent mille chrétiens avaient retenu l'usage du calice. Augustini assura avoir vu un diplôme accordant aux Grecs de communier sous les deux espèces et de donner aux enfants après le baptême, l'espèce du pain trempée dans celle du vin. On répondit que l'intention du concile n'était pas de toucher à ces usages. Après quoi on passa aux chapitres de la réformation.

Vingt-et-unième session.

39. La vingt-et-unième session, célébrée à la cathédrale le 16 juillet, eut pour but de sanctionner définitivement ces travaux. Cornaro, archevêque de Spalatro, officia pontificalement ; André Duvizio Sbardellato, évêque de Tinay, en Bosnie, chargé du discours latin, exhorta indirectement les Pères à ne pas refuser le calice, que ses diocésains demandaient avec instances. Après que le secrétaire eut lu les lettres de l'ambassadeur bavarois, le célébrant publia les décrets tels qu'ils étaient sortis de la discussion. Le décret touchant les matières de foi, compris en quatre canons, précédés de quatre chapitres explicatifs, reçut l'approbation générale des Pères. On y déclara que les laïques et les ecclésiastiques, quand ces derniers ne consacrent pas, ne sont tenus par aucun pré-

cepte divin de recevoir le sacrement de l'Eucharistie sous les deux espèces. On ne peut douter sans blesser la foi : 1° Que la communion sous une des espèces ne soit suffisante au salut ; 2° que l'Église a toujours eu le pouvoir d'établir et même de changer dans la dispensation des sacrements, sans néanmoins toucher au fond de leur essence, ce qu'elle a jugé de plus à propos pour le respect dû aux sacrements mêmes, ou pour l'utilité de ceux qui les reçoivent, selon la diversité des temps, des lieux et des circonstances ; 3° que, quoique Jésus-Christ ait institué et donné aux apôtres ce sacrement sous les deux espèces, il faut néanmoins confesser que, sous l'une des espèces, on reçoit Jésus-Christ tout entier et le véritable sacrement, et qu'on n'est privé, quant à l'effet, d'aucune des grâces qui y sont attachées ; 4° que les enfants qui n'ont pas encore l'usage de la raison, ne sont obligés par aucune nécessité à la communion sacramentelle de l'Eucharistie, puisque étant régénérés par l'eau du baptême qui les a lavés, et étant incorporés avec Jésus-Christ, ils ne peuvent perdre, en cet âge, la grâce qu'ils ont acquise d'être enfants de Dieu. — Les quatre canons ne donnèrent lieu à aucune observation ; on y ajouta seulement que, conformément à la promesse des légats, on s'occuperait à la première occasion de la concession et de l'usage du calice. Voici les canons :

1° Si quelqu'un dit que tous les fidèles et chacun d'eux sont obligés de précepte divin ou de nécessité de salut, de recevoir l'une et l'autre espèce du Très-Saint Sacrement de l'Eucharistie : qu'il soit anathème !

2° Si quelqu'un dit que la sainte Église catholique n'a pas eu des causes justes et raisonnables, pour donner la communion sous l'espèce du pain aux laïques, et même aux ecclésiastiques, quand ils ne consacrent pas, ou qu'en cela elle a erré : Qu'il soit anathème !

3° Si quelqu'un nie que Jésus-Christ, auteur et source de toute grâce, soit reçu tout entier sous la seule espèce du pain, parce que comme quelques-uns le prétendent faussement, il n'est pas reçu conformément à l'institution de Jésus-Christ même, sous l'une et l'autre espèce : Qu'il soit anathème !

4° Si quelqu'un dit que la communion de l'Eucharistie est né-

cessaire aux petits enfants avant qu'ils aient atteint l'âge de discrétion : Qu'il soit anathème?

Le premier et le second de ces canons furent admis à l'unanimité. Le troisième éprouva quelques observations : l'archevêque de Grenade dit, qu'ayant déjà été porté dans le concile, sous Jules III, il était inutile et peu convenable de le renouveler ; le cardinal Séripandi lui représenta que le canon porté sous Jules III condamnait les erreurs des hérétiques touchant la *chose* même contenue dans le sacrement, tandis que celui-ci condamnait les erreurs des hérétiques touchant l'*usage* du sacrement ; que d'ailleurs il n'était pas inouï qu'un concile confirmât, en la réitérant, une définition faite dans un autre. C'est ainsi que, sous Jules III, le concile de Trente avait défini, après le concile de Florence, que Jésus-Christ est tout entier sous chaque espèce. D'autres auraient voulu que le concile décidât si la communion sous les deux espèces apporte *plus de grâces*, que la communion sous une seule. On craignait qu'en laissant cette question indécise, les peuples septentrionaux, qui ont coutume de communier de la première manière, ne vinssent à croire qu'en leur retranchant le calice, on les privait de ce surcroît. Le concile, se renfermant dans la réserve qu'il s'était imposée, ne voulut point juger une question débattue entre les théologiens. Il imita l'exemple du concile de Constance, qui déjà avait refusé de la résoudre.

Travaux sur le Saint-Sacrifice.

40. Tout après la vingt-et-unième session, les légats remirent aux théologiens les treize articles suivants sur le saint sacrifice de la messe :

1° Si la messe est un sacrifice ou seulement la commune oraison du sacrifice de la croix ;

2° Si le sacrifice de la messe déroge au sacrifice de la croix ;

3° Si par ces paroles : *Faites ceci en mémoire de moi :* Jésus-Christ a ordonné que son corps et son sang soient offerts à la messe ;

4° Si le sacrifice de la messe est seulement utile à celui qui la célèbre, ou bien s'il peut aussi être offert pour d'autres, vivants ou morts, ou pour leurs péchés et leurs autres nécessités ;

5° Si les messes où le prêtre seul communie sont licites ;

6° S'il répugne à l'institution de Jésus-Christ de mêler l'eau et le vin à la messe ;

7° Si le canon de la messe contient des erreurs ;

8° Si l'on peut approuver ou si l'on doit condamner le rite de l'Église romaine de prononcer à voix basse les paroles de la consécration ;

9° S'il faut célébrer la messe en langue vulgaire ;

10° S'il y a abus dans l'usage d'attribuer à certains saints certaines messes ;

11° S'il faut supprimer les cérémonies, les ornements et autres signes extérieurs que l'Église emploie dans la célébration de la messe ;

12° Si c'est la même chose que Jésus-Christ s'immole pour nous ou qu'il se donne à nous pour nourriture ;

13° Si la messe est seulement un sacrifice latreutique, ou si c'est encore un sacrifice pour les vivants et pour les morts.

Ces questions, mises à l'étude, amenèrent la nomination de deux commissions : l'une pour dresser les chapitres doctrinaux et canons afférents à la sainte messe ; l'autre pour recueillir les abus à corriger dans la célébration du sacrifice. Sur ces différentes questions, les théologiens parlèrent longuement, mais l'accord se fit vite. La communion doctrinale réduisit les treize questions à huit chapitres doctrinaux et à neuf canons ; la commission des abus les réduisit à trois : l'avarice, l'irrévérence et la superstition. Quelques-uns demandaient la suppression des chapitres doctrinaux, sous prétexte qu'ils n'existaient pas dans les précédents conciles ; les autres les firent respecter pour se conformer à l'usage admis dans les sessions précédentes. Incidemment on fut amené à demander quelle autorité appartenait à ces explications. Les uns répondirent qu'elles partageaient l'infaillibilité des canons, dont elles n'étaient que le développement ; les autres leur refusèrent une autorité si respectable ; ils convinrent toutefois que si l'on ne devait pas accuser d'hérésie ceux qui les combattraient, on ne pouvait pas du moins les excuser de témérité et de scandale ; qu'ils encourraient même le crime et la peine d'hérésie, s'ils attaquaient opiniâtre-

ment la partie de ces explications qui contiendrait la substance du canon correspondant. Telle fut la solution que reçut cette question[1].

Jésus-Christ s'immola-t-il dans la dernière cène.

41. Au cours de ces travaux, le P. Salmeron souleva une question difficile à résoudre, savoir : si Jésus-Christ s'est immolé pour nous dans la dernière cène. Salmeron soutenait l'affirmative ; Pierre Soto, la négative. Le conflit de ces deux sentiments amena à se produire des opinions divergentes, qu'on peut réduire à quatre. La première soutenait que Jésus-Christ s'était véritablement immolé dans la dernière cène ; voici ses raisons : Jésus-Christ était prêtre selon l'ordre de Melchisedech ; or, il n'offrit pas le sacrifice du pain et du vin sur la croix, mais au cénacle ; — Jésus-Christ à la dernière cène, dit à ses Apôtres : *Faites ceci*... or le pronom *ceci* démontre ce que Jésus-Christ faisait alors ; en sorte que s'il n'eût pas sacrifié, il n'aurait point donné, aux Apôtres et à leurs successeurs, le pouvoir de sacrifier ; — Saint Paul a déclaré lui-même que le sacrifice offert dans le cénacle était propitiatoire ; — toutes les œuvres de Jésus-Christ étaient satisfactoires, on ne peut pas refuser ce caractère au sacrifice du Sauveur dans la dernière cène ; — enfin dans la formule grecque, au lieu de *effundetur* on dit *effunditur*, comme pour signifier que Jésus-Christ sacrifia dès lors son précieux sang. Cette opinion de P. Salmeron, fut partagée par le P. Laynès, par l'évêque de Paris et par le cardinal Madrucci. Les archevêques de Grenade, de Brague et de Lanciano, les évêques de Modène de Veglia et de Nîmes, patrons de la seconde opinion, dirent que Jésus-Christ n'avait pas offert, dans la dernière cène, un sacrifice de propitiation, mais seulement un sacrifice de louange et d'actions de grâces ; que, dans l'économie de la Providence, Jésus-Christ devait racheter le monde par le sacrifice de la croix, afin que la mort fût vaincue par la mort. Drascowich et Machianté, principaux partisans de la troisième opinion accordèrent qu'on peut définir que Jésus-Christ a offert un sacrifice dans la dernière cène ; mais ils ne voulaient pas qu'on en déclarât la nature, sous prétexte qu'elle n'est pas expri-

[1] PALLAV., *Stor. del Concil. di Trento*, lib. XVIII, cap. 1.

mée dans l'Écriture Sainte. La quatrième opinion se bornait à suggérer divers expédients pour concilier l'affirmative opinion avec la négative. Mais il n'y avait pas de milice : Ou Jésus-Christ s'était immolé à la cène ou non ; la conciliation, ici, était ce que sont souvent ailleurs les conciliations,des faiblesses d'esprit. En tout cas, le concile aima mieux se déclarer franchement pour une opinion. En principe, la majorité se rallia à la première ; en fait, pour ménager les susceptibilités théologiques, de toutes les plus difficiles à calmer, on adopta la troisième dans la rédaction.

42. Restait la terrible question de la coupe qui avait déjà causé tant de mouvements populaires et fait même verser le sang dans la guerre des Hussites. L'empereur Ferdinand, faible en présence des réformés, était, comme tous les conciliateurs, exigeant et même intraitable envers les défenseurs de l'orthodoxie : il réclamait la coupe ; il s'appuyait, pour l'exiger sur les précédents de Constance, de Bâle, de Paul III et de Jules III. Le 22 août 1562, les légats remirent aux Pères la pétition des Impériaux et posèrent ces deux questions : 1° Faut-il accorder l'usage du calice aux peuples de Hongrie et d'Allemagne, bien entendu dans les conditions exigées par la foi et la piété ; 2° Doit-on attribuer aux évêques, comme délégués du Saint-Siège, le pouvoir d'accorder aux curés la faculté de donner la communion sous les deux espèces à ceux qui rempliront les conditions prescrites ? A ces deux questions, les réponses furent aussi nombreuses que possible. Quatorze pères jugèrent que la question devait être renvoyée à un autre temps ; trente-huit refusèrent absolument d'accorder aux peuples l'usage du calice ; dix autres se rangèrent à leur avis, s'il était aussi celui du Souverain Pontife ; vingt-neuf se prononcèrent pour la concession ; vingt et un embrassèrent le même sentiment, mais à condition que les ordinaires tiendraient cette concession du calice, non du concile, mais du Pape; dix-neuf demandèrent que cette concession fût limitée à la Bohême et à la Hongrie ; vingt-quatre voulaient qu'on abandonnât l'affaire au jugement du Souverain Pontife ; dix parlèrent avec tant d'ambiguité qu'on ne put savoir s'ils étaient pour ou contre ; enfin un seul, Guerréro, ordinairement si affirmatif, dit

La question de la coupe.

qu'il n'avait pas pu asseoir son jugement. Ces opinions discordantes se ramenaient pourtant à deux : l'un accordant le calice simplement ou avec des restrictions ; l'autre le refusant absolument ou conditionnellement. Les partisans de l'opinion favorable disaient : Si l'on refuse le calice aux laïques, il est à craindre qu'un grand nombre se séparent de l'Église ; 2° Il y a lieu, au contraire, d'espérer que cette condescendance réconciliera, à l'Église, un grand nombre d'hérétiques ; 3° le concile de Bâle ayant fait cette concession aux Bohémiens, il n'y a pas de motif pour la refuser aux Allemands ; 4° le danger de répandre le sang précieux n'est pas si grand qu'on se plaît à le dire ; 5° l'usage du calice est en soi indifférent, autrefois il était généralement prescrit aux fidèles ; on ne peut pas le refuser sans offense et sans dommage. Les partisans de l'opinion négative répondaient : 1° Que ceux qui faisaient de la concession du calice, la condition de leur persévérance dans la foi, étaient de mauvais chrétiens, indignes même de la communion sous une seule espèce ; 2° Que les hérétiques n'avaient pas déserté la foi, pour le refus du calice, mais en rejetant la confession,le jeûne, le célibat et beaucoup d'autres points de doctrine ; 3° Que les Bohémiens n'avaient pas observé les conditions prescrites par le concile de Bâle et que les Allemands ne les observeraient pas davantage ; 4° Qu'on faisait trop bon marché du danger de répandre le précieux sang, surtout en le portant la nuit aux malades ; qu'à la vérité, Jésus-Christ ne s'offensait pas des irrévérences involontaires, mais que cependant il ne fallait pas en multiplier les occasions ; que ce danger, au reste, n'était pas la principale raison du refus du calice ; 5° que l'Empereur et les autres princes catholiques ne voulaient assurément rien qui favorisât l'hérésie, ou tournât au mépris de l'Église ; que la concession du calice entraînant ces inconvénients, ils ne s'offenseraient point, si pour les éviter, le concile répondait par un refus. Ces diverses raisons furent,pour le concile, occasion d'études et de recherches historiques. Finalement le concile ordonna que toute cette affaire serait remise au souverain Pontife qui, par sa prudence singulière, en userait selon qu'il le jugerait utile à la répu-

blique chrétienne et salutaire à ceux qui demandaient le calice.

43. La vingt-deuxième session eut lieu le 17 septembre 1562. On y voyait, outre les cinq légats, le cardinal Maducci, trois patriarches, vingt archevêques, cent quarante-deux évêques, un abbé, sept généraux d'ordres, les ambassadeurs de l'Empereur, ceux de France, de Hongrie, de Portugal, de Venise et des cantons Suisses. Le sacrifice de la messe fut solennellement offert par Pierre-Antoine de Capoue, archevêque d'Otrante, et le discours latin, prononcé par Carlo Visconti, évêque de Vintimiglia. Avant de procéder à la publication des décrets, le secrétaire, par ordre des légats, donna lecture d'une lettre du cardinal Amulius qui apportait aux Pères une nouvelle bien propre à les encourager dans leurs travaux. Depuis un an, était arrivé à Rome, des rives du Tigre, un vénérable vieillard, pour déposer les hommages de son église aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ. Abd-Isu, élu patriarche d'Assyrie, n'avait voulu exercer ses fonctions que sous la dépendance et avec l'approbation du Saint Siège. Dans ce pieux dessein, il était venu s'instruire au centre de la catholicité, des doctrines, des pratiques et des usages traditionnels de l'Église romaine ; en outre, il implorait de Pie IV, l'institution canonique. Le Pape, après de prudentes informations, le nomma patriarche d'Assyrie, résidant à Mossoul et mit à sa disposition toutes les ressources nécessaires pour s'instruire. Ces différentes mesures ne permirent pas à Abd-Isu de se rendre à Trente ; avant de quitter l'Italie, il voulut offrir, aux Pères assemblés, le solennel témoignage de sa foi et de son obéissance. Or, tel était cet acte, lu avec la lettre du cardinal qui en attestait l'authenticité :

Vingt-deuxième session.

« Moi, Abd-Isu, fils de Jean, de la ville de Gézir, sur le Tigre, autrefois moine de Saint-Antoine, du monastère des saints Raha et Jean, frères ; maintenant par la grâce de Dieu et du Saint Siège apostolique, primat ou patriarche de Muzal, dans l'Assyrie orientale... Attendu que je ne puis me rendre au concile de Trente à cause des besoins de mon peuple, qui en mon absence, reste sans gardien et me rappelle à mon patriarchat... et qu'il est difficile que mes frères, les métropolitains et les évêques puissent venir de si loin au concile

de Trente, moi, tant en mon nom qu'au nom d'eux tous, qui je n'en doute pas, sont sincèrement attachés à l'Église romaine, et adhèrent au serment de fidélité que j'ai rédigé et prêté, je jure et promets que nous tenons et croyons tout ce qui a été fait jusqu'à présent dans les saints conciles œcuméniques ; je promets que nous élèverons nos enfants selon les décrets émanés de ces saintes assemblées et surtout selon ceux qui seront portés par le sacré concile œcuménique de Trente, dont la légitimité ne m'est nullement suspecte. C'est pourquoi je m'y soumets respectueusement et humblement tant en mon nom qu'au nom de mes frères, et lorsque je serai appelé, je viendrai volontiers avec mes frères, soit à ce saint concile, soit à un autre : que Dieu et ses saints Évangiles me soient en aide[1]. » — Cette profession de foi émut profondément le concile de Trente. Les Pères virent avec joie que leurs décrets rencontreraient des cœurs dociles jusqu'au fond de l'Asie ; si l'autorité de l'Église était méconnue des hérétiques de l'Europe, elle était embrassée avec reconnaissance par des peuples soumis au sceptre du Grand Turc.

Décrets de la vingt-deuxième session.

44. L'archevêque d'Otrante vint alors à la publication des décrets préparés avec tant de soin ; ils étaient distribués en neuf canons et expliqués en autant de chapitres. En voici le sommaire.

Chapitre I. — Pour laisser à son Église un sacrifice visible, par lequel le sacrifice sanglant de la croix fût représenté, Jésus-Christ, dans la dernière scène, se déclarant prêtre établi pour l'éternité, selon l'ordre de Melchisédech, consommant et perfectionnant les sacrifices de la loi naturelle et de la loi écrite, offrit à Dieu le Père, son corps et son sang sous les espèces du pain et du vin, et sous les mêmes symboles les donna à prendre à ses Apôtres, qu'il établit alors prêtres du Nouveau-Testament ; et, par ces paroles : *Faites ceci en mémoire de moi*, il leur donna, à eux et à leurs successeurs dans le sacerdoce, le pouvoir de les offrir, ainsi que l'Église l'a toujours entendu et enseigné. — Le premier et le second canon frappent d'anathème quiconque oserait soutenir le contraire.

[1] Raynaldi, Ad. ann. 1562, nº 28 et seq.

II. — Le sacrifice non sanglant de la messe est vraiment propitiatoire ; il profite de telle manière à celui qui en reçoit le fruit qu'il peut être offert pour les péchés, les peines, les satisfactions et les autres besoins des fidèles vivants et pour les âmes du Purgatoire : ce qui ne déroge en rien au sacrifice de la croix. Ceux qui le nient sont condamnés par le troisième et le quatrième canon.

III. — Le sacrifice ne peut être offert qu'à Dieu, il est vrai, mais on peut le lui offrir en l'honneur des saints, pour lui rendre grâce de leur gloire, implorer leur protection, etc. Le cinquième canon soumet à l'anathème ceux qui rejettent cette doctrine.

IV. — Le canon de la messe, établi depuis plusieurs siècles par l'Église pour célébrer dignement et saintement le sacrifice, ne contient rien qui ne respire la piété et la sainteté. Quiconque prétend le contraire est réprouvé par le sixième canon.

V. — C'est avec raison que, dans la célébration de la messe, l'Église prononce certaines paroles à voix basse, use de cérémonies, d'ornements sacrés et d'autres choses semblables, pour relever la majesté du sacrifice et porter les fidèles à la piété. Le septième canon et une partie du huitième anathématisent ceux qui condamnent ces usages.

VI. — Les messes où le prêtre seul communie sacramentellement, ne sont point illicites. Elles sont publiques parce qu'elles sont offertes pour tous les fidèles par le ministre public de l'Église. Ceux qui nient la première proposition sont condamnés par le huitième canon.

VII. — Les célébrants doivent mêler de l'eau avec le vin dans le calice et si quelqu'un dit le contraire, il est anathématisé par le neuvième canon.

VIII. — La messe ne doit point se célébrer en langue vulgaire. Le concile veut toutefois que les pasteurs expliquent souvent au peuple les mystères de ce sacrifice. Ceux qui nient la première partie sont frappés par le neuvième canon.

IX. — Le concile, après avoir mûrement et soigneusement discuté toutes ces matières, a résolu, du consentement de tous les Pères, de condamner et de bannir, de la sainte Église, tout ce qui est con-

traire à la pureté de cette croyance et de cette sainte doctrine. — Ces chapitres et ces canons furent tous adoptés à une immense majorité. Deux Pères écrivirent sur un billet qu'ils n'approuvaient pas qu'on dit que Jésus-Christ s'offrît lui-même en sacrifice dans la dernière cène ; quatre autres ne voulaient pas qu'on décidât que les apôtres avaient été, dans la même circonstance, investis de la dignité sacerdotale ; un seul présenta quelques difficultés sur le premier chapitre où il est dit que le sacrifice de la loi nouvelle est le complément et la perfection des anciens sacrifices, et sur le second chapitre où le concile décide que la messe peut être offerte non seulement pour la rémission des péchés, mais encore pour tous les autres besoins des fidèles. — On lut ensuite un décret touchant les choses qu'il faut observer ou éviter dans la célébration de la messe. Il y est dit que les évêques défendront et aboliront tout ce qui a été introduit ou par l'avarice qui est une espèce d'idolâtrie, ou par l'irrévérence qui est presque inséparable de l'impiété, ou par la superstition qui imite faussement la piété. Ainsi ils défendront toute sorte de pacte ou de condition, pour quelques récompenses et salaires que ce soit, et tout ce qui se donne quand il se dit des premières messes ; ils défendront de laisser dire des messes à des prêtres vagabonds et inconnus, ainsi qu'à ceux qui seraient notoirement prévenus de crimes ; on défend aussi d'offrir le saint sacrifice dans des maisons particulières. On doit bannir toute espèce de musique où il se mêle quelque chose d'efféminé et d'impur.

Travaux conciliaires.

45. Le concile avait perdu beaucoup de temps à attendre les protestants; depuis qu'il s'était mis aux travaux conciliaires, il rattrapait le temps perdu et accélérait sa marche. Dès le lendemain de la vingt-deuxième session, ils avaient résolu de faire, des sacrements de l'Ordre et du mariage, l'objet de la session suivante, et, afin que l'importance et l'abondance des matières ne ralentissent point la marche des délibérations, ils divisèrent les théologiens en six classes, composées chacune de plusieurs docteurs de toute nation, de tout état, de toute école. Trois classes devaient s'occuper du sacrement de l'Ordre, les trois autres du mariage, et chacune de

certains articles accessoires. Sur l'Ordre, on comprit en sept articles les erreurs des hérétiques :

I. — L'Ordre n'est point un sacrement, mais seulement un rit ou une cérémonie par laquelle sont institués les ministres de la parole et des sacrements.

II. — L'Ordre n'est qu'une fiction humaine inventée par des hommes peu versés dans les choses ecclésiastiques.

III. — L'Ordre n'est pas un seul sacrement, et, par les ordres inférieurs, on ne monte pas comme par autant de degrés, au sacerdoce.

IV. — Il n'y a point de hiérarchie ecclésiastique ; mais tous les chrétiens sont également prêtres ; et pour l'usage et l'exécution, il faut l'intervention de l'autorité séculière et le consentement du peuple ; et celui qui a été ordonné prêtre peut redevenir laïque.

V. — Dans le Nouveau Testament, il n'y a point de sacerdoce visible, ni aucune puissance de consacrer et d'absoudre les péchés devant Dieu ; il n'y a que la fonction de prêcher et ceux qui ne prêchent pas ne sont pas prêtres.

VI. — L'onction et les autres cérémonies ne sont point nécessaires pour imposer les ordres ; elles sont, au contraire, pernicieuses et méprisables. Par l'ordination, on ne donne pas le Saint-Esprit ; c'est donc en vain que l'Evêque dit : *Recevez l'Esprit-Saint.*

VII. — Les évêques ne sont point supérieurs aux prêtres ; ils n'ont point la puissance d'ordonner, ou bien, s'ils l'ont, elle leur est commune avec les autres prêtres, et les ordinations faites par eux sans le consentement du peuple, sont nulles.

— Après de savants discours du P. Salmeron, de Pierre Soto et de Melchior Cano, les théologiens s'entendirent promptement ; dès le 2 octobre, la discussion était épuisée. Quelques évêques espagnols soulevèrent, touchant les évêques, la question du droit divin. Pour la résoudre, les légats suggérèrent deux moyens ? Proposer au concile ou faire demander par les Pères le renvoi de la question au Pape ; ou bien faire porter par le concile une loi qui obligerait à la résidence, soit sous peine de péché, soit par colla-

tion de grands privilèges à ceux qui l'observeraient. Ces divers expédients ne déplurent pas au Pape ; mais le second lui parut le plus sûr ; et, tout en laissant aux légats la liberté du choix, il promit que si le concile lui abandonnait cette affaire, il la règlerait promptement par une constitution du meilleur effet. Mais lorsque cette question vint à la congrégation générale, elle souleva une immense tempête.

Arrivée du cardinal de Lorraine.

46. Sur ces entrefaites, arrivait à Trente le grand cardinal de Lorraine. Charles de Lorraine était né à Joinville en 1525, de Claude de Lorraine, premier duc de Guise. En 1547, Paul III l'avait décoré de la pourpre romaine : il était ou avait été abbé de Saint-Denis, de Fécamp, de Cluny et de Marmoutier ; évêque de Narbonne, de Metz, de Toul et de Verdun, de Thérouane, de Luçon et de Valence, enfin archevêque de Reims. En France, il avait combattu le protestantisme avec vigueur et éloquence. Sa maxime était celle de Platon et de tous les grands philosophes, qu'il ne doit y avoir, qu'un culte dans un état, que ce culte doit être vrai et que c'est là un principe constitutionnel de l'ordre social. En conquence, l'an 1560, il avait proposé d'établir en France l'Inquisition, remontrant que ce moyen avait constamment préservé le Portugal, l'Espagne, l'Italie des guerres civiles où l'hérésie avait plongé le reste de l'Europe. « En 1562, dit le P. Prat, le nom de Guise brillait dans l'Europe, d'un éclat qu'il n'a point perdu dans l'histoire. L'Église et la Monarchie l'environnaient de leur estime et de leur reconnaissance. Charles de Guise, cardinal de Lorraine, partageait de si glorieux témoignages : les services éminents qu'il avait rendus à la religion et à l'Etat, avaient affermi le trône que son nom et ses grandes qualités lui avaient déjà élevé dans tous les cœurs catholiques et l'avaient placé lui-même au premier rang du clergé français. Cette réputation et ces souvenirs le précédèrent au concile où ils tinrent longtemps les Pères dans l'attente de son arrivée[1]. » Pendant que son frère combattait glorieusement les ennemis de l'Église, Charles de Lorraine venait, le 13 novembre 1562, siéger

[1] *Hist. du Concile de Trente*, t. II, p. 31.

parmi les ministres du Dieu de paix, réunis pour condamner les erreurs des hérétiques. Le cardinal arrivait en compagnie de quatorze évêques, de trois abbés et d'un bon nombre de théologiens, presque tous docteurs de Sorbonne. A quelques journées de Trente, il fut complimenté par Grassi, évêque de Montefiascone et par Vigerio de la Rovère, évêque de Sinigaglia. Les Pères se portèrent en foule à sa rencontre quand on sut qu'il approchait, les légats, en habit de voyage, allèrent le recevoir au-delà des portes de la ville ; les deux premiers, malgré les refus réitérés du cardinal de Lorraine, le placèrent au milieu d'eux. Les ambassadeurs laïques et ecclésiastiques et cent-trente évêques formaient le cortège. Aucun honneur ne manqua, ce jour-là, au rang et au mérite du cardinal de Reims. Le jour suivant, il rendait visite aux légats ; plein de respect et de soumission envers les représentants du Souverain Pontife, il déclara spontanément et en toute piété, n'être venu que pour travailler avec eux au bien général de l'Église. De plus, il était porteur de lettres du jeune roi Charles IX, promettant sa soumission au concile, demandant la réforme générale, y compris la communion sous les deux espèces et le mariage des prêtres. Tristes expédients d'une politique aux abois, qui ne sachant pas résister au mal, voulait énerver la résistance et tout concéder.

47. Le cardinal prit séance le 23 novembre. Sept prélats le conduisirent de son hôtel à l'assemblée. Lorsqu'il entra, les Pères se levèrent, les présidents allèrent le recevoir et le conduisirent à sa place. Un ambassadeur français présenta les lettres de créance ; aussitôt le cardinal se leva pour commenter ces lettres royales. Ce qu'il dit navre le cœur. Les lettres du roi « vous rappellent, dit-il, d'abord l'état florissant de ce royaume, autrefois si glorieux, si puissant, si fidèle à ses princes. Mais que les temps sont changés ! ah ! permettez que, surmontant la douleur qui m'accable, je vous mette, sous les yeux, l'état présent de notre infortuné pays : La France n'est plus, elle est tombée avec son antique gloire. Telles sont, illustres ambassadeurs, les vicissitudes des empires. La main de Dieu s'est appesantie sur nous, vénérables Pères et mes Frères ; oui, les mœurs corrompues de tous les Ordres, l'abandon de la

Discours du cardinal.

discipline ecclésiastique ont provoqué sur nous la juste vengeance du Seigneur. On n'a pas étouffé l'hérésie dans son berceau et elle a excité ces effroyables bouleversements. De là cès discussions déplorables, ces rapines, ces guerres atroces qui désolent ce beau royaume. La mort s'y promène sous les formes les plus hideuses accompagnée de deuils et de douleurs. Les sanctuaires de Dieu sont profanés ; les prêtres, les religieux sont égorgés jusqu'aux pieds des autels ; les signes visibles des sacrements sont foulés aux pieds ou jetés dans les flammes ; çà et là brillent des foyers sinistres, qu'alimentent les ornements des églises ; de tous côtés s'élèvent les lueurs impies des bûchers dressés avec les images, les tableaux, les statues arrachées des temps, avec les livres de chœur, les ouvrages des plus riches et des plus anciennes bibliothèques, les monuments les plus vénérables de nos archives. On brûle les reliques des saints pour en jeter la cendre au vent ou dans les fleuves. On ne craint pas même, et je frémis d'horreur à cette pensée, on ne craint pas d'exhumer de leurs tombeaux et d'outrager les restes des Pontifes, des empereurs, des rois, des princes, des évêques, et d'autres défunts, sans exception ; un redoublement de rage s'attache surtout à la mémoire de ceux qui ont bien mérité de l'Église. Partout on blasphème le nom du Seigneur, l'esprit de mensonge parle par l'organe de tous ceux qui ont usurpé le ministère de la parole de Dieu ; les pasteurs sont dispersés et les loups ravagent la bergerie. Enfin (et c'est ici le plus grand de tous nos malheurs) l'adorable sacrifice de nos autels est partout interrompu. Or, quels sont les maux qui fondent sur les rois et sur les royaumes, lorsqu'on n'y élève plus la victime de propitiation : les prophètes vous l'ont prédit, l'histoire vous l'apprend et vous le voyez aujourd'hui dans l'état misérable de la France : la majesté royale y est couverte de mépris ; l'autorité méconnue ; on y refuse les impôts et les dîmes ; les droits sont abolis les lois réduites au silence, chacun n'en connaît plus d'autres que ses passions et mesure sa vengeance sur la profondeur de sa haine. Des apôtres de désordre poussent le peuple à la destruction ; et, dans leurs prêches incendaires, ils proposent d'établir l'anarchie

sur les ruines du trône. Ce sont là, illustres ambassadeurs, des leçons que vous devez méditer ; car les maux de la France, qu'il vous est maintenant donné de considérer d'un œil tranquille, peuvent un jour vous atteindre, si ce royaume, voisin des États que vous représentez, vient, en s'écroulant, à vous entraîner dans sa chute. Vous vous désoleriez alors, mais ce serait trop tard. » Le cardinal continua en demandant la réforme; puis il conclut : « J'ai accompli ma mission ; pour moi et pour tous les évêques de France, mes collègues, nous protestons, dans ce saint concile de l'Église universelle, que nous voulons être soumis au Saint Père, Pie IV, Souverain Pontife ; car nous reconnaissons sa suprématie sur toutes les Églises de la chrétienté, et jamais nous n'en éluderons les ordres ; nous vénérons aussi les décrets de l'Église catholique et du concile général ; nous nous soumettons à votre autorité, très illustres et très vénérés légats du Saint-Siège ; nous nous unissons à vous tous, vénérables Pères, et nous nous réjouissons d'avoir pour témoins de nos sentiments, les très illustres ambassadeurs des princes. Que le Saint-Esprit nous éclaire et nous dirige dans toutes nos opérations. Honneur et gloire à Dieu, Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ[1]. » Le cardinal de Mantoue et l'archevêque de Zara répondirent à ce discours, firent délicatement l'éloge du cardinal et s'apitoyèrent sur les maux de la France. Le discours de Charles de Lorraine est, en effet, un monument d'éloquence ; il touche à la foi et par la protestation des sentiments orthodoxes du clergé et par le tableau trop fidèle des malheurs de la patrie. En le relisant aujourd'hui, on croirait lire un fragment de l'histoire des Huns ou des Vandales ; et l'on n'y retrouve que trop la narration prophétique des exploits de la révolution partout où elle prévaut. Mais en constatant que la France est descendue si bas, comment admettre que Catherine de Médicis et Charles IX essaient de faire prévaloir, au sein des conciles, les fragiles desseins d'une politique si discréditée par ses malheurs ? et comment concevoir que les ambassadeurs de la France viennent tourmenter l'assemblée sainte, pour lui imposer les injonctions de cette misérable politique ?

[1] Labbe, t. XIV, col. 1182 ; — Raynaldi, Ad. an. 1562, n°s 109-110.

Contrariétés soulevées par les ambassadeurs.

48. Il est dificile de comprendre ses contradictions. Les cours veulent que le concile aboutisse à des résultats prompts et décisifs ; d'autre part, elles ne cessent de susciter des entraves. On veut la fécondité et on procure des avortements. Dès avant l'arrivée du cardinal de Lorraine, les ambassadeurs français avaient ouvert cette série d'obstacles qui devaient si longtemps contrarier les opérations du concile. Pleins des préjugés de leur cour, ils demandaient aux légats, au nom de leur souverain, que laissant de côté les matières dogmatiques, fort peu nécessaires, selon eux, aux catholiques et encore moins utiles aux hérétiques, ils missent, à l'ordre du jour, l'affaire de la réformation. Comme pour hâter cet important travail, ils offraient des propositions apportées de France, avec l'agrément des calvinistes ; ils conseillaient, comme un minimum, que les évêques ne s'occupassent plus que de réformes, laissant aux théologiens le soin d'ergoter sur les sacrements. L'Empereur se montrait plus exigeant encore : dans une note adressée à ses ambassadeurs, il demandait que le concile accordât le mariage aux prêtres et abandonnât les biens ecclésiastiques aux détenteurs injustes, l'administration des sacrements aux hérétiques, à défaut de ministres catholiques ; qu'il réduisît à vingt-six le nombre des cardinaux ; enfin que, dans ses délibérations, les suffrages se comptassent par nations, non par têtes. Après l'arrivée du cardinal de Lorraine, les ambassadeurs français reviennent à la charge ; au sujet des clercs, des évêques, des abbés, prieurs et bénéficiers, ils émettent des propositions qui ne sont pas toutes excessives ; ils demandent en même temps les psaumes en langue vulgaire, la communion sous les deux espèces et différentes autres choses, où l'honnêteté des termes ne dissimule pas assez l'indignité des prétentions. L'Empereur Ferdinand, trouvant que les choses n'allaient pas à son gré, voulut se rapprocher de Trente, pour essayer de quelque pression sur le concile ; dès qu'il eut assuré, sur le front de son fils Maximilien, le diadème impérial, il vint établir sa résidence à Inspruck. Les légats comprirent ses intentions, et, pour en prévenir les fâcheux effets, envoyèrent près du vieil empereur, le cardinal Commendone. Le cardinal de Lor-

raine s'y rendit à son tour, pendant que le concile recevait une lettre de Charles IX, qui, incapable de gouverner ses Etats, s'imaginait mieux réussir, s'il avait obtenu, du concile, quelques concessions nouvelles aux hérétiques. Ferdinand fut sensible aux bontés des cardinaux ; cependant, il voulut s'entourer d'un petit conseil de théologiens et lui faire résoudre les questions que se posait son imagination effrayée. On connut bien ses demandes, mais on ne sut pas les réponses. La présence de Canisius à la cour suffisait pour prévenir toute esclandre. Que si la montagne en travail n'accoucha pas d'une souris, de moins l'Empereur fit adresser les demandes suivantes :

1° Que le concile ne fût point suspendu ou dissous, comme on en faisait courir le bruit.

2° Que pour faire régner, dans les séances, une plus grande liberté, il fût permis aux évêques et aux ambassadeurs, de proposer ce qu'ils croiraient utile au bien public, et qu'on n'envoyât point à Rome les décrets du concile, avant qu'ils eussent été publiés à Trente.

3° Que la réformation se fit avec une activité et une attention égales aux besoins des temps.

4° Enfin, il exhortait le Pape à se transporter à Trente, pour y venir lui-même. On réussit à enterrer, sous les compliments, ces propositions anodines, d'où auraient pu sortir des difficultés.

49. Aux contrariétés des ambassadeurs, s'ajouta, pour entraver les délibérations, la question du droit des procureurs. Au cours des discussions, un prélat s'était plaint de la négligence des évêques qui ne s'étaient même pas fait représenter par des procureurs. L'évêque de Cinq Eglises répondit que si ces évêques ne s'étaient pas fait représenter, c'est parce que leurs procureurs n'avaient pas voix délibérative, et demanda pourquoi les procureurs n'avaient pas, sous Pie IV, le droit dont ils avaient joui sous Paul III. Drascovich n'avait sans doute pas l'intention de troubler la marche des affaires ; mais ses paroles fournirent, aux hommes qui l'avaient, l'occasion de récriminer. Armand du Ferrier dit que plusieurs prélats français n'étaient présents que par procureur, parce qu'ils

Les droits des procureurs.

n'avaient pas voulu laisser leurs brebis exposées aux loups et demanda aux légats, pour leur procureur, voix délibérative. Paul III, pour punir la négligence de quelques évêques, avait refusé voix délibérative à leurs procureurs ; puis informé au sujet de plusieurs, que la négligence n'était pour rien dans leur absence, il rendit à leurs procureurs cette voix. Pie IV révoqua par une bulle la constitution de Paul III. En présence de cette bulle, les ambassadeurs ne relâchèrent rien de leur prétention. Force fut donc, aux légats, de soumettre, à l'appréciation des canonistes, les questions suivantes :

1° Doit-on accorder aux procureurs, comme tels, voix délibérative dans le concile ?

2° Ont-ils voix consultative ?

3° Ont-ils du moins le droit de siéger dans les congrégations générales ?

4° Un évêque, procureur d'un autre évêque, a-t-il double suffrage ?

Les canonistes répondirent négativement aux trois premières demandes et hésitèrent sur la dernière. Les légats n'osant pas baser une solution sur les raisons des canonistes, proposèrent au pape de résoudre ces questions par bref, ou de les remettre au concile, ou enfin de faire quelques concessions personnelles, sans rien relâcher, du reste, de la rigueur des principes. Pie IV adopta ce dernier parti ; il accorda aux procureurs voix consultative, autrement leur présence eût été à peu près inutile ; il accorda voix à plusieurs seulement, voix délibérative. Par les signatures du concile, on voit que ni les uns ni les autres ne profitèrent de la concession pontificale. *Beaucoup de bruit pour rien*, dit le proverbe.

La question de préséance.

50. La question de préséance souleva de nouvelles contrariétés. Longtemps avant son arrivée, le comte de Lune, ambassadeur de Philippe II, avait troublé le concile par les conditions qu'il voulait lui imposer. Après son arrivée, il les renouvela avec une hauteur qui ne souffrait ni tempérament, ni conciliation. Le 24 mai 1563, admis à présenter ces titres, il fit son entrée entre les deux ambassadeurs de Ferdinand ; et, avant de prendre place, fit lire en son

nom, par l'auditeur de la chancellerie de Grenade, une protestation solennelle, dans laquelle il déclarait que, comme représentant du roi d'Espagne, il devait occuper la première place après les ambassadeurs de sa Majesté Impériale ; mais que, pour éviter des contestations nuisibles au bien public, il consentait à occuper la place qu'on lui avait réservée, et qu'il en agirait ainsi désormais, pour la même raison, sauf le droit de son souverain. Les légats et le cardinal de Lorraine négocièrent, entre le seigneur de Lansac et le comte de Lune, un arrangement amiable. Les deux ambassadeurs ne voulaient rien rabattre de leurs prétentions au premier rang. Tous deux voulaient siéger immédiatement après les représentants de l'Empire. De ces prétentions pouvaient surgir, à chaque instant, un orage fatal au concile ; la prévision d'une telle éventualité alarmait tous les esprits. Enfin la guerre éclata d'une manière déplorable, dans l'église cathédrale, le jour de la fête de S. Pierre et S. Paul. On avait cru qu'en donnant l'encens et le salut de paix en même temps aux deux ambassadeurs, on pouvait satisfaire à leur rivalité ; mais Lansac, s'étant enquis de cet arrangement pris à son insu, se plaignit hautement qu'on eût pensé à méconnaître ses droits et menaça, si l'on faisait un pareil outrage à son souverain, d'attirer de terribles affaires au concile, au Pape et à toute l'Église. Les légats se retirèrent à la sacristie et appelèrent, pour délibérer, quelques personnes graves. Après des pourparlers inquiets, on convint qu'on omettrait, ce jour-là, l'encens et la paix. Les deux rivaux consentirent à cet expédient. Mais ce n'était qu'une trêve que les circonstances pouvaient rompre. Le cardinal de Lorraine et l'archevêque de Grenade négocièrent une convention définitive. Grâce à leurs efforts, il fut convenu qu'on négligerait ces deux cérémonies de la paix et de l'encens, et que les deux ambassadeurs éviteraient de se trouver ensemble pour ne pas troubler par leurs différends la paix du concile.

31. Aux contrariétés des ambassadeurs, aux querelles sur les droits des procureurs et sur les prérogatives de préséance, il faut joindre les disputes des Pères. Le grand cheval de bataille, ce fut toujours la question de droit divin des évêques et des raisons qui

[illegible]

les obligeaient à la résidence. Dans les canons relatifs à cette question, le patriarche de Venise ne voulait pas qu'on dît que les Ordres reçoivent leur complément dans le sacerdoce, puisque l'épiscopat qui est aussi un ordre ne se termine point dans la prêtrise. Il fut appuyé par l'évêque de Ségovie qui prouva que le complément de l'Ordre est dans l'épiscopat et que la hiérarchie ecclésiastique, au sommet de laquelle est l'épiscopat, se compose seulement des ordres sacrés. D'autres évêques parlèrent dans le même sens, mais personne, ne le fît avec plus d'ardeur que l'archevêque de Grenade. Guerréro soutint que l'institution des évêques est simplement de droit divin et réclama l'article préparé sous Jules III. L'évêque de Viviers dit que les évêques sont d'institution divine quant à l'ordre ; mais qu'ils reçoivent la juridiction du souverain Pontife. D'autres prétendirent que les évêques reçoivent de Dieu l'ordre et la juridiction, puisqu'ils ont la mission de gouverner et de diriger les fidèles ; mais que l'exercice de ce pouvoir dépend du Souverain-Pontife, qui partage, entre les premiers pasteurs « les églises du monde chrétien ; à peu près, comme les prêtres qui reçoivent, à l'ordination, le pouvoir d'absoudre et la juridiction au for de la conscience, mais sans pouvoir l'exercer. Cette opinion différait peu du sentiment de ceux d'après lesquels, les évêques ne reçoivent du Pape que la *matière* sur laquelle il exerçent la juridiction donnée par Jésus-Christ ; ou bien, ils reçoivent de Dieu la juridiction *volontaire*, qu'on peut exerçer partout, mais non la juridiction *contentieuse* qu'on n'exerce que dans un lieu déterminé ; ou enfin la juridiction *imparfaite* que Dieu donne dans l'ordination, reçoit sa perfection de l'application qu'en fait le Saint-Siège [1]. Sur cette question et sur la question connexe de la résidence, ainsi que sur les différentes questions qui en forment les appartenances dogmatiques et morales, on délibéra plus de huit mois sans aboutir. Il y eut des projets de décrets rédigés par les cardinaux de Mantoue et de Lorraine, par le cardinal Séripandi et autres. On renvoya l'affaire au Pape. Les canonistes et les théologiens mirent sang et eau pour aboutir à une formule

[1] PALLAVICINI, *Storia del Concilio*, lib. XV, cap. 11.

Enfin après force querelles entre Espagnols, Italiens et Français, on décida la question en la supprimant. C'était finir par où on aurait pu commencer.

52. Enfin après dix mois d'attente, de débats orageux, de longs et pénibles travaux, la vingt-troisième session se tint le 15 juillet 1563. Eustache du Bellay, évêque de Paris, officia pontificalement; l'évêque d'Alifa prononça le discours. L'assemblée se composait de trois légats, des cardinaux de Lorraine et de Trente, des ambassadeurs de l'Empereur, de ceux des rois de France, d'Espagne, de Portugal, de la république de Venise et du duc de Savoie ; de deux cent-huit évêques, des généraux d'ordres, des abbés et des docteurs en théologie. Après que le secrétaire eut donné connaissance des lettres des souverains, le célébrant lut du haut de la chaire les décrets. Voici, en résumé, le décret dogmatique : Vingt-troisième session.

I. — Le sacerdoce, ainsi que le sacrifice de la nouvelle loi, a été institué par Jésus-Christ, de qui les Apôtres et leurs successeurs dans le sacerdoce ont reçu le pouvoir de consacrer, d'offrir et d'administrer l'Eucharistie, de retenir et de remettre les péchés.

II. — Dès le commencement de l'Eglise, pour que ce ministère s'exerçât d'une manière plus digne, il y a eu des ordres mineurs et des ordres majeurs ou sacrés, par lesquels il faut graduellement passer pour arriver au sacerdoce et en exercer les fonctions.

III. — L'ordre est un des sept sacrements de l'Eglise, puisqu'il s'accomplit par des signes extérieurs et qu'il confère la grâce sanctifiante.

IV. — Ce sacrement donne le Saint-Esprit à celui qui est légitimement ordonné et lui imprime un caractère ineffaçable. Un prêtre ne peut redevenir laïque, s'il cesse d'exercer ou s'il ne pratique pas le ministère de la parole. Les ministres de l'Église n'ont pas une égale puissance ; mais il y a parmi eux une hiérarchie établie par l'ordre de Dieu. Les évêques appartiennent principalement à cette hiérarchie ; ils sont supérieurs aux prêtres, et ils ont été établis par le Saint-Esprit pour gouverner l'Église de Dieu. Ils ont le pouvoir de confirmer, d'ordonner et de faire d'autres fonctions que leurs

inférieurs ne peuvent remplir. Le consentement et l'intervention du peuple, du magistrat, ou de toute autre puissance séculière, ne sont pas tellement nécessaires que, sans eux, l'ordination soit nulle. — Tous les chrétiens ne sont pas prêtres; et ceux qui ont été institués par des séculiers seulement et sans la puissance ecclésiastique, ou bien qui de leur propre autorité s'arrogent le titre et les fonctions du prêtre, ne sont point ministres de l'Église. — Ces quatre chapitres étaient suivis de huit canons qui en consacraient la doctrine et frappaient d'anathème: 1° Qui nierait, dans le Nouveau Testament, l'existence d'un sacerdoce visible et extérieur, pour prétendre qu'il n'y a qu'une simple charge de prêcher ; 2° qui soutiendrait qu'il n'y a pas d'autre ordre que le sacerdoce ; 3° Qui dirait que l'Ordre n'est pas véritablement et proprement un sacrement institué par Jésus-Christ ; 4° qui alléguerait que l'ordination sacrée ne donne point le Saint-Esprit et n'imprime point de caractère ineffaçable ; 5° qui déclarerait que l'onction n'est point requise et qu'elle est méprisable ; 6° qui rejetterait l'existence et la constitution de la hiérarchie sacrée ; 7° qui méconnaîtrait les pouvoirs des évêques ; 8° qui révoquerait en doute leur légitimité. Les tempêtes avaient longtemps retardé cette session ; elle se tint assez tôt puisqu'elle produisit d'heureux résultats.

De la réforme des princes.

53. Pendant les longs débats qui précédèrent la vingt-troisième session, étaient morts les cardinaux de Mantoue et Séripandi ; Altemps s'était retiré, appelé à d'autres devoirs. Pie IV nomma, pour légats, Morone et Navagero. Ces deux prélats étaient aussi distingués que leurs prédécesseurs, dans le maniement des affaires, dans les sciences théologiques, et dans la connaissance du droit. Dans l'espoir de terminer promptement le Concile, ils prennent l'œuvre de la réforme ; ils mirent entre autres, pour la réformation des princes, à l'ordre du jour, ces propositions, qu'il faut citer pour leur en faire honneur :

Quiconque sera cité à Rome, sera tenu d'y comparaître ; les lois contraires à cette prescription, seront abrogées dans tous les pays.

Les anathématismes du Souverain-Pontife seront publiés dans les provinces chrétiennes sans la permission des princes.

Que les princes n'accordent plus les bénéfices ou des dignités ecclésiastiques comme des faveurs ou des récompenses.

Que les privilèges dont les princes abusent, soient abolis ;

Que les juges séculiers ne jugent, sous aucun prétexte, des ecclésiastiques, sans une déclaration préalable de l'ordinaire ;

Que dans les causes spirituelles, matrimoniales, bénéficiales, civiles, criminelles, d'hérésie, de dîmes, de droit de patronage, et mixtes, appartenant de quelque manière au for ecclésiastique, les juges séculiers ne se mêlent ni des personnes, ni des biens, etc., ni dans le pétitoire, ni dans le possessoire ;

Que les séculiers ne puissent, même d'autorité apostolique, ou par un usage immémorial, établir des juges pour des causes ecclésiastiques ; les clercs qui recevront des laïques un pareil office, seront suspendus de leurs ordres et privés de leurs bénéfices et de leurs offices ;

Que ni l'Empereur, ni le roi, ni un prince quelconque ne puissent faire des édits ou des règlements sur les causes ou sur les personnes ecclésiastiques ; qu'ils ne se mêlent d'elles en aucune façon ; mais qu'ils prêtent le secours du bras séculier au juge ecclésiastique ;

Que les ecclésiastiques ne soient point troublés dans leur juridiction temporelle, et que, dans les causes temporelles, leurs sujets ne soient point traînés devant les tribunaux séculiers ;

Que les princes ou les magistrats ne promettent par écrit de donner ou ne donnent espoir à personne d'obtenir quelque bénéfice ; quiconque en obtiendra un de cette manière en sera privé et deviendra inhabile ;

Qu'ils ne s'emparent point des revenus, des bénéfices vacants, sous quelque prétexte que ce soit ; qu'ils n'y mettent pas des économes ou des vicaires ; et ceux qui accepteront un office ou des soins de ce genre, seront excommuniés ; s'ils sont clercs, ils seront suspendus et privés de leurs bénéfices ;

Qu'ils ne puissent pas mettre la main sur les biens ecclésiastiques, meubles ou immeubles, ni sur les dîmes, ni sur les biens

des particuliers ou des communautés, sur lesquels l'Église a des droits ;

Les lettres, les sentences, les citations des juges ecclésiastiques, surtout de la Cour Romaine, seront exécutées sans qu'il soit besoin de demander permission à qui que ce soit ;

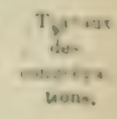
Que les princes et les magistrats ne fassent point loger leurs officiers, leurs domestiques, leurs soldats dans les monastères ou dans les maisons ecclésiastiques ;

Que si quelque royaume, quelque province ou quelque localité prétendait n'être pas astreinte aux dispositions précédentes, ou seulement à quelqu'une d'elles, en vertus de certains privilèges apostoliques : ces privilèges seraient, dans l'espace d'un an, après la clôture du concile, exposés au Souverain Pontife, qu'ils confirmerait selon les provinces ; sinon, ils seraient abolis au bout d'un an ;

Enfin on avertissait les princes de respecter tout ce qui serait de droit ecclésiastique, et de le faire respecter par les autres ; on renouvelait toutes les constitutions des Papes ; tous les saints canons, en faveur de l'immunité ecclésiastique, et l'on défendait, sous peine d'anathème, de rien commander ou exécuter, directement ou indirectement, sous quelque prétexte qu'on fît, contre les personnes ou contre les biens des ecclésiastiques, nonobstant toute exception, tout privilège, possédé même de temps immémorial [1]. Un litre d'acide sulfurique dans une fourmilière ne produirait pas plus d'effets que n'en produisit, dans les cours, ce projet de réformation des princes. Les princes voulaient bien réformer les gens d'église, entreprendre sur leur juridiction, leurs biens et leurs personnes ; mais ils n'entendaient pas que la réforme pût les atteindre. Ces projets revendiquaient cependant uniquement le droit de l'Église, la reconnaissance de son for et la plénitude de son exercice. En maintenant les droits de l'Eglise, ils limitaient justement les droits de l'État, arrêtaient les princes sur la pente funeste de l'absolutisme et les dérobaient aux périls de la réaction révolutionnaire. Ces malheureux princes ne surent pas comprendre la grâce que leur apportait

[1] Raynaldi, ad. an. 1563, n° 163 ; Sponde, n° 42.

l'Église : ils s'infatuèrent plus aveuglement dans tous leurs préjugés. Philippe le premier réclama avec force ; Ferdinand ouvrit une longue négociation, fit abandonner quelques articles et modifier quelques autres ; Charles IX, par ses ambassadeurs, insulta misérablement le concile. Après quoi, ces ambassadeurs, sous prétexte de venger les prérogatives de leur souverain, se retirèrent à Venise ; l'un deux, conséquent avec lui-même, se fit calviniste : apostasie qui mit d'accord sa conduite avec ses principes.



54. Des exigences opposés mettaient en cause l'existence et la prolongation du Concile. Les Français en demandaient la conclusion immédiate ; les Espagnols tendaient à le faire traîner en longueur, afin que l'incertitude de son issue tînt les hérétiques en repos. Les légats inclinaient à la suspension, parce que ni l'empereur, ni le roi de France ne leur paraissaient de force à tenir tete à la révolte. Le Souverain Pontife voulait qu'on terminât le concile à à tout prix : c'était, en effet, le parti le plus honorable et le plus utile. Pour obtenir promptement ce résultat, il pressa ses légats de hâter l'achèvement des travaux et de mettre fin au concile, sans se laisser effrayer par les menaces. Une question absorba, à elle seule, longtemps toute l'attention des Pères : celle des mariages clandestins : on l'avait partagée en trois questions qu'on devait résoudre l'une après l'autre. 1° L'Église peut-elle annuler les mariages clandestins ? 2° Si elle le peut, doit-elle les annuler ? 3° Quels sont les mariages qu'il faut regarder comme clandestins ? A ces trois questions, on en joignit une quatrième sur le mariage contracté par les fils et les filles des familles, sans le consentement de leurs parents. Beaucoup d'opinions se heurtèrent autour de la première question. Quand on les eût recueillies, on les partagea en quatre classes : La première niait que l'Église pût annuler les mariages clandestins ; la seconde soutenait le contraire ; d'après la troisième, l'Église pouvait les annuler, mais seulement pour des causes graves ; enfin les partisans de la quatrième affirmaient que cette question comprenait un dogme de foi auquel il ne fallait pas toucher. La vérité, loin de jaillir du conflit des opinions, avait été, au contraire, obscurcie. La première question finit cependant, après de longs débats et une

très savante discussion, par être résolue affirmativement dans les réunions des théologiens et les congrégations des Pères. La seconde souleva de plus vifs débats ; l'opinion négative et le sentiment contraire s'appuyaient sur des raisons d'autant plus nombreuses que les convenances et les circonstances en fournissaient davantage. Le cardinal de Lorraine, résumant en peu de mots les raisons pour, formula ainsi les inconvénients des unions clandestines : Les mariages clandestins détruisent tous les biens que les mariages légitimes apportent à la société, c'est-à-dire, l'union des parents, la foi conjugale, le bien des enfants et la grâce des sacrements ; il est donc nécessaire, pour conserver ces avantages, d'annuler les mariages clandestins. Cette opinion finit par rallier la majorité des suffrages. La question du mariage des fils de famille fut examinée aussi assez longuement, puis abandonnée ; elle fut tranchée, par le décret qui déclara invalide tout mariage non contracté en présence de témoins et du curé de la paroisse. A la fin, il se produisit un complet revirement d'idées et on put passer aux articles de réformation.

Vingt-quatrième session.

55. La vingt-quatrième session s'ouvrit le 11 novembre 1563, à huit heures du matin et se prolongea jusqu'à sept heures du soir. Georges Cornaro, évêque de Trévise, célébra le saint sacrifice et François Richardot, évêque d'Arras, prononça le discours d'usage. On lut les lettres de Marguerite d'Autriche, les mandats de l'ambassadeur de Florence et de l'ambassadeur de Malte, arrivés depuis la dernière session. Puis l'officiant promulgua, du haut de la chaire, le décret de foi sur le mariage, à peu près en ces termes : « Le premier père du genre humain a déclaré le lien du mariage perpétuel et indissoluble. Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a enseigné que ce lien ne devait unir ensemble que deux personnes : « Ils seront deux dans une seule chair. » Et aussitôt après, il confirma la fermeté de ce lien, déclarée déjà par le premier homme en ajoutant : « Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a joint. » Or, Jésus-Christ, l'auteur et le consommateur de nos augustes sacrements, nous a suscité par sa passion la grâce qui perfectionne cet amour naturel, affermit cette union indissoluble et sanctifie les conjoints. Puis donc que le mariage, dans la loi évangélique, l'emporte en excellence

sur les anciens mariages, à cause de la grâce qu'il confère, c'est avec raison qne nos saints Pères, les conciles et les traditions universelles de l'Église ont toujours enseigné qu'il doit être compté parmi les sacrements de la nouvelle loi. Cependant de nos jours, il s'est trouvé des hommes assez impies et assez insensés, non seulement pour avoir une opinion fausse de ce sacrement, mais encore pour introduire, sous prétexte de l'Évangile, suivant leur coutume, une liberté charnelle, soutenir de vive voix et par écrit, au grand détriment des fidèles, plusieurs choses également éloignées du sens de l'Église catholique et de l'usage approuvé depuis le temps des Apôtres. C'est pourquoi le saint concile, voulant obvier à leur témérité et empêcher que la contagion ne gagne les autres, a jugé à propos de foudroyer les hérésies et les erreurs les plus remarquables de ces schismatiques, prononçant contre les hérétiques et contre leurs erreurs ces anathèmes.

Anathème à celui qui dit que le mariage n'est pas véritablement et proprement un des sept sacrements de la loi nouvelle et qu'il ne confère pas la grâce ;

Anathème à celui qui dit qu'il est permis aux chrétiens d'avoir plusieurs femmes en même temps ;

Anathème à celui qui dit qu'il n'y a pas d'autres empêchements que ceux du Lévitique et que l'Église ne peut pas dispenser ;

Anathème à celui qui dit que l'Église ne peut pas établir des empêchements dirimants ;

Anathème à celui qui dit que le mariage peut être rompu pour cause d'hérésie, de cohabitation fâcheuse ou d'absence affectée ;

Anathème à celui qui dit que le mariage contracté, non consommé, ne peut pas être annulé par la profession solennelle de religion ;

Anathème à celui qui accuse l'Église d'erreur, parce qu'elle refuse de dissoudre le mariage pour cause d'adultère ;

Anathème à celui qui dit qu'il ne se peut faire de séparation quant à l'habitation et quant à la couche ;

Anathème a celui qui permet le mariage aux ecclésiastiques promus aux ordres sacrés ;

Anathème à celui qui dit que le mariage doit être préféré à la virginité et au célibat ;

Anathème à celui qui taxe de superstition les temps réservés et les bénédictions et autres cérémonies ;

Anathème à celui qui dit que les causes matrimoniales ne ressortissent pas du juge ecclésiastique.

Suit un décret de réformation sur l'ordre régulier du mariage, prohibant les mariages clandestins ; puis un autre décret que nous résumons ailleurs.

Décrets disciplinaires.

56. Pour ne pas interrompre l'exposé des questions dogmatiques et pour ne pas introduire dans le tableau des décrets disciplinaires, une confusion regrettable, nous avons négligé jusqu'à présent d'en parler. Nous devons suppléer ici à cette omission et dresser des décrets disciplinaires de Trente, une table sommaire. Afin que le lecteur puisse plus facilement s'orienter dans ce dédale, nous reprenons l'ordre des sessions et nous consacrons, à chaque session, son alinéa historique.

Quoique le décret *De modo vivendi*, promulgué à la seconde session, ne soit pas, à proprement parler, un acte législatif, mais plutôt une exhortation, il exprime si bien la pure doctrine et les bonnes pratiques ; il s'inspire si exactement de l'Écriture sainte, des conciles et du *Corpus juris*, qu'il a fait loi depuis. Les conciles provinciaux, les assemblées du clergé, le concile du Vatican en refèrent à ce décret; il pourrait être invoqué également par les synodes diocésains.

A la IVe session décret sur la publication et l'usage des livres sacrés. Le concile *ad coercenda petulantia ingenia*, statue que personne ne doit se fier à sa prudence dans l'interprétation des Écritures, pour tout ce qui regarde la foi, les mœurs et l'édification des fidèles. En conséquence, les auteurs et les imprimeurs doivent, les uns soumettre leurs écrits à l'approbation des évêques, les autres prendre licence pour publier. On voit, par ce décret, quels livres le concile soumet au visa épiscopal, ce sont ceux qui se refèrent *ad sacram Scripturam*, le concile ajoute que l'examen s'en doit faire gratis. Il est depuis passé en loi, que cet examen, pour un ouvrage de contenance ordinaire, doit s'effectuer dans les trois mois, et que

le résultat des observations du juge, sans toucher à l'intégrité du manuscrit, doit se consigner sur des feuilles séparées et signées.

A la Ve session, décret en deux chapitres : 1° Sur l'institution des lecteurs de la sainte Écriture et des arts libéraux ; 2° sur les prédicateurs et les mendiants. Sur le premier point, le concile ordonne qu'il soit établi dans toutes les églises cathédrales et collégiales, un interprète autorisé des saintes Écritures, et, pour disposer les élèves à profiter de ses leçons, qu'on établisse encore un maître de grammaire qui enseigne gratuitement. On a satisfait à ce décret par les maîtrises et par l'institution des professeurs d'Écriture sainte, mais il ne parait pas qu'on ait conservé le lecteur en sainte Écriture, tel que le voulait le concile, non pas à côté, mais dans la cathédrale. — Sur le second point, le concile ordonne à tous ceux qui ont charge d'âme de prêcher *Diebus saltem dominicis et festivis solemnibus* ; il soumet à des peines ceux qui négligeraient pendant trois mois la prédication ; il mande aux évêques de réprimer le prédicateur qui serait propagateur d'erreur, ou cause de scandale, mais il demande aussi qu'on ne le vexe pas sur de fausses informations ; il invite à ne pas permettre la prédication aux étrangers sans s'être assuré s'ils sont de bonne vie et mœurs et retire la parole aux quêteurs.

A la VIe session, décret en cinq chapitres. Le premier, qui est un résumé admirable des anciennes dispositions des conciles, traite de la résidence des évêques, dont l'oubli a été autrefois si funeste à la France ; le second oblige à la même résidence les bénéficiers auxquels cette charge incombe et, s'ils s'absentent, veut qu'ils soient remplacés par un vicaire ; le troisième enjoint aux évêques de réprimer les excès des séculiers et des réguliers ; le quatrième oblige les évêques à la visite des églises, visite qu'ils peuvent faire aussi souvent qu'il paraîtra nécessaire, par eux-mêmes ou par leurs délégués ; le cinquième défend aux évêques de conférer les ordres et d'exercer les fonctions pontificales hors de leur diocèse.

A la VIIe session, décret en quinze chapitres. Le premier détermine, d'après une constitution d'Alexandre III, qui est capable du

gouvernement des églises cathédrales ; le second ordonne à ceux qui détiennent plusieurs cathédrales, de n'en garder qu'une ; le troisième statue la collation des bénéfices seulement aux personnes réunissant les qualités requises par Alexandre III et Grégoire X ; le quatrième veut que le détenteur illégal de plusieurs bénéfices en soit privé ; le cinquième, que ceux qui obtiennent légitimement plusieurs bénéfices-cures, montrent leurs dispenses à l'Ordinaire qui pourvoira au service de ces églises par la nomination d'un vicaire auquel il assignera une portion congrue ; le sixième explique quelles sont les unions valides de bénéfices et en révoque un grand nombre ; le septième porte que dans les bénéfices unis, les Ordinaires doivent faire la visite, nommer des vicaires même perpétuels, et leur assigner une portion de revenus dont il indique l'objet et les quotités possibles ; le huitième a trait aux réparations d'église et à la sollicitude des âmes ; le neuvième, aux consécrations qui se doivent faire sans délai ; le dixième décide que, pendant la vacance du siège, le chapitre ne donnera pas, dans l'année de vacances, des licences d'ordonner, des lettres dimissoires, etc ; le onzième refuse la faculté de promouvoir personne sans une juste cause ; le douzième déclare que la faculté *de non promovendo* ne doit pas excéder une année ; le treizième dit que les présentés à un bénéfice, sauf quelques exceptions, ne peuvent pas être admis sans examen ; le quatorzième détermine quelles causes civiles des exempts peuvent être connues par les évêques ; le dernier prescrit aux ordinaires de pourvoir à ce que les hôpitaux soient fidèlement administrés.

A la XIII[e] session, décret de réforme en huit chapitres. Le premier mande aux évêques de former les clercs à la charité avec prudence ; de les réprimer, en cas de faute, avec un juste tempérament de fermeté et de douceur et de leur refuser, après une juste condamnation, la faculté d'un frivole appel ; le second dit que pour les cas criminels où l'appel est admis, il doit se faire au métropolitain ou à l'un des évêques voisins ; le troisième ajoute que les actes de la première instance doivent être remis au prévenu appelant, dans les trente jours et gratuitement ; le quatrième expose la pro-

cédure à suivre pour la déposition des clercs gravement coupables ; le cinquième accorde à l'évêque la connaissance des grâces qui remettent une faute ou une peine ; le sixième défend de citer les évêques, sauf pour le cas d'interdit ou de déposition ; le septième détermine les qualités des témoins admissibles contre un évêque, et inflige une peine à ceux qui les accuseraient par haine, témérité ou cupidité ; le huitième réserve au Pape le jugement des causes graves contre les évêques.

A la XIVe session, décret de réforme contenant un préambule et quatorze chapitres. Le préambule porte que c'est, pour les évêques, un devoir d'*avertir* en cas de malversation, leurs subordonnés, surtout ceux qui ont charge d'âmes. Le premier chapitre porte des peines contre ceux qui montent aux ordres malgré défense, ou qui violent une suspense ou un interdit ; le second frappe l'évêque ordonnateur et le clerc ordonné, si ce dernier est soumis à un autre évêque et n'a pas reçu son *exeat* ; le troisième permet à l'évêque de suspendre ses clercs ordonnés par un autre, s'il ne les trouve pas capables ; le quatrième pose le principe qu'aucun clerc n'est exempt de la correction de son évêque, mais en dehors de sa visite ; le cinquième pose des limites aux privilèges de ceux qui ont permission de s'adresser à des juges particuliers ; le sixième porte une peine de suspense contre les clercs élevés aux saints ordres ou possesseurs de bénéfices, qui ne portent pas l'habit ecclésiastique ; le septième défend d'ordonner les homicides volontaires et permet en certain cas d'admettre les homicides par accident ; le huitième défend à tout évêque de punir des clercs non soumis à sa juridiction ; le neuvième prohibe l'union des bénéfices appartenant à deux diocèses ; le dixième ordonne de conférer aux réguliers des bénéfices réguliers ; le onzième dit que les clercs transférés d'un ordre à un autre doivent vivre dans le cloître, dans la discipline et deviennent incapables de bénéfices séculiers ; le douzième porte en loi que personne n'obtient le patronat que par fondation ou donation ; le treizième décide que, sous peine de nullité, la présentation du patron doit se faire à l'Ordinaire ; le quatorzième règle l'ordre futur des travaux du concile.

A la XVIII[e] session, appel du concile aux chrétiens, dans l'intérêt de la foi et des mœurs, pour le choix des livres à prohiber ou à permettre.

A la XXI[e] session, décret de réformes en neuf chapitres. Le premier chapitre défend aux évêques et à leurs ministres de rien recevoir pour la collation des ordres et conseille à leurs notaires de rien recevoir pour lettres dimissoires ou testimoniales, sauf, s'ils n'ont pas de traitement, une pièce de quarante sous; le deuxième écarte des saints ordres ceux qui n'ont pas de quoi vivre ; le troisième prescrit d'augmenter les distributions quotidiennes des fruits des bénéfices, loue la coutume de diminuer le revenu des non-résidents et punit les absents comme contumaces ; le quatrième veut que les sacrements soient administrés par un nombre suffisant de prêtres dans les grosses paroisses et excite à l'érection de paroisses nouvelles ; le cinquième décide que les évêques doivent faire des unions de paroisses dans les cas prévus par le droit ; le sixième demande qu'on donne, aux curés ineptes, des vicaires idoines et qu'on prive les scandaleux de leur bénéfice ; le septième commande aux évêques la réparation des églises réparables et la translation des églises qui ne peuvent être réparées ; le huitième prescrit aux évêques la visite annuelle des monastères tombés en commande et de tous les bénéfices ; le neuvième supprime l'usage de la cherche des aumônes, accorde aux ordinaires la publication des indulgences, et, pour éviter les soupçons fâcheux ou les scandales, décide que deux chanoines délégués recevront les offrandes des fidèles.

A la XXII[e] session, décret sur ce qu'il faut observer et éviter dans la célébration de la messe ; décret sur la concession du calice ; plus décret général en neuf chapitres : Le premier renouvelle les canons sur la vie et l'honnêteté des clercs ; le second énumère les qualités requises pour ceux qui doivent être préposés aux églises cathédrales ; le troisième s'occupe de la distribution du casuel ; le quatrième, de la condition de ceux qui sont nommés chanoines avant d'avoir été promus aux ordres sacrés ; le cinquième confère aux évêques l'examen des dispenses accordées *extra curiam ;* le

sixième dit qu'il faut une grande circonspection à commuer les volontés exprimées par testament ; le septième renouvelle le cap. *Romana* relatif aux procédures des tribunaux ecclésiastiques ; le huitième confie aux évêques l'exécution des volontés pieuses exprimées par donation entre vifs ou par testament, et la visite des lieux pieux, hôpitaux, collèges, confréries, pourvu qu'ils ne soient pas sous la protection immédiate des princes ; le neuvième enjoint aux administrateurs des lieux pieux de rendre compte de leur gestion à l'Ordinaire, s'il n'est pas stipulé autrement dans la fondation ; le dixième soumet à l'examen et au jugement les notaires épiscopaux ; le onzième décrète contre les envahisseurs des biens de l'Église et des lieux pieux, l'anathème.

A la XXIIIe session, chapitres de réforme en dix-huit chapitres : Le premier pourvoit au salut des âmes et réprime la négligence des curés, à résider dans leur paroisse ; le second dit que les évêques doivent se faire consacrer dans les trois mois et où ; le troisième que, sauf le cas de maladie, l'évêque doit conférer lui-même les ordres ; le quatrième, qui doit recevoir la tonsure ; le cinquième indique les pièces à présenter par ceux qui doivent être promus aux ordres mineurs ; le sixième exige l'âge de quatorze ans pour la collation des bénéfices ecclésiastiques et examine les conditions pour avoir les privilèges du for religieux. Le septième confie l'examen à des hommes experts dans le droit divin et humain ; le huitième dit comment et par qui chacun doit être promu aux ordres ; le neuvième statue que l'évêque ordonnant son familier, après trois ans de séjour, doit lui conférer un bénéfice ; le dixième que les prélats inférieurs et les chapitres ne doivent point conférer la tonsure, ni les ordres mineurs, ni des lettres dimissoriales ; le onzième règle les interstices entre les ordres à recevoir ; le douzième fixe l'âge pour les ordres majeurs et les conditions de dignité ; le treizième traite du sous-diaconat et du diaconat, de leurs fonctions, de l'impossibilité de les recevoir le même jour ; le quatorzième de la prêtrise et de ses devoirs ; le quinzième, de la nécessité de l'approbation épiscopale pour entendre les confessions ; le seizième écarte des ordres les inutiles et les vagabonds ; le dix-septième in-

dique la manière d'exercer dans les cathédrales ou les collégiales, les ordres mineurs ; le dix-huitième parle de la forme d'érection du séminaire, des deux commissions élues qui doivent assister l'évêque dans son gouvernement et des soins dont doivent être l'objet particulier ceux qui doivent être appelés aux cures importantes.

A la XXIVe session nous avons deux chapitres de réforme : l'un sur le mariage, l'autre sur le gouvernement général de l'Église.

Le chapitre sur le mariage compte dix chapitres. Le premier détermine la forme du mariage, les bans, les dispenses, la célébration en présence du pasteur et des deux témoins ; le second établit entre qui se contracte la parenté spirituelle ; le troisième renferme dans des limites certaines l'empêchement d'honnêteté publique ; le quatrière restreint au second degré l'affinité provenant de la fornication, le cinquième défend de contracter au degré défendu et indique comment on peut obtenir dispense ; le sixième sévit contre le rapt ; le septième prescrit la prudence dans le mariage des vagabonds ; le huitième punit de peines très graves le concubinat ; le neuvième défend au prince et aux magistrats séculiers de porter atteinte à la liberté des mariages ; le dixième prohibe en certains temps la solennité des noces.

Le chapitre de la réforme générale a vingt et un chapitres. Le premier règle le mode de création des évêques et des cardinaux ; le second impose l'obligation des conciles provinciaux tous les trois ans et du synode diocésain tous les ans ; le troisième établit la forme des visites prélatices ; le quatrième règle la prédication, les devoirs des prédicateurs et des auditeurs ; le cinquième, au sujet des causes criminelles contre les évêques, attribue les causes majeures au Pape et les causes mineures au concile provincial ; le sixième donne aux évêques le pouvoir d'absoudre des crimes, de dispenser des irrégularités et des suspenses ; le septième ordonne d'expliquer la vertu des sacrements avant de les administrer et d'expliquer les saintes Écritures pendant la messe ; le huitième soumet à la pénitence publique les pécheurs publics et institue un pénitencier dans les cathédrales ; le neuvième dit par qui doivent

être visitées les églises séculières qui n'appartiennent à aucun diocèse ; le dixième défend aux subordonnés de suspendre l'exécution de la visite ; le onzième dit que les titres honoraires et les privilèges particuliers n'ôtent rien au droit des évêques ; le douzième parle des qualités requises pour être chanoine et des devoirs à remplir dans un canonicat ; le treizième établit comment on doit pourvoir aux petites cathédrales et aux paroisses et des limites que les paroisses doivent avoir ; le quatorzième défend d'admettre quelqu'un à une possession de bénéfice avec faculté d'en employer les fruits à des usages qui ne seraient pas pieux ; le quinzième indique la manière de s'y prendre pour augmenter les maigres prébendes des églises cathédrales et des collégiales insignes ; le seizième détermine les devoirs du chapitre pendant la vacance du siège ; le dix-septième indique le mode de collation des bénéfices et s'oppose à la rétention de plusieurs ; le dix-huitième dit qu'après la mort du curé, l'évêque doit donner à la paroisse un vicaire jusqu'à ce que le successeur soit nommé après examen canonique et présentation régulière ; le dix-neuvième révoque les expectatives et les mandats de *providendo* ; le vingtième règle la procédure des tribunaux ecclésiastiques déjà déterminée précédemment par le rappel du chapitre *Romana* ; le vingt et unième conclut qu'il n'est rien changé au mode de traiter les affaires dans les conciles généraux.

A la dernière session, il y a également deux chapitres de réforme : l'un pour les maisons religieuses, l'autre pour la discipline commune.

Le chapitre sur les maisons religieuses a vingt-deux chapitres. Le premier astreint à la règle de leur profession les religieux et leurs supérieurs ; le second défend aux religieux toute propriété ; le troisième permet aux monastères la possession des immeubles, détermine le nombre de leurs membres et en défend l'érection sans la permission de l'évêque ; le quatrième défend de s'éloigner du monastère ou de se dérober, sans permission, à l'autorité du supérieur ; les absents pour cause d'étude doivent habiter dans les couvents ; le cinquième pourvoit à la clôture des religieux surtout hors

de ville ; le sixième règle la forme d'élection des supérieurs ; le septième s'occupe de l'élection et des qualités de l'abbesse ; il ne veut pas qu'une seule abbesse préside à deux monastères ; le huitième détermine le régime des monastères qui n'ont pas de visiteurs ordinaires ; le neuvième dit que les monastères de religieux immédiatement soumis au Saint-Siège doivent être régis par les évêques : que les autres doivent obéir aux députés des chapitres généraux ou à d'autres réguliers ; le dixième rappelle que les religieuses doivent se confesser et communier une fois par mois ; l'évêque doit leur donner un confesseur extraordinaire ; elles ne doivent pas garder chez elles l'Eucharistie, à moins d'avoir une église ouverte au public ; le onzième dit que l'évêque doit visiter les monastères où l'on a cure des personnes séculières et doit examiner ceux qui assument cette charge ; le douzième veut que les réguliers se conforment aux séculiers dans l'observation des censures épiscopales et des fêtes diocésaines ; le treizième confie à l'évêque le soin de terminer les disputes sur la préséance ; les exempts qui ne vivent pas en stricte clôture doivent être amenés aux processions publiques ; le quatorzième dit qui doit punir un régulier qui pèche publiquement ; le quinzième veut qu'on ne soit profès qu'à seize ans et après un an de noviciat ; le seizième veut qu'aucune renonciation ou obligation ne soit faite dans les deux mois avant la probation ; qu'après la probation, les novices soient admis ou exclus ; qu'il ne soit rien changé à la Compagnie de Jésus et que rien ne soit distrait des biens d'un novice en faveur du monastère avant sa profession ; le dix-septième demande qu'une jeune fille de douze ans qui veut entrer dans un monastère soit examinée une première fois par l'Ordinaire avant son admission, une seconde fois avant sa profession ; le dix-huitième veut que personne ne force ou n'empêche d'entrer dans un monastère et conserve les constitutions des religieuses pénitentes ; le dix-neuvième règle la procédure à suivre dans la cause de ceux qui abandonnent la profession religieuse ; le vingtième ordonne aux supérieurs non soumis aux évêques de visiter les monastères inférieurs, même ceux qui sont donnés en commende ; le vingt et unième prescrit que les

monastères soient conférés aux réguliers et que les chefs d'ordre ne soient plus à l'avenir donnés en commende ; le vingt-deuxième ordonne d'appliquer sans délai ces règles à la réforme des maisons religieuses. Si la France avait observé ce seul chapitre de réforme, ses destinées eussent été modifiées profondément. Faute de réforme canonique, les monastères tomberont d'abord sous l'impulsion de leur décadence propre, puis sous les coups des rois, des révolutionnaires et des mauvais évêques.

Le chapitre de réforme générale a vingt et un chapitres. Le premier recommande aux cardinaux et aux prélats la modestie dans le mobilier et la table et proscrit le népotisme ; le deuxième dit qui doit recevoir solennellement et expliquer les décrets du Concile ; le troisième recommande d'user avec prudence du glaive de l'excommunication ; de s'abstenir de censures là où une exécution réelle ou personnelle est possible et défend au magistrat civil de s'immiscer dans ces causes ; le quatrième marque ce que les évêques doivent faire dans les églises où il y a trop de messes à dire ; le cinquième défend de rien ôter aux choses bien établies et aux personnes qui ont des charges surérogatoires ; le sixième dit comment doit agir l'évêque pour la visite des chapitres exempts ; le septième supprime, pour les bénéfices, l'accès et le recez par droit héréditaire ; il ajoute comment, à qui et pour quelle cause il faut accorder un coadjuteur ; le huitième parle des administrations hospitalières et des moyens d'en écarter la négligence ; le neuvième est relatif au droit de patronat, ses preuves d'existence, son mode d'exercice ; le dixième parle des juges qui doivent être élus par le synode pour terminer brièvement les causes peu importantes ; le onzième prohibe divers louages des biens ecclésiastiques ; le douzième dit qu'il faut payer les dîmes en entier, excommunie ceux qui les ravissent et demande des secours pour les recteurs des églises pauvres ; le treizième décide que les églises, cathédrales et paroissiales, doivent recevoir le quart des offrandes admises aux funérailles ; le quatorzième prescrit la procédure contre les clercs concubinaires ; le quinzième dit que les fils illégitimes des clercs ne peuvent point être admis aux bénéfices ecclésiastiques ; le sei-

zième défend de convertir en bénéfices simples les bénéfices à charge d'âmes, le dix-septième demande aux évêques de recommander leur dignité par la gravité de leurs mœurs et de ne pas se conduire servilement avec les ministres des princes ; le dix-huitième prescrit d'observer fidèlement les canons et de n'en dispenser que validement, avec maturité et gratis ; le dix-neuvième punit le duel de peines très graves ; le vingtième recommande aux princes ce qui est de droit ecclésiastique ; le dernier veut qu'en tout soit sauve l'autorité du Siège Apostolique.

Enfin, il y a, pour cette session, une annexe relative aux indulgences, aux jeûnes, à l'index, aux livres liturgiques, aux suppliques, à la réception et à l'observance des décrets du Concile de Trente.

Telle est, dans son indication sommaire, la discipline du concile de Trente. On voit, par ce bref exposé, combien il serait important de l'inculquer aux nouvelles recrues du sanctuaire et combien utile à la religion, aux prêtres et aux fidèles, de l'observer dans les évêchés. Aussi bien c'est l'ordre du Concile, la volonté du Pape et la loi de l'Église.

Vingt-cinquième session.

57. La longueur des travaux, l'absence prolongée des évêques, la guerre et la peste commandaient de se hâter. Le Pape exhorta ses légats, sans nuire à la maturité de l'examen, à conclure le concile avec autant de promptitude que de sagesse. Les légats n'avaient pas besoin de cette recommandation, personne ne désirait plus vivement la clôture. Dès le jour qui suivit la session, ils convoquèrent les cardinaux de Guise et Madrucci, plus vingt-cinq évêques, et les prièrent de les aider à terminer le concile dans la prochaine session. C'était le vœu général : tout le monde applaudit, sauf l'ambassadeur d'Espagne. On conclut donc qu'il fallait avant tout s'appliquer à régler le reste des matières disciplinaires. Quant aux matières dogmatiques, il restait encore à définir les questions relatives au purgatoire, aux indulgences, au culte des saints, des reliques et des images ; comme les conciles antérieurs avaient suffisamment réglé, sur ces points, la croyance des peuples, on ne se préoccupa que de corriger les abus. On distribua

toutes ces matières à différentes commissions et presque immédiatement on la formula en décrets. Les Pères exprimèrent leur avis avec tant de concision que trois jours après tout était fini. La réformation des Princes avait été remplacée par une monition paternelle de Pie IV. Don Barthélemy des Martyrs demanda l'adjonction de trois chapitres sur l'emploi des revenus épiscopaux, sur les dîmes possédées par les laïques et sur l'excommunication. Au chapitre des réguliers, le cardinal de Lorraine fit l'éloge des institutions monastiques. On eut à lutter jusqu'à la fin contre l'ambassadeur d'Espagne, qui mourut peu après d'une pleurésie, à la suite d'une partie de plaisir. Enfin la vingt-cinquième session fut célébrée le 3 décembre 1563. Jamais un plus beau jour ne s'était levé sur l'assemblée ; il éclairait enfin les derniers travaux des Pères et illuminait de sa splendeur les résultats de leurs efforts. L'évêque de Sulmone célébra la messe ; le coadjuteur de Famagouste prononça le discours de clôture. On lut les décrets. « On décida de remettre aux délibérations du pape, dit Milledonne, le travail du catalogue des livres prohibés, ainsi que celui du catéchisme, du missel et du bréviaire. Il fut dit que les rangs donnés à des ambassadeurs tant ecclésiastiques que séculiers ne pourraient porter aucun préjudice à quelque prince que ce fût. Il fut aussi publié que le concile avait eu pour but de remédier aux hérésies présentes, qu'il allait se déclarer clos, avec avertissement aux princes d'en faire observer les décrets et que s'il advenait quelques difficultés après tous les soins qu'avait pris ce concile de remédier à tant de maux, le synode avait confirmé que le Pape, avec le conseil de ceux qu'il désignerait dans les Etats où il serait besoin, ou encore avec un concile général, y porterait tout remède pour la gloire de Dieu et la paix de l'Église. Le synode voulut ensuite que tous les décrets prononcés sous Paul III et Jules III fussent lus, après quoi fut publiée la fin du concile et la confirmation en fut demandée au Pape par l'entremise des cardinaux légats[1]. »

58. Nous donnons ici, en son entier, le discours de clôture, pro-

[1] *Journal du Concile de Trente*, p. 180.

noncé par l'évêque de Nazianze, Ragazzoni : c'est un résumé fidèle et éloquent des opérations de la grande assemblée : « Ecoutez, peuples, prêtez l'oreille, vous tous habitants de la terre. Le concile de Trente depuis longtemps commencé, quelquefois interrompu, toujours harcelé par les plus violentes contradictions, arrive enfin, par un bienfait singulier du Tout-Puissant, et à la grande satisfaction du monde entier, au bout de sa glorieuse carrière. Enfin il brille sur le peuple chrétien, ce jour où le temple du Seigneur ébranlé par des mains impies, est réparé et rétabli sur ses bases ; ce jour où le vaisseau de l'Église rentre au port, après avoir essuyé les plus longues et les plus furieuses tempêtes. Plût au Ciel, Très Révérends Pères, que les infortunés pour qui vous avez surtout entrepris une navigation si pénible eussent voulu monter avec vous sur le même navire ! Plût au ciel que ceux qui ont été l'objet de nos travaux, eussent voulu contribuer avec nous à la restauration de ce grand édifice ! aucun regret ne viendrait se mêler à la joie commune. Du moins, nous n'avons aucun reproche à nous faire.

» Nous avons placé le siège du concile à l'entrée de l'Allemagne, et, pour ainsi dire, sur le seuil de leurs maisons. Nous ne nous sommes point environnés de troupes, pour ne pas leur donner lieu même de soupçonner que Trente ne serait pas pour eux un séjour libre. Nous leur avons accordé un sauf conduit tel qu'ils l'avaient eux-mêmes conçu et demandé. Nous les avons longtemps attendus ; nous n'avons jamais cessé de les prier, de les solliciter de venir s'éclairer au flambeau de la vérité. Ils n'ont pas voulu se rendre : mais nous n'avons pas moins, ce me semble, pourvu à leurs besoins spirituels. En effet, il y avait deux choses à faire pour guérir ces esprits malades : expliquer, confirmer, séparer de toute sorte d'erreur la doctrine de la foi catholique et vraiment évangélique, dans les points qu'ils révoquent en doute, et rétablir la discipline ecclésiastique, dont le rétablissement, s'il faut les en croire, leur a servi de prétexte pour se séparer de nous. Or, nous avons fait l'un et l'autre, autant qu'il a dépendu de nous, autant que la condition des temps pouvait le comporter.

» Au début de ses travaux le saint concile, après avoir fait une

profession publique de sa foi selon la louable coutume de nos Pères, énuméra avec autant de prudence que de piété, les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament qu'il fallait recevoir, approuva et désigna une traduction certaine du grec et de l'hébreu, afin de prévenir toutes les difficultés qu'auraient pu susciter les diverses versions de l'Écriture. Par ces premiers actes le concile établit la base de ses opérations et l'autorité sur laquelle il devait appuyer la sanction de ses décrets.

» Attaquant ensuite l'hérésie dans son principe et dans la cause de sa force, le concile porta sur les sources (*initiis*) de la corruption de la nature humaine, des décrets qu'avouerait la vérité, si elle s'exprimait par elle-même. Puis il traita de la justification, grande question qui a été défigurée par les hérétiques de tous les temps, et définit cette matière de manière à détruire ces pernicieuses opinions dont elle avait été entourée, et à rétablir ce dogme dans toute son intégrité. Par ce décret, marqué de l'admirable empreinte de l'Esprit-Saint, et le plus important peut-être qui ait jamais été porté, presque toutes les hérésies sont condamnées et détruites, comme les ténèbres sont dispersées par la lumière du jour : il brille tellement de l'éclat de la vérité que personne ne peut plus le méconnaître.

» Suivit l'importante discussion sur les sept divins sacrements de l'Église, d'abord sur tous en général, puis sur chacun d'eux en particulier. Or, qui ne sait avec quelle précision, avec quelle clarté, avec quel soin, et surtout avec quelle vérité ces mystères ont été définis? Qui est celui qui ne verrait pas dans ce savant décret ce qu'il doit croire ou rejeter? Qui pourra douter désormais de la vertu et de l'efficacité des sacrements, puisqu'il est si manifeste que nous fûmes alors puissamment assistés de cette grâce que les sacrements confèrent aux fidèles?

« Joignez à ces décrets ceux qui furent ensuite portés sur le saint sacrifice de la messe, sur la communion sous les deux espèces, et sur le baptême des enfants. En publia-t-on jamais de plus saints, de plus utiles, et ne dirait-on pas qu'ils sont plutôt venus du ciel qu'ils ne sont sortis de la main des hommes? Nous complète-

rons tout à l'heure ce magnifique ensemble de doctrine par le décret sur les indulgences, le purgatoire, le culte, l'invocation, les images et les reliques des saints ; et non seulement nous confondrons les calomnies de l'hérésie, nous rassurerons encore la conscience des fidèles.

» Voilà, Très-Révérends Pères, ce que vous avez fait pour les vérités qui appartiennent au salut ; vous n'avez rien négligé en ce point de ce que les temps exigeaient de nous. Mais vous avez encore pourvu aux abus qu'on avait vu s'introduire dans la discipline, et l'avez ramenée à son antique pureté. Ainsi vous avez écarté des choses saintes toute superstition, tout gain sordide ; vous en avez interdit la célébration aux prêtres vagabonds, inconnus ou criminels ; vous avez voulu qu'il s'offrît dans des sanctuaires consacrés par la religion, et non dans des maisons profanes ; vous avez banni du temple du Seigneur, les chants, les symphonies du théâtre, les promenades, les entretiens, les affaires.

» Vous avez donc prescrit à chaque degré de la hiérarchie de telles lois qu'elles n'épargnent aucun abus.

» Vous avez enlevé certains empêchements de mariage qui donnaient l'occasion de violer les lois de l'Église, et prévenu d'un autre côté les abus qui pourraient résulter de la facilité d'obtenir des dispenses. Que dirais-je des mariages clandestins ? Oui, je suis convaincu que quand même il n'y aurait pas eu tant d'autres raisons pour convoquer le concile, il aurait dû se réunir pour régler cette seule affaire. Elle était grave et générale ; il n'y avait pas un coin dans le monde que n'eût infesté le fléau de la clandestinité, et il importait pour s'arrêter, qu'une assemblée solennelle réunît ses efforts et ses conseils. Ainsi, Très Révérends Pères, par votre saint décret, vous avez fermé la porte à des crimes aussi énormes qu'innombrables, et pourvu sagement à l'administration de la république chrétienne.

» Bientôt vous compléterez votre œuvre en condamnant les abus qui défigurent l'enseignement et la pratique de l'Eglise sur les indulgences, sur le culte et l'invocation des images et les reliques des saints.

» Vous avez accompli avec le même soin et le même succès la tâche que vous vous étiez imposée de réformer la discipline.

» Désormais donc l'ambition ne supplantera plus la vertu dans les fonctions ecclésiastiques ; et ceux qui y seront élevés, serviront le bien du peuple, et non leurs propres intérêts. Ils ne seront au-dessus des autres que pour répandre sur eux plus de biens.

» La parole du Seigneur sera annoncée plus souvent et expliquée avec plus de soin.

» Les évêques resteront au milieu de leurs troupeaux et veilleront sur eux, et les autres pasteurs des âmes ne sortiront point des devoirs qui leur seront imposés.

» Désormais plus de ces privilèges à la faveur desquels quelques hommes menaient une vie criminelle, ou enseignaient de fausses doctrines : tous les crimes seront châtiés, aucune vertu ne restera sans récompense.

» Vous avez pourvu par de sages mesures à la subsistance des prêtres pauvres, chacun d'eux sera appliqué à une église, à un emploi qui lui assurera un honnête entretien.

» L'avarice, le plus indigne de tous les vices, sera bannie de la maison du Seigneur ; et les sacrements ne seront point conférés à prix d'argent.

» On réunira de petites églises, on divisera les plus grandes, selon que l'exigeront les intérêts spirituels des peuples et la nécessité de l'administration.

» Les quêteurs de profession, qui par leur cupidité, déshonoraient l'Eglise et promenaient le scandale avec eux, n'exerceront plus leur profession au détriment de la religion. Et je m'en félicite avec vous, car c'est cette profession qui servirait d'occasion et de motif aux maux dont nous sommes affligés, qui nous en apporterait toujours de nouveaux.

On rendra à Dieu un culte plus pur et plus digne ; et ceux qui sont spécialement consacrés à son service, imiteront sa sainteté. Je bénis surtout cette institution, destinée à devenir un séminaire de dignes ministres du Seigneur, à former, dès leur enfance, les mœurs et l'esprit des candidats du sacerdoce.

» Que dirai-je de plus ? les synodes provinciaux rétablis : les visites pastorales réduites à une modestie apostolique et ramenées à l'utilité des peuples ; le gouvernement et l'instruction de leurs troupeaux facilités aux pasteurs, les expiations publiques remises en usage ; l'hospitalité prescrite aux ecclésiastiques et aux établissements publiques ; une règle admirable prescrite pour la collation des cures ; la pluralité des bénéfices abolie ; la défense de transmettre comme en héritage les biens de l'Eglise ; une règle et des bornes prescrites pour les excommunications ; l'ordre de juger les causes en première instance dans les lieux où elles s'élèvent ; les combats singuliers interdits ; un frein puissant mis à la cupidité, à la licence, à la luxure de tous, de ceux en particulier qui sont voués au service des autels ; de nobles avertissements donnés aux rois et aux grands de la terre ; et tant d'autres mesures aussi sages, ne disent-elles pas assez, Très Révérends Pères, que vous avez parfaitement accompli une grande œuvre ?

» Souvent des conciles se sont rassemblés pour définir les dogmes de notre foi et décréter la réforme des mœurs ; mais je ne sais si aucun a rempli cette mission avec plus de soin et de clarté que celui de Trente. Toutes les nations catholiques, surtout pendant la dernière période, y ont envoyé des évêques et des ambassadeurs. Et quels hommes ! leur savoir est immense, leur expérience consommée, leur génie vaste, leur piété exemplaire, leur vue innocente. Ils sont venus en si grand nombre, que, eu égard aux malheurs de notre siècle, ils ont formé le concile le plus nombreux qui se soit jamais tenu. Dans cette auguste assemblée, tous les désordres ont été découverts et attaqués, rien n'y a été dissimulé : les arguments et les raisons de nos adversaires y ont été produits, examinés avec tant de soin qu'on aurait dit qu'il s'agissait de leur cause, et non de la nôtre. Certaines questions ont été mises trois et quatre fois en discussion, souvent elles ont été vivement agitées ; et ces débats ont eu pour résultat d'éprouver la force de la vérité, comme le feu éprouve l'or pur. Quelle épreuves aurait pu subir une question, si tous avaient eu le même sentiment ?

» Telle a été la marche, telle a été l'œuvre du concile ; je re-

grette, encore une fois, qu'il ne l'ait pas accomplie avec le concours de ceux pour qui il s'était principalement rassemblé ; mais en leur absence, il a aussi bien pourvu à leur salut que s'ils eussent été présents. Qu'ils lisent avec l'humilité qui convient à des chrétiens, les décrets de foi que nous avons portés ; et si la lumière brille à leurs yeux, qu'ils ne se détournent point pour ne pas la voir ; s'ils entendent la voix du Seigneur, qu'ils n'endurcissent pas leur cœur. S'ils veulent rentrer dans le sein de l'Eglise dont ils se sont séparés, ils y seront reçus, qu'ils n'en doutent point, avec autant de clémence que d'empressement.

» Mais le principal moyen, Très Révérends Pères, de nous concilier les esprits des dissidents, c'est de retenir dans leur devoir ceux qui professent notre foi ; c'est de veiller dans nos Eglises, à l'exécution des décrets que nous avons portés dans ce concile. Qu'importent les meilleures lois, si elles restent muettes ? La vie et la doctrine de Jésus-Christ Notre-Seigneur ne nous offrent-elles pas la plus sainte règle que nous puissions desirer ? Nos Pères n'ont-ils pas porté, eux aussi, des décrets orthodoxes et de sages règlements ?... Mais il faut que nous soyons nous-mêmes des lois vivantes ; que notre vie soit une règle à laquelle les autres puissent conformer leurs actions et leur conduite ; il faut que chacun se persuade que le bien de la chretienté dépend du soin qu'il y apportera.

« Ce devoir, que nous avons dû nous proposer dans notre œuvre nous est imposé d'une manière plus rigoureuse encore pour l'avenir. Car, si, à l'exemple de Jésus, notre maître et notre Sauveur, nous devons agir avant d'enseigner quelle excuse pourrions-nous alléguer, si nous refusions d'agir après avoir enseigné ? Que penserait-on de nous, si nous transgressions les préceptes que nous avons donnés ? Il convient que les Pères brillent de la sainteté du concile; que leur vie reflète l'innocence et l'intégrité de ses préceptes ; que leur foi soit ferme comme la sienne. Et nos peuples, qui nous attendent avec tant d'impatience, ne se sont résignés à notre absence que dans l'espoir que nous réparerions par l'ardeur et la pureté de notre zèle, le temps que nous avons dû leur dérober. Cet espoir,

j'en suis convaincu, ne sera point trompé : dans vos diocèses, comme ici, Très Révérends Pères, vous satisferez à ce que Dieu et les hommes attendent de vous.

» Et maintenant rendons de grandes et immortelles actions de grâces à ce Dieu grand et immortel qui, au lieu de nous traiter comme le méritaient nos péchés et nos iniquités, nous a donné, de préférence à tant d'autres qui désirèrent notre bonheur, de voir et de célébrer ce jour de triomphe et de joie, au milieu des applaudissements du monde chrétien. »

Les acclamations finales.

58. Lorsque toutes les opérations du concile furent terminées, le cardinal Morone appela les bénédictions du ciel sur les membres du concile et dit : « Révérendissimes pères, après avoir rendu des actions de grâces à Dieu, allez en paix. » Tous répondirent : Ainsi-soit-il. A ces mots, une joie immense éclata dans l'assemblée ; les Pères se lèvent spontanément de leur place, nous témoignent, par des larmes et des embrassements mutuels, leur bonheur commun. Dans leur allégresse, ils bénissaient avec effusion le moment qui terminait le concile commencé depuis plus de dix-huit ans, poursuivi au milieu de tant de difficultés, ils se félicitaient d'avoir accompli un si grand ouvrage, malgré tant d'obstacles et souhaitaient que l'Eglise pût en retirer tout le bien qu'ils avaient voulu lui garantir. C'est au milieu de ces enthousiasmes que furent entonnées plutôt que récitées, les acclamations qui avaient coutume de terminer les anciens conciles. Jamais peut-être elles n'avaient retenti plus solennelles, plus vives et plus joyeuses. Les Pères, en faisant ces acclamations, exprimaient leur joie par des gestes animés, par le ton d'une voix émue et par le feu du visage. « Si vous aviez vu, dit un témoin oculaire, les Pères répondre par leurs paroles, leurs larmes, et par leurs regards étincelants au chant triomphal des acclamations, vous vous seriez cru transporté dans le séjour des bienheureux[1]. » Qu'on se figure dans un temple splendidement décoré et resplendissant de lumières, plus de deux cent cinquante prélats, revêtus de leurs habits pontificaux, les uns

[1] Servant. ap. RAYNALDI, ad. ann. 1563, n° 217.

répondant aux acclamations en chœur harmonieux, les autres élevant vers le ciel leurs mains tremblantes de bonheur; plusieurs se couvrant le visage de leurs mains pour réprimer leurs larmes et étouffer leurs sanglots; quelques-uns prosternés à genoux et répandant devant Dieu les sentiments de reconnaissance qui oppressaient leur cœur; d'autres enfin muets de stupeur, d'admiration et de joie. Le cardinal de Lorraine, auteur des acclamations, dominait, du haut de la chair, ce céleste spectacle, et en faisait le plus bel ornement. Les accents de sa voix sonore, la majesté de ses traits, de son port et de son maintien, le feu de ses regards, la dignité de toute sa personne, la grandeur de son nom contribuèrent à donner à cette cérémonie une solennité qu'elle n'eût peut-être jamais dans aucun autre concile.

Le cardinal de Lorraine : Au très saint pape Pie, Notre-Seigneur et Pontife de la sainte Eglise universelle, longues années et mémoire éternelle !

Les Pères : Seigneur Dieu, conservez pendant de longues années le Très Saint Père à votre Eglise.

Le cardinal de Lorraine : Paix du Seigneur, gloire éternelle et félicité dans la lumière des saints aux âmes des bienheureux Souverains Pontifes Paul III et Jules III, par l'autorité desquels a été commencé ce saint concile général.

Les Pères : Que leur mémoire soit en bénédiction !

Le cardinal de Lorraine : Que la mémoire de l'empereur Charles-Quint et des rois sérénissimes qui ont promu et protégé ce saint concile universel, soit en bénédiction !

Les Pères : Ainsi soit-il ! Ainsi soit-il !

Le cardinal de Lorraine : Au sérénissime empereur Ferdinand, toujours auguste, orthodoxe et pacifique, à tous nos rois, républiques et princes longues années.

Les Pères : Seigneur, conservez le pieux et chrétien empereur; roi des cieux, gardez les rois de la terre, conservateurs de la vraie foi.

Le cardinal de Lorraine : Aux légats du Siège Apostolique ro-

main et président de ce concile longues années et grandes actions de grâce !

Les Pères : Grandes actions de grâces. Le Seigneur les récompense !

Le cardinal de Lorraine : Aux révendissimes cardinaux et aux illustres ambassadeurs !

Les Pères : Grandes actions de grâces ! longues années !

Le cardinal de Lorraine : Aux très saints évêques, vie et heureux retour dans leurs Eglises !

Les Pères : Aux hérauts de la vérité, mémoire perpétuelle, à l'assemblée orthodoxe longues années !

Le cardinal de Lorraine : Le saint et sacré concile œcuménique de Trente, conservons-en la foi, observons-en toujours les décrets.

Les Pères : Confessons-la à jamais, gardons-les toujours !

Le cardinal de Lorraine : Nous croyons tous ainsi, nous pensons tous de même, nous y souscrivons tous d'un commun accord, d'une même affection.

Les Pères : Ainsi nous croyons, ainsi nous pensons, ainsi nous souscrivons.

Le cardinal de Lorraine : Attachons-nous à ces décrets et rendons-nous dignes des miséricordes et de la grâce du premier et du grand prêtre souverain Jésus-Christ, Dieu, par l'intercession de Notre-Dame, la sainte mère de Dieu, toujours Vierge, et de tous les saints !

Les Pères : Qu'il en soit ainsi ! qu'il en soit ainsi ! Amen ! Amen.

Le cardinal de Lorraine : Anathème à tous les hérétiques !

Les Pères : Anathème ! Anathème !

Après que tous les cœurs émus eussent ainsi épanché leurs sentiments, les présidents, selon la formule ordinaire, requirent tous les Pères, sous peine d'excomunication, de souscrire ou approuver par acte public, avant de se séparer, toute la teneur des décrets du concile. Cet acte ayant été dressé par les notaires, à la réquisition des promoteurs, le cardinal Morone,premier légat, entonna l'hymne de louanges, que tous chantèrent en chœur. Puis il se tourna vers

les Pères, répandit sur eux ses bénédictions, et leur dit : Allez en paix. Tous répondirent : Amen.

§ III. CONFIRMATION ET RÉCEPTION DU CONCILE DE TRENTE

60. Les décrets du concile, réunis et authentiqués par les notaires et les secrétaires, furent souscrits par cent-cinquante-cinq prélats : d'abord par les quatre légats et les deux cardinaux ; ensuite par trois patriarches, vingt-cinq archevêques, cent soixante-huit évêques, trente-neuf procureurs d'évêques absents, sept abbés et sept généraux d'Ordres religieux. L'abbé de Clairvaux et l'abbé de Cluny approuvèrent purement et simplement les décrets de foi ; mais se déclarèrent prêts à se soumettre aux décrets de réformation. A la formule : *J'ai souscrit*, tous ajoutèrent le mot *Definiens*, en *définissant* : excepté les procureurs qui n'avaient pas eu droit de suffrage. Deux jours après, les ambassadeurs présents donnèrent aussi, selon le rang accordé à chacun par l'usage, leur approbation et signature, mais dans deux registres différents : l'un contenait l'acceptation des ambassadeurs ecclésiastiques, c'est-à-dire des ambassadeurs de l'Empereur, roi des Romains, du roi de Pologne, du duc de Savoie, du duc de Florence et du grand-maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Dans l'autre était l'acceptation des ambassadeurs du Portugal et de Venise. L'ambassadeur du clergé suisse et celui des cantons catholiques présentèrent leur acceptation, chacun dans un écrit particulier. Les ambassadeurs français qui, par boutade plutôt que par raison, s'étaient retirés à Venise, ne revinrent point à Trente pour signer les actes du concile ; le cardinal de Lorraine, avec qui ils avaient eu ordre de s'entendre, les suppléa dans cette occasion. « Au nom du Seigneur, dit il, l'illustrissime Charles de Lorraine, cardinal-prêtre... voyant que les ambassadeurs du roi très chrétien, absents et empêchés, n'ont point assisté à la conclusion du saint concile, ce qu'ils auraient certainement fait si le roi très chrétien eût pu savoir à temps le jour de ladite conclusion, déclare qu'il fait et dit ce que lesdits ambassadeurs,

[illegible]

s'ils eussent été présents, auraient fait et dit, affirmant en même temps qu'il le fait et dit d'après l'intention du roi très chrétien. » Ladite acceptation fut enregistrée dans les actes, en présence du secrétaire du concile, de Nicolas Psaulme, évêque de Verdun, de Gabriel de Lenoncourt, évêque d'Évreux, de Charles d'Angennes, évêque du Mans et de plusieurs autres. Le comte de Lune seul ne souscrivit qu'avec réserve de l'assentiment du roi d'Espagne. Cependant les secrétaires et les notaires du concile donnaient aux actes de l'assemblée l'ordre et l'arrangement dont on leur avait laissé le soin. Leur travail est terminé par ce soupir de piété et de satisfaction : Louange à Dieu !

Réception à Rome.

61. La joie des Pères de Trente, remplit bientôt l'Église entière. A Rome, Pie IV, dans le consistoire du 12 décembre, invita le sacré collège à célébrer avec lui la conclusion du concile ; trois jours après, la ville, répondant à la joie de son Pontife, se portait en procession de la basilique de Saint-Pierre à la Minerve pour rendre grâce à Dieu et puiser au trésor des indulgences. Pendant que les légats Navagero et Hosius portaient, à leurs églises, les bienfaits de leur ministère, Morone et Simonetta venaient déposer, aux pieds du saint Père, les actes du concile. Quelques officiers de la cour romaine entreprirent de faire mettre à la conformation des corrections ou des restrictions ; mais le Pape et sa cour résistèrent à ces susceptibilités qui n'étaient peut-être pas sans fondement, mais qu'il était plus sage d'étouffer. Pie IV n'attendit même pas la confirmation solennelle des décrets, pour en poursuivre l'exécution. Dans le consistoire du 30 décembre 1563, après avoir témoigné sa gratitude aux Légats, qui avaient dirigé les affaires du concile avec tant de zèle, de constance et d'habileté, il chargea les cardinaux Morone et Simonetta de veiller à ce que rien d'étranger ou de contraire aux décisions de cette sainte assemblée, ne se fît dans les consistoires ni à la cour ; il exigea du dataire une attention spéciale, afin que le Pape, à cause de ses nombreuses occupations, ne fût pas exposé à faire inconsidérément des concessions, qui pourraient offenser ou scandaliser ceux qui ne connaîtraient pas les dispositions de son cœur. « Portant plus loin encore, dit le P. Prat,

le respect pour les décrets du saint concile de Trente, Pie IV intima à tous les évêques, l'ordre de se rendre dans leurs diocèses, et aux cardinaux qui, ayant renoncé à leurs églises, s'en seraient réservé l'administration, celui de la laisser à l'évêque, avec une portion congrue des revenus ; il déclara que son intention était de fonder un séminaire à Rome et un autre à Bologne, pour hâter, par son exemple, l'établissement de semblables institutions dans tous les diocèses ; et, afin que l'épiscopat fut, plus qu'auparavant, honoré par ceux qu'on y élèverait, il commit aux chefs des trois Ordres du Sacré-Collège, le soin de s'informer avec le cardinal rapporteur, de la vie, des mœurs et de la doctrine des candidats ; enfin il adjoignit, aux deux légats, les cardinaux Cicala, Vitelli et Borromeo, pour aviser ensemble aux moyens de procurer, aux décrets du concile, la confirmation la plus valide et l'exécution la plus entière[1]. »

Confirmation de Pie IV.

62. La confirmation ne se fit pas attendre. Les cardinaux Morone et Simonetta en firent la demande solennelle, au nom de tous les Pères, dans le consistoire du 26 janvier 1564 ; le souverain Pontife, après avoir lu le décret par lequel le concile lui demandait son approbation, et pris l'avis du Sacré-Collège, répondit aux deux légats : « Déférant volontiers à la demande qui nous est faite par les légats, au nom du concile œcuménique de Trente, d'en confirmer les décrets, Nous, par autorité apostolique, après en avoir mûrement délibéré avec eux, confirmons toutes les choses en général et chacune en particulier, qui ont été décrétées et définies dans ledit concile, tant sous Paul III et sous Jules III, d'heureuse mémoire, que sous notre pontificat, et ordonnons qu'elles soient reçues et inviolablement observées par les fidèles chrétiens, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il. » Pie IV publia ensuite la bulle *Benedictus Deus* pour notifier *Urbi et Orbi* cette confirmation. Dans cette bulle, publiée avec la solennité ordinaire, le Pontife fait brièvement l'histoire du concile, dit les vicissitudes, les soins, les travaux et le zèle des Pères, la sollicitude des légats, la liberté

[1] *Hist. du Concile de Trente*, t. II, p. 316.

laissée à tous, quoique trois Papes aient concouru à l'œuvre commune, et enfin la confirmation qu'il a, lui, Pie IV, sur la demande des Pères, accordée, le Pontife ajoute : « Nous mandons, en vertu de la sainte obéissance, et sous les peines portées par les saints canons et autres plus graves, telles qu'il nous plaira de les établir, à tous et à chacun de nos vénérables frères, les patriarches, archevêques, évêques et autres prélats de l'Église, de quelque rang, état ou dignité, qu'ils soient, même ceux qui sont honorés de la qualité de cardinal, qu'ils observent fidèlement lesdits décrets et statuts, dans leurs églises, villes ou diocèses, soit en jugement, soit hors de jugement, et qu'ils aient soin de les faire inviolablement observer par les peuples respectivement commis à leur sollicitude, en ce qui pourra les regarder, employant contre les rebelles et les contumaces, quels qu'ils soient, les sentences, les censures et les autres peines ecclésiastiques, contenues dans ces mêmes décrets, nonobstant toute appellation, et recourant même, s'il le faut, au bras séculier. » Ensuite le Pape adjure les princes chrétiens de prêter concours bénévole, et en cas de besoin, force aux évêques ; il défend, sous peine d'excommunication de commenter ou annoter les décrets du concile, même pour leur donner plus de force ou en favoriser l'exécution ; puis il conclut : « Que si l'on trouve quelque chose d'obscur ou dans les termes ou dans le sens des décrets... qu'on ait recours au siège apostolique, d'où les fidèles doivent recevoir leur instruction et dont le saint concile lui-même a reconnu l'autorité avec autant de respect. Car nous nous réservons de résoudre et de décider les difficultés et les droits qui pourraient s'élever sur ces décrets ; conformément à la décision prise par le saint concile ; et nous sommes disposés, comme il se l'est justement promis de Rome, à pourvoir au besoin de toutes les provinces, de la manière qui nous paraîtra la plus commode. Et, en attendant, nous déclarons nul et de nul effet, tout ce qui pourrait être fait ou entrepris contre les présentes dispositions, par qui que ce soit, de quelque autorité que ce pusse être, sciemment ou par ignorance[1]. »

[1] *Bullar. Roman.* Collec. Cherub. t. II, p. 111.

En confirmant le concile, Pie IV ne fixait pas l'époque où commençait l'obligation de l'observer ; par une seconde bulle, il détermina que cette obligation commençait à partir du 1er mai 1564, et, par un *motu proprio* du 2 août, il confia, à une congrégation de dix cardinaux, le soin de veiller à l'exécution du concile.

63. Tant de précautions ne suffisaient pas encore à la sollicitude de Pie IV : le 13 novembre, il fulmina deux nouvelles bulles pour remplir l'intention des Pères de Trente et assurer l'observation des décrets. L'une regardait les gradués des universités et ceux qui devaient prendre des titres ; l'autre s'adressait plus spécialement aux ecclésiastiques tant séculiers que réguliers. Le Pape ordonnait à tous d'émettre une profession de foi publique, conformément aux prescriptions du concile et dans les circonstances indiquées par les deux bulles. « C'est pourquoi, dit la première bulle, désirant donner la pureté de la foi pour base nécessaire aux sciences et à la doctrine qu'on apprendra ou qu'on enseignera et secourir l'inexpérience de la jeunesse, que l'amour de la nouveauté entraînerait dans de perfides hérésies, de notre propre mouvement, science certaine et plénitude de puissance apostolique, nous statuons et ordonnons ce qui suit : « Désormais aucun docteur, maître, régent, ni autre professeur d'un art ou d'une faculté quelconque, soit ecclésiastique, soit laïque, séculier ou régulier dans quelque université, dans quelque collège public que ce soit, ou ailleurs, ne pourront obtenir une chaire ordinaire ou extraordinaire de lecteur, ni retenir celle qu'ils auraient déjà obtenue, ni professer publiquement ou en particulier, de quelque manière que ce soit, la théologie, le droit canon et civil, la médecine, la philosophie, la grammaire ou les autres arts libéraux, ni avoir ou donner des leçons dans les facultés de ce genre, dans quelque ville, place ou lieux que ce soit, même dans les églises, dans les monastères et les couvents des Réguliers. » La bulle continue énumérant ceux qu'elle oblige ; ensuite le souverain Pontife défend, sous peine d'interdit aux ecclésiastiques, de quelque prééminence qu'ils jouissent dans l'Eglise ; et sous peine d'excommunication *latæ sententiæ* aux laïques, de quelque rang qu'ils soient, même aux rois et aux

Nouvelles bulles.

princes, de contrevenir aux dispositions de ces bulles ou d'en empêcher l'exécution ; et déclare nulles les réceptions, les promotions, les élections que ne précéderait pas la condition exigée. » En somme le Pontife romain voulait donner pour base, à l'enseignement public, l'unité des doctrines catholiques ; par l'unité des doctrines, il assurait l'union des esprits et la solidité des mœurs ; par les mœurs et les convictions, il prémunissait l'ordre public contre les assauts de la corruption et les tumultes de l'hérésie. Pie IV voulait épargner, aux Etats, tous les malheurs de l'impiété ; en remplissant son devoir de Pontife, il faisait seul, en Europe, de la grande politique.

De la réception des decrets.

64. Comment furent reçus, dans les diverses provinces de la chrétienté, les décrets du concile de Trente ? Le souverain Pontife avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour donner l'exécution la plus prompte et la plus complète aux décisions portées à Trente. Parmi les princes, quelques-uns, mais pas tous, imitèrent son empressement et sa sollicitude. Le roi de Portugal et le gouvernement de la république de Venise accueillirent immédiatement, avec autant de joie que de docilité, les décrets ainsi que la bulle de confirmation et en prescrivirent l'observance la plus stricte dans tous les pays de leur dépendance. La Pologne, où pourtant l'hérésie avait tout d'abord assez profondément pénétré, ne s'en montra pas moins résolue et soumise. Les hésitations de l'archevêque Ucange, primat du royaume, ne purent arrêter l'assentiment de cette fidèle nation. Sous les encouragements du cardinal Hosius et par la conduite habile du légat Commendon, Sigismond, son roi, fit recevoir sans réserve et publier dans la diète de Varsovie tous les décrets du concile. La cour et le conseil d'Espagne, à la suite de plusieurs délibérations et après avoir entendu l'avis de divers syndics, décidèrent de recevoir purement et simplement le concile et d'y ajouter seulement quelques limitations dans l'usage, afin de ne point blesser les droits du roi et ceux du royaume. Le cardinal de Granvelle appuya particulièrement dans le sens de cette dernière réserve. Les Pays-Bas ne se soumirent pas aussi facilement que les autres provinces de la dépendance du roi d'Espagne. Ils opposèrent une assez forte

résistance à l'édit de Philippe II prescrivant à la duchesse de Parme, régente de Flandre, de faire exécuter les décrets du concile. Les évêques et les universités envoyèrent immédiatement leur adhésion à l'édit royal et donnèrent leurs encouragements et leur plus entier concours. Mais les conseils des provinces, et le conseil d'État particulièrement, s'élevèrent avec chaleur contre quelques-uns des décrets disciplinaires et prièrent la gouvernante de refuser l'admission. Cette résistance, à laquelle se mêlaient à la fois des éléments politiques et des répugnances religieuses, et qu'appuyait de tous ses efforts, avant de passer dans le camp ennemi le prince d'Orange, n'arrêta pas la duchesse de Parme. Elle donna l'ordre de publier et de faire publier, dans toutes les églises, le saint concile de Trente ; mais en même temps, pour adoucir et tempérer l'opposition qu'il rencontrait, elle posait quelques réserves, elle déclarait que, pour le bien et le repos du pays, et pour éviter tous les debats et contradictions, il ne fallait rien innover et changer en tout ce qui concerne les règles, droits, hauteurs et prééminences de Sa Majesté, ses vassaux, états et sujets, spécialement en l'endroit de la juridiction royale, du droit de patronage laïque, des dîmes des gens séculiers, de la superintendance des magistrats sur les hôpitaux ; que Sa Majesté entend n'être rien dérogé en ces choses, non en intention de contrevenir au concile, mais pour le mieux effectuer et mettre en exécution selon les qualités et nature du pays, à laquelle l'exécution doit être accommodée. En Allemagne quelques difficultés moins considérables qu'on eût pu le craindre, se produisirent. Les princes protestants gardèrent presque tous un silence dédaigneux. Plusieurs ministres de la confession d'Augsbourg firent une protestation dont on tint peu de compte. Les plus vives attaques eurent lieu au moyen d'écrits satiriques et de pamphlets. Quelques catholiques mêmes se laissèrent entraîner à ces exemples. Les évêques toutefois déployèrent une grande fermeté ; ils se servirent entièrement de la puissance qu'ils possédaient encore. Le cardinal d'Augsbourg amena à la soumission tous ces diocésains. L'empereur Ferdinand et son gendre, le duc de Bavière, profitant des circonstances, firent appel au Pape pour lui demander, en confor-

mité avec l'autorisation que lui en avait donnée par avance le concile, d'accorder à leurs sujets la permission de la communion sous les deux espèces et du mariage des prêtres, ou du moins de la réadmission dans l'Eglise des prêtres mariés. Ils alléguaient l'importance de ces concessions pour maintenir ou faire rentrer une partie de l'Allemagne dans le sein de l'Eglise catholique. Ils appuyaient leurs réclamations sur un mémoire fortement rédigé par des théologiens allemands. Le Pape, après avoir consulté un grand nombre de prélats, crut devoir accorder quelque satisfaction aux vœux des souverains d'Allemagne. Il leur fit la concession du calice sous certaines conditions déterminées ; et cette grâce, accueillie avec de vives démonstrations de joie, ramena immédiatement un grand nombre d'hérétiques. Mais il fut et dut rester inflexible sur la question du mariage des prêtres. Trop de raisons qu'il est inutile de rappeler s'opposaient à ce qu'il pût changer à cet égard l'antique discipline de l'Eglise ; et d'ailleurs les Pères du concile avaient fermement maintenu le principe par les canons IX et X de leur vingt-quatrième session. Ferdinand eut à peine le temps, avant de mourir, de voir l'accomplissement de ses désirs. Son fils et son successeur, Maximilien, avait montré jusque-là pour le catholicisme des dispositions douteuses ; mais, en présence des concessions du Pape, il ne s'opposa plus à l'acceptation du concile. Les provinces héréditaires de l'Autriche, si fidèles de tout temps à l'Eglise, reçurent avec grande vénération les décrets, et s'y attachèrent comme à leur règle de foi et de discipline. Et la réformation fut ainsi, à l'exception d'un point relatif aux bénéfices, acceptée de toute l'Allemagne catholique.

De la réception en France sous Charles IX.

65. Les nations catholiques avaient reçu le concile de Trente. Seule la France s'obstinait à ne pas l'admettre, du moins quant à la discipline. « Les calvinistes, dit le P. Prat, blasphémaient contre un concile qui avait condamné leurs erreurs et menaçaient le gouvernement de nouveaux excès, s'il voulait y soumettre la conscience publique. Catherine de Médicis et le conseil du roy n'avaient qu'une religion politique et craignaient d'irriter les protestants. Les Parlements s'étaient arrogé, sur le clergé, une espèce de pontificat

qu'ils ne voulaient point céder à l'autorité de l'Église. Ces trois partis, d'accord sur ce point, se liguèrent contre le concile de Trente, et firent, pour en empêcher la publication, des efforts odieux[1]. Notons ici que la réception, dont il s'agit, n'est relative qu'à la validité civile des décrets du concile. Ces décrets, pour valoir dans l'Église et au for de la conscience chrétienne, n'avaient besoin que d'être signés par le concile et promulgués par le Pape, dans les formes voulues : nous savons qu'ils répondent à ces exigences de légalité. Nous verrons en outre, qu'ils furent acceptés par le clergé et par les fidèles membres de l'Église. En sorte que les décrets de Trente possèdent, *ad abundantiam juris*, tout ce qui peut offrir des gages de validité. La réception par le pouvoir civil, dont il s'agit en ce moment, n'a pour objet que de faire valoir les décrets dans l'État, de les accepter comme lois et de prêter main-forte à leur observation, soit en écartant les obstacles à leur application, soit en punissant les infracteurs rebelles. Or, les Papes, dans leur sollicitude paternelle, s'efforçaient d'en procurer la réception solennelle dans les églises de France. Charles IX, ou Catherine de Médicis elle-même, semblait disposée à suivre l'exemple des princes chrétiens, mais le roi ne persévéra pas longtemps dans ce sentiment, s'il était sincère. Au reçu d'une lettre de son ambassadeur Du Ferrier, il prétexta d'abord de l'atteinte portée aux principes de l'Église gallicane ; puis sa mère en appela aux princes chrétiens, qui ne partagèrent pas ses ombrageuses craintes. On eut pu interroger les évêques, conseillers naturels du pouvoir en matière de religion, et d'autant plus recevables qu'ils avaient, dans l'Etat, un caractère politique. On aima mieux recevoir les conseils spontanés du *Jurisconsulte de France et de Germanie*, Charles du Moulin, qui mit en forme les mensonges, calomnies, assertions extravagantes, impiétés et bévues historiques de Calvin. Dumoulin fut réfuté savamment par Pierre Grégoire. Sur quoi, Pie IV envoya, en France, Prosper de Sainte-Croix et Louis d'Antinois, pour presser Catherine. Catherine allégua d'abord l'absence

[1] *Hist. du Concile de Trente*, t. II, p. 355.

de bulle confirmatoire ; puis la crainte d'exciter les protestants à la résistance et la défense de donner en commende, les bénéfices des réguliers, enfin l'état agité du royaume. En 1567, l'assemblée du clergé ajouta, mais inutilemeut, ses supplications aux plaintes du Pape. Pie V réitéra les demandes de Pie IV, sans plus de fruit. Grégoire XIII, qui monta sur le trône pontifical en 1572, déploya un zèle égal, l'épiscopat s'unit à ses efforts, ils échouèrent devant les factions et les troubles qu'avait fait naître la politique bâtarde de Catherine de Médicis. Au milieu des divisions du royaume, le successeur de Charles IX, Henri III, oublia le concile ; il sembla même que dès lors, on se prit à la résolution d'en convoquer un autre, et à toutes réquisitions, il était invariablement répondu qu'on maintiendrait l'état de choses, jusqu'à ce qu'on pût tenir un concile *bon*, *libre* et *général*. Grâce à cet échappatoire hypocrite, les protestants eurent franches coudées ; un évêque même, Montluc de Valence, leur prêta aide. Les choses en vinrent à ce point, qu'aux Etats généraux de Blois, malgré les bonnes dispositions du clergé, on se tint à quelques mesures vagues, à peu près sans rapport avec les dispositions du concile. Le nom d'Église gallicane était, pour la malheureuse France, un prétexte pour écarter le concile de Trente et se confiner dans le particularisme destructeur qui perdra tout dans l'avenir.

L'opposition s'accentue.

66. Pendant que les Etats délibéraient à Blois, les partis se fortifiaient et s'obstinaient de plus en plus dans les idées d'opposition. Il paraissait convenu à la cour, que le concile de Trente n'avait été ni bon, ni libre, ni légitime, ou qu'il était insuffisant pour guérir les maux de la religion. Alarmé de ces tendances, l'épiscopat résolut de tenter, à l'assemblée de Melun, de nouveaux efforts. Les prélats qui y furent députés, partageaient la sollicitude de leurs vénérables collègues et la témoignèrent en toute occasion : mais ils trouvèrent dans les Chapitres, des susceptibilités qui entravèrent leur zèle. Dans la séance du 22 juin 1579, le promoteur appela l'attention des assistants sur trois questions, savoir :

1° Si, pour opérer cette réformation, on devait faire de nouveaux décrets ;

2° Si on voulait se conformer à la réformation prescrite par le concile de Trente, et, pour cela, en demander la publication ;

3° Si l'on aimait mieux s'en tenir aux articles de Blois, fondés, en partie sur ceux du concile de Trente. Avant qu'on abordât ces questions, Guillaume de Taix, au nom des chanoines, demanda des explications et déclara que si l'on voulait attaquer les exemptions des Chapitres, il protesterait. A cette déclaration, les évêques comprirent que l'opposition devenait plus vive et rassurèrent les Chapitres ; mais d'autres, plus perspicaces, voyant des périls que ces assurances ne pouvaient conjurer, firent des objections contre le concile même : ils représentèrent qu'il contenait plusieurs choses contraires aux libertés de l'Église gallicane, aux droits de la couronne et aux lois du royaume ; qu'il assujettissait tout au Saint-Père, qu'il le mettait au-dessus du concile : Ils ajoutaient que le Parlement s'opposait à la publication. Il fut répondu en peu de mots : que la supériorité du Pape sur le concile n'avait point été décidée à Trente, que si le concile n'avait point abrogé certains indultes que s'attribuait le Parlement, cette cour n'empêcherait point de le publier ; qu'on satisferait aux difficultés, en modifiant le concours avant de le recevoir. Nous voyons ici le gallicanisme, encore jeune, avec ses contradictions et ses abaissements. Les gallicans avouaient que le concile de Trente avait été œcuménique ; ils en admettaient la doctrine sans restriction. Or, selon eux, un concile général est au-dessus du Pape ; il est l'oracle suprême et infaillible de l'Église universelle Comment de simples particuliers, docteurs, doyens, chanoines ou autres croient-ils s'opposer à un concile ? Comment une Église particulière peut-elle rejeter les décisions de l'Église universelle, représentée, selon son aveu, par un concile œcuménique ? Le concile, disaient les opposants, est au-dessus du Pape ? mais eux, sont-ils au-dessus du concile ? Non, apparemment, et cependant ils refusaient de le recevoir : c'était élever bien haut leurs prétentions. Mais le concile avait déclaré le Pape au-dessus de lui ; c'était son droit, presque son devoir ; si vous le reconnaissez infaillible, de quel droit vous inscrivez-vous en faux contre ses décisions ? Pour soutenir des préjugés d'école ou des prétentions de

corps, ces hommes se mettaient au-dessus du Pape, du concile, de l'Église universelle, et leur gallicanisme n'était qu'un pseudonyme du protestantisme.

Conciles de Cambrai et de Besançon.

67. Pendant que l'État rechignait, les provinces ecclésiastiques acclamaient le concile de Trente. Le deux premières à le faire valoir furent les deux métropoles, non-soumises encore à la royauté française, Besançon et Cambrai. Le concile provincial de Cambrai est du mois d'août 1565. Maximilien de Bergues, premier archevêque de Cambrai, tint ce concile. Il avait pour but de relever cette nouvelle dignité d'archevêque, contestée par l'archevêque de Reims, On y vit les évêques de Tournai, d'Arras, de Saint-Omer et de Namur, ainsi que l'évêque de Chalcédoine, vicaire-général de Cambrai. On lit à la tête des actes de ce concile, une profession de foi, après laquelle on trouve vingt-deux titres ou articles, divisés en plusieurs chapitres ou canons. Ces chapitres traitent, non par manière d'exposition doctrinale, mais en forme législative, des livres hérétiques, suspects et défendus ; des leçons de théologie dans les chapitres et dans les monastères ; des écoles ; des séminaires ; de la doctrine et de la prédication de la parole de Dieu ; du culte, des cérémonies et de l'office ; de la vie et de l'honnêteté des clercs ; de l'examen et des curés et des évêques ; de la résidence ; de la visite ; du pouvoir et de la juridiction ecclésiastique ; des dîmes, offrandes et portions congrues ; du purgatoire ; des monastères d'hommes et de femmes ; des saints, des images, des reliques et des indulgences. On termina ce concile par une confirmation et acceptation des décrets du concile de Trente, pour lesquels même on fit un formulaire qui fut signé de tous les assistants. Le concile de Besançon fut tenu en 1571. Claude de la Baume, archevêque de cette ville, depuis cardinal, avait reçu de Pie V, au sujet de la réception des décrets de Trente, de graves reproches. Pour effacer sa négligence, le prélat convoqua un concile, qui eut pour objet principal, la promulgation du concile de Trente. En même temps, il proposa à son clergé, en présence du concile provincial, les statuts synodaux de ses prédécesseurs, modifiés d'après la nouvelle discipline établie par le dernier concile général. Les statuts syno-

daux de Besançon furent imprimés alors pour la première fois.

68. Les évêques du royaume tinrent d'autres conciles ; le premier en date fut celui de Rouen. Après en avoir conféré avec le Souverain Pontife, le cardinal de Bourbon convoqua, en 1580, le concile de sa province ; l'objet de cette convocation était, en attendant sa publication civile, de recueillir, en faveur du peuple chrétien, les fruits du concile de Trente ; surpris par une grave maladie, le cardinal dut proroger la réunion au 23 avril 1581. Ce jour-là, tous les suffragants, excepté l'évêque de Coutances, qui se fit représenter par son vicaire général, et tous les autres ecclésiastiques qui, de droit ou d'usage, devaient assister au concile, se trouvèrent réunis à Rouen, autour de leur métropolitain. L'archevêque les exhorta instamment à travailler, d'un accord unanime, pour rendre à l'Église la splendeur qu'elle reçoit de la sainteté de la doctrine, de la sévérité des mœurs et de l'observation de la discipline. Les Pères jurèrent d'abord la profession de foi de Pie IV, puis s'occupèrent avec zèle de ces trois points. Le concile de Trente, objet de leur réunion, fut toujours l'oracle qu'ils consultèrent, la source où ils puisèrent leurs décrets, l'autorité à laquelle ils demandèrent appui. Enfin, par supplique, ils demandèrent au roi la publication légale du concile de Trente. Le branle une fois donné, la plupart des métropolitains suivirent. Le 2 janvier 1583, le cardinal Louis de Guise, archevêque de Reims, convoqua le concile de sa province, dans l'intention formellement exprimée d'obéir au concile de Trente et d'en faire exécuter les décrets. Ses suffragants Charles de Coucy, évêque de Soissons, Valentin du Glas, évêque de Laon, Nicolas Fumée, évêque de Beauvais, Cosme Clausse, évêque de Châlons, Geoffroy de la Marthonie, évêque d'Amiens, Claude d'Angennes de Rambouillet, évêque de Noyon, répondirent avec empressement à l'appel de leur métropolitain. L'évêque de Senlis confia à un procureur, le soin de partager, en son nom, le zèle et les travaux de ses collègues. La première résolution qu'ils prirent, ce fut de croire et d'observer inviolablement les décrets dogmatiques du concile de Trente. Dans leurs délibérations sur la réforme de la discipline dans leurs diocèses, ils suivirent les décrets du

Autres conciles.

même concile, avec un accord que ne troublèrent point les protestations ou les réserves des députés des chapitres et des monastères. Le conseil provincial qui se tint la même année à Bordeaux, sous la présidence de Prévost de Sansac, montra pour le concile de Trente un respect encore plus profond. Il en consacra les décrets, qu'il inséra quelquefois intégralement dans ses actes ; il ordonna l'usage du Bréviaire, du Missel et du Catéchisme, publiés par Pie V, conformément au vœu du concile de Trente ; enfin il procéda, dans son œuvre avec une sagesse qui excitèrent l'admiration reconnaissante de Grégoire XIII. On remarqua le même esprit, sinon le même courage, dans le concile de la province de Tours, qui se tint tout après celui de Bordeaux. Les Péres préludèrent à leurs délibérations par la profession de foi de Pie IV, et, fidèles au concile de Trente, ils arrêtèrent les décrets et règlements que réclamaient les besoins de leurs églises. Ensuite ils les adressèrent au Souverain Pontife, par une lettre collective, éternel monument de leur piété et de leur dévouement à la Chaire Apostolique. L'année suivante, les évêques de la province de Bourges imitèrent un si noble exemple. En personne et par procureur, sous la présidence d'un illustre métropolitain, Renaud de Beaune, ils professèrent aussi la foi du concile de Trente et, dans toutes leurs délibérations, s'inspirèrent de son esprit. Le concile provincial tenu à Aix, en 1584, fit encore une plus large part au concile de Trente ; non-seulement il en professa la foi, mais il en admit encore les décrets de réformation et en prescrivit l'observation à la province. Enfin il résolut d'en demander au roi la publication solennelle dans tout le royaume, pour remédier aux maux de l'Eglise et de la France, et aux malheurs plus grands que lui réservait l'avenir. Des conciles dans le même esprit et pour le même but se célébraient, à Toulouse, en 1590, à Narbonne en 1609, à Sens en 1612. Les actes de ces conciles, les statuts des synodes diocésains qui furent portés ensuite, les anciens rituels, les manuels d'administration des sacrements étaient généralement rédigés selon les décrets de Trente. Pour leur malheur et pour le nôtre, les évêques toutefois conservèrent certains usages abrogés par Trente et en introduisirent plusieurs au-

tres, tantôt se conformant aux anciennes ordonnances de nos rois, tantôt prenant des initiatives qu'ils croyaient permises à leur piété. Mais, en droit, d'après la bulle de Pie IV, la discipline de Trente, mise à jour par les constitutions des Papes et les décisions des congrégations romaines est obligatoire pour tous les évêques, pour tous les prêtres, pour tous les fidèles : « *Omnia et singula*, auctoritate apostolica confirmavimus, *ab omnibus* Christi fidelibus suscipienda et conservanda esse decrevimus. »

Motifs de la résistance royale.

69. Après la célébration de ces conciles, le clergé ne cessa de revenir à la charge. En 1582, l'assemblée générale, par l'organe de l'archevêque de Bourges, fit de nouvelles instances ; dans sa réponse, le roi promit de réfléchir. Les conférences de Fontainebleau en fournissaient l'occasion ; le roi les rompit. De son côté, le nonce du Pape ne se laissait point décourager par les supercheries politiques contre lesquels avaient échoué ses efforts. Pour contrecarrer ses instances, le chancelier pria Duplessis-Mornay de composer, contre le Concile de Trente, un pamphlet capable de détruire l'effet que les raisons du nonce auraient pu produire sur le faible esprit du roi. Mornay, se disant catholique romain, publia un *Avertissement sur la réception et la publication du Concile de Trente*. Dans cet écrit frauduleux, ce sectaire ne se bornait pas à dissuader le roi de le publier, il s'efforçait encore d'en dégouter le Parlement, le clergé, le peuple, la France entière. Par une argumentation pleine d'artifices et de mensonges, il représentait au roi que ses prédécesseurs avaient eu souvent des querelles avec Rome ; que les Papes avaient toujours empiété sur les attributions des rois ; que ces prétentions, cause de malheurs fréquents, seraient consacrées par la publication du Concile ; que le roi abdiquerait son pouvoir en faveur du Pape ; que le Pape d'ailleurs ne poursuivait cette publication avec tant d'instances que pour troubler le royaume, favoriser Philippe II et partager avec lui en France l'autorité souveraine. Mornay n'avait pas besoin de presser le Parlement de s'opposer à la réception du Concile ; sa tendance schismatique ne laissait rien à désirer. Aux Universités, à la Sorbonne, à toutes les églises, il rappelle que ce Concile a blessé leurs opinions, notamment sur la ques-

tion de la supériorité du Pape sur le Concile. Quant à la nation en général, l'auteur tente de l'effrayer par la menace d'une guerre civile et la prévision de beaucoup d'autres maux. A tous ces griefs, Mornay en ajoutait bien d'autres relatifs au clergé, à la noblesse et au tiers. Le clergé, selon lui, avait à se plaindre du Concile, parce qu'il n'avait point respecté ses privilèges. La noblesse devait le rejeter, parce qu'il lui enlevait des titres de patronages ou en diminuait le crédit. Le peuple ne devait pas le recevoir, parce qu'il conservait l'Ordre ecclésiastique en possession des décimes et que si le Concile était reçu,les étrangers ne voudraient plus venir en France pour s'y livrer au commerce. Telles étaient les raisons de Duplessis-Mornay ; ce pamphlétaire officieux déduisait exactement les motifs d'opposition du roi, de son conseil privé et du Parlement.

Nouveaux efforts pour la réception.

70. On ne saurait trop admirer la persévérance du clergé. Malgré l'opposition de cette faible cour, plus ou moins dupe des Calvinistes, les évêques insistent encore, en 1583, à l'assemblée bisannuelle de l'ordre et aux États généraux. La Sorbonne déclare qu'on doit recevoir purement et simplement le Concile de Trente tout entier. Les évêques proclament que le clergé en poursuivant près du gouvernement, la publication légale du Concile de Trente, ne demande pas l'exercice d'un droit, mais l'accomplissement d'un devoir ; et qu'un Concile œcuménique est indépendant du pouvoir séculier. Le clergé supplia vainement. Les cours souveraines s'opposèrent à la réception, sous prétexte que plusieurs décrets ne s'accordaient pas avec les libertés de l'Église gallicane : « Mais, dit le cardinal Gousset, reçus ou non par les parlements, les décrets d'un concile œcuménique n'en sont pas moins obligatoires ; ils ne cessent pas d'être lois de l'Église parce que la puissance temporelle refuse d'en faire des lois de l'Etat. Le secours que l'Eglise sollicite du pouvoir politique, pour l'exécution de ses lois, est certainement utile, très utile à la religion ; mais ce n'est point de cet appui, quelque puissant qu'il soit, que les saints canons tirent leur autorité. » — Les évêques français ne pouvant rien obtenir du pouvoir, ne cessèrent pas en effet, autant que le permettait l'opposition des

parlements, d'exécuter dans leurs diocèses respectifs, les décrets du Concile, non seulement pour le dogme, mais encore pour la discipline du clergé et du peuple chrétien. En 1615, les prélats de l'assemblée du clergé, après une longue conférence, d'un consentement unanime, arrêtèrent la résolution suivante : « Les cardinaux, archevêques, évêques, prélats et autres ecclésiastiques soussignés, représentant le clergé de France, assemblés par la permission du roi au couvent des Augustins à Paris, après avoir mûrement délibéré sur le sujet de la publication du Concile de Trente, ont unanimement reconnu et déclaré, reconnaissent et déclarent être obligés, par leur devoir et conscience, de recevoir, comme de fait ils ont reçu et reçoivent ledit concile, promettant de l'observer, autant qu'ils peuvent, par leurs fonctions et autorité pastorale et spirituelle, et pour en faire une plus ample, plus solennelle et plus particulière réception, sont d'avis que tous les conciles provinciaux des provinces métropolitaines de ce royaume doivent être convoqués et assemblés dans chaque province, dans les six mois au plus tard, et que messeigneurs les archevêques et évêques absents en doivent être suppliés par lettre de la présente assemblée, conjointe aux copies du présent acte, pour et afin qu'en cas que quelque empêchement retardât l'assemblée desdits conciles provinciaux dans les temps susdits, le concile sera néanmoins reçu ès synodes diocésains premier et suivants et observé par lesdits diocèses : ce que tous les prélats et ecclésiastiques soussignés ont promis et juré de procurer et de faire effectuer de tout leur possible[1]. »

71. Que penser finalement de cette question ? Le saint concile de Trente est respecté parmi nous à l'égal de ces grands conciles dont un Pape disait : « Je révère les quatre premiers conciles comme les quatre Evangiles. » En ce qui regarde d'abord la règle immaculée de la foi, les décrets dogmatiques, qui n'avaient pas besoin d'être reçus pour valoir, ont été effectivement reçus en France. Je le prouve par les autorités suivantes : De la réception des décrets dogmatiques.

1° Les assemblés du clergé. — Douze assemblées du clergé ont

[1] *Exposition des principes de droit canonique*, p. 387.

reçu solennellement le concile de Trente quant à la doctrine. En voici le nom et la date : Remontrances à l'assemblée de Melun en 1579 : orateur, Pontac, évêque de Bazas ; Remontrances de la même assemblée : orateur, Nicolas l'Angelier, évêque de Saint-Brieuc ; Remontrances à Paris, en 1585 ; orateur, Claude d'Angenne, évêque de Noyon ; nouvelles remontrances la même année ; orateur l'Angelier, de Saint-Brieuc ; Remontrances en 1586 ; Remontrances en 1596 ; orateur, Claude d'Angenne de Rambouillet, évêque du Mans ; Remontrances en 1598 ; orateur, François de la Guesle, archevêque de Tours ; Remontrances 1608 ; orateur, André Frémiot, archevêque de Bourges ; Remontrances en 1615 ; orateur, Armand du Plessis, évêque de Luçon, depuis cardinal de Richelieu. Je dis que ces assemblées ont reçu et approuvé la doctrine du Concile de Trente ; car elles en demandent la publication, pour que ces décrets soient en tous lieux la règle de foi ; de plus, elles n'insistent jamais que sur la discipline, parce que la doctrine est à couvert ; et enfin si nos évêques n'avaient pas admis les décrets dogmatiques du Concile, ils eussent fait implicitement profession d'hérésie. Lorsque ces assemblées parlent incidemment de la doctrine, elles s'expriment ainsi : « Concile œcuménique, universel,... auquel l'Esprit-Saint a parlé par sa lumière,... dont les décisions sont aux hérésies ce que la hache de Phocion était aux harangues des orateurs. » La Compagnie sans en excepter un seul membre, reconnaît que « le Saint-Esprit a présidé à ce sacré concile général, qu'il y a prononcé des oracles, qu'il en a inspiré, dicté toutes les résolutions... qu'elle embrasse cette doctrine, qu'elle en fait profession publique, que, sans hérésie, impiété, blasphème, elle ni autre n'en peut parler autrement, ni la proposer en d'autres termes.

2° Les conciles provinciaux. — Depuis la clôture du concile jusqu'à 1624, il a été tenu en France dix conciles provinciaux, où la doctrine de Trente a été reçue, comme il paraît par les preuves suivantes : 1° Tous leurs décrets sur le dogme et la discipline sont extraits du Concile de Trente. 2° Tous hormis le premier, font la profession de foi de Pie IV et ordonnent qu'elle sera souscrite par tous les bénéficiers, comme gage de la pureté de leur foi. Or, cette

profession de foi énonce en termes formels l'acceptation de la doctrine de Trente : « Omnia à sacrâ synodo Tridentina tradita, definita et declarata, indubitantur recipio. » Enfin sur la doctrine même de Trente, ils s'expriment ainsi : « C'est la règle et le formulaire de la foi, sur laquelle tous les pasteurs doivent dresser toutes leurs instructions... Là toutes les erreurs des derniers temps sont retranchées par des définitions claires... Nous voulons que tous les pasteurs se procurent un exemplaire de ce concile, pour y voir, comme dans un miroir, la condamnation de toutes les erreurs qui ont déchiré l'Eglise, l'exposé des vérités qu'ils doivent enseigner et des erreurs qu'ils doivent fuir. »

3° La profession de foi des évêques et des bénéficiers. — La preuve de leur adhésion au concile de Trente, c'est la profession de foi de Pie IV, qu'ils ont tous souscrite. Si, dès l'origine, le concile de Trente avait été souscrit par tous les évêques du monde catholique, quel opiniâtre oserait résister à ses décrets ? Quand est-ce que le consentement commun, qui donne tant de force aux décrets de l'Eglise, se serait manifesté avec plus d'éclat ? Or, la chose est véritable : il n'y a pas d'évêque qui n'ait souscrit ce formulaire : les archives de Rome en font foi. Depuis trois siècles, la signature de ce formulaire est une loi pour tous les évêques, pour tous les bénéficiers. On n'exagère donc rien en disant que ce concile est signé par tous les titulaires de bénéfices et par tous les évêques qui, depuis trois siècles, occupent les sièges apostoliques.

4° Les Universités. — En 1567, la Faculté de Théologie de Paris, que les autres révèrent comme la reine des académies savantes, députait au roi Charles IX, les docteurs Lepelletier, grand maître de Navare, Emeric de Courcelles, Jacques Fabre, Guillaume de Forma pour solliciter près de ce monarque, la publication du Concile de Trente. En 1586, le clergé de France consulte la Sorbonne sur la question suivante : « Peut-on, dans une profession de foi qu'on exige des hérétiques qui reviennent à l'Eglise, ne pas faire mention expresse des décrets du Concile de Trente et de la promesse d'obéissance au Pape, ou bien adoucir cette promesse ? » La Sorbonne répond que l'abjuration des hérétiques exige l'adhésion au concile de

Trente et la promesse formelle d'obéissance au Pape, sans réserve, *absque moderatione*. En 1576, la Faculté de Théologie de Paris avait eu, avec l'évêque de cette capitale, un démêlé dont Maldonat avait été le sujet et la cause. La faculté avait adhéré au Concile de Bâle; et conformément à la trente-sixième session de ce conciliabule, elle professait l'Immaculée Conception comme un dogme de la foi catholique. Maldonat, d'ailleurs très zélé pour cette croyance, ne croyait pas cependant que Marie se tînt pour honorée par des hommages que lui rendaient des docteurs de la foi, contre les règles de la bonne théologie. C'est pourquoi, il opposa le concile de Trente au concile de Bâle, et la définition du même concile de Trente à la déclaration des docteurs de Paris. Emportée par son zèle pour l'honneur de Marie et du concile de Bâle, la Faculté censure Maldonat; celui-ci se pourvoit devant l'évêque de Paris. Sentence de l'official qui excommunie la Faculté et le syndic nommément; appel de la Faculté au Pape par une lettre où elle rend cet hommage au concile: « N'est-ce pas une accusation intolérable, de nous voir traduits comme des ennemis du Concile, nous qu'on a vus si souvent faire auprès des rois et des grands du royaume, pour la réception de ce concile, des prières et des supplications importunes, sans que des refus si désagréables aient pu lasser notre persévérance [1]. »

5° L'aveu des rois et des cours souveraines. — Henri III répondit au nonce du pape Grégoire XIII, qui le pressait de faire publier le concile de Trente, qu'il ne fallait point de publication pour ce qui est de la foi, que c'était chose gardée dans tout le royaume [2]. On lit dans l'*Histoire de France* du président Hénault, à l'an 1563, ce fait remarquble: « Sitôt que le cardinal de Lorraine fut de retour du Concile, on envoya quérir les présidents de la cour et gens du roi, pour voir les décrets du Concile; ce qu'ils ont fait: et la matière mise en délibération, le procureur général proposa au conseil que, quant à la *doctrine*, ils n'y voulaient toucher, et tenaient toutes choses quant à ce point, pour *bonnes et saines*, puisqu'elles étaient

[1] D'ARGENTRÉ, *Collectio judiciorum*, t. I, p. 446.
[2] LOUET, *Recueil d'arrêts*, t. II, p. 120.

déterminées en concile général et légitime ; quant aux décrets de la police et réformation, y avaient trouvé plusieurs choses dérogeant aux droits, et prérogatives du roi et privilèges de l'Église gallicane, qui empêchaient qu'elles ne fussent reçues ni exécutées. » Un de nos plus savants magistrats, l'avocat général Bignon dans un plaidoyer imprimé à la fin des *statuts synodaux* de Henri Arnauld, évêque d'Angers, s'exprime ainsi : « Le concile déclare péché la détention du bénéfice sans résider. C'est un point de foi qu'il décide ; en quoi portant il ne peut y avoir d'exception ni réserve, non plus que de prétexte sous ombre de publication solennelle ou de vérification non nécessaire en telle matière. » — Toutes les fois que les magistrats motivent leur refus de publier le concile, c'est la discipline qu'on met en avant, sa contrariété avec les droits du roi, les privilèges et les libertés de l'Église gallicane ; pas la moindre plainte de la doctrine. Le clergé de France, de son côté, si jaloux de l'honneur de la foi du concile, en parle peu ; ce ne sont que des éloges de la discipline, sa nécessité, son efficace pour l'extirpation des hérésies, qui nourrissent les désordres et les abus du clergé, comme les mouches qui se jettent sur les corps en putréfaction pour y trouver la nourriture. Dans les pièces de cet interminable procès, tout roule sur la discipline ; on ne fait presque aucune mention de la foi. C'est que, de part et d'autre, on acceptait la doctrine.

6° Le consentement des canonistes. — « La preuve en est, dit Bossuet, dans tous les livres des docteurs catholiques, parmi lesquels il ne s'en trouvera jamais un seul, où, lorsqu'on objecte une décision du concile de Trente en matière de foi, quelqu'un ait répondu qu'il n'est pas reçu ; ce qu'on ne fait nulle difficulté de dire de certains articles de discipline. » Il est, dis-je, inouï que dans les débats d'une question théologique, un théologien catholique ait écarté l'autorité du concile de Trente par quelqu'une de ces réponses : Ce concile n'est pas œcuménique ; ses décisions ne sont pas des règles de foi. La défense, en pareil cas, consiste à dire : Vous avez mal saisi le sens de ce décret ; vous en tirez une mauvaise conséquence, l'application que vous en faites à la ma-

tière présente est fausse. Plus bas, Bossuet ajoute : « Je demande qu'on me montre un seul catholique, un seul prêtre, quel qu'il soit, qui croit pouvoir dire dans l'Eglise catholique : « Je ne reçois pas la foi du concile de Trente : On peut douter de la foi de Trente. » Cela ne se trouvera jamais. On est d'accord sur ce point autant en Allemagne et en France qu'en Italie[1]. »

7° L'adhésion de toute la nation française. — Ici, je dois faire valoir l'hommage rendu au concile de Trente par les Etats généraux de 1615, où la nation, selon la constitution de ce temps-là, était représentée par les trois ordres. Le clergé insiste pour qu'on mette fin à cette publication, tant de fois demandée, du concile de Trente ; la noblesse appuie le clergé. Le tiers-état qui ne marche pas du même pied, déclare, par la bouche du président Miron, qu'il *embrasse la doctrine* de ce concile ; quant à la réception, publication en forme solennelle, déclare ne vouloir pas s'en occuper.

8° L'aveu des adversaires. — Le P. Le Courrayer est bien un des adversaires du concile de Trente ; cet auteur a fortifié, par le venin de ses notes, l'amertume de Fra-Paolo contre cette auguste assemblée. Néanmoins, il s'exprime ainsi : « Ce que je viens de rapporter des oppositions que la publication du concile de Trente a essuyées en France, ne regarde que les décrets de discipline ; car, en matière de doctrine, il n'en est pas tout à fait ainsi : quoique à cet égard, le concile n'ait pas été reçu dans les formes en France, il est certain qu'il y est reçu tacitement. » L'auteur de l'*Histoire de la réception du concile de Trente*, dont le but est de prouver que ses décrets ecclésiastiques ne peuvent être exécutés sans l'autorité des souverains temporels, suppose partout que la doctrine de ce concile est reçue dans tous les états catholiques. « On n'a pas eu, dit-il, le même respect pour les décrets de réformation, que l'on a eu pour ce qui concerne la foi, les Papes et les conciles n'en ont jamais pu obtenir la publication. » On connaît le caractère inquiet et frondeur de l'avocat-général Servin, son humeur chagrine contre les Papes et le concile de Trente. Néanmoins,

[1] *Réponse de Bossuet* à la lettre de Leibnitz du 29 mars 1693.

il a laissé échapper cet aveu : « Le concile de Trente, pour ce qui est de la doctrine, est bien reçu pour catholique en ce royaume ; mais non pas pour ce qui est de la police extérieure. » Toute l'école de Jansénius et de Port-Royal se présente ici à nous ; Tabaraud lui-même se range à notre avis : malgré cette note de modification et de restriction, par où il reprend d'une main ce qu'il accorde de l'autre, il a dit à pleine branche que le concile de Trente était reçu en France quant à la doctrine, et après qu'un si superbe courage a fléchi devant l'autorité, il n'est point d'esprit qui ne doive s'y soumettre. Et, dans le fait, tous les écrivains de ce parti font profession d'une soumission entière au concile de Trente, tous, hormis un petit nombre ; et ces hommes ne sont point des docteurs célèbres dont le parti s'honore et qui honorent beaucoup le parti par l'érudition et le talent de raisonner ou d'écrire, ce sont quelques avocats, théologiens par circonstance, et qui désavouent hautement les chefs du parti. Les Arnauld et les Nicole, dans leurs controverses avec les protestants, n'ont cessé de puiser, dans les décrets du concile de Trente, les dogmes de l'Eglise. Jusque-là que leur synode d'Utrecht a qualifié de téméraire et de scandaleux l'acte d'un prêtre qui avait osé censurer l'adhésion au concile de Trente, telle qu'elle est formulée dans la profession de foi de Pie IV. — Enfin, j'oserai alléguer en faveur de la même vérité la foule des écrivains de la réforme de Calvin et de Luther. Dans tous leurs écrits, c'est dans le concile de Trente qu'ils puisent les dogmes de l'Eglise romaine, et les défenseurs de l'Eglise ne se sont jamais inscrits en faux contre cette assertion. D'où il suivrait, si le concile de Trente n'est pas œcuménique, que la dispute entre les réformés et les catholiques roule, depuis trois cents ans, sur un faux énoncé et sur un faux principe, dont personne n'a jamais remarqué le paralogisme.



72. Le concile de Trente n'est pas reçu en France pour la discipline. Le concept de l'Etat a pris, dans nos têtes, des proportions phénoménales ; nous nous habituons à l'idée que tout relève de l'Etat et qu'il jouit, à son gré, de l'omnipotence. Créer des évêchés, donner à l'évêque un titre, lui prescrire ce qu'il doit enseigner, lui dé-

signer les livres dont il doit faire usage dans la liturgie ; régler les fêtes, la célébration des dimanches, les prières publiques, les jeûnes ; approuver les canons des conciles : tels sont, aux yeux d'un grand nombre, les droits inhérents à la puissance séculière. Depuis que le philosophisme impie règne parmi nous, on a ravagé tous les domaines de la théologie et de la morale. Je dirai seulement, pour réfuter ces erreurs grossières, que l'Etat souverain en matière de discipline religieuse, c'est, au choix, l'anglicanisme ou le système russe. Deux sociétés coexistent, libres et souveraines, l'une civile, l'autre religieuse. La société religieuse, l'Eglise est souveraine et indépendante pour régler sa discipline ; et elle l'a réglée dans la plénitude de son droit, jusque sous les empereurs païens. Les Néron, les Dèce, les Dioclétien ne se mêlèrent jamais de son culte, de sa hiérarchie, de ses rites, de ses sacrements et de son sacrifice. Aujourd'hui encore, elle exerce, dans les pays infidèles, ce même droit, avec une entière indépendance. Que si elle entre dans les états convertis, en sujette qui veut obéir aux princes dans l'ordre temporel, elle s'y montre aussi en souveraine qui ne veut rien perdre de son empire sur les choses spirituelles. L'entrée libre que les rois lui accordent dans leurs états, est moins une grâce qu'ils font à cette fille du ciel, qu'un devoir de rigueur qu'ils remplissent à son égard. En retour, elle leur apporte assez de biens pour mériter de leur part la protection de la force publique, sans être obligée de l'acheter par la perte de sa divine indépendance. En suivant l'opinion contraire, il n'y aurait ni ordre, ni sagesse dans les desseins de Dieu, s'il avait livré, aux rois de la terre, la discipline de son Eglise. Il voulait qu'elle fût catholique et qu'elle pénétrât dans tous les lieux que le soleil éclaire de sa lumière : et voilà qu'il confie la direction de sa discipline, c'est-à-dire tout le cérémonial de son culte, l'ordre de la hiérarchie, les lois conservatrices du dogme et de la morale, destinées à en assurer l'esprit et à en maintenir l'observance, il confie tout cela à des hommes dont le premier sentiment sera de frémir de rage contre le Christ, la première pensée d'étouffer la religion dans son berceau et de la noyer dans le sang de ses disciples. Il veut qu'elle soit indéfectible et

qu'au milieu des révolutions qui changent sans cesse la face des choses humaines, elle demeure immuable jusqu'à la fin des siècles : et il livre son gouvernement, ses intérêts les plus intimes à des hommes capables d'apostasier, d'épouser contre le dogme et la morale tous les intérêts contraires qui favorisent le schisme et l'hérésie. Avec une pareille conduite, on en serait réduit a souhaiter, à l'œuvre capitale de l'Homme-Dieu, cet esprit de conseil et de sagesse qu'on retrouve dans les œuvres des hommes. Aussi, ce n'est pas à César, mais à Pierre ; ce n'est pas au magistrat civil, mais au pasteur qu'il a dit : Liez, déliez les âmes ; recevez les clefs du royaume des cieux, pour ouvrir et fermer, c'est-à-dire pour gouverner les églises sous la principauté de Pierre. Je vois, au contraire, qu'il est dit aux princes : assemblez-vous et vous serez vaincus; formez des projets contre le Christ et contre son Eglise et ils ne tiendront pas ; si vous vous heurtez contre la pierre, vous ne la briserez pas et si elle tombe sur vous, elle vous écrasera. Ainsi, rien de plus fréquent, dans les divines Ecritures et dans les livres des saints docteurs, que la mention et le souvenir de ces deux cités, de ces deux royaumes, qui ont, chacun à part, leurs coutumes, leurs lois, leurs magistrats, leurs souverains. — Et ces hommes, peu avisés, qui abandonnent à la puissance séculière, toute la discipline extérieure, n'ont pas assez réfléchi, dans quelle enceinte étroite, ils resserrent la puissance spirituelle et jusqu'où ils permettent au prince d'avancer dans le sanctuaire. Bossuet, dont la raison perçante voyait de si haut et si loin, va jusqu'à dire que la religion, séparée de la discipline et *tout entière dans la pratique*, n'est plus qu'une *oiseuse spéculation*. La raison de cette assertion, qui étonne de prime abord, se tire de la différence qui sépare l'Eglise de la Synagogue. L'ancienne loi, temporaire et locale, avait tout prévu jusqu'à un iota ; la loi nouvelle, qui s'étend à tous les temps, à tous les lieux, à toutes les nations, invariable dans le fond de sa doctrine, doit se plier, dans le détail de ses observances, selon la diversité des âges, au génie si divers des peuples qu'elle gouverne. L'observateur, qui approfondit le christianisme, est étonné de la simplicité à laquelle on en peut réduire le fond et la substance,

pendant qu'il s'étend et s'agrandit avec une incroyable variété de rites, sous la main de l'autorité qui développe, par des lois positives, son esprit et ses maximes ; jusque-là que, forcée de se réfugier dans les déserts et les catacombes, la religion chrétienne, avec un peu de pain, d'eau, de vin et d'huile et quelques paroles pleines de vertu, accomplit son sacrifice et nourrit, de tous les sacrements nécessaires, la piété de ses fidèles. Si vous livrez, au prince, la discipline de l'Eglise, vous réduisez l'Eglise à peu près à rien. — Dieu savait bien que les rois ne se prévaudraient que trop de leur force pour opprimer l'Eglise. Pour leur montrer que son épouse, dont il les établissait défenseurs, était faible au dehors, mais pleine de force au dedans, il s'est plu à l'établir sans eux, ou plutôt malgré eux. Il n'a pas épargné de grandes tribulations à ses élus, en vue d'inculquer cette leçon aux puissances de la terre : il a voulu l'écrire en caractères de sang. L'Eglise est un champ, le sang des martyrs n'a fait que le rendre plus fertile ; l'Eglise est un grain de sénevé destiné à croître en grand arbre ; et cet arbre, sous le fer des persécuteurs qui l'ont mutilé pendant trois siècles, a poussé des rameaux plus vigoureux et couvert la terre de son ombre. Ce n'est qu'après avoir pris les fondements et construit les murailles de la cité sainte que Jésus-Christ y a appelé les rois. Les rois n'en ont été ni les ouvriers, ni les architectes ; le roi immortel, qui l'a bâtie, saura bien en maintenir les constructions. Ce n'est pas que l'Eglise repousse et dédaigne la protection des princes de la terre ; non, elle l'accepte, elle la recherche même et la croit, en un certain sens, nécessaire. Les rois sont les nourriciers que lui ont promis les divins oracles, pour bâtir au Christ des temples magnifiques, déposer à ses pieds de riches offrandes, orner les autels et fournir, à ses ministres, une honorable subsistance. L'hérésie et le schisme frémiront un jour contre l'Eglise ; pour entraîner les peuples à la révolte, ils invoqueront le secours du czar ou lui demanderont, au moins, un laisser-passer. Les rois de la terre sont les défenseurs armés que Dieu a donnés à son Eglise pour faire exécuter ses lois ; pour effrayer, par la terreur du glaive matériel, ces suspects contradicteurs de la parole divine, et pour abattre toute hauteur qui

s'élève contre la science de Dieu. Voilà l'honorable ministère confié aux empereurs et aux rois : évêques du dehors et protecteurs de l'Eglise ; ils font la garde autour du sanctuaire, procurent l'exécution des canons, par la crainte des peines civiles. « Mais, poursuit Fénélon, l'évêque du dehors n'usurpe pas les fonctions de l'évêque du dedans ; il se tient le glaive à la main à la porte du sanctuaire, mais il se garde bien d'y entrer. Le protecteur de la liberté ne l'opprime pas ; sa protection devient un joug s'il veut déterminer l'Eglise, au lieu de se laisser déterminer par elle[1]. » En résumé, la puissance de l'Eglise est souveraine pour faire des lois de discipline ; elle a donc tout le pouvoir nécessaire pour les publier ; et le prince ne peut, en ce point, lui opposer un obstacle invincible ; autrement la puissance de l'Eglise ne serait pas souveraine ; et le prince, investi du droit exclusif de faire cette promulgation, entre avec l'Eglise en part de souveraineté ; il a une sorte de *veto* pour suspendre ou annuler les lois ; le droit de l'Eglise se réduit au fond à une simple proposition dont le prince est le juge ! Et si le prince est païen, hérétique ou ennemi de l'Eglise, que devient la loi ? Est-ce à des princes protestants, qu'elle demandera de publier les jeûnes, l'abstinence, le célibat des prêtres, l'adoration du Très-Saint-Sacrement ? Et ces décrets, constitutions, ordonnances auront-ils besoin, pour valoir, de l'approbation du sultan de Constantinople ou de l'empereur de Chine ? Non, ces prétentions seraient puériles. Le clergé de France faisait autrefois observer justement « qu'en demandant la publication des décrets de Trente, il ne lui venait pas à la pensée de croire, que la puissance séculière eût le pouvoir d'apporter aucune sorte de difficulté, modification, restriction aux choses qui concernent la religion. »

73. La discipline de Trente a été suffisamment publiée en France, pour y avoir force de loi. Tout le monde convient de dire que c'est au Pape qu'il appartient de publier les lois de l'Eglise universelle ; mais on a disputé quelquefois sur les formes de rigueur pour cette publication. Les canonistes tiennent plus communément

[1] *Discours pour le sacre de l'électeur de Cologne.*

que les décrets des conciles et les constitutions des Papes obligent pour cela seul que la bulle qui les intime a été affichée au Champ-de-Flore ; les tribunaux romains sont si fermes sur ce principe, qu'ils ne balancent pas à juger toutes les causes qu'on leur défère de toutes les parties de l'univers, conformément aux lois qui n'auraient pas eu d'autre publication que cette affiche. En France, on exigeait, de plus, une publication sur les lieux et l'*exequatur*; mais ces exigences sont inadmissibles au for de la conscience. En tout cas, et sans entrer dans les controverses des auteurs, à ce sujet, il est certain que les décrets disciplinaires ont été pour nos églises, publiés dans les métropoles, par les conciles provinciaux et, à Paris, par les assemblées générales du clergé. Quant à la publication civile par le pouvoir, c'est aujourd'hui, avec le principe de sécularisation, une question oiseuse. L'Etat ne s'occupe pas des doctrines et doit laisser l'Église à l'usage de ses libertés de droit divin. Or, nous avons vu les conciles de Cambrai, Besançon, Reims, Aix, Bordeaux, Toulouse publier les décrets de Trente et les fortifier encore par des détails d'application. De plus, nous avons vu les assemblées du clergé multiplier les instances, pour obtenir la promulgation royale de ces mêmes décrets ; et parce que je prévois l'objection que, supplier le roi de publier ce concile, ce n'est pas le publier d'autorité ecclésiastique, je me hâte d'y répondre et de dire que las d'attendre la promulgation civile, le clergé de France a procédé lui-même à la publication des décrets de Trente. » J'en appelle aux assemblées. Le clergé déclare en 1614, que « Toute l'Assemblée, sans en excepter un seul, a reconnu que toute l'Église gallicane est obligée d'embrasser la sainte doctrine du concile de Trente, comme aussi elle l'embrasse et l'honore et en fait publique profession, » ajoutant que, « Sans sacrilège, sans hérésie, impiété et blasphème, nul n'en peut parler ni la proposer en d'autres termes. » Voilà pour la doctrine ; on ajoute : « Le saint concile étant reçu, en ce qui regarde la foi, dont la conservation est plus chère au clergé que la vie, pour ce qui regarde la police, il prétend et désire que la publication s'en fasse, et que ledit concile soit reçu en ce royaume et les constitutions d'icelui gardées et observées, sauf

les droits du roi. » S'il y a quelque doute que ce langage s'arrête à un simple projet et ne soit pas une promulgation effective, le nuage disparait dans le procès-verbal de l'assemblée de 1615. On y dit que : « La Compagnie est entrée en consultation et délibération touchant la réception du concile de Trente, vu les très humbles et très instantes supplications faites à leurs Majestés par les assemblées précédentes, par les États généraux derniers ; en attendant qu'il leur plaise d'y prendre une bonne résolution et donner bonne et favorable réponse ; vu la réponse de Henri le Grand aux cahiers à lui présentés par le clergé en 1602, qui ordonna que les décrets et constitutions dudit sacré concile seraient observés et exhorte les prélats de son royaume de tenir la main à ladite observation, après une longue conférence, d'un commun et unanime consentement, les cardinaux, archevêques, évêques, prélats et autres ecclésiastiques et déclarent qu'ils sont obligés par devoir et conscience à recevoir, comme de fait, ils ont reçu et reçoivent ledit concile, promettant de l'observer autant qu'ils peuvent par leurs fonctions et autorité spirituelle et pastorale. » On ne peut rien de plus clair ; ce qui suit ne l'est pas moins : « Et pour en faire *une plus ample et plus solennelle et plus particulière réception* sont d'avis que les conciles provinciaux de toutes les provinces soient assemblés dans les six mois. » On fera une plus ample réception ; donc, celle-ci est la vraie réception et publication du concile. Aussi à dater des assemblées de 1614 et 1615, le clergé de France change de langage et déclare le concile de Trente publié par l'autorité spirituelle des évêques. A l'assemblée de 1625, le procès-verbal porte : « Tous ensemble ont résolu que, devant que d'arrêter aucun article particulier, il est préalable de proposer et résoudre les quatre articles généraux, dont le premier est de procurer que le concile de Trente soit publié au plus tôt, de l'autorité royale, comme il l'est déjà depuis huit ans, par la spirituelle, » c'est-à-dire par les assemblées de 1614 et 1615. Cette publication par les conciles et les assemblées est reconnue par les canonistes et les théologiens, on les trouve unanimes pour citer, en matière de sacrements, de hiérarchie, de pouvoirs ecclésiastiques, le concile de Trente comme

une autorité qui se soutient par elle-même. Et puis il faut en venir à la remarque judicieuse du président Miron, approuvée par les Etats-généraux de 1614 et 1615 : « La vraie publication des conciles est dans l'observance et pratique d'iceux. » Or, les décrets de discipline du concile de Trente sont observés en tous lieux, sans en excepter la France ; donc ils sont reçus non-seulement quant à la foi, mais quant à la discipline. Plusieurs ajoutent même qu'ils furent reçus par les Etats généraux ; ils obtinrent, en effet, les suffrages favorables du clergé et de la noblesse et n'éprouvèrent que l'opposition du Tiers. Le Tiers n'avait qu'une voix. « Quand le Tiers s'aheurterait à son premier article, les deux autres chambres étant d'accord pour l'admission d'icelui on ne peut pas prétendre que des Etats sont en différends, les deux ordres emportent le Tiers. »

Incompétence pour le rejetter.

74. Même quand la France eut rejeté les décrets disciplinaires de Trente, son rejet serait sans valeur. Une église particulière n'a pas le droit de rejeter en masse tout un corps de discipline, émané de l'Église universelle, sous prétexte que plusieurs de ces lois sont contraires à ses usages. Qu'une église particulière ait ses usages permis, ses coutumes légitimes, cela se comprend. Mais de prétendre qu'une église puisse arbitrairement et sans aucune distinction, se soustraire aux lois des conciles œcuméniques, à la réforme des abus et rejeter en masse toute la discipline qu'ils établissent, n'est-ce pas rompre tous les liens de la subordination et consacrer l'anarchie en principe ? Et que serait, dans ce système, le gouvervement de l'Église ; sinon une confédération de nations et d'églises qui ne reconnaissent plus de centre d'unité, ni de chef, de monarque, obligeant par ses lois souveraines tous les membres de l'Église. Le clergé a toujours eu horreur de ces excès. Douze fois le clergé de France est revenu à la charge pour demander la publication du concile de Trente ; et autant de fois il a professé ce principe, qu'une église particulière, en s'obstinant à rejeter en masse un corps de lois de discipline, reçu dans toutes les autres églises, sous prétexte que plusieurs sont en opposition avec ses maximes, se constitue par là en état de schisme et lève, contre l'Eglise, l'étendard de la révolte.

Je ne crois pas être téméraire, en affirmant que la résistance insurmontable des Parlements, à la réception du concile, tenait à des motifs plus humains que le zèle pour les droits du roi et les coutumes du royaume. Le clergé offrait d'excepter ces dispositions dans les édits de publication et le Pape y consentait. Richard Simon pense que la véritable raison, qui tenait par cœur le parlement, c'est que le concile détruisait les appels comme d'abus et ôtait, à ces cours souveraines, leur influence dans les matières ecclésiastiques. On peut ajouter que le concile aurait été publié en France, s'il n'avait pas cassé et annulé les indults des membres du parlement de Paris. L'opposition de la cour était inspirée par la crainte des protestants et aussi par l'avantage qu'on trouvait à disposer des bénéfices. La cour trouvait son profit à les distribuer et à en faire le patrimoine de certaines familles. Et c'est pourquoi un jour le vent de la colère de Dieu balayera les familles, la cour et même les bénéfices.

§. IV. S. CHARLES BORROMÉE

75. Le voyageur qui pénètre en Italie par la Suisse, après avoir franchi les gorges des Alpes, descend par les routes célèbres du Simplon, vers les plaines de la Lombardie. En arrivant à Arona, il aperçoit un colosse d'airain, dont la grandeur frappe, même au sortir des sites alpestres, bien que l'heureux rapport de toutes ses parties dissimule un peu l'étendue de ses proportions. C'est une statue gigantesque, qui semble lever la main pour bénir. Si l'on s'informe en l'honneur de quel monarque, de quel conquérant, de quel citoyen fameux fut élevé ce monument colossal, le peuple entier prononce le nom d'un homme qui ne voulut d'autre puissance que celle de la charité, d'autre conquête que celle des âmes, d'autre célébrité que celle de la vertu : S. Charles Borromée. — Pour mieux apprécier l'influence que ce saint exerça sur son époque, il faut se rappeler, sommairement, le temps où il vécut. Si nous jetons, sur l'Europe, un rapide coup d'œil, l'Allemagne, la Suisse, l'Angleterre, les Pays-Bas, la France même, sont livrés aux ra-

La statue colossale de S. Charles.

vages toujours croissants du protestantisme ; la société sent vaciller ses croyances et descend rapidement la pente du doute ; les idées révolutionnaires, propagées par l'imprimerie, fermentent dans tous les esprits et menacent aujourd'hui d'un choc terrible, demain d'une ruine radicale, l'ensemble des institutions sociales et religieuses. C'est par la religion et l'Église qu'on veut commencer cette grande destruction. Or, dans l'Église, pendant quelque temps, la force de la défense n'a pas été proportionnée à l'impétuosité de l'attaque. Le relâchement de la discipline ecclésiastique, les abus qu'on impute au clergé constituent même, dans l'Église, un péril nouveau, et ce mot de *réforme* qui retentit partout, se répète d'autant plus volontiers qu'on songe moins à s'en appliquer personnellement les bénéfices. Les Papes toutefois, réformateurs-nés du genre humain, avaient voulu remédier à ces maux, par la convocation du concile de Trente ; mais leurs efforts, toujours traversés, étaient restés jusque-là infructueux ; la sainte assemblée avait été deux fois suspendue ; ses définitions et ses décrets n'avaient pas reçu de promulgation efficace ou plutôt, n'avaient pas été reçus partout et n'avaient été appliqués presque nulle part. Une grande gloire était réservée à l'homme capable de surmonter les obstacles et de hâter la conclusion du concile. S. Charles Borromée fut l'instrument suscité de Dieu, non-seulement pour mener à bien cette auguste entreprise, mais pour en déterminer l'heureuse application à la réforme des diocèses. A ce titre, l'archevêque de Milan est le saint de la discipline ecclésiastique, le patron spécial des évêques. Aussi bien, l'œuvre de tout évêque n'est-elle pas d'étendre partout et de perpétuer toujours l'œuvre propre de S. Charles Borromée.

Premières années.

76. Charles naquit au château d'Arona, le 2 octobre 1538. La famille des Borromée, dont il descendait, l'une des plus nobles de Milan, était alliée, à cette époque, à presque tous les grands seigneurs de l'Italie. Gilbert Borromée, son père, compagnon de Charles-Quint, fut fait par lui, sénateur de Milan ; Marguerite de Médicis, sa mère, était sœur de celui qui fut Pie IV. Tous deux étaient, selon la formule antique, justes et craignant Dieu ; Dieu les bénit

par le don de six enfants, deux fils et quatre filles, qu'ils élevèrent dans la crainte du Seigneur. La naissance de Charles fut signalée par une clarté extraordinaire qui parut sur le château d'Arona, au moment où il vint au monde, deux heures avant le jour. Dès ses plus jeunes années, il donna des marques de la haute sainteté qu'il posséderait plus tard. Dès lors, il se portait si ardemment à la dévotion, qu'on ne pouvait le réjouir davantage qu'en lui donnant la permission de s'y abandonner. Son père comprit que le ciel l'avait destiné à l'Église ; il lui fit porter la soutane, dès qu'il put recevoir la tonsure. Afin de seconder ses bonnes inclinations, un oncle lui résigna une abbaye. Charles, sans savoir qu'être abbé, c'est être père, le fut, non pas de ses religieux, qu'il ne pouvait encore gouverner, mais des pauvres qu'il pouvait secourir. A l'âge de douze ans, il comprit que les biens ecclésiastiques doivent former la réserve des indigents ; il avertit donc librement son père, de lui laisser, pour ses aumônes, la libre disposition des revenus de son bénéfice. Sa jeunesse se passa dans une grande innocence et une parfaite intégrité de mœurs. « Il était, dit son biographe, très recueilli en lui-même, l'expression de son visage était modeste, ingénue, édifiante. Il fuyait la dissipation et les entretiens frivoles et craignait tout ce qui pouvait ralentir son amour pour Dieu. C'est pourquoi, lorsqu'on faisait dans la maison de son père, des jeux d'armes, des joutes et autres exercices destinés à instruire son frère, le comte Frédéric, il évitait de s'y trouver ; si parfois on le priait d'assister à une partie de paume, il refusait, et si l'on insistait, il se mettait à une fenêtre, de manière à voir sans être vu, tant il craignait de compromettre, dans des réunions mondaines, la dignité de son habit. Le seul plaisir qu'il se permît était la musique ; mais sa conscience était si scrupuleuse, qu'on ne l'entendit jamais proférer un chant lascif ou des refrains profanes. Il était fort assidu à l'oraison, et s'approchait, toutes semaines, avec beaucoup de préparation, des sacrements de pénitence et d'Eucharistie, qu'il regardait comme l'unique remède à ses maux et la seule nourriture capable de fortifier son âme[1]. » Cette vie si régu-

[1] GIUSSANO, *Vie de S. Charles Borromée*, livre I, ch. 2.

lière et si pure, faisait l'admiration des uns et excitait la critique des autres ; les domestiques même raillaient un peu cette manière d'être. Mais les petits propos des sots ne troublent pas les gens de bien ; ils ont d'ailleurs des compensations. Entre autres, un bon prêtre de Milan témoignait, pour le jeune Charles, une vénération extraordinaire. Quelques gentilshommes s'en étonnaient : « Vous ne connaissez pas ce jeune homme, leur dit-il ; ce sera un jour le réformateur de l'Eglise et il fera des choses admirables. »

Études. 77. A seize ans, Charles avait achevé ses études littéraires ; il fut envoyé, en 1554 à Pavie, pour y étudier le droit civil et le droit canon. Les écoliers de cette université étaient célèbres par leurs débauches ; leurs mauvais exemples ne purent détourner de ses devoirs, le jeune Borromée. Le travail et la prière furent ses préservatifs contre les dangers auxquels l'exposaient son âge, son isolement et sa haute naissance. Plus recueilli, s'il était possible, qu'au château d'Arona, il fit en peu de temps de rapides progrès ; mais gardant habituellement le silence en public, éprouvant même une certaine difficulté à parler, il fut considéré comme un esprit lourd et peu capable de réussir dans les lettres. Alciat, son professeur avait de lui une opinion différente ; il aimait à avoir, avec son élève, de longs entretiens, dans lesquels l'esprit solide et cultivé de Charles se révélait dans toute son étendue. Toutefois, ce qui distinguait, parmi les étudiants, le jeune Borromée, c'était moins son assiduité au travail que ses habitudes chrétiennes. Il menait une vie retirée, évitant les liaisons intimes ; il n'était cependant, ni sauvage, ni inaccessible et accueillait les visites avec beaucoup de grâce. Sur ces entrefaites, son père mourut : bien que son frère Frédéric fût l'aîné, Charles dut s'occuper sérieusement des affaires de famille. De plus, informé que l'indiscipline et la faiblesse de quelques religieux introduisaient des désordres dans son abbaye, sans s'effrayer de sa jeunesse, il rappela ses subordonnés à la stricte observance de la règle de Saint Benoit. A deux reprises, des personnes qui se croyaient, à faire fléchir sa vertu, un intérêt personnel, introduisirent dans sa chambre, une jeune fille d'une grande beauté ; Charles se déroba au danger par la fuite : « Pour quoi

que ce soit, dit-il, je ne commettrais une action indigne de l'habit que je porte : les railleries du monde me touchent peu ; je ne crains que le mépris de Dieu. » Au moment où il reprenait ses études à Pavie, il fut pris d'une fièvre catarrhale, maladie grave, dont il souffrit pendant presque toute sa vie, du moins, jusqu'à ce que son corps, ossifié par l'abstinence, fût devenu insensible à la douleur. A cette époque, le cardinal de Médicis, son oncle, lui résigna l'abbaye de Romagnagni et le prieuré de Calvenzano. Charles destina les revenus de ces deux bénéfices à la fondation d'un collège à Pavie, établissement dont il avait pu apprécier l'utilité et le besoin. Enfin, ses études terminées, il fut, en présence d'une brillante assemblée, reçu docteur en l'un et l'autre droit. Tout jeune encore, il s'était tellement acquis le respect de la ville, qu'à cette occasion, les habitants firent éclater leur joie par des réjouissances publiques.

78. Au moment où Charles Borromée terminait ses études, son oncle montait sur la chaire de Saint Pierre. A cette nouvelle, la ville de Milan fit éclater sa joie. Très ému au fond de l'âme, Charles ne perdit rien de sa tranquillité extérieure et s'approcha des sacrements pour s'unir plus étroitement à Dieu. Le Pape, qui connaissait la valeur de son neveu, le fit venir à Rome, le nomma d'abord protonotaire, puis référendaire de grâce et justice, enfin cardinal et archevêque de Milan. Borromée n'avait que vingt-deux ans et quatre mois. Ceux qui jugent d'après les lumières humaines, pourraient taxer d'imprudence la réunion de tant d'honneurs sur une jeune tête. L'avenir fit voir cependant que la Providence avait tout conduit ; Borromée sut mériter le surnom de flambeau d'Israël ; et des personnes graves pensèrent que Dieu n'avait permis l'exaltation de son oncle, que pour mettre le neveu à même de travailler à la réforme universelle. Destiné par Dieu aux emplois qu'il remplissait, Charles y réussit de telle sorte que le Pape ne cessa de le combler de nouveaux honneurs. Expérience faite de ses mérites et de ses vertus, il l'établit chef de la Consulte et lui conféra le pouvoir de signer en son nom les Mémoriaux. Pour ne blesser personne, le cardinal consentit à organiser sa maison sur un pied con-

venable, fit des visites, entretint des relations, reçut à sa table et se prêta même aux divertissements. De toutes les vertus qu'on remarquait en lui, les plus éclatantes furent peut-être la condescendance de son humeur qui le rendait serviable à tout le monde ; son incorruptibilité qui ne souffrit jamais l'ombre d'une altération et sa chasteté qui remporta autant de victoire qu'il lui fut livré de combat. Ni l'abondance, ni les richesses, ni l'exercice du pouvoir ne changèrent autrement rien à ses dispositions intérieures ; le prodigieux travail qu'il s'imposait jour et nuit, pour remplir consciencieusement toutes ses charges, ne put le détourner de ses pieux exercices. Plus tard il avait coutume de dire que Dieu, au lieu de lui imposer au début de la vie des épreuves et des tribulations, l'avait fait entrer à son service par la voie des honneurs, des prospérités et des applaudissements, afin que, convaincu par lui-même de leur néant il les foulât aux pieds avec plus de mépris, pour ne s'attacher qu'aux biens éternels. Pénitencier de la Sainte Eglise, fondateur des *Nuits* vaticanes et du collège des Borromée à Pavie, Charles mit surtout ses soins à la reprise du concile de Trente, en désigna les légats et supporta, dans sa dernière période, tout le poids de la correspondance. Avant la mort de son oncle, il put encore s'appliquer à la réforme liturgique. Cependant, malgré l'importance des services qu'il rendait à l'Eglise, la charité du Christ le pressait de s'unir à son église de Milan et de travailler à son édification ; il demanda et obtint la permission de venir à Milan, pour y tenir un concile.

Concile de Milan.

79. Dès que Borromée avait été mis à la tête de l'Eglise de Saint-Ambroise, obligé de rester à Rome, il s'était fait représenter dans son diocèse par un prêtre de Vérone, le jurisconsulte Ormanette qui visita, en son lieu et place, le diocèse, dressa un état de paroisses et tint un synode pour la promulgation des décrets de Trente. Le cardinal cependant ne crut pas avoir pleinement satisfait à son devoir, et, bien qu'il eût la sollicitude de toutes les églises, par un sentiment digne d'admiration, il crut que rien ne devait empêcher la tenue de son concile provincial. C'est pourquoi il voulut quitter Rome, après avoir prévu toutes les affaires qu'il devait

traiter, notamment celles du concile. Afin que le voyage se fit sans encombre, Pie IV avait nommé Charles légat *a latere* pour l'Italie. Quand tout fut prêt, le cardinal se mit en route ; il fut reçu partout avec grand honneur, régla, en passant, quelques affaires à Bologne et à l'abbaye de Nonentola. Enfin l'archevêque parut à Milan. L'entrée pontificale se fit avec une grande solennité. Arrivé à l'église métropolitaine, il se prosterna devant le Saint-Sacrement, fit les cérémonies d'usage et prononça un éloquent discours. Les évêques de la province étaient arrivés ; le concile s'ouvrit par une procession générale ; puis les questions furent partagées entre les suffragants pour que chacun pût approfondir sa quote-part, pendant que le métropolitain, attentif à tout, consacrait ses jours et surtout ses nuits à assurer la réussite de cette assemblée, qu'il considérait comme la base de la réforme. Lecture fut ensuite donnée du concile de Trente ; tous les évêques reçurent l'ordre de l'exécuter ; et chacun fit sa profession de foi. Sous la direction du saint cardinal, avec le concours direct ou indirect de seize évêques, des décrets furent dressés sur la foi et les moyens de la conserver, sur l'administration des sacrements et sur divers points de discipline. La profession de la vraie foi, les abus de l'Ecriture Sainte, la conduite des maitres d'école, le catéchisme, la prédication, les images, les reliques, les représentations saintes, les arts magiques, le blasphème, les jours de fête, fournirent les principaux décrets en matière de foi. Sur le second point, outre l'administration des sacrements, le concile s'occupa des séminaires, de la collation des bénéfices, des examens, de la maison du prêtre et de l'évêque, des heures canoniales, du for judiciaire, de la visite de l'évêque, des affaires séculières, des offices de l'Eglise, etc. Enfin, au sujet des lieux pieux, on régla ce qui concernait les religieuses, les novices, les pensionnaires de la clôture. L'archevêque exhorta les évêques à ne pas regarder ces décrets comme de vaines spéculations, mais comme des résolutions dictées par le Saint-Esprit, comme l'abrégé pratique de leurs obligations. Le cœur des évêques, bien disposé à recevoir de pareils conseils, s'enflamma à ces paroles et tous se sentirent animés de zèle pour la réforme qu'il leur avait prêchée avec tant d'ar-

deur. Ce concile produisit beaucoup d'effet. Un certain nombre de sages doutaient qu'on pût mettre à exécution tant de choses à la fois ; Charles, assuré d'une parfaite confiance en Dieu, n'hésita jamais ; cette assurance inébranlable lui donna la force et la patience nécessaires à l'accomplissement de son œuvre.

Situation du diocèse.

80. La situation du diocèse appelait ce concile et avait besoin d'un tel archevêque. Milan était alors une des villes les plus importantes de l'Italie ; l'étendue de son diocèse était considérable : borné au nord, par l'Allemagne, baigné au midi par la Méditerranée, il touchait d'un côté à la Provence, de l'autre à la république de Venise. L'archevêque avait, sous sa juridiction, plus de deux mille prêtres et plus de six cent mille âmes. Quinze évêchés ressortissaient de la métropole. L'absence des archevêques, les guerres, les révolutions avaient produit des désordres faciles à pressentir, difficiles à mesurer. Des prêtres étaient un sujet de scandale ; c'était un dicton populaire : « Si tu veux te damner, fais toi prêtre. » Les riches bénéficiers se trouvaient trop grands seigneurs pour vaquer à l'exercice du ministère ecclésiastique : ils amassaient des bénéfices et négligeaient leurs églises. Les prêtres pauvres étaient ignorants, sordides. Les ordres religieux, à l'exception des chartreux, avaient perdu cet esprit d'humilité et d'abnégation qui avait présidé à l'institution monastique. Le même vent avait soufflé sur les monastères de femmes : on y vivait dans un libertinage étrange. Loin de s'élever contre les abus, les prédicateurs se plaisaient à parler de choses inutiles et vaines. Si tel était l'état du prêtre, il n'est pas surprenant que la corruption du peuple passât toute expression. Quelques exceptions méritent d'être signalées ; il y avait le petit troupeau, resté fidèle à la pratique des vertus chrétiennes, qui marchait le front ceint de l'auréole des élus. La masse des laïques vivait dans un état d'ignorance et de vice. L'ivrognerie et tous les désordres s'étalaient ouvertement ; les dimanches et les jours de fêtes étaient choisis de préférence pour tenir les marchés et les foires. Dans certains endroits du diocèse, les églises servaient pour la danse et le battage du blé. On juge des mœurs d'une pareille population. Il n'y avait guère d'intérieurs qui

ne fussent désolés par des désordres publics, plutôt monstrueux qu'excessifs. Il est impossible de se figurer la douleur que saint Charles ressentait d'un pareil état de choses ; souvent il fondait en larmes à la vue de tant de misères ; mais plus le mal était grand, plus il se sentait ferme dans la résolution de le combattre et de l'extirper. Le premier soin de l'archevêque fut de tenir la main à l'exécution des décrets de son concile et de prêcher l'exemple. Prosterné pendant de longues heures, il demandait à Dieu le salut de son peuple et recevait en abondance cet esprit divin qui fait juger des choses de ce monde au point de vue de la sagesse éternelle. Chaque jour il récitait son bréviaire à genoux, la tête découverte, puis le rosaire, les oraisons de la Vierge et des saints, avec recommandations spéciales à saint Ambroise. Les grands revenus qu'il possédait étaient pour lui une source d'embarras ; il remit au Pape douze abbayes et appliqua plusieurs pensions dont il jouissait à l'entretien de collèges et d'établissements religieux. Outre ses bénéfices, il se déchargea de la principauté d'Oria, vendit une grande part de son mobilier et ouvrit ses trésors à toutes les aumônes. De ses revenus, ainsi restreints, il consacrait le principal à l'hospitalité. On juge quel étonnement causait cette manière d'agir : les proches blâmaient, les égaux critiquaient, mais les pauvres se répandaient en bénédictions.

81. Le bon ordre qui règne dans la maison d'un évêque et les vertus de ses familiers sont un exemple continuel donné à son église. Or, toute la maison de Charles était réglée comme une communauté ; elle a donné douze évêques à l'Église, plusieurs nonces et des prêtres du plus grand mérite. Giussano rapporte avec un soin minutieux le règlement et l'organisation de la famille de l'archevêque, j'en donnerai seulement l'analyse faite par messire Godeau, évêque de Vence. En comptant ses vicaires, les divers officiers de son tribunal et leurs serviteurs, la maison du prélat comptait environ cent personnes, la plupart prêtres et docteurs en théologie. « Il s'informait diligemment, rapporte Godeau, de leur humeur, de leur esprit et de leur vie passée ; et encore qu'il eust une grande lumière pour connaistre les hommes, toutefois il vou- La maison de l'archevêque.

loit avoir des témoignages de personnes pieuses avant d'admettre qui que ce fust dans sa famille. Il les mettoit luy-mesme à diverses éspreuves. Il leur faisoit faire les exercices spirituels dans ses séminaires, leur donnoit des livres spirituels à copier ou à extraire, les employoit à des offices bas et humbles, surtout quand leur condition pouvoit donner quelque vanité, et quelquefois il les tenoit sans les occuper à rien pour essayer leur patience. S'il connaissoit que l'espérance des bénéfices eust porté quelqu'un à désirer d'estre receu dans sa famille, il l'en excluoit pour cette seule raison, sçachant que comme il luy estoit deffendu de récompenser ses serviteurs aux despens de l'Église, il ne leur estoit pas permis de s'engager à son service sous une prétention qui sent un trafic sordide d'avarice et est bien esloignée de la pureté de la vocation à l'estat ecclésiastique. Il s'informoit avec un grand soin de ce qu'ils faisoient, et aucune de leurs actions n'échappoit à sa diligence. Il les tenoit toujours occupés en des fonctions qui regardoient son diocèse, selon la capacité de chacun : et il ne pouvoit souffrir qu'ils témoignassent aucune répugnance aux emplois qu'il leur donnoit. Il prit un prestre pour avoir soin de toute la famille, et le nomma d'un mot latin qui signifioit *Prévot de la maison*, pour fuyr les titres séculiers de majordonne ou de maistre d'hostel. Il luy donna un vicaire pour le soulager dans les petites choses. Il choisit un économe qui avait soin de son temporel ; et celuy-cy avoit des gens sous luy pour vacquer aux affaires. Il establit un préfet spirituel dont l'office estoit de pourvoir aux besoins spirituels et de veiller sur les mœurs de chacun. Il commit à un autre la charge de recevoir les hostes qui le venoient visiter ; un infirmier avait soin des malades ; et deux aumosniers faisoient ses aumosnes, l'un la publique et l'autre la secrète. Il avait douze camériers qui estoient comme ses anges gardiens et des tesmoins continuels de ses actions du jour et de la nuit. En cela non-seulement il suivoit l'ordre des saints canons qui veulent que l'évesque ait toujours des clercs auprès de sa personne pour pouvoir rendre compte de sa vie ; mais il s'imposoit à luy-mesme une sainte et agréable nécessité de ne faire jamais rien qui ne fust exemplaire. Il choisit encore deux

prestres habiles, pieux et sincères, pour estre ses censeurs, et leur enjoignit de l'advertir franchement des fautes qu'il feroit, pour petites qu'elles fussent, soit dans la conduite de sa vie particulière, soit dans le gouvernement de son diocèse. Ayant esprouvé de quelle utilité estoient ces personnes auprès des évesques, il ordonna dans le sixième concile provincial que chacun de ses suffragants en tint un auprès de luy, à son exemple, pour s'advancer de jour en jour dans la vertu, par leurs advis fidèles et désintéressez.

« Ils mangeoient tous ensemble dans un grand réfectoire que saint Charles avait fait bastir tout exprès : et durant le repas on lisoit quelques livres spirituels ou quelqu'un des séminaristes faisoit une exhortation. Les ecclésiastiques s'y trouvoient comme les autres, et luy-mesme y mangeoit avant qu'il eust commencé ce jeûne extraordinaire au pain et à l'eau qu'il continua le reste de sa vie. Les viandes estoient bonnes, mais simples, et en telle quantité qu'il y en avoit assez pour la nécessité de la nature, mais que la délicatesse du goust n'y estoit point contentée. Après le repas on alloit rendre grâces à Dieu dans la chapelle, où on récitoit les litanies. On ne mangoit point de chair le mercredy, et chacun jeûnait tous les vendredis de l'année, outre les vigiles des saints du diocèse qui montoient à trente-six. Ils gardoient encore l'abstinence de la viande, des œufs et du laitage, durant l'avent qu'ils commençoient selon l'ordre Ambrosien, le premier dimanche après la saint Martin, comme ils ouvroient le caresme au dimanche de la quinquagésime. Le cardinal tenoit une fois le mois une congrégation pour examiner le gouvernement de sa famille et pourvoir à ce qui estoit nécessaire d'adjouster ou de retrancher. Souvent lorsque ses domestiques y pensoient le moins, il alloit visiter leurs chambres pour voir s'ils y tenoient quelque chose qui fust contre les règles. Les prestres disaient la messe tous les jours, s'ils n'estoient pas malades, et se confessaient une fois la semaine. A l'heure convenable ceux qui estoient obligés de réciter le grand office se rendoient dans l'antichambre du cardinal où il disait avec eux matines, laudes et prime, après avoir fait oraison mentale l'espace d'un quart d'heure pour le moins. De cette façon, on pouvoit bien

nommer sa maison une église domestique ; et il n'y avoit point de maison religieuses où l'on vist paroistre plus de modestie, de piété et de charité, sans que pour entretenir l'ordre saint Charles employast autre chose que son soin, sa douceur et son exemple[1]. »

Son administration.

82. L'ordre se maintient par une bonne administration, et l'administration fleurit sous l'œil du maître. Charles veillait sur ses domestiques et ses coopérateurs ; il les animait par son exemple, au travail. Un mot suffisait pour encourager, pour prévenir ou calmer les discussions. Dans les voyages de ses serviteurs, il les assistait grandement, dans leurs maladies il était tout tendresse. L'archevêque nomma d'abord un vicaire général, auquel il en adjoignit deux autres, un pour les causes civiles, un pour les causes criminelles. Un fiscal et un auditeur eurent mission de veiller aux causes du temporel de l'archevêché. A un chancelier laïque, il substitua un chancelier ecclésiastique et réprima sévèrement les abus. Borromée voulut que les taxes fussent considérablement réduites et que toutes les expéditions concernant les affaires spirituelles fussent délivrées gratuitement. En même temps il nommait un protecteur des prisonniers et un protecteur des pauvres : ces officiers étaient chargés d'instruire leurs causes et de plaider leurs procès. Un officier nommé Barigel, un garde des prisons et huit hommes armés veillaient à la sécurité de ce tribunal. Malgré l'ordre excellent qui y régnait, l'archevêque s'était réservé de l'inspecter lui-même ; il visitait aussi régulièrement les prisons. La ville était partagée en six quartiers, chaque quartier avait, pour préfet, un prêtre. Le diocèse fut également divisé en six provinces, soumises à des prêtres qui prirent le nom de visiteurs. L'archevêque les chargeait d'inspecter chacun dans sa province, les églises et le clergé. Souvent ils s'assemblaient en sa présence pour rendre compte de leurs observations et s'entretenir des moyens les plus propres à réformer le diocèse. Soixante vicaires forains tenaient la main à l'exécution des ordonnances des visiteurs ; ils devaient assembler tous les mois en congrégation le clergé du pays, pour ranimer son

[1] GODEAU, *Vie de S. Charles Borromée*, p. 146, 1657, Paris.

zèle et dirimer des cas de conscience. Un vicaire et des visiteurs étaient chargés des monastères ; des députés et des protecteurs avaient soin de leur temporel. Charles s'aperçut, en outre, que le plus puissant élément de régénération pour son diocèse, était la présence de bons ouvriers évangéliques qui exécuteraient les desseins conçus par lui ; aucun sacrifice ne lui coûta pour les recruter et les organiser. C'est ainsi qu'il créa un grand nombre d'officiers, clercs, préfets, témoins synodaux, examinateurs, moniteurs secrets, ponctuateurs. On élève à près de quatre cents le nombre des prêtres qui tenaient des fonctions de son autorité. On ne peut évaluer quel trésor de science et de vertu étaient ainsi à ses ordres. Comme l'engin puissant, qui met en mouvement mille rouages divers, agissant avec une précision merveilleuse, il donnait à cette machine administrative, une impulsion si régulière et si forte que chaque ressort fonctionnait sans bruit et produisait d'excellents résultats.

83. Les séminaires sont des établissements où l'on élève ceux qui se destinent au sacerdoce ; on les forme à la science, à la piété, aux habitudes vertueuses et aux devoirs du ministère. Après avoir pourvu aux besoins immédiats de son diocèse, Charles, pour préparer un avenir meilleur, exécuta la haute ordonnance de Trente, qui enjoint, aux évêques, la fondation des séminaires. Le prélat se mit donc à l'œuvre et, dans Milan même, fonda un magnifique établissement appelé le séminaire de S. Jean-Baptiste. Cette maison pouvait contenir cent-cinquante clercs, auxquels on enseignait la philosophie et la théologie. Les jeunes gens, choisis parmi les meilleurs élèves, formaient un groupe d'élite destinés à occuper les meilleurs emplois du diocèse. Un second séminaire nommé la *Canonica*, fut installé pour ceux qui, ne pouvant pousser leurs études aussi loin, étaient cependant destinés à desservir les paroisses des villages et des bourgs. On leur faisait résoudre des cas de conscience et apprendre le catéchisme des curés : cet établissement contenait soixante personnes. Une ancienne maison collégiale, Sainte-Marie Falcorine, fut disposée pour recevoir les prêtres et les curés déjà en exercice, que le défaut de capacité ou de vertu, ren-

[illegible]

dait impropres à remplir dignement leurs fonctions. La province ne fut pas oubliée ; trois autres séminaires furent fondés, l'un à Sainte-Marie de Célave, l'autre à Sainte-Marie de la Noix, le troisième à Sainte-Ferme, dans le doyenné d'Incinio. Les études n'étaient pas d'égale force dans ces trois maisons : élémentaires dans l'une, elles s'élevaient par degrès dans les autres. Quand les élèves étaient suffisamment formés, le cardinal les appelait à Milan, pour les parfaire, soit à la *Canonica*, soit à la Saint-Jean-Baptiste. Pour disposer convenablement ces maisons, il fallut construire une grande quantité de bâtiments : Charles prodigua sa peine et son or. Pour l'entretenir, il y pourvut dans les commencements et l'assura plus tard par un impôt sur les revenus des bénéfices. On lit avec admiration les règlements qui furent faits par saint Charles, pour l'organisation des séminaires. Quatre députés ecclésiastiques furent chargés d'administrer les revenus et les biens temporels ; ils devaient s'assembler chaque semaine pour traiter des affaires dont ils avaient à s'occuper. L'autorité intérieure fut confiée à un recteur qui veillait à l'exécution du règlement. La direction des séminaires confiée d'abord aux Jésuites, passa plus tard aux oblats de saint Charles Borromée. Un bâtiment spécial était destiné aux retraites ; chaque élève devait y passer, chaque année, plusieurs jours. Le choix des professeurs, l'ordre des études, la surveillance des dortoirs, l'étude du plain-chant, tout fut prévu, réglé par le cardinal, qui examinait lui-même chaque élève. Le grand désir qu'il avait de voir les personnes riches embrasser l'état ecclésiastique, le déterminait à admettre sans difficulté les élèves qui payaient pension ; cependant il préférait les pauvres initiés aux rudiments par les moines. Le saint accueillait avec une grande joie les enfants des montagnes et des vallées lointaines ; son ambition était d'en faire de bons curés qui prissent pieusement soin des lieux sauvages qui les avaient vus naître. Pour faire fleurir ces divers établissements, Charles y ajoutait, aux règlements, une chose absolument indispensable : il visitait deux fois l'an les séminaires ; assistait à des joutes littéraires, à de petits sermons des élèves, s'entretenait avec eux et suivait, d'un œil attentif, leur conduite. Dans les commen-

cements, il eut de la peine à les peupler : on avait répandu des bruits exagérés d'austérités, de séquestration ; mais la calomnie n'a qu'un temps : bientôt, parmi le grand nombre des postulants, il fallut choisir. Il est hors de doute que les séminaires ont été des moyens efficaces pour le rétablissement de l'ancienne discipline ; il est hors de doute aussi que l'honneur de leur restauration revient, pour une grande part, à S. Charles Borromée. On l'a appelé justement le créateur des séminaires.

84. L'archevêque de Milan ne se contentait pas de dresser des ordonnances ; il prit encore la résolution de visiter son diocèse. L'idée parut étrange et, pour dire le mot, impossible ; mais le voyage était nécessaire pour remédier sur place aux difficultés les plus urgentes et mettre le pasteur en communication directe avec son troupeau. Le cardinal voulut donc voir de ses yeux chaque bourg, chaque village, chaque hameau, fussent-ils situés dans des endroits inaccessibles. Il est impossible de se figurer les fatigues et les privations qu'il eut à endurer pendant ces voyages. Quand le chemin devenait trop étroit pour les chevaux, il continuait sa route, un bâton à la main, sans s'inquiéter de l'excès de la chaleur ou de l'intensité du froid. La montagne était parfois si dangereuse que, pour marcher, il était obligé de mettre des crampons à ses chaussures. Si cette précaution ne suffisait pas, il se traînait, haletant et couvert de sueur, sur les pieds et sur les mains. La fatigue de ses domestiques, le préoccupait plus que la sienne ; souvent pour les soulager, il portait lui-même ses bagages. Pour que sa visite produisît plus d'effets, il se faisait précéder de plusieurs prêtres, chargés de prêcher et d'entendre les confessions, en sorte que, chaque jour, il avait la joie de réunir la population à une communion générale. Parvenu au terme de sa course, il se rendait directement à l'église. S'il arrivait le soir, il montait en chaire ; si c'était le matin, il disait d'abord la messe et parlait après l'Évangile, en présence de tout un peuple, venu processionnellement à sa rencontre. Les discours de l'archevêque étaient toujours préparés et touchaient d'autant plus, qu'avant d'arriver dans la paroisse, il s'était fait adresser un rapport sur l'état du pays, du reste, il étu- Visite du diocèse.

quait les abus avec une vigueur apostolique que tempérait toujours sa charité. En dehors de l'office, il procédait à la visite ; il examinait avec son soin habituel, les églises, les oratoires, les monastères, les confréries, les hôpitaux et tout ce qui touche à la religion. Dans tous les districts qu'il traversait, de grands personnages lui offraient toujours l'hospitalité ; il déclinait toujours ces invitations, et, pour plusieurs raisons, descendait toujours dans les presbytères, en goûtait la pauvreté, y portait les encouragements et les conseils. Il se contentait d'un logement étroit et d'une table médiocre ; tous les curés pouvaient le recevoir sans gêne. Il était interdit de lui préparer un repas de cérémonie ; il ne permettait qu'un potage, des légumes et un seul plat de viande ; habituellement, il se contentait de laitage, de châtaignes et d'autres fruits, qu'il mangeait avec autant d'appétit, qu'un pauvre montagnard ; plus tard, il s'était prescrit le jeûne et vivait au pain et à l'eau. Plus sa vie était pauvre, plus ses libéralités étaient abondantes. « Comme il avait trouvé, dit Giussano, le diocèse de Milan dans l'état misérable dont nous avons parlé et que les bâtiments des églises tombaient en ruine, ou étaient trop étroits, ou d'une forme irrégulière, il ordonnait qu'on les réparerait, ce qui fut exécuté dans la vieille Suisse ; car ou l'on en rebâtit d'autres, ou les vieilles furent rétablies, de manière qu'elles étaient comme toutes neuves. On peut juger par le grand nombre de ces édifices des peines qu'il lui fallut essuyer pour en faire la consécration ; car on remarque qu'en dix-huit jours de visite, il en consacra quatorze ou quinze ; et, pour s'y préparer, il jeûnait au pain et à l'eau, il passait la nuit en oraison devant les reliques qu'il devait mettre sur les autels, et, il employait pour le moins huit heures entières à satisfaire aux cérémonies de cet action, en comptant le temps qu'il mettait à dire la grand-messe et à communier le peuple. Et, pour surcroît de peine, il trouvait presque toujours des calices à consacrer, des cloches et autres objets à bénir. » Giussano ajoute : « On ne pouvait rien voir de plus majestueux ni qui inspirait davantage la piété que l'air avec lequel il s'acquittait des fonctions de sa visite. Lorsqu'il faisait son entrée pontificale, ou qu'il disait la messe, qu'il ad-

ministrait les sacrements ou faisait quelque autre cérémonie, il accompagnait toutes ses actions d'une bienséance si conforme à la grandeur de son ministère, il observait avec tant de régularité, même dans les lieux les plus champêtres, les moindres rites, qu'il paraissait bien que son esprit était toujours attaché à Dieu et qu'en toutes rencontres, il ne pensait qu'à rendre à la majesté du Très-Haut, les souverains honneurs qui lui sont dûs. Il produisait par là des effets merveilleux sur l'esprit des assistants, que la vue d'un appareil si auguste rendait plus terribles aux choses de la piété et plus respectueux envers les prélats et les ministres de la sainte Église, jusque-là que, de leur propre mouvement, ils allaient en grand nombre au-devant des visiteurs du saint cardinal et de ses officiers pour les recevoir solennellement [1]. »



85. La ville de Milan se glorifie de posséder une cathédrale qui passe, à juste titre, pour une merveille d'architecture. Ce dôme, de style oriental, dans son plan, offre un mélange de l'architecture ogivale et de l'art grec. Cette église est une des plus grandes de l'Europe : cinquante-deux piliers de marbre, d'une circonférence et d'une hauteur énorme soutiennent la voûte colossale du temple. A l'extérieur, l'ornementation est d'une richesse incomparable ; les moindres saillies sont sculptées ; la toiture surmontée de quatre-vingt dix-huit clochetons et quatre mille cinq cents statues de marbre blanc décorent l'édifice. Ce superbe monument était tombé dans un état déplorable d'abandon, surtout par suite de l'insuffisance des distributions faites aux chanoines. Le cardinal, par l'établissement de revenus fixes, les obligea à se consacrer exclusivement à leur église. Ensuite, il porta règlements sur règlements, pour ordonner le service des sacristains et des portiers, le soin des objets précieux, et l'oblation du saint sacrifice. L'assistance des chanoines, l'ordre des prédications et des chants furent l'objet d'une égale attention. A ces règlements d'intérieur, le cardinal ajouta des travaux d'architecture. Des monuments funèbres encombraient la cathédrale ; le cardinal les fit enlever. Ensuite il mo-

[1] GIUSSANO, liv. II, ch. VIII, p. 171 de la traduction Cloyseault.

difia la disposition du chœur, rebâtit la confession, orna splendidement la chaire épiscopale, fit ériger un baptistère en porphyre, meubla toute la cathédrale avec une espèce de profusion et ce temple auguste, qui jadis ne brillait qu'au dehors, changea complètement d'aspect. Les grandes églises de la ville et du diocèse furent tour à tour l'objet des mêmes travaux ; les compagnies de pénitents et les confréries soumirent à révision leurs règlements. On peut dire que rien n'était ni au-dessus ni au-dessous des sollicitudes éclairées de l'archevêque.

Persécution. 86. Charles Borromée ne trouva pas, dans la réforme des hommes les mêmes facilités. La corruption des mœurs n'avait pas diminué ; une foule de gens haut placés vivaient publiquement dans des liaisons criminelles ; personne ne songeait à s'en étonner et à s'y opposer. Après avoir épuisé les voies de douceur et les avertissements vis-à-vis des personnes qui donnaient les plus grands scandales, le cardinal fit procéder à quelques arrestations. Les magistrats protestèrent ; le capitaine de la justice fit arrêter le prévôt de l'archevêque. L'archevêque porta une sentence d'excommunication et une citation au Sénat. Le Sénat fit répondre par un procureur à la citation du prélat ; les calomnies se mirent au travers de toute conciliation ; l'affaire fut envoyée à Rome et réglée plus tard à l'entière satisfaction de l'archevêque. Le cardinal éprouva bientôt d'autres déboires avec les chanoines de la Scala. Sous prétexte d'exemption, ils refusèrent sa visite et se portèrent aux plus étranges insolences. Charles les endura avec une humilité et une patience qui étonna tout le monde et remplit d'admiration même ses ennemis ; mais, s'il pardonna les injures faites à sa personne, il punit sévèrement les injures faites à sa dignité. Les rebelles furent contraints de s'humilier et de subir des ordonnances portées uniquement pour rendre, à leur chapitre, ses véritables splendeurs. La fureur des Frères-Humiliés, dont il était protecteur, alla plus loin. On ne pouvait plus les appeler religieux, puisque les supérieurs s'étaient rendus propriétaires de tous les biens des maisons et que les inférieurs, en petit nombre, étaient gens sans règle, vicieux autrefois dans le monde et engagés dans cet état uniquement pour suivre

leurs passions. Le prélat fit, pour les réformer, de très sages règlements, qui remettaient en commun leurs biens et soumettaient tous les trois ans, les supérieurs à la réélection. La plupart se soumirent à ces ordonnances ; quelques prévôts, refusant d'accepter cette réforme, résolurent de se défaire du réformateur. Un assassin entra dans la chapelle où il faisait sa prière, et lui tira, à bout portant, un coup d'arquebuse. Une des balles ne fit que noircir son rochet et tomba par terre ; une autre, qui pénétra jusqu'aux chairs, ne produisit qu'une tumeur sans importance. Le saint ne remua pas plus que si le coup eût frappé un autre ; il fit achever la prière, ce qui donna, à l'assassin, la facilité de s'enfuir. Cette tentative d'assassinat fit grand bruit dans la ville et même dans toutes les cours de l'Europe. Le gouverneur de Milan, qui avait pris récemment part au conflit sur la juridiction ecclésiastique, vint offrir, au prélat, de pourvoir à la sécurité de sa personne ; le prélat remercia et ne rechercha aucune vengeance ; sa mansuétude toutefois ne put arrêter le cours de la justice.

87. Si les dérèglements de Milan étaient graves, ceux de la campagne et des autres villes du diocèse l'étaient encore davantage. Charles les avait combattus d'abord par l'application des décrets de Trente, ensuite par la visite épiscopale. Cependant comme l'évêque ne peut être partout présent, il lui faut des pieds, des mains, des yeux et des voix pour le remplacer. Charles ne crut pouvoir mieux faire que d'appeler à son aide les milices monastiques. Les premiers religieux qu'il fit venir furent les Jésuites qu'il chargea de desservir l'église Saint-Fidèle ; cette église se trouva bientôt trop petite pour les foules qu'attirait leur ministère, il en fit bâtir une plus grande dont il posa la première pierre en 1557. Depuis, après la suppression des Humiliés par Pie V, il leur donna encore la maison de Bréra, afin d'y établir un grand collège pour les humanistes, la philosophie et la théologie ; et, pour assurer leur subsistance, il se démit en leur faveur de l'abbaye d'Arona. Les fruits merveilleux qu'ils firent dans Milan le porta à leur confier encore deux maisons dans le pays des Suisses : l'un à Lucerne, l'autre à Fribourg, où il les chargea non seulement de l'instruction de la

jeunesse, mais aussi de l'inspection sur les prêtres et sur les curés. Après les Jésuites, il appela les Théatins, les mit en possession de l'église et de l'abbaye de Saint-Antoine en 1570 ; comme il fut admirablement édifié de leurs bons exemples et des services qu'ils rendaient à ses diocésains, il ne manqua pas de pourvoir à tout ce qui leur était nécessaire pour la nourriture et le logement. De plus, il mit les Capucins en Suisse et leur obtint du Pape la permission de recevoir la confession des fidèles : innovation qui produisit le meilleur effet et ramena la piété dans un pays où il ne restait guère de pratique religieuse. Aux Capucins, il donna, dans Milan même, les deux couvents de Sainte-Praxède et de Sainte-Barbe. Après la réforme de l'Ordre de S. François, dont il était protecteur, le cardinal s'en servit comme d'un puissant corps d'armée pour combattre le vice et mettre, dans le diocèse, un règlement parfait. Son zèle et sa charité lui firent créer un grand nombre d'établissements, tels que : la Compagnie des oblats de Saint-Ambroise, prêtres exemplaires, fondés en 1578, pour remplir les différentes fonctions du diocèse ; le collège des nobles, où les enfants de qualité étaient élevés dans la crainte de Dieu, dans la pratique des vertus et dans l'étude des lettres ; celui des Suisses, où les clercs de ce pays étaient instruits, pour les rendre capables de porter dans leurs pays, les lumières de la doctrine et les principes solides de la piété ; celui de Sainte-Sophie, où quantité de pauvres filles étaient nourries et entretenues dans les exercices de la vie spirituelle ; la maison de Secours, où l'on retirait les femmes et les filles pénitentes, dont avaient soin les Tertiaires de Saint-François ; l'Assemblée des Dames de l'Oratoire, qui réunissait les premières dames de Milan pour des pratiques de dévotion et de charité ; enfin le plus grand hôpital des mendiants, où tous les pauvres trouvaient, avec un morceau de pain, l'instruction catéchétique et remplissaient tous les devoirs de la vie chrétienne. On ne saurait dire ici combien tous ces établissements contribuèrent à la prospérité de la religion dans le Milanais.

Suite des Conciles.

88. Après l'emploi des ordres religieux et des établissements charitables un des grands moyens de régénération morale, ce fu-

rent les conciles. Les conciles provinciaux sont l'âme de la vie épiscopale : ils éclairent par leurs lumières et fécondent par leurs opérations. Borromée, qui avait débuté dans l'épiscopat par un concile, en célébra cinq autres avec toutes les solennités du droit et toutes les magnificences du culte. Le second concile de Milan, tenu par S. Charles, eut lieu en 1569 ; il fit divers règlements ou décrets sur la foi, l'administration des sacrements et les lieux pieux. Le troisième, qui date de 1573, multiplia les règlements contenus sous vingt et un titres, un entre autres où l'on ordonne de mettre en abrégé et en langue vulgaire, à l'usage des laïques, les décrets qui les concernent. Le quatrième concile est de 1576 ; aux décrets ordinaires sur la foi et les sacrements, il ajoute des ordonnances relatives aux prêtres et même aux évêques. On ne peut lire, sans une édification profonde, l'article qui concerne les suffragants ; le métropolitain dresse, de leurs devoirs, un état inspiré par sa sainteté personnelle et qui ne pouvait que contribuer puissamment à leur édification. Le cinquième concile, de 1579, offre des règlements particuliers pour le temps de peste ; la sollicitude pastorale y éveille le zèle des curés, anime leur courage, mais n'épargne pas les précautions de prudence. Le sixième concile, tenu en 1582, fut consacré, comme les précédents, au rétablissement de la discipline ecclésiastique. En général, à cause du grand nombre de règlements, qu'il y dressait et de la maturité qu'il apportait à toutes ses décisions, le cardinal prolongeait son concile pendant trois semaines. De plus, ces conciles n'étaient pas toujours employés à édicter des règlements nouveaux, mais s'appliquaient, avec le plus grand zèle, à s'assurer de l'observation des anciennes ordonnances. La nature humaine va trop facilement au mal, pour s'en retirer aisément ; pour opérer des réformes efficaces, il ne suffit pas de les écrire sur le papier, il faut les graver dans les cœurs et l'on n'y réussit qu'en intimant la loi avec une sainte obstination et une persuasive charité. Par la tenue de ces six conciles, que devait suivre un septième, indiqué pour 1585, S. Charles Borromée apparait comme le réformateur du clergé et le modèle des évêques. On ne saurait ni louer, ni comprendre les métropolitains qui ne mar-

chent pas sur ses traces illustres. Il faut se borner à plaindre ceux qui tiennent à injure qu'on leur rappelle de si nobles exemples. — Parmi les suffragants du cardinal, il se trouvait un évêque de cette sorte, qui ne savait à quoi occuper son temps. Le cardinal lui dépêcha un ami pour l'instruire de ses obligations ; l'ayant trouvé revêche, il lui écrivit lui-même : et, comme il s'obstinait, il le dénonça au Pape. Le malheureux prélat rentra en lui-même et sut, dans ses derniers jours, trouver de quoi occuper ses loisirs. — Nous ajouterons qu'il y avait alors, comme aujourd'hui, de beaux esprits pour trouver que S. Charles réunissait trop souvent son concile ; je ne vois pas que leurs traits d'esprit aient seulement effleuré sa résolution d'observer, selon les serments de son épiscopat, les règles disciplinaires du concile de Trente.

Synode de Milan.

89. Aux conciles provinciaux, Charles Borromée joignait autant qu'il put, chaque année, la célébration du synode diocésain : il en tint onze. Avant de rien commencer, le cardinal s'informait exactement des besoins du diocèse : il consultait pour cela les rapports et les mémoires qu'il se faisait sans cesse adresser ; puis convoquait en congrégation ses soixante archiprêtres. Chacun d'eux était obligé d'énoncer en détail tous les abus dont il avait connaissance. Cette congrégation était chargée de poser les préliminaires du synode et de préparer le travail futur. Des prières publiques et des processions étaient ensuite ordonnées, afin d'attirer la bénédiction divine sur l'assemblée qui allait s'ouvrir et dont le peuple ainsi que le clergé devaient recueillir les fruits. Peu de jours avant l'ouverture, une dernière congrégation s'assemblait pour convenir de la manière dont devait se célébrer le synode et de l'ordre qu'on y observerait. On élaborait un règlement qui n'est plus à faire aujourd'hui ; on élisait les ministres et les dignitaires d'usage et l'on pourvoyait au logement des prêtres, à qui il était défendu de descendre dans les hôtelleries. Le synode durait trois jours, pendant lesquels le cardinal prêchait six fois. Le jour de l'ouverture, le clergé se rendait processionnellement à l'église Saint-Ambroise, puis, au retour, il allait, dans le plus bel ordre, occuper des places réservées à chacun ; le cardinal célébrait la grand'messe, à l'issue

de laquelle il faisait l'ouverture du concile. « Il ne se contentait pas, dit Giussano, (t. I, p. 239) d'y faire des décrets et des ordonnances et toutes choses qui sont accoutumées d'occuper ces synodes : son zèle et son amour allaient bien au-delà de ces emplois ordinaires. Il ne respirait que la perfection de ses ecclésiastiques ; il faisait de continuels efforts pour embraser leurs cœurs d'une piété sincère, d'un amour désintéressé et d'une charité toujours préparée à secourir les âmes dans leurs besoins, sachant très bien, et par ses propres lumières et par son expérience, que le salut des âmes dépend de la bonne vie et de la sainteté du clergé. Aussi regardait-il ce temps du synode comme très propre à faire une ample moisson ; il y était dans une sainte agitation qui lui donnait peu de repos. Il reprenait, il instruisait, il corrigeait, ou en secret, dans les discours familiers, ou dans la chaire de vérité, par de doctes et ferventes prédications ; et tout ce qu'il disait était rempli d'une telle onction et l'Esprit-Saint parlait si efficacement par sa bouche, que ses paroles, semblables à des traits de feu, perçaient et embrasaient les cœurs de ceux qui l'entendaient, chacun se sentant comme ravi, hors de soi-même et enlevé jusqu'au ciel. Je dis ce que j'ai vu de mes propres yeux et ce que j'ai insensiblement éprouvé en moi-même, chaque fois que je me suis trouvé à ces synodes. » La tenue extérieure des ecclésiastiques, ajoute un autre biographe, était l'objet d'un examen minutieux. Leurs habits, leurs cheveux, leur tournure devaient être disposés selon les règlements du concile de Trente. La modestie de leurs manières, l'air grave et recueilli de ces prêtres, formaient un tel contraste avec ce qu'ils étaient précédemment, que chacun se prenait à vénérer l'ordre ecclésiastique, autrefois haï et méprisé. Le synode fini, chaque prêtre recevait copie des prières imprimées, qu'il devait répandre dans le peuple. Le cardinal recevait, en audience, tous ceux qui désiraient lui parler ; il donnait des avis particuliers à quelques-uns de ses prêtres, puis les renvoyait chez eux fortifiés d'un saint zèle, animés d'un esprit nouveau[1].

[1] COLOMBEL-GABOURG, *Vie de S. Charles Borromée*, p. [illegible].

Autres œuvres.

90. Outre ces conciles et ces synodes, Charles Borromée, qui était par excellence homme de conseil, assemblait encore *perpétuellement*, dit le Père Giry, des Congrégations, afin de connaître plus parfaitement l'état de son bercail et de prendre, pour le bon gouvernement de ses diocésains, des avis salutaires. Il n'y avait presque pas de jour où il ne tînt plusieurs réunions, les unes tous les mois, les autres plusieurs fois chaque année. On s'y occupait tantôt du spirituel, tantôt du temporel, et on abordait de front les points difficiles. Paroisses, séminaires, maisons religieuses, écoles charitables, collèges ecclésiastiques et laïques, hôpitaux, distribution des bénéfices, exécution de legs pieux, pacification des procès, il ramenait tout aux préoccupations de son immense charité. Quoique ces occupations multiples parussent réclamer tous ses instants, le bon pasteur ne cessait pas de s'appliquer à la prédication, comme s'il n'eût pas eu d'autres emplois. Sa parole persuadait ses auditeurs, parce qu'elle était animée de ce feu céleste, qui porte la lumière et l'onction jusque dans le fond des consciences. Plusieurs sortaient de ses sermons en fondant en larmes et dans la résolution de quitter, à l'heure même, les criminels engagements. Charles n'était pas de ceux qui, pour bien prêcher ont besoin de grands auditoires ; il savait le prix des âmes et prêchait avec autant de feu dans un simple village que dans sa cathédrale de Milan. On dit qu'un jour qu'on faisait, dans cette église, les prières des Quarante-Heures, avec un concours incroyable de peuple, il prêcha durant tout ce temps, recommençant chaque fois qu'il arrivait de nouvelles processions. Il faisait aussi des aumônes très abondantes. Après la fondation du grand hôpital de Milan et de plusieurs autres dans l'étendue de sa province, il ne refusait point d'assister les mendiants qui se présentaient. On assure qu'ayant vendu sa principauté d'Oria, soixante mille écus, il donna, en un seul jour toute cette somme aux hôpitaux et aux pauvres honteux ; il fit la même chose d'une somme de vingt mille écus que lui avait légués, en mourant, Virginie de la Rovère, veuve de son frère Frédéric.

Nouvelles persécutions.

91. Ces grands travaux et ces immenses charités n'empêchèrent

pas, à trois ou quatre reprises, le renouvellement de la persécution. Comme le cardinal soutenait, avec une grande intrépidité, les droits de la juridiction épiscopale et les immunités ecclésiastiques ; qu'il ne fit point de difficulté de faire emprisonner des adultères et des concubinaires connus comme tels ; qu'il défendit les jeux et les danses publiques les jours de fête et durant le service divin ; qu'il ne put souffrir les folies du carnaval sur la grande place du Dôme ; qu'il établit l'abstinence du premier dimanche de carême, qui avait été converti en exécrable dissolution, les magistrats s'opposèrent à l'exécution de ses desseins, sous prétexte qu'il empiétait sur l'autorité royale. Le cardinal se vit donc accusé, près du roi d'Espagne, comme un homme téméraire, imprudent, ennemi de sa juridiction. On gêna l'exercice de sa liberté ; on l'obligea de remettre, entre les mains du gouverneur, le château d'Arona, sa maison paternelle, comme si sa fidélité était suspecte ; on logea des compagnies de soldats autour de son palais et il fut aussitôt désert : on publia contre lui des manifestes très piquants et très injurieux : on le décria même auprès du Pape et par surprise, on obtint de Sa Sainteté un bref portant pouvoir d'absoudre de l'excommunication portée par l'archevêque contre le gouverneur de Milan. Des parents, des amis, des personnes d'une insigne piété en lui rapportant les bruits qui couraient de sa totale disgrâce, essayèrent de l'intimider et de le faire fléchir. Enfin, dans cette tempête, quatre fois réitérée, les hommes et les choses étaient si bien conjurés contre lui, qu'il ne voyait plus aucune chance favorable. Mais, au milieu de cet orage, la grâce de Dieu gardait la paix de son cœur et le calme de son esprit. On ne l'entendit jamais prononcer une parole de colère ou d'impatience. Tandis que ses ennemis frémissaient contre ses ordres, il n'ouvrait pas la bouche ; ou, s'il l'ouvrait, ce n'était que pour implorer la divine miséricorde. Aux médisances et aux injures, il ne répondait que par des bénédictions ; il faisait, en outre, de rudes pénitences, pour que la divine bonté touchât le cœur de ses ennemis. Comme, en toute sa conduite, il n'avait point agi par un mouvement humain, il n'employa, non plus, aucune défense humaine, pour se soutenir. Les oraisons fer-

ventes, les gémissements aux pieds du crucifix, les veilles continuelles, les haires, les cilices, les disciplines furent les armes dont il se servit dans le combat. La guerre finit à son avantage. Le Pape approuva son zèle, le roi d'Espagne reconnut son innocence, les magistrats même furent convaincus de la pureté de ses intentions. Quelques-uns de ses persécuteurs furent diversement châtiés de Dieu. Enfin, par ordre du prince, on le laissa en paix, dans le libre exercice de ses fonctions épiscopales.

La peste. 92. Une des circonstances qui firent paraître avec le plus d'éclat, l'incomparable vertu du cardinal, cé fut la peste qui ravagea Milan en 1576. On ne manqua pas de le presser d'en sortir, sous prétexte de se conserver à son peuple et de ne pas priver de ses soins tout le reste du diocèse, où la maladie ne régnait pas encore ; il rejeta ces conseils comme indignes d'un pasteur. Non-seulement, il resta dans sa ville épiscopale, mais entreprit de porter secours aux pestiférés ; il donna les ordres nécessaires pour qu'ils fussent assistés dans leurs propres logis et dans les hôpitaux. Comme le nombre des pauvres devint extrême et que leur misère dépassait toutes les limites, il envoya tout ce qui lui restait d'argenterie, à la monnaie et le fit changer en argent pour les secourir. Il leur donna aussi tous les meubles de sa maison, jusqu'à ses vêtements et son propre lit et vendit le reste pour être en état de faire de plus grandes aumônes, de sorte qu'il n'avait plus que de la paille pour se coucher. Pour subvenir à la même détresse, il fit faire, dans la ville et dans tout le diocèse, de grandes quêtes. Sa sollicitude pour le salut éternel de ses ouailles, ne fut pas moindre que celle qu'il avait pour le salut de leur corps. Il allait lui-même les confesser, les communier, leur administrer le sacrement de l'Extrême-Onction, et, entre autres, il donna le viatique à un de ses curés, qui mourut bientôt après. Il n'y eut aucun hôpital, ni aucune maison, affligés de la contagion, qu'il ne consolât de sa visite. Un jour, il aperçut un enfant en vie, sur le sein de sa mère qui venait de mourir ; il se jeta lui-même entre les morts, pour sauver ce tendre rejeton. Dans un si grand fléau, il eut particulièrement recours aux dévotions et aux prières publiques : il fit, pour porter son peuple à la pénitence, de

très graves discours ; il ordonna des processions dans toute la ville, les suivit, la croix entre les bras, la corde au cou, les pieds nus, parfois sanglants ; il excita les magistrats à faire un vœu à S. Sébastien, comme à leur puissant protecteur ; enfin, dans cette peste, il fut d'un si admirable dévouement, qu'il remplit d'admiration la cour romaine, et toute la chrétienté. Tant de défunts préservés des peines de l'autre vie par les soins de la charité, tant de vivants guéris de leur maladie et sauvés par le bon ordre qu'il avait établi dans la ville ; tant de pauvres qui montèrent jusqu'au nombre de soixante-dix-mille, nourris par sa prévoyance et sa libéralité ; tant de veuves et d'orphelins secourus dans leurs nécessités par sa magnificence font son éloge incomparablement mieux que les plus éloquents discours. Sa miséricorde, au surplus, ne s'arrêta pas avec la contagion. Deux ans après, il assistait encore sept mille indigents que la peste avait épargnés et que la pauvreté jetait dans la plus extrême misère. Charles fonda des hôpitaux et des maisons de refuge pour les femmes et les filles que la mort de leurs maris ou de leurs parents réduisait à la mendicité. En un mot, ce généreux cardinal était une source inépuisable, d'où une infinité de biens coulait incessamment sur tout son peuple.

93. Les secrets d'une si grande vertu dans Borromée, ce furent, Les secrets.
d'un côté, son attachement et sa soumission au Saint-Siège ; de l'autre, sa fidélité à toutes les pratiques de la vertu chrétienne et sacerdotale. La brièveté, que nous sommes obligés de garder dans cet ouvrage, ne nous permet pas de suivre le cardinal dans tous les voyages qu'il a faits en divers temps, pour l'assistance de ses diocésains, pour le bien de l'Église universelle et pour son propre avancement spirituel. A la mort de Pie IV, il assista son oncle à son lit de mort et entra au conclave où il fait élire Pie V. En 1572, il revient pour l'élection de Grégoire XIII ; il obtient enfin d'être déchargé de la grande pénitencerie et de quelques autres offices de la cour romaine. Il y vint aussi en 1575 pour participer de bonne heure aux indulgences du jubilé de l'année suivante ; en 1579, pour soutenir son autorité contre les injustes prétentions de ses adversaires ; et, en 1582, pour rendre ses devoirs au Saint-Siège,

et s'occuper plus à loisir de la visite des églises et aux exercices de la vie intérieure. En 1578 et 1584, il visitait le pèlerinage de Varalle et son Monte-Sacro. Ce Sacro-Monte est une montagne dont la cîme et les pentes portent quarante-six oratoires, représentant toutes les scènes de l'histoire sainte et la vie de Jésus-Christ. Il était trois ou quatre heures du soir quand Charles y arriva ; bien qu'il n'eût encore rien pris de la journée, il commença de suite à visiter les chapelles, méditant dans chacune sur le mystère qui y était représenté. Quand la nuit fut venue, il fit un léger repas au pain et à l'eau, puis reprit ses prières jusqu'à deux heures du matin; il se reposa ensuite dans une chaise et, vers quatre heures, reprit ses pieuses stations, célébra la messe assez tard et revint à Milan, avec la ferme résolution de servir Dieu avec une plus entière fidélité. En 1581, il allait à Verceil, honorer les cendres de saint Eusèbe ; à Turin, adorer le Saint-Suaire de Notre-Seigneur ; et au pays des Grisons, rendre ses respects aux reliques de S. Placide, martyr et de S. Sigebert, confesseur. En qualité de métropolitain, il visita plusieurs diocèses et entreprit diverses missions pour combattre l'hérésie. Partout, il fit éclater une humilité profonde, une patience invincible, un courage et une fermeté intrépides, une prudence céleste, une dévotion tendre et généreuse, une charité toute divine. On pourrait compter ses actions héroïques par les heures et les moments de sa vie. Le cardinal dormait peu, employait presque toute la nuit à prier, à méditer, à lire les livres saints, à composer des lettres pastorales ou des livres pour l'instruction de ses diocésains et de ses suffragants. Pour sa journée, elle était tout occupée à prêcher, à confesser, à visiter les prisonniers et les malades, à réconcilier les ennemis, à écouter ceux qui demandaient audience, à tenir des congrégations, à donner des ordres pour tout ce qui concernait la discipline ecclésiastique.

Science de Borromée.

94. Malgré les travaux incessants de son apostolat, Charles Borromée n'abandonna jamais les grandes études qui furent le seul passe-temps de sa vie. Plus il avançait en âge, plus il se croyait obligé de se perfectionner dans la connaissance des Écritures, des Pères et des historiens ecclésiastiques. C'étaient là ses trois sciences

de prédilection ; néanmoins il se plaisait à d'autres études et disait parfois qu'un homme qui ne cherche pas à tout savoir, mérite peu de louanges. Comme pasteur, il corrigea les éditions vicieuses du Missel et le réforma selon le rit ambroisien, dont il était fidèle observateur ; du reste, il déploya un grand zèle pour faire adopter la réforme de S. Pie V. Pour remédier aux erreurs et aux vices du siècle, le concile de Trente avait résumé la doctrine et la discipline de l'Église ; Charles Borromée, avec une suite et un ensemble peut-être unique en histoire, appliqua ce grand remède à tous les diocèses de sa métropole par le moyen de ses synodes et de ses conciles. C'est par là qu'il est devenu un Père de l'Église dans les temps modernes. L'édition la plus complète de ses œuvres est celle de Saxius (Milan, 1747, cinq volumes in-folio). Ses écrits se partagent ordinairement en huit classes : 1° Conciles provinciaux ; 2° Synodes diocésains ; 3° Divers édits, ordonnances et décrets ; 4° Instructions diverses ; 5° Institutions et règles de divers genres ; 6° Tableaux divers ; 7° Lettres pastorales et autres pièces concernant le clergé et le peuple ; 8° Formules diverses. Ces *Acta Ecclesiæ mediolanensis* mériteraient d'être plus connus ; ils contiennent des renseignements non moins utiles à l'épiscopat qu'au clergé, ils sont dignes d'être placés à côté des œuvres de Saint-Ambroise, c'est le même esprit et la même âme ; tous deux s'écrient sans cesse : « Là ou est Pierre, là est l'Église. » Les actes de six conciles provinciaux peuvent être regardés comme un cours de concile provincial : S. Charles explique l'institution, l'importance et l'utilité de ces assemblées ; il enseigne aux évêques le moyen de se réunir au nom de Jésus et de pouvoir compter sur sa présence au milieu d'eux. S'il convoque ses frères, c'est pour obéir à l'ordre de Jésus-Christ, il soumet toutes les décisions de l'assemblée à l'approbation, au jugement et à l'autorité de la Chaire Apostolique, mère et maîtresse de toutes les églises. Dans ses synodes, il applique à son diocèse les règlements généraux du concile provincial, avec les observations qu'on lui a communiquées ou qu'il a faites lui-même. La troisième classe de ses écrits contient diverses ordonnances pour stimuler la surveillance des pasteurs vis-à-vis des bé-

rétiques, de leurs émissaires et de leurs livres dont le prélat dresse le catalogue. Dans la quatrième, il y a d'excellentes instructions qui devraient être plus connues du clergé, principalement son instruction aux prédicateurs, laquelle, répandue dans les séminaires, éviterait bien des fautes aux orateurs jeunes et vieux ; son instruction sur l'administration de tous les sacrements, qui épargnerait aux ecclésiastiques bien des incertitudes et des troubles de conscience : et ses deux livres sur l'administration fabricienne et l'entretien des églises. La cinquième classe contient d'abord le règlement de la famille archiépiscopale et les divers règlements qu'il donna aux divers ordres, collèges, séminaires, écoles et confréries dont il fut le fondateur. Les classes six et sept contiennent les lettres pastorales, le tableau des fêtes, jeûnes et censures en usage dans le diocèse de Milan et divers traités sur la danse, les divertissements coupables, la prière en commun, les temps de pénitence ou d'épidémie. La huitième et dernière classe est un répertoire de formules, adaptées aux divers actes du service ecclésiastique. — Indépendamment de ces ouvrages considérables, le cardinal entretenait une correspondance si étendue qu'on rassembla trente et un volumes de lettres adressées à divers personnages. Le tome II en contient une de Marie Stuart, reine d'Ecosse, écrite à l'époque de sa captivité. On y découvre la grande affection que cette princesse portait au cardinal et l'ardeur avec laquelle la pauvre captive se recommandait à ses prières. Plusieurs autres lettres sont signées par des souverains allemands ; elles sont fort intéressantes et montrent quelle estime les princes catholiques ou hérétiques avaient pour sa vertu.

Mort de Borromée.

95. La dernière année de sa vie, après avoir fait la translation des reliques des saints Simplicien, Jean le Bon et plusieurs autres ; après avoir jeté les fondements de quelques collèges, il commença la visite apostolique du pays des Grisons ; elle ne pouvait qu'être extrêmement épineuse, car l'hérésie y était entrée et s'en était rendue presque entièrement maîtresse. Dans sa visite il eut affaire à des Calvinistes, à des apostats de congrégation, à des athées, à des sorciers, à des usuriers, à des impies et des libertins

de toutes sortes. On lui dressa des embûches et on tâcha, en le menaçant, de le faire modifier ses plans ou de reculer. D'ailleurs la difficulté des chemins, la barbarie des habitants, l'attachement qu'ils avaient à leurs superstitions, surtout l'opposition des gouverneurs aux gens du Pape et aux sujets du roi d'Espagne, étaient capables de faire avorter cette grande entreprise. Le cardinal ne laissa pas de réussir admirablement ; malgré les intrigues des pasteurs réformés, il convertit plusieurs hérétiques, rétablit la foi et la piété dans la vallée de Mesolana et dans le comté de Belinzona. Ce qui servit beaucoup à ce changement, ce fut la manière de vivre du cardinal, qui démentait les impostures des prédicants : il était pauvrement vêtu, ne vivait que de pain et d'eau, dormait fort peu et sur la paille ; restait exposé à toutes les intempéries et châtiait son corps avec rigueur. D'ailleurs il faisait de grandes aumônes, visitait les malades, consolait les veuves, assistait les orphelins et se faisait tout à tous pour les gagner tous à Jésus-Christ. A son retour, il institua de nouvelles dévotions pour le temps de carnaval, commença la basilique de Rho, la collégiale de Legnano, après quoi, selon sa coutume, il se mit en retraite. Le 24 octobre 1584, il sentit un accès de fièvre qui fut suivi de plusieurs autres. Dans le désir de célébrer pontificalement le jour de la Toussaint, il se dirigea vers Milan où il célébra cette solennité chez les Jésuites. En la commémoraison, il dut se mettre au lit, le lendemain on l'administra, le surlendemain il mourait, jeune encore, mais ayant atteint à tous les sommets de la grandeur historique. Bien qu'il soit un père de l'Église, Charles Borromée avait été surtout un homme d'action, et son action fut surtout employée à l'application des réformes édictées à Trente. C'est là son trait caractéristique et son titre à la gloire. S. Pie V, Grégoire XIII et Sixte-Quint l'avaient en haute estime. Henri III disait que si tous les prélats d'Italie lui ressemblaient il n'en voudrait point nommer d'autres dans son royaume. Philippe II, roi d'Espagne, conservait son portrait dans son cabinet de travail, avec le plus grand respect. Les ducs de Savoie l'avaient en vénération. Alexandre Farnèse, sur le point d'entrer dans les Flandres se recommandait à ses prières. On l'en-

sevelit dans un tombeau sous les premiers degrés du maître autel. Dieu ne tarda pas à glorifier son serviteur par un grand nombre de miracles. Clément X, informé du concours des peuples à son tombeau, concours auquel il était impossible de s'opposer, fit écrire à Milan, par le cardinal Baronius, dès 1601, pour changer, en messe solennelle, l'anniversaire funèbre de sa mort. Trois ans après, il chargeait la congrégation de commencer son procès. Léon XI le fit poursuivre ; enfin Paul V le canonisa solennellement en 1610. Depuis, on a bâti des églises en son honneur et ses reliques son t l'objet d'une grande vénération.

Son éloge. 96. Le cardinal Sirlet a fait, de S. Charles Borromée, un éloge que rapporte Giussano, t. II, Liv. VII, ch. xv ; je demande la permission de le reproduire : « Charles Borromée, dit-il, pendant sa vie, était dans son corps comme dans une prison ; son esprit demeurait toujours occupé du ciel, comme de sa propre demeure ; il n'avait rien de la terre que l'apparence. Il était un homme par nature, un ange par grâce, un exemple de toutes les vertus par la piété. Il était le modèle des évêques, l'honneur des cardinaux et le fidèle défenseur des gens de bien contre les impies. Il a été l'ornement le plus illustre de l'Église de Dieu ; le sel, la lumière, la ville établie sur la montagne de Sion, et la lampe ardente de l'Évangile. Il a été le sel de l' Église, par sa vie sainte et ses bonnes œuvres ; il a été la lumière par sa doctrine et ses prédications ; la ville, par ses forces et ses défenses ; et la lampe par les ardeurs de sa charité. Il a éclaté dans l'Église par sa foi, par sa sagesse, sa bonne vie et sa conduite. Il a éclaté par sa foi comme un martyr, car il n'a pas manqué au martyre, mais le martyre lui a manqué ; par sa sagesse comme un docteur ; par sa bonne vie comme un confesseur, et par sa conduite comme un pasteur. Il a été un Abel en innocence, un Noé en probité, un Abraham en foi, un Isaac en obéissance, un Joseph en chasteté, un Moïse en charité, un David en humilité et un Elie en zèle. Il a été un ouvrier irréprochable et jamais oisif, un digne ministre de la parole de vérité, un prêtre saint qui ne faisait rien que pour Dieu et dont l'esprit était tellement rempli de piété, qu'elle le rendait invincible et presque invulnérable, en un mot, il

était un trésor de tous les dons du Saint-Esprit. Ce fidèle serviteur, après avoir accompli l'œuvre qui lui avait été commise, désirant aller paraître devant son Sauveur, fut appelé au ciel dans l'octave de la Toussaint. Ce jour a été trop tôt pour nous, quoiqu'il ait été avantageux pour lui. Il était juste que, comme il avait été zélé sur la terre, pour défendre l'honneur de tous les fidèles serviteurs de Jésus-Christ, il fut présenté devant le trône de Dieu par la multitude innombrable des saints, afin que, lorsqu'il lui demandera compte de la charge qu'il lui avait confiée, il pût répondre : « Seigneur, vous m'aviez confié cinq talents, en voici cinq autres que j'ai gagnés. »

§ V. S. PHILIPPE NÉRI

97. L'histoire des saints a sa philosophie. Pour la comprendre, il faut se rendre compte des desseins de la providence dans la création de ces héros de la grâce et de la vertu. Dieu, qui ne fait rien sans but, ne donne pas par hasard des saints à la terre ; dans sa sagesse et dans sa bonté, il assigne à tous une mission à remplir. En voyant dans quelles circonstances de temps et de lieu ils ont agi, quelles œuvres ils ont fondées, quelle influence ils ont exercée autour d'eux, on peut connaître jusqu'à un certain degré la raison providentielle de leur apparition. Philippe Néri, dont nous allons esquisser la vie, nous semble avoir reçu du ciel deux missions : l'une générale, l'autre particulière : l'une qui s'explique par le temps où il a vécu, l'autre par le lieu où il a fondé ses œuvres. Philippe est venu au monde au moment où l'Église avait besoin que la sainteté, qui est un des quatre signes divins de la vérité, brillât d'un éclat tellement vif qu'elle éblouit en quelque sorte tous les yeux. Une fausse réforme introduisait à grand bruit, dans le monde chrétien, le schisme et la division. Les hérésiarques accusaient l'Église de corruption, en appelaient aux grands souvenirs des premiers siècles, se posaient comme envoyés de Dieu pour rétablir la pureté de la foi et des mœurs. Il était facile à Luther, à Calvin, à Zwingle

à tous les chefs de l'insurrection protestante, de tromper les peuples en discourant avec plus ou moins d'éloquence sur le texte de la sainte Ecriture, les mystères, les sacrements, mais il ne leur était pas facile d'être saints. La sainteté fut alors,comme toujours, la pierre de touche qui fit distinguer l'or pur de la vraie Église du plomb vil de la fausse réforme. Rien de plus instructif, rien de plus concluant, en faveur de la doctrine catholique que le tableau comparé des grands hommes du protestantisme et des grands hommes de l'Eglise au protestantisme. D'un côté, Luther, Calvin, Zwingle, Carlostadt, Henri VIII, qu'il suffit de nommer pour rappeler des types de bassesse morale et de lâche corruption. De l'autre, S. Gaétan de Thienne, le fondateur des Théatins ; S. Jérôme Emiliani, le protecteur des orphelins ; S. Ignace, l'incomparable créateur de la Compagnie de Jésus ; S. Jean de Dieu, le Père des pauvres ; S. Thomas de Villeneuve, l'évêque aumonier ; S. François-Xavier, le missionnaire thaumaturge ; S. Charles Borromée, l'incarnation épiscopale du Concile de Trente ; S. André Avellin, S. François de Borgia, S. Camille de Lellis, S. Joseph Calasanz,S. Stanislas Kostka, Saint Louis de Gonzague, S. Pascal Baylon, le bienheureux André Hibernon, Paul d'Arezzo, Alexandre Sauli, Sainte Thérèse, Sainte Marie-Madeleine de Pazzi, Sainte Catherine de Ricci, Barthélemy des Martyrs, Louis de Grenade, S. François de Sales. Philippe Néri, comme tous ces saints, eut pour mission générale de faire voir au monde, trompé par les hérétiques et les faux réformateurs, que l'Eglise catholique était seule animée par l'esprit de Jésus-Christ, et possédait seule la vérité, puisqu'on ne voyait briller que dans son sein le divin prodige de la sainteté. Mais Philippe, conduit par la Providence de Florence à Bome,pour se sanctifier dans cette dernière ville et y fonder l'oratoire, eut aussi une mission particulière : il fut envoyé de Dieu dans la ville éternelle, pour y renouveler la piété. « S'il est, dit l'abbé Bayle, un lieu dans le monde où la piété doive exercer son empire, détacher les âmes des choses terrestres et les unir étroitement à Dieu, c'est évidemment la ville où réside le chef visible de l'Eglise, le vicaire de Jésus Christ. Rome, qui est le centre de la chrétienté, doit être le

foyer de la vie chrétienne. Ainsi en est-il ordinairement. Le voyageur superficiel, en visitant la ville éternelle, n'est pas toujours frappé des vertus solides et fortes qu'il pourrait observer. Il en est de la piété d'une ville comme de la piété d'une personne. Les yeux du corps ne la saisissent pas du premier regard. Il faut pénétrer au-dessous de ce qui est extérieur et arriver jusqu'à l'âme. A ceux qui ne jugent qu'après avoir mûrement examiné, Rome ne peut manquer d'apparaître comme la ville des saints. Au temps de S. Philippe de Néri, on se souvenait encore d'Alexandre VI. De plus, le mouvement artistique et littéraire, qui avait signalé le pontificat brillant de Léon X, finit par exercer une fâcheuse influence sur la vie pieuse. Grâce à S. Philippe de Néri, et à sa congrégation, de nombreuses âmes, dans tous les rangs et dans toutes les conditions, prirent un nouvel essor vers les hautes régions de la piété chrétienne. On vit une foule de jeunes gens, pratiquer ensemble la visite des malades, la prière, la méditation. L'oratoire devint, au milieu de Rome, une grande école de piété[1]. »

98. Florence, l'une des plus belle villes de l'Italie, vit, en l'an de grâce 1515, naître un enfant qui devait devenir S. Philippe. Francesco, son père, et Lucrezia, sa mère, appartenaient à deux illustres familles et vivaient dans la crainte de Dieu. A cause de sa grande obéissance et du profond respect qu'il avait pour ses parents, dès l'âge de cinq ans, l'enfant s'appelait *le bon petit* Philippe. A l'exemple de l'Enfant Jésus, il fut de bonne heure doux et humble ; crut en sagesse et en grâce. Déjà il commençait à étudier et à observer le genre de vie des religieux, lorsque son père l'envoya chez un oncle, à San-Germano, près du Mont-Cassin, pour y apprendre le commerce. L'oncle n'avait pas d'enfant et destinait à son neveu une fortune de vingt-deux mille écus d'or. Philippe abandonna cette fortune pour venir à Rome suivre un cours d'études. Il y fit bientôt de si grands progrès et obtint de si brillants succès en philosophie et en théologie, qu'il y eut peu de personnes considé-

Premières années de Philippe.

[1] Bayle, *Vie de S. Philippe de Néri*, Introduction. Le *De* nobiliaire, attaché au nom de S. Philippe, n'est qu'une complaisance d'opinion et un hommage à la coutume.

rables dans la ville qui ne voulussent le connaître ; sa vertu cependant le rendit encore plus estimable que sa science. Au collège, il eut toujours un soin particulier d'éviter ce qui pouvait blesser la pudeur et la modestie ; il devait conserver jusqu'à la mort une pureté angélique, qui rejaillissait sur son visage et l'illuminait d'une splendeur céleste. Des études de l'école, il passa à celles du cabinet ; il acquit ainsi une connaissance profonde des Ecritures, des Pères et des canons de l'Eglise ; comme il avait naturellement l'esprit juste et solide, avec un tact merveilleux pour s'énoncer nettement, la cause de la religion ne s'était point trouvée, depuis longtemps, en meilleures mains. Pendant qu'il ornait son esprit de toutes les connaissances ecclésiastiques, il mortifiait sa chair et réduisait son corps en servitude. Sa manière de vivre était très austère ; son oraison presque continuelle. Il ne faisait guère diversion à ces pieux entretiens de son âme avec Dieu qu'en visitant les hôpitaux pour servir les malades, assister et instruire les pauvres. Il se passait aussi peu de jours, sans qu'il visitât les sept églises de Rome. Après y avoir répandu son cœur pendant le jour, il se retirait, la nuit, au cimetière de Saint-Calixte, où il continuait ses exercices de piété sur les tombeaux des saints martyrs. Le divin Sauveur parlait de si près à son âme et l'inondait de si abondantes consolations, que son cœur n'y pouvait suffire et il s'écriait avec larmes : « C'est assez, Seigneur, c'est assez ! »

Linéaments de son œuvre.

99. L'exemple de Philippe lui attira des émules qui voulurent se joindre à lui pour faire régulièrement les mêmes stations. Cette émulation édifia toute la ville ; ce fut un des moyens dont se servit Philippe pour retirer beaucoup de jeunes gens des habitudes déréglées et les porter ensuite à la véritable dévotion. Dans le dessein de gagner ainsi des âmes à Jésus-Christ, il renonça au repos de sa solitude et parut plus souvent en public : ce qui permit de vérifier les choses merveilleuses que la renommée avait répandues de lui par la ville. Chaque jour on le trouvait dans quelque lieu d'assemblée, au change, dans les collèges, sur les places et dans les halles ; il exhortait tout le monde à la vertu. Dieu bénit une charité si active ; un changement profond se produisit dans les mœurs. Plu-

sieurs, non contents de quitter le péché, renonçaient entièrement au siècle et devinrent dans la suite de vaillants ouvriers de l'Evangile. Alors, assisté par Perriano Rosa, son confesseur, il donna, dans l'Eglise del Campo, commencement à la confrérie de la Trinité, pour le soulagement des pauvres, des pèlerins et des convalescents abandonnés. On admire le bel ordre qu'il y mit tant pour les exercices de la prière et de l'instruction, que pour les œuvres de charité. Philippe était l'âme de ce nouveau corps ; son autorité surprenante l'associait à toutes les fonctions de ses membres. Comme il embrassait tout l'univers dans son immense charité, son zèle ingénieux lui faisait trouver mille ressources. On le vit bien, l'année suivante, à l'époque du jubilé ; il trouva le moyen de loger une foule de pèlerins et de leur rendre les plus précieux services. Dans sa sollicitude, il se préoccupait des maisons religieuses qui se trouvaient dans le besoin ; il entretenait des familles réduites à la misère, procurait des dots aux filles pauvres et aimait surtout à instruire les enfants. Les pauvres étaient ses enfants de prédilection. Aussi l'appelait-on dès lors *le père des âmes et des corps*, et Notre-Seigneur, pour rendre hommage à sa vertu, se prit à la faire éclater par les miracles.

100. Lorsqu'il eut trente-six ans, son confesseur lui ordonna, au nom de Dieu, d'entrer dans les ordres : Philippe fut ordonné prêtre en 1551. Autant son humilité l'avait éloigné du caractère sacerdotal, autant, lorsqu'il s'en vit revêtu, il mit de zèle à en remplir les fonctions. Il ne passait pas un seul jour sans dire la messe. Lorsqu'il célébrait, sa dévotion était si tendre, qu'en touchant le calice, il était inondé de célestes consolations qui rejaillissaient sur son corps. A l'élévation, son esprit entrait en de tels ravissements, qu'il se sentait comme soulevé de terre par une force invisible. Peu après son ordination, il entra dans la confrérie de la Charité, placée sous la protection de Saint-Jérôme ; et y fut employé à entendre les confessions. C'était une consigne de la Providence, une fonction par laquelle Philippe devait un jour travailler au salut des âmes. Au confessionnal d'abord, puis dans sa chambre, il commença à recruter des disciples, qu'il forma en bons ouvriers de la

La p

vigne du Seigneur. C'était son désir de partir avec eux pour les Indes, d'y porter la lumière de l'Evangile et de verser son sang pour la foi. Tandis qu'il méditait ce dessein, il fut averti par une voix intérieure d'aller consulter le prieur de Trois-Fontaines. Cet humble religieux, de l'ordre de Cîteaux, lui répondit : Que Dieu ne le voulait point aux Indes, mais à Rome, où il n'y avait que trop d'infidèles à convertir. Philippe reçut aussi divers messages de bienheureux qui lui apportèrent ces paroles de la part du Seigneur : « Philippe, la volonté de Dieu est que tu vives dans cette ville comme dans un désert. » A ces ordres, il se rendit et résolut de consacrer le reste de ses jours à la seule ville de Rome, jusqu'à son dernier soupir, il y répandit tant de bienfaits et les effets de son zèle furent si nombreux, qu'il est incroyable, quelle vénération les peuples ont encore aujourd'hui pour sa mémoire.

Le premier oratoire.

101. Philippe tira du péché un grand nombre d'âmes et rappela quantité d'hérétiques au sein de l'Église. Il y avait toujours beaucoup de monde à ses sermons ; il n'y en avait guère moins pour le consulter. En dépit de ses occupations, il était toujours prêt à recevoir ; sur quoi il dit ce mot : « Qu'il ne pouvait rien arriver de plus agréable à qui aime bien Dieu, que de laisser Dieu pour Dieu. » Voyant l'avidité que le peuple avait pour venir entendre la parole sainte, surtout vers la fin du jour, il institua une prière publique à laquelle ils pussent assister avant de rentrer à domicile. A cet effet, il fit élever un *oratoire* dans le lieu même des instructions. Dieu regarda, avec tant de complaisance ce pieux établissement et lui accorda de telles bénédictions, qu'on ne parlait plus, dans Rome, de rien tant que d'aller, vers le soir, à l'oratoire de Philippe. Plusieurs ecclésiastiques, animés d'une sainte émulation, demandèrent à augmenter le nombre de ses disciples et à être employés, sous sa direction, aux instructions, aux conférences et à la prière. L'humble prêtre les conduisait avec tant de douceur, qu'ils s'abandonnaient à sa discrétion. Pour introduire parmi eux une forme d'assemblée et les unir par quelques liens spirituels, il leur prescrivit des règlements et quelques exercices, qu'ils reçurent volontiers et qu'ils observèrent exactement. Baronius, qui fut un de ses disciples, remarque,

au premier tôme de ses Annales, l'an III, que, « ces règlements sont parfaitement conforme à ceux que l'apôtre Saint Paul donne aux premiers chrétiens de Corinthe. » Ces saints prêtres consacraient le matin à l'office divin dans l'Eglise des confrères de la nation florentine. Après midi, ils venaient dans celle de S. Jérôme, où tous les jours, le samedi excepté, quatre d'entre eux faisaient de petits sermons au peuple, sur la doctrine chrétienne, la réformation des mœurs et les exemples des saints. Philippe ne manquait pas de s'y trouver pour écouter les autres ; à la fin du discours, il interrogeait les assistants, par manière de conférences spirituelles et concluait toujours par quelques réflexions qui les portaient à l'amour de Dieu, au mépris du monde et à la pratique de la vertu. C'est par ces petits commencements qu'il donna naissance à la célèbre congrégation de l'oratoire ; les premières colonnes de l'édifice furent Bourdin, depuis archevêque d'Avignon, Alexandre Fideli et César, depuis cardinal Baronius. Le pape Grégoire XIII, informé des fruits de la Congrégation et des mérites de Philippe, confirma, en 1575, la congrégation de l'oratoire et lui donna l'Église de Sainte Marie *in Valicella*, qui tombait en ruine. Alexandre de Médicis, archevêque de Florence, depuis Léon XI, la rebâtit de fond en comble et y célébra la première messe.

102. Au préambule des constitutions de l'oratoire, se lisent les observations suivantes : 1° La congrégation a été fondée, non pas tant par des règlements que par des usages ; ces usages, ces traditions doivent se conserver dans la maison de Rome que Philippe a lui-même formée et où il a vécu si longtemps. C'est pourquoi, dans le cas de doute ou d'innovation, nous devons consulter la pratique de Rome et nous y conformer. Cette congrégation peut être regardée comme la source ; les autres tirent d'elle leur origine. 2° Le mépris des biens de ce monde peut avoir différents degrés et n'appartient pas à la vocation de tous. Le détachement effectif et affectif convient aux ermites qui se séparent du monde, de corps et d'esprit ; c'est le plus haut degré de l'abnégation. Mais, pour un membre de l'oratoire, il suffit qu'il arrache son âme aux désirs matériels faisant tout revenir à la gloire de Dieu, et n'affectant pas une

Principes de l'oratoire.

rigidité excessive qui le rendrait inaccessible à ce monde qu'il doit convertir. 3° La conduite de Philippe dans la composition des règles mérite réflexion. Quoiqu'il fut inspiré d'en haut, il ne se fia jamais à lui-même : un juste orgueil, une légitime présomption, ne lui fit point imposer des lois à ses disciples ; il ne décida point que la volonté de Dieu consistait à observer telle ou telle règle ; mais avec une longue expérience, il apprit ce qui était en même temps le plus agréable aux siens et le plus propre à l'acquisition des vertus, le plus avantageux au profit spirituel des âmes et le plus conforme à l'esprit de sa nouvelle congrégation. L'esprit qu'il inspirait à ses disciples était celui de l'Evangile : l'humilité et l'amour de Dieu. 4° Le commandement et l'obéissance ne s'appellent pas de ces noms, mais bien *prière* et *condescendance*. Ici on ne connaît point la terreur du précepte, mais seulement l'attrait du devoir ; ici ce n'est point le commandement, mais l'amour qui conduit et dirige ; et l'amour est le lien le plus puissant pour unir les cœurs. 5° Comment ces saintes institutions n'auraient-elles pas notre respect et notre amour, puisque nous les avons pour ainsi dire choisies nous-même, puisqu'elles viennent de Dieu, S. Philippe disant qu'il n'en est pas l'auteur. Ces paroles sont l'expression de la vérité ; puisqu'en effet, lorsqu'il réunit des sujets pour vivre en commun, il n'avait pas formé le dessein de fonder une congrégation, encore moins songeait-il à travailler pour sa propre gloire. 6° Toutes les règles n'ont donc pas été dictées par le bienbeureux père, mais plusieurs ont été inspirées par ses exemples, beaucoup par ses premiers compagnons, d'autres enfin par les exigences de la vie commune et par les divers états où s'est trouvée la congrégation. Toutefois ces règles étant passées en coutumes et l'expérience les ayant confirmées comme bonnes et utiles, elles ont été insérées dans les constitutions de l'institut et approuvées itérativement pas le Saint-Siège. On doit donc les recevoir comme l'expression véritable et légitime de la volonté de Dieu.

Esquisse des constitutions.

103. Les constitutions de l'oratoire de Rome reposent sur ces deux décrets :

1° Les associés n'étant engagés par aucun vœu, mais seulement

par les liens de la foi, de l'espérance et de la charité, persévereront toujours dans cet usage, selon l'esprit du saint fondateur qui a posé la règle suivante : « S'il arrive que quelques-uns aient dessein d'astreindre la congrégation à des vœux, ils ne seront point écoutés, quand même, ils surpasseraient les autres en nombre : » mais il leur sera libre d'entrer dans tel ordre qui leur plaira ; et la partie de la congrégation, quelque petite qu'elle soit, qui n'adhérera pas à cette nouveauté, conservera tous les biens en persévérant dans cette coutume, sans être obligée de rien donner aux autres ;

2° Le second décret, qui paraît fort opposé à toutes les nouvelles congrégations qui ne pensent qu'à s'étendre, est que pour empêcher toute dissipation et la confusion causé par le grand nombre de maisons, il n'y en aura qu'une seule établie à Rome et elle ne se chargera d'aucune autre maison. Ainsi l'habitude de se voir tous les jours, de vivre ensemble continuellement, unira les pères par des liens plus étroits d'amour et de respect. Si cependant il se forme dans les autres villes des établissements semblables, sur le modèle de celui de Rome, ces nouvelles maisons ne seront point annexés à celle de Rome pour ne former qu'un seul corps ; mais chaque maison, se réglant sur elle, le gouvernera séparément d'après les usages et les traditions de l'Institut, en sorte qu'elles forment autant de corps indépendants.

L'Oratoire de Rome est composé d'un supérieur qu'on nomme *père* et de quatre prêtres députés qui l'assistent dans le gouvernement. Le supérieur doit avoir au moins quarante ans d'âge, quinze de congrégation et la pluralité des suffrages. C'est de lui que dépend l'administration du temporel ; il pourvoit aux besoins des membres de la compagnie et à ceux des pauvres, mais dans certaines limites, et ne fait rien d'important sans consulter. Lui seul, avec les quatre assistants, nomme aux charges et peut demander les comptes de gestion. Pour obvier aux dettes, il a un contrôle ; du reste, il n'est exempt d'aucune règle et rien ne le distingue de ses frères que la première place. Au-dessous du supérieur et des assistants, il y a dans l'Ordre : 1° le conseil des prêtres qui ont dix ans de congrégation ; 2° le prêtre chargé des confessions, 3° le cor-

recteur pour reprendre ceux qu'il a vu manquer à la règle, 4° le ministre pour l'administration du temporel, 5° le sacristain, 6° le préfet de l'oratoire et son aide, 7° le préfet des sermons, 8° le maître des cérémonies, 9° le maître de chant, 10° les deux hospitaliers, 11° le préfet des novices, 12° le caissier, 13° le procurateur et ses aides, 14° le bibliothécaire et ses aides, 15° l'infirmier et ses aides, 16° le préfet des bâtiments, 17° le préfet de lecture, 18° l'économe qui reçoit et dépense, 19° le préfet de la pharmacie, 20° le gardien du mobilier, 21° le gardien de la paneterie, 22° le gardien de la cave, 23° le réfectorier, 24° les portiers. La congrégation donne à tous ses employés cette leçon importante : « Que personne ne refuse l'emploi qui lui est imposé par le supérieur. » Les assistants sont pris parmi les décennaux. A l'égard de ceux qui sont admis dans la communauté, ils doivent avoir vingt-deux ans au moins et quarante ans au plus. On les reçoit d'abord un mois comme hôtes, puis à trois épreuves qui durent chacune un an. Après ces trois années d'épreuve, ils sont inscrits sur le catalogue de la maison. L'aggrégation se fait par voie de suffrages. On laisse, aux membres de la congrégation, une somme suffisante de libertés ; ils ont cependant une certaine somme aussi de devoirs communs. On se confesse trois fois la semaine ; tous les quinze jours a lieu l'exercice de la coulpe ou tout le monde doit assister. Quant à la correction secrète, elle se fait pour des fautes qui ont quelque importance et peuvent entraîner de sérieuses conséquences. La forme des vêtements est celle des prêtres séculiers, l'habit des laïques doit descendre jusqu'aux genoux. Même réfectoire, même nourriture, même portion, silence, lecture pieuse : voilà les principaux usages qu'une sainte égalité a introduits dans la congrégation.

Commencements de l'Ordre.

104. Cette sainte assemblée de *prêtres* n'avait point d'autre but que de se former à l'esprit ecclésiastique, à la perfection sacerdotale et de répandre ensuite sur les fidèles des trésors de grâce qu'elle aurait puisés dans la vie intérieure et l'union à Jésus-Christ. Point d'autre règlement que les maximes de l'Évangile et les usages du saint fondateur. Les frères vivaient de la vie de Philippe qui, lui-même, vivait de la vie de Jésus-Christ. La charité animait ce grand corps,

unissait tous les membres et les guidait dans l'exercice de leurs fonctions. Le premier chapitre général eut lieu en 1587; le fondateur fut élu supérieur général et perpétuel. Après lui, les autres généraux devaient être élus tous les trois ans; ils purent cependant être continués, eu égard à leur mérite, autant de temps qu'on le jugerait à propos. Philippe détermina peu à peu ses constitutions; elles ne furent imprimées à Rome qu'en 1612. Cette institution, qui offrait aux prêtres des gages de perfection, d'émulation fraternelle et de paix, sans porter grande atteinte à leur liberté, reposait sur des bases trop attrayantes pour ne pas faire de rapides progrès. Dès l'année 1686, Tarugi avait formé des établissements à Naples et à Milan, puis, presqu'en même temps, à San-Severino, à Fermo et à Palerme. Les pères de l'oratoire de Rome, voyant que leur institut se multipliait, sans établir, entre les différentes maisons, aucun lien de dépendance, déclarèrent qu'ils ne désapprouvaient point ces fondations successives et permirent même d'envoyer leurs frères pour établir ces fondations selon l'ordre et l'esprit de saint Philippe. Ainsi chaque maison s'appartenait, et c'est par l'esprit seulement que se maintenait l'unité. On fit exception à cette règle en unissant l'établissement de Lanciano, dans l'Abruzze, aux maisons de Rome, de Naples et de San Severino. Après la mort de saint Philippe, l'institut prit de nouveaux accroissements. Galonius, qui écrivait en 1600, nous assure que, outre les oratoires dont nous venons de parler, il y en avait cinq autres à Lucques, à Camerino, à Zano, à Pavie, à Ferrare. Dans la suite, l'Oratoire fut établi à Vienne, à Thonon et à Notre-Dame des Grâces, au diocèse de Fréjus.

103. Les grands hommes qui sont sortis de l'oratoire sont nombreux, et, malgré le soin qu'ils ont pris de cacher leurs vertus, ils ont jeté un grand éclat dans l'Église. Nous ne ferons que mentionner ici le cardinal Baronius, aussi remarquable par son humilité que par ses *Annales Ecclésiastiques*; Bordini, confesseur de Clément VIII, depuis archevêque d'Avignon; les cardinaux Octave Pallavicini, Nicolas Sfondrate, Léandre Colloredo et plusieurs prélats, dont un des plus distingués par son éminente vertu fut Jean

Juvénal, ancien évêque de Saluces. Qu'il nous soit permis de rapporter, sur quelques pères de la congrégation, certains traits dignes de mémoire. Le P. Érasme de Bertholo fut très habile musicien : il a laissé un grand nombre de compositions religieuses qui respirent une piété douce et où la vivacité de l'expression a un caractère de noblesse. Les mélodies simples et naïves, graves et majestueuses, avaient quelque chose de céleste qui charmait l'oreille et touchait le cœur, jusqu'à faire couler les larmes. C'est de là qu'est né ce genre de composition musicale que son origine a fait nommer *Oratorio*. — Le P. Thomas Sommerset, d'une illustre famille d'Angleterre, avait été camérier d'honneur de deux papes, puis chanoine de Saint-Pierre ; entré dans la congrégation à Pérouse, il y brilla spécialement par une humilité profonde et une admirable charité ; légat près de Charles II sous Clément IX, il mourut à Dunkerque à 78 ans. — Le P. Léandre Colloredo, d'une illustre famille d'Allemagne, entré à l'oratoire de Rome, fut fait cardinal par Innocent XI, sur la seule recommandation de ses vertus. En revêtant la pourpre, il s'écria : *Hodie exui me tunica lætitiæ.* Il serait difficile de peindre la bonté paternelle, les prévenances touchantes avec lesquelles il accueillait les pécheurs repentants, les apostats revenus à eux-mêmes, les hérétiques détrompés. Une singulière prudence, une force d'âme invincible, une humilité profonde, une héroïque mansuétude, une admirable pauvreté, une pureté virginale, une charité sans bornes, une obéissance aveugle : telles furent les vertus qui brillèrent dans l'illustre cardinal. Voyant les calamités qui fondaient sur l'Église et sur l'État pontifical, il s'offrit en victime et Dieu agréa son sacrifice. On garde deux fioles où son sang est resté rouge, limpide et vif, comme s'il sortait de ses veines. On a écrit au bas de son portrait : *Præcellens in omnibus.* — Le P. Pierre Ottoboni, neveu d'Alexandre VIII, évêque de Sabine, archiprêtre de la basilique libérienne, vice-chancelier de la sainte Église, fut choisi par Louis XIV, pour être le protecteur du royaume près du Saint-Siége. On l'a appelé le Mécène des auteurs. — Le P. Tarugi fut un homme d'une éloquence extraordinaire ; Baronius l'appelait *Dux verbi ;* un grand prédicateur disait que,

pour l'entendre, il ferait volontiers un mille sur ses genoux. Pie V et Grégoire XIII l'employèrent dans les légations ; il fut aussi éminent par ses vertus que par son éloquence ; c'est avec son concours que l'oratoire fut introduit en France par le cardinal de Bérulle. — Le P. Giustiniani, d'une famille princière de Rome, unissait un talent remarquable à une piété séraphique. Sur la réputation de ses vertus, Urbain VIII le fit consulteur du Saint-Office et évêque de Montalte ; plus tard cardinal, bibliothécaire de la sainte Église, si la mort ne l'eût prévenu, il eût pu succéder à Innocent X.

106. Mais la gloire la plus sublime de l'Oratoire est bien celle de son fondateur. Voyons les beaux exemples de vertus qu'il a donnés à ses enfants ; je les trouve énumérés dans le procès de canonisation. D'abord il brûlait d'un si grand amour pour Dieu, que cette flamme divine rejaillissait jusque sur son corps, particulièrement dans la prière ; on voyait sortir de son visage, surtout de ses yeux, comme des étincelles qui s'envolaient du brasier de son cœur. Au lieu de dire avec l'Apôtre : Je désire la dissolution de mon corps et l'union à Jésus-Christ, par humilité, il s'arrêtait au premier mot : *Cupio*. Cet amour était si ardent, quand il disait la messe, que l'impulsion qu'il en recevait faisait trembler le pas de l'autel. Il avait excellemment le don des larmes, il en versait en si grande abondance, quand il méditait sur la passion de Notre-Seigneur ou sur l'ingratitude du péché, qu'on est surpris qu'il n'ait pas perdu la vue à force de pleurer. Dans son humilité, il se considérait comme le plus grand des pécheurs ; il disait souvent à Dieu : « Seigneur, donnez-vous garde de moi, parce que je vous trahirai aujourd'hui, si vous ne m'en prévenez par votre grâce. » Un jour, qu'il était malade à l'extrémité, ses enfants le supplièrent de demander à Dieu sa guérison ; il répondit : « Je ne suis pas saint Martin ; s'il entrait dans mon esprit que je fusse nécessaire, je me croirais entièrement perdu. » Il ne faut pas s'étonner après cela s'il fuit les dignités ecclésiastiques, rejeta les bénéfices et pensions, refusa constamment les évêchés et même le cardinalat, que lui offrirent Grégoire XIII et Clément VIII. Il fallut un ordre du Pape pour le faire acquiescer à son élection de supérieur général ; il n'eut jamais de

Vertus de S. Philippe

repos s'il ne s'en fût donné avant sa mort. Cette humilité était accompagnée d'une fermeté et d'une constance inébranlables dans les persécutions. Il fut un jour accusé devant le tribunal du vice-gérant de Rome, de tenir des assemblées dangereuses, de semer des nouveautés parmi le peuple, de souffrir des nouveautés dans les sermons et les conférences de ses disciples. Ce prélat, ainsi prévenu, le fit paraître devant son tribuual, lui interdit la confession pour quinze jours et lui défendit de monter en chaire sans son expresse permission. Philippe reçut cette confusion d'un visage joyeux et dit qu'il n'avait eu d'autre intention que de procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes. D'autres personnes, même de sa congrégation, ayant trop légèrement ajouté foi à de faux rapports, il les laissa dans cette pensée, ne croyant pas qu'on pût avoir trop mauvaise idée de sa personne et se persuadant que ces calomnies étaient comme autant de leçons de Dieu pour lui apprendre l'humilité. Sa patience n'a pas moins paru dans les maladies, Il en éprouvait de graves tous les ans ; il reçut jusqu'à quatre fois l'Extrême-Onction. Quelques graves que fussent les douleurs, on ne l'entendit jamais proférer une plainte ; au contraire on voyait toujours la douceur sur ses lèvres et la joie sur son visage. Quand il guérissait, c'était plutôt par miracles que par remèdes ; au rapport des médecins, ce qu'il prenait d'aliments, dans la meilleure santé, tait si modique, qu'il n'était naturellement pas capable de sustenter son corps. On croit donc qu'il n'a vécu si longtemps que par la force de la sainte Eucharistie. Enfin, pour achever le tableau de ses vertus, je dirai avec le pape Urbain VIII, que ce grand serviteur de Dieu excella tellement en la mortification chrétienne, qu'il s'y est rendu un maître parfait. En effet, il l'a portée jusqu'à ce point, qu'il renonçait même quelquefois aux lumières de sa raison, pour s'abandonner plus parfaitement à la conduite de Jésus-Christ, et qu'il fit des actions extérieures qui paraissaient peu judicieuses, afin de passer, dans la pensée des hommes, pour léger et faible. Mais comme la gloire est la récompense de l'humilité, il était d'autant plus honoré qu'il recherchait plus les humiliations. S. Charles Borromée avait tant de vénération pour sa personne, que, chaque

fois qu'il le rencontrait, il se prosternait et le suppliait de lui permettre de baiser ses mains. S. Ignace de Loyola n'avait pas moindre opinion de sa sainteté, S. Félix de Cantalice lui fut uni par une étroite amitié et S. Camille de Lellis suivit scrupuleusement ses conseils. Nous recueillerons, tout-à-l'heure, d'autres témoignages d'estime et de vénération.

107. Pourquoi les hommes n'eussent-ils pas respecté Philippe quand le Dieu du ciel l'honorait de ses faveurs et le comblait de grâces extraordinaires. Souvent il était ravi en extase ; alors on le voyait élevé de terre et tout rempli de lumière. Une nuit de Noel, le Seigneur lui apparut sur l'autel sous la forme d'un petit enfant qui ne faisait que de naitre. Quelquefois, il apercevait dans la sainte hostie une multitude d'anges et toute la gloire du paradis. Quand la Valicellane menaçait ruine, il vit la Sainte Vierge en soutenir le toit de ses mains, jusqu'à ce qu'il fût hors de péril ; un an avant sa mort, étant dangereusement malade, la Vierge lui apparut encore et le guérit miraculeusement. Plusieurs fois, il vit l'âme de ses pénitents ou de ses amis s'envoler au ciel ; il entendait les anges en témoigner leur joie par des cantiques de louange. Non seulement Dieu lui avait fait la grâce de conserver toujours sa virginité, mais ceux qui avaient le bonheur de le voir se sentaient sollicités par sa modestie, à la pratique de cette aimable vertu. Par sa lumière intérieure, il connaissait la beauté des âmes ; par ses sens même, il discernait les personnes chastes d'avec les autres, par la bonne ou la mauvaise odeur qu'elles répandaient. Il pénétrait aussi les cœurs et avait un grand discernement des esprits, de sorte qu'il distinguait les fausses visions des véritables. C'est pourquoi, bien que le démon lui apparût souvent, et sous diverses figures, il en triompha toujours, en découvrant ses artifices. A ce don merveilleux, Dieu avait ajouté le don de prophétie et le don des miracles : il connaissait les choses absentes comme si elles eussent été présentes ; il apparut, en divers endroits et à plusieurs personnes, en un temps. La bulle de canonisation dit qu'il guérit subitement plusieurs malades, les uns par le signe de la croix, d'autres par son attouchement et l'imposition de ses mains sacrées, d'autres par

des prières qu'il adressait à Dieu avec une extrême ferveur, d'antres en commandant seulement aux malades de se retirer. Baronius éprouva deux fois sa vertu curative de thaumaturge. Les mouchoirs de S. Philippe et toutes les choses dont il s'était servi, opéraient de semblables prodiges. Un linge, teint de son sang, guérit sur-le-champ un ulcère horrible, qui avait résisté dix-huit mois à tous les remèdes. Sa puissance s'étendit jusque sur la mort, puisqu'il ressuscita saint Fabricius pour le confesser. Et qu'on le remarque bien : ces phénomènes surnaturels ne se sont pas produits dans la lointaine obscurité de temps : ils datent d'hier ; ils ont eu Rome pour témoin ; on ne peut pas plus les récuser qu'on ne peut récuser l'existence de Baronius.

Mort de Philippe.

108. Pendant que Philippe remplissait Rome d'admiration, approchait l'heure de sa mort. Une vision l'en avait prévenu. Le 25 mai 1595, il offrit de très grand matin le saint sacrifice, avec de grands transports de joie, abondance de larmes et ferveur d'esprit extraordinaire ; il entendit ensuite les confessions de quelques assistants et les communia de ses mains selon la coutume ; comme il achevait ces saints exercices, survint un vomissement de sang auquel on ne put apporter remède. Cet accident l'obligea de se mettre au lit. Lorsque Baronius lui apporta le Saint-Viatique, Philippe, tout faible qu'il était, versant une quantité de larmes, s'écria : « Voici celui qui fait toute ma joie ; voici mon amour et mes délices ; je n'estime rien de si cher et de si précieux que lui. Donnez, donnez-moi celui que j'aime ; donnez-le moi promptement. » Et après l'avoir reçu, il ajouta : « J'ai reçu chez moi le médecin ; me voilà guéri. » Tous les religieux, qui l'environnaient, versaient des larmes, mais moins des larmes de tristesse que des larmes d'amour et de joie. Le père Baronius qui avait récité les prières des agonisants, le pria de donner encore une fois sa bénédiction à ses enfants. A ces mots, il ouvrit les yeux, les éleva vers le ciel et les abaissa aussitôt sur eux avec un regard plein de tendresse, montrant par ce signe, qu'il avait obtenu de Dieu sa bénédiction. Ce fut l'adieu suprême. Philippe rendit paisiblement son âme à Jésus-Christ qui l'emmena paisiblement au ciel, lorsqu'il avait passé sur

la terre quatre-vingts ans, quarante dans le sacerdoce et vingt depuis qu'il avait fondé l'Oratoire. — Son corps fut ouvert ; on reconnut que Dieu lui avait miraculeusement conservé la vie ; car on lui trouva les côtes rompues, l'artère qui porte le sang aux poumons vide, le cœur enflé, desséché au dehors et presque entièrement épuisé : on attribua cet épuisement du cœur aux flammes saintes qui l'avaient dévoré. Pendant qu'on lavait le corps et qu'on le retournait pour l'autopsie, il se couvrait lui-même de ses mains, comme s'il eut voulu défendre encore sa pudeur. On mit le cœur et les entrailles dans la sépulture ordinaire ; le corps fut muré sous une arcade dans une chapelle. Après sa mort, Philippe apparut à plusieurs personnes, notamment à deux malades, pour annoncer leur guérison. Plusieurs miracles furent faits à son tombeau, notamment celui d'un enfant mort-né qui ressuscita pour recevoir le baptême. Parmi les prodiges rapportés dans le procès de canonisation, nous rapporterons seulement ceux d'Étienne Calcinard et de Vincent Valois, qui, pressés par de vives tentations, sentirent s'agiter les reliques de Philippe, pour leur défendre de céder. Sept ans après sa mort, le corps fut retrouvé tout entier sans nulle corruption, pas même en ses entrailles, qui exhalaient plutôt une agréable odeur ; il fut transporté, en grande pompe, dans une chapelle. Tant de merveilles hâtèrent le procès de canonisation : résolu sous Clément VIII, poursuivi sous Paul V, il s'acheva sous Grégoire XV en 1622 : Henri IV, Louis XIII et Marie de Médicis l'avaient suivi de leurs vœux. La vie de S. Philippe, écrite par les pères Galloni, Barci et Barnabé, prêtres de l'Oratoire, a été, en dernier lieu, l'objet des travaux de deux prêtres français, Paul Guérin, depuis auteur des *Petits Bollandistes*, et A. Bayle, aumônier du lycée de Marseille.

409. Rien ne saurait mieux faire ressortir l'excellence de l'oratoire, que les approbations innombrables qu'il a reçues des hommes les plus distingués par le rang, le génie et la vertu. Le cardinal Bellarmin voyant l'Oratoire s'établir à Ripa-Transone, écrivit au fondateur pour l'encourager dans sa pieuse entreprise. Le cardinal Tarugi écrivait entre autre : « J'ose dire que, dans l'Église de

Dieu, il n'y a pas d'œuvres ni d'exercices plus utiles que ceux de cet institut. » S. François de Sales appelait S. Philippe : « Le saint de son siècle. » S. Alphonse de Liguori aimait tendrement l'Oratoire. La république de Gênes, les sénats de Venise et de Palerme proclament que ce pieux institut a *parfaitement* répondu aux espérances de la république, par les *merveilleux effets de son zèle* et surtout par la dévotion qu'il a accrue parmi les habitants ; que cette sainte congrégation a bien mérité de la ville par les *sublimes vertus* qu'elle y a exercées et surtout par son zèle à guider les âmes dans la voie du salut ; que ce pieux institut exerce son ministère avec *bénédiction, édification* et *profit* pour le prochain ; on doit donc accueillir une demande qui contribue à la gloire de Dieu, à l'honneur de S. Philippe, à la consolation de bons religieux et aux avantages spirituels des peuples. Mais, pour un institut religieux, le suffrage le plus glorieux et le puissant est celui des Pontifes Romains. Occupant dans l'Église le rang le plus auguste et ayant reçu de Jésus-Christ le privilège de l'infaillibilité, toutes les paroles qui tomben de leur bouche sont des oracles et nul ne saurait censurer ce qu'ils ont bien voulu honorer de leur estime. Or, depuis sa naissance, la congrégation de l'Oratoire a été comblée de grâces et de bénédictions par tous les Pontifes qui se sont succédé sur la chaire de Saint-Pierre. Pie IV daigna aider à son établissement. S. Pie V, cet illustre vicaire de Jésus-Christ qui mérita d'être appelé le réformateur des mœurs, le restaurateur de la discipline, l'ennemi-né de tous les abus, Pie V témoigna souvent sa joie d'avoir, sous son pontificat, un institut qui rappelait continuellement les fidèles de Rome à la piété ,à la plus tendre dévotion. » Grégoire XIII approuva l'institut et lui donna une église. Sixte-Quint et Urbain VII lui accordèrent beaucoup de privilèges. Le cardinal Cais demandait un jour à Sixte-Quint, la permission d'établir la congrégation à San-Severino : « Croyez-vous, répondit le Pape, que les Pères veuillent accepter ? Ce serait, pour moi, un bien grand plaisir d'avoir une maison de l'Oratoire dans les marchés. » Et comme le cardinal assura que, sur sa demande, ils accepteraient : « O bienheureux pays, s'écria-t-il, que de grâces vous allez recevoir ! »

Grégoire XIV, qui voulut faire de Philippe un cardinal, lui disait : « Si je suis au-dessus de vous par la dignité, vous êtes bien au-dessus de moi par les vertus. » Clément VIII, qui avait été pénitent de Philippe, s'écria un jour : « Cette manière de vivre et les pieux exercices de ces prêtres manquaient pour orner l'Église de Dieu. » Paul V confirma, par une bulle, tous les priviléges de ses prédécesseurs, approuva les constitutions et déclara Philippe bienheureux. Grégoire XV, qui établit l'Oratoire à Bologne, disait : « J'ai toujours désiré voir cette sainte congrégation dans ma patrie et je promets d'aider à son développement de tout mon pouvoi. Innocent X, pour payer, disait-il, ses dettes envers l'Oratoire nomma un de ses membres cardinal. Clément IX éleva au rite double la fête de S. Philippe. Alexandre VIII, qui avait été évêque de Brescia, appelait l'Oratoire le bijou de son église. La série des témoignages pontificaux s'est continuée jusqu'à nos jours, et si nous ne pouvons oublier qu'au XVIIIe siècle, l'Oratoire passa le premier à l'ennemi, nous devons encore moins nous dissimuler que, dans nos malheurs présents, la discipline de l'Oratoire, étendue au clergé séculier, contribuerait puissamment à nous relever de nos infortunes.

§ VII. PALESTRINA ET LA MUSIQUE RELIGIEUSE

Les courts Pontificats de Marcel II et de Pie IV rappellent un des grands noms de l'histoire, le nom de Palestrina, le prince de la musique religieuse. Nous devons rendre ici, à sa mémoire, un juste hommage, nous profiterons de l'occasion, unique en histoire, pour indiquer la nature, l'objet, les conditions, les développements historiques de l'art musical dans son application au culte public. De la sorte, nous apprécierons mieux le service rendu à l'Église et à l'art par Palestrina ; nous comprendrons mieux la nécessité et l'importance de la réforme dont il fut l'auteur et le héros. C'est une question majeure à tous les points de vue et qui touche plus qu'on ne pense à l'ordre moral ainsi qu'à la pureté des mœurs dont se pré-

occupe si maternellement la sainte Église. La musique, en effet, est, avant tout, un art immatériel, spirituel, religieux, je dirai presque divin. Mais cet art si relevé a connu des dégradations proportionnées à son excellence. Ce qu'il y avait dans la nature et dans l'homme, de moins noble, elle l'a chanté ; ainsi l'art le plus divin est devenu l'aliment subtil des plus grossières passions, un libertinage délicat, une impiété inconvéniente mais énervante, lorsque parut Palestrina, qui fut son sauveur, avant d'être son restaurateur.

Nature de musique.

110. La musique est un langage inarticulé qui sert à exprimer des idées ou des sentiments que le langage articulé serait impuissant à traduire. L'homme qui rentre en lui-même avec une certaine puissance de réflexion, découvre dans son âme, une foule de grandes choses, que les mots ne peuvent qu'imparfaitement rendre. L'écrivain qui voit s'ajouter, à la clairvoyance de la réflexion, les entraînements de l'inspiration et les enchantements de l'idéal, contemple des merveilles que toutes les richesses des langues ne peuvent interpréter. Sans même rentrer en soi-même et sans s'élever sur les hauteurs, combien de fois, dans la vie, de magnifiques impatiences, des accidents heureux ou funestes, n'éveillent-ils pas des émotions si profondes et si délicates, qu'un cri d'allégresse ou un gémissement de deuil réussissent seuls à les produire. Un son triomphant ou plaintif, cela ne remplace-t-il pas avantageusemeut de longs discours ? Les langues, dans leurs constructions philologiques, tiennent compte des moyens d'expression que fournit le langage inarticulé. La grammaire de tous les peuples parle du substantif, de l'adjectif, du verbe ; mais elle sait trop bien que le substantif n'exprime souvent que l'apparence des choses, que l'adjectif ne fait qu'analyser péniblement ses qualités, que le verbe, avec ses combinaisons si variées, n'indique que superficiellement ses rapports. Aussi, dans sa sagesse intuitive, elle se rempare toujours de l'interjection. L'exclamation, le cri de joie ou de douleur, voilà le dernier effort de sa puissance, le trait d'union nécessaire entre la langue articulée et la langue qui parle sans articulation. Ainsi, par-delà les ressources du langage parlé, il y a un langage chanté,

une suite de sons qui s'appellent et qui par leur émission instinctive, leur agencement combiné, leurs rapprochements ou leurs distances rendent les choses mystérieuses de l'âme, ses impressions plus profondes, ses plus sublimes impressions. — Ce langage inarticulé, c'est la musique. — La musique, comme on le voit, a un vaste champ d'exploitation. Au ciel et sur la terre, tout ce qui est propre à produire sur l'homme une impression inexprimable par la parole, entre par ce côté dans le domaine de la musique. La juridiction de cet art embrasse ainsi, dans leurs rapports harmonieux, la nature, l'homme et Dieu. C'est un point qu'il faut bien entendre. La grande nature avec ses horizons de lumière, l'oiseau qui chante sous la verdure, la cigale qui agite ses ailes métalliques, le flot qui murmure, la feuille qui bruit, le vent qui passe, l'astre qui roule dans les sphères de l'azur ; l'aurore avec ses roses, le jour avec son éclat, la nuit avec ses obscurités ; la campagne que parcourent le laboureur, le chasseur et le berger, la prairie qui se couronne de fleurs, le bois que tourmente la tempête, le désert même avec son grand silence : tout cela a une voix. La nature donne un perpétuel concert. Le cœur y répond par des élans de sympathies, Le poète ému prend sa lyre et chante. Il chante (remarquez ce mot) avec le rhythme du vers et l'harmonie de l'inspiration. Ce que chante le poète avec ses vers, le musicien le chante avec ses mélodies. Par la puissance de tranformation qui est le propre du génie créateur, il traduit en descriptions, en idylles, et odes musicales, le magnifique concert de la création. Tous les chants des êtres se retrouvent dans ses chants. Sa voix en a les magnificences et un organe intelligent résume, pour la joie de la terre et l'honneur du ciel, le grand hymne de la nature. Si la nature inintelligente a ses chants, combien plus l'âme de l'homme. L'homme est rarement insensible et égal d'humeur. Sans cesse actif au dedans, sans cesse passif par le dehors, il subit sans cesse les impressions des hommes qui l'entourent et sans cesse travaille à produire l'expression vivante des merveilles cachées dans les profondeurs de son âme. Les douceurs du repos et l'enthousiasme du travail, la lumière de la vérité et les ténèbres de l'erreur, la joie de l'inno-

cence et la tristesse du repentir, la gravité de la justice et les fureurs de la violence, le doux épanchement de la charité et le fiel concentré de la haine, le dictame de l'amitié et les enivrements de l'amour : tout cela a une voix dans son cœur. Le poète chante ces passions, le musicien les chante avec le poète. La musique aussi a ses tragédies, ses comédies, ses drames, ses grandes compositions qui reproduisent dans le monde flottant de l'harmonie les grandes scènes de l'existence. Le spectateur qui assiste à ces représentations entend le chant jusque-là inouï de ses idées et de ses émotions. La musique intérieure de son âme, dont il n'avait qu'à peine conscience, se révèle à lui par l'inspiration de l'artiste. Voix de la conscience et de la raison, voix de l'imagination et de la sensibilité, voix de l'allégresse et de la douleur, pleurs amers et accents extatiques, doux sacrifices, jouissances délicieuses, déchirantes séparations, c'est vous qui trouvez dans la mélodie une expression, l'harmonie une mise en scène, dans la musique le dernier effort de l'art pour parler à l'homme ici-bas de ses misères et de ses grandeurs. Mais le grand thème de la musique, c'est Dieu. Dieu est le tout de la nature, Dieu est le tout de l'homme, et par de là tous les êtres créés Dieu s'élève dans sa douce et sévère majesté. La nature doit le célébrer, l'âme doit l'adorer. La musique, interprète éloquent de la nature et de l'âme, doit donc porter à Dieu l'hommage du monde et des hommes ; elle doit payer à ce grand Être, par ses efforts les plus sublimes, le tribut de justice dû au Maître souverain. L'adoration, la gratitude, la suave prière, le confiant repentir viennent implorer son appui. L'homme sait ce qu'il doit à Dieu, mais il ne sait comment le lui offrir. Un esprit d'en haut le demande dans son âme par des chants joyeux et d'inénarrables gémissements. La musique entend ces demandes et les traduit en psaumes, en motets, en litanies, en hymnes. Chants merveilleux que l'enfant bégaie avec bonheur, que le vieillard ne peut entendre sans soupirer, et que la voix attristée du prêtre répandra sur notre tombe comme l'expression suprême du regret de nos frères et de nos dernières espérances. Ainsi, la musique, langage inarticulé, son qui n'a rien de matériel, cri sublime de la nature et de l'âme

vers Dieu, la musique est l'art spirituel, par excellence, le chant religieux par sa nature et sa destination.



111. Dieu règne de toute éternité, mais Dieu n'est pas resté sur le trône désert d'une éternité silencieuse. Au commencement des temps, il créait le ciel et la terre ; dans leur plénitude, il effectuait, par l'Homme-Dieu, l'œuvre de la rédemption ; à la fin il rendra son jugement, il ouvrira le paradis et l'enfer. Adam et l'Eden primitif ; Moïse et ses cantiques ; David et ses psaumes ; Isaïe et les promesses ; Jérémie et les lamentations ; Ezéchiel et ses foudres ; Jésus-Christ à Bethléem, à Nazareth, à Gethsémani et au Calvaire ; l'Église avec sa prédication, son autel, son ministère, ses pontifes, ses martyrs, ses confesseurs ; le passé avec ses grandeurs ; l'avenir avec ses incertitudes et ses assurances, sont autant de faits inspirateurs d'une surnaturelle harmonie. La muse antique pouvait chanter les combats d'Aristomène d'Egine et les chars de Syracuse. La muse moderne peut chanter, si elle le trouve bon, les insignifiances et même les lâchetés de la vie. La muse des mélodies chrétiennes ne doit plus désormais s'inspirer que de la nature régénérée, des grâces qui la transforment, des événements et des institutions qui lui en appliquent le bénéfice. C'est là son thème obligé. Le cadre qui s'ouvre à ses inspirations est naturellement défini par le cercle des révélations divines et des institutions catholiques. L'ensemble des dogmes, l'enchaînement profond des mystères, voilà le premier motif de la musique religieuse. Dieu, réalité infinie et source intarissable du vrai, du beau et du bien ; Dieu déposant sur l'homme, comme un signe, la lumière de sa face et épanchant sur toute créature les rayons de sa beauté ; Dieu créant par sa volonté, sa sagesse et sa puissance, gouvernant par sa Providence, rappelant tout à lui par la prédestination et le jugement ; Dieu resplendissant par l'incomparable éclat de ses attributs de toute éternité et dans tous les siècles ; — le Verbe de Dieu, que saint Paul appelle *splendeur de la gloire du Père, et figure de sa substance*, que Salomon définit *la vapeur de la vertu de Dieu et l'effusion toute pure de la clarté du Tout-Puissant, l'éclat de la lumière éternelle, le miroir sans tache de la Majesté de Dieu et l'image de sa bonté* : expressions

où le Beau s'est défini lui-même d'une manière souveraine ; — l'Esprit-Saint, amour dans la Sainte Trinité et la lumière pour le monde : — Jésus-Christ, c'est-à-dire le Verbe descendu jusqu'à l'humanité et l'humanité relevée jusqu'au Verbe ; — par suite toutes les profondeurs de la déchéance et toutes les sublimités correspondantes de la Rédemption, le pleur immense et effroyablement lamentable de l'homme humilié par le péché, le chant triomphal de l'homme racheté qui connaît son Dieu, qui l'aime, qui l'adore, qui porte au cœur l'éternelle, glorieuse et mélancolique blessure de l'adoration et de l'amour : qui nous dira tout ce que la musique religieuse doit trouver, dans cet océan du dogme, d'inspiration sublime, de poésie ineffable, de chants empruntés aux cantiques des bienheureux et à la harpe des anges. L'ensemble des préceptes religieux, des commandements et des conseils divins est un second motif de mélodie. Quoi ! dira-t-on, la musique va puiser ses inspirations dans les préceptes du Décalogue et dans les conseils de l'Évangile ? Mais la loi, c'est la contrainte, la chaîne, le contraire de l'inspiration qui n'admet ni restriction, ni entrave, mais qui veut agir suivant les caprices de la fantaisie et le vol fugitif de ses cantilènes. C'est parce que la loi est la contrainte qu'elle est l'expression et la garantie de l'ordre, partant la source de l'harmonie. L'homme est un abîme de contradiction. Dans sa nature désorganisée par la révolte, il n'y a point d'ordre, mais seulement l'ombre de la mort et une éternelle horreur. Dans la tristesse de sa condition, l'homme ne peut que se désespérer ou s'étourdir. La loi divine qui vient le prendre dans sa misère, le délivre, par le mérite de l'obéissance et les luttes de la vertu, de la discorde de ses facultés et de l'abjection de ses sens. Plus il s'y assujettit, plus il s'ennoblit, plus il retrouve l'harmonie primitive de sa nature et le bienfait de la grâce. En restant, suivant la mesure de sa fidélité, dans cet état de perfection, il trouve la paix, la joie de la conscience, et par une ascension progressive, les doux épanchements de l'allégresse. L'homme n'a de bonheur qu'en proportion de ses sacrifices et, il n'est ouvert à l'inspiration, musicale ou autre, qu'en proportion de son bonheur. Aussi, dans le céleste séjour, dans la joie de la vision divine, il y a un chant perpétuel.

La musique religieuse, pour être fidèle à ses lois, doit donc chanter les lois de Dieu. Ces lois sont le plus sûr principe de ses inspirations, pour autant que l'inspiration peut avoir de principes, et c'est à leur observation qu'elle doit ramener les dispositions et les conseils que suggère naturellement l'éloquence de ses symphonies. Tout ce qui ne procède pas de là et tout ce qui n'y ramène pas, en musique comme en tout, est dérogation, contradiction, hérésie. — La morale ouvre à la musique une autre source de mélodie. L'homme, séduit par le charme trompeur du plaisir, se soustrait volontiers au noble joug du devoir. Créature déchue, plus il refuse la grâce qui le relève de sa déchéance, plus il aggrave en lui le désordre primitif. Si dégradé qu'il soit par ses fautes, il se sait du reste tellement fait pour le bonheur et il sent si vivement le besoin de la rédemption, qu'il ne peut ni s'accommoder de sa dégradation, ni s'en relever par ses propres forces. Tombé au-dessous de lui-même, il soupire, se lamente sur sa dignité perdue et son avilissement consommé. Néron, qui tua sa mère, ne put s'absoudre de son parricide ; suivant le degré de notre délicatesse morale, nous avons tous des fautes dont nous ne pouvons nous absoudre. Les plus purs sont les plus délicats ; ceux qui pourraient à meilleur titre se féliciter, sont les plus ardents à s'accuser. Le souvenir de leurs misères reste comme un remords vainqueur ou comme une immortelle mélancolie. Sous l'impression du repentir, nous crions donc vers Dieu : *De profundis clamavi ad te, Domine*. Voilà le cri de l'âme et le plus tendre accent de la mélodie. Dans l'état d'innocence, nous avons des sujets de joie, mais notre innocence est tellement fragile que nous savons rarement nous réjouir. Ce que l'homme sait le mieux faire, c'est pleurer. Aussi les chants les plus sympathiques sont-ils ceux qui déplorent le malheur ou qui s'inspirent de l'espérance. Or, le malheur n'est jamais plus grand que quand l'âme a perdu la grâce, et l'espérance n'est jamais mieux fondée que quand elle se réclame de la miséricorde. De là, disons-nous, une source vive de mélodie ouverte par la loi divine. Si le beau et le bien, splendeurs du vrai, se trouvent dans les dogmes et dans la morale, il faut convenir que leur manifestation plus sen-

sible se trouve surtout dans le culte. C'est dans le culte, dans les édifices, dans les prières, dans les cérémonies qu'éclate ce beau biblique et évangélique dont tous nos arts sont imprégnés et qui semble né du génie et de la vertu. Chose admirable ! dans le culte catholique, qui repose uniquement sur l'adoration en esprit et en vérité, il n'y a pas une cérémonie qui n'appelle la musique. La Messe, les Vêpres, le Chapelet, la simple prière, dès qu'elle a un caractère de publicité, veut le condiment de l'harmonie. L'âme catholique est musicienne ; *Christus musicus*, dit un vieil auteur. Cette église à aspect si sombre, vue par les dehors, avec son architecture grandiose, sa brillante ornementation, son symbolisme tout rempli d'enseignements, elle a ses assemblées et ses fêtes. Ces jours-là sont les jours de Dieu et de la mélodie. Dès la veille, les cloches les annoncent avec un joyeuse allégresse. Toute la matinée est consacrée à d'agréables préparatifs. A l'heure habituelle, la cloche renouvelle ses exhortations avec un surcroît de zèle. Les chemins se couvrent d'une multitude ornée de ses plus beaux habits, s'avançant vers l'église ; tous les âges y apparaissent avec leurs espérances et leurs peines, pour raviver les unes et adoucir les autres dans une prière commune. Une joie fraternelle anime les yeux qui se rencontrent ; le serviteur est plus proche de son maître, le pauvre est moins éloigné du riche, et tous se sentent intimement les fils du même père. On entre ; l'orgue vous salue de ses pieuses harmonies ; des voix bien aimées se mêlent aux sons du grave instrument. Le sacrifice est offert. L'encens fume dans le temple, les lumières brillent sur l'autel. Les beaux vases, les riches broderies, les candélabres, les lampes d'argent, la symétrie des fleurs, la blancheur des aubes, l'éclat des ornements, toutes les magnificences de la terre s'offrent aux regards éblouis et pénètrent les cœurs. Le Ciel répond à ces avances. Quand tous les fronts s'inclinent, quand les chœurs se renvoient leurs chants, quand de jeunes lévites, petits anges de la famille, se partagent en groupe pour exécuter les génuflexions, les prostrations, les encensements de la liturgie, quand le prêtre prononce les solennelles paroles ; alors les cieux s'abaissent, alors se révèlent le Saint

des Saints, l'autel de l'Agneau, les vingt-quatre Vieillards jetant des couronnes, les sept Esprits de la prière, les sept Églises primitives, tous les mystères de la céleste Jérusalem. Ce qu'il faut voir dans le culte, c'est moins le côté *extérieur* des cérémonies que leur côté mystique et leur rapport intime avec l'âme. Dieu est en Jésus-Christ et Jésus-Christ est, avec la Vierge, les Anges et les Saints, dans nos sacrés mystères. L'art antique avait entrevu le beau idéal; l'art catholique exige le beau céleste et il en fournit des modèles en tous genres. Ses vieillards, ses enfants, ses jeunes gens, ses vierges, ses saintes femmes sont des êtres merveilleux qui semblent appeler l'inspiration et défier le génie. Une beauté mâle dans sa fleur respire sur la figure des Anges : de leurs lèvres, de leurs mains, de leurs ailes s'échappent des torrents d'harmonie. Toutefois, les Anges et les Saints ne sont que des degrés qui doivent élever l'art jusqu'à l'Homme-Dieu et à la Vierge-Mère. Voyez-vous cet Enfant divin qui demande du lait, cette Parole éternelle qui balbutie dans son berceau, ce Christ qui se rapetisse pour nous en voilant sa grandeur, sans l'éclipser. Voyez-vous cette Vierge, sainte comme le Christ qui a pris en elle notre nature pour la régénérer. « Telle qu'une fleur aérienne, elle flotte au milieu d'une limpide lumière qui semble, en la révélant, la voiler encore. Un parfum exquis d'innocence s'exhale d'elle et l'enveloppe comme un vêtement. Sur son front serein, où cependant apparaît déjà le germe d'une douleur immense pressentie et pleinement acceptée, sur ses lèvres qui sourient à l'Enfant divin, dans son regard virginal et maternel, dans la pureté de ses traits pleins d'une grâce céleste, on reconnaît tout ensemble et la simple naïveté de la fille des hommes, et l'auguste et l'ineffable sainteté de celle en qui le Verbe s'est incarné pour le salut du monde. Voilà la femme selon le Christianisme, la seconde Ève réparatrice de l'humanité ruinée par la première ; et lorsqu'après une vie cachée, on la revoit au pied de la croix sur laquelle se consomme le volontaire sacrifice de son Fils, lorsqu'elle est là défaillante sous le poids de ses inénarrables angoisses, et toutefois recevant de la main du Père le calice d'amertume et l'épuisant jusqu'à la lie, sans proférer une plainte ;

quelle distance de la Mère du Christ à l'antique Niobé[1] ! » Et si, après avoir contemplé la grandeur de nos mystères, la pureté de nos lois, le drame divin de nos cérémonies, vous descendez dans l'âme qui y prend part, quelle contemplation ! l'âme est un théâtre de combats et de sacrifices où la destinée humaine s'agite entre les séductions de la nature et les attraits de la grâce ; où elle se balance entre des abîmes éternels de ténèbres ou de gloire, de damnation ou de salut. Naturellement l'âme serait vaincue par les infirmités de la chair, la fascination des frivolités mondaines et les tromperies des anges déchus ; surnaturellement, l'âme doit triompher de tous ses ennemis. Ce qui se décide, dans nos cérémonies sacrées, c'est l'issue définitive de sa victoire. L'âme est là, palpitante, sous le patronage des anges et des saints, sous l'œil de la Vierge et de Jésus, refoulant les instincts bas, pour s'élever sur l'aile de la prière et puiser, dans le sein de Dieu, la grâce qui opère les transformations mystérieuses. Le Ciel et l'Enfer, le Christ et Satan s'en disputent la possession. Drame vivant, qui se renouvelle sans cesse, qui résonne avec des retentissements solennels dans les profondeurs de la conscience, et qui doit nécessairement et alternativement se traduire par les sons lugubres du *Miserere* ou les accents victorieux du *Te Deum*. Et ce qui ajoute au grandiose du drame, c'est que la destinée individuelle du chrétien est la destinée de l'humanité tout entière. Le Christianisme est une immense épopée qui comprend tout : Dieu, avec tous ses attributs et toutes ses perfections ; la créature, avec tous les dons qu'elle en a reçus, l'usage qu'elle en fait et les destins qu'elle se prépare ; le Christ, en vue de qui et par qui ces destins sont ordonnés, réparés et consommés. Tels sont les données et les personnages de ce grand drame, qui commence dans les profondeurs de l'éternité par la génération éternelle du Verbe ; qui s'expose dans la création des anges et des mondes ; qui se noue dans la chute des démons et de l'humanité ; qui se poursuit à travers toutes les transformations des peuples et les révolutions des empires, jusqu'à la venue du

[1] Lamennais, *Esquisse d'une philosophie*, t. III, p. 223.

Christ, en qui l'action se dénoue sur le Calvaire, d'où elle se plonge en se reproduisant dans son Église, jusqu'à la consommation finale du temps et de ses épreuves, par le jugement universel qui commencera les gloires ou les supplices de l'éternité. — Et dans ce vaste cadre, quelle infinie diversité de scènes venant toutes se rapporter à ce Verbe incarné, à ce Christ qui en est le héros, et par lui à l'humanité, dans chacun de nous qui sommes ses membres ! Il n'est rien dans la création, rien dans la nature sensible, morale ou intellectuelle, qui ne soit impliqué dans cette vaste *action*, et qui ne gravite autour de Celui qui en est le centre. Par lui tout le monde de la *nature* vient s'engrener à celui de la *grâce*, qui l'élève à celui de la *gloire*, pour que toutes choses soient consommées dans l'unité de l'Être, comme elles ont été tirées du néant[1]. La religion fait à la musique ces conditions de prospérité. Ce qu'il faut à l'art, ce sont d'imposantes situations, des scènes solennelles, de nobles physionomies, de grands sujets. Où la musique trouverait-elle ces données plus avantageusement que dans les trésors de la foi, les inspirations de la morale et les magnificences du culte ? La musique profane n'a que des thèmes étroits comme la terre, fugitifs comme le temps, frivoles ou méprisables comme les passions. Le génie du compositeur chrétien peut s'épanouir tout à l'aise dans des cadres infinis et faire jaillir de sa sensibilité tour à tour ébranlée par l'attendrissement, le transport ou la terreur, les plus hautes inspirations. A la grandeur des sujets, la religion ajoute la grandeur du but. Par elle, l'art musical s'élève jusqu'à la dignité de l'apostolat, puisqu'au lieu de se borner à charmer les imaginations ou à flatter les sens, il aspire à relever les consciences et à transfigurer les âmes. Enfin la religion donne à l'artiste la certitude de trouver d'universelles et durables sympathies. Dans les théâtres, quand la foule applaudit, ses applaudissements ne sont pas toujours l'hommage d'une conviction ou l'expression du bon goût ; trop souvent ils ne sont que le fruit de l'entraînement et l'assurance d'une vile complicité. Que font d'ailleurs à la foule les

[1] Auguste Nicolas, *la Vierge Marie vivant dans l'Église*, t. II.

personnages mis en scène ? A l'église, les chants qui s'exécutent retentissent dans les profondeurs de votre âme. Ceux qui vous entourent, partagent les mêmes émotions. Artistes et fidèles sont là comme une harpe vivante qui frémit sous un même contact. Et si la Catholicité entière, et si les générations futures pouvaient entendre ce chant qui résonne, elles tréssailleraient aussi des mêmes joies ou gémiraient des mêmes douleurs ; en sorte qu'un compositeur catholique, quand il écrit une partition pour nos cérémonies, peut se dire que son œuvre, si elle est digne de son objet, aura des échos aussi prolongés que les siècles, aussi majestueux que l'humanité. Telle est l'esthétique musicale du Christianisme. Dieu est la réalité infinie du beau increé, la source et la fin du beau créé ; Jésus-Christ est l'essence et l'objet de l'un et de l'autre ; la poésie et la musique sont deux de ses plus sympathiques expressions. L'âme humaine reçoit de Dieu, directement ou indirectement, la révélation du beau. Sous cet attouchement électrique, elle éclate en stances poétiques ou en odes musicales. La musique religieuse, fruit sublime de cette inspiration, exprime par le langage inarticulé des sons, toutes les vertueuses beautés de la nature idéalisée, toutes les merveilles de l'âme régénérée, toutes les grandeurs de Dieu manifestées par sa miséricorde ou sa justice. La musique religieuse, c'est la nature et l'âme, la Bible et l'Évangile, Dieu, Jésus-Christ et l'Église, traduits en accents mélodiques, en accords d'harmonie, en pièces qui expriment par le langage des sons, tous les faits inspirateurs de l'histoire.

Caractères de la musique religieuse.

112. Il y a donc une musique religieuse, une musique qui appartient à l'œuvre de la Rédemption et au ministère de l'Église, comme partie intégrante du culte, comme expression mélodique du dogme et de la morale. Telle est la conclusion qu'appuient les principes du bon sens, les révélations du sentiment et les faits de l'histoire, conclusion qui deviendra plus évidente si, quittant le terrain des principes, nous entrons de plein pied dans les détails d'application. A quels signes se reconnaît donc la musique religieuse ? La musique religieuse se reconnaît à des caractères qui la distinguent de toute autre musique. On les divise en trois classes : caractères de

convenance, caractères d'*autorité* et caractères de *distinction*. Les caractères de *convenance* se prennent de l'origine et du but de la musique religieuse. Quant à son origine, la musique vraiment religieuse ne peut pas et ne doit pas être l'œuvre d'un homme ou d'un peuple dont les idées et les mœurs soient à l'encontre de la vraie religion. Son berceau historique a été déposé par Dieu, à l'ombre de la synagogue. Les peuples idolâtres et païens n'eurent que des chants insignifiants comme leurs symboles ou dégradés comme leur vie. Les peuples séparés de l'Église, nations païennes des temps évangéliques, n'ont gardé qu'un souffle amoindri d'inspiration. La musique religieuse doit procéder d'une inspiration religieuse et s'exprimer par un organe pur. Principe admirablement rendu par l'iconographie, lorsqu'elle nous représente l'Esprit-Saint, sous la forme d'un oiseau, reposé sur l'épaule de saint Grégoire et chantant à son oreille de célestes cantiques. Telle est l'origine de la musique religieuse : la sainteté pour interprète des inspirations du ciel. Quant à son but, elle doit porter toutes les âmes à la vertu et à la piété. Comme il est de l'essence de la musique mondaine de flatter les passions mauvaises, de même, il est de l'essence de la musique religieuse de les réprimer et d'éveiller seulement les saintes inspirations de l'âme. La musique religieuse est un acte d'adoration, de gratitude, de supplication fervente, comment oserait-elle offrir à Dieu l'hommage impur des pensées basses ou de misérables sentiments? Pour les détails d'application, elle doit être en rapport rigoureux avec le fond et la forme du culte. Exactement proportionnée aux exigences de l'office, particulièrement du sacrifice liturgique ; elle ne doit être ni prétentieuse, ni triviale, mais noble, simple, populaire, revêtue d'un caractère de sublimité et respirant ce parfum de suave poésie qui sied si bien aux relations intimes de l'âme avec Dieu. Les caractères *d'autorité* se prennent de la mission de l'Église et des conditions qui accompagnent l'exercice de son ministère. L'Église a reçu le dépôt sacré de la révélation et la mission de la propager dans tout l'univers. La révélation, qui lui a été confiée *entière* dès l'origine, elle l'explique, la développe, la définit suivant les nécessités des temps. Pour l'accomplissement

de ce mandat elle est nécessairement revêtue de l'infaillibilité qui n'est, d'ailleurs, que l'autorité souveraine en matière de doctrines. Pour l'établissement de la révélation par le ministère apostolique, l'Eglise trouve son principe d'action dans la hiérarchie des Ordres sacrés. Quant aux détails liturgiques, par exemple pour le choix des formes des ornements sacerdotaux, de la prière et des mélodies qui en achèvent l'expression, elle ne peut pas nécessairement se prévaloir de son infaillibilité doctrinale, mais elle a, comme dérivation de cette infaillibilité, *des procédés de prudence et un tact de discernement* qui la distinguent au plus haut degré et qui étaient nécessaires pour le parfait accomplissement de sa mission. En matière de prudence, son grand principe est de s'inspirer en tout de ses traditions, de chercher, partout, le lien intime et profond qui rattache les choses nouvelles aux choses anciennes et de prendre conseil du temps. Ce n'est pas que l'Eglise repousse l'initiative de l'individu : Non. Pour toutes les questions définies, elle exige sans doute, de ses enfants, une soumission absolue ; mais pour toutes les questions à définir, elle leur laisse une parfaite liberté. Non seulement elle ne défend pas les essais, mais elle les appelle, toujours heureuse lorsqu'ils se produisent avec cette modestie qui sied si bien à son esprit. La seule chose qu'elle se réserve, c'est d'examiner, de peser, de trier, de rejeter et d'adopter, de revêtir enfin de son autorité et de consacrer par son usage ce qui n'avait jusque-là de valeur que comme œuvre artistique. Mieux que personne, l'Eglise sait ce qui convient à ses chants. Lorsque son choix est fait, mépriser ses cantiques, ce serait mépriser implicitement l'Eglise. Ainsi un des caractères de la musique religieuse, c'est qu'elle est entièrement traditionnelle. Son répertoire commence par quelques rares mélodies. Chaque siècle lui apporte son tribut de piété, un peu plus, un peu moins, suivant l'abondance de l'inspiration. Hier, saint Ambroise et saint Grégoire, aujourd'hui saint Thomas d'Aquin et Jacopone de Todi, demain Palestrina et Durante, plus outre, d'autres maîtres, qui tous composent dans la même tonalité et le même rhythme. L'Eglise adopte leurs compositions. Après la consécration de l'Eglise, l'ancienneté des âges donne

à ces chants ce relief majestueux qui est le bienfait du temps. Quand on voit les siècles se succéder dans l'attachement aux mêmes principes, qui donc oserait contester qu'ils ont eu, pour justifier cette fidélité, l'autorité de la raison, la clarté de l'évidence et l'impression toujours lucide des grands sentiments? L'autorité que l'Église donne à ces chants par son approbation, elle la communique aux compositeurs. De même que les auteurs ecclésiastiques reçoivent de l'Église les titres de Pères et de Docteurs et, par la collation de ce titre deviennent des témoins autorisés de la doctrine ; de même les maestros deviennent, par l'approbation ecclésiastique, des Pères de la musique religieuse. Leurs compositions sont des témoignages revêtus d'une autorité traditionnelle : leurs principes font loi ; et ce serait méconnaître entièrement les règles de la direction musicale que de vouloir déroger à ces principes et à ces compositions. Enfin les caractères de *distinction* de la musique religieuse se prennent de ses éléments constitutionnels, de ses caractères de convenance et d'autorité. Par là que la musique religieuse émane d'une inspiration de grâce, qu'elle a pour but d'exciter à la piété, et que ce double caractère de sublimité doit être reconnu par l'Église, évidemment et nécessairement, elle doit avoir d'autres procédés que la musique qui a d'autres fins et une autre origine. Telle fin, tels moyens, dit le proverbe. On ne peut pas, avec les mêmes mélodies, chanter les beautés religieuses de la nature et ses senteurs enivrantes, chanter les grands sentiments de l'âme et ses plus abjects penchants, louer Jehovah ou Baal. Quels sont donc les caractères distinctifs de la musique religieuse? « Toute musique, dit excellemment Claude Couturier, repose sur deux éléments principaux, la tonalité et le rhythme. Or, il n'existe que deux espèces de tonalités : la tonalité ancienne, basée sur le système naturel de la gamme avec toutes les formes des quatorze modes de plain-chant, et la tonalité moderne dont la base est multiple, car elle est à la fois, et quelque chose de l'ancienne, et quelque chose qui rejette l'ancienne, et dont les formes sont réduites à deux modes, le mode majeur et le mode mineur. » L'échelle tonale de la musique *religieuse* est une série de sons, composée dans le genre *diatonique* et formulée dans la gamme

de Guy d'Arezzo ; l'échelle tonale de la musique *moderne* est composée dans le genre *chromatique*. Le genre diatonique étant composé de tons entiers, dit le P. Martini, a un caractère grave, ferme et vigoureux ; le genre chromatique, divisant les tons et acceptant les dissonnances, a des rudesses et des mollesses qui répondent adroitement à l'inertie efféminée et à l'âpre fureur des passions, Le genre diatonique ne supporte pas l'ombre des accidents tels que dièze et bémol, sinon que le *si* est accidentellement bémolisé, lorsqu'il s'agit d'éviter le triton et la quinte diminuée ; le genre chromatique fait un emploi fréquent des modulations extraordinaires. des accords regardés comme impossibles par les anciens, des résolutions épicées d'une septième sur une septième, d'une septième sur une neuvième et de tous les rafinements sensuels dont se compose presque exclusivement la musique moderne.

« Le second élément est le rhythme. Il existe aussi deux espèces de rhythme, découlant des deux espèces de tonalités : le rhythme mesuré ou cadencé, et le rhythme libre ou non mesuré. Or, ici nous verrons encore facilement que le rhythme de la musique religieuse ne peut être le rhythme mesuré. Ce rhythme, en effet, n'est que le complément de la tonalité moderne dont il est issu. Ses propriétés, du reste, sont bien en rapport avec cette tonalité sensuelle. Dans les mouvements plus lents, il berce mollement les sens ; dans les mouvements rapides, il agace les nerfs par son allure sautillante ; en un mot, il remue les sens sur lesquels il agit. Souvent même c'est à un tel point, que le corps est agité involontairement, et exécute des mouvements qu'a excités ce rhythme voluptueux et passionné. Nous ne parlons ici que du rhythme des mesures. Mais appliqué sur une plus grande échelle, nous le voyons donner naissance à cette quadrature de phrases musicales, moule uniforme, d'où sortent uniformes les idées qu'on y a coulées.

« C'est ce rhythme qui, après quelques auditions répétées de certains morceaux de musique, nous fait ressentir une espèce d'ennui mathématique parfois très insupportable en sa monotomie, et souvent très difficile à chasser.

« Mais quelle grandeur, au contraire, quelle noblesse, quelle

immensité ne trouvons-nous pas dans le rhythme libre, issu de la riche tonalité ancienne ? Oui, c'est bien là celui qu'il faut pour le chant religieux. Ici, l'idée mélodique peut se développer à son aise et sans crainte d'avoir une note de plus ou de moins. Ici la marche du texte sacré n'a pas à redouter les exigences inflexibles d'une coupe mathématique. C'est sur les ailes de ce rhythme vraiment religieux, et par là vraiment populaire, que les prières, les adorations, les louanges de la grande société chrétienne peuvent monter jusqu'au trône de Dieu[1]. » Cela ne veut point dire que la musique religieuse compose constamment son pas sur le rhythme d'une marche funèbre et qu'elle n'a d'autre cadence que celle du *Libera*. Que la gravité domine dans sa marche, cela est nécessaire pour honorer la gravité des temples et la majesté de Dieu. Mais il faut aussi qu'à certains moments le chant s'anime et s'élance comme le sentiment qu'il traduit. Dieu lui-même nous invite à le faire. Le grand concert que la nature chante à sa gloire, se fait en général sur un rhythme empreint d'un calme sublime. Mais n'est-il pas des heures où le mouvement s'accélère ? N'avons-nous pas un mouvement précipité dans le vol bruyant de la tempête, dans les éclats répétés du tonnerre, dans le fracas des vagues qui se pressent en mugissant sur les bords de la mer ? La poésie biblique n'a-t-elle pas de temps en temps des ailes rapides comme celles de la foudre ? Et croit-on que la musique destinée autrefois à célébrer Jehovah, ait été sans élans ? Enfin, les diverses fêtes de notre année liturgique ne justifient-elles pas des tons divers dans les chants qui se mêlent à leur solennité ? L'Avent, le Carême, la Semaine Sainte, appellent les cantiques de la tristesse et de la pénitence. Noel et l'Epiphanie demandent une musique pastorale et royale. Pâques réclame des cantilènes triomphants. Les fêtes de la Vierge admettent qu'on se livre à toutes les joies et à toutes les douleurs de l'amour filial. Les nuances ne sont donc pas non-seulement permises, mais obligatoires. Le culte les prescrit et la piété des fidèles les attend. Rien ne serait moins ad-

[1] COUTURIER. *Décadence et Restauration de la musique religieuse*, page 44 et suivantes.

missible qu'un système de fausse gravité qui prétendrait ramener toutes les compositions lyriques à un mode uniforme et faire de la musique religieuse une perpétuelle élégie.

Où se trouve la musique religieuse.

113. Où trouver maintenant la musique religieuse ? Pour trouver la musique religieuse, il ne faut pas la chercher au foyer de la famille, dans les tumultes de la place publique, au théâtre ou dans les camps : il faut la chercher dans les temples. Si nous entrons dans une église catholique, qu'entendons-nous ? Deux instruments : les cloches et l'orgue ; deux sortes de voix : des voix unies dans les mélodies du plain-chant ; des voix associées, mais distinctes, dans les harmonies de la musique. Pour découvrir la musique religieuse, il faut donc étudier les instruments et les chants d'un usage traditionnel et consacré par l'Église. « Pour publier les bienfaits et la louange de Dieu avec une pompe et une magnificence plus dignes de sa majesté souveraine, dit le cardinal Giraud, l'Église a emprunté deux voix et comme deux organes dont la puissance égale l'étendue : l'orgue et la cloche. L'orgue, voix du dedans, qui déroule ses flots d'harmonie sous les voûtes sonores des basiliques, autour des vieux piliers des grandes nefs, dans les retraites mystérieuses du sanctuaire. La cloche, voix du dehors, qui ébranle au loin la terre du tonnerre de ses longs mugissements. L'orgue, expression de la prière publique dans les temples consacrés à la religion. La cloche, expression de la prière universelle, de la prière catholique dans le temple auguste de l'univers. L'orgue, voix des anges et des saints, qui, de la hauteur des vitraux, où sont représentés leurs combats et leurs victoires, descend sur la multitude recueillie pour soupirer à son oreille les joies et les gloires du ciel. La cloche, voix du peuple et de l'humanité tout entière, qui, des profondeurs d'une vallée de larmes et d'exil, fait monter jusqu'au trône de l'Éternel la plainte de la souffrance et le cri de la détresse avec les vœux de l'espérance et de l'amour ! L'orgue enfin, *voix magnifique*, mais qui, ne dépassant point la limite de l'enceinte sacrée, ne peut être entendue que des pieux fidèles qui la fréquentent. La cloche, *voix pleine de force et de vertu*, qui tonne aux oreilles des transfuges de notre foi en dépit de leurs ef-

forts pour échapper aux poursuites du remords ; qui brise *l'impie pareil au cèdre altier* ; qui porte les terreurs de l'avenir et les épouvantes de l'éternité dans les solitudes des consciences vides de Dieu, *véritable désert* qu'un vent brûlant dessèche, et que nulle rosée ne fertilise, et qui *éclaire*, comme d'un rayon sinistre, les replis ténébreux où elles s'enveloppent et le noir abîme où elles vont se précipiter[1] ! » Le plain-chant est, en fait de musique, le chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre, le chef-d'œuvre inspiré de l'Église catholique. Choron s'écriait avec transport qu'il n'y avait que les anges qui pussent trouver d'aussi admirables formules. Mozart sentait les larmes lui venir aux yeux à l'audition d'un *Agnus Dei*. Palestrina en faisait ses délices ; on peut le voir à la façon dont il composait. C'est par milliers que l'on compte les thèmes du plain-chant qu'il entrelaçait en guirlandes harmonieuses. Bach, quoique protestant, suit dans ses chorals d'orgue, une multitude de motifs de plain-chant. Un compositeur juif disait à sa louange : « Comment les prêtres catholiques, qui ont dans le chant grégorien la plus belle mélodie religieuse qui existe sur la terre, admettent-ils dans leurs églises les pauvretés de notre musique moderne ? » A quoi bon, après ces témoignages, citer les saints Pères et les compositeurs catholiques ? A quoi bon même faire des citations quand il est si facile d'entendre le *Te Deum*, le *Dies iræ*, les hymnes du Saint-Sacrement, l'office des morts, de la semaine sainte et une foule d'autres pièces admirables. Il n'y a pas, au monde, de recueil musical qui puisse supporter la comparaison avec notre Graduel et notre Antiphonaire. Que les contempteurs du plain-chant, s'il en a de sérieux, viennent, dans nos offices du soir, écouter la grande voix du peuple chanter le *Miserere* ou le *Stabat*. C'est en écoutant ce chœur immense qu'ils comprendront la puissance du plain-chant, et, s'ils sont instruits, c'est alors que se présenteront à leur esprit ces grandes paroles de saint Ambroise que je ne saurais traduire : *Benedictio populi est, Dei laus, plausus omnium, sermo universorum, vox ecclesiæ, fidei canora confessio, libertatis lætitia, clamor*

[1] *Œuvres du cardinal Giraud*, tome II, page 333.

jucunditatis, lætitiæ resultatio. Malgré la magnificence du plain-chant, l'Eglise a voulu relever encore des ressources de la musique la majesté de son culte. Adoptant, pour la composition de cette musique religieuse, les principes de la tonalité grégorienne, elle en fit l'application dans le contrepoint et la fugue. Le contrepoint ou faux bourdon est l'accompagnement harmonique d'une pièce de plain-chant. Selon saint Hilaire, le signe le plus certain de la miséricorde de Dieu, c'est l'ardeur de tout un peuple qui se délecte dans le chant des hymnes. Aussi est-il dans les traditions et les vœux de l'Église que dans les assemblées religieuses tous les fidèles prennent part à l'exécution des chants sacrés et confondent leurs voix pour louer Dieu. D'après ce principe, le faux bourdon doit être la musique habituelle du culte catholique. La gravité de son rhythme, la simplicité de son chant et de ses accords, la fermeté régulière de sa marche, la facilité avec laquelle des foules immenses peuvent en apprendre les motifs les plus harmonieux, tels sont les titres qui commandent de l'adopter pour l'usage fondamental de nos offices liturgiques. Mais en l'adoptant comme base, l'Église a tenu à ce qu'à côté de lui, quoique dans une proportion secondaire, marche la musique religieuse. La fugue a été la forme principale par elle permise pour cette composition. Une fugue est une pièce musicale dont toutes les parties sont l'œuvre d'un virtuose. Son caractère, c'est d'être composé de plusieurs accords mélodiques du genre du plain-chant et marchant d'après les mêmes lois. L'Eglise, en fait d'art musical, n'a pas d'autres principes. Dans les applications qu'elle en permet, à part les chants du prêtre, elle n'admet pas les solos, duos, trios, tels qu'on les entend ordinairement. L'Eglise demande des chœurs. Le chœur, c'est l'écho de la voix du peuple chrétien, c'est la voix même de ce grand peuple, peuple fier de sa noble liberté, peuple parfaite image de la vraie égalité, peuple de frères par excellence. Cette musique-là, l'Eglise l'adopte, et pourquoi ? Parce que Dieu, suprême auteur des arts, en doit être aussi la fin dernière, et que s'il a créé la musique, c'est pour être glorifié dans ce noble langage. Parce que la musique est pour le chrétien un besoin profond et un noble aliment. « Oui, dit

très bien un digne successeur de Fléchier, oui, quand un homme et un peuple croient vivement en Dieu et en Jésus-Christ, quand ils les aiment avec une sainte passion, la parole et les chants vulgaires ne leur suffisent plus, il leur faut la poésie et la musique. C'est là l'expression naturelle, spontanée, nécessaire, de toutes les émotions profondes, de tous les nobles enthousiasmes, comme aussi de toutes les grandes douleurs. Plus un peuple est catholique, plus la musique et la poésie prennent une part importante dans son culte public. L'Italie, l'Espagne, la Belgique, l'Autriche, la Prusse rhénane, et, en France, l'Alsace orthodoxe, toutes ces contrées où sont nés tant de compositeurs illustres, en sont une preuve éclatante. Leur foi ne sait pas se manifester autrement que par une mélodie. Jamais une émotion religieuse n'agite leurs lèvres, qu'on prendrait volontiers pour une lyre, sans qu'il en jaillisse un accord ; et quand surtout une grande solennité vient rassembler leurs populations sous les voûtes d'une basilique et parler puissamment à leur conscience, elles ne peuvent pas plus s'abstenir d'éclater en hymnes enthousiastes qu'il n'est possible au roi des instruments de ne pas s'électriser sous l'archet inspiré qui l'ébranle[1].

114. Telle a été, envers l'art musical, la généreuse conduite de l'Eglise. L'Église a tiré de son cœur les incomparables mélodies du plain-chant ; elle a bâti les clochers de village et les tours de ses cathédrales, pour y abriter les cloches ; elle a fait une place à l'orgue dans le *Triforium* de ses temples ; enfin elle a ouvert ses portes aux sublimités de l'harmonie. Mais de même que les bontés de Dieu envers l'homme n'ont souvent d'autre retour qu'une lamentable ingratitude, de même la générosité de l'Église envers l'art musical a été souvent payée de trahison. L'archéologue, qui compulse les vieux monuments de l'histoire, voit à chaque siècle la frivolité vaniteuse ou une malice adroite s'ingénier à corrompre les chants liturgiques. A chaque siècle aussi des maîtres autorisés rappellent les principes de la musique religieuse. Un long cri de douleur, contre les nouveautés profanes, se prolonge à travers les ca- [illegible]

[1] Mgr Plantier, *Discours de circonstance*, pages [illegible].

nons des conciles et les décrétales des Papes. On ne sait vraiment ce qu'il faut plus admirer de ces dégradations de la musique qui justifient les alarmes des puritains et de l'infatigable condescendance de l'Église qui se refuse à proscrire ce grand art Il est nécessaire de parler ici de la décadence de la musique, de ses causes, de ses vicissitudes et de ses derniers résultats. A la fin du moyen âge s'était répandu, parmi les gens de bien, un esprit de subtilité qui mena vite où mène cet esprit, aux raffinements du sensualisme. Avec l'idée plausible d'ajouter à l'art ogival la perfection des formes antiques, on se jeta dans un genre bâtard, élégant, licencieux, qui ne fut que l'abandon de l'art chrétien et la copie malvenue de la belle antiquité. L'ogive se rabaissa vers la terre, le voile des madones fut déchiré, les hymnes s'inspirèrent des souvenirs d'Horace. La musique ne participa point d'abord à cette dégradation. Il ne restait rien des mélodies anciennes ; Palestrina et son école étaient en honneur. Cependant on s'occupait dès lors de remplacer des chants réputés barbares et de créer une musique plus en rapport avec les goûts pervertis du temps. Monteverde, le premier, composa dans le genre chromatique, et la musique moderne, cette future prostituée, fit entendre ses accents novices dans un madrigal. Une fois trouvée, cette musique sensuelle finit par entraîner le plain-chant et l'ancienne musique. Au XVIIIe siècle, les absurdes corrupteurs de la liturgie, substituèrent aux suaves mélodies de saint Grégoire les lourds et méprisables chants d'un Lebœuf. La révolution renversa les maîtrises, bien déchues, il est vrai, depuis Gerson et Charlemagne. Enfin, de nos jours, les agitations du forum et les fortes émotions de la vie publique font rechercher tout ce qui caresse la surexcitation des esprits. La musique, enfant gâtée des sympathies populaires, en est venue à faire retentir les sanctuaires du Dieu trois fois saint des chants lubriques du théâtre. Il faut apprécier, avec froideur et équité cette lamentable décadence. La cloche, soustraite par la simplicé de sa structure aux atteintes de la corruption musicale, s'est vue, quelque part, condamnée à des accords mous, à des carillons mondains, à des multiplications d'harmonie à rebours qui s'appelleraient mieux charivaris. Ces ca-

rillons de vingt cloches ne font que commencer, il est bon de les signaler à la vindicte du bon sens. Quant aux accords énervés du noble instrument ne rappellent-ils pas Hercule filant aux pieds d'Omphale ? Le roi des instruments, l'orgue dont le majestueux caractère tient à la plénitude et à l'égalité de ses accents, à la sonorité soutenue, consonnante et prolongée qui le met en rapport avec le plain-chant et avec le Dieu immuable dont il célèbre les louanges, l'orgue se voit rabaissé à je ne sais quelle dégradation. Au lieu de s'appliquer à lui conserver ses attributs distinctifs, les facteurs le veulent rendre *expressif*, c'est-à-dire renfler et rétrécir les sons pour en augmenter les agréments. Non contents de l'orgue expressif, que Grétry voulait remplacer purement et simplement par les orchestres de théâtre, les facteurs s'appliquent à en imiter les instruments. Le clavier transpositeur, utile pour les novices, fait de l'art un métier. Le ton de la chapelle, abandonné pour le ton d'opéra, conduit à hausser le diapason de l'orgue et des voix. Enfin l'orgue à cylindre, la musique percée, les plus tristes inventions et les plus déplorables manivelles, osent, en plein XIXe siècle, venir faire tapage au saint lieu. Quant à la musique, voici ce qu'en disait Choron, il y a quarante ans. « Il suffit, dit-il, d'avoir une connaissance tant soit peu exacte et approfondie de l'art musical, d'avoir la moindre notion des convenances, et de n'être point étranger à toute idée de piété et de religion pour demeurer convaincu de cette vérité : que dans toutes les églises où la musique est parvenue à s'introduire, cet art n'a nullement conservé le caractère qui convenait à une si haute destination. En effet, si l'on écoute les diverses pièces de musique qui s'exécutent, soit dans les chapelles des princes, soit dans les églises cathédrales, soit dans les paroisses, en un mot, dans les églises quelles qu'elles soient, et que l'on compare ces compositions à celles qui s'exécutent dans les sociétés, dans les concerts, dans les théâtres, on reconnaîtra qu'il n'existe pas la plus légère différence entre ces différents genres de musique. De part et d'autre c'est la même constitution technique, ce sont les mêmes effets, le même caractère, la même recherche d'expression ou voluptueuse ou passionnée : enfin, pour tout dire en un seul

mot, nos messes, nos psaumes, nos motets, ne sont autre chose que des opéras latinisés. » Depuis, le mal n'a fait qu'augmenter. Tout récemment, la lettre qui recommandait aux évêques l'Ecole de musique religieuse, pouvait dire en toute exactitude : « La musique religieuse, qui ajoute un si grand éclat aux solennités du culte, a perdu le *caractère sacré* que lui assignaient ses antiques traditions. » De là, le dégoût du plain-chant, l'oubli de la tonalité ecclésiastique et de la musique fuguée ; de là, les messes du *Joseph* de Cherubini, de la *Vestale* de Spontini : pourquoi pas aussi des *Huguenots*, du *Prophète* et de *Robert-le-Diable ?* De là, les pianistes à l'orgue et les acteurs à l'église ; de là, sous le nom d'office, des concerts qui avilissent le culte, qui scandalisent les âmes pieuses ou les jettent dans une religiosité vague et une vaine sensiblerie de piété ; de là, enfin, l'attristante décadence de l'art musical en France. L'ancienne tonalité et les anciennes écoles avaient donné à toutes les provinces, à toutes les villes, à toutes les familles des chanteurs experts, des instrumentistes habiles, de vrais maîtres. « D'où sont sortis, en effet, les Roland de Lassus, les Gabrieli, les Palestrina, les Marenzio, les Vittoria, les Animuccia, les Benevoli, les Durante, les Allegri et tant d'autres ; sinon des écoles qui ont professé les principes et les doctrines que nous venons remettre en honneur ? Mais ce n'est là encore qu'un côté du domaine de l'art, vivifié par l'enseignement que nous préconisons. Car, pendant que ces maîtres fameux dotaient les églises de leurs chœurs immortels, d'autres, sortis des mêmes écoles, jetaient du haut de leurs orgues, sur les assemblées chrétiennes, les flots d'une incomparable et divine harmonie. Les Frescobaldi, les Cousserin, les Clérambault, les Bach, les Kittel, les Fischer, les Rinck, les Boëly, et bien d'autres, montraient ce qu'on peut sur l'instrument divin quand on s'est abreuvé aux sources de la science et des idées religieuses. Mais, pour envisager l'art sous un autre aspect, est-ce que ces mêmes écoles ne nous ont pas donné Carissimi, Scarlatti, Clari, Handel, Leo, Sacchini, Jomelli, Cimarosa, Piccini, Gluck, Guglielmi, Donizetti, Méhul, Cherubini et Rossini ? N'est-ce pas surtout à la sévérité des principes des mêmes maîtres qu'ils doivent la

force et la fécondité de leur génie? Mais Boccherini, Clementi, Mozart, S. Neukomm, Hummel, Beethoven, Mendelssohn, Weber et Meyerbeer, n'ont-ils pas été élevés et dirigés par des maîtres de chapelle? Mais, est-ce que Lalande, Lesueur, Haydn, Gossec, Grétry, Dusseck, J. Mayer, Boieldieu, Schubert, et de notre temps, F. David et Diestch, n'ont pas été enfants de chœur avant d'enrichir le domaine de l'art de leurs chefs-d'œuvre. Et au point de vue de la science et de l'esthétique, qui a produit les Zarlino, les Rameau, les Martini, les Albrechtsberger, les Baini, les Fux, les Marpurg, les Vogler, les Choron, les Fétis ; sinon les principes et les œuvres dont nous redemandons la pratique[1] ? » Aujourd'hui, nous n'offrons qu'une stérilité désolante en fait d'œuvres et de compositeurs. Certes, les encouragements ne manquent pas, et le génie ne fait point défaut. Mais nous n'avons plus la puissance des principes et nous n'avons que trop la faiblesse des passions. Où en est aujourd'hui l'opéra lui-même? Où sont les grands noms modernes qui devraient y figurer? Certes, nous ne sommes pas partisans du théâtre ; mais nous tenons à constater la décadence musicale jusque sur la scène lyrique, pour montrer l'impuissance des idées modernes dans l'art qui nous occupe. Qu'avons-nous aussi de notre temps en fait d'auteurs de symphonies, de trios, de quintettes, etc.? Où sont les descendants de Mozart, de Beethoven, d'Haydn? Où trouver le talent, la poésie, le feu qu'ils déployaient dans ces sortes de compositions? Les anciens compositeurs faisaient, il est vrai, une certaine part aux sensations ; mais, en hommes habiles et fiers, *ils dédaignaient d'en abuser* ; et même dans les œuvres profanes, ils s'inspiraient de l'idée et du sentiment religieux. Les compositeurs modernes font fi de ce noble discernement. L'effet, encore l'effet et toujours l'effet : l'effet au théâtre, l'effet au salon, l'effet à l'église : telle est la morale des artistes. Or, ce qu'ils ont gagné à cela, c'est de ne produire aucun effet, ni à l'église, ni au salon, ni au théâtre. Nous nous trompons, ils ont produit un effet, c'est d'occasionner le désordre et le scandale dans le lieu saint, l'ennui au sa-

[1] Couturier, ouvrage cité, Conclusion.

lon, quelques attaques de nerfs au théâtre, et passablement de sifflets.

La musique chez les Hébreux.

115. A ces considérations générales sur la musique, nous joindrons un rapide coup d'œil sur l'évolution historique de la musique religieuse chez les Hébreux, chez les Grecs et dans l'Eglise : c'est l'introduction nécessaire à la biographie de Palestrina. Si haut qu'on remonte dans l'histoire, on trouve la musique dans les actes du culte. L'Écriture parle de musique dès l'origine du genre humain. On reconnut dès la plus haute antiquité, qu'elle était le moyen le plus propre à exciter et à exprimer les émotions saintes ; aussi fut-elle, chez les Juifs, considérée comme un art sacré, une partie intégrante du culte de la Synagogue. Le culte ordonné par Moïse venait de Dieu même ; il était défendu, sous peine de mort, aux dépositaires de l'institution divine, d'y rien changer. Le culte musical demeura par conséquent toujours le même, tant que dura l'ancienne alliance. Quoique l'organisation du chant sacré et de la musique du temple, telle surtout que l'avait instituée David, fût grandiose, il est certain que les Israélites n'étaient point encore parvenus à former un véritable système musical, et que leurs accents ne désignaient pas tant des intervalles musicaux que la ponctuation et une élévation plus ou moins arbitraire de la voix au moyen de la déclamation. Dans le temple de Jérusalem, le chant était plutôt une lecture musicale variant suivant la teneur du texte ; c'était moins un chant qu'une espèce de cantillation. Que s'il n'y avait que quelques pas à faire pour passer de cette *cantillatio* à un champ proprement dit, ces pas ne furent pas faits, probablement par suite du respect qu'on professait pour la tradition et pour la coutume. L'organisation, inaugurée par David, continuée par Salomon, se restreignit à ce qui concernait le mode de déclamation, l'augmenmentation du personnel et l'éducation préparatoire pour bien comprendre la tradition et en tirer parti. Cette espèce de chant déclamatoire était, du reste, propre à réveiller et à traduire le sentiment religieux, comme le prouve le chant des Psaumes de l'Église chrétienne, dans lequel s'est conservé, quoique presque imperceptible, le type primitif, analogue à la manière dont chantent encore aujourd'hui les Juifs Allemands.

116. Chez les anciens Grecs, dit le *Kirchen-Lexikon*, le mot musique avait un sens infiniment plus large. D'après Platon le mot de musique désigne l'idée d'ordre et de rapport, suivant laquelle le Créateur a créé toutes choses ; ordre et rapport de toutes choses dans le monde élémentaire, d'abord, ensuite ordre et rapport de grandeur, de distances, de mouvements des corps célestes, d'où naît une véritable harmonie. Les disciples de Pythagore conclurent de là que le son est un effet du mouvement ; qu'il faut par conséquent que les mouvements des corps célestes, se perpétuant suivant les lois fixes, produisent une sorte d'harmonie musicale, l'harmonie des sphères, et Jamblique raconte que Pythagore, non seulement entendit et comprit cette harmonie, mais qu'il était en état d'apprendre aux hommes comment cette harmonie peut être imitée par les voix ou par les instruments. Aussi au commencement, tous les arts, dont l'objet est un mouvement réglé d'après une mesure et des rapports déterminés, furent compris sous le nom de musique. Cependant, comme tout mouvement ne produit pas de son, on distingua entre les mouvements qui sont accompagnés de sons et ceux qui ne le sont pas. Le son se distingue, suivant son élévation ou son abaissement ; en *harmonie ;* suivant sa longueur ou sa brièveté par rapport à la durée, en *rythme ;* suivant le nombre et la mesure des syllabes en *métrique*[1]. » Plus tard, l'idée de musique se restreignit aux sons et aux accords. Aristide Quintilien nomma la musique la science du chant et de tout ce qui s'y rapporte. A partir d'Aristide, tous les écrivains grecs divisent la musique en harmonique, rythmique et métrique. L'harmonie comprend la science des sons et des accords. Relativement à l'élévation ou à l'abaissement des sons, les Grecs distinguent la voix commune et le ton déterminé. Comme la série des tons que la voix peut parcourir en montant ou en descendant, est très variée, on chercha de bonne heure à fixer les tons qui se trouvent dans certains rapports de distance déterminés les uns à l'égard des autres ; on distingua les grands et les petits intervalles. La musique grecque

La musique chez les Grecs.

[1] *Dictionnaire encyclopédique de la Théologie catholique*, t. XV, p. [illegible].

avait par conséquent une série de tons dont chacune était dans un rapport déterminé de distance, avec ceux qui précédaient et ceux qui suivaient. Ensuite la musique des Grecs divisait la série des tons en genres diatonique, chromatique et enharmonique. Le genre diatonique, genre sérieux et viril, procédait, comme notre gamme, par tons et demi-tons; le genre chromatique, pathétique et agréable, procédait par demi-tons ou tierces mineures; le genre enharmonique, doux et vivifiant, procédait par quarts de ton et tierces majeures. Le système musical des Grecs se divisait encore en modes et en divers genres d'octaves. A la rigueur, les Grecs n'avaient qu'un mode. Il fallait par conséquent distinguer entre les modes et les genres d'octaves, parce qu'en changeant de mode, les distances restaient les mêmes, tandis qu'en changeant les octaves, les tons et les demi-tons changeaient de place par rapport à l'octave précédent. D'après Pline les modes les plus anciens étaient les modes *dorien*, *phrygien* et *lydien*.

La musique à l'Eglise.

117. A la dernière cène, Jésus-Christ sanctifia l'usage liturgique du chant par des hymnes d'action de grâce. Les apôtres unirent leurs voix aux cantiques du Seigneur et exhortèrent les fidèles à imiter leur exemple. Le mode de chant de la première communauté chrétienne se rattachait nécessairement à celui des psaumes de David. Avec la propagation du christianisme et la fondation de communautés chrétiennes dans les villes des Gentils, le système musical des Grecs s'introduisit dans l'Eglise. Tout en conservant le caractère fondamental de la psalmodie, l'Eglise, pour fixer son chant, se servit des lois de l'art grec. Tertullien, Clément d'Alexandrie, S. Basile ne laissent aucun doute sur l'emploi du chant et sur le recours aux instruments de musique. A mesure que le culte s'organisa on sentit le besoin d'avoir des chanteurs; dès le temps de S. Irénée, on les voit au lutrin. Suivant Onuphre Panvini, lorsque le culte chrétien sortit des catacombes, le pape S. Sylvestre aurait fondé, à Rome, la première école de chant. Le bibliothécaire Anastase raconte du pape Hilaire, régnant au ve siècle, qu'il avait institué des clercs qui *chantaient* dans les cérémonies saintes. Dans ces chants primitifs, deux éléments surtout prévalurent : d'une part, la psal_

modie avec sa sainte tradition ; de l'autre, le système grec, qui comprenait sous le nom de musique, toutes les nuances, depuis la simple déclamation jusqu'à la mélodie complète. En face des déviations de la musique profane, il fallait que l'Eglise se tînt à la plus grande simplicité, si elle voulait atteindre son but, même en musique, c'est-à-dire éliminer complètement tout ce qui était païen. Le premier pas vers cette réforme fut fait par S. Ambroise, évêque de Milan : il prit, il est vrai, pour base de son mode de chant, l'ancien système grec ; mais il écarta toutes les altérations ultérieures, que ce système avait subies ; vint ensuite S. Grégoire le Grand qui adopta le chant de S. Ambroise et l'étendit à l'Eglise catholique. Il ne s'agissait plus d'inventer, de créer du nouveau. Le christianisme dans sa fécondité spirituelle, avait produit assez de choses excellentes, pour que S. Grégoire n'eût qu'à réunir, dans ces choses excellentes, ce qu'il y avait de plus parfait, ce qui portait dans sa perfection même la caution de sa perpétuité. Il prouva avant tout que son système était surtout pratique, en fondant cette fameuse école de Rome, qui, après quinze cents ans, règne encore, immuable et glorieuse, dans la chapelle Sixtine.

118. Les perfectionnements entrepris par S. Grégoire s'étendirent aussi bien à la musique qu'aux autres ordonnances liturgiques. Quant à la musique de S. Grégoire elle se distingue de toute musique antérieure surtout en ce qu'il n'y a ni mesure ni rhythme, en ce que les tons sont tous de même durée ce qui la rend très solennelle et permet qu'elle soit chantée par toute une assemblée quelque grande qu'elle soit. Cette méthode était entièrement neuve, mais elle avait précisément dans tout ce qui la distinguait de tous les autres modes en usage, un caractère d'universalité absolue. D'une part elle tenait compte de la manière dont on avait chanté jusqu'alors dans l'Eglise, en conservant ce qu'elle avait de meilleur et en prenant pour base le système musical grec ; d'autre part elle se débarrassait des difficultés de ce système en simplifiant le chant, et en facilitant autant que possible l'étude aux peuples de tous les temps et de tous les pays. Le chant liturgique fut fixé, réglé et classé par Grégoire, et, en effet, il dure depuis dix siècles. Il s'est conservé

tenu malgré une foule d'additions, d'inventions, de prétendus perfectionnements, dans sa forme pure, et, cette forme, on peut facilement la reconnaître dans tous les chants liturgiques sanctionnés par l'Eglise. Il est moins certain que S. Grégoire ait ajouté quatre modes nouveaux aux quatre modes ambrosiens. — L'Antiphonaire de S. Grégoire était conservé à Rome sur l'autel de S. Pierre, fixé par une chaîne, pour servir de règle à l'avenir. Il renfermait toutes les antiennes, suivant l'ordre des fêtes, munies de mélodies dues à S. Grégoire outre les psaumes correspondants, les hymnes et les répons, de sorte que le chant liturgique introduit par ce Pape dans l'Eglise d'Occident portait en lui le germe d'où s'est développé notre système musical, et avec lui toute la musique religieuse. Son système, savoir le système des octaves ou des tons se renouvelant dans une série continue de sept en sept degrés diatoniques, porte déjà le caractère de véritables modes, en ce que non-seulement la tonique ressort clairement, mais encore les tons relatifs auxquels le chant devait ou pouvait passer dans les césures ou repos, et qui répondent à nos dominantes et à nos médiantes. Si à quelques-uns des huit tons ecclésiastiques manquait le demi-ton, ce défaut devait bientôt se faire sentir de lui-même d'après l'analogie des octaves pour peu qu'on laissât le système de S. Grégoire suivre son cours naturel ; mais ce ne fut malheureusement pas le cas. S. Grégoire n'avait poursuivi qu'un seul but par ses immenses efforts, jusqu'au dernier moment de sa vie : c'était d'établir l'unité dans la liturgie comme dans la foi. C'est de ce point de vue que nous devons considérer l'expansion du chant grégorien dans l'Eglise d'Occident, expansion qui, par la beauté et la solennité que ce chant prêta au culte, servit à son tour à la propagation de la doctrine chrétienne elle-même.

La résistance à la réforme.

119. La réforme de S. Grégoire le Grand ne fut pas admise partout sans conteste. Le Pontife, il est vrai, envoyait comme missionnaires les élèves qu'il avait formés ; ces élèves introduisaient partout le chant grégorien ou assimilaient à ce chant celui que parfois ils rencontraient là où l'Evangile avait précédemment jeté les racines. Ainsi parmi les quarante missionnaires que S Grégoire fit partir

pour l'Angleterre, se trouvaient plusieurs chantres qui introduisirent d'abord le chant grégorien au pays de Kent. Sous les Papes Vitalien et Agathon, le chantre papal Jean entreprit déjà une révision du chant grégorien en Angleterre et forma d'excellents chantres. L'histoire nous rapporte qu'un de ses compagnons, Théodore, devint évêque de Cantorbéry. Mais, comme jamais les abus ne se font attendre et qu'ils défigurent ce qu'il y a de meilleur, ils se glissèrent bientôt dans le chant anglais, et Benoît, évêque d'York, fut obligé de se rendre cinq fois à Rome, pour se procurer la vraie méthode romaine et recevoir du pape des chantres capables de dégager le chant grégorien de toutes les superfétations. Cet évêque fonda, en 678, le couvent de Weremouth, qui devint l'école de chant du nord de l'Angleterre. Cependant, quoique le concile de Cloveshoven, en 747, prescrivit à toutes les Églises, le chant grégorien dans sa *forme primitive*, ce chant se trouva tellement dégénéré au xe siècle, que le moine Turstin, appelé de Caen par Guillaume le conquérant, dut, pour obtenir la réforme, recourir à la force. Les couvents étaient l'asile des poètes, des citharistes et des musiciens ; ils admettaient, outre les orgues, les violons, les harpes, les cithares, les psaltérions. Dans les Gaules, ont fit également des efforts pour introduire le chant romain, mais ces essais ne furent pas de longue durée, et échouèrent devant l'attachement des anciens Gaulois, (on dirait presque des Français actuels) pour de petits airs, si l'on peut appeler airs ou mélodies, des séries de quatre ou cinq notes, alternant sans règle et sans raison. On renouvela souvent ces tentatives ; le peuple franc retomba dans ses anciennes habitudes, jusqu'à ce que le pape Paul, à la demande de Pépin, envoyât le chantre romain Siméon, pour établir à Reims la première école de chant romain. Ainsi le choral grégorien fut adopté et répandu en France par les moines de Saint-Remi. Antérieurement déjà le chant ambrosien s'était introduit dans les paroisses de la Gaule romaine, et il faut que du temps de Charlemagne, les Gaulois eussent déjà dévié, puisque ce prince fut obligé de recourir à des mesures législatives pour rétablir le chant grégorien. Dans ses voyages, le grand empereur avait rencontré de si profondes va-

riantes, qu'il envoyait à Rome, en 774, deux clercs chargés d'apprendre le chant grégorien et de l'enseigner aux Francs. Seize ans plus tard, il chargeait Paul Warnfried de chercher à Rome des chantres et de remédier aux altérations du chant ecclésiastique, Charlemagne avait à sa cour une école de chant et une chapelle ; il emmena ces chantres à Rome. A son départ, il ramenait à sa suite des chantres romains, et chargea les uns de diriger l'école de Metz, les autres, l'école de Soissons. Charles avait obtenu du pape Adrien une copie authentique de l'antiphonaire de S. Grégoire, qui fut copiée par les autres écoles ; il publia des ordonnances pour rendre obligatoire le chant grégorien, nomma des inspecteurs de chant, surveilla lui-même la bonne exécution et proscrivit à Milan même le chant ambrosien, en fit enlever les livres : si bien que quand l'évêque Eugène obtint l'autorisation de les reprendre, il ne put retrouver qu'un Missel.

Progrès de la musique.

120. Jusqu'alors les efforts qu'on avait faits pour améliorer le chant ecclésiastique s'étaient bornés à la partie pratique de la musique ; tout au plus faisait-on attention aux rapports des divers modes entre eux. On fit le premier pas dans la voie théorique, dès que la musique fut admise comme un des arts libéraux. En calculant d'après les principes des mathématiques, l'élévation et l'abaissement des tons sur le monocorde, on reconnut qu'il ne suffisait pas d'être guidé par l'oreille pour chanter, que la nature elle-même révélait la loi des sons et la musique devint l'objet d'une étude particulière. Alcuin sous Charlemagne et Amaury sous Louis le Débonnaire donnèrent tous leurs soins à la science naissante de la musique. Dès cette époque on chercha à ressusciter des mélodies antérieures à S. Grégoire, à revenir à l'ambrosien, à corriger l'antiphonaire de Rome. Corbie était alors l'école de chant, contrebalancée par celle de Lyon où brillait Agobard. A la chute de l'empire carolingien, Fulde et Saint-Gall entrent en lice avec Lyon et Corbie ; Mayence, Trèves, Reichenau, Hersfeld viennent à la suite de ces grandes écoles, pas toujours sans gloire. Nous retrouvons en Allemagne une tendance marquée vers le rite ambrosien et les mélodies françaises. De ce mélange naquirent deux espèces de

chant liturgique: l'accent et le choral. L'accent était un chant simple n'ayant pas d'autres notes que les mélanges d'accents grave, aigu, modéré, immuable, interrogatif et final : il était réservé au célébrant et à son clerc. Le choral embrassait les parties liturgiques où le peuple prenait part soit un chœur qui le représentait, soit par l'ensemble des voix populaires. Les Psaumes, les litanies, les antiennes, répons et hymnes de la messe en formaient la partie principale. On y ajouta bientôt l'alleluia, les neumes ou vocalises répétées sur la dernière syllabe d'un mot, le trope, tour à tour mode d'intonation et fioriture musicales, le Trait pour remplacer l'Alleluia dans les temps de pénitence et les séquences, sortes de chants en prose rimée pour célébrer un mystère ou une fête. La poésie s'unit alors à la musique pour enrichir notre répertoire musical. Après Alcuin, il faut citer parmi les compositeurs de proses, d'hymnes et de séquences, Théodulphe d'Orléans, Rhaban-Maur, Florus de Lyon, Notker de Saint-Gall, S. Odon de Cluny, le B. Fulbert de Chartres, le roi Robert de France, S. Pierre Damien, Abailard, S. Bernard, Pierre le Vénérable, Adam de Saint Victor, Innocent III, Pierre de Corbeil, Thomas de Célano, Jacopone de Todi, S. Bonaventure et S. Thomas[1]. De Charlemagne à l'Ange de l'Ecole, l'Eglise recueille la plus riche moisson de compositions liturgiques.

121. C'est ainsi que le chant liturgique s'était complété jusqu'au [illegible] siècle, d'après le système de l'unisson établi par S. Grégoire. Nous voyons, en même temps, de très bonne heure, dans les diverses provinces d'Orient, diverses modifications du chant grégorien parvenir à prévaloir dans la liturgie. Ces modifications pouvaient prévaloir sur le chant et l'effacer ; en s'ajoutant à ses mélodies, elles donnèrent naissance à l'harmonie. « L'harmonie en elle-même, dit le musicographe Jacqueri, se fonde sur la loi naturelle des vibrations. Le son de toute corde résonnante fait percevoir dans sa vibration, outre le son principal, les sons de l'accord parfait qui résonnent en même temps, et l'harmonie tout entière repose sur les rapports suivants. La tonique se reproduit

Naissance de l'harmonie.

[1] Cf. Felix Clément, *Histoire de la poésie chrétienne, depuis le IVe jusqu'au XVe siècle.*

dans son octave supérieure ; de celui-ci se développe la quinte supérieure ; puis formant la quarte, elle se répète dans la double octave, et trouve dans le déploiement de ses vibrations essentielles les limites de ce que l'ouïe peut clairement percevoir, d'abord dans la tierce majeure de l'octave, d'où finalement sort, en s'élevant plus haut, la tierce mineure ; rapports toniques dont l'union représente la seconde répétition de la quinte. Il y a donc six tons qui résonnent ensemble et qui forment cinq relations toniques: l'octave, la quinte, la quarte, la tierce majeure, la tierce mineure. Mais l'ouïe ne perçoit que l'accord parfait ; la quarte et la tierce mineure ne sont pas entendues par l'harmonie, et ont par conséquent surtout une valeur mélodique, et médiatement seulement une valeur harmonique. L'essor de la tonique dans son premier produit, dans la quinte et son retour sur elle-même, tandis que la quinte s'élève à la quarte juste, fonde précisément, par cette relation et ce retour, la cadence parfaite du ton primitif de chaque morceau. C'est par cette cadence, au moyen du demi-ton qui en naît et avant la dernière résonnance de la cadence parfaite, que la série des tons grégoriens se complète et forme l'échelle musicale naturelle dans toutes ses parties intégrantes. En effet, chaque ton, considéré en lui-même, renferme la tierce majeure, partie principale de l'accord parfait ; chacun des deux membres de cette cadence représentée par la quarte telle qu'elle apparaît dans la série primitive des tons, comprend par conséquent cette relation, se présente comme l'accompagnement naturel de cette cadence et entre, comme tierce majeure de la quinte majeure, comme demi-ton, sous l'octave supérieure dans la série des sons perçus. On pressent déjà la tierce mineure produite par la dominante dans la suite primordiale des tons, comme complément de la quinte à partir de la tierce majeure. Ainsi nous avons dans l'harmonie primitive de l'accord parfait, telle qu'elle apparaît constituée dans les limites de l'octave, quoique médiatement, toutes les parties intégrantes de l'échelle musicale naturelle, le fondement de toute mélodie : sur la tonique la tierce majeure, la quinte et le demi-ton (septième majeure,) puis à côté apparaissent la quarte majeure de la tonique et la tierce mi-

neure (seconde) remplissant la moitié inférieure de l'octave partagé d'après le principe harmonique. » — Avant Hucbald, moine de Saint-Amand, qui mourut au commencement du xe siècle, aucun auteur ne nous a laissé de règle positive sur l'harmonie. Hucbald nomma la consonnance des voix *diaphonie* et *symphonie* ; il désigne les relations harmoniques dans leur ensemble fort restreint, par le mot *organum* ; il désigne une double relation harmonique dont il pose les règles. L'*Organum* de Gui d'Arezzo, Bénédictin de Pompose, près Ferrare, au onzième siècle, est déjà plus compliqué. Son *Micrologue* nous a laissé des preuves de son savoir musical, qui s'appuie toujours sur le système grec. Son harmonie se restreint encore au mouvement de la voix principale, avec l'octave et la quarte ou la quinte ; cependant, pour obtenir de l'unisson un mouvement plus libre, il se servit de secondes comme notes de transition et de changement ; il augmenta la portée de deux lignes, et par une solmisation nouvelle, débarrassant la musique de la notation par lettres ou par chiffres, fut comme le père de la musique savante. Jean Cotton, au milieu du XIe siècle, ne parle pas d'un genre à intervalles et à mouvements différents et appuie sur le mouvement contraire. Peu après, on voit apparaître le *déchant* : il diffère de la diaphonie, contre-point simple ou note pour note, en ce qu'il est mesuré. La partie principale, nommée *tenor*, n'avait pas la même marche que le *discantus*. Pour composer celui-ci sur la mélodie qu'il devait accompagner, il paraît qu'on prenait au hasard une autre mélodie dont on modifiait les notes, quant à la durée, on la plaçait au-dessous du chant et on la tourmentait pour obtenir par leur union un accord quelconque. Cette méthode alla à trois, à quatre et à cinq parties. Sur la fin du XIIe siècle, Francon de Cologne enseignait l'art de composer le triple à trois parties réelles. Jean de Garlande enseignait, en même temps, une harmonie qu'il appelle *colorée* et qui consiste à faire répéter par une des parties les sons qui viennent d'être chantés par un autre : c'est là le commencement des figures appelées, depuis le XVIe siècle, *imitation*, *canon*, *contre-point double*, *fugue*. Philippe de Vitry, évêque de Meaux, à la fin du XIIIe siècle et Jean de Murs au XIVe siècle,

nous ont légué la doctrine de leur temps sur l'harmonie. Coussemaker, qui nous en apporte le détail, reconnaît au moyen âge, l'existence d'une sorte de contre-point, nommé faux-bourdon, qui accompagnait la mélodie par un accord de sixte. La diaphonie note contre note a pris le nom de contre-point *simple*; le déchant à plusieurs notes contre une a produit le contre-point *figuré*. Le déchant s'appelle aussi chant sur le livre ou chant par cœur : il paraît qu'on l'improvisait ; mais si l'on suppose plus de deux portées ou plusieurs voix pour chaque portée, on ne le conçoit guère à moins de substituer à un doux murmure une insupportable cacophonie. Au xve siècle les musiciens célèbres sont nombreux ; l'harmonie progresse principalement par l'exclusion des suites de consonnances parfaites, par l'usage du canon et de l'imitation[1].

Chantres et compositeurs.

122. Après les théoriciens, viennent les chantres et compositeurs. Le plain-chant s'était maintenu en Italie jusqu'au moment où les Papes revinrent d'Italie, avec leur chapelle, composée de chantres, belges la plupart et de contrapuntistes de même origine. Le premier et le plus remarquable des compositeurs de cette époque est Guillaume Dufay, de Chimay, dans le Hainaut, à côté de lui paraissent, plus qu'ils ne brillent, Vincent Faugues, Eloy Binchois et Brasart. Les compositions de ces maîtres prouvent une rare sagacité ; et nous sommes obligés d'admirer l'art des contrapuntistes ne s'appuyant que sur le système grégorien, et, sans violer ses lois trouvant d'admirables richesses d'harmonie. Après Dufay vient Ockeghem, le véritable maître du contre-point au xve siècle. On a, de lui, dans les archives de la chapelle papale, sept messes qui, abstraction faite des curiorités musicales, donnent la mesure d'après laquelle il faut juger ce maître. Ces compositions portent le caractère de son temps, mais d'une manière si originale, qu'elles excitent notre étonnement. On y trouve les canons les plus difficiles, des messes entières sans mesure ni clef ; un changement fréquent de mesure et une valeur différente des notes ; des proportions par lesquelles chaque morceau devenait pour les chanteurs un exercice

[1] Godard, *Cours d'archéologie sacrée*, t. II, p. 540.

de calcul ; divers textes pour chaque voix des motets ; l'augmentation des chantres jusqu'à trente-six; en général, tout l'art du contre-point obligé, avec des imitations, des transpositions, des augmentations, des diminutions, et de subites réunions de toutes les voix dans un accord qui surprend ; des canons, des fugues ; et à côté de tout cet artifice de son temps un rare talent, une surprenante originalité, la facilité des mouvements du contre point, la limitation des voix dans leur étendue naturelle, l'aisance de la mélodie, la vivacité et la force de l'expression. — Parmi les élèves d'Ockeghem, le plus célèbre fut Josquin des Prés, né dans les Flandres, soprano à Saint-Quentin, maître de chapelle à la cour de Louis XII puis de Maximilien. Le matériel de l'art est le même pour lui que pour ses prédécesseurs ; pas de nouveaux accords, les mêmes voix, la même mesure ; mais une abondance de nouvelles mélodies, une grande habileté à les produire et à les développer d'une manière vivante. On a conservé, de ce maître, plusieurs messes, des motets, des psaumes et des hymnes. Cependant son esprit actif n'était pas fait pour la musique sacrée ; il la cultiva sans doute suivant l'esprit de son temps, mais il la profana par des plaisanteries, par des thèmes scandaleux et par des excentricités. Un de ses imitateurs les plus originaux et les plus savants fut Obrecht, que Glaréan dit capable de composer une messe en une nuit : il enseigna la musique à Erasme. Néanmoins il ne put se préserver des abus de son temps, dans le choix des thèmes et des motifs profanes sur lesquels il fit des motets et des psaumes. Parmi les élèves et compositeurs contemporains d'Obrecht et Ockeghem, il faut citer Antoine Brumel, Alexandre Agricoll, Verbonet, Caron, Henri de Prague, Arrigo Tedezco et Louis Senfl. En Allemagne fleurissent Jean Godendack, Adam de Fulde et Etienne Mahon. En Angleterre l'école des madrigaux a pour chefs Jean Dunstable, Robert Fairfax, Adrien Willaert ; à la même école se rattachent Nicolo Vincentino, Cyprien de Rore et Zarbino. Ce ne sont plus désormais les compositeurs qui révalisent entre eux, mais les pléiades de compositeurs et les écoles : l'école de Rome compte les deux d'Anherts, Escobedo, Morales, Barré et Carpentras ; l'école de Venise, Bettini, Ferabosco,

Veggio, Navarésé, Ruffo ; l'école allemande, Gombert et Crecquillon ; l'école espagnole, Guerréro. Alors paraît Claude Gondinel, né en Franche-Conté vers 1520 : il fut, à Rome, le maître de Palestrina.

Corruption de la musique.

123. Parmi cette légion de maîtres, tous n'étaient pas fidèles à la tradition esthétique de S. Grégoire. Nous avons déjà parlé, en général, de la décadence séculaire de la musique ; ici, nous devons parler de sa corruption au XV[e] siècle. Cette corruption consistait surtout en trois choses : l'adultération des mélodies religieuses par accession de chants profanes, la confusion des accords et l'accession, soit de paroles légères ou impures, soit de cérémonies indignes. On en donnera une idée suffisante en rappelant la fête des fous, et la fête de l'âne. A la fête des fous, la confrérie, y compris la mère folle, venait chanter et danser avec les chanoines, dans le chœur du chapitre. A la fête de l'âne, on chantait, et l'on dansait, on agrémentait les versets et les autres chants du *Hi-han* classique. Il y avait aussi des processions qui étaient plutôt des mascarades. On ne doit ni justifier, ni excuser ces abus ; mais il n'est pas inutile d'en rechercher l'origine. Lorsque les peuples de l'Europe, asservis au gouvernement féodal, réduits au servage, traités avec une dureté avide, n'avaient de relâche que les jours de *fête*, ils ne connaissaient point d'autres spectacles que ceux de la religion et n'avaient point d'autre distraction de leurs maux que les assemblées chrétiennes, Il leur fut pardonnable d'y mêler un peu de gaieté, voire de folie, et de suspendre ainsi quelques moments le sentiment de leur misère. Abstraction faite de ces misères, il faut croire, à considérer les spectacles grossiers de nos foires, que les folies, en désopilant la rate, ont, pour reposer l'âme humaine, un secret mystérieux. Nous avons connu un savant de premier ordre, érudit à trente-six carats, qui, travaillant nuit et jour, éprouvait de temps en temps le besoin de rire follement et ne trouvait rien de mieux, pour se faire rire, que d'aller entendre le boniment des saltimbanques. Les chapitres se prêtèrent par condescendance et commisération à ces faiblesses ; mais leur charité ne fut pas assez prudente : ils devaient prévoir qu'il en naîtrait des indécences et des

abus ; et c'était déjà un abus et une indécence, que cette dérogation à la dignité ecclésiastique jusque dans le lieu saint, et ces chants frivoles ou indignes, qui prenaient la place des chants liturgiques. Les évêques furent tellement irrités de ces écarts qu'ils durent, à bout de prohibitions inutiles ou insuffisantes, songer à la suppression totale de la musique religieuse. Le concile de Trente avait remis l'affaire au pape, et le pape en avait référé aux cardinaux. Il fut décidé qu'une messe en musique serait commandée à Palestrina et qu'après l'audition publique de cette messe, il serait statué en consistoire sur cette question de vie et de mort. En tête du papier où il devait écrire sa partition, Palestrina d'une main tremblante, avait écrit : « Seigneur, venez à mon secours. »

124. Giovani-Pierluigi Palestrina était né en 1524, de parents pauvres, à Palestrina, l'ancienne Préneste, dans la Camargue romaine, non loin de Rome. A seize ans, il entrait sous la direction de Gondinel qui avait érigé une école de musique à Rome. Sous le pontificat de Jules III, il devint *magister puerorum*, maître de chant des enfants de chœur ; plus tard, il fut nommé maître de la chapelle fondée par Jules III. A cette époque, il se maria avec une jeune fille nommée Lucrèce, qui lui donna quatre fils, dont un seul, Hygin survécut. La première œuvre que Palestrina publia, consista en quatre messes pour quatre et cinq voix, dédiées au pape Jules III ; cette publication lui valut d'être admis, le 13 janvier 1555, parmi les chantres du Pape ; mais au bout de six mois il perdit sa place. Marcel II, qui promettait d'être pour Palestrina un protecteur encore plus ardent que son prédécesseur Jules III, ne put, par ses sympathiques encouragements que provoquer l'essor de son génie. Etant mort peu après son élévation, il eut pour successeur Paul IV, qui fit immédiatement appliquer la loi de l'Église, en vertu de laquelle les clercs seuls pouvaient faire partie de la chapelle du Pape : Palestrina fut renvoyé et tomba gravement malade. Éconduit du Vatican, il fut, en octobre 1555, tiré de sa position précaire et nommé maître de chapelle à Saint-Jean-de-Latran. Il en remplit les fonctions avec un zèle exemplaire jusqu'en 1561. Parmi les nombreuses compositions qu'il écrivit durant cette période, les

Palestrina.

Improperia de la semaine sainte, non-seulement consolidèrent sa réputation, mais lui firent donner une mission plus importante. Ces *Improperia* sont une composition liturgique sur les paroles de Jérémie : « Mon peuple, que t'ai-je fait ? » Jésus-Christ énumère ses bienfaits et demande pour lequel on le crucifie. Palestrina réussit amplement sa composition sur ce thème : Il n'y a pas de cœur, si dur qu'il soit, qui puisse les entendre sans émotion. Pie IV en fit prendre copie à Saint-Jean-de-Latran et les introduisit à la Chapelle Sixtine, où il se chantent encore à chaque retour du Vendredi-Saint. En février 1561, l'auteur qui se trouvait gêné dans ses affaires, fut nommé maître de chapelle à Sainte-Marie-Majeure. « Alors commença, dit Waldmann, la période la plus brillante de sa vie. Au bout d'un an, il composa la messe *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, qui excita une vive émotion. Elle fut suivie de trois autres messes, parmi lesquelles se trouvait celle qui est devenue si célèbre sous le nom de *Messe du pape Marcel*, et qui résolut en faveur du nouveau style musical de l'Eglise, la question soulevée par le concile de Trente, lorsqu'il avait ordonné la réforme du chant ecclésiastique. Palestrina obtint bientôt, par un *motu proprio* du Pape, la place nouvellement créée de compositeur de la chapelle papale, avec le modique traitement de 11 scudi d'appointements par mois. Aussi le pauvre artiste fut-il, dans ses dernières années, obligé d'avoir recours à la munificence de Guillaume V, de Bavière, qui lui était souvent venu en aide, et auquel il dédia alors un volume de messes à quatre, cinq et six voix. De 1575 à 1580, Palestrina vécut assez retiré dans sa solitaire demeure du gymnase *della capella Giulia* ; il composait peu, étant surtout occupé de ses fonctions et de ses études. Le 21 juillet 1580, il perdit son excellente femme, dont la mort l'attrista profondément. Les motets tendres et mélancoliques qu'il publia un an plus tard portent le caractère de cette douloureuse disposition, dont il ne sortit qu'au bout de deux ans, comme le prouvent les célèbres motets sur le texte du Cantique des cantiques, qui lui valurent le titre incontesté de *prince de la musique*. Sixte V ayant succédé en 1585 à Grégoire XIII, Palestrina lui dédia un motet et une messe à cinq voix, toutes deux sur le texte :

Te, pastor ovium. Le Pape, aussi savant qu'impartial, malgré toute la faveur qu'il accordait à l'auteur, dit à cette occasion : « Le maître a, cette fois, oublié la messe de Marcel et les motets du Cantique des cantiques. » Palestrina ayant appris l'opinion du Pape, loin de témoigner les susceptibilités que l'on rencontre trop souvent dans des natures vulgaires, s'appliqua avec un redoublement de zèle à écrire sa messe *Assumpta est Maria*, dans laquelle il réussit, mieux que pour la précédente, à unir la gravité du chant grégorien à la vivacité du style nouveau. Elle fut exécutée en 1585, le jour de l'Assomption et plut tellement au Pape qu'il s'écria : « Voilà une messe vraiment nouvelle, qui ne peut être que de Palestrina[1] ! » La grande réputation et l'incontestable génie de Palestrina avaient excité depuis longtemps la jalousie des chantres ; les petits esprits ont toujours toutes sortes de raisons pour haïr les grands mérites : pour assouvir leurs passions misérables, ils refusèrent à Palestrina la maîtrise de leur chapelle. Alors le Pape le nomma compositeur de la chapelle papale ; mais cet acte de haute justice ne put désarmer les petits envieux, dont la maladie, à certain degré, n'est plus susceptible de guérison. Après une maladie qui l'affaiblit beaucoup, Palestrina composa, en 1594, un livre de madrigaux à cinq voix : *Madrigali spirituali*. Ce fut le chant du cygne. Le 26 janvier de la même année 1594, Palestrina fut atteint d'un anthrax ; deux jours après, il reçut les derniers sacrements des mains de saint Philippe de Neri, qui ne quitta pas son lit de douleur ; le 2 février, le grand artiste mourut saintement, laissant un nom sans tache et une gloire immortelle.

125. En qualité de maître de chapelle, Palestrina, avec le concours de Nanini, avait formé plusieurs élèves. On cite principalement les trois fils qui n'égalèrent pas leur père ; puis Annibal Stabile, Antonio Dragoni di Meldola, Adriano Cipriani et Giovanni Guidetti. Palestrina s'associa ce dernier pour la correction du Missel et du Bréviaire, sous Pie V ; ils eurent, pour cela, à leur disposition, tous les vieux manuscrits de la bibliothèque du Vatican et les ar- [illegible] de Palestrina.

[1] *Kirchen Lexikon*, t. XVII, p. 47.

chives de la Basilique. En attendant, en 1581, parurent à Venise, d'une manière inattendue, dans l'imprimerie de Pierre Lichtenstein, patricien de Cologne, le Graduel, l'Antiphonaire et l'Hymnarium, d'après le décret du concile de Trente, et conformément au nouveau Bréviaire et au nouveau Missel publiés par Pie V, corrigés dans le texte et le chant, en deux volumes in-fol., œuvre d'un mérite infini, car elle était faite d'après d'anciens et excellents manuscrits, et dont toutefois l'auteur ne fut pas connu. Néanmoins, en 1582, on publia à Rome, la première partie des chants corrigés par Guidetti, revus par Palestrina, approuvés par Grégoire XIII, et dont les corrections successives nécessitèrent plusieurs nouvelles éditions. Guidetti donna en 1586, comme continuation, la Passion, en 1587, les chants de la semaine sainte, en 1588, les Préfaces d'après les meilleurs manuscrits de la chapelle apostolique et de la bibliothèque Vaticane. Palestrina s'était réservé le Graduel et l'Antiphonaire, mais il mourut en y travaillant. Sept jours après la mort du maître, Clément VIII célébrant son couronnement, et les chantres du Pape étant, suivant la coutume, à sa table, le Pape leur demanda ce qu'étaient devenus les travaux laissés par Palestrina, et il apprit qu'ils étaient entre les mains de son fils Hygin. Le Pape dit avec bienveillance qu'il pensait en faire paraître une édition complète. Hygin, averti de ce projet, voulut profiter de l'occasion, soigna rapidement l'impression du septième livre des Messes de son père, et, en l'adressant au Pape, fit entendre dans la dédicace, qu'il n'avait pas les moyens de remplir les dernières volontés de son père en publiant les œuvres qu'il avait laissées. Le Pape apprit que cette assertion était fausse, Hygin tomba en disgrâce, et la publication de l'Antiphonaire et du Graduel n'eut pas lieu : les Vénitiens achetèrent les autres manuscrits. — Si, comme le pense Baïni, Palestrina n'est pas l'inventeur du nouveau style de la musique d'église, il l'a du moins élevé à sa plus haute perfection en la ramenant avec un tact et une habileté admirable, de la fausse voie où elle s'égarait. « Les œuvres de musique religieuse de Palestrina, dit encore Waldmann, qui forment la grande majorité de ses compositions, respirent le plus pur esprit de la foi, une tendre

piété unie à une énergie virile et à un caractère grandiose. Dans ses compositions mondaines, il ne s'écarte jamais des limites de la morale et de la convenance. On ne lit pas sans émotion, dans la préface de ses motets sur le Cantique des cantiques, les expressions sévères par lesquelles il s'excuse d'avoir, dans sa jeunesse, composé quelques motets sur des sujets équivoques. La protection et l'admiration de tous les Papes sous lesquels il vécut, au service desquels il travailla, l'amitié de S. Philippe de Néri et de S. Charles Borromée sont garants non seulement de la grandeur de son génie, mais de la pureté de ses mœurs et d'une bonté de caractère qui lui gagnait tous les cœurs. L'ange de la mort ceignit de la couronne de l'immortalit , son front qu'entourait la triple couronne de l'âge, du génie et de la vertu. Palestrina fut inhumé avec pompe et ses restes furent déposés dans la chapelle des saints apôtres Simon et Jude. » On lit sur la tombe cette inscription : *Joannes-Petrus Aloysius Palestrina Musicæ princeps*. C'est ainsi que la papauté a reconnu ses services.

126. Deux hommes seulement vécurent à cette époque, qui s'approchèrent de la renommée de Palestrina, Christophe Morales en Espagne et Roland de Lattre en Allemagne. Ces deux grands maîtres, à la suite de Palestrina, donnèrent l'impulsion à la musique sacrée de leur époque. Ce n'est pas à ces coryphées de l'art catholique, c'est aux pygmées du XVIII[e] siècle qu'il faut attribuer la décadence d'un art si noble et si élevé et les écarts vulgaires dans lesquels il se précipita, écarts dont les grands maîtres de la musique moderne ne surent pas toujours se garantir. Nous citerons pourtant après ces grands maîtres, Jean-Marie Nanino et Vittoria : ils ont imité heureusement Palestrina, l'un dans ses motets, l'autre dans ses Lamentations, sa Passion et ses messes familières. Les madrigaux occupèrent encore quelques bons maîtres : nous citons Festa, Gesualdo, Marenzio, Gabrieli, Vecchi, Vinci, Giovanelli, Crivelli, Amério et beaucoup d'autres, après avoir écrit, du vivant de Palestrina, dans son style, composèrent après sa mort, dans le style plus libre des modernes. On alla jusqu'à extraire des parties de Palestrina, la basse fondamentale pour l'orgue ; on chan-

Contemporains de Palestrina.

gea le caractère de ses compositions en les accompagnant avec l'orgue et on leur enleva ainsi toute valeur. Enfin l'usage de l'orgue entraîna celui de tous les instruments dans l'église et la muque moderne fit de plus en plus oublier la musique de Palestrina : on ne les exécuta plus que dans la chapelle papale.

Vœux de réforme.

127. Et maintenant nous dirons avec Choron : « Des abus si révoltants ne peuvent plus se supporter, ils appellent à grands cris une réforme. » Oui, il faut relever l'art musical de cet état d'abaissement ! Oui, il faut le ramener à ses antiques traditions et lui rendre le lustre et l'éclat d'autrefois ! Nous le disons et nous le répétons, certains de nous faire, par cette réclamation, l'écho de tous les hommes d'intelligence et de goût. Tous, en effet, comprennent qu'un tel état de choses ne peut substituer sans avilir le culte catholique, sans blesser les convenances, sans insulter même au bon sens public, ni enfin sans dégrader l'art lui-même, en le précipitant dans une voie qui ne peut que le conduire à sa ruine. Depuis quelque temps surtout il s'est fait dans ce sens un mouvement de retour très prononcé. Partout on s'agite pour créer dans ce but des institutions convenables, et essayer de redonner à la musique religieuse son ancienne splendeur. Toutefois, malgré cet heureux élan des esprits, la question pratique n'a encore produit aucun résultat réel. Pour sortir de cette malheureuse impuissance, il faut : 1° partir de principes vrais ; et 2° établir des institutions qui assurent la fécondité des principes. Ces deux points doivent être expliqués d'une manière claire et précise, si l'on veut donner une base solide à la restauration de la musique religieuse. Il n'y a rien à dire ici des cloches et nous ne dirons rien des orgues, les innovations funestes des facteurs devant disparaître par la restauration de la musique et du plain-chant. Nous disons du plain-chant, car il n'est guère moins à restaurer que la musique. Le XVIII[e] siècle avait banni le plain-chant grégorien, et, avant qu'il ne l'eût banni, ce chant avait subi de nombreuses altérations. Notre siècle, qui sera un grand siècle, si pour être grand il suffit de commencer, a voulu tirer le plain-chant de ses ruines et le rendre à sa primitive intégrité. D'immenses travaux ont été entrepris à cette fin, et d'excel-

lents musicographes ont acquis quelque gloire en se vouant à ce difficile labeur. Les plus ignorants parmi les lettrés connaissent les Fétis, les Danjou, les Tesson, les Lambillotte, les Raillard et d'autres qu'il est superflu de nommer après ces maîtres. Toutefois, il sera permis de dire que ces vaillants ouvriers n'ont, en quelque sorte, que déblayé le terrain où doit s'élever le monument. On sait, à n'en pas douter, que les mélodies de saint Grégoire existent, qu'il est possible, par la comparaison des anciens manuscrits, de les découvrir, et qu'il est possible aussi, par un sage éclectisme, de ramener à la mélodie grégorienne les offices et parties d'offices ajoutées depuis. Mais, pour obtenir ce résultat, il ne suffit pas d'encourager les savants, comme l'ont fait les évêques, et de laisser, après les premières découvertes, la question à l'examen, comme l'a sagement fait le Souverain Pontife. Il faut encore des voyages, des recherches de manuscrits, des impressions de textes découverts, des comparaisons faites par des hommes de goût et de principes, toutes choses qui paraissent surpasser les forces d'un homme, si bien pourvu qu'il soit, et même les ressources d'un ordre religieux si avantageusement doté qu'il puisse être. Les gouvernements n'ont pas attendu la dernière heure pour donner des missions scientifiques aux savants et mettre leurs presses au service des récentes découvertes. Mais, il faudrait, ce semble, être bien aveugle pour méconnaître l'utilité, disons plus, la nécessité ultérieure de nouvelles recherches. S'il nous était permis d'émettre un vœu, nous proposerions de nommer une commission chargée de constater l'état actuel des travaux entrepris pour la restauration du chant et d'aviser aux meilleurs moyens de les poursuivre, laissant d'ailleurs au sentiment religieux et patriotique le soin d'en hâter l'emploi et d'ajouter à la gloire de l'initiative le très grand mérite d'avoir rendu à nos populations les plus pures, souvent les seules jouissances musicales qu'il leur soit permis de goûter. Pour la restauration de la musique religieuse, il faut bien se persuader que cette musique et la musique moderne sont des arts tout à fait différents, absolument étrangers l'un à l'autre, deux idiomes très distincts basés sur une tonalité différente, employant à la vérité les

mêmes éléments, c'est-à-dire les sons, mais les coordonnant différemment, les distribuant dans un autre ordre, les appropriant à des effets divers. Aucune affinité réelle n'existe entre l'un et l'autre art. Pour distinguer la musique religieuse de la musique profane, il faut *la comparer avec le plain-chant* et pour la mélodie et pour l'harmonie. Telle est la règle de l'Église, parfaitement justifiée aux yeux de la droite raison. Le plain-chant, en effet, étant la seule musique en rapport parfait avec le culte, *toute musique sans rapport avec le plain-chant est sans rapport avec le culte*, et, par conséquent, ne peut être à sa place dans une église. De là nous concluons : que toute musique écrite d'après la tonalité du plain-chant, d'après son rhythme libre, d'après son genre de mélodie, et d'après son harmonie, sera de la musique religieuse. De là nous concluons aussi : que toute musique écrite dans la tonalité moderne, avec un rhythme mesuré, suivant, et dans sa mélodie et dans son harmonie, la voix opposée à celle du plain-chant, toute musique de ce genre, disons-nous, ne sera nullement religieuse. La première doit être nécessairement *admise* et l'autre non moins nécessairement *proscrite*. Entre deux, il y a un point délicat, un nœud de difficultés qu'il importe au plus haut point de trancher, si l'on ne veut ouvrir la porte à des abus qui iraient bien vite où vont les abus, à l'abandon des principes et à la stérilité des entreprises de restauration. Nous devons aborder carrément cette difficulté. Que penser donc de cette musique douteuse qui n'est complètement ni dans le genre de la musique religieuse, ni dans la tonalité de la musique profane ? Pour élucider cette question, il faut en expliquer les termes. La musique dont nous parlons peut se rapprocher ou s'éloigner de bien des manières des principes de la musique religieuse. Ainsi on peut prendre une mélodie ancienne que l'on revêtira d'une harmonie plus moderne ; ou prendre une mélodie moderne qne l'on habillera de l'harmonie ancienne ; ou prendre même une mélodie qui ne sera ni purement ancienne ni purement moderne, et l'harmoniser d'une façon qui ne sera ni ancienne ni moderne. Entre l'harmonie du plain-chant et l'harmonie omnitonique de la musique de nos jours, il y a bien des degrés, et, par conséquent, bien des manières de

composer une pièce. Joignons-y la multitude des formes mélodiques et rhytmiques, et nous aurons une infinité de combinaisons différentes. Or, comment apprécier celle qui sera la plus ou la moins religieuse? Aucun morceau de ce genre n'est vraiment religieux; il n'est pas non plus absolument irreligieux. Il ne peut donc être ni admis sans réserve ni proscrit sans examen, mais toléré ou rejeté suivant les circonstances. Pour se décider dans un choix à faire, il faut comparer les éléments de cette musique avec les éléments analogues du plain-chant. La combinaison qui se rapprochera le plus du modèle sera la plus digne de sa destination. En revanche, les pièces qui iront s'éloignant davantage de la musique religieuse, seront moins dignes de tolérance. Peut être même seront-elles assez en dehors du type consacré pour être écartées avec une sévérité légitime. Il est clair que, pour procéder à ce choix, il ne faut pas seulement de bons principes, mais encore une notion approfondie de l'harmonie, de la tonalité, du rhythme et des règles de la composition. Comment juger jusqu'à quel point tel morceau est imprégné d'harmonie moderne, si l'on ne connaît exactement les caractères qui la distinguent? Mais y a-t-il, dans cette tolérance, un point fixe? Nous ne le pensons pas. Ici, comme en toute matière de tolérance, la marche à suivre est de ne tolérer *qu'en tendant à revenir à la perfection*. S'il fallait absolument poser une règle en toute rigueur, nous dirions : « Toute coupe de pièce, toute suite d'harmonie, toute mélodie un peu échevelée, toute composition et tout effet d'orchestre, tout instrument même, employé fréquemment ou avec grand succès au théâtre, doivent être impitoyablement bannis du saint lieu. » En formulant cette règle, nous sommes d'accord avec les décisions de l'Église et les principes du goût. L'Eglise, par décrets formels, a proscrit nommément le *récitatif*, la *cabalette* et la *cavatine*; elle repousse aussi les instruments trop bruyants; elle ne tolère même qu'avec peine le quatuor d'archets. Le goût exige de la musique religieuse une origine pure; il n'admet ni exclusions trop absolues ni transactions mondaines; mais, pour rester fidèle à lui-même, il veut absolument de la netteté dans le thème musical, de la convenance dans le rhythme et les modula-

tions. Nous ne parlons pas ici de certains mouvements sautillants, ondoyants, tourbillonnants, mondains, dont on ne saurait faire usage à l'église sans inconvenance. Nous parlons surtout de certains artifices purement matériels. Des notes, dit Mgr Plantier, qui se précipitent avec le bruit et la rapidité d'une cascade, des gammes éblouissantes qui se succèdent et s'épanouissent en fusée, des nuances de voix qui s'enflent, s'adoucissent ou se brisent, des parties qui marchent de front, se poursuivent ou alternent et se répondent, ce n'est pas assez pour faire une œuvre lyrique. Sans une idée qui les illumine, sans un motif clair et précis qui les lie, ces notes, ces gammes, ces parties, ces nuances, ne sont qu'un chaos sonore et non pas un poème, encore moins une prière [1]. » On aura donc, pour se diriger dans ses choix, les décisions de l'Église, les conseils du bon goût discernant le sens des pièces et la lumière des principes aidant à apprécier leur facture. Hors de là, point de salut pour la musique religieuse. Il est nécessaire d'ajouter que la musique religieuse *alla Palastrina* est la plus digne d'être entendue à l'église. Ce n'est ni la seule musique, ni peut-être la musique la plus parfaite que puisse produire le génie chrétien. Dans tous les cas, c'est bien celle dont le style doit être de *préférence* adopté par les compositeurs et les maîtres de chapelle. Tels sont les principes sur lesquels doit reposer l'édifice de la musique religieuse. Si l'on veut se soustraire à la rigueur de ces principes, on n'aura plus, devant soi, que les caprices de la fantaisie et les exigences des passions. Alors on ne pourra plus ni apprécier justement la décadence de la musique religieuse, ni tenter fructueusement sa restauration. Dieu donne à son Église un second Palestrina.

[1] *Discours de circonstances*, p. 77.

FIN DU TRENTE-QUATRIÈME VOLUME

TABLE

ET

SOMMAIRES DU TRENTE-QUATRIÈME VOLUME

SEPTIÈME ÉPOQUE

DU PONTIFICAT DE PAUL III (1534-1549) AUX TRAITÉS DE WESTPHALIE (1648)

(SUITE)

CHAPITRE XII

PONTIFICAT DE PAUL III (1534-1549)

(SUITE)

CHAPITRE XIII

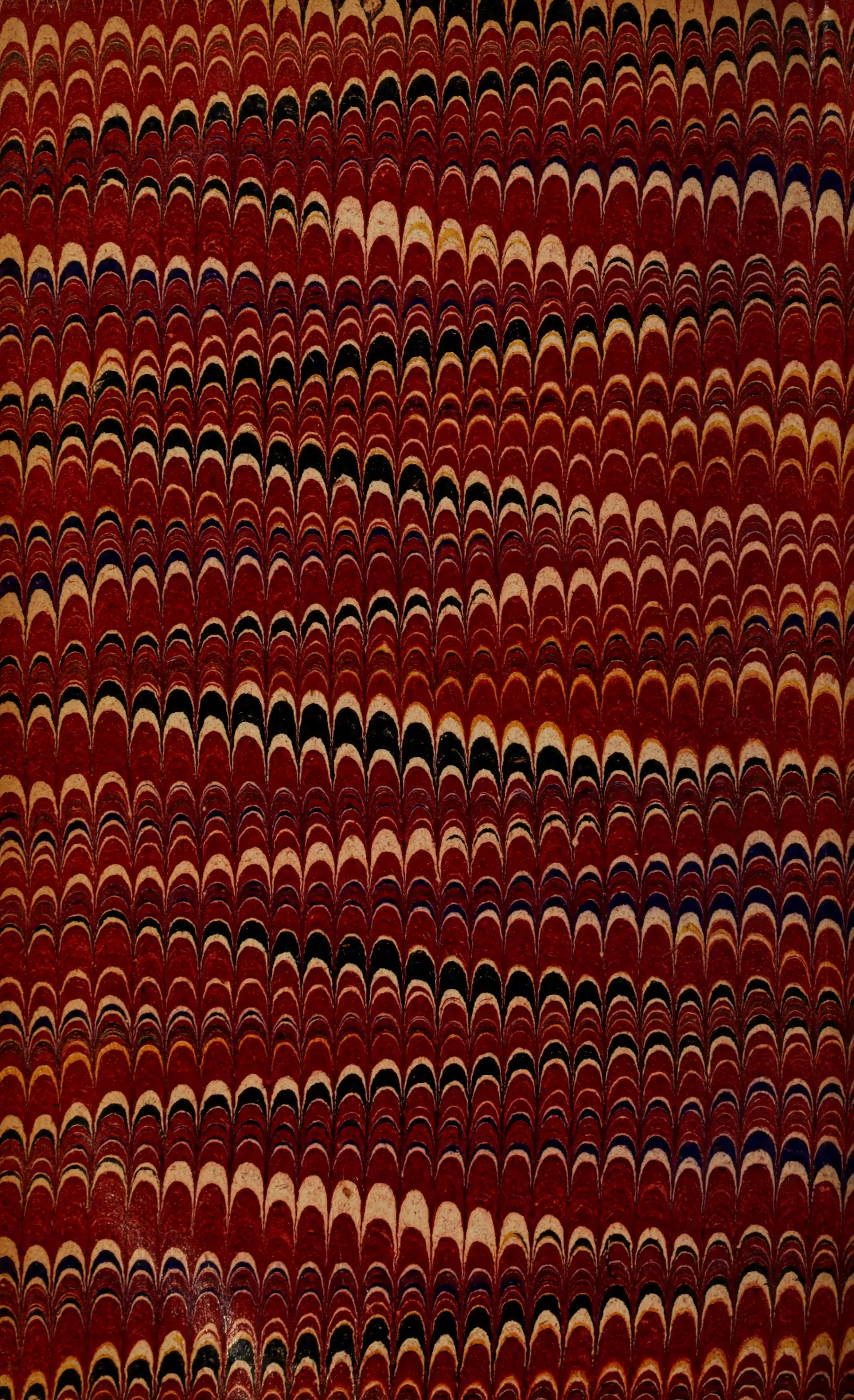
LES PONTIFICATS DE JULES III, MARCEL II, PAUL IV (1549-1555-1559).

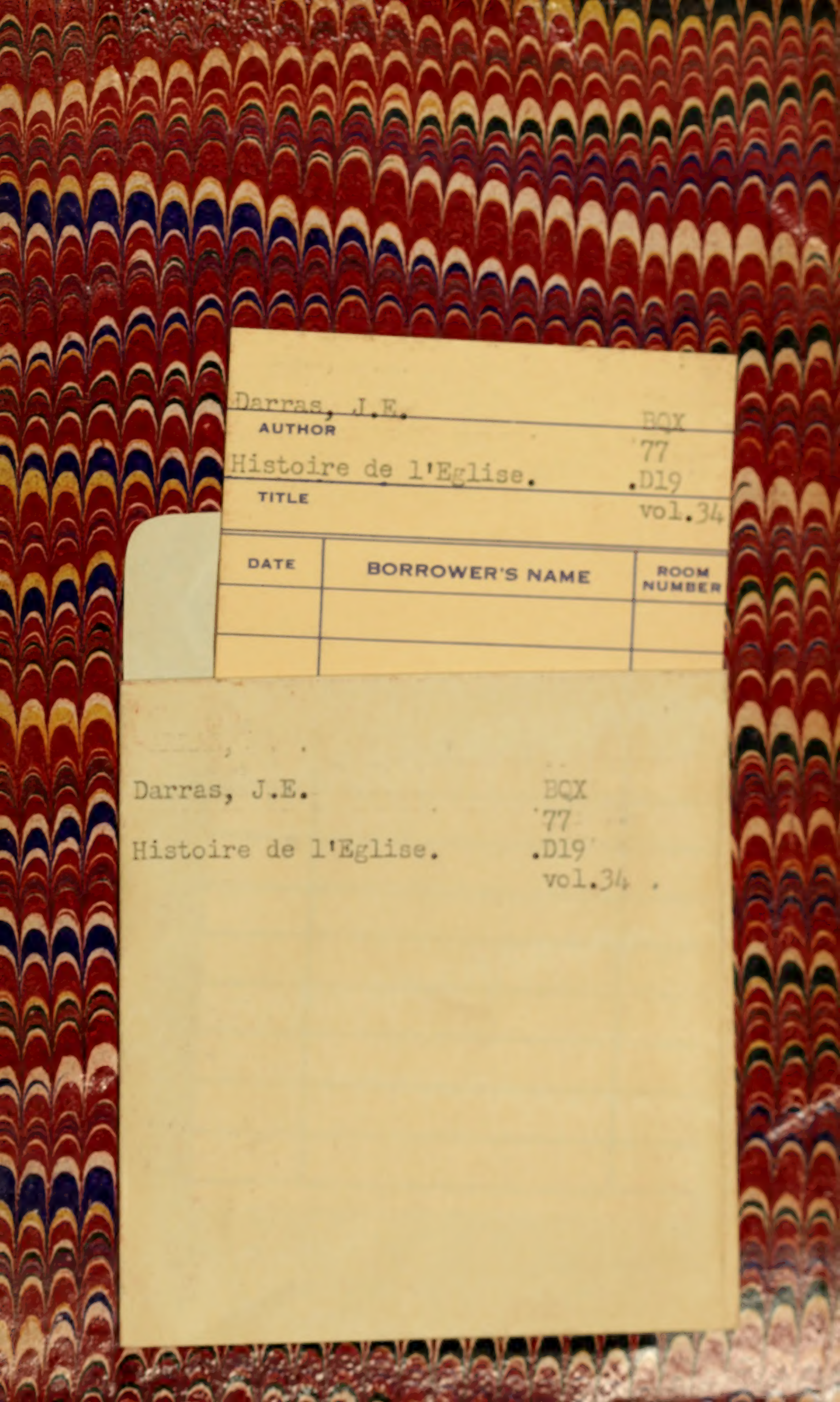
CHAPITRE XIV

PONTIFICAT DE PIE IV (1559-1565)

FIN DE LA TABLE DU TRENTE-QUATRIÈME VOLUME

Imprimerie de DESTENAY, Saint-Amand (Ch[illegible]).




Darras, J.E.
AUTHOR
Histoire de l'Eglise.
TITLE
BQX
77
.D19
vol.34
DATE
BORROWER'S NAME
ROOM NUMBER
Darras, J.E.
Histoire de l'Eglise.
BQX
77
.D19
vol.34

